



**HAL**  
open science

# L'évolution démo-spatiale de la population de l'Union Européenne non française à la naissance dans l'espace migratoire marseillais entre 1968 et 2006

Sandra Beer

► **To cite this version:**

Sandra Beer. L'évolution démo-spatiale de la population de l'Union Européenne non française à la naissance dans l'espace migratoire marseillais entre 1968 et 2006. Géographie. Université Paul Cézanne - Aix-Marseille III, 2007. Français. NNT: . tel-00312027

**HAL Id: tel-00312027**

**<https://theses.hal.science/tel-00312027>**

Submitted on 25 Aug 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PAUL CEZANNE AIX MARSEILLE III  
INSTITUT D'AMENAGEMENT REGIONAL  
Ecole doctorale « Espace, Cultures, Sociétés »

THESE  
pour obtenir le grade de  
DOCTEUR

DISCIPLINE : AMENAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME  
Spécialité : population et territoire

présentée et soutenue publiquement par

**Sandra BEER**

le 4 octobre 2007

**L'évolution démo-spatiale de  
la population de l'Union Européenne  
non française à la naissance  
dans l'espace migratoire marseillais  
entre 1968 et 2006**

**Directeur de thèse : Hervé DOMENACH**

**Laboratoire d'accueil :** Laboratoire Population-Environnement-Développement  
(LPED), UMR 151, IRD-Université de Provence

JURY

M. Denis BERTHELOT, Maître de conférence en Aménagement, Université d'Aix-Marseille 3  
Mme Brigitte BERTONCELLO, Professeur de Géographie - urbanisme, Université d'Aix-Marseille 1  
M. Raffaele CATTEDRA, Maître de conférence en Aménagement, HDR, Université de Montpellier 3  
M. François CLANCHE, Expert, INSEE  
M. Hervé DOMENACH, Démographe, Directeur de recherche, IRD  
M. Alain TARRIUS, Professeur émérite de Sociologie, Université de Toulouse 2



## **Remerciements**

*Ce travail a été rendu possible grâce au soutien de l'Institut d'Aménagement Régional (IAR), de l'Institut de Recherche pour le Développement (I.R.D.) et du Laboratoire Population Environnement Développement (LPED).*

*Un grand remerciement tout d'abord à l'équipe de l'IAR, qui a facilité mon travail non seulement en mettant à ma disposition un bureau et des outils informatiques, mais aussi en élargissant mes réflexions par des discussions enrichissantes. Je pense notamment à M. Alain Lebigot, qui a toujours été disponible. Enfin, merci beaucoup aux doctorants qui ont partagé ces années avec moi !*

*Ma gratitude va également à l'INSEE et à M. Alexandre Kych du Centre Quételet, qui m'a mis à disposition, pendant deux ans, les données censitaires détaillées concernant la population de mon terrain d'étude.*

*Je tiens à remercier toutes les personnes ayant accepté de participer à mon enquête de terrain, et, particulièrement celles qui m'ont aidé à nouer de nouveaux contacts, notamment M. Albert van der Mark de l'Association néerlandaise, M. Pierre Michotte, consul de Belgique, M. Jörg Steckhan du consulat d'Allemagne, M. Manuel da Silva Pracana, consul du Portugal, Mme Auri Kospava de l'Association finlandaise et M. Francisco Panyella du cercle Catala.*

*Je remercie également l'équipe de MIGRINTER (Poitiers) et celle du CEPED (Paris), qui m'ont accueillie pendant ma recherche bibliographique, et particulièrement M. Philippe Hamelin dont les conseils et remarques m'ont beaucoup apporté au début de ce travail.*

*Enfin, je remercie particulièrement M. Hervé Domenach pour le temps qu'il m'a consacré, pour ses conseils et son exigence scientifique, pour sa motivation et son encouragement constant à toujours améliorer mon travail, et pour la confiance qu'il m'a accordée pendant le projet PLATON (coopération franco-hellénique EGIDE), auquel j'ai participé.*

*Mes remerciements vont finalement à Viviane et François Amy de la Bretèque, non seulement pour la relecture de mon travail, mais aussi pour leur accueil chaleureux dans leur famille, qui a facilité mon arrivée en France.*

*Ma gratitude va également à ma famille, qui m'a toujours fait confiance et m'a toujours encouragée dans mes projets d'étude. Merci beaucoup à mes parents de m'avoir appris « Der Mensch wächst mit seinen Aufgaben » (grandir avec les nouveaux défis) !*

*Ces quelques mots ne peuvent pas suffire à remercier Emmanuel qui a partagé les hauts et les bas de ces dernières années avec moi, merci beaucoup pour ce soutien ! Enfin, un grand merci à notre fille Maylis qui a fait de la fin de cette thèse un moment merveilleux.*



## Organisation et conventions de la thèse

En raison de la grande quantité de données statistiques exploitées, nous avons choisi de les présenter à part afin de faciliter la lecture du corps du texte : à l'exception de quelques tableaux synthétiques, la quasi-totalité des tables est alors regroupée dans les annexes. Les données se trouvent sous formes de figures et de cartes dans la thèse : elles permettent d'illustrer des tendances quantifiées dans le texte. Toutes les valeurs exprimées en pourcentages se rapportent aux données des annexes.

La source de ces données statistiques, dans les tableaux, les figures et les cartes, est toujours indiquée en bas de l'illustration. Les données statistiques qui apparaissent dans le texte concernent, sauf mention contraire (bibliographique ou source statistique), toujours les données censitaires de l'INSEE.

### Référencement des documents et renvois

- Les tableaux sont intitulés **Tab.**, les cartes **Carte**, les graphiques, schémas et figures diverses sont notés **Fig.** et les photographies **Photo**.
- La numérotation de ces pièces dans le volume principal est réinitialisée pour chaque chapitre, précédée par le numéro du chapitre sous forme de préfixe en chiffres romains, par exemple : Fig. III-4 signifie figure n°4 du troisième chapitre.
- La numérotation de ces pièces, dans l'annexe, est précédée par la lettre de chaque annexe, par exemple Tab. B-24 signifie le tableau n°24 de l'annexe B.
- Les figures et tableaux concernant les données de notre enquête portent le sigle de l'enquête dans la source (EPUEM 2005).
- Sur certaines figures et cartes, l'abréviation SB 2006 signifie qu'elles ont été réalisées par l'auteur au cours de l'année 2006.
- Toutes les cartes, tableaux ou figures réalisés par l'auteur portent la mention *réalisation propre* ou *calcul propre*.
- Dans les tableaux, le pourcentage des totaux correspond au pourcentage des effectifs totaux, soit systématiquement 100 %, et non au total de la colonne des pourcentages, qui sont arrondis à 1 décimale près.
- Les renvois sont systématiquement signalés entre crochets : par exemple, [voir chapitre II-A.2] s'il s'agit d'une référence d'une partie de l'analyse où plus brièvement [voir A.2] pour renvoi interne au chapitre et [cf. Fig. II-12] s'il s'agit d'une figure dans le texte.
- Les références bibliographiques sont toujours signalées entre parenthèses, par exemple (PUMAIN 2004). La référence complète se trouve à la fin du volume principal dans la bibliographie citée.
- Les années sont en chiffres arabes (par exemple 1968) ; les décennies sont abrégées (par exemple années 1980) et les siècles sont en chiffres romains (par exemple XXe siècle).



## Index des sigles et abréviations

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>AELE</b>       | Association Européenne de Libre Echange   |
| <b>Autre UE</b>   | UE10 et autre UE15  |
| <b>Autre UE15</b> | Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Grèce, Luxembourg |
| <b>BdR</b>        | département des Bouches du Rhône  |
| <b>BEC</b>        | Brevet d'Enseignement Commercial  |
| <b>BEI</b>        | Brevet d'Enseignement Industriel  |
| <b>BEPC</b>       | Brevet d'Etudes du Premier Cycle  |
| <b>BT</b>         | Brevet de Technicien  |
| <b>BTS</b>        | Brevet de Techniciens Supérieur   |
| <b>CARDS</b>      | Assistance Communautaire pour la Reconstruction, la Démocratie et la Stabilisation                          |
| <b>CAP</b>        | Certificat d'aptitude professionnelle   |
| <b>CE</b>         | Communauté Européenne   |
| <b>CEA</b>        | Commissariat à l'Energie Atomique   |
| <b>CECA</b>       | Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier  |
| <b>CED</b>        | Communauté Européenne de Défense  |
| <b>CEE</b>        | Communauté Economique Européenne  |
| <b>CEEA</b>       | Communauté Européenne de l'Energie Atomique   |
| <b>CEP</b>        | Certificat d'Etudes Primaires   |
| <b>CLEISS</b>     | Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale                                      |
| <b>DAAD</b>       | Deutscher Akademischer Austauschdienst  |
| <b>DDTEFP</b>     | Directions Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle                        |
| <b>DEST</b>       | Diplôme d'études supérieures technologiques et informatiques  |
| <b>DESTATIS</b>   | Institut national de statistiques en Allemagne  |
| <b>DRTEFP</b>     | Directions Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle                             |
| <b>DUT</b>        | Diplôme universitaire de technologie  |
| <b>EDF</b>        | Electricité De France   |
| <b>EEE</b>        | Espace Economique Européen  |
| <b>EMM</b>        | Espace Migratoire Marseillais   |
| <b>EPUEM</b>      | Enquête sur la Population de l'UE dans l'EMM (réalisée par l'auteur)  |
| <b>ES</b>         | Espagne   |
| <b>EUROSTAT</b>   | Office Statistiques de la Communauté Européenne   |
| <b>IAR</b>        | Institut d'Aménagement Régional   |
| <b>IC</b>         | Indice de Concentration   |
| <b>INSEE</b>      | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques   |



|               |  |
|---------------|--|
| <b>IRD</b>    | Institut de Recherche pour le Développement  |
| <b>IT</b>     | Italie   |
| <b>LPED</b>   | Laboratoire Population-Environnement-Développement   |
| <b>OCDE</b>   | Organisation de Coopération et de Développement Economique   |
| <b>OECE</b>   | Organisation Européenne de Coopération Economique  |
| <b>OMI</b>    | Office des Migrations Internationales  |
| <b>ONI</b>    | Office National de l'Immigration   |
| <b>OPEP</b>   | Organisation de pays exportateur de pétrole  |
| <b>PACA</b>   | Région Provence Alpes Côte Azur  |
| <b>PECO</b>   | Pays d'Europe Centrale et Orientale  |
| <b>PHARE</b>  | Programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale   |
| <b>PIM</b>    | Programmes Intégrés Méditerranées  |
| <b>PNB</b>    | Produit National Brut  |
| <b>RP</b>     | Recensement de population  |
| <b>PT</b>     | Portugal   |
| <b>TRIRIS</b> | Unité spatiale proposée par l'INSEE  |
| <b>TUE</b>    | Traité sur l'Union Européenne  |
| <b>UE</b>     | Union Européenne   |
| <b>UE10</b>   | Chypre, Malte, Slovénie, Slovaquie, Lettonie, Lituanie, Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque                                  |
| <b>UE15</b>   | Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède |

## Glossaire

**Année d'arrivée** : variable du recensement de population de l'INSEE, utilisée pour la première fois en 1999, qui permet de dater l'année de l'arrivée en France de la population née hors de France. Cette variable est disponible au niveau national, régional et départemental.

**Indice de concentration** : indice qui permet de rapporter la distribution spatiale d'une sous-population au poids des communes en terme de population ; il se calcule par le quotient du ratio de l'effectif de la sous-population considérée dans l'unité spatiale choisie à son effectif total dans un territoire et du ratio de la population totale de la même unité spatiale à la population totale du territoire.

**Migration répétée** : migration en provenance d'un autre pays que le pays de naissance, ou migration en provenance du pays de naissance après avoir déjà résidé dans un autre pays.

**Migration extracommunautaire** : migration en provenance d'un pays qui ne fait pas partie de l'Union Européenne, même si le pays n'est pas le pays de naissance.

**Migration intracommunautaire** : migration en provenance d'un autre pays membre de l'Union Européenne, même si le pays n'est pas le pays de naissance.

**Nationalité** : variable de l'INSEE utilisée dans les recensements de population ; il s'agit de la nationalité des personnes interrogées si elles sont étrangères et de la nationalité à la naissance si elles sont Françaises par acquisition. *Sauf mention contraire, le mot : nationalité sera toujours utilisé dans ce sens dans la suite de ce travail.*

**Population de l'UE** : population ayant une nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne à 25 pays, c'est-à-dire que telle qu'elle existe en 2006, hormis la France, ainsi que celle née avec une telle nationalité puis ayant acquis la nationalité française.

**Population espagnole, italienne et portugaise** : population ayant la nationalité espagnole, italienne ou portugaise ainsi que celle née avec une de ces trois nationalités puis ayant acquis la nationalité française.

**Population autre UE** : population ayant une nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne en 2006, hormis la France, autre que la nationalité espagnole, italienne et portugaise ainsi que celle née avec une telle nationalité puis ayant acquis la nationalité française.

**Population autre UE15** : population ayant une nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne à 15 pays, (telle qu'elle existait avant l'élargissement en 2004), hormis la France, autre que la nationalité espagnole, italienne et portugaise ainsi que celle née avec une telle nationalité puis ayant acquis la nationalité française ; c'est-à-dire la population allemande,

autrichienne, belge, britannique, danoise, finlandaise, irlandaise, néerlandaise, suédoise, grecque ou luxembourgeoise.

**Population de l'UE10** : population ayant une nationalité d'un pays membres ayant adhéré à l'Union Européenne en 2004 ainsi que celle née avec une telle nationalité puis ayant acquis la nationalité française ; c'est-à-dire la population chypriote, maltaise, slovène, slovaque, lettone, lituanienne, estonienne, hongroise, polonaise ou tchèque.

**Population hors UE** : population ayant une nationalité d'un pays qui ne fait pas partie de l'Union Européenne à 25 pays, ainsi que celle née avec une telle nationalité puis ayant acquis la nationalité française.

**Résidence antérieure** : variable du recensement de population de l'INSEE qui indique le pays de résidence au recensement précédent.

# Sommaire

|  |            |
|--|------------|
| Introduction générale  | 13         |
| <b>Première Partie – Les mutations du contexte migratoire pour la population de l’Union Européenne non française à la naissance dans l’espace migratoire marseillais</b> | <b>19</b>  |
| Chapitre I - La description statistique de la population d’étude confrontée à un contexte migratoire particulier à l’intérieur de l’UE                                   | 23         |
| Chapitre II - Les frontières et l’histoire migratoire de l’espace d’étude  | 71         |
| <b>Deuxième Partie – L’attractivité industrielle des années 1960/1970 : vers une installation durable des migrants</b>   | <b>113</b> |
| Chapitre III - Le facteur travail comme raison essentielle de l’installation dans l’EMM  | 117        |
| Chapitre IV - La mutation du flux migratoire après la crise économique de 1973 : affirmation et vieillissement des anciennes zones d’installation                        | 167        |
| <b>Troisième Partie – La logique résidentielle dans les nouveaux flux migratoires : des attractivités multiples de l’espace</b>  | <b>215</b> |
| Chapitre V - L’apparition des nouvelles zones d’installation des migrants autre UE   | 219        |
| Chapitre VI - Les nouveaux profils et choix résidentiels de la population active   | 253        |
| Chapitre VII - La migration à la fin de la vie professionnelle vers l’EMM : une migration nord-sud   | 299        |
| Conclusion générale  | 331        |
| Bibliographie citée  | 341        |
| Bibliographie consultée  | 349        |
| Tables de documents insérés  | 369        |
| Table de matières  | 375        |
| Annexes  | 380        |



## Introduction générale

Avant la Seconde Guerre Mondiale, le mouvement migratoire de population européenne vers la France se limite pour l'essentiel aux Allemands, aux Belges, aux Italiens et aux Polonais (BLANC-CHALÉARD 2001). Ces vagues successives, motivées par des raisons politiques ou économiques en partie liées aux conséquences de la première guerre mondiale, contribuent à l'établissement d'un stock de ces populations autour de Marseille, dont la présence reste visible jusqu'au début de l'après guerre.

La rapide croissance économique au cours des années 1950-1970, qui se produit pour l'essentiel dans « les pays développés » en Europe (JORDI *et al.* 1991) confère alors au facteur travail une place réellement prépondérante dans la migration européenne, marquée par un mouvement principal des « pays périphériques » de l'Europe du Sud vers les « pays centraux » (BAROU 2001, p.39), c'est-à-dire la France, l'Angleterre et l'Allemagne, mais aussi la Belgique et les Pays-Bas. La reconstruction nécessaire après la guerre crée un fort besoin de main-d'œuvre qui conduit finalement à un déséquilibre entre l'offre et la demande : la migration est alors encadrée par les Etats dans l'objectif de parvenir à une meilleure adéquation, tout au long des Trente Glorieuses (1945-1975). Ces mouvements de population s'expliquent ainsi par une différence de niveau de développement économique et d'industrialisation entre les pays de l'Europe : du fait de l'expansion conjoncturelle dans les pays centraux, les grandes industries ont embauché, dans le cadre de l'extension de la production fordiste en grandes séries, un nombre important de migrants étrangers (RIEDER 2005). Au cours de ces années, 2 millions d'Espagnols et d'Italiens, 1,5 millions de Portugais et de Yougoslaves, des Finlandais, des Grecs et des Irlandais ont quitté leur pays pour l'Allemagne, l'Angleterre ou la France (BAROU 2001, p.44).

A partir des années 1970, après le choc pétrolier de 1973, l'intensité des déplacements de population diminue fortement et le contexte de la migration change. On observe dans plusieurs pays européens une transformation socioéconomique (RIEDER 2005) : la globalisation de l'économie qui caractérise la fin du XXème siècle suppose un affranchissement des frontières (DAUGAREILH et VENNAT 2004), qui modifie les modalités de la migration européenne, encadrée jusqu'alors principalement par des accords bilatéraux ayant perdu leur objet. L'internationalisation du marché du travail entraîne finalement l'apparition de nouvelles formes de migration plus diversifiées (WIHTOL DE WENDEN 2001). Dans le même temps, la transition d'une société industrielle vers une société de services change la nature sociodémographique et la cause des flux migratoires : à côté de la migration économique de travailleurs peu qualifiés, la mobilité de professionnels hautement qualifiés augmente et une

migration qui n'est plus directement liée au travail ou à des raisons politiques apparaît, rendue possible, pour la population de l'Union Européenne, par la construction d'un espace de libre circulation des personnes.

Autour de Marseille, le résultat de cette histoire migratoire, en 1999, est une population dont l'effectif représente 4,2% de la population totale et 33,6% de la population non française à la naissance<sup>1</sup> (INSEE RP1999), et dont la répartition spatiale, établie selon les directions privilégiées des flux successifs, n'est pas homogène. L'analyse des évolutions de l'importance relative des différentes raisons de migration, par leur reflet sur la nature, sur l'intensité et sur la répartition spatiale de la migration, permet de poser la question de la mutation de l'attractivité de cet espace pour la population de l'Union Européenne non française à la naissance, au vu du changement de contexte migratoire.

Au-delà de l'influence de phénomènes extérieurs à l'espace d'arrivée, nous voyons en effet dans son attractivité même un élément clé de l'analyse de la répartition spatiale des migrants, mais aussi de ses caractéristiques sociodémographiques. Nous étudions ainsi l'évolution démo-spatiale de la population de l'Union Européenne non française à la naissance en nous appuyant sur une analyse des flux migratoires<sup>2</sup> depuis 1968 et en cherchant dans la mutation de l'espace ou de sa valorisation dans le choix d'installation des migrants les raisons de l'hétérogénéité de leur distribution spatiale. Le comportement migratoire, et surtout la stratégie résidentielle, sont deux des révélateurs de l'attractivité perçue, qui dépend de facteurs non exclusivement issus de la géographie physique (GRAFMEYER 1994) et qui est bien le résultat d'un « tissu économique structuré, des acteurs économiques et politiques » (MOREL 1999, p. 198).

Ce travail requiert un examen approfondi de la distribution spatiale dans le temps (NOIN 2001), une analyse du mouvement migratoire et une caractérisation des migrants. Il suppose la collecte de données statistiques, leur cartographie et l'examen de leurs relations avec d'autres facteurs de l'espace, variables au cours du temps ; l'influence de chacun de ces facteurs sur la distribution spatiale est souvent complexe et il n'est pas aisé d'évaluer correctement le rôle qu'a joué chacun d'entre eux sans procéder à des études spécifiques des sous groupes de la population d'étude. L'approche statistique, reposant pour l'essentiel sur les données censitaires de l'INSEE de 1968 à 1999, sur l'observation du terrain et une enquête auprès de 135

---

<sup>1</sup> Ces chiffres reposent sur une définition précise de la population d'étude, présentée dans le premier chapitre de ce travail, permettant de l'identifier dans les statistiques.

<sup>2</sup> Dans ce travail, nous utilisons le terme *flux* pour désigner un déplacement de population, bien que les analyses statistiques de cette recherche ne portent pas directement sur la migration de la population à un moment donné (analyse dynamique) mais bien sur une étude rétrospective de la migration, effectuée à partir du stock par les variables *résidence antérieure* et *année d'arrivée*. Le flux migratoire dont nous faisons alors mention n'inclut, en ce sens, que la résultante des flux instantanés de la période intercensitaire, c'est-à-dire le déplacement des personnes encore installées dans l'espace d'étude au moment du recensement.

personnes, réalisée en 2005, ainsi que l'analyse de travaux de recherche antérieurs, sont les éléments principaux sur lesquels s'appuie notre travail.

La **première partie** de la restitution de cette recherche propose une analyse des mutations du contexte migratoire de la population de l'Union Européenne non française à la naissance dans l'espace d'étude. Dans un premier temps, nous recherchons un critère démographique pour identifier la population de l'Union Européenne dans les statistiques utilisées, qui doit être complété, pour assurer l'unicité et la continuité dans le temps de la définition qu'il permet de construire, par une hypothèse sur son espace de référence. Dans cette perspective, nous présentons les extensions géographiques de l'Union Européenne pour le cadre temporel couvert par cette thèse (1968 à 2006), de 6 à 25 membres. Nous soulèverons ensuite un point, essentiel pour notre travail, de l'histoire de cette construction : l'extension de la libre circulation à l'intérieur de l'Union Européenne, d'une liberté pour les travailleurs salariés à une liberté en soi pour toutes les personnes, si elle change le contexte migratoire et laisse le champ libre à une valorisation par chacun des migrants des propriétés de l'espace, alors établies en attractivités, pose également la question de la disponibilité et de la qualité de données statistiques sur la population de l'Union Européenne non française à la naissance dans l'espace d'étude. C'est pourquoi nous recensons ensuite les sources de données statistiques principales ou sources auxiliaires, et présentons enfin notre enquête de terrain, dont l'objet est de traiter plus spécifiquement la migration récente.

Il nous est dans un deuxième temps nécessaire de définir les frontières géographiques du terrain d'étude, en respectant une unité de sens, et celles de ses fonctions dans le parcours migratoire, c'est-à-dire de préciser ce qu'est l'*espace migratoire* d'étude (espace migratoire marseillais). Nous disposons alors de l'ensemble des éléments pour construire une première analyse quantitative de la population d'étude dans l'espace migratoire marseillais depuis 1968 en termes d'évolution temporelle de ses effectifs ou de son importance, relativement à l'ensemble de la migration dans l'espace d'étude. Cette analyse quantitative est enfin complétée par une description de la distribution spatiale et de la composition par origine de la population d'étude ; elle constitue un travail préparatoire aux études menées dans les deuxième et troisième parties.

Au cours de la **deuxième partie**, le travail est vu comme facteur principal de la mobilité et constitue une grille d'analyse de la répartition spatiale du stock de la population de l'Union Européenne non française à la naissance dans l'espace migratoire marseillais en 1999. Nous considérons en effet la migration des années 1960/1970 comme l'événement principal qui



explique, pour une grande partie, les caractéristiques sociodémographiques de la population d'étude dans l'espace migratoire marseillais ainsi que sa distribution spatiale actuelle. Au cours des Trente Glorieuses, dans un contexte externe à l'espace, de besoin de main-d'œuvre, seule une étude approfondie de la migration selon la nationalité, les provenances, les caractéristiques sociodémographiques, la qualification et la stratégie résidentielle peut être, à notre sens, en mesure de quantifier le rôle localisé de l'attractivité économique de l'espace migratoire marseillais lui-même.

Le facteur travail, quand il est prépondérant dans les raisons d'une migration, peut non seulement stimuler fortement la mobilité des personnes, mais également interrompre un flux migratoire : la mutation de l'économie suivant la crise du début des années 1970 a ainsi des conséquences sur le mouvement migratoire mais aussi sur les personnes déjà installées. Dans cette perspective, nous nous intéressons, d'une part, à la continuité de la migration, et, d'autre part, à la réaction des migrants, qui se trouvent confrontés à la question du retour dans leur pays d'origine ou à l'installation permanente. Nous verrons en particulier comment le stock de population résultant dans les années 1980/1990 de la vague de recrutement massif évolue et comment il influence les directions du flux récent – ce phénomène constituant finalement une valorisation du passé migratoire en tant qu'attractivité de l'espace.

L'objectif de la **troisième partie** est de rechercher les causes d'apparition de nouvelles zones de concentration pour la population de l'Union Européenne non française à la naissance, aux origines plus diverses, qui n'a pas participé à la vague massive des années 1960/1970. Nous développons ainsi deux points permettant d'expliquer la mutation de la distribution spatiale : l'attractivité économique évolue et la situation géographique de l'espace migratoire marseillais est de plus en plus perçue comme une véritable attractivité de l'espace pour la migration. Nous montrons par l'analyse de la structure par niveau de qualification de la migration récente et de la redynamisation de l'économie de l'espace migratoire marseillais, grâce à l'implantation de nouveaux secteurs, comment se maintient le rôle du travail dans la migration.

Pour l'ensemble de cette migration, différents indicateurs semblent montrer une dilution relative de l'importance des facteurs d'ordre purement économique. En particulier, l'influence de l'héliotropisme, sous-jacent à la valorisation de la situation géographique de l'espace, est plus difficilement pondérable : nous choisissons alors de restreindre, le temps de cette analyse, la population d'étude aux personnes en fin de vie professionnelle, dont la migration est vraisemblablement moins marquée par des paramètres économiques.

La compréhension des caractéristiques d'installation et du profil sociodémographique des migrants de l'Union Européenne dans l'espace migratoire marseillais, au cours de mouvements de population très intenses, puis, plus récemment, relativement faibles, contribue à expliquer les caractéristiques du stock actuel. La fin d'une situation économique globale favorisant un type de migration économique, puis les conséquences d'une décision politique au niveau européen contribuant à faciliter le déplacement de personnes, sont en effet les deux événements qui structurent notre démarche d'analyse. La levée des obstacles administratifs à la migration semble diversifier et rendre plus complexe un flux succédant à une forte vague migratoire, dans lequel sont laissées libres les raisons de départ et d'installation, ouvrant ainsi le champ à l'apparition de nouvelles attractivités de l'espace et pouvant finalement préfigurer un impact sociodémographique ou spatial sur l'espace d'étude, récent ou à venir, très différent de son histoire migratoire jusqu'à la généralisation de la libre circulation des personnes.



# **Première Partie**

Les mutations du contexte migratoire pour la population de l'Union Européenne non française à la naissance dans l'espace migratoire marseillais



L'objet du premier temps de ce travail est de mettre en évidence les mutations du contexte migratoire de la population de l'Union Européenne (UE) non française à la naissance dans un territoire centré autour de Marseille entre 1968 et 2006. La relation que nous cherchons à démontrer entre les causes ou les modalités d'installation de ces personnes et l'espace nécessite l'établissement d'un portrait de la population, rapporté à des unités spatiales suffisamment fines pour permettre d'en souligner les variations. Pour cela, un ensemble d'outils géographiques et statistiques doit être mis en œuvre, afin de créer une frontière objective entre la population d'étude et le reste de la population totale.

Le lien avec l'UE de la population d'étude donne en effet une grande importance à la migration dans cet espace et à ses modalités spécifiques. L'histoire institutionnelle de l'UE, avec ses conséquences spatiales ou administratives, peut-elle avoir une influence directe sur la disponibilité d'informations concernant la population d'étude ? Une analyse critique des critères pouvant reposer sur des variables démographiques et spatiales courantes permet de fonder la définition statistique de la population d'étude ; au vu de l'extension géographique de l'UE, nous effectuerons une hypothèse de travail pour fixer un espace de référence, indispensable pour assurer la continuité de la définition ainsi établie dans le temps. Dans cet espace qui s'élargit, la mise en place de la libre circulation des personnes a des conséquences que nous mesurerons sur l'enregistrement de la migration ayant alimenté pour une part le stock de population d'étude. La qualité et la comparabilité des données au niveau national et international s'en trouvent en effet affectées.

La définition de la population d'étude ne repose pas seulement sur des critères démographiques, mais aussi sur l'espace dans lequel elle est installée ; l'établissement de frontières à cet espace, ainsi que sa subdivision en sous-territoires, abordés au début du deuxième chapitre, constitue un préalable à la spatialisation des données statistiques. Il doit donc assurer la cohérence entre un territoire géographique ayant une unité de sens et les unités administratives disponibles en France. L'espace ainsi délimité peut de plus assurer, pour la population d'étude, différentes fonctions dans une dynamique migratoire, dont peut dépendre son installation.

La réflexion sur l'espace d'étude en tant qu'espace migratoire conduit finalement à un ensemble de questions sur l'histoire des mouvements de population que reflète la présence des personnes de l'UE. La fin du deuxième chapitre montre le rôle de la population d'étude dans l'ensemble migratoire et les évolutions quantitatives de son effectif de 1968 à 2006 ; deux éléments à partir desquels nous allons construire notre démarche d'analyse de la mutation de cette migration, selon l'attractivité de l'espace migratoire marseillais (EMM).



# CHAPITRE I

## La description statistique de la population d'étude confrontée à un contexte migratoire particulier à l'intérieur de l'UE

La démarche choisie pour l'étude de la population de l'UE non française à la naissance dans un territoire autour de Marseille est celle d'une analyse quantitative de ses caractéristiques sociodémographiques, ventilées sur différentes unités spatiales et observées dans leur évolution dans un cadre temporel fixé. Elle requiert ainsi un ensemble de données les plus représentatives possible de ces personnes au moment où elles sont installées dans cet espace. Si l'exhaustivité n'est pas envisageable au sens strict, du fait de flux non enregistrés ou de mouvements migratoires sortant, par exemple à cause de leur durée, du cadre de l'enregistrement statistique par les méthodes en usage dans chaque pays, il est toutefois essentiel de disposer d'une caractérisation dont la qualité permet d'asseoir des conclusions rigoureuses. Il faut pour cela définir un ensemble de paramètres discriminant le groupe d'individus que nous souhaitons étudier par rapport à la population totale. Pour la population de l'UE non française à la naissance, la question de l'identification est rendue difficile non seulement par l'extension géographique de l'espace de référence (l'UE) au cours de la période d'étude même, mais aussi par l'évolution du contexte administratif de la migration.

L'objectif de ce chapitre est donc de définir la population d'étude : la population de l'UE non française à la naissance, c'est-à-dire de proposer un critère, stable sur l'ensemble du cadre temporel que nous nous sommes fixés, pour être en mesure de la reconnaître dans l'ensemble des ressources statistiques dont nous disposons ; pour cela, nous chercherons à sélectionner certaines modalités d'une des variables donnant une information sur la nationalité des personnes. L'utilisation de l'UE comme unité spatiale pour la définition de la population est délicate, puisque, de 1968 à 2006, sa construction a un impact significatif sur l'amplitude spatiale de la migration. La chronologie d'adhésion de ses pays membres à l'UE constitue un premier volet spatial d'un développement sur l'histoire de notre espace de référence, qui



soulève en particulier la difficulté du traitement des pays qui n'existaient pas sous leur forme administrative actuelle au cours de certaines périodes de l'analyse (A).

L'histoire institutionnelle est aussi celle de la facilitation de la migration, qui conduit finalement à la notion de libre circulation à l'intérieur de l'UE, appliquée à des catégories de plus en plus élargies de personnes. Ce contexte lève des obstacles aux mouvements de population et crée, en partie de ce fait, une difficulté supplémentaire pour son enregistrement ; il a ainsi un impact immédiat sur la disponibilité et la qualité des données statistiques, qu'elles soient établies au niveau national ou européen. Nous présenterons alors les motivations à l'établissement de données auxiliaires par l'intermédiaire d'une enquête sur le terrain (B).

# **A La construction de l'UE : un espace de référence variable pour la définition de la population d'étude**

Un préalable à l'analyse de l'évolution des caractéristiques sociodémographiques et spatiales de la population de l'UE non française à la naissance dans l'EMM est la recherche d'une méthode permettant d'identifier, tout au long de la période temporelle que recouvre cette analyse, les personnes appartenant à la sous-population étudiée. En particulier, un critère unique doit être choisi, qui devra permettre de retrouver cette population dans les sources de données statistiques : ce sont ainsi, dans un premier temps (A.1), les variables démographiques et les valeurs qu'elles peuvent prendre qui constituent un premier élément de définition de la population d'étude.

De plus, le caractère commun de la population d'étude est l'appartenance - au sens du critère statistique précédent - à l'UE, espace géographique et institutionnel qui devient ainsi l'espace de référence pour sa définition. Le changement des frontières de cet espace au cours de l'analyse rend nécessaire l'établissement d'une hypothèse de travail pour les fixer, et, dans un deuxième temps (A.2), un court rappel de la chronologie d'adhésion des pays membres qui le constituent en 2006.

## **A.1 Deux éléments de définition de la population d'étude**

Cette section propose une analyse critique de chacune des variables démographiques permettant d'organiser une population en sous-groupes distincts. Pour un individu, le critère d'appartenance à l'un d'entre eux doit, pour notre étude, reposer sur une caractéristique démographique mettant en évidence son lien, par sa nationalité à un moment de sa vie, avec un espace géographique de référence, fonction de cette variable, dont les frontières doivent être pertinentes pour ce travail. L'analyse justifie finalement le choix de la nationalité comme élément principal de définition de la population d'étude. Cette variable n'étant pas nécessairement constante au cours de la vie d'un individu, l'étendue temporelle de notre étude requiert une précision sur sa définition (A.1.1) ; de la même façon, la variation des frontières de l'UE au cours de cette période nécessite une hypothèse pour sa constitution en tant qu'espace de référence (A.1.2).

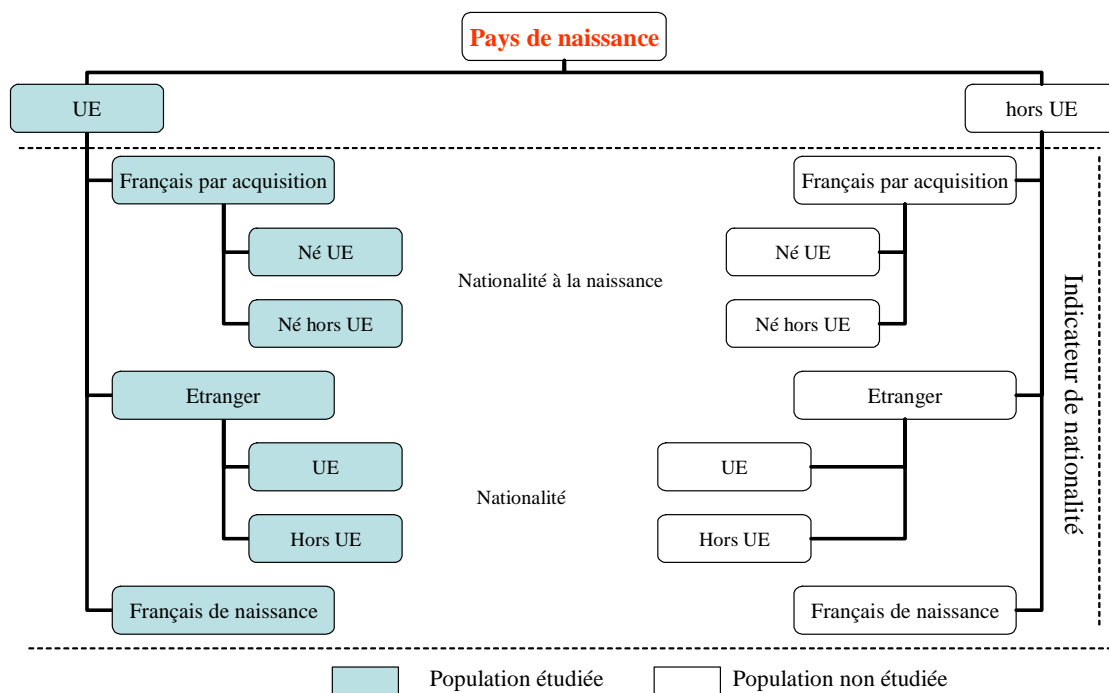
### A.1.1 La nationalité comme variable sélective

Trois variables démographiques, proposée dans le recensement de l'INSEE, donnent des informations sur l'origine des personnes, au sens de la filiation comme au sens géographique, et peuvent, en fixant leurs modalités sur le groupe des personnes qui constituent la population d'étude, être le critère discriminant recherché pour la définir. Ce sont *le pays de naissance*, *l'indicateur de nationalité* et *la nationalité*. Chaque variable agrège les individus de la population totale en groupes de population différents, et présente, à ce titre, des avantages et des inconvénients relativement à l'objectif poursuivi par ce travail.

La première variable, le pays de naissance, utilisée pour la population de l'UE non française à la naissance, distingue au sein de la population totale autant de groupes que de pays de l'UE. Un critère reposant sur le pays de naissance intégrerait donc à la population d'étude toutes les personnes nées dans un pays de l'UE quelles que soient leurs autres caractéristiques de nationalité : leur nationalité au moment des recensements elle-même et leur indicateur de nationalité [cf. Fig. I-1]. Il exclurait par contre toute personne née dans un pays hors de l'UE, même d'une nationalité UE, comme par exemple une personne italienne née en Algérie. La présentation de l'espace migratoire d'étude montrera que les personnes exclues de la définition permise par l'utilisation du pays de naissance – avec l'UE comme espace de référence – constituent une part trop importante de la population d'étude pour que le choix de ce critère soit pertinent dans le cadre de ce travail.

Toutefois, cette variable présente l'avantage d'être invariante dans le temps : quel que soit le moment où elle est enregistrée, les groupes de personnes qu'elle constitue restent les mêmes ; il est alors par exemple possible de retrouver dans tous les recensements depuis leur arrivée la présence d'individus ayant changé d'indicateur de nationalité.

Fig. I-1 Le critère de définition de la population d'étude reposant sur le pays de naissance



L'*indicateur de nationalité* est la deuxième variable ; elle a trois modalités et organise donc la population totale en trois groupes : les Français de naissance, les Français par acquisition et les étrangers. Elle permet seulement d'identifier les personnes ayant, ou ayant eu, une nationalité étrangère, mais ne permet pas de préciser de quelle nationalité il s'agit.

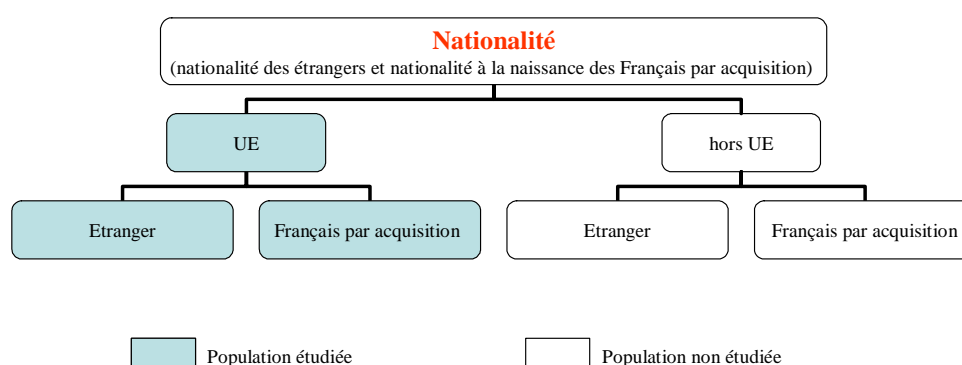
L'indicateur de nationalité s'avèrera toutefois très utile pour les analyses croisées avec d'autres variables, constantes dans le temps, puisqu'il évolue avec les individus qu'il caractérise. Par exemple, le croisement avec la nationalité à la naissance offre une description des changements de nationalité de l'individu, soit, de façon indirecte, un indice sur son histoire migratoire.

Les deux variables présentées ne permettent pas d'établir un critère qui créerait, au sein de la population totale, une sous-population satisfaisante pour notre travail. Finalement, seul le critère utilisant la *nationalité*, telle qu'elle est définie dans le recensement de population de l'INSEE, c'est-à-dire la nationalité actuelle des étrangers et la nationalité à la naissance<sup>3</sup> des Français par acquisition, a la propriété d'identifier une présence de population dont l'origine est liée à l'UE en un sens pertinent pour l'étude : il intègre les personnes ayant une nationalité

<sup>3</sup> Dans le recensement de population 1990, la nationalité des Français par acquisition concerne la nationalité antérieure et n'est donc nécessairement pas la nationalité à la naissance.

d'un pays membre de l'UE (hormis la France)<sup>4</sup> et les personnes nées d'une des nationalités de ces pays, ayant ensuite acquis la nationalité française, conformément aux possibilités offertes par la législation<sup>5</sup>, indépendamment du pays de naissance. Cela permet en particulier d'identifier dans les statistiques un effectif important de personnes italiennes, portugaises ou espagnoles nées dans un pays du Maghreb. Enfin, sur une période longue, il est, à notre sens, essentiel de faire porter l'analyse autant sur les étrangers que sur les personnes ayant pu acquérir la nationalité française [cf. Fig. I-2].

**Fig. I-2 Le critère de définition de la population d'étude reposant sur la nationalité**



Source : Réalisation propre

La population d'étude de ce travail est ainsi la population ayant une nationalité d'un pays membre de l'UE, *hormis la France*, et la population née avec une nationalité de l'UE ayant acquis la nationalité française, quel que soit le pays de naissance ; elle est constituée donc d'étrangers autant que de Français par acquisition. Elle sera désignée dans la suite de ce travail par les termes : *population de l'UE*.

La même convention vaut pour les sous-populations de la population de l'UE ; ainsi, par exemple, la *population espagnole* comprend les personnes de nationalité espagnole comme celles nées espagnoles ayant acquis la nationalité française. Selon le même principe, les personnes ayant une nationalité d'un pays hors de l'UE ou bien étant Françaises par acquisition et nées avec une nationalité d'un pays hors de l'UE sont désignées par le terme *population hors UE*.<sup>6</sup>

<sup>4</sup> Cette définition inclut également les personnes d'une nationalité hors UE qui ont acquis une nationalité d'un pays membre, par exemple une personne née turque ayant acquis la nationalité allemande.

<sup>5</sup> Les étrangers peuvent acquérir la nationalité française par naturalisation, mariages, déclaration ou bien à leur majorité.

<sup>6</sup> Ainsi, une personne née sénégalaise et devenue française fait partie de la population hors UE ; par contre, une personne née turque mais de nationalité allemande au moment de son séjour dans l'EMM fait partie de la population de l'UE.

### A.1.2 L'UE en 2006 comme espace de référence

La définition de la population de l'UE, selon le critère sur *la nationalité*, soulève la question des frontières de l'espace de référence. En effet, puisque l'étude a une étendue temporelle importante, au cours de laquelle cet espace – l'UE – a vu sa définition changer, il est nécessaire d'effectuer l'hypothèse de travail suivante : la population de l'UE est ici définie en se référant à l'UE telle qu'elle existe en 2006.

Nous travaillons donc sur les personnes d'une nationalité de l'UE à 25 pays (UE25<sup>7</sup>), en excluant les personnes nées de nationalité française ; ce travail porte ainsi sur toutes les personnes installées dans l'EMM, d'une des nationalités suivantes, au moment du recensement, ou bien, si elles sont devenues françaises, à leur naissance : allemande, autrichienne, belge, britannique, chypriote, danoise, espagnole, estonienne, finlandaise, grecque, hongroise, irlandaise, italienne, lettonne, lituanienne, luxembourgeoise, maltaise, néerlandaise, polonaise, portugaise, suédoise, slovaque, slovène et tchèque.

La conséquence la plus importante de l'hypothèse est que nous considérons les personnes de l'UE25 (sans la France) même si, à un moment de la période temporelle couverte par l'étude, le pays ne faisait pas encore partie de l'UE (voir A.2).

Certains des pays de l'UE25, au cours de la période d'étude, n'existaient pas sous leur forme administrative de 2006 : c'est le cas de certains pays de l'ex-bloc de l'est. Ainsi, pour l'exploitation des données statistiques, toutes les analyses des recensements entre 1968 et 1999 portent sur les pays faisant partie de l'UE en 2006, sauf les trois pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) et la Slovénie, qui apparaissent pour la première fois dans la statistique en 1999 en tant que pays. La République tchèque et la Slovaquie sont incluses dans les statistiques jusqu'à 1990 sous la forme administrative de la Tchécoslovaquie : après la partition en 1993, les deux pays apparaissent séparément dans la statistique de 1999. Dans le cas de l'Allemagne, les statistiques englobent la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique d'Allemagne, même avant leur réunification en 1990.

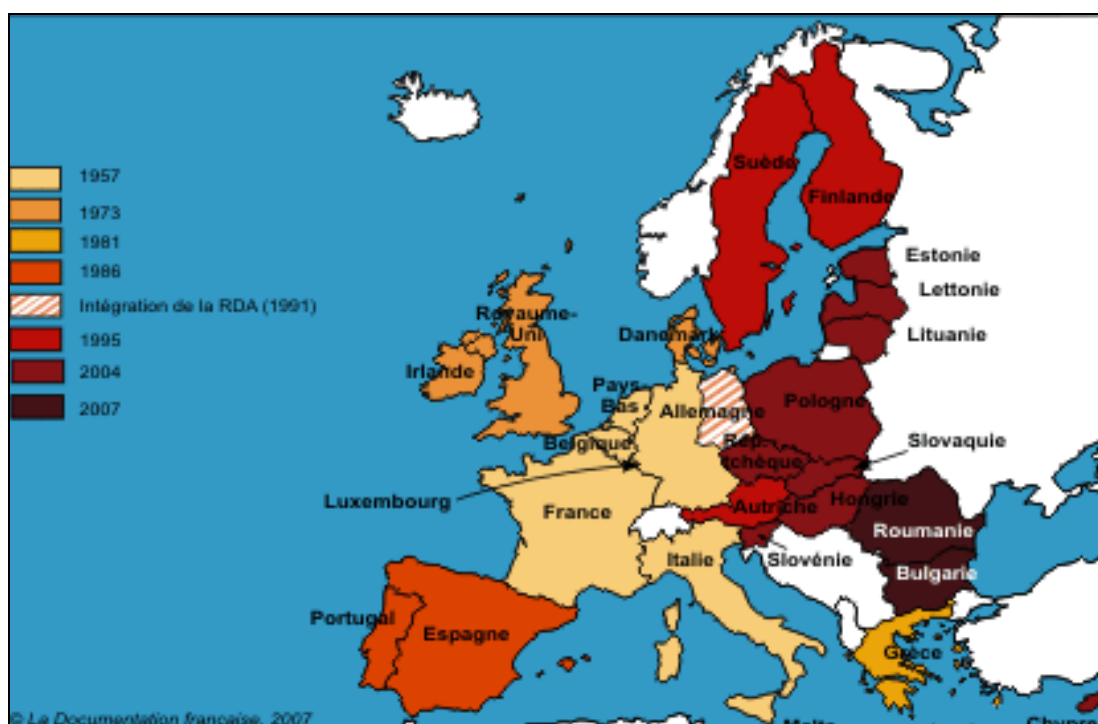
---

<sup>7</sup> Nous utilisons le terme UE25 pour souligner que la définition de la population de l'UE repose sur l'UE en 2006, c'est-à-dire l'UE à 25 pays membres, bien que nous excluons la population née française de notre population d'étude.

## A.2 Un rappel de l'extension des frontières géographiques de l'UE

Le fait que nous utilisons l'UE avec ses frontières de 2006 comme espace de référence pour la définition de la population d'étude rend nécessaire une précision de la chronologie d'adhésion des 25 pays, puisque ses extensions successives interviennent au sein du cadre temporel de l'étude (1968 – 2006). Après un court exposé des premières réflexions sur la mise en place de l'UE par ses six pays fondateurs (A.2.1), nous traitons de son extension géographique, effectuée en cinq élargissements, selon trois étapes chronologiques : le premier élargissement vers le nord en 1973 (A.2.2), les trois élargissements vers une UE à 15 pays entre 1981 et 1995 (A.2.3), et enfin le cinquième élargissement vers l'est, c'est-à-dire la construction de l'UE25 en 2004 (A.2.4).

Carte I-1 La construction de l'UE (1957-2007)



Source : [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

### A.2.1 Les premières réflexions de coopération européenne

L'Allemagne<sup>8</sup>, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays Bas sont les pays fondateurs de l'UE. Ils participent en effet aux premières réflexions de coopération européenne après la seconde guerre mondiale. Cette réflexion aboutit à la rédaction du traité de Bruxelles

<sup>8</sup> Nous utilisons dans ce paragraphe le terme : Allemagne, pour désigner, avant 1990, la République Fédérale d'Allemagne seule, puis, après 1990, l'Allemagne réunifiée.

et à l'organisation d'une coopération entre les pays au sein de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE), du Conseil de l'Europe puis à la création de trois communautés européennes.

Le traité de Bruxelles<sup>9</sup> est signé pour cinquante ans, le 17 mars 1948, par la France, le Royaume Uni et les pays du Benelux, en rappelant les valeurs essentielles de la civilisation occidentale qui méritent, selon eux, d'être défendues : les droits de l'homme, les libertés et les principes démocratiques. De plus, le traité affirme la volonté de coopérer pour reconstruire l'économie européenne et pour en assurer la sécurité.

L'OECE a également été créée en 1948 ; elle est directement liée à l'aide financière<sup>10</sup> des Etats-Unis pour la reconstruction de l'Europe après la guerre. Elle est en effet conditionnée par la mise en place d'une coopération économique entre les pays bénéficiaires<sup>11</sup>. Le général Marshall appuie cette coopération en déclarant : « Il faut que les pays de l'Europe se mettent d'accord sur les besoins qui découlent de la situation et sur l'effort qu'ils devront eux-mêmes fournir pour rendre efficaces les mesures que pourra prendre le gouvernement de notre pays » (GAUTHIER 1996, p.42). L'idée directrice est donc de mettre en place un espace économique. Pour mieux organiser l'aide économique des Etats-Unis, les pays européens s'efforcent de se réunir : après le congrès de La Haye<sup>12</sup>, la réunion d'une assemblée européenne est demandée, dont le rôle est de proposer des mesures propres à établir progressivement l'unité économique et politique de l'Europe (GERBERT 1999, p.80). La France prend l'initiative et propose la création d'une Assemblée européenne et la formation d'une union économique et douanière.

Après un temps de forte discussion entre la France, le Royaume Uni et les pays du Benelux, ces pays invitent finalement les représentants du Danemark, de l'Irlande, de l'Italie, de la Norvège et de la Suède à signer les statuts du Conseil de l'Europe le 5 mai 1949. Son siège est installé à Strasbourg : un choix géographique symbolique du rapprochement franco-allemand (GERBERT 1999). Les pays participant au Conseil de l'Europe<sup>13</sup> sont attachés « aux valeurs

---

<sup>9</sup> Le 17 mars 1948, les ministres des Affaires étrangères de la Belgique, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Royaume-Uni signent à Bruxelles le Traité d'Union occidentale qui prévoit une collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective. Après des modifications en 1954, ce traité trouve sa continuation dans l'Union de l'Europe occidentale.

<sup>10</sup> L'aide financière des Etats-Unis pour l'Europe était dispensée dans le cadre du Plan Marshall.

<sup>11</sup> Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie. L'Allemagne de l'Ouest a adhéré en 1949 et l'Espagne en 1951.

<sup>12</sup> Au Congrès de La Haye, le 7 mai 1948, huit cents délégués de mouvements politiques et idéologiques favorables à une unification se rassemblent. Parmi eux, on compte soixante ministres et deux cents parlementaires issus de différents Etats européens. Ce congrès est présidé par W. Churchill. Deux grands courants, les unionistes et les fédéralistes, s'affrontent entre une simple coopération entre Etats et la fusion des Etats en un pouvoir politique indépendant des gouvernements nationaux.

<sup>13</sup> Le Conseil de l'Europe s'élargit aux pays de l'Europe occidentale : la Grèce et la Turquie rejoignent le Conseil en août 1949, puis l'Allemagne fédérale et la Sarre en 1950, l'Autriche adhère en 1956, Chypre en 1961, la Suisse en 1962, Malte en 1965, le Portugal en 1976, le Lichtenstein en 1978 et enfin Saint Marin en 1988. Actuellement le Conseil de l'Europe réunit 46 Etats dont 21 Etats de l'Europe centrale et orientale ; il a reçu la candidature de deux



spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droits sur lesquels se fonde toute démocratie véritable » (GERBERT 1999, p.82) ; ils s'engagent à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Enfin, les trois communautés européennes, créées dans les années 1950 par l'Allemagne (RFA), la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays Bas, peuvent être considérées comme première pierre de la construction de l'UE.

La première communauté européenne, celle du Charbon et de l'Acier (CECA), qui repose sur la déclaration de Robert Schumann<sup>14</sup> du 9 mai 1950 [cf. Annexe Texte A-1], et qui propose la mise en commun des ressources de charbon et d'acier de France et d'Allemagne, a deux objectifs, politique et économique. En effet, puisque la proposition de la création de la CECA concrétise les premiers fondements d'une fédération européenne, indispensable à la préservation de la paix (DUROUSSET 2002), elle répond à la première raison du rapprochement entre la France et l'Allemagne.

Quant à l'objectif économique de création d'un marché commun, le gouvernement français prend l'initiative de réunir, le 20 juin 1950, les gouvernements intéressés par le plan de Schumann, qui est accepté d'emblée par l'Allemagne, mais aussi par l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays Bas. La création d'« un marché commun du charbon, du minerai de fer, des ferrailles et de l'acier caractérisé par l'abolition des barrières douanières, l'existence du principe de la libre concurrence, la reconnaissance d'un principe d'autorité économique permettant le contrôle de l'approvisionnement régulier du marché» (DUROUSSET 2002, p.19) est signée par les six pays et entre en vigueur le 23 juillet 1952.

La CECA ne reste pas longtemps la seule communauté européenne : elle est suivie par deux autres communautés, fondées dans le cadre de deux traités, à Rome en 1957, par l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays Bas : la Communauté Economique Européenne (CEE) et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (CEEA)<sup>15</sup>. Le 20 mai 1955, les pays du Benelux proposent à leurs partenaires de la CECA le plan Beyen-Spaak-Bech qui décide la création d'une organisation commune des transports, de mise en commun des ressources énergétiques, notamment atomique, et la constitution d'une intégration

---

autres pays (Belarus et Monténégro), et a accordé le statut d'observateur à 5 autres Etats (Saint-Siège, Etats-Unis, Canada, Japon et Mexique).

<sup>14</sup> Ministre français des Affaires étrangères (1948-1953)

<sup>15</sup> Le développement de la Communauté Européenne avait pourtant été freiné en 1954, lorsque s'est formée une alliance temporaire entre le parti communiste français et la droite nationaliste du Rassemblement du Peuple Français, autour de Charles de Gaulle, qui rejette la Communauté Européenne de Défense (CED) le 30 août 1954 (MATHIEU 1994). Après l'abandon du traité de la CED, tous les avancements sont bloqués dans le domaine de la défense. On revient donc à la conception de « solidarité de fait » qu'avait inspirée la création de la CECA (BOEGNER 1974). L'échec de l'unification militaire et politique permet en même temps une relance de l'Europe économique.

économique générale par la création d'un marché commun (GAUTHIER 1996) : deux ans plus tard, en 1957, les six pays signent le traité de Rome sur la CEE<sup>16</sup>.

La CEEA, fondée également en 1957 par ces six pays, est de nature différente : il ne s'agit pas de mettre en commun des activités économiques déjà existantes, mais de contribuer à la formation et à la croissance d'une industrie nucléaire européenne.

### **A.2.2 Le premier élargissement vers le nord (1973)**

De 1952 à 1973, la communauté reste restreinte aux six états membres, avant le premier élargissement au Danemark, à l'Irlande et au Royaume Uni. Le Royaume Uni, qui a refusé d'adhérer à la CECA en 1951 et à la CEE en 1957, en raison du caractère supranational<sup>17</sup> de la communauté, est finalement le premier pays qui demande l'adhésion à la communauté.

Le Royaume Uni propose, en 1956, une zone de libre échange à l'échelle de l'OECE, limitée à un petit nombre d'Etats, qui ne sont pas membres de la communauté : la mise en place de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE)<sup>18</sup>, dont l'absence d'organes à caractère supranational correspond profondément au désir du Royaume Uni, est réalisée en novembre 1959, avec le traité de Stockholm, entre le Royaume Uni, l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse. Mais l'AELE ne répond pas vraiment aux besoins du Royaume Uni dont les dirigeants économiques arrivent, à partir des années 1960, à la conclusion que la seule façon de stimuler l'industrie et de fournir un marché pour leurs produits est le marché commun. Le Royaume Uni demande donc, en 1961 et en 1967, l'ouverture de négociations pour son adhésion à la CEE, mais la demande est deux fois refusée par la France. C'est en 1969, à la réunion de La Haye, que le Royaume Uni présente une nouvelle demande d'adhésion puis signe enfin le traité d'adhésion en janvier 1972 au palais d'Egmont à Bruxelles, et, après une ratification du traité par le Parlement au Royaume Uni [cf. Tab. I-1], adhère à la communauté le 1<sup>er</sup> janvier 1973.

---

<sup>16</sup> Ce traité a « pour mission l'établissement d'un marché commun, une expansion continue et équitable, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit ». (LA DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'UNION EUROPÉENNE 1998)

<sup>17</sup> Pour la Haute Autorité commune, une innovation juridique majeure, il s'agit d'un organe collégial de neuf membres ; huit d'entre eux désignés par les gouvernements des Etats membres agissant d'un commun accord, le neuvième désigné par les huit premiers. Les membres sont renouvelables par tiers tous les deux ans. La Haute Autorité dispose d'un organe exécutif permanent ayant pouvoir de décision ce qui donne à la CECA un caractère supranational (DUROUSSET 2002).

<sup>18</sup> L'AELE a été fondée par l'Autriche, le Danemark, la Norvège, la Suède, la Suisse et la Grande-Bretagne en 1960 (la Convention de Stockholm). Par la suite, la Finlande (en 1961 en qualité de membre associé et en 1986 en tant que membre à part entière), l'Islande (en 1970) et le Liechtenstein (en 1991) ont rejoint l'AELE. Actuellement, l'AELE compte seulement quatre pays membres : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Les autres pays ont en effet quitté l'AELE pour rejoindre l'UE.

**Tab. I-1 Les pays ayant adhéré à l'UE en 1973 selon la date du vote et les résultats**

| Pays        | Date du vote ou de la consultation | Résultats (voix ou % des suffrages exprimés) |          |          |
|-------------|------------------------------------|--|----------|----------|
|             |                                    | Procédure                                    | Pour     | Contre   |
| Danemark    | 2 octobre 1972                     | Référendum                                   | 63,5     | 36,5     |
| Irlande     | 5 mai 1972                         | Référendum                                   | 83,0     | 17,0     |
| Royaume Uni | 13 juillet 1975                    | Ch. des communes                             | 310 voix | 284 voix |
|             | 26 juillet 1997                    | Ch. des lords                                | 189 voix | 19 voix  |

Source : Gauthier, Dorel (1993), p.72

A coté du Royaume Uni, le Danemark et l'Irlande présentent également leur demande d'adhésion<sup>19</sup> en 1972 et leur référendum souligne la volonté du peuple d'adhérer à la Communauté Européenne [cf. Tab. I-1] ; la communauté passe de six à neuf Etats membres<sup>20</sup>.

### **A.2.3 Trois élargissements vers une UE à 15 pays (1981-1996)**

Après le premier élargissement vers le nord en 1973, la Communauté Européenne, qui est constituée, jusqu'en 1981, de neuf pays membres, connaît trois autres élargissements dans les années 1980 et 1990, pour finalement avoir 15 pays membres : l'adhésion de la Grèce en 1981, celle de l'Espagne et du Portugal en 1986, et enfin celle de trois pays de l'AELE (Autriche, Finlande, Suède) en 1995.

Le deuxième élargissement concerne ainsi la Grèce, qui demande son adhésion à la CEE pour la première fois en juin 1959, selon l'article 238 du traité du Rome. En 1961, elle signe un accord avec la CEE, portant sur la mise à la disposition de l'économie grecque de ressources financières communautaires ; il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1962. C'est le début d'une participation de la Grèce à la CEE, mais la période de dictature entre 1967 et 1974 cause ensuite un relâchement des liens entre les deux partenaires ; c'est seulement avec le rétablissement de la démocratie que la Grèce peut reprendre sa relation économique avec la CEE. En 1975, la Grèce dépose une demande formelle d'adhésion à la CEE et signe, après les négociations, le traité du 23 mai 1979, qui fixe la date de l'adhésion de la Grèce à la communauté pour le 1<sup>er</sup> janvier 1981.

La Grèce est le premier pays membre qui doit suivre une période de transition après son adhésion au marché économique commun, ce qui s'explique principalement par le fait que son niveau de développement économique n'est pas comparable à celui des anciens membres : son

<sup>19</sup> La Norvège a également présenté sa demande d'adhésion, mais le peuple a refusé le traité lors du référendum le 26 septembre 1975.

<sup>20</sup> L'adhésion du Royaume Uni, du Danemark et de l'Irlande à la CEE a des conséquences pour l'AELE qui est affaiblie après la sortie de trois pays qui rejoignent la CEE (GAUTHIER 1996). Le lien entre la CEE et l'AELE est pourtant envisagé par le Royaume Uni, qui demande à nouer rapidement des liens privilégiés entre la CEE et ses anciens partenaires. Les états de la CEE (les accords sont signés par les six pays de la CEE, mais ils engagent la Communauté élargie à dix) et les cinq pays de l'AELE (le gouvernement de la Finlande était démissionnaire, et a envoyé un représentant qui a signé un peu plus tard) signent l'accord de libre échange à Bruxelles le 22 juillet 1972.

PIB par habitant est un des moins élevés d'Europe, le secteur productif le plus développé est l'agriculture et l'industrie est faible. Ces différences entre les pays de la CEE et la Grèce motivent donc la mise en place d'une période de cinq ans, qui permet l'alignement des prix des produits agricoles sur les prix communautaires.

Le troisième élargissement concerne le Portugal<sup>21</sup> et l'Espagne<sup>22</sup> qui déposent leur demande officielle d'adhésion à la CEE le 28 mars et le 27 juillet 1977. Les négociations sont encore plus longues que celles menées avec la Grèce, du fait, en particulier, de discussions internes à la CEE et de l'inquiétude de la Grèce au regard de la concurrence de ces pays<sup>23</sup>. Elles commencent en octobre 1978 avec le Portugal, en février 1979 avec l'Espagne, et durent 7 ans ; les traités d'adhésion, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1986, sont signés en 1985 à Madrid et à Lisbonne.

Comme l'adhésion de la Grèce, celle de l'Espagne et du Portugal provoque un accroissement de l'écart entre les niveaux de développement économique des Etats membres. Alors qu'en 1984, l'écart extrême entre les PIB par habitant est de 9 469 Ecus<sup>24</sup> (13 647 Ecus au Danemark et 4 178 Ecus en Grèce), cet écart entre les deux extrêmes passe à 11 000 Ecus (PIB par habitant au Portugal : 2 647 Ecus) après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal (GAUTHIER 1996). L'entrée de ces deux pays dans la CEE présente donc pour la Communauté à dix à la fois des avantages et des inconvénients : les pays de la communauté profitent de l'ouverture de nouveaux marchés pour leurs produits industriels<sup>25</sup>, mais la communauté devient en contrepartie plus hétérogène. Après l'adhésion des deux pays de la péninsule ibérique, la CEE se trouve donc confrontée à une mission de réduction des disparités de développement et de niveau de vie au sein de la Communauté élargie. Cette aggravation des déséquilibres internes de la CEE demande un effort financier dans les domaines de politique sociale et régionale au profit des nouveaux membres, un effort délicat par rapport aux difficultés budgétaires de la CEE. L'adhésion de l'Espagne et du Portugal est ainsi directement à l'origine de la dynamisation des politiques structurelles européennes (GAUTHIER 1996).

---

<sup>21</sup> Le gouvernement Soares de Portugal a demandé l'adhésion à la communauté après la révolution des œillets, l'instauration d'un régime démocratique et des élections générales.

<sup>22</sup> L'Espagne était sous le régime de la dictature franquiste. Il n'était donc pas question de l'admettre dans la communauté. Après la mort de Franco et l'établissement de la monarchie parlementaire, le gouvernement Suarez déposait sa demande.

<sup>23</sup> En décembre 1984, la Grèce obtient, en menaçant d'opposer son veto, une aide financière pour lui permettre de se préparer à la concurrence de deux nouveaux membres. Cette aide financière est menée dans le cadre des Programmes Intégrés Méditerranée (PIM) et est étendu à l'Italie méditerranéenne et à la France du Sud.

<sup>24</sup> L'écu a été jusqu'en 1998 l'unité de compte des institutions européennes. Il s'agit d'un panier des monnaies des états membres. Il a disparu le 1<sup>er</sup> janvier 1999 pour être remplacé par l'euro au taux de 1 pour 1.

<sup>25</sup> Le Portugal était membre d'AELE et bénéficiait depuis 1977 du libre accès au marché à dix. Le Portugal était également autorisé à maintenir ses propres taxes sur les produits de la CEE. L'Espagne avait signé en 1970, quand son industrie était encore fragile, un accord commercial qui faisait bénéficier ses exportations sur le marché communautaire de droits réduits. Cet accord a permis également de conserver des taxes élevées sur ses importations.

Avant le quatrième élargissement, les trois communautés (CECA, CEE, CEEA) sont rassemblées, lors du traité de Maastricht, en UE, dont la création a été décidée au sommet de 1972<sup>26</sup> et qui prend donc forme progressivement, mais tardivement<sup>27</sup>. En 1990, le Conseil Européen de Rome décide de réunir deux conférences, l'une sur l'Union économique et monétaire et l'autre sur l'unité politique européenne. Les travaux de ces deux conférences permettent au Conseil Européen de Maastricht de définir le Traité sur l'UE (TUE) qui est signé le 7 février 1991 ; après ratification, le traité de Maastricht entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1993. Ce traité transforme de plus la Communauté Economique Européenne (CEE) en Communauté Européenne (CE), qui perd l'adjectif : économique, pour souligner une nouvelle dimension qui donne l'importance à la citoyenneté européenne<sup>28</sup> (DUROUSSET 2002).

Le quatrième élargissement de l'UE a lieu en 1995 et inclut trois pays, qui sont, jusqu'alors, membres de l'AELE : l'Autriche, la Finlande et la Suède. L'accord pour créer une zone de libre échange sous forme d'un Espace Economique Européen (EEE) entre la CEE et l'AELE, signé en 1991<sup>29</sup>, en est ainsi une première étape. Les négociations des demandes de quatre pays<sup>30</sup> de l'AELE commencent en février 1993 et les traités d'adhésion pour l'Autriche, la Finlande et la Suède sont signés lors du Conseil européen à Corfou, en juin 1994. Après la ratification du traité par référendum [cf. Tab. I-2], les trois pays deviennent officiellement membres de l'UE le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

**Tab. I-2 Les pays ayant adhéré à l'UE en 1995 selon la date et le résultat du référendum**

| Pays     | Date             | Votants (%) | Oui (%) | Non (%) |
|----------|------------------|-------------|---------|---------|
| Autriche | 12 juin 1994     | 82,3        | 66,6    | 33,4    |
| Finlande | 16 octobre 1994  | 74,0        | 57,0    | 43,0    |
| Suède    | 13 novembre 1994 | 83,3        | 53,2    | 46,8    |

Source : Gauthier, A. 1996, page 113

<sup>26</sup> Le sommet du 19 au 21 octobre 1972 à Paris était le premier de l'Europe à neuf. Dans une discussion de la déclaration finale, le caractère démocratique de la Communauté et la volonté de créer une union économique et monétaire ont été affirmés. Puis d'autres perspectives ont été confirmées : l'expansion économique permettant d'atténuer les disparités du niveau de vie, l'aide aux pays en développement, le développement des échanges internationaux, la mise en place d'une politique de détente et de paix dans la fidélité aux alliances, et l'affirmation de sa place dans les affaires mondiales en tant qu'entité distincte. Voir GERBERT 1999

<sup>27</sup> Deux événements à la fin des années 1980 donnent un nouvel élan à l'approfondissement communautaire (DUROUSSET 2002): la disparition des régimes de démocratie populaire en Europe Orientale, et la volonté franco-allemande de relancer la construction politique européenne, le sentiment que la réalisation du marché unique doit être accompagnée et soutenue par un approfondissement de l'Union économique et monétaire.

<sup>28</sup> Toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre de l'UE est citoyen de l'Union. La citoyenneté de l'Union complète la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. La citoyenneté de l'Union se compose d'une série de droits qui sont consacrés dans les traités de l'UE.

<sup>29</sup> Il est effectif à partir de janvier 1993.

<sup>30</sup> A côté de la candidature de l'Autriche (1989), de la Finlande et de la Suède (1992), la Norvège pose également sa candidature en 1992, mais sa population se prononce une seconde fois contre l'adhésion à l'UE (après le référendum négatif en 1975). La Suisse renonce à cette adhésion en 1992 (le traité qui a annoncé les adhésions des nouveaux membres a été signé à Porto en mai 1992).

Contrairement aux élargissements à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal, celui-ci ne pose pas de difficultés majeures relatives au niveau de développement : les PIB par habitant des pays entrant sont comparables à ceux des pays membres. Les trois nouveaux membres obtiennent de plus des mesures transitoires sous forme de dérogation temporaires d'une durée de un à six ans ; les dérogations ont été obtenues dans les domaines de la concurrence et de la fiscalité.

#### **A.2.4 Le cinquième élargissement vers l'est (2004) et les limites géographiques de l'UE**

Le cinquième élargissement est le plus complexe de l'histoire de l'UE : 10 pays (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie) adhèrent en 2004 à l'UE qui compte donc, en 2006, 25 pays.

Les événements géopolitiques en 1989 ont une grande importance pour l'avenir de l'UE. L'effondrement de l'empire soviétique et la disparition du système communiste dans les pays de l'est permettent une réunification non seulement de l'Allemagne, mais aussi de l'Europe séparée par le rideau de fer. Après les demandes d'adhésion à la communauté, déposées par les îles de Chypre et de Malte (en 1990), à la suite de ces changements politiques en Europe centrale et en Yougoslavie, huit autres pays ont déposé leur demande : la Pologne et la Hongrie en 1994, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Slovaquie en 1995, et enfin la République Tchèque et la Slovénie en 1996.

Alors que Malte (1970) et Chypre (1972) bénéficient déjà, avant leur demande officielle, d'un accord d'association avec la Communauté dans la perspective de l'adhésion, les pays de l'UE affirment aussi leur volonté d'un rapprochement avec les pays de l'Europe centrale en mettant en place, dès 1990, l'aide financière PHARE<sup>31</sup>, mais aussi les bases juridiques de la coopération sous forme d'accords d'associations qui sont signés avec chacun des pays candidats entre 1991 et 1996. C'est ensuite, en 1993, que les quinze pays de l'UE décident, au sommet de Copenhague, d'élargir l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale, tout en fixant des conditions économiques et politiques<sup>32</sup> nécessaires à une adhésion à l'UE. Ainsi, en décembre 1997, au sommet du Luxembourg, les négociations sont lancées avec seulement 6 des 10 pays alors jugés les plus avancés dans le respect des critères : Chypre, Estonie, Hongrie,

---

<sup>31</sup> Le programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale (Phare) constitue le principal instrument financier de la stratégie de préadhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'UE.

<sup>32</sup> Etablis en 1993 par le Conseil européen, les critères de Copenhague constituent une condition à remplir par les pays candidats pour leur adhésion. Ces derniers doivent : assurer la stabilité des institutions qui garantissent la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme ainsi que le respect des minorités et leur protection ; mettre en place une économie de marché efficace capable de faire face à la pression de la concurrence et des forces du marché au sein de l'Union ; être en mesure d'assumer les obligations découlant de l'adhésion, telles que le respect des objectifs de l'union politique, économique et monétaire.

Pologne, République tchèque et Slovénie. En décembre 1999, cette fois à Helsinki, les négociations avec les quatre autres pays (Lettonie, Lituanie, Malte, Slovaquie), qui font partie du deuxième groupe<sup>33</sup> de pays candidats, sont ouvertes. Puis le sommet de Nice, en décembre 2000, accélère les négociations d'adhésion en fixant un calendrier avec des chapitres à traiter pour les deux années à venir et une méthode pour traiter les demandes de périodes transitoires. Après discussion de plusieurs scénarios, le Conseil européen de Laeken choisit en décembre 2001 l'option d'un grand élargissement<sup>34</sup>, c'est-à-dire que les dix pays candidats les plus avancés peuvent adhérer tous en une seule fois, en 2004. Enfin, le traité d'adhésion est signé le 16 avril 2003 à Athènes et les dix pays adhèrent à l'UE, après la ratification entre juin 2003 et février 2004, selon leurs résultats au référendum (sauf Chypre) [cf. Tab. I-3] le 1<sup>er</sup> mai 2004.

**Tab. I-3 Les dix pays membres, ayant adhéré à l'UE en 2004, selon la date et le résultat du référendum (2003)**

| Pays               | Dates             | Oui en % | Participation en % |
|--------------------|-------------------|----------|--------------------|
| Malte              | 8 mars 2003       | 53,7     | 91,0               |
| Slovénie           | 23 mars 2003      | 89,7     | 55,4               |
| Hongrie            | 12 avril 2003     | 83,8     | 45,6               |
| Lituanie           | 10/11 mai 2003    | 89,9     | 65,0               |
| Slovaquie          | 16/17 mai 2003    | 92,4     | 52,1               |
| Pologne            | 7/8 juin 2003     | 77,5     | 58,9               |
| République tchèque | 13/14 juin 2003   | 77,3     | 55,2               |
| Estonie            | 14 septembre 2003 | 67,0     | 63,0               |
| Lettonie           | 20 septembre 2003 | 67,0     | 72,5               |

Source modifiée : Giuliani (2004), p. 28

L'UE actuelle (en 2006), considérée comme espace de référence pour la définition de notre population d'étude, compte donc 25 pays, qui ont adhéré en cinq étapes entre 1957 et 2004. La suite de l'évolution des frontières géographiques de l'UE va, au cours du temps, continuellement modifier la définition de la population de l'UE – c'est pour cette raison que le choix de l'UE 2006 comme espace de référence était nécessaire, d'autant plus que la question des limites de l'élargissement géographique reste ouverte.

En effet, la Bulgarie et la Roumanie, qui ont présenté leurs demandes d'adhésion à l'UE en 1995, ont adhéré à l'UE en 2007. En 2000, les négociations d'adhésion ont été ouvertes et, en 2002, le Conseil européen a annoncé que son objectif était d'accueillir les deux pays dans l'UE en 2007 à condition que la Bulgarie et la Roumanie aient accompli des progrès suffisants pour remplir les critères d'adhésion. En décembre 2004, les négociations d'adhésion se sont achevées et le traité d'adhésion a été signé en avril 2005. Enfin, en mai 2006, la Commission

<sup>33</sup> Dans la littérature sur l'élargissement de l'UE, on parle souvent du groupe de Luxembourg et du groupe de Helsinki (la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Roumanie, et la Slovaquie)

<sup>34</sup> Un autre scénario proposait plusieurs adhésions successives par petits groupes de pays en fonction de leur état d'avancement.

Européenne estimait que les deux pays devraient être prêts pour l'adhésion à l'UE au 1<sup>er</sup> janvier 2007 à condition qu'elles s'emploient à résoudre un certain nombre de problèmes. Depuis, les deux pays ont, en effet, résolu environ la moitié des questions qui restaient ouvertes<sup>35</sup> et la Commission Européenne confirme dans son rapport du 26 septembre 2006 l'élargissement de l'UE à vingt-sept au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES 2006).

Enfin, à côté de la Turquie, qui a demandé l'adhésion en 1987, cinq pays balkaniques<sup>36</sup> montrent la volonté de rejoindre l'UE. En 1999, la Commission a lancé des accords de stabilisation et d'association pour ces cinq pays : pour apporter son soutien, l'Union a mis en place le programme CARDS (Assistance Communautaire pour la Restructuration, la Démocratie et la Stabilisation), doté, pour la période 2000-2006, d'un budget de 4,65 milliards d'euros ; ces accords peuvent être vus comme le début d'une démarche vers l'UE. En effet, en décembre 2002, le Conseil de Copenhague confirme que les pays occidentaux ont vocation à faire partie de l'UE et c'est en juin 2003, que les chefs d'Etat réitèrent leur soutien au sommet de Thessalonique. La démarche vers l'UE est donc en cours et est lancée par la candidature de la Croatie le 21 février 2003.

---

<sup>35</sup> La Commission a prévu, pour éviter tout risque potentiel, des mesures visant à accompagner l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie : elle mettra en place un mécanisme de coopération et de vérification des progrès réalisés en matière de réforme du système judiciaire et de lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

<sup>36</sup> La Croatie, l'Albanie, la Serbie Monténégro, la Bosnie Herzégovine et la République de Macédoine



## **B La libre circulation à l'intérieur de l'UE : une complexification de la statistique migratoire**

Avec leur adhésion à l'UE, les 25 pays acceptent les quatre libertés (libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes), fondements du marché intérieur unifié, toutes les politiques communes et les dispositions du traité de Maastricht. Parmi ces engagements, c'est celui qui garantit la libre circulation des personnes qui nous intéresse maintenant. En effet, cette liberté crée un contexte migratoire très spécifique, en particulier pour la migration de personnes de l'UE dans l'EMM ; elle a une influence sur l'enregistrement de la migration et donc sur la production et l'analyse des données statistiques utilisées dans le cadre de ce travail.

Nous abordons, dans un premier temps, la mise en place, dans les années 1950, de la libre circulation des travailleurs, ainsi que son extension à toutes les personnes (B.1). Une analyse de diverses sources statistiques françaises et la confrontation des données migratoires au niveau européen permet, dans un deuxième temps, de mesurer l'impact de la libre circulation sur la collecte de statistiques portant sur la population de l'UE (B.2) ; l'influence du système d'enregistrement sur la qualité des données est alors soulignée. L'absence de données actuelles sur la population de l'UE dans l'EMM nous a conduit à réaliser une enquête en 2005 (EPUEM) dont la présentation sera l'objet du dernier paragraphe de cette section (B.3).

### **B.1 L'élargissement du champ d'application du droit de libre circulation des personnes depuis 1957**

Le droit de libre circulation des personnes est défini dans les années 1950 ; les catégories de personnes qui en bénéficient comme ses modalités de mise en oeuvre ont évolué peu à peu. L'extension de ce droit : d'une liberté pour les travailleurs à une liberté pour tous, fait l'objet d'une première analyse (B.1.1). L'élargissement de son champ d'application est renforcé par des mesures plus récentes, prises par l'UE, pour faciliter encore la mobilité à l'intérieur de son territoire (B.1.2). A l'inverse de ce mouvement, la période de transition pour l'établissement de la libre circulation pour les ressortissants<sup>37</sup> des dix nouveaux pays membres, adhérents depuis 2004, a des conséquences sur leur mobilité vers l'EMM et justifie une étude spécifique de leur

---

<sup>37</sup> Nous adoptons le terme de ressortissant (défini par le critère de la nationalité), utilisé dans les documents officiels, pour désigner les personnes d'une nationalité d'un territoire donné.

migration : les modalités de cette période de transition, mais aussi un rappel des restrictions de la mobilité lors des élargissements précédents, seront ainsi au centre d'une dernière section (B.1.3).

### **B.1.1 D'un libre échange de main-d'œuvre vers une liberté en soi**

La liberté de circulation et de séjour, une des libertés écrites dans la charte actuelle des droits fondamentaux de l'UE [Art. 45]<sup>38</sup>, est définie pour la première fois dans le traité de Rome<sup>39</sup> en 1957 et signifie, pour les ressortissants de l'UE, le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres. Depuis, le droit de libre circulation connaît des modifications dont les modalités juridiques correspondent au changement de conception de ce qu'est la libre circulation et la construction européenne.

Les prémices de la notion de libre circulation des travailleurs apparaissent dans le règlement n°15 du Conseil de l'Europe du 16 août 1961, qui essaye, en établissant un certain nombre de principes fondamentaux, de répondre aux relations migratoires complexes entre les territoires de ces états membres (MAESTRIPIERI 1970). La croissance économique au cours des Trente Glorieuses et le besoin de main-d'œuvre qui s'ensuit sont par conséquent les arguments principaux pour faciliter la circulation des travailleurs. En effet, le déséquilibre économique en Europe engendre des flux migratoires, qui intéressent progressivement les six pays fondateurs de l'UE, particulièrement en provenance de l'Italie – où la disponibilité de la main-d'œuvre est grande [cf. Annexe Tab. A-28] -, vers la France et l'Allemagne – lieux des plus grands déficits de main-d'œuvre. Ainsi, la France, comme d'autres pays membres, cherche à combler ce besoin en recrutant à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE. Dans ce but, elle signe des accords avec ses anciennes colonies, mais aussi, de façon bilatérale, avec l'Italie en 1946, l'Espagne en 1961, et avec le Portugal en 1963. C'est donc pour être plus flexibles et pour pouvoir mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre que les pays ont souhaité améliorer les modalités administratives de déplacement des travailleurs (DE LARY 1992; MAESTRIPIERI 1970).

---

<sup>38</sup> Charte des droits fondamentaux de l'UE, Art. 45 « Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres. La liberté de circulation et de séjour peut être accordée, conformément au traité instituant la Communauté européenne, aux ressortissants de pays tiers résidant légalement sur le territoire d'un Etat membre. »

<sup>39</sup> La deuxième partie « les fondements de la communauté », titre III « la libre circulation des personnes, des services et des capitaux », Chapitre 1 « les travailleurs », Art. 48, précise que la libre circulation est assurée à l'intérieur de la Communauté au plus tard à l'expiration de la période de transition [§1], la libre circulation comporte le droit ... de répondre à des emplois effectivement offerts [§3a], de se déplacer à cet effet librement sur des territoire des Etats membres [§3b] puis de séjourner dans un des Etats membres afin d'exercer un emploi conformément aux dispositions législatives, réglementaires et administratives régissant l'emploi des travailleurs nationaux [§3c] (LA DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'UNION EUROPÉENNE 1998)

En 1964, le règlement n°15 de celui de 1961 est modifié<sup>40</sup>, aboutissant au fait marquant que, à partir de cette date, tout ressortissant d'un Etat membre a le droit « d'occuper sur le territoire d'un autre Etat membre dans les conditions prévues [au règlement], un emploi salarié dont la vacance est notifiée au bureau de main-d'œuvre compétent... »<sup>41</sup>.

En 1968, la libre circulation connaît une évolution importante : le règlement 1612/68 du 15 octobre parle de suppression de l'autorisation de travail pour les Etats membres ; les travailleurs ont donc le droit d'accès<sup>42</sup> à une activité salariée et également le droit de l'exercer. Ce règlement concerne également le droit de famille : l'article 10 assure que « les membres de la famille ayant le droit de s'installer avec le travailleur ressortissant d'un Etat membre employé sur le territoire d'un autre Etat membre, quelle que soit leur nationalité [sont les suivants] :

- le conjoint et leurs descendants de moins de 21 ans ou à charge,
- les ascendants du travailleur et de son conjoint qui sont à sa charge ».

Les conjoints et enfants de moins de vingt et un ans ou à charge ont également le droit d'exercer une activité salariée, même s'ils n'ont pas la nationalité d'un Etat membre<sup>43</sup>.

On assiste donc à une extension sensible du nombre de personnes concernées par le droit de libre circulation : des travailleurs bénéficiant de mesures spécifiques à n'importe quelle personne susceptible d'occuper un emploi, puis à sa famille. La libre circulation reste toutefois, dans les années 1960, fondamentalement liée au marché de l'emploi, puisque seules la main-d'œuvre et sa famille sont concernées. En 1973<sup>44</sup>, les Etats membres se voient obligés<sup>45</sup> d'appliquer à l'accès aux activités non salariées et à leur exercice par des ressortissants de l'UE les mêmes règles que celles qu'ils appliquaient à leurs propres ressortissants. La directive de 1973 prévoit également la suppression des restrictions au déplacement et au séjour du conjoint et des enfants de moins de 21 ans, quelle que soit leur nationalité, ainsi que ceux des ascendants et descendants ou de leur conjoint qui sont à leur charge [Art.1§1c et d].

<sup>40</sup> c'est le règlement n°38/64 CEE du 25 mars 1964

<sup>41</sup> Art. 1, §1 du règlement n°38/64 CEE du 25 mars 1964

<sup>42</sup> A partir de 1968, tous les ressortissants d'un Etat membre ont le droit d'accéder à une activité salariée et de l'exercer. Contrairement aux règlements de 1961 et 1964, il n'existe plus une priorité d'embauche pour les travailleurs du marché national. Voir DE LARY 1992.

<sup>43</sup> Art. 11 du règlement 1612/68

<sup>44</sup> Conseil des Communautés européennes. – Directive n°73/148/CEE du 21 mai 1973 relative à la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la Communauté en matière d'établissement et de prestations de services. Voir MOPIN 1987

<sup>45</sup> L'article 54 du traité de Rome décide la mise en place de programmes généraux pour la suppression des restrictions à la liberté d'établissement et de prestation de services (LA DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'UNION EUROPÉENNE 1998), mais, si le droit de libre circulation pour les travailleurs est appliqué depuis les années 1960, les travailleurs non salariés ont toujours des restrictions pour s'établir dans les Etats membres. L'article 5 de la directive 64/224/CEE (1964) oblige ensuite les Etats membres à supprimer les restrictions qui empêchent les bénéficiaires de s'établir dans les pays d'accueil, ou d'y fournir les prestations de service aux mêmes conditions et avec les mêmes droits que les nationaux. Depuis, plusieurs directives élargissent le droit de libre circulation à plusieurs services, mais l'obligation d'application existe seulement à partir de 1973.

La libre circulation reste donc longtemps un outil du libre échange économique (MATH et RODIER 2003) : c'est uniquement dans les années 1990 qu'a été prise la décision d'inclure, à côté des personnes actives, les inactifs. Ainsi, les trois directives suivantes sont adoptées le 28 juin 1990 et entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1992 :

- selon la directive 90/366, tout étudiant ressortissant d'un Etat membre bénéficie de la libre circulation [Art. 1]. Comme pour les travailleurs, le conjoint et les enfants à charge de l'étudiant ont le droit d'accéder à toutes activités salariées ou non salariées [Art. 2]. L'étudiant reçoit une carte de séjour en tant que ressortissant de la CEE, dont la validité peut être limitée à la durée des études.
- la directive 90/365 accorde le droit de séjourner de façon permanente dans un autre Etat membre à tous les retraités ressortissants d'Etats membres. Ce droit est également valable pour le conjoint et les enfants à charge. Les personnes concernées reçoivent une carte de séjour dont la validité peut être limitée à cinq ans, renouvelables.
- pour toutes les personnes qui ne bénéficient pas du droit de séjour en tant que travailleur, étudiant ou retraité, la directive 90/364 accorde le droit de libre circulation aux inactifs et aux membres de leur famille.

Il faut, néanmoins, pour ces trois catégories de personnes, remplir certaines conditions de ressources et d'assurance maladie, afin de ne pas représenter une charge pour l'assistance sociale du pays d'accueil.

### **B.1.2 Les nouvelles mesures de libre circulation des personnes depuis les années 1980**

Bien que le droit de libre circulation des personnes ait été étendu des travailleurs salariés aux inactifs, et concerne ainsi finalement l'ensemble de la population, l'UE continue de faire évoluer l'application de cette liberté. En effet, une série de mesures politiques sont prises par les états membres, qui vont dans le sens d'une facilitation de la circulation dans le territoire de l'UE.

Une mesure importante concerne la création de l'espace Schengen et la suppression des frontières intérieures – levant ainsi un des obstacles de la migration internationale, puisque la traversée d'une frontière nécessite au moins un papier officiel. En 1985, les trois pays du Benelux, l'Allemagne et la France ont conclu un accord, dont la convention d'application est signée le 19 juin 1990 à Schengen. Après l'adhésion de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal un

an plus tard, d'autres Etats membres<sup>46</sup> signent la convention sur la suppression des frontières intérieures<sup>47</sup> et acceptent ainsi les conditions d'une libre circulation sans contrôle, dans les années suivantes ; seuls le Royaume Uni et l'Irlande n'ont pas signé cette convention bien qu'ils participent partiellement aux mesures adoptées dans le cadre de Schengen. L'accord de Schengen est complètement applicable aux ressortissants de la CEE, même si leur Etat d'origine ne fait pas partie de l'espace Schengen. Par contre, les dix pays membres, adhérant à l'UE en 2004, ne sont pas encore entièrement intégrés dans l'application de Schengen ; les frontières nationales antérieures à l'élargissement sont maintenues et le délai d'application de la convention peut durer au moins jusqu'à 2007 (NIES 2004).

La réduction des formalités administratives est une autre des mesures prises par l'UE pour faciliter la circulation à l'intérieur de son territoire. En effet, depuis novembre 2003, les ressortissants de l'UE qui souhaitent établir, en particulier en France, leur résidence habituelle ne sont plus obligés de détenir un titre de séjour, appelé carte de séjour Communauté européenne (CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE 2004), indispensable pour les séjours de plus de trois mois [loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003]. De plus, après l'avis du Comité des régions et du Comité économique et social européen, le parlement européen approuve le 10 mars 2004 une future directive qui « vise à renforcer le droit des citoyens de l'Union et des membres de leur famille de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres, ainsi qu'à assouplir les modalités de l'exercice de la libre circulation, en réduisant les formalités administratives ... » (COMMISSION EUROPÉENNE 2004, p.82). Toutefois, la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004, concernant le droit de séjour temporaire et permanent, définit les conditions du droit de séjour d'une durée supérieure à trois mois, dont une des trois suivantes doit être remplie : exercer une activité économique en qualité de travailleur salarié ou non salarié, disposer de ressources suffisantes et d'une assurance maladie afin de ne pas devenir une charge pour l'assistance sociale de l'Etat membre d'accueil pendant son séjour, suivre une formation professionnelle en tant qu'étudiant ou être membre de la famille d'un citoyen de l'UE qui entre dans une des catégories ci-dessus.

Au-delà de la suppression de frontières et de la diminution des formalités administratives, l'UE a également pris des mesures portant sur la reconnaissance des qualifications, dans

---

<sup>46</sup> Autriche, Danemark, Finlande, Grèce, Pays Bas, Suède, Suisse ; La Norvège et l'Islande font partie de l'espace Schengen, même s'ils ne sont pas d'Etats membres de l'UE. Ils sont associés et ont donc tous les droits, mais n'ont pas d'influence sur les décisions.

<sup>47</sup> Un des principes de la Convention de Schengen est un espace de libre circulation des personnes entre les états signataires et associés<sup>47</sup> (CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE 2004) : pour franchir les frontières de l'espace Schengen, les ressortissants de l'Espace Economique Européen (EEE) et des pays associés doivent simplement se munir d'une pièce d'identité pour justifier de leur qualité de citoyen de l'UE (carte d'identité ou passeport en cours de validité)

l'objectif de créer des conditions plus favorables à la circulation des travailleurs qualifiés. L'évolution de la reconnaissance de diplômes se déroule progressivement et différemment selon les secteurs ; entre 1975 et 1980, la communauté élabore un cadre juridique qui doit donner de meilleures garanties d'équivalence. Ce cadre juridique est réalisé grâce à « l'harmonisation des conditions de formation et à la création de systèmes de reconnaissance et de suivi de l'évolution de chaque profession » (DE LARY 1992, p.99). Depuis les années 1980, plusieurs directives<sup>48</sup> tentent d'améliorer la situation de reconnaissance des formations professionnelles et des diplômes supérieurs. Les cycles de formation universitaire sont ainsi modifiés pour une harmonisation au niveau européen.

Enfin, alors que, dans les années 1960/1970, ce sont surtout les travailleurs qui sont la cible principale des mesures portant sur les conditions de circulation interne des ressortissants de l'UE, plusieurs programmes de mobilité concernent, en 2006, les étudiants, les professeurs, et les jeunes. Ainsi, le programme européen le plus connu concernant l'éducation est le programme « Socrates ». Une de ses actions<sup>49</sup> est le programme Erasmus « universités sans frontières », qui est le premier grand programme européen en matière d'éducation supérieure et qui connaît depuis son début en 1987 un succès toujours croissant<sup>50</sup>. Le programme « Leonardo da Vinci » est une autre action européenne dont l'objectif est la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle dans l'UE. L'ambition du programme jeunesse est d'élargir les possibilités offertes aux jeunes pour qu'ils puissent découvrir l'Europe et participer à sa construction en tant que citoyens actifs et responsables (COMMISSION EUROPÉENNE 2003). De plus, l'article A 3022 du budget général de l'UE prévoit des subventions pour des projets et des initiatives organisés par les milieux universitaires<sup>51</sup>. Ces subventions montrent le souhait de la Commission de soutenir les centres d'études et de recherches européennes à l'intérieur de l'UE et de « promouvoir les activités d'organismes opérant de façon individuelle ou par l'intermédiaire de réseaux transnationaux en vue de sensibiliser la société civile à l'intégration européenne » (COMMISSION EUROPÉENNE 2003, p.81). L'idée de libre circulation semble finalement avoir quitté le champ strict du marché de l'emploi, et paraît être un outil essentiel de construction d'un territoire où la mobilité ne connaît plus, ou presque, d'obstacle, puisque non seulement l'économie directement, mais aussi les formations

---

<sup>48</sup> par exemple 89/48 CEE et 92/51 CEE

<sup>49</sup> Le programme Socrates comprend d'autres volets : le programme Comenius (enseignement scolaire), Grundtvig (éducation des adultes et autres parcours éducatifs), Lingue (apprentissage des langues européennes) et Minerva (technologies de l'information et de la communication dans l'éducation).

<sup>50</sup> Depuis son lancement, 700 000 étudiants ont bénéficié d'une mobilité européenne. Actuellement, la quasi-totalité des universités européennes y participent. Voir les publications de la Commission européenne, la direction générale de l'éducation et de la culture (2002) : Socrates – Programmes d'action communautaire en matière d'éducation (2000-2006).Luxembourg

<sup>51</sup> Instituts, Centres d'études et de recherches, organisations ou associations et réseaux universitaires d'enseignants, de chercheurs ou d'étudiants

universitaires et la recherche en bénéficient ; elle pourrait en fait être un élément fondamental pour répondre aux objectifs politiques qui ont initié la construction européenne.

### **B.1.3 Une période de transition pour les adhérents de 2004 : la distinction entre deux sous-populations**

Alors qu'au cours du premier élargissement, en 1973, et de celui de 1996, aucune restriction à la libre circulation des personnes n'avait été mise en place, l'adhésion de la Grèce (1981), de l'Espagne et du Portugal (1986), comme celle des dix nouveaux pays membres (2004) a été suivie par une période de transition. En 2006, seuls les dix derniers adhérents sont toujours soumis aux restrictions de la libre circulation en France.

Du fait des différences économiques [cf. A.2.3] par rapport aux pays de la CEE, l'adhésion de la Grèce (1981) est suivie, parallèlement à une période de cinq ans permettant d'aligner les prix des produits agricoles sur les prix communautaires, par un délai de sept ans pour la libre circulation totale des travailleurs. Quant à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, ce sont les articles 55 à 66 de l'Acte d'adhésion qui prévoyaient, également du fait des différences économiques, une période de transition de sept ans (dix ans dans le cas du Luxembourg) ; l'autorisation d'immigration pour les travailleurs espagnols et portugais était maintenue jusqu'à 1992<sup>52</sup>.

Avec leur adhésion en mai 2004, les ressortissants des dix pays membres de l'UE bénéficient également des libertés des ressortissants de l'UE, mais, comme pour les élargissements précédents, ils ne peuvent pas bénéficier immédiatement de la liberté de circulation et d'installation de personnes dans un autre état membre. Dans le cas de la France, les dispositions transitoires, prévues dans le traité d'adhésion<sup>53</sup>, reposent sur un processus en trois étapes. Pendant la première période de deux ans, à partir du 1er mai 2004, la France applique la période transitoire aux travailleurs salariés originaires des nouveaux Etats membres, qui est suivi par un bilan estimant le fonctionnement de cette restriction et caractérisant l'état du marché de l'emploi. A partir du 1<sup>er</sup> mai 2006, la France ouvre son marché du travail, aux ressortissants des dix pays membres de l'UE, dans la mesure où ils ont un métier dans un secteur d'activité qui manque de main-d'œuvre, contrairement aux autres

---

<sup>52</sup> Malgré ces restrictions, les accords bilatéraux de main-d'œuvre permettent aux travailleurs saisonniers et frontaliers de continuer de travailler en France. L'accès à l'emploi pour les familles des travailleurs espagnols n'est réalisé que progressivement au cours des cinq années suivant l'adhésion. Par contre, pour les travailleurs et leurs familles déjà installés sur le territoire de la communauté, aucune nouvelle mesure restrictive n'est appliquée. Les Etats membres déclarent également qu'ils font bénéficier les travailleurs espagnols et portugais de la même priorité que celles des ressortissants dans le cas de l'embauche dans les pays tiers.

<sup>53</sup> Une période de transition est seulement prévue pour la République tchèque, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et la Slovaquie ; le traité signé avec Chypre et Malte, par contre, ne contient pas de restrictions en matière de libre circulation des travailleurs.

pays membres<sup>54</sup>. Sept secteurs d'activités sont ainsi ouverts : le BTP, la restauration, l'agriculture, la mécanique, l'industrie de transformation (agroalimentaire, verrerie, papier), le commerce et les services de nettoyage.

La période de transition dépend des catégories de personnes : elles ne sont pas également visées par la mesure. Elle est obligatoire pour les travailleurs salariés et les demandeurs d'emploi<sup>55</sup>, mais plusieurs catégories de personnes bénéficient, dès le 1<sup>er</sup> mai 2004, de la libre circulation sous certaines conditions (MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ 2004):

- les chercheurs, les étudiants et les travailleurs non salariés profitent d'une liberté d'établissement sans restriction,
- les retraités et les inactifs peuvent également exercer leur droit de libre circulation, afin de s'établir en France pourvu qu'ils déclarent disposer d'une couverture sociale et de ressources suffisantes,
- les jeunes professionnels ont la possibilité de suivre une formation en France pendant une durée limitée,
- les travailleurs saisonniers<sup>56</sup> ont la possibilité d'obtenir une autorisation temporaire de travail en France,
- les entreprises et les travailleurs indépendants bénéficient de la libre prestation de services puis de la libéralisation complète des services.

La population d'une des nationalités des dix nouveaux pays membres ayant adhéré en 2004 est donc, en 2006, encore soumise aux restrictions de libre circulation des personnes en France et requiert donc une analyse migratoire différente des flux bénéficiant de la libre circulation sans restrictions. Ces conditions différentes de mobilité nous amènent, dans la suite de notre recherche, à étudier les personnes d'une nationalité de ces dix pays membres (population de

---

<sup>54</sup> Le Royaume Uni, l'Irlande et la Suède avaient ouvert leur marché du travail depuis l'adhésion des nouveaux pays membres en 2004 ; l'Espagne, le Portugal, la Finlande et la Grèce ouvrent le marché du travail dès 1<sup>er</sup> mai 2006 ; l'Allemagne et l'Autriche maintiennent une fermeture totale.

<sup>55</sup> Les dispositions transitoires sont uniquement applicables aux travailleurs salariés (MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ 2004). Cette restriction de l'emploi salarié est applicable pendant une période initiale de cinq ans pour la France. Par contre, pour les travailleurs salariés de secteurs souffrant de pénurie de main-d'œuvre qualifiée ou non qualifiée, les ouvertures potentielles interviennent en 2006. Les demandeurs d'emploi des nouveaux Etats membres ont également des possibilités de circulation très restreintes.

<sup>56</sup> Ils sont gérés par l'Office des Migrations Internationales, qui est chargé de centraliser et de contrôler les demandes présentées.



l'UE10<sup>57</sup>) séparément des personnes d'une nationalité d'un autre pays membre, hormis la France (population de l'UE15<sup>58</sup>).

## **B.2 Les outils administratifs d'enregistrement de la migration**

La levée des obstacles à la migration à l'intérieur du territoire de l'UE, voulue pour favoriser la mobilité des ressortissants, entraîne, en particulier, une diminution des formalités administratives requises pour traverser une frontière (elles sont même supprimées à l'intérieur de l'espace Schengen). Comme ces formalités pouvaient, pour une part, constituer des outils de mesure de la migration, l'établissement d'une statistique migratoire, dans l'EMM en particulier, se trouve affecté par le droit de libre circulation.

Dans ce contexte, nous nous intéressons aux sources statistiques, françaises et européennes, permettant d'obtenir des données portant sur la migration de la population de l'UE. Alors que les données du Ministère de l'Intérieur et celles de l'Office des Migrations Internationales (OMI) donnent des informations sur le flux de la population (B.2.1), le recensement de la population quantifie et qualifie uniquement l'effectif du groupe de personnes résidant sur un espace et à un moment donnés (B.2.2) sans pouvoir prendre en compte les flux intercentraux. Au-delà des sources officielles, les sources auxiliaires peuvent proposer des informations sur la présence de la population de l'UE (B.2.3). Enfin, la disponibilité et la qualité des données dépend du système d'enregistrement : une confrontation des données statistiques au niveau européen permet alors de souligner le problème de fiabilité statistique (B.2.4).

### **B.2.1 Les sources officielles sur le flux migratoire : le Ministère de l'Intérieur et l'Office de la Migration Internationale**

L'ordonnance du 2 novembre 1945 [Art. 6], selon laquelle tout étranger de plus de 18 ans doit demander une carte de séjour après un délai de trois mois après son entrée en France (THAVE 1996) reste, jusqu'à aujourd'hui, la référence sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Seuls les ressortissants de l'UE, et, depuis 1994, les ressortissants de pays non membres<sup>59</sup> adhérents à l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE)<sup>60</sup>,

---

<sup>57</sup> C'est-à-dire les personnes chypriotes, estoniennes, hongroises, lettonnes, lituaniennes, maltaises, polonaises, slovaques, slovènes et tchèques.

<sup>58</sup> C'est-à-dire les personnes allemandes, autrichiennes, belges, britanniques, danoises, espagnoles, finlandaises, grecques, irlandaises, italiennes, luxembourgeoises, néerlandaises, portugaises et suédoises.

<sup>59</sup> Islande, Liechtenstein, Norvège

<sup>60</sup> UE25 et les trois pays d'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège)

bénéficient de la libre circulation et ne sont pas régis par cette ordonnance : jusqu'au 26 novembre 2003, date à laquelle les ressortissants de l'UE15 qui souhaitent établir en France leur résidence habituelle ne sont plus obligés de détenir un titre de séjour [loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003<sup>61</sup>], ils bénéficient d'un droit de séjour de 10 ans pour les actifs, de 5 ans pour les inactifs et de 1 an pour les étudiants.

Deux sources administratives disposent de données sur le flux de ressortissants de l'UE : le Ministère de l'Intérieur qui gère les dossiers des ressortissants étrangers en France nés hors de France, qui correspondent à l'enregistrement des premiers titres de séjour délivrés, et l'OMI dont les données sont issues des procédures de visite médicale obligatoire, mais qui ne concernent pas les ressortissants de l'UE15 et seulement quelques catégories des personnes de l'UE10.

Pour que la migration soit mieux suivie, le Ministère de l'Intérieur a développé une application informatique des gestions des étrangers en France (AGDREF) qui enregistre également les ressortissants de l'UE ; la première fiche complète date de 1994. Ce système permet de connaître la migration<sup>62</sup> à caractère permanent<sup>63</sup> selon les premiers titres de séjour délivrés<sup>64</sup>, le sexe, la classe d'âge, la nationalité puis la nature de l'autorisation de séjour et la durée. Les étrangers bénéficiaires du droit de demeurer<sup>65</sup> ne sont par contre pas inclus dans les statistiques du Ministère de l'Intérieur, qui décrivent le flux migratoire selon la provenance. Le découpage géographique induit par cette application se traduit aujourd'hui principalement par une distinction entre les pays de l'EEE et les pays tiers. Ce regroupement des pays pose des problèmes de comparaison dans le temps, dans la mesure où l'UE s'élargit progressivement [cf. A.2]. De plus, l'évolution de la qualité des statistiques rend une comparaison temporelle également difficile.

---

<sup>61</sup> Selon l'article 14 de la loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003, « les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou de la Confédération Helvétique qui souhaitent établir en France leur résidence habituelle ne sont pas tenus de détenir un titre de séjour. S'ils en font la demande, il leur est délivré, dans des conditions précisées par décret en Conseil d'Etat, un titre de séjour, sous réserve d'absence de menace pour l'ordre public. Toutefois, demeurent soumis à la détention d'un titre de séjour durant le temps de validité des mesures transitoires éventuellement prévus en la matière par le traité d'adhésion du pays dont ils sont ressortissants, et sauf si ce traité en stipule autrement, les ressortissants des Etats membres de l'UE qui souhaitent exercer en France une activité économique ».

<sup>62</sup> Le Ministère de l'Intérieur dénombre essentiellement les étrangers majeurs obtenant un premier titre de séjour. Les mineurs ne sont pas comptabilisés.

<sup>63</sup> La migration à caractère permanent est définie selon la durée de séjour qui doit être d'au moins un an.

<sup>64</sup> Les ressortissants de l'UE peuvent rentrer en France à plusieurs titres : actifs salariés ou non, regroupement familial, visiteur, retraités, anciens combattants.

<sup>65</sup> Le droit de demeurer permet aux travailleurs salariés et non salariés et aux membres de leur famille vivant avec eux de maintenir leur résidence ou de revenir pendant un délai de 2 ans dans le pays d'emploi à compter de la cessation d'activité. (RÉGNARD 2005 p.49). Pour bénéficier de ce droit, la personne doit relever d'une des situations suivantes : être à la retraite, être en situation d'incapacité permanente de travail, avoir cessé d'occuper un emploi en France tout en travaillant sur le territoire d'un Etat membre et en continuant de résider en France, avoir un conjoint qui possède la nationalité française ou qui l'a perdue à la suite de son mariage (Circulaire DPM/DM 4/96/138 du 22 février 1996 relative à la libre circulation des travailleurs dans l'Union Européenne).

En complément aux statistiques nationales, les préfetures départementales disposent de données sur les étrangers possesseurs au 31 décembre d'un titre de séjour selon la nationalité et le sexe. Ces données permettent de suivre l'évolution de l'effectif des migrants dans le département des Bouches du Rhône selon le titre de séjour ; elles ne sont, par contre, pas disponibles pour une échelle spatiale plus fine, comme l'EMM.

Pour l'OMI, les données statistiques ne concernent pas les ressortissants de l'UE15 ; par contre, les ressortissants de l'UE10, qui sont toujours soumis à des restrictions par rapport à la libre circulation, sont enregistrés, pour une partie. Il est chargé de centraliser et de contrôler les demandes présentées par les employeurs au titre des jeunes professionnels qui veulent se perfectionner en France pendant une durée limitée, de même que les candidatures de jeunes professionnels locaux. Les travailleurs saisonniers sont également gérés par l'OMI, qui centralise et contrôle les demandes présentées aux directions départementales concernées. Pour l'entrée des travailleurs et de leur famille<sup>66</sup> en provenance d'un pays hors de l'UE15 une visite médicale à l'OMI est obligatoire. A cette occasion, l'OMI enregistre les données personnelles (âge, sexe, nationalité), dont une synthèse, qui porte sur les flux migratoires, est publiée annuellement dans l'Annuaire des migrations (OMISTAT). Toutefois, les statistiques de l'OMI ne sont pas exhaustives car certaines catégories de personnes ne sont pas prises en compte, comme par exemple les mineurs, les étudiants boursiers du gouvernement français ou les étrangers titulaires d'une carte de séjour « vie privée et familiale »<sup>67</sup> (RÉGNARD 2005).

Les deux sources officielles sur la migration des ressortissants de l'UE apportent des informations précieuses, mais elles ne peuvent pas être comparées ou se compléter : d'une part parce qu'elles ne couvrent pas forcément le même champ, d'autre part à cause du décalage dans le temps entre la visite médicale et la délivrance du titre de séjour, c'est-à-dire entre les moments de l'enregistrement de l'arrivée par chacune de ces institutions.

### **B.2.2 Le recensement de l'INSEE comme principale source de données sur le stock de population**

Alors que les données du Ministère de l'Intérieur et de l'OMI couvrent, au niveau départemental, une partie des flux migratoires des ressortissants de l'UE, le recensement de la

---

<sup>66</sup> Les travailleurs salariés permanents (bénéficiaires d'un contrat de travail d'une durée non inférieure à un an) ou bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail ou saisonniers ; les personnes dans le cadre du regroupement familial ; les autres étrangers autorisés à séjourner pour une durée supérieure à 3 mois.

<sup>67</sup> Les étrangers titulaires d'une carte « vie privée et familiale » sont par exemple des personnes résidant habituellement en France, dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale ou dont l'absence peut avoir des conséquences graves, sous réserve qu'un traitement dans le pays d'origine ne soit pas possible.

population<sup>68</sup> porte sur le stock de la population à un moment donné et permet donc non seulement une observation des effectifs et des caractéristiques des migrants dans le temps, mais aussi une spatialisation des données au niveau de l'EMM.

Le recensement, réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), est, pour notre recherche, la source la plus informative sur la population de l'UE. Il présente, d'abord, l'avantage de rendre possible l'étude de la population sur une petite échelle spatiale. En effet, lors du recensement de population, l'INSEE découpe le territoire français en sous-territoires géographiques : au niveau national, régional, départemental, mais aussi au niveau des communes et des unités spatiales plus petites. Il est, ensuite, la source la plus importante de données sociales, démographiques et économiques sur la population en France et permet donc de fournir une description détaillée de la population de l'UE. Malgré tout, une description complète ne peut pas être garantie : les personnes peuvent être absentes, difficiles à joindre ou refuser de répondre. D'après une enquête de couverture réalisée lors du recensement en 1990, les omissions sont plus importantes pour les étrangers (DESPLANQUES 2000).

Jusqu'en 1999, toute la population est recensée en même temps à un instant donné ; le recensement propose une photographie de la population, qui est définie comme l'ensemble des personnes résidant en France<sup>69</sup> ; il ignore, par contre, les mouvements entre deux recensements et ne permet donc pas d'observer un flux. Toutefois, la France utilise le recensement de population le plus récent pour calculer les flux migratoires internationaux : « la migration nette pendant la période intercensitaire est évaluée en comparant l'effectif de la population au moment des deux recensements et l'accroissement naturel entre ces deux recensements. On obtient alors le taux de migration internationale, ensuite utilisé pour évaluer l'effectif de la population pour les années à venir. Dès la parution des résultats du nouveau recensement, la migration internationale nette et l'effectif de la population sont ajustés aux nouvelles données » (EUROSTAT 2003a).

Malgré cette méthode d'estimation statique, les variables collectées lors des recensements permettent, par croisement avec des variables d'année d'arrivée et de résidence antérieure, de connaître les caractéristiques sociodémographiques principales de la population non française à la naissance arrivée pendant la période intercensitaire.

---

<sup>68</sup> Pour les pays qui n'utilisent pas de registre de population, le recensement de la population est la source la plus importante pour observer la population (POULAIN 1991). Cette opération fondamentale est définie par l'Organisation des Nations Unies (ONU) comme « l'ensemble des opérations qui consistent à collecter, grouper, évaluer, analyser, publier ou diffuser de toute autre manière des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie bien déterminée d'un pays » (ORGANISATION DES NATIONS UNIES 1998).

<sup>69</sup> Les français vivant à l'étranger et les étrangers en visite ou de passage ne sont pas recensés (INSEE 2001).

Depuis 1999, la périodicité et la méthode du recensement ont changé. Pour mieux tenir compte de la population, l'INSEE réalise depuis 2004 un recensement sous forme tournante : chaque année, une partie de la population est recensée. La nouvelle procédure de recensement de la population doit adapter l'offre statistique aux attentes des acteurs de la vie économique et sociale. L'objectif de la mise à disposition régulière d'informations est ainsi de faciliter les analyses prospectives et des réactions ou des décisions plus ciblées par rapport aux événements démographiques, sociaux et économiques par des acteurs de l'aménagement, par exemple. Le nouveau recensement est réalisé auprès d'une partie représentative de la population de 12% ; la première enquête est réalisée en janvier 2004 (INSEE 2003a). Chaque année, jusqu'en 2008, le recensement sera effectué en partenariat entre l'INSEE et les communes concernées. Pendant que les communes préparent et réalisent l'enquête de recensement, l'INSEE est responsable de l'organisation, notamment pour le choix des méthodes et concepts à utiliser, le contrôle et l'élaboration des résultats.

Les résultats statistiques jusqu'à 2008 sont « des estimations nationales et régionales issues de l'enquête de recensement de l'année, calculées pour des résultats simples qui s'enrichiront année après année » (INSEE 2003a, p.7). Jusqu'à 2008, la population légale<sup>70</sup> issue du recensement de 1999, corrigée des résultats des recensements complémentaires reste en vigueur. Les données fiables seront seulement disponibles à partir de 2008, date à laquelle la France produira les chiffres sur la population légale annuellement. Les résultats sont détaillés à tous les niveaux d'organisation du territoire, de la France à la commune<sup>71</sup>. L'INSEE produira également des estimations nationales et régionales issues des enquêtes de recensement réalisées au début de la même année, dont les résultats permettront des comparaisons dans l'espace et dans le temps. Après le premier cycle de cinq ans, la méthode consiste à produire « chaque année, pour chaque commune, une population prenant effet juridique le 1er janvier suivant mais calculée en se référant à l'année du milieu des cinq années écoulées » (INSEE 2004b, p.2).

Du fait des changements dans la périodicité et dans la méthode du recensement, notre recherche se concentre principalement sur l'analyse des recensements entre 1968 et 1999. Nous

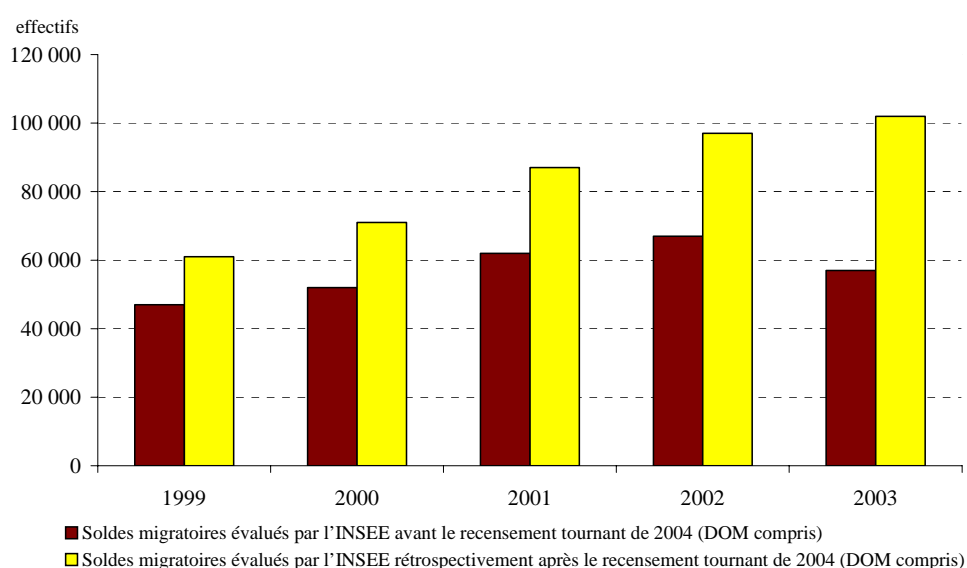
---

<sup>70</sup> La population légale recouvre, d'après l'INSEE, les deux notions : la population municipale et la population totale. La population municipale comprend toutes les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. Les personnes résidant dans une habitation mobile puis les personnes sans abri sont comprises. La population totale comprend la population municipale et les enfants mineurs résidant pour leurs études dans la commune, les étudiants majeurs de moins de 25 ans qui ont leur résidence familiale dans la commune, même s'ils résident ailleurs pour les études, les personnes résidant dans une communauté d'une autre commune, mais qui ont la résidence familiale dans la commune et les personnes sans domicile fixe qui sont rattachées administrativement à la commune et qui ne sont pas recensées sur le territoire de la commune.

<sup>71</sup> Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées désormais une fois tous les cinq ans. Les communes sont réparties en cinq groupes, selon les règles précises qui assurent la même représentativité statistique à chaque groupe. L'enquête de recensement porte chaque année sur la totalité de la population et des logements des communes de groupe concerné. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées. La population dans les communes de 10 000 habitants et plus est recensée chaque année par un échantillon de environ 8 % de la population. Au bout de cinq ans, environ 40 % de la population est recensé. A partir de 2008, chaque nouvelle enquête annuelle de recensement remplace celle réalisée cinq ans auparavant.

ne disposons pas de données censitaires plus actuelles pour l'EMM, bien que l'INSEE ait réalisé des estimations de la migration, qui ne sont, à notre connaissance, pas conçues pour les petits espaces, et qui montrent dans une perspective rétrospective des résultats discutables. En effet, d'après les premiers résultats du recensement en 2004, il semble que la migration entre 1999 et 2004 ait été sous-estimée (TRIBALAT 2005). Dans le bilan démographique 2003 de l'INSEE, « le solde migratoire recule : il est estimé à 57 000, soit 10 000 personnes de moins qu'en 2002 » (INSEE 2004a, p. 1) pour la France. Après le premier recensement du premier cycle, en 2004, ces données ont été réévaluées rétrospectivement par l'INSEE. La Fig. I-3 présente la réévaluation des estimations sur la migration de l'INSEE depuis 1999.

**Fig. I-3 Soldes migratoires en France réévalués par l'INSEE de 1999 à 2003 (chiffres arrondis)**



Source : Tribalat, M. (2005)

Une confrontation des données du recensement<sup>72</sup> avec celles de la préfecture, présentée dans le Tab. I-4 (ci-après), montre le problème de la comparabilité et de la fiabilité de deux sources. Ainsi, les chiffres du recensement se réfèrent au début de l'année (mars/avril), tandis que les données de la préfecture concernent la fin de l'année (31 décembre). On observe de plus des incohérences entre les données : selon le recensement en 1999, 22 400 personnes<sup>73</sup> d'une nationalité de l'UE15 (sans compter les Français) ont résidé en 1999 dans le département des Bouches du Rhône et, selon la préfecture, seules 20 655 personnes possèdent un titre de séjour. Le recensement compte donc 1745 personnes de plus au début de l'année, ce qui peut être interprété comme une diminution du nombre des ressortissants pendant l'année. Pourtant, les chiffres de la préfecture montrent plutôt une tendance à l'augmentation entre 1999 et 2000 pour la plupart des nationalités.

<sup>72</sup> Étrangers résidant en Bouches du Rhône 1999

<sup>73</sup> Le chiffre comprend seulement les personnes des communes de 5 000 habitants ou plus.

**Tab. I-4 Les étrangers de l'UE15 résidant dans le département du Bouches du Rhône selon la nationalité et l'année et selon la source statistique (recensement, préfecture)**

| Nationalité     | 1999 (2)      | 1999 (RP) (1) | 2000 (2)      | 2001 (2)      | 2002 (2)      | 2003 (2)      |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| allemande       | 1 200         | 1 666         | 1 273         | 1 318         | 1 349         | 1 406         |
| autrichienne    | 81            | 112           | 86            | 94            | 98            | 102           |
| belge           | 1 519         | 1 806         | 1 575         | 1 686         | 1 759         | 1 830         |
| britannique     | 1 056         | 1 385         | 1 095         | 1 154         | 1 176         | 1 221         |
| danoise         | 94            | 138           | 102           | 110           | 105           | 118           |
| espagnole       | 5 155         | 5 069         | 5 033         | 4 918         | 4 863         | 4 827         |
| finlandaise     | 42            | 169           | 48            | 47            | 49            | 76            |
| grecque         | 174           | 206           | 167           | 168           | 169           | 189           |
| irlandaise      | 79            | 98            | 86            | 102           | 102           | 102           |
| italienne       | 6 543         | 6 687         | 6 301         | 6 132         | 6 077         | 6 130         |
| luxembourgeoise | 40            | 75            | 44            | 46            | 42            | 41            |
| néerlandaise    | 427           | 514           | 443           | 449           | 462           | 470           |
| portugaise      | 4 143         | 4 412         | 4 182         | 4 311         | 4 430         | 4 607         |
| suédoise        | 102           | 62            | 113           | 114           | 121           | 128           |
| <b>Total</b>    | <b>20 655</b> | <b>22 399</b> | <b>20 548</b> | <b>20 649</b> | <b>20 802</b> | <b>21 247</b> |

(1) Données du recensement (les français par acquisition ne sont pas compris car la statistique de la préfecture comporte seulement les étrangers).

(2) Données de la préfecture des Bouches du Rhône sur les étrangers possesseurs au 31/12 d'un titre de séjour

Source : Compilation SB, d'après les données de la préfecture des Bouches du Rhône et calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

### B.2.3 Les sources auxiliaires de données en France

A côté des institutions ayant pour mission de produire des données statistiques sur la population de l'UE en France, plusieurs organismes disposent d'informations sur la population de l'UE en étant en contact avec eux pour des affaires administratives, par exemple. Dans le cadre de notre recherche, nous avons analysé l'intérêt, pour notre travail, des données produites par trois des ces sources auxiliaires<sup>74</sup> : les consulats, le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et le Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

Les consulats sont les autorités compétentes pour les affaires personnelles et officielles des migrants concernant leur pays d'origine. A l'exception de la Pologne<sup>75</sup>, chaque pays membre de l'UE a une représentation nationale dans l'EMM. Mais la présence du consulat n'oblige par contre pas les personnes à s'inscrire, qui n'ont en général affaire au consulat que pour des papiers officiels, par exemple le mouvement naturel (naissance, décès) ou les changements d'état matrimonial (mariage, divorce).

<sup>74</sup> D'autres indices d'un séjour en France existent : en général, pour la location d'un appartement ou l'abonnement à l'EDF, un compte bancaire en France est nécessaire. Alors que la nationalité est demandée, ces données ne sont pas exploitées et ne sont pas disponibles pour la recherche : elles sont confidentielles.

<sup>75</sup> Le consulat de Pologne le plus proche est à Lyon.

La production de statistiques sur le nombre et le caractère des personnes n'est ni la fonction principale ni une obligation des consulats<sup>76</sup>. Certains s'efforcent d'avoir une vue globale sur le nombre de personnes dans leur territoire consulaire<sup>77</sup>, mais cette activité est fonction de la volonté du consulat, et, en général peu de données consulaires sont disponibles<sup>78</sup>. Lorsque le consulat dispose d'informations sur ses ressortissants, c'est souvent à partir des passeports délivrés, mais les statistiques existantes sont toutefois difficiles à interpréter. Les différentes catégories de demandes (première demande ou renouvellement, passeport pour les adultes et pour les enfants, changements dans le passeport) rendent les statistiques complexes. Les informations disponibles sur les personnes déclarées ainsi que le nombre inconnu de personnes non déclarées résidant en France rendent une étude à partir des données consulaires très difficile.

Les transferts d'attestations sociales entre la France et le pays d'origine indiquent également une présence de population de l'UE en France. L'article 51 du Traité sur l'UE autorise le Conseil à « adopter dans le domaine de la sécurité sociale les mesures nécessaires pour l'établissement de la libre circulation des travailleurs... »<sup>79</sup>. Dans le règlement 1408/71, une désignation des organismes responsables est prévue ; ils doivent communiquer l'un avec l'autre. En France, c'est le Centre de Sécurité Sociale des Travailleurs Migrants qui a été créé pour rendre la libre circulation possible : il est devenu par la suite le CLEISS, avec qui les pays membres de l'UE ont signé les accords concernant la Sécurité Sociale<sup>80</sup> pour les travailleurs salariés et les membres de leur famille se déplaçant à l'intérieur de la Communauté. Entre le 1<sup>er</sup> octobre 1972 et le 1<sup>er</sup> mai 2004, les 25 pays membres de l'UE ont signé cet accord, qui vise « le régime général des travailleurs salariés, le régime des salariés agricoles, le régime minier, certains régimes spéciaux et parfois les régimes de non salariés, voire le régime d'assurances chômage »<sup>81</sup>. Cette coopération européenne ne permet pas d'obtenir de données statistiques exhaustives sur les flux intracommunautaires, mais les flux de prestations entre les pays donnent une idée de l'importance de ce mouvement. Le service des études financières et

---

<sup>76</sup> En fonction du nombre de personnes installées et en fonction du besoin, les consulats ont des organisations différentes. Certains consulats disposent d'une grande administration avec des employés engagés uniquement pour le travail consulaire (par exemple l'Espagne, l'Italie, le Portugal). D'autres consuls sont actifs et s'occupent des ressortissants en dehors de leur profession principale (par exemple la Belgique).

<sup>77</sup> Le territoire consulaire peut comprendre plusieurs départements.

<sup>78</sup> La plupart des consulats n'ont pas la possibilité d'exploiter les données. Les anciennes fiches ne sont pas informatisées et une analyse informatique de données existantes demande du temps et du personnel (ces informations viennent des discussions avec plusieurs consuls, que nous avons rencontrés lors de notre enquête en 2005). Les données sont de plus incomplètes car l'immatriculation n'est pas obligatoire. Les personnes qui n'ont pas déclaré leur départ dans le pays d'origine et qui y vont régulièrement ont toujours la possibilité d'y régler leurs affaires administratives.

<sup>79</sup> Article 51 du traité de l'Union Européenne. Dans le cadre de la modification du Traité de l'UE par le Traité d'Amsterdam, l'article 51 est devenu l'article 42.

<sup>80</sup> Règlement (CEE) N°1408/71 et N°574/72

<sup>81</sup> [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr)



statistiques dénombre les bénéficiaires en exploitant les transferts de prestations de sécurité sociale de la France vers l'étranger et, si possible, les transferts de l'étranger vers la France.

Les données scolaires, produites, dans le département des Bouches du Rhône, par le Rectorat d'Aix-Marseille contiennent également des informations sur la population de l'UE sous forme de l'effectif des élèves par nationalité. Ces données sont les résultats d'une enquête par questionnaire dans chaque école. Alors que, à partir de 1998, les données du premier degré n'existent plus, celles du second degré sont produites chaque année et disponibles par établissement, par nationalité, par origine sociale et par diplôme préparé<sup>82</sup>. Ces statistiques du rectorat mettent à disposition des données supplémentaires sans prétention à l'exhaustivité : les écoles ne sont pas obligées de donner toutes les informations sur les élèves. L'interprétation des données est également importante car un élève né en France de parents étrangers peut demander la nationalité française ; les données du rectorat excluent donc tous les élèves d'origine étrangère qui ont la nationalité française.

#### **B.2.4 La question de la comparabilité des statistiques migratoires au niveau européen**

Si les sources de données françaises permettent d'établir une caractérisation des flux migratoires, elles semblent plus performantes pour l'étude du stock – en particulier celui de la population de l'UE. Au contraire, une confrontation des sources au niveau européen, possible grâce aux collectes de l'Office Statistique de la Communauté Européenne (Eurostat), est, elle, particulièrement intéressante pour les données de flux. Il est ainsi possible de compléter la statistique française, notamment celle de l'immigration, avec les données portant sur l'émigration des ressortissants des autres pays membres vers la France. Une telle confrontation requiert, par contre, une interprétation prudente des données car les différences de méthode dans le système d'enregistrement et dans la définition de la population concernée soulève des questions sur la comparabilité des données au niveau européen et sur la fiabilité des données produites dans chaque pays.

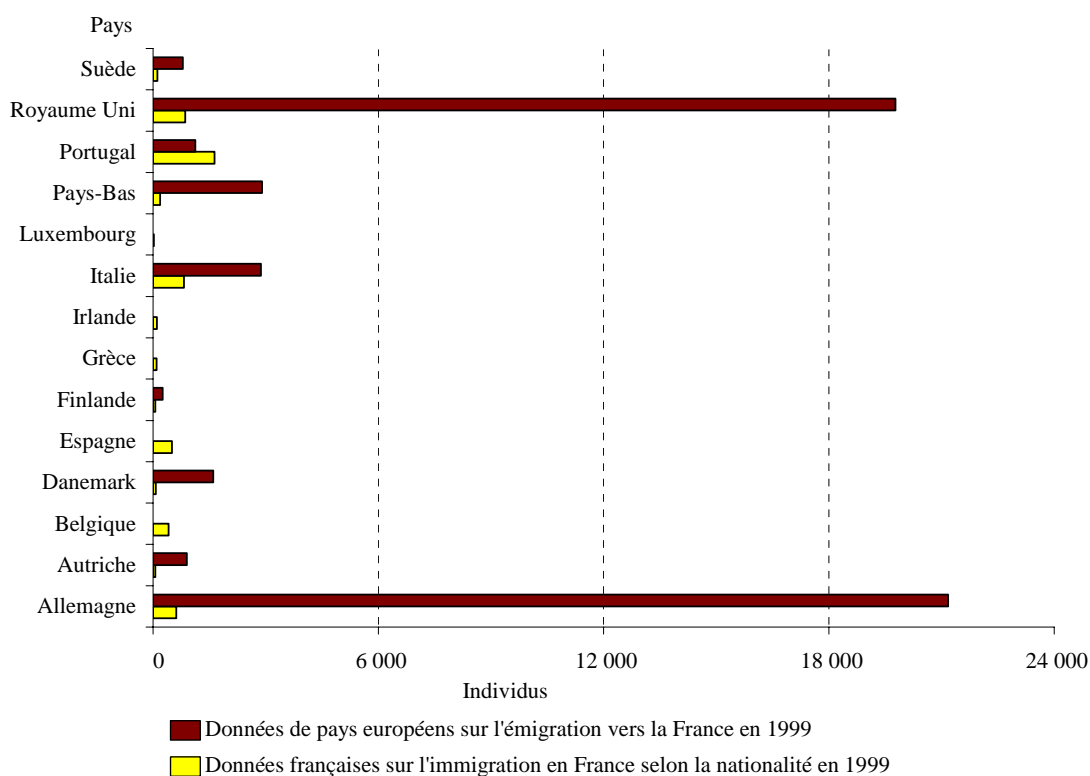
En effet, la comparaison des données de l'immigration en France avec les données d'émigration d'autres pays de l'UE, qui montre, pour la plupart des pays, une sous estimation de l'immigration des ressortissants en France [cf. Fig. I-4, Annexe, Tab. A-24], souligne la

---

<sup>82</sup> Les établissements sont séparés en établissements privés et publics. La nationalité est détaillée sauf pour le cas où il n'y a qu'un élève d'une nationalité par classe ou par quartier (les chiffres sont agrégés). L'origine sociale des élèves est définie par la profession du chef du ménage. L'origine sociale est déclarée « favorisée » si le chef de famille est cadre supérieur ou s'il exerce une profession libérale. La situation sociale des familles dont le chef de famille a une profession intermédiaire ou est agriculteur, artisan ou commerçant ou employé est déclarée comme « moyenne ». Puis, pour les familles dont le chef de famille est inactif ou ouvrier, le Rectorat déclare ces enfants comme d'origine « défavorisée ». Ces informations sont issues d'un entretien avec la Direction de l'Analyse des Etudes et de la Communication.

difficulté d'analyser des données statistiques produites de manière différente. La première difficulté est celle des critères d'identification des migrants, qui varient d'un pays à l'autre (POULAIN 1993) : la qualité et l'exhaustivité des statistiques ne sont donc pas identiques. Ainsi, la confrontation des données européennes est influencée par les différentes définitions de la population ; deux points de vue coexistent : pour celui du pays d'arrivée, on peut quantifier l'immigration selon un critère sur la nationalité ou sur le pays de dernière résidence, pour le pays de départ, l'émigration est quantifiée principalement selon le pays de prochaine résidence et éventuellement selon la nationalité (d'après les statistiques publiées par Eurostat). Ainsi, ces deux définitions n'incluent pas les mêmes personnes : les données d'immigration selon la nationalité concernent tous les ressortissants d'une nationalité, quelle que soit leur provenance, tandis que les données d'émigration selon la prochaine résidence incluent toutes les personnes d'une provenance, quelle que soit leur nationalité (elles comptabilisent donc de fait aussi le nombre de retours vers le pays de nationalité).

**Fig. I-4 Comparaison de données statistiques de l'immigration<sup>83</sup> en France et de l'émigration<sup>84</sup> vers la France des pays de l'UE en 1999**



Source : Compilation SB, d'après les données EUROSTAT

Au-delà la définition elle-même de la population concernée, c'est aussi le système d'enregistrement de la migration qui fonctionne de façon différente dans chaque pays européen.

<sup>83</sup> EUROSTAT Immigration par nationalité, 1999.

<sup>84</sup> EUROSTAT Emigration par pays de prochaine résidence, 1999.

Le Tab. I-5 présente ainsi les systèmes d'enregistrement dans les 25 pays membres : leurs différences expliquent les variations de disponibilité des données, mais aussi de leur qualité. Alors que 14 pays utilisent un système qui permet d'enregistrer la migration de façon continue, plusieurs pays ne disposent d'aucun système d'enregistrement couvrant la migration internationale. La France, le Royaume Uni et d'autres pays membres collectent des données de plusieurs sources ou utilisent un modèle, fondé sur les recensements les plus récents, pour estimer la migration internationale (EUROSTAT 2003b). Les pays qui disposent d'un système d'enregistrement de la migration internationale peuvent réaliser des statistiques plus fiables que les pays qui estiment le mouvement migratoire. Mais leur qualité et leur exhaustivité dépendent de la bonne volonté des personnes ; toutes les personnes ne fournissent pas les informations requises à temps. Les arrivées non enregistrées provoquent ainsi une sous estimation de l'effectif de la population, les départs non enregistrés une surestimation.

**Tab. I-5 : Comparaison des systèmes d'enregistrement de la migration internationale dans les pays membres**

| <b>PAYS</b> | <b>SOURCES DE DONNEES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES</b>   |
|-------------|--|
| Allemagne   | Enregistrement de la migration internationale : Fiches d'entrée – sortie centralisées et traitées dans les offices statistiques de chaque Länder ; pour les étrangers, possibilité d'une source parallèle : le Ausländerzentralregister  |
| Autriche    | Enregistrement de la migration internationale  |
| Belgique    | Enregistrement de la migration internationale : Traitement statistique direct du fichier central informatisé   |
| Chypre      | Combinaison de plusieurs sources : pour les émigrants seulement ; pour les immigrés existe une enquête auprès des voyageurs  |
| Danemark    | Enregistrement de la migration internationale : Traitement statistique direct du fichier central informatisé   |
| Espagne     | Combinaison de plusieurs sources : Fiches d'entrée – sortie centralisées et traitées dans les offices statistiques régionaux ; il existe une source alternative concernant l'émigration assistée des espagnols à l'Institut Espagnol de Migration  |
| Estonie     | Enregistrement de la migration internationale  |
| Finlande    | Enregistrement de la migration internationale  |
| France      | Modèle, fondé sur les recensements les plus récents<br>Immigration des non – communautaires : (18 ans et plus) Office des migrations internationales (OMI) (visite médicale) ;<br>Immigration des communautaires : une faible part via la Direction de la population et des migrations (DPM) et l'OMI ;<br>Immigration des réfugiés : OFPRA ;<br>Emigration : aucune source disponible ;<br>Migrations internationales des Français : aucune source disponible |
| Grèce       | Modèle, fondé sur les recensements les plus récents ; aucune source disponible pour les migrations internationales des Grecs ; pour les non-Grecs, il existe potentiellement une source indirecte : les statistiques sur les permis de séjour  |
| Hongrie     | Enregistrement de la migration internationale  |
| Irlande     | Combinaison de plusieurs sources : Estimation à partir du Labor Force Survey incluant une question spécifique à l'émigration ; l'immigration est estimée à partir des enquêtes, de la liste électorale, des visas accordés, des permis de travail délivrés/renouvelés  |
| Italie      | Enregistrement de la migration internationale : depuis 1989, les fiches d'entrée – sortie sont centralisées et traitées statistiquement par l'ISTAT  |
| Lettonie    | Enregistrement de la migration internationale  |

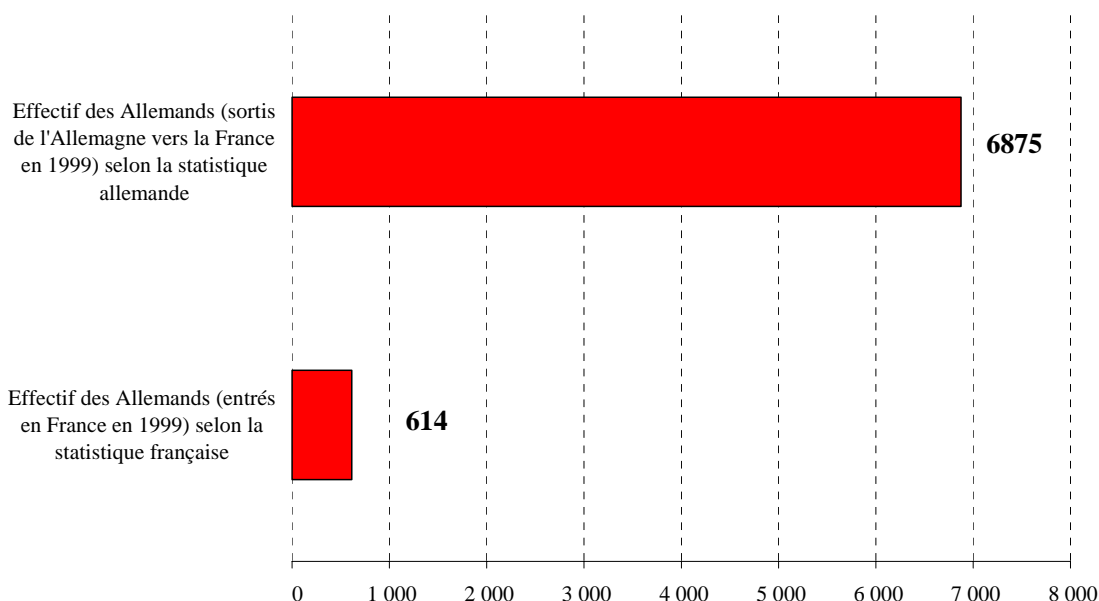
|                    |   |
|--------------------|---|
| Lituanie           | Enregistrement de la migration internationale   |
| Luxembourg         | Enregistrement de la migration internationale   |
| Malte              | Combinaison de plusieurs sources : carte de séjour, permis de travail   |
| Pays-Bas           | Enregistrement de la migration internationale : Fiches d'entrée – sortie centralisées et traitées statistiquement au CBS  |
| Pologne            | Enregistrement de la migration internationale   |
| Portugal           | Combinaison de plusieurs sources : depuis 1989, il n'y a plus d'enregistrement des émigrants ; pour l'immigration des non-Portugais existe potentiellement une source indirecte : les fichiers sur les permis de séjour           |
| République tchèque | Combinaison de plusieurs sources : Police de l'immigration pour les étrangers ; Bureau de déclaration de résidence pour les ressortissants tchèques   |
| Royaume-Uni        | Combinaison de plusieurs sources : International Passenger Survey organisée par sondage aux frontières par l'OPCS qui exploite d'autres sources potentielles : contrôle de l'immigration par le Home Office et Labor Force Survey |
| Slovaquie          | Combinaison de plusieurs sources : police des étrangers et des frontières, autorités civiles et locales   |
| Slovénie           | Modèle, fondé sur les recensements les plus récents   |
| Suède              | Enregistrement de la migration internationale   |

Source : Compilation SB, d'après EUROSTAT 2003b et POULAIN 1991

Le système d'enregistrement de la migration a une influence sur les données : la Fig. I-5 propose une comparaison des enregistrements<sup>85</sup> français sur l'immigration des Allemands avec les enregistrements allemands d'émigration des Allemands vers la France en 1999. Ainsi, bien que la définition de la population soit la même (selon la nationalité<sup>86</sup>), cette confrontation montre de grandes différences quantitatives : selon les statistiques allemandes, 6 875 Allemands ont quitté l'Allemagne en 1999 pour la France, mais, d'après les données recueillies par Eurostat, seules 614 entrées d'Allemands étaient enregistrées la même année en France [cf. Annexe Tab. A-22, A-24]. De plus, alors que les données françaises portent sur tous les Allemands entrés en France, les données allemandes, déjà nettement supérieures, incluent seulement les Allemands partis d'Allemagne ; les Allemands entrés en France en provenance d'un autre pays sont exclus. Ces différences entre les données françaises et les données allemandes sont très importantes, elles peuvent trouver leur origine dans d'autres éléments de définition d'un migrant, comme la durée de séjour, ainsi que dans le pourcentage de personnes déclarant effectivement leur arrivée. Elles posent finalement la question d'une éventuelle sous-estimation de la migration des ressortissants de l'UE en France ; il est intéressant de noter que le recensement de 1999 selon l'INSEE, par un comptage de la population de nationalité allemande selon l'année d'arrivée, fixée à 1999, délivre une estimation de l'effectif des Allemands entrés en France à 1 659 personnes, soit un résultat cohérent avec les données allemandes, compte tenu de la date du recensement (au mois de mars, c'est-à-dire après un quart de l'année écoulé).

<sup>85</sup> Alors que l'Allemagne utilise un registre de population pour l'enregistrement des migrations internationales, la France ne dispose pas de système statistique qui permet d'enregistrer la migration des ressortissants de l'UE de façon exhaustive.

<sup>86</sup> Les données de l'Institut national de statistique allemand (DESTATIS) proposent une distinction entre l'émigration des personnes de nationalité allemande et les personnes de nationalité étrangère ou d'aucune nationalité [cf. Annexe Tab. A-22].

**Fig. I-5 Effectifs des Allemands entrés en 1999 en France selon le pays d'enregistrement**

Source : Compilation SB, d'après les données DESTATIS et EUROSTAT

L'harmonisation des statistiques au niveau européen semble donc nécessaire. Eurostat a entrepris un projet dans ce sens ; le rapport SOPEMI (OCDE 2005), un rapport du Conseil de l'Europe à Strasbourg et de l'OCDE à Paris, confirme la volonté de parvenir à une comparabilité des données, aussi bien pour les stocks que pour les flux, même si ces derniers font l'objet de la majorité des travaux. Les statistiques en matière de flux sont subdivisées en mouvements extracommunautaires et en échanges intra-communautaires, difficiles à rassembler dans le contexte de suppression des frontières intérieures et de libre circulation de personnes [cf. B.1]. Dans le cas idéal, «... les statistiques souhaitées seraient le fruit d'une comptabilité de toutes les personnes, communautaires (y compris les nationaux) et non communautaires, changeant de résidence d'un pays à l'autre à l'intérieur de la Communauté ... » (POULAIN 1991, p.116).

La mesure du flux migratoire de la population de l'UE vers l'EMM est d'autant plus complexe qu'elle doit être effectuée dans un espace où les méthodes d'enregistrement ne sont pas unifiées, et où les quantificateurs manquent, dans la mesure où certains d'entre eux, qui étaient considérés comme un obstacle potentiel à la mobilité, ont été supprimés. Un exemple de comparaison entre données d'émigration – issues du pays de départ – et de données d'immigration – produites par la France -, utilisant toutes deux un critère sur la nationalité, tend à montrer que l'utilisation des recensements, par croisement avec des variables donnant une information sur l'histoire migratoire des individus (année d'arrivée, pays de dernière résidence),

est la méthode la plus pertinente, dans le cadre de ce travail, pour une caractérisation de la migration dans les périodes intercensitaires.

### **B.3 L'enquête de terrain sur la population de l'UE (2005)**

Seul le recensement de population permet de spatialiser les données statistiques sur notre terrain d'étude ; le fait que le plus récent date de 1999 nous a incité à réaliser, en 2005, une enquête sur la population de l'UE dans l'EMM. Les motivations de cette enquête, présentées dans la première section (B.3.1), ont permis de cerner un besoin d'information et, ainsi, d'établir un questionnaire en sept modules (B.3.2).

#### **B.3.1 Les motivations de l'enquête**

Le travail sur une sous-population se trouve souvent confronté à l'absence de données détaillées. C'est le cas de cette étude, puisque, à l'exception de données INSEE, datant de 1999, aucune source statistique<sup>87</sup> ne propose de données sur la population de l'UE dans l'EMM.

Ces données officielles couvrent seulement une partie du champ du questionnement sur la population d'étude : les données de l'INSEE, sur lesquelles reposera une partie essentielle de ce travail, ne décrivent que des caractéristiques sociodémographiques et quelques éléments de l'histoire migratoire. L'objectif poursuivi d'analyse des mutations de l'attractivité de l'espace suppose connus de façon plus précise d'autres points ayant motivé la migration ou ayant trait aux modalités d'installation des personnes arrivées dans l'EMM. Des données complémentaires seraient donc enrichissantes pour l'étude, mais rarement disponibles à notre connaissance.

Sur une même échelle spatiale comparable à l'EMM, il existe un certain nombre de travaux sur une partie de la population de l'UE, principalement celle qui résulte d'une ancienne vague migratoire (au cours des Trente Glorieuses)<sup>88</sup>. D'autres recherches, réalisées au niveau national<sup>89</sup> portent également sur la population espagnole, italienne et portugaise, dont la migration vers la France s'inscrit dans une histoire migratoire ancienne entre ces pays et la

---

<sup>87</sup> A part les données du Rectorat qui incluent, par essence, seulement les élèves.

<sup>88</sup> cf. par exemple JORDI *et al.* 1991, TEMIME 1995, MOREL 1999

<sup>89</sup> cf. par exemple BLANC-CHALÉARD 2002, BLANC-CHALÉARD 2003; CHARBIT *et al.* 1997, RICHARD et TRIPLIER 2005

France. Par contre, bien que la migration actuelle de la population de l'UE soit étudiée au niveau national ou bien européen<sup>90</sup>, elle est très peu étudiée dans l'EMM.

L'attention portée ici à l'évolution démo-spatiale de la population de l'UE dans l'EMM entre 1968 et 2006, ne nécessite pas seulement une connaissance approfondie du flux migratoire des années 1960/1970, dont une part très importante du stock actuel résulte, mais aussi une étude de la population de l'UE issue d'une nouvelle vague migratoire depuis les années 1990 [cf. Chapitre II-B].

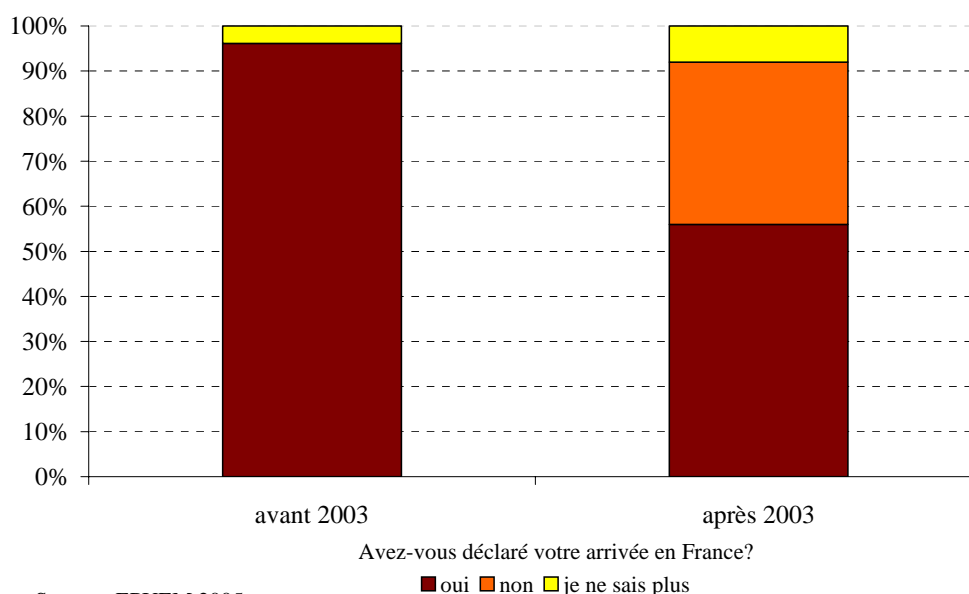
L'objectif poursuivi lors de la réalisation de cette enquête est de parvenir à l'établissement d'un échantillon de la population de l'UE, dans lequel se trouveront représentés d'anciens migrants, pour lesquels le questionnaire proposera un affinement de la connaissance de leur comportement migratoire, mais surtout de nouveaux arrivants, dont la répartition spatiale, qui s'avèrera différente de celle des vagues migratoires historiques, peut renvoyer à de nouvelles modalités d'installation et à de nouvelles intentions migratoires. La source des données issues de cette enquête sur la population de l'UE à Marseille sera citée, dans la suite de ce document, sous le sigle EPUEM.

Par ailleurs, nous pouvons citer dès à présent un premier résultat de l'enquête, qui concerne l'objet même de ce chapitre : elle souligne en effet, à l'occasion de la question de la réalisation par le migrant de son enregistrement officiel au moment de son arrivée dans l'EMM, les difficultés de la mesure de la migration de la population d'étude vers l'EMM [cf. B.2], dans le contexte de la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'UE et de la suppression de l'obligation de carte de séjour depuis 2003 : nous notons ainsi que c'est à partir de l'année d'arrivée 2003 uniquement que certaines personnes répondent en disant ne pas avoir déclaré leur arrivée [cf. Fig. I-6].

---

<sup>90</sup> ACKERS 2004; ACKERS et STALFORD 1999; BAILLY *et al.* 2003, MYTZEK 2004; SIMON 1991; TANI 2003; TARRIUS 1992; TARRIUS 1996, VERQUIN 2000, WILLIAMS *et al.* 1997

**Fig. I-6 La population interrogée lors de l'enquête EPUEM selon l'année et l'enregistrement de l'arrivée en France**



Source : EPUEM 2005

### B.3.2 L'organisation du questionnaire en sept modules

L'enquête, réalisée entre janvier et mai 2005, auprès de 135 ménages<sup>91</sup>, sélectionnés selon le critère d'appartenance d'au moins un de ses membres à la population de l'UE, établit une base de données sur les personnes de l'UE résidant dans l'EMM devant permettre de répondre aux questions soulevées par l'analyse de leur répartition spatiale et l'étude rétrospective de leur migration. Elle sera en particulier la seule source de données pour les migrants arrivés depuis 1999, pour lesquels il n'existe pas encore, en 2006, de données censitaires complètes. La présentation complète des résultats se trouve dans les tableaux de l'annexe F.

Il faut toutefois souligner que l'enquête n'est, en raison du nombre de personnes interrogées, ainsi que de la méthode de constitution de l'échantillon, pas représentative du stock de population de l'UE dans l'EMM (59 362 personnes en 1999). C'est la raison pour laquelle une grande partie de nos analyses sont effectuées avec les données censitaires de l'INSEE de 1968 à 1999 ; les données de l'enquête complètent et illustrent toutefois ces analyses quantitatives par un éclairage plus qualitatif, notamment sur les nouveaux migrants.

<sup>91</sup> Un problème fondamental était d'avoir un accès personnel à des personnes de l'UE. Nous avons collecté des données du recensement pour localiser cette population, mais nous n'avions aucune information précise pour en trouver des représentants. Nous avons rencontré diverses institutions qui sont régulièrement en contact avec les personnes de l'UE, notamment les consulats et les associations, mais aussi de grandes entreprises (Eurocopter, CGM-CMA) qui embauchent un nombre important d'étrangers. Mais, pour les raisons que nous avons déjà soulignées, la plupart des consulats, par exemple, n'ont pas pu donner les informations nécessaires. L'échantillon de population a donc été construit par « effet boule de neige ».



Notre enquête a donc pour objet d'offrir des informations inédites sur les migrants issus des vagues migratoires récentes, et d'illustrer en détail, par exemple, leur parcours migratoire ; conformément à l'objectif annoncé, une grande partie des individus interrogés sont issus d'une nouvelle vague migratoire, à partir des années 1980. 70,5% des personnes interrogées sont en effet arrivées entre 1984 et 2005 [cf. Annexe Tab. F-3] ; ce changement de cadre temporel se traduit immédiatement par une différence caractéristique par rapport au stock de population de l'UE : 60,7% ont une nationalité autre qu'espagnole, italienne ou portugaise [cf. Annexe Tab. F-11], alors que, dans l'EMM, ces nationalités y sont majoritaires (81,4% en 1999 [cf. Annexe Tab. C-49]). Cette composition par nationalité souligne, en ce sens aussi, que l'enquête n'est pas représentative du stock de population ; elle offre toutefois une vision partielle des tendances du flux migratoire récent.

Pour répondre à ce besoin d'information, un questionnaire, organisé en sept modules, permet de renseigner un certain nombre de variables. Les paragraphes suivants font brièvement état du contenu des modules, qui sont présentés en détail dans l'annexe F.

Pour pouvoir analyser les informations détaillées sur la migration et sur le séjour dans l'EMM des personnes interrogées, en les croisant avec les principales caractéristiques sociodémographiques, celles-ci doivent être collectées. C'est l'objet du module 1, qui porte sur l'ensemble minimal de variables suivantes :

- sexe,
- état matrimonial,
- âge,
- nombre d'enfants.

Les trois variables complémentaires suivantes constituent une première caractérisation de l'individu interrogé vis-à-vis de la migration :

- lieu de naissance,
- nationalité
- indicateur de nationalité.

Le module 2 complète cette première description ; il caractérise la situation de l'individu en tant que personne active (ou non). Dans le cadre de l'analyse de l'attractivité récente de l'EMM, et étant donnée l'importance historique de la migration de travail dans cet espace, il semblait nécessaire d'attacher une importance à la qualification des personnes. Les variables suivantes sont alors renseignées :

- dernier diplôme obtenu selon le lieu et l'année,
- profession et activité actuelle.

La question sur le diplôme contient une information connexe sur le passé migratoire des migrants, qui sera utile pour examiner la corrélation entre mobilité passée et à venir, par exemple.

L'analyse plus détaillée du passé migratoire des migrants ouvre alors un deuxième temps du questionnaire. Bien que le recensement de population pose la question du pays de résidence antérieure, les migrations effectuées avant ou pendant la période intercensitaire ne sont pas renseignées. Ainsi, la chronologie des déplacements internationaux des migrants, abordée dans le module 3, permet de situer la migration dans l'EMM dans le passé migratoire et en particulier de caractériser cette migration : première migration ou migration répétée<sup>92</sup>. Une question ouverte établit donc le parcours migratoire, en fonction des pays de résidence et de la durée de séjour.

La motivation de la migration et le contexte du départ de pays de naissance font l'objet d'une série de questions, qui permettent de connaître les informations suivantes :

- année de départ du pays de naissance,
- âge au moment du départ,
- personnes accompagnant la migration,
- raison principale du départ.

Enfin, puisque le travail sur la qualité des statistiques migratoires pour cette population, dans le contexte de la libre circulation à l'intérieur de l'UE, a soulevé la question de la représentativité des données issues de démarches propres aux migrants, le module 3 est clos par des questions sur les modalités et la réalisation éventuelle par la personne interrogée de l'enregistrement de son départ dans le pays de naissance et de son arrivée dans l'EMM.

La fin du questionnaire porte sur le *présent migratoire* de la personne interrogée : l'enquête n'a en effet pas pour seul objectif de caractériser de façon qualitative la migration récente de la population de l'UE, mais bien de la mettre en relation avec l'EMM, espace de résidence au moment de l'enquête. Les renseignements suivants, collectés dans le module 4, répondent à une première interrogation sur l'arrivée dans l'EMM :

- année d'arrivée,
- lieu actuel de résidence
- raisons d'installation.

---

<sup>92</sup> La migration répétée est définie comme un mouvement en provenance d'un pays qui n'est pas le pays de naissance ou bien en provenance du pays de naissance, après avoir résidé dans un autre pays.

Le module 5 décrit les modalités de l'installation actuelle de la personne interrogée : elles peuvent en effet mettre en évidence un certain nombre de critères, importants pour elle, qui renverraient alors à une attractivité de l'espace à laquelle elle est sensible. Ce sont les variables ci-dessous ;

- nombre de personnes dans le ménage,
- caractéristiques du logement,
- raisons principales du choix du lieu de résidence.

Ensuite, une série de questions sur la stratégie résidentielle, qui forme le module 6, précise la fonction de la résidence dans l'EMM pour la personne. Ainsi, la question de l'éventuelle présence de biens immobiliers dans l'EMM ou ailleurs, ainsi que les durées de séjour, en 2004, dans un autre pays que la France, sont renseignées par pays, selon la durée de séjour dans chacune des résidences, et en fonction de la raison principale qui motive les éventuels déplacements.

Enfin, la relation avec le pays de naissance ou avec le pays de dernière résidence, décrite par des données de fréquence et de durée de visite, ainsi que l'intention de rester dans l'EMM ou de partir, permettent d'évaluer l'intensité et la durée de la présence de cette population, afin d'apporter des éléments pour l'intégration de ces mouvements dans le cadre d'une migration définitive ou bien d'une circulation migratoire (module 7).

Ces sept modules constituent la structure de notre questionnaire<sup>93</sup>, qui comporte principalement des questions fermées : nous souhaitons en effet disposer de données quantitatives organisables en base de données, dont l'exploitation et la spatialisation sont rendues plus évidentes. Nous ne procédons donc pas à une analyse détaillée de renseignements informels obtenus en dehors des questions, ou qui auraient pu l'être par des questions ouvertes. De plus, la majorité des questions posées porte sur des faits objectifs (par exemple, la nationalité), en général facilement quantifiables, et qui ne laissent donc pas de place à une réponse subjective. Les quelques questions ouvertes concernent principalement des dates d'un événement ou des lieux et sont donc facilement intégrables dans une base de données, sous forme numérique ou sous forme d'un élément d'un ensemble fini de modalités. Le fait que nous ayons personnellement posé les questions aux personnes interrogées, nous a permis également de noter toutes les informations secondaires venant au cours de la discussion. Enfin, nous avons toujours eu la possibilité de contacter à nouveau les personnes dès que cela nous a semblé nécessaire.

---

<sup>93</sup> Nous avons préparé un questionnaire (en français), qui porte sur la personne enquêtée elle-même, puis ensuite un questionnaire moins détaillé portant sur les parents, les enfants, le conjoint et sur d'autres personnes du ménage.

L'ensemble des données recueillies est organisé en base de données ; nous utilisons le logiciel SPSS, qui permet, en plus de cette organisation, de procéder à des calculs de statistique descriptive.



## *Conclusion du Chapitre I*

Pour l'analyse de l'évolution des caractéristiques sociodémographiques de la population de l'UE, la variable de nationalité, telle qu'elle est utilisée par l'INSEE (c'est-à-dire la nationalité des étrangers et la nationalité à la naissance des Français par acquisition) nous semble être la variable démographique de définition la plus pertinente, dans la mesure où elle rassemble l'effectif le plus important possible – à partir de quantificateurs statistiques simples. Elle inclut en effet toutes les personnes d'une nationalité d'un pays membre de l'UE et les personnes nées avec une de ces nationalités ayant acquis la nationalité française, quel que soit le pays de naissance. Elle permet ainsi de porter une attention particulière au passé migratoire de la population de l'UE : en effet, selon ce filtre, les étrangers autant que les Français par acquisition sont sélectionnés, ce qui est important pour notre étude car une partie conséquente des personnes issues d'anciennes vagues migratoires est devenue française.

La nationalité, pour la population d'étude, fait référence à l'UE, dont la définition institutionnelle a été modifiée par cinq élargissements au cours du cadre temporel de notre analyse (de 1968 à 2006). Nous prenons ici pour espace de référence l'UE telle qu'elle existe en 2006, c'est à dire l'UE à 25 pays, hormis la France : cela signifie que toutes les personnes installées, entre 1968 et 2006, dans notre espace d'étude, seront incluses dans l'analyse dès lors que le pays de leur nationalité fait partie de l'UE en 2006, même si, au moment de leur séjour, le pays ne faisait pas encore partie de l'UE ou si le pays n'existait pas dans sa forme administrative actuelle, comme c'est le cas des pays de l'ex bloc de l'est.

Les paramètres statistiques choisis constituent une méthode d'identification de la population au sein des sources de données portant sur le stock dans l'espace d'étude ou sur les mouvements migratoires, dont la fiabilité s'est en partie réduite du fait de la construction, sur le territoire de l'UE, d'un espace où les obstacles à la migration ont été levés. En l'absence de statistiques issues de documents administratifs liés au franchissement des frontières, supprimées pour l'ensemble des personnes dans l'espace Schengen, notre démarche repose pour l'essentiel sur des données censitaires, qui sont les seules à proposer une échelle spatiale suffisamment fine pour répondre à nos objectifs. Les recensements successifs, à partir de 1968, constituent en effet la ressource statistique la plus complète, en France, pour la caractérisation de la population ; leur périodicité, et en particulier la date du dernier recensement exhaustif (1999), est toutefois pénalisante pour en faire une représentation dynamique. Elle a en partie motivé le choix d'effectuer une enquête de terrain pour saisir une tendance la plus actuelle

possible, et pour approfondir l'étude de l'histoire migratoire et du mode d'installation des personnes.

L'histoire de la construction de la libre circulation met également en relief les motivations économiques de sa mise en place : d'une application limitée aux travailleurs, qui restreint le cadre migratoire à une migration de travail, on passe, par étapes successives, à l'ensemble des ressortissants, laissant ainsi le champ libre à des mouvements dont la durée et les raisons peuvent se diversifier.

La définition de la population d'étude repose ainsi sur un critère d'appartenance, au sens de la nationalité, à l'UE, telle qu'en 2006, hormis la France : il permet de la distinguer de façon univoque de la population totale. Cette approche démographique doit être complétée par un aspect spatial : les frontières géographiques de l'espace d'étude constituent en effet le dernier élément indispensable à son identification dans les statistiques. De plus, le territoire dans lequel elle s'installe peut tenir différentes places dans l'histoire migratoire des personnes, que nous souhaitons préciser.

## CHAPITRE II

### Les frontières et l'histoire migratoire de l'espace d'étude

La spatialisation des données statistiques sur la population de l'UE est essentielle pour ce travail, dans la mesure où son objet est de trouver dans la distribution de la population une traduction de la valorisation, par les migrants, de certaines propriétés de l'espace, perçues comme une attractivité. Pour cela, l'espace doit être délimité par les frontières d'un ensemble d'unités administratives, de la même façon que la variable statistique de la nationalité a permis, au chapitre précédent, de dessiner les contours du groupe formé par la population d'étude au sein de la population totale. L'outil administratif doit toutefois être compatible avec une définition de l'espace en tant que territoire cohérent du point de vue géographique. Enfin, l'importance de la migration pour la constitution du stock de la population d'étude rend incontournable la précision de ce qu'est cet espace en tant qu'espace migratoire : la prise en compte de ces trois points de vue est l'objet du premier temps de ce chapitre (A).

L'impact de la migration sur les caractéristiques du stock est un reflet de l'histoire récente de l'ensemble des pays de départ et de celle de l'EMM : nous traçons donc, dans un deuxième temps, les principaux faits marquants de l'histoire migratoire de l'EMM susceptibles d'être observés sur le stock actuel, en proposant une analyse de la place relative qu'y tient notre population d'étude (B). L'évolution de la répartition spatiale des personnes installées ou arrivant dans l'EMM est au cœur du développement des deux parties suivantes de ce travail : la mutation principale, d'une migration économique et massive aux provenances concentrées vers une migration diversifiée et plus diffuse, y est mise en évidence et pose la question du changement de nature des attractivités de l'EMM pour la population de l'UE.



## **A L'espace d'étude : un lieu de migration et un lieu de vie**

Notre espace d'étude : l'espace migratoire marseillais, est un ensemble de communes, pour lesquelles Marseille agit comme pôle d'attraction. L'unité de sens qui permettra de le définir doit reposer sur un critère quantitatif, puisque nous souhaitons mener une étude de la population de l'UE dans l'EMM à partir de données statistiques collectées sur un territoire plus vaste. Nous recherchons donc un élément permettant de fixer des contours pour l'EMM, pertinents du point de vue de l'histoire migratoire de la population d'étude (A.1). Une première analyse démographique de l'EMM nous conduira alors à distinguer deux unités spatiales pour notre recherche (A.2). Enfin, puisque la définition de la population d'étude repose sur la nationalité au sens de la nationalité actuelle ou bien, si cette dernière est la nationalité française, au sens de la nationalité à la naissance [cf. Chapitre I-A], elle provoque une question sur le passé migratoire des individus qui la constituent et nécessite ainsi, dans un troisième temps, une définition de l'EMM en tant qu'espace migratoire (A.3).

### **A.1 Les frontières administratives d'un territoire économique**

Une définition de l'EMM en tant qu'unité territoriale peut reposer sur le facteur travail, dont nous soulignerons dans la suite l'importance pour la constitution du stock de la population d'étude (A.1.1). Au-delà de la relation économique entre les communes autour de Marseille, une définition administrative est indispensable pour l'analyse quantitative des caractéristiques de la population de l'UE, dans la mesure où les données statistiques disponibles prennent pour référence les unités spatiales de l'organisation administrative du territoire, dont les modifications sont parfois contraignantes lorsque l'on souhaite assurer dans le temps la comparabilité de certaines variables spatialisées (A.1.2).

#### **A.1.1 La population active comme principal élément de définition de l'espace d'étude**

Le facteur travail tient une place importante dans cette recherche, dans la mesure, comme nous le montrerons plus loin, une partie de la migration y est directement liée. C'est pourquoi l'EMM est constitué de 66 communes de l'aire urbaine marseillaise, définie par l'INSEE comme « un ensemble [de] communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes

attirées par celui-ci »<sup>94</sup>. Cette définition de 1999 s'appuie donc sur deux critères : celui de l'emploi et celui de l'attraction pour les déplacements domicile travail ; elle vaut pour l'ensemble de la population.

Pour la population de l'UE, nous pouvons faire l'hypothèse que le facteur travail joue un rôle important dans les critères d'installation aux alentours de Marseille, mais il ne concerne que les personnes actives ou les membres de leur famille. Or, le flux migratoire de la population de l'UE n'est pas uniquement composé de population active, mais aussi de retraités et d'inactifs. Pour tenir compte de cet élément de la migration, nous définissons le terrain d'étude non seulement par les relations spatiales entre lieu de résidence et lieu de travail, mais plutôt par un « espace de vie » (COURGEAU 1980), où les personnes effectuent la plupart de leurs activités.

Pour cela, nous intégrons deux communes supplémentaires<sup>95</sup>, d'une part parce que la population de l'UE y est bien représentée, mais aussi, d'autre part, parce que, pour Fos sur Mer et La Ciotat, l'activité économique ne nous semble pas indépendante de l'histoire de celle de Marseille et de ses travailleurs migrants [cf. Carte II-1].

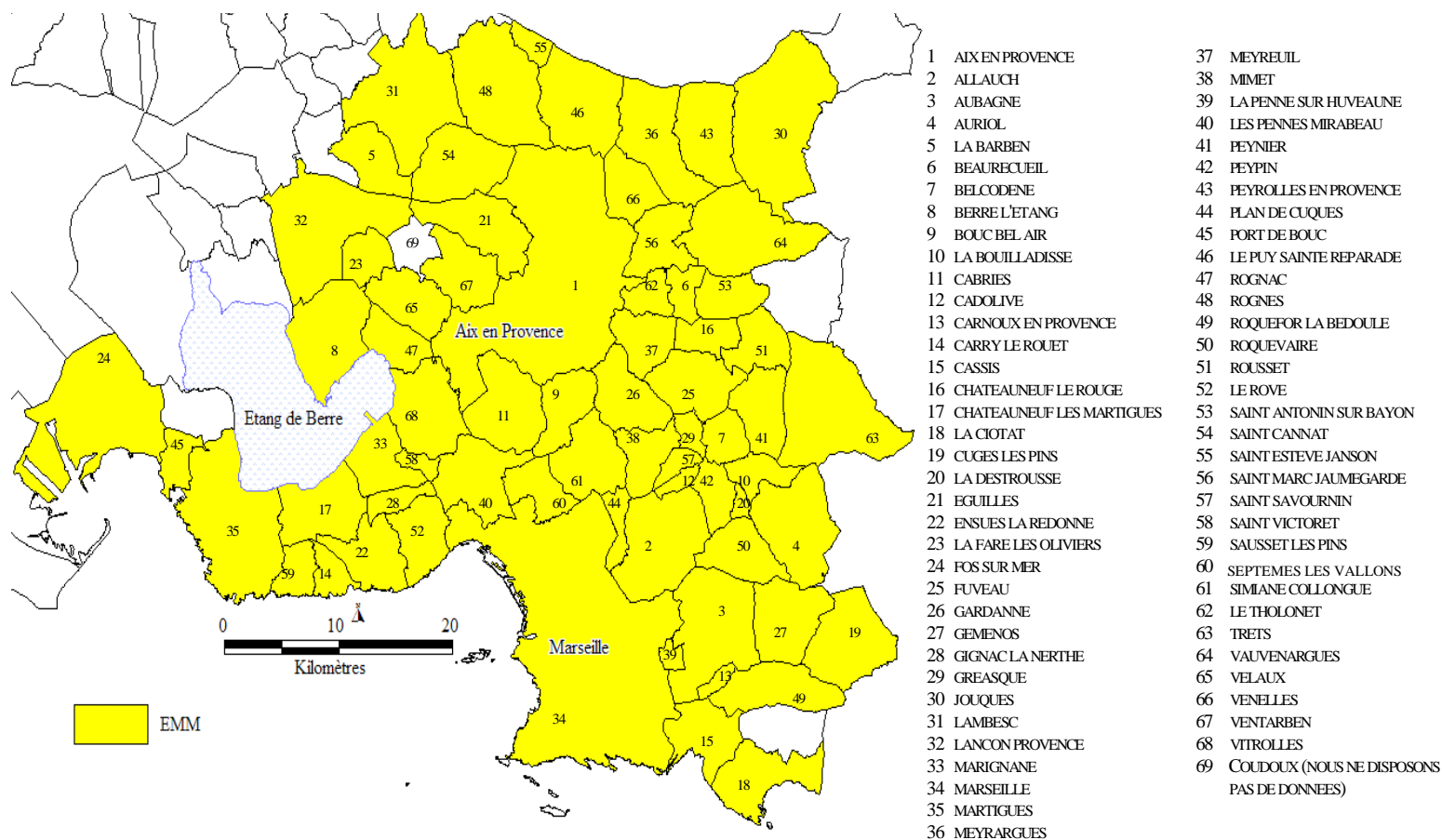
Finalement, l'EMM compte 68 communes formant une unité territoriale, que sous tend une forte relation entre la ville de Marseille et les communes limitrophes ou plus éloignées. Marseille agit donc comme un pôle d'attraction, au sens économique, puisque le travail est l'élément principal de ces liens.

---

<sup>94</sup> [www.INSEE.fr](http://www.INSEE.fr)

<sup>95</sup> Fos sur Mer, La Ciotat, Le Rove

Carte II-1 Les communes de l'espace migratoire marseillais<sup>96</sup>



Source : Réalisation propre à partir d'un fond de carte de l'INSEE

<sup>96</sup> Nous ne disposons pas de données sur la commune de Coudoux. Elle apparaît dans toutes les cartes en blanc et est exclue des données statistiques portant sur l'espace migratoire marseillais.

### **A.1.2 La définition administrative et le problème de la comparabilité des données dans le temps**

Les 68 communes de l'EMM se situent dans la région Provence Alpes Côte Azur (PACA), à l'est du département des Bouches du Rhône : elles représentent 82,5% de la population du département et 33,6% de celle de la région PACA<sup>97</sup>. L'EMM est limité à l'est par le département du Var et trois communes des Bouches du Rhône (Saint Paul lez Durance, Puylobier, Ceyreste), au nord par le département du Vaucluse, à l'ouest par 10 communes<sup>98</sup> des Bouches du Rhône et l'Étang de Berre, et, enfin, par la mer Méditerranée au sud. La situation littorale, dans le sud de la France, joue, nous le verrons au cours de notre étude, un rôle dans l'évolution de l'attractivité de cet espace.

La commune est l'unité administrative et spatiale principale sur laquelle repose la définition de l'EMM ; un grand nombre de nos analyses statistiques la prend pour référence. En effet, une partie importante de notre travail requiert un examen approfondi de la distribution spatiale de la population de l'UE dans le temps ce qui suppose, en particulier, la cartographie des données statistiques. Pour garantir une bonne comparabilité dans le temps, les données statistiques doivent donc se référer à la même échelle spatiale d'analyse.

Les analyses de données statistiques au niveau communal proviennent du recensement de la population de l'INSEE, et ne sont comparables que pour la période allant de 1968 à 1990. En effet, alors que les données pour la population de l'UE sont disponibles pour toutes les communes de l'EMM jusqu'à 1990, celles du recensement de 1999 dont nous disposons n'incluent que les communes de plus de 5 000 habitants. La cartographie des données statistiques en 1999, et par conséquent la comparabilité avec les données des années précédentes sont seulement possibles pour 38 communes sur 68 [cf. Carte II-2]. Pour avoir une cartographie informative, malgré cette lacune dans les données, nous avons choisi de compléter les cartes de 1999 par des données de 1990 en marquant les zones concernées par des rayures. Une comparabilité directe n'est toutefois pas possible.

A l'échelle spatiale de la commune, les conclusions des analyses reposent ainsi sur un traitement exhaustif jusqu'en 1990 ; le fait que les données ne soient pas disponibles pour les communes de moins de 5 000 habitants a, en toute rigueur, également un impact pour l'étude de l'évolution des caractéristiques sociodémographiques de la population de l'UE pour l'ensemble de l'EMM (et non seulement pour ces communes en particulier). Toutefois, le

---

<sup>97</sup> Selon le recensement de l'INSEE en 1999, l'effectif de la population sans double compte de l'EMM s'élève à 1 514 761 personnes, celui du département des Bouches du Rhône à 1 835 719 personnes et celui de la région Provence Alpes Côte Azur à 4 506 151 personnes.

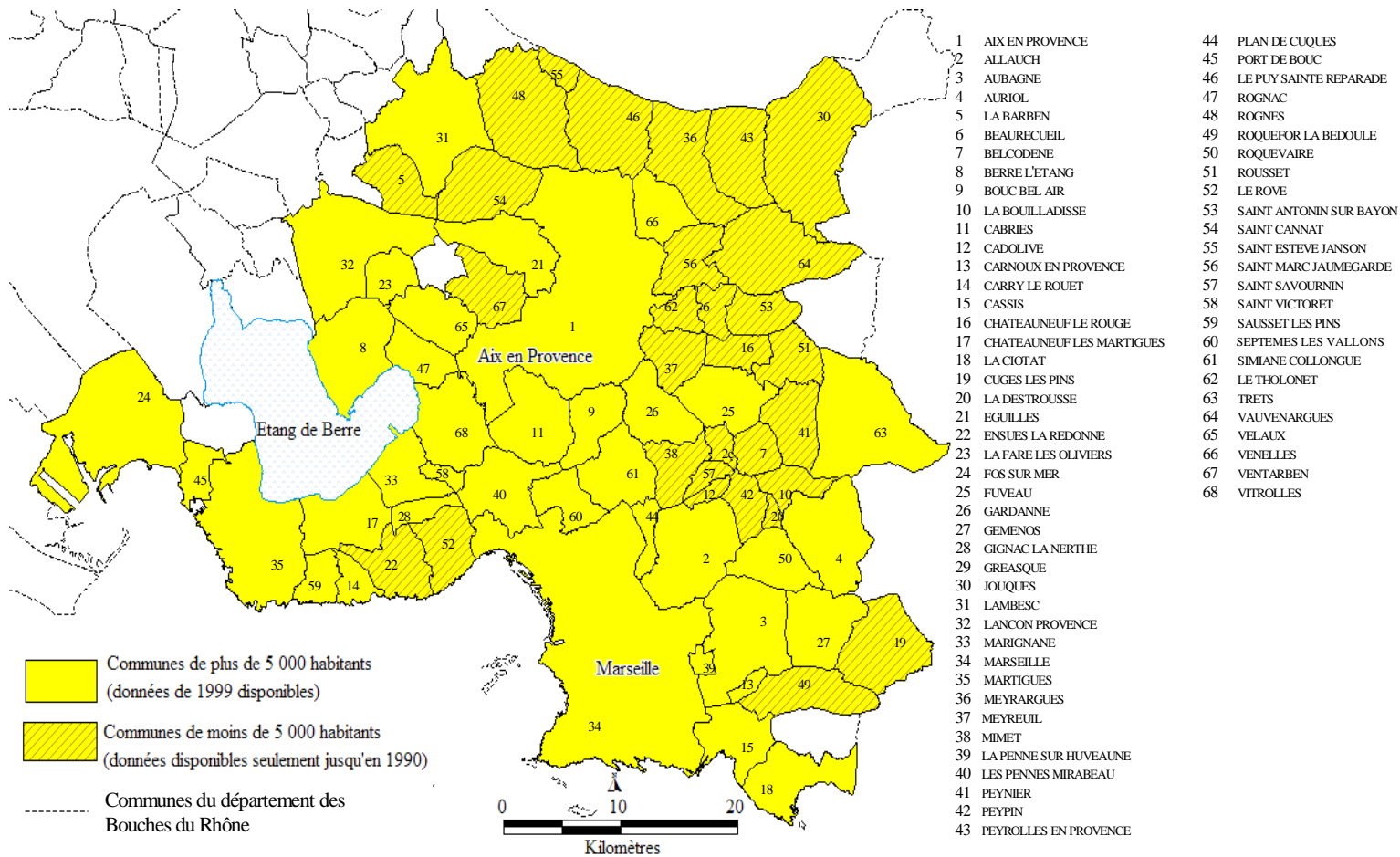
<sup>98</sup> La Roque-d'Antheron, Charleval, Vernegues, Aurons, Pelissanne, Salon de Provence, Grans, Cornillon-Confoux, Saint-Chamas, Port-Saint-Louis-du-Rhône

poids des 38 communes des données de 1999 dans la population totale de l'EMM (94%)<sup>99</sup> est suffisamment important pour identifier les principales évolutions de la composition de la population et de ses caractéristiques sociodémographiques.

---

<sup>99</sup> Cette proportion est calculée avec l'effectif de la population sans double compte en 1999 (INSEE) : les 68 communes comptent ainsi 1 514 761 personnes, les 38 communes de plus de 5 000 habitants comptent 1 424 492 personnes.

Carte II-2 Les communes de l'espace migratoire marseillais en 1999 selon leur effectif de population



Source : Réalisation propre à partir d'un fond de carte de l'INSEE

## **A.2 Deux échelles d'analyse : un choix reposant sur la distribution spatiale de la population totale en 1999**

La distribution de la population dans les communes de l'EMM en 1999 est très hétérogène : la ville principale, Marseille, concentre la majorité de la population (A.2.1). L'analyse quantitative des données statistiques repose ainsi, dans la suite de l'étude, sur un découpage statistique à deux échelles spatiales, dont une est la commune de Marseille elle-même (A.2.2).

### **A.2.1 Marseille comme pôle démographique de l'espace d'étude**

Selon le dernier recensement annuel de l'INSEE de 1999, la population de l'EMM s'élève à 1 424 217 personnes, sans compter les communes de moins de 5 000 habitants. La répartition de cette population dans les communes est très inégale : l'étendue de la variation du nombre d'habitants par commune de l'EMM est donc importante ; en 1999, 30 communes comptent moins de 5 000 habitants, 20 communes entre 5 000 et 10 000 habitants, 16 communes entre 10 000 et 50 000 habitants et seulement deux communes comptent plus de 50 000 habitants : Marseille (797 491 habitants) et Aix en Provence (134 324 habitants).

La population de l'EMM est donc très concentrée dans les deux villes importantes de cet espace : 65,3 % y est installée, mais c'est la commune de Marseille, dans laquelle réside plus de la majorité (55,9% du total), qui a le poids démographique le plus important [cf. Annexe Tab. E-4].

L'importance de la commune de Marseille, en termes d'effectif de population, est également sensible pour la population de l'UE : selon le recensement de l'INSEE en 1999, 28 692 personnes de l'UE, soit 48,3% de la population de l'UE résidant dans l'EMM (59 362 personnes), y sont installées. Il est intéressant de noter que cette proportion est inférieure à celle observée pour la population totale, ce qui signifie que le rôle de Marseille, mais aussi de chacun des sous-territoires de l'EMM, n'est pas nécessairement le même pour la population totale et pour la population d'étude. Toutefois, la proportion de personnes de l'UE résidant à Marseille est très significative, et donne à cette commune une importance particulière dans le cadre de l'étude de l'évolution sociodémographique et spatiale de la population de l'UE dans l'EMM : en effet, les tendances au niveau du stock de population de l'UE de l'EMM (raisons d'installation, évolution des caractéristiques sociodémographiques, etc.) seront fortement influencées par celles observées à Marseille, le comportement des individus des autres

communes pouvant être très différent. Cette remarque constitue le point de départ pour l'établissement de deux niveaux d'analyse spatiale : Marseille, et le reste de l'EMM.

### **A.2.2 Deux échelles de spatialisation des données : l'arrondissement et la commune**

L'importance de la ville de Marseille, tant pour le nombre d'habitants que pour la population de l'UE, justifie, à notre sens, et pour l'analyse de certaines variables, de porter une attention particulière à cette commune pour elle-même [cf. A.2.1]. L'introduction de ce sous espace dans l'EMM requiert une nouvelle échelle d'analyse, plus fine que pour l'EMM entier : la spatialisation des données statistiques sera finalement effectuée au niveau des communes pour l'ensemble de l'EMM [cf. Carte II-1], et au niveau des arrondissements et des TRIRIS<sup>100</sup> pour la ville de Marseille elle-même [cf. Carte II-3].

Ainsi, le découpage statistique de l'EMM au niveau des communes est un outil essentiel pour analyser l'hétérogénéité de la répartition spatiale de la population de l'UE sur l'ensemble de l'espace d'étude, puisque, en montrant des caractéristiques sociodémographiques propres à cette unité spatiale, il permet finalement d'identifier la nature et le lieu de ses attractivités pour l'installation des personnes de l'UE.

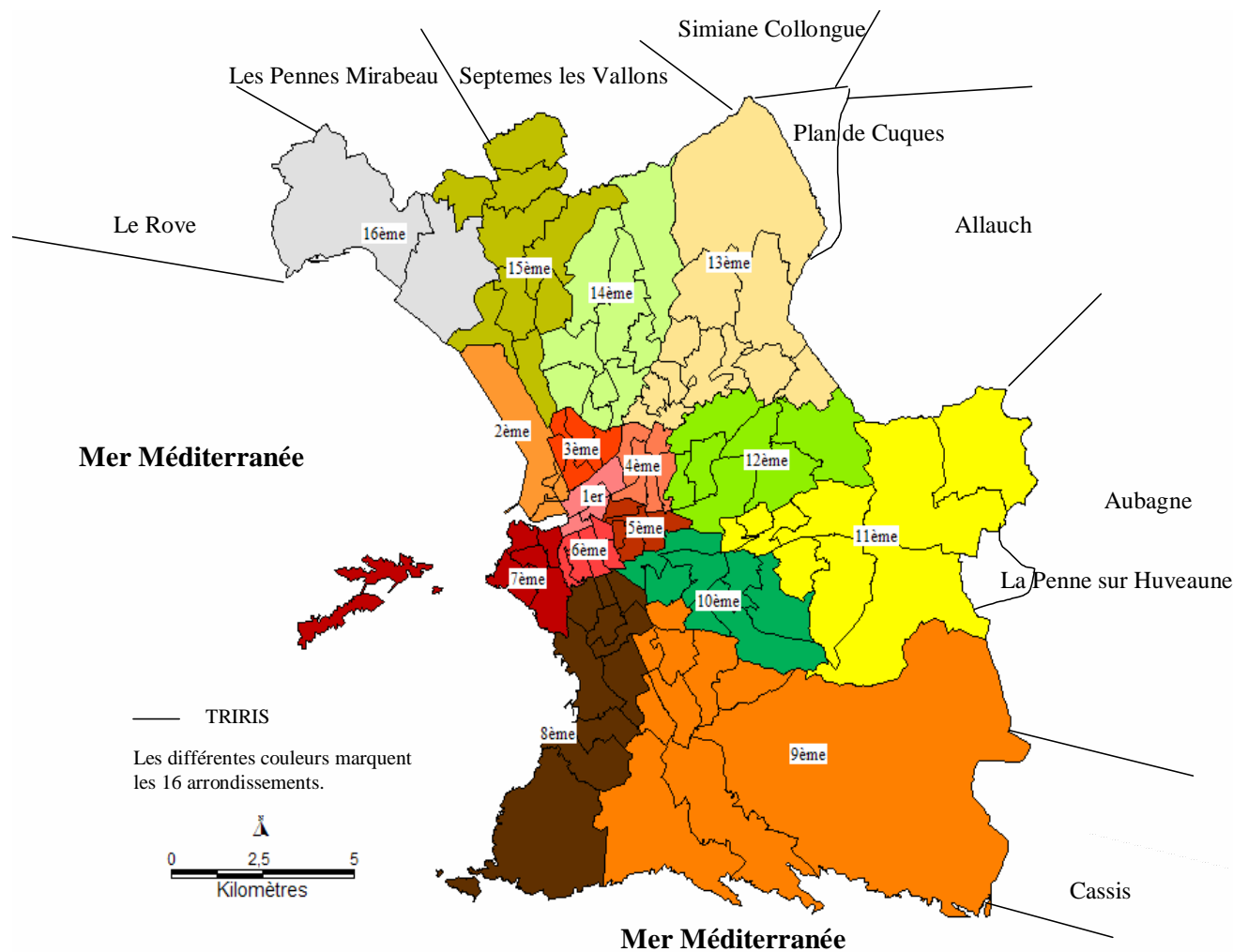
La proportion de population de l'UE installée à Marseille par rapport à celle de l'EMM montre que l'histoire migratoire de l'EMM accorde une place très importante à cette ville ; la stratégie résidentielle de cette population au cours de la période d'étude peut avoir notablement évolué et pose la question de l'analyse de sa distribution spatiale pour la commune de Marseille elle-même. Une échelle spatiale plus fine est de fait nécessaire ; deux unités définies par l'INSEE répondent à notre besoin : les 16 arrondissements, qui sont découpés en 112 TRIRIS au total [cf. Carte II-3], formant une échelle très fine, et permettant donc de montrer et d'analyser la diversité de la ville de Marseille, du point de vue de l'attractivité de ses sous-territoires.

---

<sup>100</sup> Les TRIRIS ont été constitués pour permettre la diffusion de résultats dits sensibles du recensement de la population tout en respectant l'anonymat des données individuelles. Les TRIRIS sont des fractions infracommunales d'au moins 5 000 habitants : cette unité spatiale a été modifiée entre le recensement de 1990 et celui de 1999 : les anciennes unités spatiales IRIS ont été regroupées en TRIRIS, rendant ainsi une comparaison spatiale des données statistiques à cette échelle très difficile. Pour cette raison, nous présentons les évolutions spatiales entre 1968 et 1999 au niveau des arrondissements, dont la définition n'a pas été modifiée ; quelques analyses statistiques de 1999 sont néanmoins effectuées au niveau des TRIRIS.



Carte II-3 Découpage de la commune de Marseille selon l'arrondissement et le TRIRIS (unité spatiale de l'INSEE) en 1999



Source : Réalisation propre à partir d'un fond de carte de l'INSEE

### A.3 L'espace d'étude en tant qu'espace migratoire

Le choix de la nationalité, intégrant les Français par acquisition, comme variable de définition de la population d'étude et la réglementation sur l'acquisition de la nationalité française montrent que le stock est nécessairement en grande partie issu d'un mouvement migratoire (A.3.1). L'espace d'étude, après avoir été caractérisé du point de vue de son unité de sens et de ses limites administratives, doit donc voir sa fonction précisée vis-à-vis de ce mouvement<sup>101</sup>. Deux variables permettent de comprendre le rôle de l'EMM dans le parcours migratoire des personnes : grâce à la durée de la résidence, on peut distinguer une migration définitive d'une migration temporaire, et, ainsi définir l'EMM comme espace d'arrivée ou espace intermédiaire (A.3.2). La résidence antérieure des personnes permet ensuite faire la distinction entre les migrations intra- ou extra- communautaires, et, de même, entre une première migration ou une migration répétée, c'est-à-dire, finalement, de préciser la place de l'EMM dans le parcours migratoires des migrants (A.3.3).

#### A.3.1 L'importance du passé migratoire du stock comme conséquence de la définition de la population

Le critère de définition de la population d'étude, incluant les Français par acquisition, provoque une question sur le mouvement migratoire car, selon la réglementation française sur la nationalité, une personne née en France obtient généralement la nationalité française dès sa naissance, du fait que l'attribution de la nationalité française à la naissance<sup>102</sup> repose sur une association du droit du sang (naître d'un parent français) ou du droit du sol (naître sur le territoire français).

---

<sup>101</sup> Dans la littérature on trouve des expressions comme : champ migratoire, défini comme une aire d'extension des migrations d'une population donnée, à l'image d'un champ magnétique, un espace dans lequel ladite population construit un ou des réseaux de relations (SIMON 1978) ou la notion de territoire circulatoire qui « constaterait, si elle pouvait être assise, une certaine socialisation des espaces supports aux déplacements » (TARRIUS 1992 p.46).

<sup>102</sup> La nationalité d'un individu né en France dépend à la fois de sa filiation (le droit du sang ou *jus sanguinis*) et de son lieu de naissance (le droit du sol ou *jus soli*). Les enfants des parents étrangers obtiennent la nationalité française dès leur naissance, si au moins un des parents étrangers est né sur le territoire français. Jusqu'en 1993, les enfants nés en France, de parents étrangers nés à l'étranger ont obtenu la nationalité française systématiquement à l'âge de dix-huit ans sous condition de résidence en France lors des années précédant leur majorité. Lors d'une naturalisation des parents, les enfants peuvent également demander la nationalité avant l'âge de dix-huit ans. Dès la naissance jusqu'au dix-huitième anniversaire, l'enfant possède la nationalité de ses parents. Depuis 1998, les enfants peuvent demander la nationalité à l'âge de 16 ans ou avant l'âge de 13 ans sur demande des parents. Les parents étrangers nés à l'étranger peuvent donc demander la nationalité française dès la naissance. Pour les pays qui acceptent la double nationalité, les parents étrangers peuvent demander les deux : la nationalité française et leur nationalité.

En effet, l'exploitation, selon le pays de naissance, de données du recensement de 1990<sup>103</sup> sur la population de l'UE montre que seules 18,9% des 74 431 personnes de l'UE sont nées en France [cf. Annexe Tab. D-22]. La présence de la population de l'UE dans l'EMM est donc très souvent corrélée à une migration.

Comme nous l'avons montré dans le chapitre I, la définition de la population d'étude selon la variable de la nationalité au sens retenu par l'INSEE inclut les étrangers et les Français par acquisition, dont les définitions ne permettent pas automatiquement de conclure sur un passé migratoire. Seul le croisement des données avec le pays de naissance peut éclairer cette situation. Le Tab. II-1 montre ainsi que le part des personnes nées hors de France est plus importante pour les étrangers (90,7%) que pour les Français par acquisition (77,5%). Toutefois, le Tab. II-1 illustre que la majorité des personnes de l'UE (81,1%) est née hors de France : leur présence dans l'EMM est donc le résultat d'une migration.

**Tab. II-1 La population de l'UE résidant en 1990 dans l'EMM selon le pays de naissance et l'indicateur de nationalité**

| Pays de naissance | Indicateur de nationalité |          |        |
|-------------------|---------------------------|----------|--------|
|                   | Français par acquisition  | Etranger | Total  |
| France            | 12 201                    | 1 876    | 14 077 |
| hors France       | 42 108                    | 18 246   | 60 354 |
| Total             | 54 309                    | 20 122   | 74 431 |

Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990)

### **A.3.2 L'espace migratoire marseillais : espace d'arrivée et espace intermédiaire**

La présence de la population de l'UE dans l'EMM est pour une grande part la conséquence d'une migration. Ce mouvement est un phénomène démographique qui « se déroule à la fois dans le temps et dans l'espace » (DOMENACH et PICOUE 1995, p.7), sous des formes différentes : la migration interne ou externe à un territoire de référence, la migration définitive ou temporaire, la migration saisonnière, quotidienne, hebdomadaire ou séquentielle. Selon cette typologie, une conséquence de la définition de la population d'étude est que notre travail s'intéresse exclusivement à la migration externe à la France pour le territoire particulier qu'y représente l'EMM, et pose la question du caractère définitif ou non de la migration – puisqu'il semble clair que ce point joue un rôle important dans l'impact sur l'espace.

Bien qu'un espace migratoire concerne trois lieux – le lieu de départ, le lieu d'accueil et le(s) lieu(x) intermédiaire(s), ce travail s'intéresse principalement à l'EMM comme lieu

<sup>103</sup> Du fait que les données du recensement de 1999, dont nous disposons, ne permettent pas le croisement des variables de la nationalité avec le pays de naissance, nous utilisons ici celles du recensement de 1990.

d'arrivée et comme lieu intermédiaire. Il porte donc sur la population de l'UE arrivée dans l'EMM avec l'intention de s'y installer de façon permanente ou bien pour un temps inconnu, puisque son objectif est de proposer une analyse de l'évolution de son attractivité, au sens d'une installation pérenne, en particulier puisque cette analyse intervient quarante ans après une vague de migration massive dont nous verrons qu'elle marque le stock en 1999. Les personnes partant de l'EMM, au moment de l'étude, dont les raisons de départ pourraient relever d'une *non attractivité* ou d'une attractivité relative diminuée ou perdue ne sont par contre pas étudiées : c'est-à-dire, finalement, que ce travail porte sur *les raisons de l'installation* dans l'EMM uniquement.

Pour définir l'installation définitive, la durée du séjour est fondamentale : pour les statisticiens européens, une durée de séjour d'un an est retenue. La distinction entre une migration temporaire et définitive reste cependant difficile si on prend l'hypothèse que le projet migratoire n'est jamais définitif, même lorsque l'individu a l'intention de s'y installer de façon permanente. En effet, dans le cas de la migration de la population de l'UE, une migration forcée et irréversible<sup>104</sup> est devenue rare. Alors qu'elle connaît des vagues migratoires massives causées par des raisons politiques et économiques, avant et après les deux guerres mondiales, la situation économique ou politique de l'UE d'aujourd'hui ne provoque pas de départs forcés. Elle permet aux citoyens de circuler de façon libre [cf. Chapitre I-B.1] (à l'exception des dix pays membres ayant adhéré à l'UE en 2004 qui ont toujours une période de transition) et laisse toutes les options administratives d'un éventuel retour.

La résidence est également un concept souvent utilisé dans la migration, qui, en plus de la durée de séjour, aide à identifier un déplacement dans l'espace : LEVY (2002, p.72) définit la migration comme « l'installation d'une personne sédentaire dans un nouveau lieu de résidence ». Mais la migration apparaît aussi sous des déplacements qui ne provoquent pas automatiquement un changement définitif de résidence, et, de plus, l'importance des résidences secondaires ne peut pas être ignorée : la durée de séjour dans ces résidences peut être un obstacle à la définition d'un lieu de résidence unique.

L'ambiguïté sur le caractère définitif de la migration n'est levée ni par la durée de séjour ni par la notion de résidence ; elle l'est en partie par la question sur l'année d'arrivée, posée pour la première fois lors du recensement en 1999, qui permet de quantifier, rétrospectivement, à partir du stock, le nombre de personnes nées hors de France s'étant installées dans l'EMM de

---

<sup>104</sup> DOMENACH et PICOUE (1987) proposent une « typologie agrégée » de la mobilité, fondée sur l'introduction du caractère de réversibilité migratoire. Cette typologie tente d'appréhender les nouveaux concepts de résidence et la permanence relative des diverses formes de la migration. Les flux irréversibles sont caractérisés par un changement de résidence définitif. Il n'y a donc pas de concept de « résidence-base » qui s'applique ici. Les flux réversibles y font par contre référence : le point de départ des déplacements reste le même. COURGEAU (1975) utilise dans ce contexte le concept d'aire d'action migratoire et les modes d'utilisation de cette aire d'action dans le temps.

façon permanente (si on prend pour référence la définition des statisticiens européens). Ainsi, 97,1% de la population de l'UE (47 089 personnes) résidant en 1999 dans le département des Bouches du Rhône<sup>105</sup> est installée depuis 1997 au moins, c'est-à-dire depuis plus d'un an ; son installation peut être considérée comme définitive et justifie l'importance de l'EMM comme espace d'arrivée pour cette population, mais aussi comme espace intermédiaire, car la possibilité d'un retour éventuel existe [cf. Annexe Tab. B-12, B-13].

L'exploitation de l'année d'arrivée permet aussi, outre l'identification et l'encadrement temporel de la migration, la quantification des différentes vagues migratoires, rétrospectivement, à partir du stock en 1999 ; en ce sens, son analyse ne permet pas d'étudier les vagues migratoires en elles-mêmes. Ainsi, la statistique comporte seulement les personnes restées en France et vivantes ; les personnes arrivées dans les années 1960, par exemple, qui sont rentrées dans leur pays d'origine, n'apparaissent pas dans la statistique de l'année d'arrivée, qui ne constitue donc pas un fondement exhaustif à l'analyse de l'attractivité de l'espace au moment des arrivées.

### **A.3.3 Le rôle de l'EMM dans le parcours migratoire des personnes de l'UE : une analyse reposant sur la résidence antérieure**

Au cours d'un recensement, la question sur la résidence antérieure permet, par définition, de connaître toutes les personnes qui ne résidaient pas en France au moment du recensement précédent. L'exploitation statistique de cette information pour tous les recensements depuis 1968 quantifie donc en particulier l'évolution des effectifs des personnes recensées qui se sont installées dans l'EMM au cours d'une période intercensitaire. En conséquence de la périodicité des recensements, cette variable ignore toutes les personnes qui sont arrivées, puis réparties entre deux recensements.

Finalement, la quantification du flux au cours d'une période intercensitaire peut être estimée soit à partir de l'année d'arrivée – mais, puisque cette variable n'est renseignée qu'à partir de 1999, elle ne délivre une information fine sur la migration intercensitaire que pour une part inconnue de ces migrants : celle qui est restée jusqu'à cette date -, soit à partir de la résidence antérieure – qui, elle, permet le comptage de tous les migrants, hormis ceux qui sont partis avant le recensement. La variable de résidence antérieure est donc, pour l'EMM, celle qui permet la représentation la plus dynamique possible de la migration. Il faut ici souligner que, du fait de la durée importante des périodes intercensitaires et de l'absence d'un indicateur

---

<sup>105</sup> Les données sur l'année d'arrivée sont seulement disponibles au niveau départemental ; on peut néanmoins considérer que l'importance des personnes résidant depuis plus d'un an dans l'EMM correspond à celle du département.

véritablement dynamique de la migration, les analyses de la structure par âge de la migration ne correspondent pas rigoureusement à celle des âges au moment de la migration (puisqu'elle repose sur l'âge au moment du recensement), mais que, bien que légèrement décalées vers les personnes âgées, elles peuvent être supposées représentatives de celles au moment de la migration.

L'année d'arrivée ne donne des éléments que pour identifier, quantifier et encadrer temporellement la migration des personnes de l'UE dans l'EMM à partir de l'analyse du stock en 1999 uniquement. Elle ne permet pas de caractériser le type de migration : seule la résidence antérieure le peut, qui apporte un nouvel éclairage sur le mouvement migratoire de ces personnes. En effet, cette variable fournit, en plus de la quantification du mouvement migratoire entre deux recensements, une information spécifique à chaque individu et permet de catégoriser sa migration selon les modalités suivantes : migration extra- et intracommunautaire ou bien migration répétée et première migration.

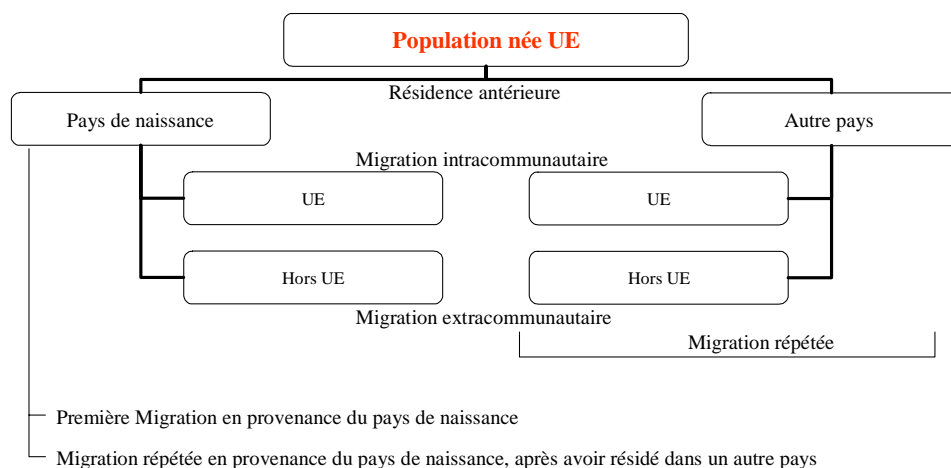
La première de ces modalités fait référence au territoire institutionnel de l'UE25<sup>106</sup>, et a donc un caractère spatial, tandis que la deuxième montre des différences de fréquence migratoire : il peut s'agir d'une première migration, probable dans le cas où le pays de résidence antérieure est le pays de naissance<sup>107</sup> (il peut aussi s'agir d'une migration répétée en provenance du pays de naissance, après avoir résidé dans un autre pays), ou bien, de façon certaine, d'une migration répétée lorsque le pays de dernière résidence n'est pas le pays de naissance [cf. Fig. II-1]. La ventilation de l'effectif des migrants selon ces modalités permet d'identifier le rôle de l'EMM dans le parcours migratoire des personnes de l'UE : il peut en effet être, pour le migrant, un espace d'arrivée autant qu'un espace intermédiaire, pour une migration qui concerne ici des personnes de l'UE, mais qui peuvent venir s'installer dans l'EMM en provenance d'un pays extérieur à l'UE. Dans notre analyse, la part de la migration de personnes de l'UE s'inscrivant dans le flux extracommunautaire est donc prise en compte.

---

<sup>106</sup> La migration intracommunautaire est ainsi définie comme une migration dans l'EMM en provenance d'un pays membre de l'UE, même si le pays n'est pas le pays de naissance ; la migration extracommunautaire, par contre, est définie comme une migration dans l'EMM en provenance d'un pays qui ne fait pas partie de l'UE, même si le pays n'est pas le pays de naissance. Ces deux sont indépendantes de la nationalité.

<sup>107</sup> Nous disposons seulement des données statistiques sur le pays de naissance pour les recensements de population en 1990 et en 1999.

**Fig. II-1 La population de l'UE dans l'EMM selon le pays de dernière résidence (hors de France)**



Source : Réalisation propre

La migration vers l'EMM est ainsi abordée tant du point de vue de l'inscription de l'EMM dans l'espace migratoire intracommunautaire que de celui de la pérennité de cette migration, et donc de l'impact de celle-ci sur le stock de population de l'UE.

## **B Les mutations de la migration de la population de l'UE vers l'EMM au cours du XXème siècle**

L'analyse du stock de population de l'UE en 1990 selon le pays de naissance [cf. A.3.1] montre que la présence de cette population dans l'EMM est majoritairement (81,1%) le résultat d'une migration : sa structure sociodémographique et spatiale actuelle est donc le reflet de l'évolution de la nature des mouvements migratoires. Au cours de la période temporelle couverte par notre étude, l'importance relative de ce mouvement par rapport à l'ensemble des arrivées vers l'EMM diminue (B.1) ; son évolution n'est pas que quantitative : la mutation de la migration concerne également l'origine des migrants et leur répartition spatiale dans l'EMM (B.2).

### **B.1 La population de l'UE dans la migration totale : une participation relative en baisse**

La présence de la population de l'UE dans l'EMM en 2006 est le résultat de l'histoire migratoire de cet espace depuis le début du XXème siècle. Au cours des différentes vagues migratoires qui la rythment, les personnes de l'UE ont joué un rôle qui, lui-même, est le reflet de différents évènements ou contextes historiques, dont certains sont les moteurs d'une attractivité de l'EMM (B.1.1). L'importance relative qu'a pu avoir leur migration dans l'ensemble des mouvements vers l'EMM a évolué et constitue pour une part l'origine de grandes tendances de la structure de la population de l'UE, comme de celles de la population totale (B.1.2).

#### **B.1.1 Les années 1960 : un changement d'origine des arrivées de la population non française à la naissance**

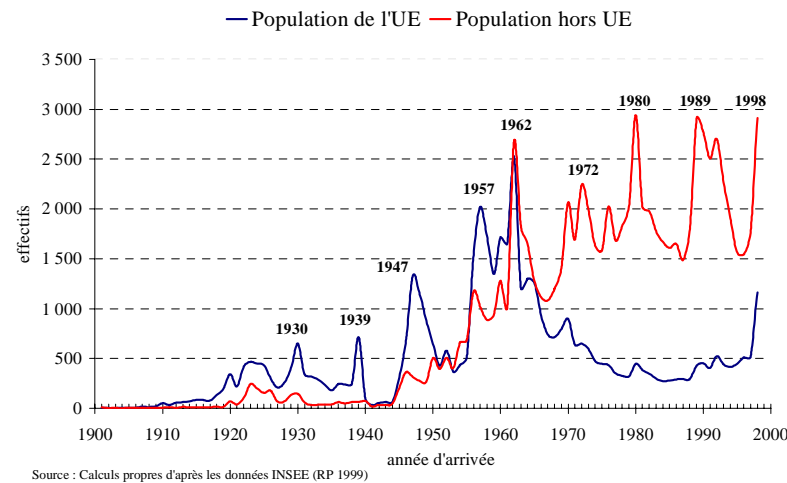
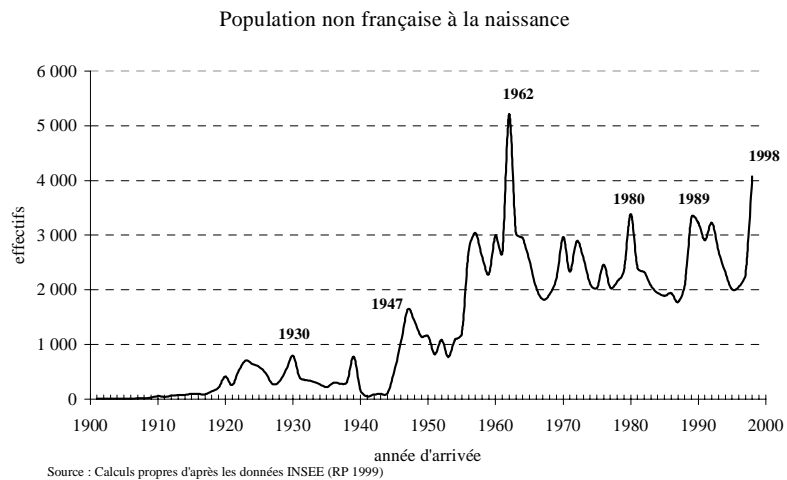
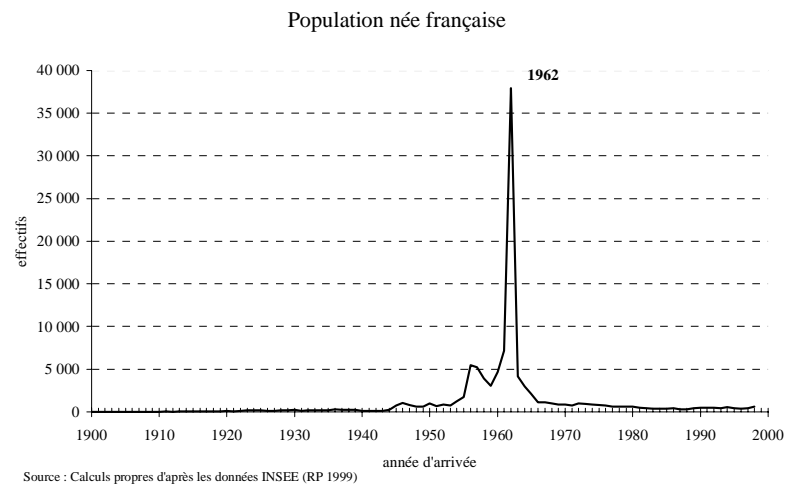
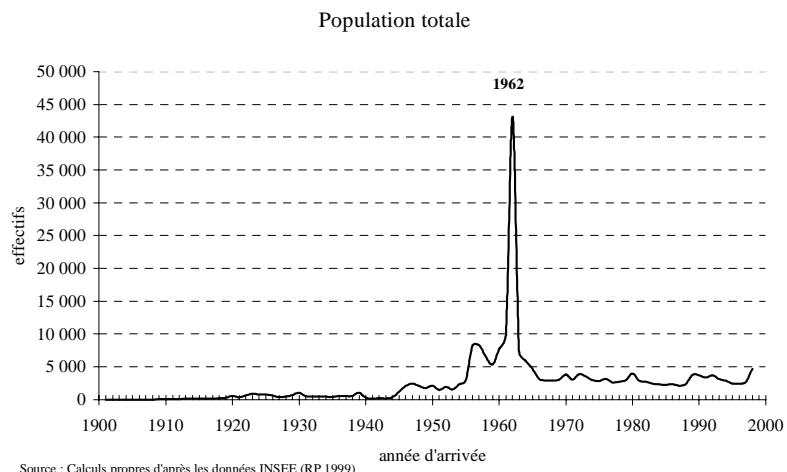
Après une légère augmentation du nombre d'arrivées au cours de la période qui commence après la deuxième guerre mondiale et qui se poursuit jusqu'à la fin des années 1950, en 1962, un pic très prononcé marque la migration des années 1960 [cf. Fig. II-2]. L'analyse rétrospective de cette vague migratoire, d'après la question de l'année d'arrivée posée par l'INSEE lors du recensement de 1999, montre que 43 127 personnes, soit 17,6% de la population résidant en 1999, dans les Bouches du Rhône, sont arrivées en 1962 [cf. Annexe Tab. B-12, B-13]. Parmi elles, 87,9 % sont françaises : le retour des Français d'Algérie l'année



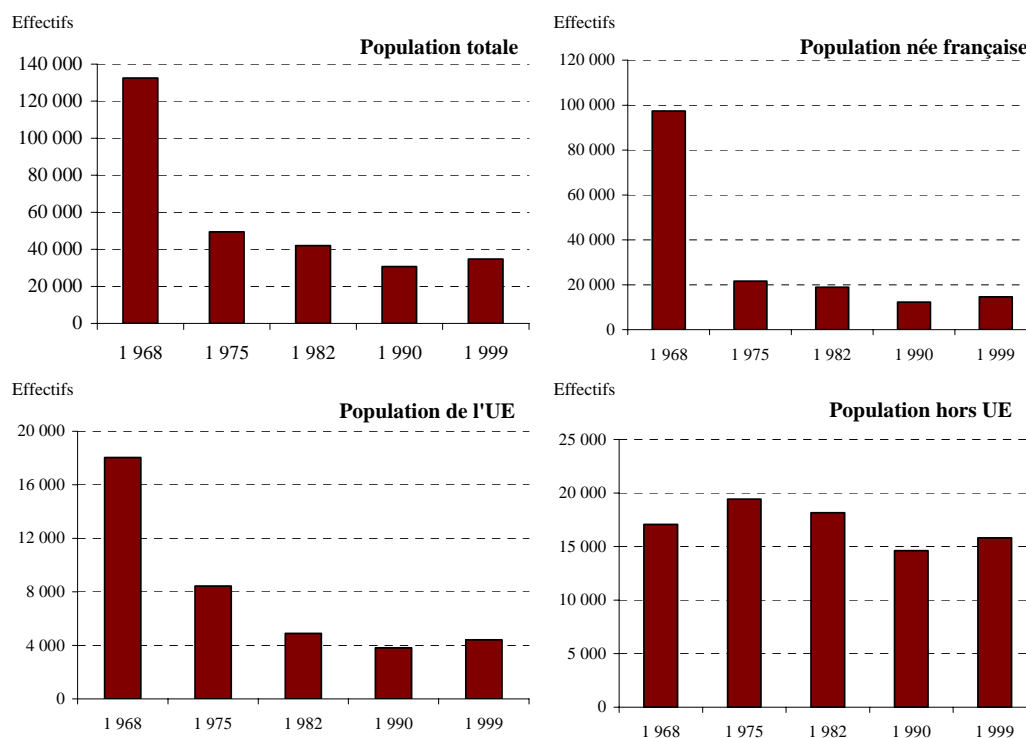
de son indépendance est particulièrement bien observable sur cette statistique. Cet événement historique apparaît également très bien dans l'exploitation du recensement de 1968 selon la résidence antérieure ; sa soudaineté y est aussi soulignée : 132 488 personnes ont déclaré résider à l'étranger en 1962, soit plus de deux fois plus que pour les recensements suivants [cf. Fig. II-3]. 73,5% d'entre elles sont françaises [cf. Annexe Tab. C-5] ; 79,5% de ces Français arrivent en provenance d'Algérie [cf. Annexe Tab. C-6].

Le pic migratoire des personnes nées françaises en provenance d'Algérie lisse l'importance relative du rôle de la population non française à la naissance dans la grande vague migratoire qui commence dans les années 1960. Pour la mettre en évidence, il est intéressant de n'analyser que les arrivées de personnes non françaises à la naissance : un pic de migration est alors observable à la même date, qui, bien que son intensité soit moindre que celui des arrivées de personnes nées françaises, reste très significatif [cf. Fig. II-2]. En effet, si la population étrangère ne représente que 12,1% des personnes arrivées en 1962, résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône, son effectif (5 206 personnes) est le plus élevé depuis 1900 et n'a pas été dépassé depuis [cf. Annexe Tab. B-12, B-13]. Parmi elle, les personnes de l'UE (48,5%) et les personnes hors UE (51,5%) participent à la migration dans une proportion égale. Par contre, au sein des personnes de l'UE, nous notons un fort déséquilibre : la population espagnole, italienne et portugaise représente la grande majorité des arrivées (94%) ; nous verrons plus loin [cf. Chapitre III A.2.2] que cette importance est due aux personnes ayant résidé dans les pays du Maghreb, essentiellement en Algérie, arrivées en France métropolitaine après son indépendance. Cette vague migratoire a donc la même origine que celle de la population née française en 1962.

**Fig. II-2 La population née à l'étranger résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône, selon l'année d'arrivée et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition)**



**Fig. II-3 La population de l'EMM dont la résidence antérieure était à l'étranger selon l'année du recensement et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition)**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999)

**Tab. II-2 La population de l'EMM ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger selon la nationalité et l'année du recensement<sup>108</sup>**

| Nationalité (1)          | 1 968          | 1 975         | 1 982         | 1 990         | 1 999         |
|--------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| française à la naissance | 97 380         | 21 555        | 18 928        | 12 279        | 14 570        |
| UE                       | 18 028         | 8 440         | 4 892         | 3 824         | 4 407         |
| hors UE                  | 17 080         | 19 425        | 18 156        | 14 626        | 15 800        |
| <b>Total</b>             | <b>132 488</b> | <b>49 420</b> | <b>41 976</b> | <b>30 729</b> | <b>34 777</b> |

(1) nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition

Source: Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999)

Mais, au contraire de cette singularité commune aux personnes nées françaises ou étrangères, la tendance pour chacune de ses sous-populations est l'inverse l'une de l'autre : alors que le nombre d'arrivées de la population née française diminue radicalement après le pic en 1962 (passant de 97 380 personnes déclarant, en 1968, une résidence antérieure à l'étranger, à 21 555 personnes en 1975, soit -77,8%), pour ensuite connaître une baisse continue (14 570 personnes en 1999 [cf. Tab. II-2]), la migration de la population non française à la naissance, une fois le pic terminé, augmente sensiblement. La croissance du nombre des arrivées de cette population est moins régulière et résulte principalement de la population d'une nationalité hors

<sup>108</sup> Nous rappelons ici que les données de 1999 concernent seulement les communes de plus de 5 000 habitants [cf. A.1.1].

UE. Ce sont ainsi principalement les personnes d'une nationalité d'un des pays du Maghreb qui participent à la migration : elles représentent 74,8% des personnes hors UE ayant déclaré une résidence antérieure à l'étranger en 1975 ; l'histoire coloniale et les fortes relations entre ces pays et la France font qu'elles continuent de jouer un rôle important en termes d'effectifs jusque dans les années 1990 (56,2% en 1982 et 38,0% en 1990). Les années 1980 marquent toutefois le début d'une diversification sensible des origines de cette population : selon le recensement en 1990, 61,9% de la population d'une nationalité hors UE ayant déclaré une résidence antérieure à l'étranger a une autre nationalité que la nationalité algérienne, marocaine ou tunisienne [cf. Annexe Tab. C-64]. Nous montrerons plus loin [cf. B.2.1] que cette tendance se retrouve au sein de la population de l'UE : le travail d'analyse de la mutation de l'attractivité de l'espace au regard de la migration de cette population pourrait peut-être se voir étendu à d'autres sous-populations.

La Fig. II-2 illustre cette évolution ; elle montre que les années 1960 sont un moment charnière de la répartition des origines de la population non française à la naissance, et donc en particulier pour le rôle que jouent les personnes de l'UE dans les mouvements migratoires vers l'EMM. Alors qu'elles les dominent jusqu'à la fin des années 1960, principalement du fait de l'arrivée massive des travailleurs en provenance d'Italie, d'Espagne et du Portugal, ils sont, depuis cette date, majoritairement dus à la population d'une nationalité hors UE.

La population de l'UE perd ainsi, depuis les années 1960, en importance absolue et relative parmi la population non française à la naissance. A la fin des années 1960, l'effectif de la population d'une nationalité hors UE dépasse celui de la population de l'UE : les deux courbes du nombre d'arrivées, déclarées *a posteriori* (en 1999), dans les années 1960 se croisent [cf. Fig. II-2] et leur position relative reste inchangée jusqu'en 1999. La baisse du poids de la population de l'UE dans les arrivées de la population non française à la naissance est rapide : elle représente 61,9% de la population non française à la naissance résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône arrivée en 1961 (soit 1 655 personnes), et seulement 30,3% en 1970 (898 personnes) [cf. Annexe Tab. B-12, B-13].

Le nombre de retours pourrait induire un biais dans l'observation de ces tendances, mais l'analyse de la variable de résidence antérieure confirme cette diminution, en effectifs et en poids relatif, de la migration de la population de l'UE vers l'EMM [cf. Fig. II-3, Tab. II-2] : alors qu'en 1968, 18 028 personnes de l'UE ont déclaré leur résidence antérieure à l'étranger, (soit 51,4% de la population non française à la naissance), leur effectif compte 8 440 personnes en 1975, (30,3%). La baisse importante et rapide des effectifs correspond au moment de la crise économique de 1973 et à l'arrêt du recrutement de main-d'œuvre parmi les pays européens. Au cours de cette période de l'histoire migratoire de l'EMM, la corrélation entre la migration et la situation l'offre de travail semble claire : si un flux massif de travailleurs plaçait

la migration des personnes de l'UE au premier rang de la migration des personnes non françaises à la naissance vers l'EMM dans les années 1960, une situation économique moins favorable rend, selon un effet inverse, ce mouvement migratoire minoritaire.

L'évolution commencée avec la crise ne s'inverse pas jusqu'en 1999 : le pourcentage de la population de l'UE dans la population non française à la naissance arrivée depuis le recensement antérieur continue à diminuer et atteint 21,8% en 1999, soit 4 407 personnes [cf. Tab. II-2]. Il est important de souligner que la baisse de l'importance relative de la population de l'UE s'explique véritablement par une diminution du nombre d'arrivées (-75,6% entre 1968 et 1999), puisque, bien que les effectifs de la population d'une nationalité hors UE augmentent de 13,7% entre 1968 et 1975, ils diminuent également entre 1968 et 1999, mais de façon moins importante (-7,5%).

L'importance relative de la migration de la population de l'UE dans le nombre d'arrivées total diminue également depuis 1968. Cette migration a toutefois toujours été minoritaire. En 1975, l'année où l'importance des personnes ayant déclaré une résidence antérieure à l'étranger est la plus élevée, la population de l'UE représente 17,1% de la population totale ; parmi les personnes arrivées, 43,6% sont nées françaises et 39,3% sont d'une nationalité hors UE [cf. Tab. II-2]. En 1999, ce pourcentage de la population de l'UE atteint seulement 12,7%.

Finalement, la diminution, entre 1968 et 1999, du nombre d'arrivées dans les Bouches du Rhône [cf. Fig. II-2] comme dans l'EMM [cf. Fig. II-3] (-73,8%) s'explique principalement par la population née française, dont l'effectif, parmi les personnes ayant déclaré une résidence antérieure à l'étranger recule de 97 380 à 14 570 personnes (soit -85%), mais aussi par la population de l'UE, dont les arrivées diminuent de 18 028 à 4 407 personnes en 1999 (soit un nombre d'arrivées ramené au quart de celui de 1968 [cf. Tab. II-2]) : seuls les effectifs de la population d'une nationalité hors UE restent stables.

### **B.1.2 La diminution des effectifs de la population de l'UE entre 1968 et 1999**

Dans la période qui suit la vague migratoire des années 1960, l'effectif de la population totale de l'EMM croît : cette augmentation de 12,8% est principalement due à la population née française (+16,8%) et à la population d'une nationalité hors UE (+64,7%) [cf. Tab. II-3], qui prend, en poids relatif comme en effectifs, plus d'importance que la population de l'UE, dont les effectifs diminuent de 51,6% dans la même période.

**Tab. II-3 La population totale de l'EMM selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et l'année du recensement**

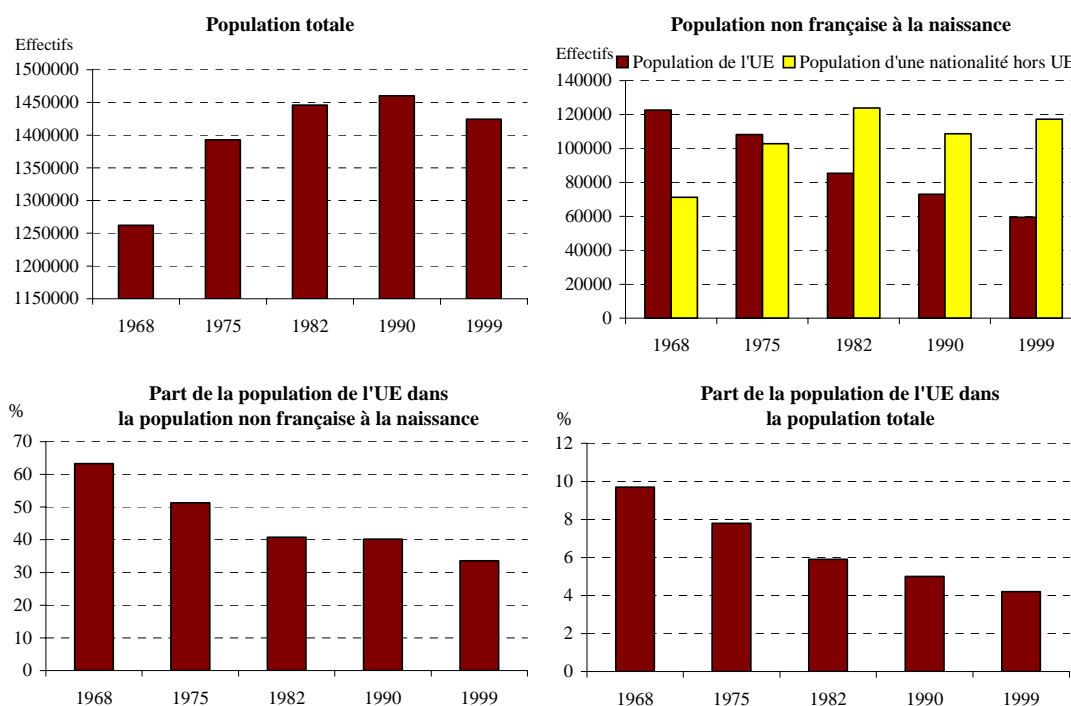
| Nationalité (1)          | 1968             | 1975             | 1982             | 1990             | 1999             |
|--------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| française à la naissance | 1 068 188        | 1 181 840        | 1 236 356        | 1 278 457        | 1 247 511        |
| UE                       | 122 684          | 108 200          | 85 348           | 74 431           | 59 362           |
| hors UE                  | 71 236           | 102 845          | 123 896          | 108 656          | 117 344          |
| <b>Total</b>             | <b>1 262 108</b> | <b>1 392 885</b> | <b>1 445 600</b> | <b>1 461 544</b> | <b>1 424 217</b> |

(1) nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition

Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP1968, 1975, 1982, 1990, 1999)

La diminution de l'intensité du mouvement migratoire des personnes de l'UE vers l'EMM ne suffit pas à expliquer le recul du stock de population, qui semble donc devoir être imputé pour une part à l'importance probable des retours (qu'on ne mesure pas) des personnes ayant perdu leur travail lors de la crise économique en 1973, et, par suite, leur statut de travailleurs recrutés, et, d'autre part, au fait que les naissances de cette population, en France, sont comptabilisées dans les statistiques de population née française, sans passé migratoire apparent.

**Fig. II-4 La population de l'EMM selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et la part de la population de l'UE dans la population non française à la naissance et dans la population totale (1968 – 1999)**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999)

SB 2006

Finalement, la diminution de l'effectif de la population de l'UE dans l'EMM, parallèlement à l'augmentation de l'effectif de la population née française et de la population d'une nationalité hors UE, a une incidence sur son importance relative dans la population totale : elle

représente, en 1968, 9,7% de la population totale et 63,3% de la population étrangère ; ce pourcentage diminue, en 1999, à 4,2% de la population totale et à 33,6% de la population non française à la naissance [cf. Fig. II-4, Tab. II-3]. Cette baisse est cohérente avec la tendance que nous avons montrée au paragraphe précédent : l'arrêt du recrutement des travailleurs européens entraîne un fort ralentissement du nombre des arrivées [cf. B.1.1] ; elle reflète donc l'histoire migratoire : le mouvement migratoire de la population d'une nationalité hors UE devient significatif à partir de 1962 et montre dans les années 1980/1990 des effectifs importants [cf. Fig. II-2], prenant ainsi le relais des personnes de l'UE exactement après la date du pic d'arrivées des personnes de l'UE, suivi d'un arrêt brutal.

## **B.2 La diversification des origines dans la population de l'UE et ses conséquences sur la répartition spatiale (1968-1999)**

L'évolution à la baisse de l'effectif des arrivées de la population de l'UE est une tendance générale, qui se décline différemment selon la nationalité : alors que la migration des années 1960/1970 est nettement dominée par la population espagnole, italienne et portugaise, les nationalités au sein du mouvement se diversifient depuis la fin de cette vague migratoire (B.2.1).

La mutation des origines de la migration de la population de l'UE se traduit sur sa répartition spatiale dans l'EMM. Entre 1975, qui est le premier recensement suivant la crise économique de 1973, et 1999, la stratégie résidentielle change : les personnes arrivées à l'occasion du recrutement de main-d'œuvre, dans les années 1960/1970, se comportent différemment de celles qui sont intégrées à un mouvement migratoire plus international (B.2.2). L'évolution de la distribution spatiale de la population de l'UE entre ces deux dates sera un point de départ pour l'analyse de l'importance et de la mutation de l'attractivité de l'EMM pour la migration de la population de l'UE.

### **B.2.1 La fin d'une domination de la population espagnole, italienne et portugaise**

La migration de l'ensemble de la population de l'UE (lorsqu'on l'analyse selon l'année d'arrivée) s'explique principalement, jusqu'à son point culminant en 1962, par le comportement migratoire de la population espagnole, italienne et portugaise [cf. Annexe Tab. B-12, B-13]. La variation de l'effectif du nombre d'arrivées de toute la population de l'UE suit en effet exactement celles de ces populations sur l'ensemble du XX<sup>ème</sup> siècle [cf. Fig. II-5]. Comme nous l'avons souligné dans les sections précédentes, l'allure générale de ces variations

est marquée par la grande vague migratoire des années 1960 ; de part et d'autre de ce pic, la tendance générale est différente. Si la diminution des arrivées est forte et continue à partir de 1962 et jusque dans les années 1990, les effectifs varient de façon beaucoup plus irrégulière avant cette date – dans leurs variations se trouvent reflétés les événements politiques ou économiques marquant l'histoire de chacun de ces trois pays – en particulier, la deuxième guerre mondiale, au cours de laquelle le mouvement, ou au moins celui qui sera suivi d'une installation durable jusqu'en 1999, est pratiquement interrompu.

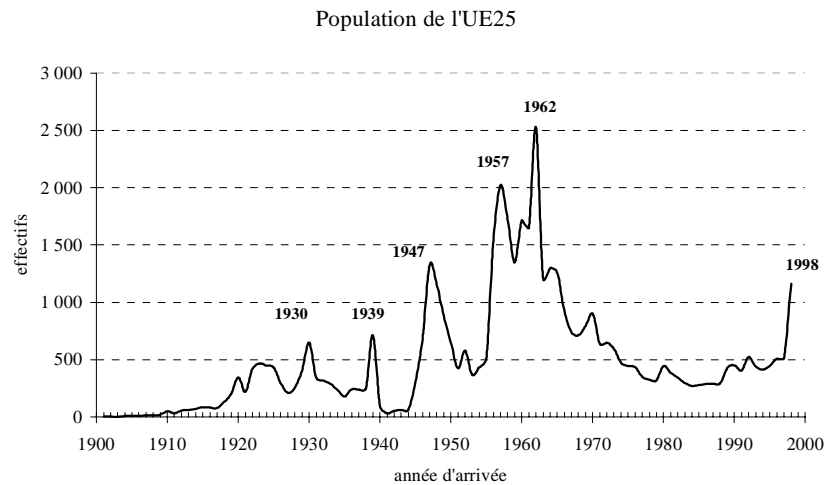
Ainsi, les pics observés en 1923 et en 1930 sont probablement induits par la prise de pouvoir de Mussolini en 1922, puis renforcés ensuite par la crise économique mondiale de 1929. Les personnes arrivées à ces dates sont presque toutes italiennes : parmi les 90,1% de la population de l'UE résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône, arrivée en 1923, qui est espagnole, italienne ou portugaise, 85,7% est italienne (en 1930, les statistiques sont similaires : 77,9% des 83,8% espagnols, italiens ou portugais sont italiens) [cf. Annexe Tab. B-18, B-19].

Le pic de 1939 s'explique principalement par la population espagnole, qui fuit la guerre civile de 1936-1939 puis le régime de Franco, au pouvoir depuis 1938 (DUFOIX 2002) : elle représente 93,1% de la population espagnole, italienne et portugaise résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône arrivée cette année là (qui représente elle-même 83,8% de la population de l'UE) [cf. Annexe Tab. B-18, B-19]. Mais les flux installés entre l'Espagne et la France n'ont pas seulement un caractère politique. La situation économique difficile en Espagne explique également l'établissement d'un flux massif vers la France pendant la Première Guerre mondiale pour assurer la production agricole, suivie par une émigration saisonnière qui se poursuit jusqu'à la guerre civile : au cours des premier mois de 1939, 500 000 espagnols (hommes, femmes, enfants) sont arrivés en France (VILAR 2002).

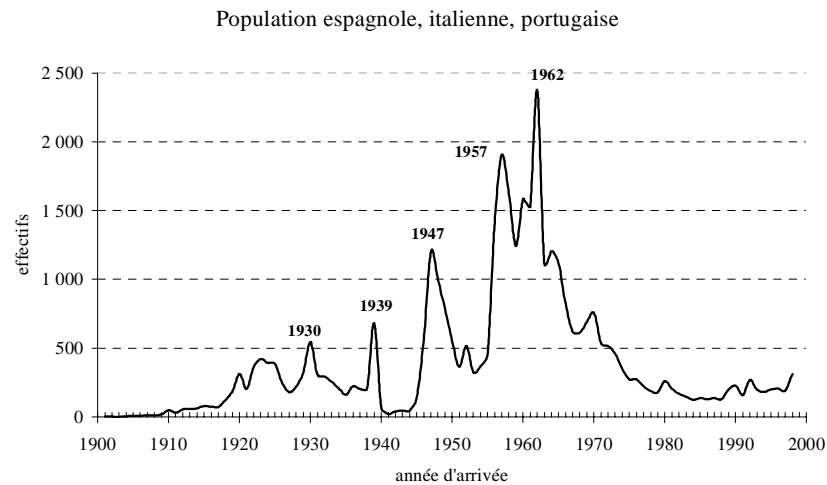
Des mouvements migratoires importants ont également lieu après la deuxième guerre mondiale ; ils en sont, au titre de la reconstruction, une conséquence, mais ils trouvent une origine plus directe dans certains accords bilatéraux. Celui que signent la France et l'Italie, en 1946, pour le recrutement de main-d'œuvre explique le pic de 1947 : parmi les 1 203 personnes espagnoles, italiennes et portugaises résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône, arrivées en 1947 (soit 90,7% de la population de l'UE), 89,1% est italienne [cf. Annexe Tab. B-12, B-13, B-18, B-19]. La France signe ensuite le même type d'accord avec l'Espagne en 1961 puis avec le Portugal en 1963. Les conséquences de ces signatures sont pérennes et vont encourager toute la migration jusqu'aux années 1960 : les arrivées de la population de l'UE restent, jusqu'aux années 1960/1970, dominées par la main-d'œuvre, principalement de la population espagnole, italienne et portugaise.



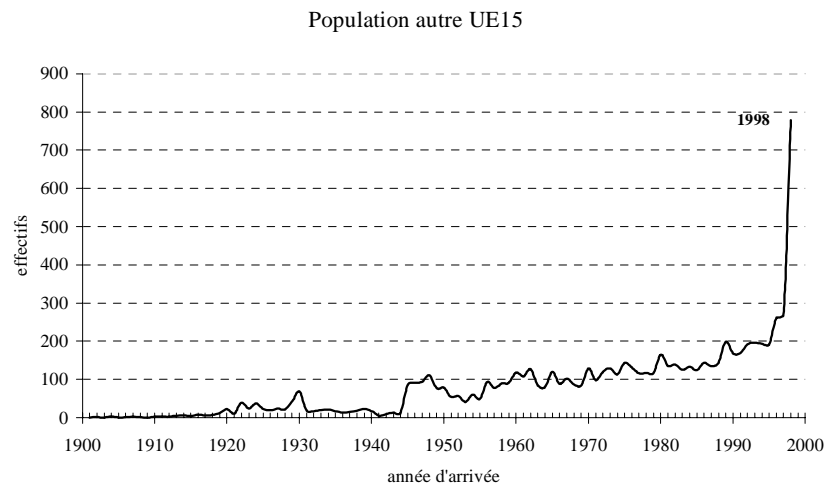
**Fig. II-5 La population de l'UE née à l'étranger résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône, selon l'année d'arrivée et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition)**



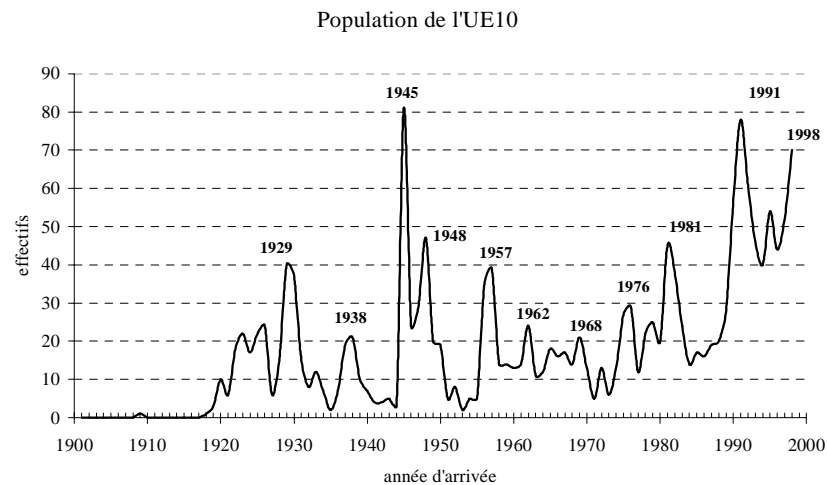
Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

La nature essentiellement économique de la migration de ces personnes explique le fait que l'impact de la crise de 1973 soit particulièrement visible sur le nombre d'arrivées – et, ainsi, puisque ces trois pays dominaient fortement la migration de la population de l'UE, celle-ci perd beaucoup en importance relative et en effectifs du fait de l'arrêt du recrutement [cf. Fig. II-5].

Finalement, les variations des effectifs des arrivées de personnes de l'UE dans l'EMM sont toutes portées par les personnes espagnoles, italiennes ou portugaises lors d'évènements aux conséquences limitées à une période brève (changement de régimes politiques dans ces pays, guerres), ou bien à une mutation plus durable de données politiques et économiques, comme le déficit de main-d'œuvre en France au début des Trente Glorieuses ou le choc pétrolier en 1973.

Toutefois, cette partie de la population de l'UE n'est pas celle qui est à l'origine de l'augmentation rapide du nombre d'arrivées à la fin des années 1990 : les personnes d'une autre nationalité sont très représentées dans le début de ce mouvement migratoire.

La population autre UE15<sup>109</sup> est ainsi la principale responsable de cette tendance, observable depuis les années 1980. Bien qu'elle ait participé à la migration dans les années suivant la deuxième guerre mondiale et dans la période de la croissance économique des années 1960/70, sa migration connaît son maximum en 1998 – pour atteindre le triple de l'effectif moyen des arrivées des années précédentes [cf. Fig. II-5, Annexe Tab. B-12, B-13]. Cet écart très important, entre le nombre de personnes autre UE15 ayant déclaré, en 1999, être arrivées en 1998, ou bien celles arrivées quelques années auparavant, semble, en l'absence, à notre connaissance, d'un évènement pouvant directement avoir un impact sur la migration de ces personnes, être un indice d'une durée de séjour de l'ordre d'une à deux années : il s'agirait donc d'un artefact, dû à la méthode d'analyse rétrospective de la migration grâce à la déclaration de l'année d'arrivée. Cela signifierait donc que le projet migratoire de cette population est différent de celui des personnes espagnoles, italiennes ou portugaises arrivées peu avant 1999 dans l'EMM, puisque l'on n'observe pas cette forte croissance à la fin de la période couverte par la statistique.

L'artefact montre qu'il est intéressant de compléter l'étude des arrivées par une autre méthode : l'analyse, pour chaque recensement, du nombre de personnes dont la résidence antérieure était à l'étranger lors du précédent recensement, confirme la croissance du nombre d'arrivée des personnes autre UE15. Elle franchit même un seuil symbolique, puisque, depuis les années 1980, la population autre UE15 a dépassé l'effectif de la population espagnole,

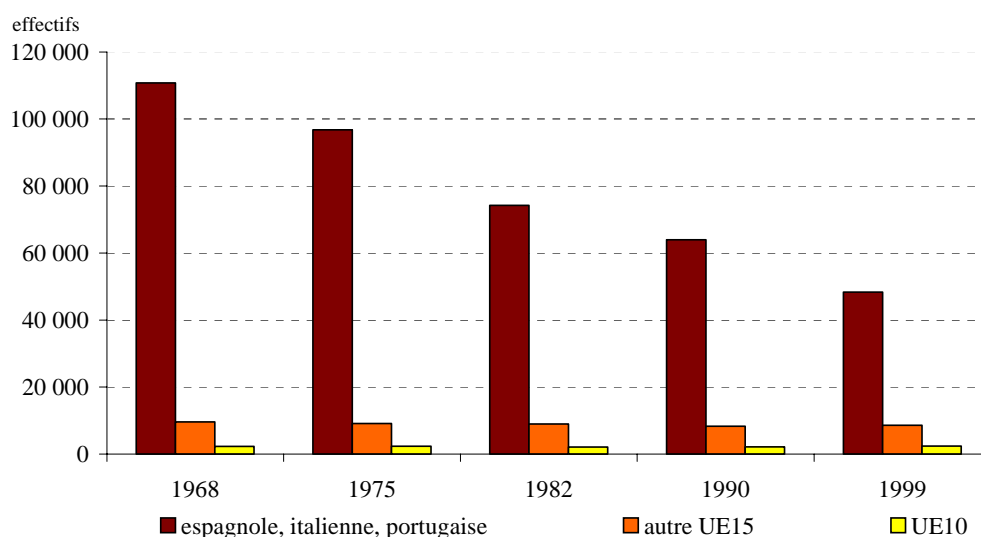
---

<sup>109</sup> Population de l'UE à 15 pays (hormis la France et avant l'élargissement en 2004) autre que la nationalité espagnole, italienne, portugaise : population allemande, autrichienne, belge, britannique, danoise, finlandaise, grecque, irlandaise, luxembourgeoise, néerlandaise, et suédoise.

italienne et portugaise [cf. Annexe Tab. C-7, C-64, C-71] et domine donc la migration de la population de l'UE dans l'EMM [cf. Fig. II-6].

Le rôle, récent mais important, de la population autre UE15 dans la migration de la population de l'UE justifie le choix de distinguer pour la suite du travail au moins deux groupes au sein de la population de l'UE15 : la population ayant participé à la vague massive des années 1960, dont la migration vers l'EMM est plus ancienne (population espagnole, italienne et portugaise), et la population autre UE15, majoritaire actuellement dans les arrivées. Nous mènerons ainsi une partie de l'analyse de la mutation de l'attractivité au regard de ces deux populations.

**Fig. II-6 La population de l'UE de l'EMM dont la résidence antérieure est à l'étranger selon l'année du recensement et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition)**



Les données sur les personnes nées UE10 varient entre les années selon le pays qu'on ne pouvait pas identifier lors du recensement  
 UE10 en 1968 : Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie  
 UE10 en 1975 : Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie  
 UE10 en 1982 : Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie  
 UE10 en 1990 : Chypre, Hongrie, Malte, Pologne, Tchécoslovaquie,  
 UE10 en 1999 : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Rep. Tchèque, Slovaquie, Slovénie

Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999)

Un troisième groupe de personnes, issues pour la plupart de l'ex-bloc de l'est, montre un comportement migratoire encore différent (population de l'UE10<sup>110</sup>). Bien que son effectif soit faible par rapport à celui de la population espagnole, italienne et portugaise ou celui de la population autre UE15 [cf. Fig. II-6, Annexe Tab. B-12, B-13], il est intéressant de noter que les personnes résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône sont arrivées dans des périodes de l'histoire significatives pour cette population : leur migration est très irrégulière [cf. Fig. II-5]. Une première vague migratoire est probablement déclenchée par la crise

<sup>110</sup> Nous rappelons ici que nous avons choisi d'étudier les dix pays membres ayant adhéré à l'UE en 2004 séparément en raison de la période de transition concernant la libre circulation des personnes [cf. Chapitre I-B].

économique de 1929 ; ensuite, la période de la deuxième guerre mondiale est encadrée par un pic en 1938, vraisemblablement constitué de personnes ayant fui le nazisme, et, dans l'immédiat après-guerre (1945-1949), par une deuxième vague migratoire, essentiellement représentative du mouvement des juifs qui fuient des régimes autoritaires (MILZA 1994). Certaines d'entre ces personnes sont restées dans l'EMM : 11,3% de la population née hors de France résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône est arrivée dans cette période [cf. Annexe Tab. B-12, B-13].

Par la suite, ce sont des événements liés aux régimes socialistes de l'autre côté du Rideau de Fer qui correspondent aux pics migratoires : l'insurrection de Budapest en 1957, la révolte du printemps de Prague en 1968 et Solidarnosc en Pologne en 1980/1981. Enfin, le pic le plus important après celui de 1945 se situe en 1991, après la chute du mur à Berlin en 1989 et l'effondrement du régime communiste.

Le cadre temporel de notre étude (1968–2006) couvre donc un ensemble d'évènements historiques dont la portée dépasse largement le cadre spatial de l'EMM, mais dont il est intéressant de noter combien la lecture de leur chronologie, malgré la taille réduite de l'échelle spatiale, reste claire. Du point de vue migratoire, il commence au début d'un mouvement important de population de l'UE vers l'EMM, dominé par la population espagnole, italienne et portugaise. La nature de cette vague migratoire, dans laquelle 48% de la population de l'UE hors de France recensée en 1999 dans les Bouches du Rhône trouve son origine (arrivée entre 1957 et 1975) [cf. Annexe Tab. B-12, B-13], va imprégner les caractéristiques sociodémographiques du stock jusqu'en 2006. En particulier, le stock de population de l'UE, dominé dès 1975, à hauteur de 89,4%, par les personnes espagnoles, italiennes ou portugaises en l'absence d'une migration antérieure importante, conserve pour l'essentiel cette répartition par nationalité puisqu'elle représente en 1999, 81,4% de la population de l'UE [cf. Annexe Tab. C-7, C-71].

Toutefois, l'évolution des origines au sein des arrivées des personnes de l'UE, ainsi que le changement probable, au sens de la durée de séjour, du projet migratoire des arrivants, semble mettre en évidence une mutation de l'attractivité de l'EMM. Pour approfondir cette hypothèse, l'évolution de la stratégie résidentielle, traduite sur la répartition spatiale de cette population, est essentielle car elle met en évidence des propriétés sociodémographiques et spatiales qui peuvent relever d'éventuelles nouvelles attractivités pour la migration de la population de l'UE.

## B.2.2 Le déplacement des pôles de migration de l'EMM

La distribution spatiale de la population de l'UE est une notion centrale pour la construction d'une partie importante de notre travail. Son analyse peut être réalisée en terme d'effectif ou bien en proportion de la population d'étude dans les communes, mais aussi par un indice de concentration<sup>111</sup>, qui permet de rapporter la distribution spatiale au poids des communes en terme de population (B.2.2.a). La comparaison de la distribution spatiale en 1999 avec celle de 1975 permet ensuite de détecter d'éventuelles mutations dans le temps. Enfin, la composition de la population de l'UE selon la nationalité dans chaque commune constitue un indicateur intéressant pour affiner l'analyse de l'espace relativement aux spécificités des trois groupes de nationalités (B.2.2.b).

### B.2.2.a L'apparition de nouvelles zones d'installation dans les années 1990

Selon le recensement de l'INSEE en 1999, l'effectif de la population de l'UE dans l'EMM s'élève à 59 362 personnes<sup>112</sup> ; il n'est pas distribué de façon homogène dans l'EMM [cf. Annexe Tab. E-4]. Nous avons abordé dans la section A.2.1 le déséquilibre spatial le plus important de l'EMM, entre ses deux villes principales et les autres communes, pour la population totale comme pour la population de l'UE. Les communes autour de l'Etang de Berre<sup>113</sup> constituent, en effectifs, après Marseille et Aix en Provence, la troisième grande zone d'installation de la population de l'UE : 16,4% y est installée.

Au-delà de l'effectif absolu, c'est aussi le poids de la population de l'UE dans la population totale qui modifie l'impact de la population de l'UE pour les communes. Les deux grandes villes de l'EMM, Marseille et Aix en Provence, ne sont ainsi pas les plus concernées. Au contraire, seulement 3,6% de la population de Marseille et 4,4% de la population d'Aix en Provence a une nationalité de l'UE (hormis la nationalité française) : cela représente, pour la commune d'Aix en Provence, le taux que nous avons constaté pour l'ensemble de l'EMM (4,2%), mais, pour la ville de Marseille, la part de la population de l'UE dans la population totale est inférieure à celle de l'EMM. Par contre, le poids de la population de l'UE est plus

---

<sup>111</sup> L'indice de concentration d'une variable donnée pour une unité spatiale donnée (ici, par rapport à l'EMM) se calcule par le quotient du ratio de sa valeur prise dans l'unité spatiale considérée à son effectif total dans l'EMM et du ratio de la population totale de la même unité spatiale à la population totale de l'EMM.  
Exemple : indice de concentration de la population de l'UE à Marseille :

$$IC = \frac{\text{pop. del'UE à Marseille} / \text{pop. del'UE EMM}}{\text{pop. totale de Marseille} / \text{pop. totale EMM}}$$

<sup>112</sup> Nous rappelons que ce chiffre n'est pas comparable aux effectifs de 1968, 1975 et 1990, car en 1999, seulement les communes de plus de 5000 habitants sont incluses dans le calcul.

<sup>113</sup> Berre l'Etang (1,6%), Châteauneuf les Martigues (1,0%), Fos sur Mer (1,1%), Marignane (3,8%), Martigues (4,0%), Port de Bouc (1,8%), Rognac (0,9%), Vitrolles (2,2%)

important dans les petites communes, pour atteindre un maximum à 7,5 % de la population totale à Saint Victoret<sup>114</sup>.

C'est pourquoi nous ne nous intéressons pas seulement à l'analyse de la distribution spatiale en effectifs ou bien en proportion de la population d'étude : une grande partie de la cartographie et de l'analyse spatiale repose sur l'indice de concentration, qui permet de connaître la distribution spatiale rapportée au poids des communes dans l'EMM, en terme de population.

Ainsi, la cartographie de l'indice de concentration en 1999 [cf. Carte II-4] met en évidence un déséquilibre dans la répartition spatiale de la population de l'UE dans l'EMM. Les zones de concentration les plus fortes se situent principalement autour de l'Etang de Berre, une zone à l'est de Marseille, et une à Aix en Provence et sur le territoire des communes alentour : finalement, un résultat important de la spatialisation de ces données est le fait que dans la ville de Marseille même, bien qu'elle compte l'essentiel de la population totale et de l'UE de l'EMM, l'indice de concentration (0,9) caractérise une sous-représentation de la population de l'UE. Certains sous-territoires de l'EMM sont donc en quelque sorte des lieux d'arrivée préférentiels pour la migration de la population de l'UE, renvoyant probablement à une caractéristique de leur espace qui est valorisée dans le choix du lieu d'installation des migrants : c'est ainsi une attractivité spécifique de ces communes qui est mise en évidence, dont nous chercherons l'origine dans les deuxième et troisième parties de ce travail.

La comparaison de la distribution spatiale de la population de l'UE en 1999 [cf. Carte II-4] avec celle de 1975 [cf. Carte II-5, Annexe Tab. E-3, E-4] montre que certaines de ces zones sont le résultat d'une ancienne migration : c'est le cas, par exemple, de la concentration de la population de l'UE autour de l'Etang de Berre. Toutefois, elle met également en évidence un déplacement, ou une apparition, de nouveaux sous-territoires qui jouent, en 1999, un rôle qu'ils n'avaient pas en 1975, signifiant une mutation de l'impact spatial pour l'EMM des arrivées de personnes de l'UE. Il existe en effet des communes dont l'indice de concentration de la population de l'UE est, en 1999, est supérieur à 1, alors qu'en 1975, la population de l'UE était sous-représentée. La commune d'Aix en Provence en est un exemple : son indice de concentration passe de 0,8 en 1975 à 1,1 en 1999. Ces évolutions peuvent être l'indice d'un changement de stratégie résidentielle des personnes de l'UE arrivant dans l'EMM par rapport à la migration massive des années 1960 : il peut lui-même trouver son origine dans une nouvelle valorisation de l'espace, causée par une mutation de l'attractivité de l'espace en soi ou bien par une nouvelle hiérarchisation des raisons d'installation qui mettraient en valeur d'autres zones

---

<sup>114</sup> nous pouvons également citer les exemples suivants : 7,2% à Berre l'Etang, 7,1% à Cassis, 6,8% à La Ciotat, 6,6% à Marignane ou 6,5% à Gardanne, qui relèvent de la même remarque.

de l'EMM pour les migrants de l'UE. Cette remarque est le point de départ du développement de la troisième partie de ce travail.

Nous disposons ainsi d'un outil permettant d'identifier les lieux où l'impact de la population pourrait être le plus fort, qui sont en quelque sorte des zones d'installations privilégiées de la population de l'UE. Sa généralisation aux effectifs de personnes, qui, à un recensement donné, déclarent leur résidence antérieure à l'étranger, pourrait constituer une indication des directions privilégiées des flux migratoires. Il est en effet utile de disposer d'une grille d'analyse plus fine que la simple cartographie de ces effectifs, dans la mesure où le déséquilibre en termes de nombre d'habitants entre Marseille et le reste de l'EMM s'y retrouve souvent<sup>115</sup>. Pour cela, nous nous proposons de travailler, pour chaque recensement, avec l'indice de concentration des personnes de l'UE parmi l'ensemble des personnes non françaises à la naissance ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger : cet indice met en évidence<sup>116</sup> les sous-territoires de l'EMM où la proportion de population de l'UE dans ce mouvement de population est supérieure à la moyenne de l'EMM, donc ceux vers lesquels elle se dirige plus préférentiellement que les autres personnes non françaises à la naissance (mais non nécessairement majoritairement en termes d'effectifs). Il révèle ainsi, à notre sens, une attractivité de ces sous-territoires, spécifique aux personnes de l'UE, et dans le contexte de la migration de personnes non françaises à la naissance<sup>117</sup>.

#### **B.2.2.b Le changement de stratégie résidentielle lié à une évolution des origines du mouvement migratoire**

La Carte II-4 illustre non seulement le déséquilibre de la répartition spatiale de la population de l'UE en 1999 : elle montre également les variations de la composition de cette population, selon la nationalité, d'une commune à l'autre [cf. Annexe Tab. E-4]. La caractéristique la plus évidente de cette distribution est que la population espagnole, italienne et portugaise domine le stock dans toutes les communes, sans exception, avec plus de 50% de la population de l'UE, confirmant ainsi, sur le plan spatial, le trait principal de l'histoire migratoire de l'EMM avec la vague de migration massive des années 1960/1970 [cf. B.2.1] – c'est bien cette vague qui marque l'EMM aujourd'hui.

Toutefois, la domination de cette population se répartit de façon très hétérogène dans les communes [cf. Carte II-4, Annexe Tab. E-4] : alors que les communes autour de l'Etang de

---

<sup>115</sup> Par exemple, pour le recensement de 1990, 42% de la population de l'UE déclarant sa résidence antérieure à l'étranger de l'EMM réside à Marseille.

<sup>116</sup> Il est alors supérieur à 1.

<sup>117</sup> Par exemple, à Aubagne, en 1999, la proportion de population déclarant sa résidence antérieure à l'étranger par rapport à l'EMM est de 5,2% pour les personnes de l'UE et de 3,2% pour les non français à la naissance, soit un indice de concentration de 1,6 : la commune de Aix en Provence est ainsi attractive au sens précisé ci-dessus, même si la part de 5,2% est faible. (De la même façon, nous montrerons que certaines communes pour lesquelles cette part est plus importante ne sont pas attractives).

Berre sont marquées par une domination très nette : plus de 80% de la population de l'UE est espagnole, italienne ou portugaise<sup>118</sup>, d'autres communes montrent, dans une moindre mesure, une part importante de population autre UE<sup>119</sup> (cette dernière représente, par exemple, 41,6% du stock de la population de l'UE à Cabriès, 34,6% à Aix en Provence, 33,8% à Auriol, 32,5% à Eguilles ou 31,5% à Sausset les Pins) [cf. Annexe Tab. E-4].

Le nombre de ces dernières augmente entre 1975 et 1999 : il apparaît donc que la diversification, au cours de cette période, de la nationalité des personnes de l'UE arrivant dans l'EMM [cf B.2.1] est plus visible sur certains sous-territoires que sur d'autres [cf. Annexe Tab. E-4]. Ainsi, il semble qu'elle accompagne le phénomène de déplacement des zones d'arrivées préférentielles [cf. B.2.2.a] : à Aix en Provence, pour reprendre l'exemple pour lequel nous avons montré l'augmentation de la valeur de l'indice de concentration, la domination de la population espagnole, italienne et portugaise en 1975 (81,7%) a diminué de 20% : elle représente en 1999 seulement 65,4% du stock de la population de l'UE. En 1999, le pourcentage de personnes autre UE à Aix en Provence (34,6%) est plus élevé que dans l'ensemble de l'EMM (18,6%) : cette commune représente donc une nouvelle zone de concentration qui a développé une attractivité apparemment plus spécifique à la population autre UE.

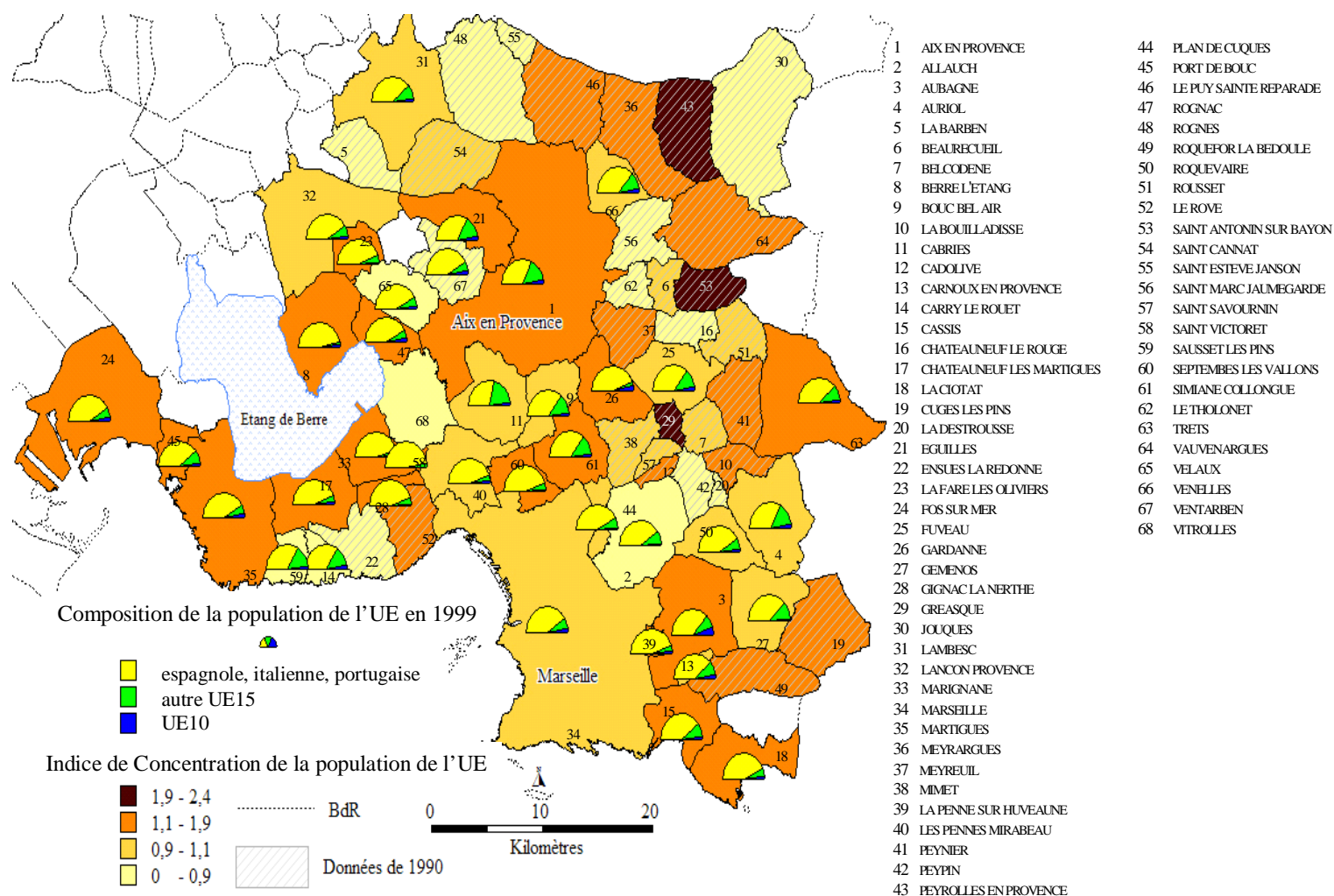
---

<sup>118</sup> par exemple à Berre l'Etang (93,6%), à Marignane (91,9%), à Martigues (84,0%), à Fos sur Mer (83,3%) ou à Port de Bouc (80,0%).

<sup>119</sup> Population de l'UE sans la population espagnole, italienne et portugaise.



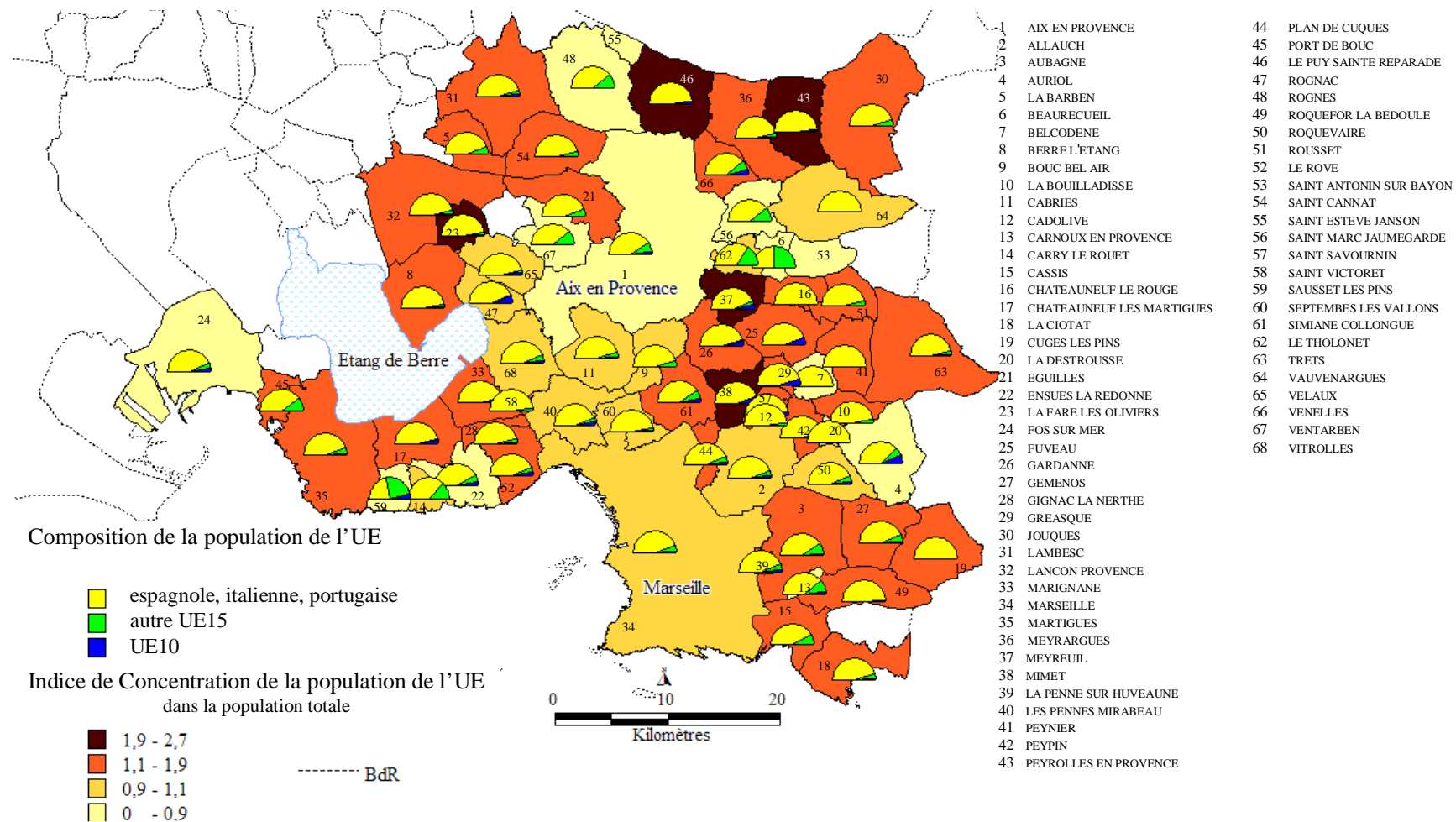
Carte II-4 La population de l'UE dans l'EMM en 1999 : composition et indice de concentration dans la population totale



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990, 1999)

SB 2006

Carte II-5 La population de l'UE dans l'EMM en 1975 : composition et indice de concentration dans la population totale



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1975)

SB 2006



## *Conclusion du Chapitre II*

Les frontières administratives de l'espace d'étude sont celles d'un ensemble de communes du département des Bouches du Rhône, qui ont, au sens du facteur travail, une forte relation avec la ville de Marseille, dont elle est le pôle d'attraction. L'espace ainsi délimité a une unité établie d'un point de vue économique, particulièrement sensible pour la population active. D'un point de vue migratoire, la position que nous retenons pour cette étude est celle d'un espace d'arrivée et d'un espace intermédiaire pour la population de l'UE ; la provenance des migrants pouvant se situer dans le territoire de l'UE autant qu'à l'extérieur.

En incluant un ensemble des communes en plus de la ville de Marseille, les poids démographiques des sous-territoires de l'espace d'étude sont de fait très inégaux : la population totale et la population d'étude sont en majorité regroupées dans la ville de Marseille. Cela rend pertinente l'utilisation d'un découpage statistique à deux échelles spatiales : les communes, puis, pour affiner l'analyse sur cette partie importante du stock, les arrondissements et des TRIRIS dans la ville de Marseille.

La présence de la population de l'UE dans l'ensemble de l'EMM est très souvent liée à une migration dont la nature et l'intensité ont beaucoup évolué de 1968 à 2006. Les changements que nous avons observés par l'analyse des recensements s'organisent en trois tendances principales. Les données censitaires montrent d'abord une forte diminution des effectifs ayant déclaré une résidence antérieure à l'étranger (- 75,5% de 1968 à 1999) : c'est le résultat de l'effacement de la vague migratoire massive des années 1960 par la crise économique en 1973 qui entraîne l'arrêt du recrutement des travailleurs européens. Les conséquences de la forte baisse des effectifs sur le stock de population de l'UE sont probablement augmentées par un nombre important de retours : nous relevons en effet, sur la même période, une diminution comparable des effectifs du stock (- 51,6%). Le poids des personnes de l'UE dans la population totale ou dans la population étrangère qui diminue (de 7,8% à 4,2% et de 51,3% à 33,6%) montre que cette migration perd en importance dans les arrivées vers l'EMM.

La baisse de l'intensité de la migration de la population de l'UE s'accompagne d'une mutation de la composition des arrivées de ces personnes selon la nationalité. Les migrants économiques des années 1960/1970 sont essentiellement espagnols, italiens et portugais, et sont, par conséquent, fortement majoritaires dans le stock actuel de population de l'UE ; les nouveaux migrants, à partir des années 1980, sont par contre majoritairement des personnes autre UE15.

Par ailleurs, l'effectif important des personnes de ces dernières nationalités, installées en 1999 dans les Bouches du Rhône depuis 1998, semble indiquer un raccourcissement de la durée de séjour des nouveaux migrants, probablement, selon notre interprétation de la statistique de la déclaration de l'année d'arrivée, à un ou deux ans, et constitue une différence essentielle avec les anciens migrants espagnols, italiens et portugais, installés depuis la vague migratoire massive des années 1960/1970.

Pour la migration récente, nous observons également une modification de la répartition spatiale de la population de l'UE dans l'EMM. Si certaines zones d'installation, caractérisées par une domination de la population espagnole, italienne et portugaise, sont visibles dès 1975, d'autres apparaissent sur la carte de 1999 et montrent une composition de la population de l'UE plus diverse. La stratégie résidentielle de personnes arrivées récemment semble donc différente de celle des migrants installés depuis trente ans et peut donc être l'indice de l'apparition de nouvelles attractivités de l'EMM pour la population de l'UE.

## CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

### Vers une diversification de la migration : un élargissement des raisons possibles pour l'installation de la population de l'UE dans l'EMM

La présence de la population de l'UE dans l'EMM se trouve son origine dans les différentes vagues migratoires du XX<sup>ème</sup> siècle, et en particulier dans les arrivées massives de travailleurs au cours des Trente Glorieuses. Pendant la période couverte par l'analyse, de 1968 à 2006, ce mouvement de population connaît d'importantes mutations dans ses modalités migratoires, notamment vis-à-vis de la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'UE, et dans la composition et la direction du flux de cette population.

#### **Les nouvelles modalités migratoires pour la population de l'UE limitent les sources d'information sur la population d'étude.**

Le critère démographique que nous avons établi sur la nationalité permet de définir la population d'étude en retenant l'effectif le plus important possible de personnes en lien, par leur nationalité (actuelle ou à la naissance), et, de ce fait, par leur passé migratoire, avec les pays membres de l'UE telle qu'elle existe en 2006, c'est-à-dire à 25 pays hormis la France. Cette définition met en évidence le rôle essentiel de la migration pour cette population installée dans l'EMM. L'espace est donc, pour notre recherche, analysé en tant qu'espace d'arrivée ou intermédiaire pour toutes les personnes de l'UE, quels que soient le pays de dernière résidence ou la fréquence de migration [cf. Tab. II-4].

**Tab. II-4 Critères démographiques et migratoires de définition de la population d'étude**

| Nationalité              | Critères démographiques |                           |                          |          | Critères migratoires    |                         |                   |                    |
|--------------------------|-------------------------|---------------------------|--------------------------|----------|-------------------------|-------------------------|-------------------|--------------------|
|                          | Pays de naissance       | Indicateur de nationalité |                          |          | Intra communautaire (1) | Extra communautaire (2) | Migration répétée | Première migration |
|                          |                         | Français de naissance     | Français par acquisition | Etranger |                         |                         |                   |                    |
| française à la naissance | France                  | -                         | -                        | -        | -                       | -                       | -                 | -                  |
|                          | UE                      | -                         | -                        | -        | -                       | -                       | -                 | -                  |
|                          | horsUE                  | -                         | -                        | -        | -                       | -                       | -                 | -                  |
| UE                       | France                  | -                         | x                        | x        | x                       | x                       | x                 | x                  |
|                          | UE                      | -                         | x                        | x        | x                       | x                       | x                 | x                  |
|                          | horsUE                  | -                         | x                        | x        | x                       | x                       | x                 | x                  |
| hors UE                  | France                  | -                         | -                        | -        | -                       | -                       | -                 | -                  |
|                          | UE                      | -                         | -                        | -        | -                       | -                       | -                 | -                  |
|                          | horsUE                  | -                         | -                        | -        | -                       | -                       | -                 | -                  |

(1) Dans le cadre de la thèse, la migration intracommunautaire est définie comme une migration dans l'espace migratoire marseillais en provenance d'un pays membre de l'UE, même si le pays n'est pas le pays de naissance

(2) La migration extracommunautaire est définie comme une migration dans l'espace migratoire marseillais en provenance d'un pays hors UE, même si le pays n'est pas le pays de naissance

x population étudiée

- population non étudiée

Source : Réalisation propre

Le caractère essentiel de la migration des personnes de l'UE, qui la distingue d'autres formes de migration internationale, est le droit de libre circulation dont les modalités d'application ont évolué dans le cadre temporel de ce travail : mis en place en 1957 pour faciliter, au départ, la mobilité de travailleurs salariés uniquement, il est au centre de plusieurs mesures prises dans le cadre de la politique européenne. Elles aboutissent, en 1992, à un droit de libre circulation applicable à toutes les personnes ; la libre circulation a donc changé de nature : d'une nécessité économique, elle est devenue un droit en soi qui, en perdant les limites de son champ d'application, ouvre potentiellement la voie à une migration dont les motivations peuvent se diversifier.

Dans ce contexte de libre circulation, du fait de la suppression des contrôles aux frontières à l'intérieur de l'UE, de l'annulation d'obligation d'une carte de séjour en 2003, du libre accès au marché du travail dans les pays membres et d'autres mesures prises pour encourager et favoriser la mobilité à l'intérieur de l'UE, l'enregistrement de la migration est devenu très difficile. Alors que la migration des années 1960/1970, encadrée par les accord bilatéraux, a été suivie grâce aux documents officiels, les données sur l'entrée de la population de l'UE dans l'EMM aujourd'hui sont moins fiables et les sources moins nombreuses.

Les analyses quantitatives des caractéristiques de la population de l'UE dans l'EMM reposent donc pour une grande part sur les données du stock, enregistrées lors des recensements successifs de population. Elles permettent de représenter l'évolution du stock lui-même, entre 1968 et 1999, mais aussi celle de l'effectif ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger, offrant une représentation de la dynamique migratoire. Une autre méthode d'analyse de la migration, rétrospective, utilise la variable *année d'arrivée* ; nous la mettrons en œuvre pour discuter de l'importance relative des différents pics migratoires sur le stock de population

de l'UE en 1999. Cette approche des mouvements migratoires sera enfin complétée par une analyse plus qualitative, menée avec les données issues de notre enquête de terrain, réalisée en 2005, et dont l'objectif, outre l'établissement d'une source d'information sur des personnes arrivées plus récemment, est d'apporter un éclairage sur leur projet migratoire.

### **Les personnes de l'UE arrivées dans l'EMM : des provenances plus diverses**

Un des ressorts de l'étude est la spatialisation des données statistiques de cette population sur l'EMM, afin de détecter les éventuelles évolutions des propriétés des sous-territoires au regard de la migration. Dans ce but, l'EMM est limité géographiquement selon les frontières administratives d'un ensemble de 68 communes, dont le pôle d'attraction est Marseille ; l'importance de la ville de Marseille en termes d'effectifs de population totale comme de population de l'UE justifie de plus un découpage statistique à deux échelles : l'ensemble de l'EMM, où les communes sont les unités spatiales d'analyse, et la commune de Marseille, découpée au niveau des arrondissements et des TRIRIS.

Malgré la taille relativement réduite de cet espace de travail, les événements historiques majeurs du XX<sup>ème</sup> siècle trouvent souvent une traduction très nette en pics migratoires, particulièrement de population espagnole, italienne et portugaise ou de population de l'UE10. Nous observons en particulier l'incidence actuelle sur le stock des accords migratoires bilatéraux dans un contexte de faste économique, puis la rupture brutale du pic migratoire des années 1960, probablement suivie d'un grand nombre de retours.

C'est toutefois la continuité de ce flux après la crise de 1973 qui intéresse particulièrement ce travail. En effet, deux évolutions principales indiquent une mutation de la migration de la population de l'UE dans l'EMM, entre 1968 et 2006 : la première est la diminution continue de l'importance du rôle qu'elle joue en termes d'effectifs dans le stock et en nombres d'arrivées de population non française à la naissance pendant la période intercensitaire.

La diversification de sa composition selon la nationalité est le deuxième fait marquant de son histoire migratoire des années 1980 à 2006. Le comportement migratoire des personnes de l'UE peut être analysé selon trois groupes de nationalités : la population espagnole, italienne et portugaise, qui domine le stock et est issue d'une migration massive ayant lieu pour l'essentiel dans les périodes intercensitaires 1962-1968 et 1968-1975, la population autre UE15, qui prend de l'importance dans le flux depuis 1990, et, enfin, la population de l'UE10, dont le contexte migratoire – selon la libre circulation – ou politique – du fait de l'existence, puis de l'effondrement du bloc de l'Est – est différent, et dont l'effectif, bien qu'en augmentation continue, reste très faible.

Les évolutions temporelles ont aussi un impact spatial : la distribution de la population au sein l'EMM évolue, en terme d'effectif comme de composition, selon la nationalité, dans les



communes. L'indice de concentration est alors un outil de cartographie intéressant, dans la mesure où il ne met pas seulement en évidence un déséquilibre entre les communes, mais où il fait également ressortir une mutation dans le temps : la comparaison de la distribution spatiale en 1999 avec celle de 1975 montre ainsi l'apparition de nouvelles zones d'installation pour de nouveaux groupes de population de l'UE, pendant que les anciennes zones d'installation continuent d'être caractérisées par une domination de la population espagnole, italienne et portugaise. Les nouveaux migrants, depuis les années 1990 semblent donc avoir une nouvelle stratégie résidentielle ; l'analyse rétrospective de leur nombre, selon l'année d'arrivée, peut également être interprétée par une réduction de la durée de séjour à un ou deux ans : ce serait donc l'ensemble du projet migratoire qui aurait changé par rapport aux anciens migrants.

L'étendue temporelle du cadre de l'étude permet finalement d'observer des personnes issues d'une migration que l'on peut considérer comme permanente, puisqu'elles font partie de la vague migratoire des années 1960/1970 et qu'elles ont, selon toute vraisemblance, changé définitivement de pays de résidence, aussi bien que des personnes dont la permanence du séjour n'est pas avérée – une des motivations de l'enquête de terrain est en particulier d'aborder cette question.

A partir de ces premiers constats, il s'agit, dans la suite de notre travail, d'approfondir ces tendances générales dans la migration de la population de l'UE dans l'EMM – diminution des effectifs et mutation dans l'origine des migrants – en s'appuyant sur l'étude des vagues migratoires, notamment sur la direction du flux et ses conséquences immédiates sur la distribution spatiale. Les deuxième et troisième parties croiseront de plus cette analyse spatiale des vagues migratoires avec celle des caractéristiques sociodémographiques des migrants, afin de discuter l'hypothèse du changement de nature de l'attractivité de l'espace d'étude pour la population de l'UE.

## **Deuxième Partie**

L'attractivité industrielle des années 1960/1970 :  
vers une installation durable des migrants



Une première analyse quantitative du stock de population de l'UE dans l'EMM depuis les années 1960/1970 met en évidence une forte domination de la population espagnole, italienne et portugaise lors de la migration des Trente Glorieuses. L'analyse rétrospective de la migration au travers de la variable année d'arrivée, observée sur le stock de population en 1999, montre de plus qu'une part très importante du stock en 1999 trouve son origine dans cette vague migratoire. Le rôle prépondérant qu'y jouait la population espagnole, italienne et portugaise se poursuit ainsi jusqu'en 1999, où elle représente 81,4% du stock de la population de l'UE. Il apparaît enfin que, même si la structure du stock par nationalité est vérifiée pour l'ensemble de l'EMM, une hétérogénéité spatiale, parfois très marquée, subsiste [cf. chapitre II B.2.2].

De la fin de la deuxième guerre mondiale au premier choc pétrolier, la motivation de la migration de ces personnes est essentiellement d'ordre économique. La deuxième partie de cette thèse pose ainsi le travail en tant que facteur principal de migration et l'attractivité économique de certains sous-territoires qui en découle comme grille d'analyse de la répartition spatiale des migrants dans l'EMM en 1999. Au cours des années 1960/1970, le mouvement de population espagnole, italienne et portugaise vers l'EMM s'inscrit en effet dans un contexte international marqué par des différences de niveau de développement économique et d'industrialisation ; à l'échelle de l'EMM, les zones dont l'activité économique est la plus dynamique deviennent donc les directions privilégiées du flux. Ces zones de forte concentration des migrants paraissent valider l'hypothèse selon laquelle le marché du travail est un facteur clé de leur installation dans l'EMM à cette époque (chapitre III).

La crise économique de 1973, avec ses conséquences rapides sur l'emploi, semble devoir annuler les raisons qui ont motivé le départ des travailleurs de ces pays vers l'EMM ; pourtant, les zones d'installation préférentielle des migrants des Trente Glorieuses restent observables en 1999. Malgré la baisse significative de leur effectif à la fin des années 1970, le rôle maintenu de ces zones pose la question de la pérennité de leur installation et de la continuité du flux migratoire. Dans un contexte où l'importance du facteur travail paraît affaiblie, les facteurs microsociaux peuvent devenir déterminants dans la décision d'un éventuel retour des personnes installées à cette époque comme dans le choix d'installation des migrants récents (chapitre IV).



## CHAPITRE III

### Le facteur travail comme raison essentielle de l'installation dans l'EMM

La migration de la population de l'UE vers l'EMM dans les années 1960/1970 est largement dominée par la population espagnole, italienne et portugaise (85% des personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger en 1968, 75% en 1975 [cf. Annexe Tab. C-7]). Cette composition par nationalité, identique aux tendances nationales, est la conséquence de données ou d'évènements historiques dont le cadre dépasse l'EMM lui-même. Le stock résultant des mouvements migratoires que ces évènements ont favorisé, provient de deux flux dont la nature, du fait de la provenance ou de la circonstance de départ des migrants, est très différente (A).

Toutefois, malgré des circonstances de migration distinctes, la logique résidentielle de ces personnes est similaire et semble pouvoir être décrite selon une attractivité économique, globale mais aussi hétérogène, de l'EMM. La corrélation entre les activités économiques de certains sous-territoires et la présence de cette population met finalement en évidence le rôle essentiel que joue le facteur travail dans l'installation des migrants, quel que soit le flux duquel ils proviennent (B).

## A Deux flux migratoires de nature différente

Après la deuxième guerre mondiale, la France signe un accord bilatéral de main-d'œuvre avec trois pays européens: l'Italie, l'Espagne puis le Portugal (A.1) ; le besoin de travailleurs en France et le recrutement dans les trois pays explique donc deux caractéristiques essentielles de la migration de la population de l'UE vers l'EMM : l'intensité du flux de caractère économique et la domination, dans les années 1960/1970, des personnes d'une nationalité d'un de ces pays.

Parallèlement à cette migration, les événements politiques des années 1960 dans les anciennes colonies de la France, et principalement dans les pays du Maghreb, provoquent un flux massif des personnes qui sont installées vers l'EMM, où la présence du port de Marseille, en tant que port colonial, joue un rôle important (A.2). Parmi elles, la population espagnole et italienne, fortement représentée, augmente encore l'importance relative de ce groupe dans la migration totale de la population de l'UE.

Au sein du groupe majoritaire de la population d'étude se trouvent ainsi des personnes issues de deux parcours migratoires distincts qui ont contribué à l'établissement de profils sociodémographiques différents. Au vu de la dimension économique affirmée de l'un des flux, et le caractère politique de l'autre, l'installation pérenne de ces migrants dénote, à notre sens, une valorisation commune de propriétés de l'EMM comme une attractivité.

### A.1 Le flux migratoire des années 1960/1970 encadré par les accords bilatéraux

Le flux migratoire de la population espagnole, italienne et portugaise s'inscrit dans une mobilité européenne de travailleurs et souligne l'attractivité économique de l'EMM dans les années 1960/1970, qui est la principale motivation de l'installation de ces personnes dans l'EMM. Ce flux trouve son origine dans la procédure de recrutement de main-d'œuvre en Espagne, en Italie et au Portugal (A.1.1) : les vagues migratoires en provenance de ces pays se succèdent ainsi au rythme des accords bilatéraux (A.1.2.). Le caractère économique de cette migration ainsi que la cible du recrutement apparaît alors nettement dans le niveau d'étude et la répartition par catégorie socioprofessionnelle<sup>120</sup> de la population active (A.1.3). Toutefois, bien

---

<sup>120</sup> La nomenclature de l'INSEE de catégories socioprofessionnelles a été conçue par l'Insee en 1954. L'objectif était de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. Elle distingue 8 groupes : le groupe

que les actifs prennent part de façon très importante au mouvement de population des années 1960/1970, celui-ci montre aussi un caractère familial (A.1.4), qui semble jouer un rôle essentiel en faveur de l'installation future de cette population dans l'EMM.

### **A.1.1 Le recrutement de main-d'œuvre dans les pays européens (1943-1963)**

Le recrutement de main-d'œuvre correspond à une situation économique qui dépasse largement les frontières de l'EMM : la confirmation politique de ce besoin se fait bien au niveau national (A.1.1.a). Ainsi, c'est finalement la traduction, à l'échelle de l'espace d'étude et en termes d'intensité migratoire, de ce contexte favorisant la migration par des moyens juridiques (A.1.1.b), tout en la contrôlant (A.1.1.c), qui relève de l'attractivité propre de l'espace.

#### **A.1.1.a Le besoin de main-d'œuvre en France**

Après la seconde guerre mondiale, le débat sur l'immigration se situe entre les économistes, qui demandent une immigration d'un million de travailleurs étrangers pour la reconstruction économique, et les démographes qui ont une nouvelle influence dans plusieurs institutions<sup>121</sup> ; ils souhaitent une immigration de peuplement d'environ cinq millions de personnes, sans raisonner en termes de main-d'œuvre (BLANC-CHALÉARD 2001, p.58).

A cette époque, le facteur travail est central dans la politique migratoire des pays industrialisés et la France se trouve, pour le recrutement de main-d'œuvre, directement en

d'*Agriculteurs exploitants* est exclusivement consacré au classement des personnes qui exercent à titre professionnel une activité agricole, soit en qualité de chef d'exploitation, soit en qualité d'associé d'exploitation ou d'aide familial non salarié. Par conséquent, cette activité ne comprend que des indépendants. Les catégories socioprofessionnelles *Artisans, commerçants et chefs d'entreprise* ont pour but de regrouper les actifs qui mettent en valeur un capital économique en tant que chef de leur propre entreprise, mais travaillant seul ou n'employant qu'un petit nombre de salariés, dans un domaine où l'aspect *travail manuel* est important, en dehors de l'agriculture. La catégorie des *Cadres et professions intellectuelles supérieures* regroupe des professeurs et professions scientifiques salariés qui appliquent directement des connaissances très approfondies dans les domaines des sciences exactes ou humaines, à des activités d'intérêt général de recherche, d'enseignement ou de santé. Le groupe des *employés* rassemble des professions très variées et souvent mal définies. On y trouve bien sûr les secrétaires et les agents de bureau, mais aussi les agents hospitaliers, les vendeurs, les pompiers ou les gens de maison. Le groupe *ouvrier* est structuré par une série d'oppositions. La qualification instituée dans les conventions collectives, est en étroite corrélation avec de nombreuses variables, comme le sexe, l'origine sociale, la formation ou le salaire. Toutes ces variables permettent d'établir une gradation des métiers ouvriers, des professionnels d'entretien aux ouvriers non qualifiés des industries légères et aux ouvriers agricoles. Deuxième clivage, l'opposition entre travail industriel et travail de type artisanal, qui a été introduite dans la nouvelle nomenclature. Si la différence entre ouvriers et employés paraît évidente parce qu'on a en tête les positions extrêmes, la frontière entre les deux groupes n'est pas facile à tracer. Ainsi les chauffeurs et les cuisiniers sont aux limites du groupe ouvrier, et s'opposent aux ouvriers de production de la grande industrie ou aux ouvriers du bâtiment qui en constituent le noyau. Le groupe des *retraités* comprend les personnes âgées de 53 ans ou plus qui n'ont pas d'emploi et ne sont pas au chômage, mais qui ont eu autrefois (éventuellement pendant une durée minimale spécifiée) une activité professionnelle. Le groupe *autres personnes sans activité professionnelle* comprend la population au chômage et la population inactive (ce ne sont pas des activités professionnelles : la production de biens ou services pour soi-même ou sa famille, les activités bénévoles de toute nature, le travail des détenus, les activités qui, par leur nature ou leur but, sont illégales (mais non les activités légales exercées dans des conditions illégales).

<sup>121</sup> Le HCPF (Haut Comité consultatif de la population et de la famille), confié en avril 1945 à Georges Mauco ; l'INED (Institut national des études démographiques)



concurrence avec d'autres pays européens, comme la Belgique, la Grande Bretagne et l'Allemagne. Le besoin de main-d'œuvre provoque des négociations entre les pays sur « la quantité et la qualité des hommes à importer » (SAYAD 1991, p.262) ; le travailleur immigré représente ainsi, pour les pays qui connaissent un développement économique, « un simple facteur de production » (HOLLIFIELD 1990, p.161). Non seulement le nombre, mais aussi la provenance des travailleurs sont discutés : on a imaginé « faire une sélection ethnique et introduire plutôt des nordiques pour rééquilibrer la composition démographique dans la perspective d'une immigration de peuplement » (BLANC-CHALÉARD 2002, p.159), mais la réalité est différente. Après une prospection négative dans les pays du nord de l'Europe, il faut revenir aux pays du sud de l'Europe ; la France signe ainsi en 1946 un accord bilatéral avec l'Italie, puis avec l'Espagne en 1961 et avec le Portugal en 1963.

La migration de main-d'œuvre en France se met en place selon « les procédures légales », contrairement à d'autres pays comme les Etats-Unis (HOLLIFIELD 1990). La France montre ainsi la volonté de mettre en place une politique d'immigration qui permet de contrôler un grand nombre d'arrivées de travailleurs pour la reconstruction et de protéger la main-d'œuvre nationale.

#### **A.1.1.b Un soutien juridique**

La France s'adapte vite à ce nouveau rôle d'accueil de migrants et met en place des dispositifs juridiques pour réagir à cette vague migratoire. Jusqu'en 1945, la France prend des mesures ponctuelles sans avoir de politique d'immigration. En 1945, deux ordonnances marquent le début de la mise en œuvre d'une véritable intervention de l'Etat dans ce domaine. Celle du 19 octobre modifie les conditions d'acquisition de la nationalité. Alors que pour la nationalité à la naissance, le principe de droit du sol ou de droit du sang n'a pas été changé depuis 1889, la naturalisation change de modalité ; à partir de 1945, toutes les personnes, hommes ou femmes, ayant un conjoint français peuvent devenir françaises sur simple déclaration.

La deuxième ordonnance du 2 novembre 1945 concerne les nouvelles dispositions pour les étrangers venus en France pour exercer une activité professionnelle. Les travailleurs sont ainsi regroupés en trois catégories selon la durée de séjour : résident temporaire (un an), résident ordinaire (un à trois ans) et résident privilégié, qui a, après sa quatrième année, une carte de dix ans qui donne au résident privilégié les mêmes droits au travail que les nationaux.

#### **A.1.1.c Une migration organisée et contrôlée ?**

Pour une meilleure organisation de l'immigration des travailleurs, le décret du 26 mars 1946 confie à l'Office National de l'Immigration (ONI) la responsabilité matérielle du recrutement et de l'introduction des immigrants et de leurs familles. Les centres spécialisés de ce nouvel

organisme de l'Etat prennent en charge le recrutement dans les pays d'émigration, la distribution des contrats, les contrôles sanitaires et l'acheminement des migrants. Mais l'ONI a des problèmes d'adaptation au flux important en provenance d'Italie qui se met en place entre 1945 et 1947. Les Italiens ayant quitté la France pendant les premières années de la seconde guerre mondiale reviennent massivement ; d'autres arrivent pour la première fois, migrant par leurs propres moyens. Ce flux n'est pas contrôlé par l'ONI : des passages clandestins se mettent en place entre les deux pays (BLANC-CHALÉARD 2002) ; à partir de 1947, l'ONI commence à mieux fonctionner, et les Italiens profitent de cette organisation avec un grand centre de recrutement à Milan.

Le recrutement de main-d'œuvre au Portugal commence quelques années plus tard. Depuis 1957, l'émigration légale du Portugal vers la France est organisée dans le cadre de liens établis entre l'ONI et « la Junta de emigração » (PEREIRA 2002). Mais la France signe, avec le Portugal, en 1963 seulement, un accord sur la migration, le recrutement et le placement des travailleurs portugais en France. Cet accord est une réponse à l'augmentation des flux clandestins et à la volonté de la France de « canaliser cette population » (PEREIRA 2002, p.17). Mais il n'a que peu d'influence sur les flux clandestins qui continuent vers la France ; selon PEREIRA (2002), environ 50% des Portugais venus en France, entre 1958 et 1974, sont entrés en dehors du cadre légal. En 1971, le Portugal<sup>122</sup> signe un nouvel accord avec la France qui fixe un quota maximum annuel de 65 000 travailleurs portugais pouvant émigrer légalement en France par l'ONI.

La France et les pays de départ ont une volonté politique forte de contrôler la migration qui s'est mise en place du fait du manque de main-d'œuvre en France. Alors que la France a essayé de mobiliser les travailleurs, puis d'organiser leur arrivée, les pays de départ montrent une volonté de contrôler le flux pour ne pas perdre leur population active.

### **A.1.2 Des vagues migratoires successives au rythme du recrutement**

Les accords bilatéraux entre la France et l'Espagne, l'Italie et le Portugal sont la principale cause de la domination de la population espagnole, italienne et portugaise dans la migration des années 1960/1970 vers l'EMM [cf. Première Partie B.2.1]. Le décalage temporel entre les dates de leur signature se traduit de plus par une mutation périodique de la composition par nationalité de ce flux. Ainsi, seul l'accord de main-d'œuvre avec l'Italie, signé en 1946, n'est pas observable dans la statistique de 1968, mais probablement dans les recensements précédents : les personnes italiennes ne représentent en effet que 27,4% de l'ensemble des

---

<sup>122</sup> Le nouvel accord est signé avec le nouveau gouvernement de Caetano après la fin de la politique de Salazar.

personnes espagnoles, italiennes et portugaises arrivées depuis le recensement précédent en 1968 et 26,1% en 1975<sup>123</sup> [cf. Fig. III-1, Annexe Tab. C-12, C-15, C-18].

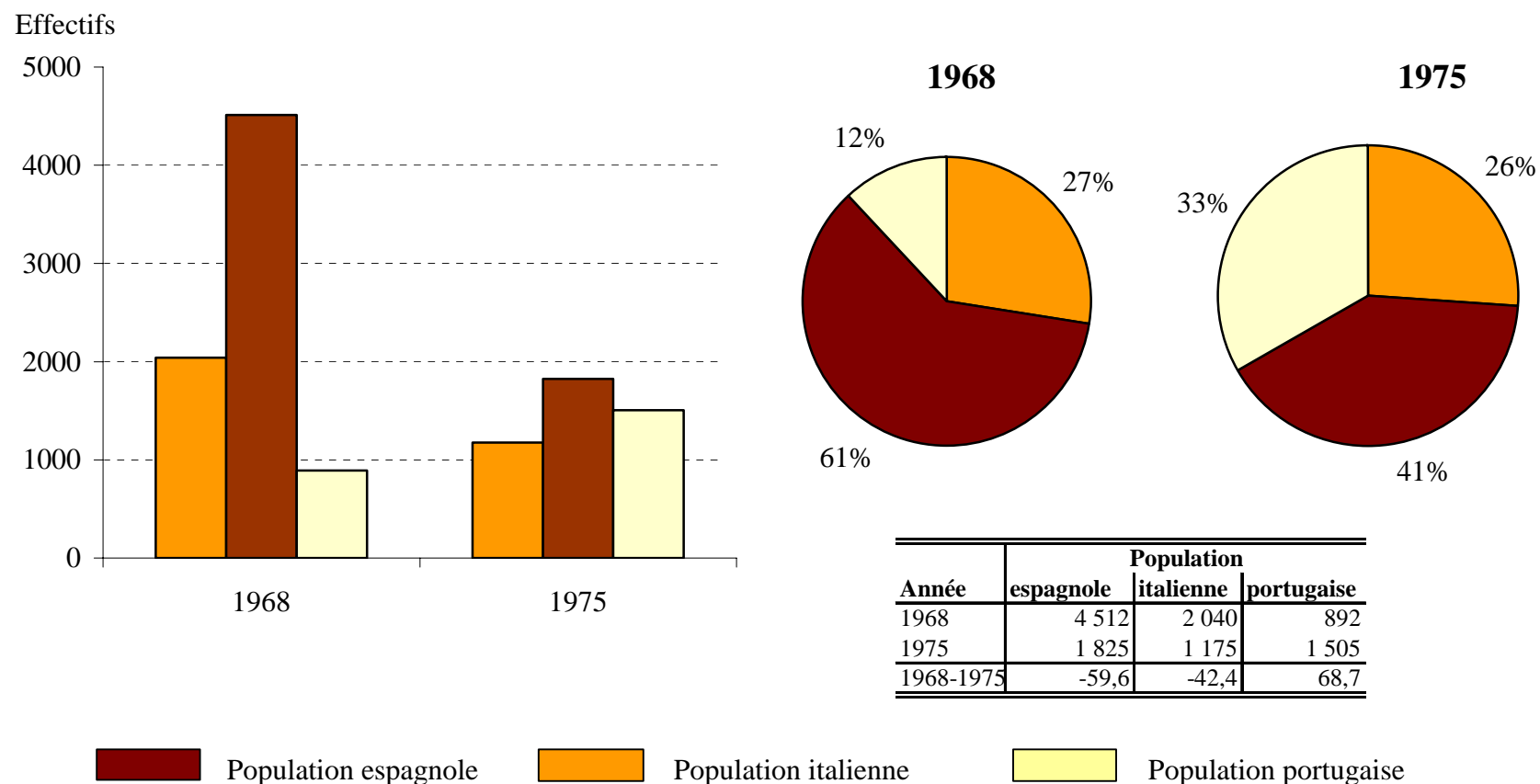
Les accords entre la France et l'Espagne et le Portugal trouvent par contre leur traduction dans les recensements 1968 et 1975 [cf. Fig. III-1]. En effet, 1959, date de la fin de l'autarcie économique<sup>124</sup> en Espagne et de l'ouverture aux relations économiques internationales, puis 1961, avec l'accord bilatéral franco-espagnol, sont deux années qui semblent marquer le début du flux économique massif de population espagnole qui s'établit vers la France. L'immigration des travailleurs espagnols connaît son apogée en 1968, où ils passent au premier rang des étrangers en France (JORDI *et al.* 1991) ; à l'échelle de l'EMM, la tendance est identique en 1968 : la population espagnole arrivée en provenance d'Espagne domine largement (60,6%) les arrivées de population espagnole, italienne et portugaise depuis le recensement de 1962 [cf. Fig. III-1].

---

<sup>123</sup> Toutes les données censitaires de la section A.1 portent sur les personnes ayant déclaré leur résidence antérieure dans le pays d'origine, qui est défini en fonction de la nationalité, c'est-à-dire les personnes espagnoles, italiennes ou portugaises en provenance d'Espagne, d'Italie ou du Portugal.

<sup>124</sup> L'autarcie est une politique économique qui préconise l'autoproduction par un pays de la plus grande partie de ce dont il a besoin et la réduction des importations au strict minimum. Un pays vivant en autarcie fonctionne en économie fermée. Inversement, un pays ayant ouvert son activité commerciale à l'étranger a une économie dite ouverte. L'autarcie a pour but principal de réduire le plus possible les dépenses à l'importation, et ainsi d'établir un équilibre économique à l'intérieur du pays.

**Fig. III-1 La population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM dont la résidence antérieure est le pays d'origine en 1968 ou 1975 selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition)**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1999)

Enfin, le dernier accord de main-d'œuvre est signé entre le Portugal et la France en 1963, et la progression du flux entre 1963 et 1975 est très importante : selon JORDI (1991), au niveau national, le nombre d'entrées des Portugais passe de 50 000 personnes à plus de 700 000 personnes. Dans l'EMM, le nombre d'arrivées de personnes portugaises, qui est négligeable jusqu'en 1960 par rapport à celui des deux autres pays, augmente au cours des années 1970 et représente, en 1975, 33,4% des personnes espagnoles, italiennes et portugaises arrivées depuis 1968 [cf. Annexe Tab. C-12, C-15, C-18]. Cette population est d'ailleurs la seule à voir son effectif des personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger augmenter dans cette période, marquée, pour le Portugal, par la révolution des œillets, mais aussi, nous le verrons, par la crise économique de 1973 : il semble donc que le soutien à la migration qu'apporte un accord bilatéral ait une influence directe et forte sur l'intensité de la migration.

Toutefois, malgré cette croissance rapide des effectifs ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger (+68,7% entre 1968 et 1975), les personnes portugaises arrivant dans l'EMM entre 1968 et 1975 sont toujours moins nombreuses que les personnes espagnoles : la migration de travailleurs au cours de cette période est fortement dominée par cette population, dont une particularité, pouvant expliquer son rôle majeur, est que des mesures politiques ayant trait à l'économie et favorisant la migration ont eu lieu autant en Espagne (pays de départ) qu'en France (pays d'arrivée).

### **A.1.3 Une forte présence de travailleurs peu qualifiés**

La migration des personnes espagnoles, italiennes et portugaises en France dans les années 1960/1970 est soutenue par des mesures d'aide au recrutement d'une main-d'œuvre qui sera surtout employée dans le secteur secondaire : plus de deux personnes étrangères sur trois y sont actives et sont souvent concentrées dans les fonctions de production les plus mal rémunérées ; le travail des immigrés, considéré comme dur ou dangereux, demande un personnel peu qualifié, embauché en fonction des fluctuations du marché et des besoins de la production (BLANC-CHALÉARD 2001).

Ce mouvement migratoire est en effet caractérisé par un faible niveau de qualification : parmi les personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger<sup>125</sup>, un grand nombre n'a pas déclaré de diplôme ou n'a pas terminé d'études<sup>126</sup> : 93,9% de la population espagnole en 1968, 81,9% de la population italienne et 93,7% de la population portugaise (on observe le

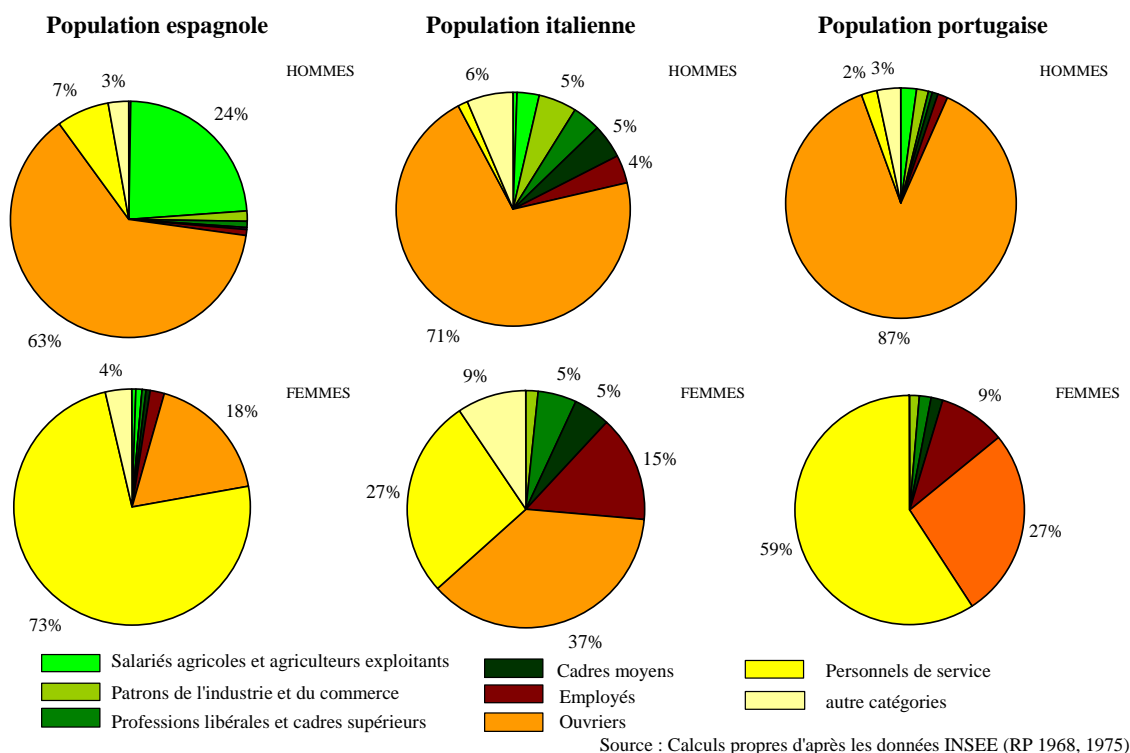
---

<sup>125</sup> en Espagne, Italie et en Portugal

<sup>126</sup> Le recensement en 1968, contrairement à celui de 1975, distingue les personnes qui n'ont pas fini leurs études des personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme. Les personnes ayant moins de 17 ans sont regroupées dans les personnes qui n'ont pas terminé leurs études. Les personnes qui n'ont pas de diplôme sont toutefois majoritaire : 67,4% de la population espagnole, 65,3% de la population italienne, 67,5% de la population portugaise arrivée entre 1962 et 1968 dans l'EMM.

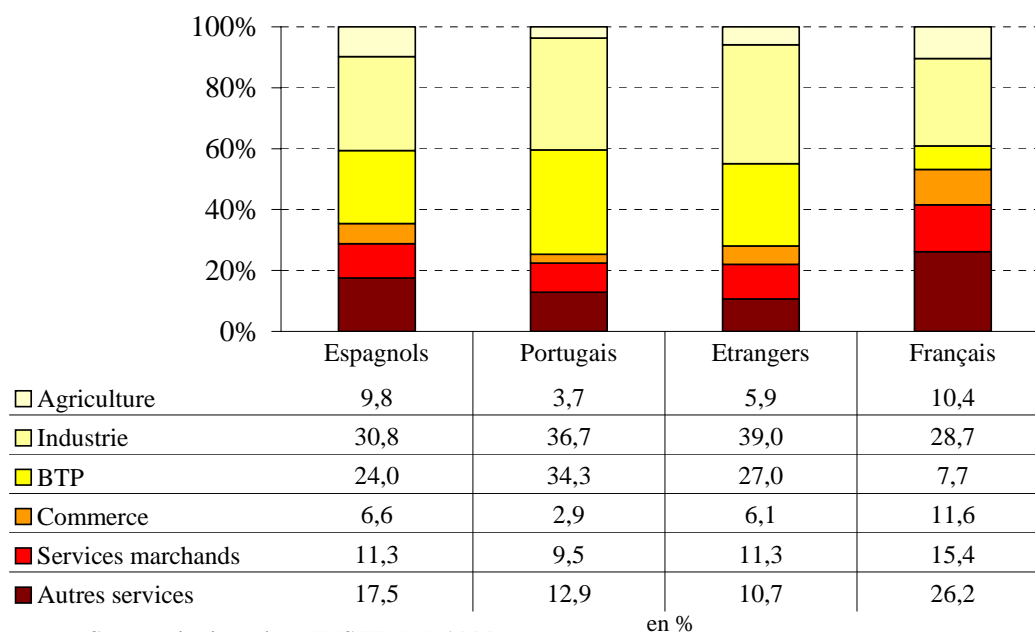
même phénomène en 1975, avec 85,2% des personnes espagnoles, 75,7% des italiennes et 90,7% des portugaises [cf. Annexe Tab. C-53 à C-61]). Cela correspond bien à un besoin de main-d'œuvre spécifique et se traduit sur la catégorie socioprofessionnelle : la part des ouvriers pour les hommes (63% à 87%) et celle des personnels de service pour les femmes (27% à 73%) est très importante [cf. Fig. III-2, Annexe Tab. C-41 à C-51].

**Fig. III-2 La population active espagnole, italienne et portugaise dont la résidence antérieure en 1968 et 1975 est en Espagne, Italie ou Portugal, selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle**



Pour les hommes, la présence dans l'EMM d'industries traditionnelles : huileries, raffineries de sucre, tuileries ou briqueteries, savonneries, etc., mais aussi du port à Marseille-Fos et des mines à Gardanne, contribue à expliquer à cette échelle d'autant mieux une tendance que l'on retrouve au niveau national ; le bâtiment, l'activité des mines, de la métallurgie ou de l'industrie chimique dépendent plus qu'avant de la main-d'œuvre étrangère, et représentent un grand marché pour les immigrés dans toute la France. Une grande partie des Européens (54,8% des Espagnols et 71,0% des Portugais en 1975, [cf. Fig. III-3]) est en particulier concernée et travaille en effet dans l'industrie ou dans le bâtiment (BLANC-CHALÉARD 2001, p.68).

**Fig. III-3 Les travailleurs étrangers en France selon la nationalité et le secteur économique en 1975 (en %)**



Source de données : INSEE, RP 1999

Le bâtiment est un secteur où les immigrants occupent une place majeure à Marseille. Dans les années 1950 la forte représentation de travailleurs de l'UE y est caractéristique de la vague massive des ouvriers italiens, espagnols et portugais et en même temps de la forte demande des entreprises du bâtiment dans les Bouches du Rhône (JORDI *et al.* 1991) ; il est intéressant de noter que les travailleurs portugais, derniers arrivés, montrent, avec 34,3%, un pourcentage supérieur à celui des étrangers dans leur ensemble [cf. Fig. III-3].

Dans ce contexte plutôt industriel, la population espagnole dans l'EMM présente une caractéristique qui, par rapport aux migrants italiens et portugais, lui est propre : une partie importante de salariés agricoles ou agriculteurs exploitants (24%, [cf. Fig. III-2]). La Fig. III-3 illustre que ce phénomène n'est pas propre à l'EMM : les Espagnols en France travaillent plus préférentiellement dans le secteur de l'agriculture que l'ensemble des étrangers (9,8% des travailleurs espagnols contre 5,9% des étrangers). Ils constituent une migration de main-d'œuvre rurale, qui travaille de façon temporaire aux activités agricoles en France (HERMET 1967), notamment dans les vendanges, et qui est provoquée par des mesures politiques prises par le gouvernement espagnol. En effet, en 1959, l'Espagne suit les recommandations économiques émises par l'OCDE et la Banque Mondiale et établit le « Plan de stabilisation » qui prétend sortir l'Espagne de l'autarcie et rapprocher son économie de celle des pays industrialisés de l'Europe. Bien que ces mesures accélèrent l'économie espagnole, elles provoquent la disparition de secteurs importants de la paysannerie espagnole et, par conséquent, un très fort exode rural (TORREGROSA 1994).

Alors que les hommes travaillent surtout dans l'industrie et dans le bâtiment, les femmes ont trouvé leur place dans le secteur des services. Selon JORDI (1991), les femmes italiennes représentent une grande partie des personnels étrangers dans le secteur domestique puis elles sont remplacées dans les années 1960 par un personnel d'origine espagnole (73,9% des femmes actives arrivées entre 1962 et 1975) et portugaise (59,2%), qui loue ses services en tant que femme de ménage [cf. Fig. III-2] : seulement 27,2% des femmes italiennes, arrivées entre 1962 et 1975, ont déclaré, lors du recensement, une activité de personnel de service [cf. Annexe Tab. C-41 à C-51].

L'importance des activités du secteur secondaire pour ces travailleurs est bien propre au mouvement migratoire et non à la répartition par secteurs d'activité des travailleurs français à cette époque : ils sont 39,0% de migrants, contre 28,7% de Français, à travailler dans l'industrie, et 27,0% contre 7,7% dans le bâtiment [cf. Fig. III-3].

Dans le même temps, les catégories socioprofessionnelles d'un niveau de qualification plus élevé (les patrons de l'industrie et du commerce, les professions libérales et les cadres supérieurs ou moyens) sont peu représentées (entre 1% et 5% [cf. Fig. III-2]). En particulier, l'activité commerciale est un secteur où, si l'on trouve les migrants européens, leur importance est beaucoup plus limitée qu'ailleurs [cf. Fig. III-3]. La tradition du tenancier d'un restaurant ou un bar fréquenté par l'immigration joue bien un rôle important comme « centre de tous les réseaux de sociabilité » (JORDI *et al.* 1991, p.158) : lieux de rencontre par exemple dans les cafés italiens. Mais le commerce à Marseille a du mal à résister à la concurrence des grandes surfaces et voit diminuer le nombre d'établissements ; une évolution que les étrangers subissent également. Ainsi, le grand commerce décline et, des 44 gros commerçants italiens en 1968, seuls 13 poursuivent leur activité en 1975 (JORDI *et al.* 1991, p.158).

Finalement, le niveau de qualification des migrants, s'il est conforme aux emplois qu'ils occupent en moyenne au niveau national, correspond aussi à des activités économiques bien implantées dans l'EMM dans les années 1960/1970. Nous verrons plus loin dans ce chapitre (B) dans quelle mesure la répartition spatiale de ces activités à l'échelle de sous-territoires de l'EMM a une influence sur la répartition spatiale de la population espagnole, italienne et portugaise.

Toutefois, bien que la migration, corrélée aux accords bilatéraux de main-d'œuvre, soit caractérisée par la mobilité de la population active, un effectif important de population non active y prend part et soulève la question du caractère familial de cette migration de nécessité économique : c'est souvent plus de la moitié des personnes ayant déclaré une résidence antérieure dans le pays d'origine (55,9% en 1968 et 60,5% en 1975 pour la population



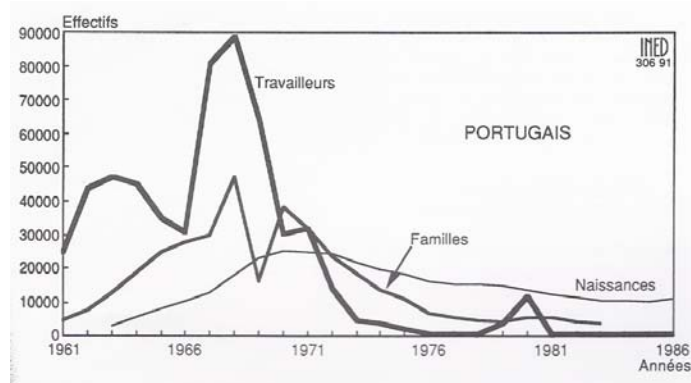
espagnole, 63,9% et 59,1% pour la population italienne, 48,4% et 58,5% pour la population portugaise [cf. Annexe Tab. C-40 à C-51]).

#### A.1.4 La dimension familiale de la migration

L'étendue du caractère familial de la migration dépend surtout du contexte politique de la migration, mais aussi de définitions statistiques. Contrairement aux Etats-Unis, où la famille est définie dans un sens très large, la prise en compte des enfants pose des problèmes en France. Le regroupement familial se réduit « aux membres dépendants d'un travailleur actuellement en activité, c'est-à-dire aux seuls enfants mineurs et (ou) à charge » (TRIBALAT *et al.* 1991, p.76). Les enfants majeurs qui ne sont plus dépendants de leurs parents sont exclus de cette procédure : ils sont entrés, avant 1974, dans le cadre d'une migration de main-d'oeuvre, donc au titre « travailleur » et, après 1974, juste avant la limite d'âge ou bien, et dans une proportion non négligeable, comme le montre la régularisation de 1981/1982, clandestinement (MOULIER-BOUTANG *et al.* 1986). Les chevauchements entre les catégories flux d'actifs et flux de familles rendent donc difficile la mesure du rôle des personnes ayant participé à la migration des années 1960/1970 en tant que membre de la famille des travailleurs.

Toutefois, le caractère familial de la migration de la population espagnole, italienne et portugaise dans les années 1960/1970 semble clair : la Fig. III-4 montre pour l'exemple des Portugais, que la migration de travailleurs a été accompagnée par une migration des familles dès le début de la migration de travail, c'est-à-dire bien avant l'arrêt de recrutement de travailleurs et l'intensification de la migration qui a suivi dans le cadre du regroupement familial.

**Fig. III-4 Immigration de travailleurs portugais et de familles (nombre de personnes) enregistrées à l'OMI et nombre de naissances de mère étrangère**

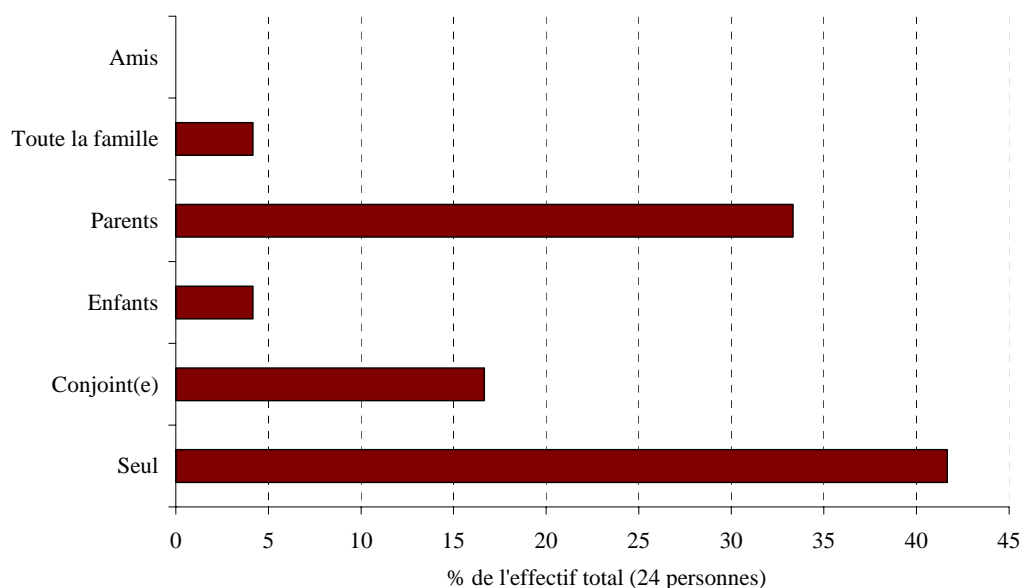


Source : TRIBALAT *et al.* 1991, p.81

Notre enquête souligne également l'importance des membres de la famille dans cette migration [cf. Fig. III-5] : 62,5% des personnes interrogées, arrivées entre 1960 et 1973 dans

l'EMM, n'ont pas quitté leurs pays de naissance seules : elles sont parties avec leurs parents (40,0%), leurs enfants (10,0%), leur conjoint(e) (40,0%) ou avec toute la famille (10,0%) [cf. Annexe Tab. F-7]. Ce sont, il faut le noter, des personnes qui se sont installées définitivement dans l'EMM (au moins jusqu'à la date de l'enquête, en 2005) ; le caractère familial de la migration peut, à notre sens, aller dans le sens d'un allongement de la durée de séjour et nuancer l'attractivité purement économique de l'espace.

**Fig. III-5 La population interrogée lors de l'enquête EPUEM arrivée entre 1946 et 1974 selon les personnes avec lesquelles elle a quitté son pays de naissance**



Source : EPUEM 2005

SB 2006

Nous avons finalement choisi trois variables démographiques pour étudier dans quelle mesure la migration de la population espagnole, italienne et portugaise vers l'EMM s'inscrit dans une migration unique des travailleurs ou bien dans une migration à caractère familial : l'âge (A.1.4.a), le sexe (A.1.4.b) et l'état matrimonial (A.1.4.c).

#### **A.1.4.a La participation des enfants et des personnes âgées à la migration**

La structure par âge du flux migratoire des années 1960/1970 [cf. Fig. III-6] reflète le caractère économique de la migration. En 1968 ou en 1975, la majorité des personnes arrivées depuis le dernier recensement a en effet entre 15 et 64 ans – âge qui correspond, selon la définition de l'INSEE, à la population active : 68,1% de la population espagnole en 1968, puis 65,5% en 1975 ; 67,1% puis 66,8% de la population italienne et enfin 73,1% puis 66,4% de la population portugaise.

L'âge semble avoir une influence sur la mobilité : la classe la plus jeune de cette population (de 15 à 39 ans), c'est-à-dire celle qui vient d'entrer dans la vie professionnelle, est la plus nombreuse à répondre au besoin de main-d'œuvre dans l'EMM : elle représente plus de 70% de

la population active (74,1% de la population espagnole en 1968, 74,3% de la population italienne, 78,5% de la population portugaise ; en 1975, ces proportions passent à 78,7%, 73,2% et 82,5% [cf. Annexe Tab. C-12, C-15, C-18]). Au contraire, la population de 55 à 64 ans, probablement parce qu'elle est plus proche de la fin de la vie professionnelle, est moins sensible à la mobilité : elle représente 4,5% de la population active espagnole en 1968, puis 4,6% en 1975, ou encore 7,0% puis 7,6% de la population active italienne. En 1968, elle n'est même présente qu'à hauteur de 0,6% (1,0% en 1975) parmi les personnes portugaises ; la quasi-absence de ce groupe d'âge pourrait être une conséquence du fait que ce flux est plus récent que la migration espagnole ou italienne, conséquence qui se traduit par l'absence de réseau migratoire favorisant, pour ces populations, le mouvement de personnes de 55 à 64 ans. La migration des personnes à la fin de la vie professionnelle serait ainsi plus liée à la connaissance de personnes déjà installées (le réseau migratoire), qu'à l'attractivité économique de l'EMM lui-même.

En plus des classes d'âge participant, avec une forte probabilité<sup>127</sup>, à la migration de travail, la Fig. III-6 met également en évidence une proportion importante d'enfants âgés de moins de 15 ans : ils représentent, en 1968, 28,2% de la population espagnole, 25,7% de la population italienne et 26,9% de la population portugaise (pour le recensement de 1975, ces proportions passent à 31,8 %, 22,6% et 26,9 % [cf. Annexe Tab. C-12, C-15, C-18]). Ces proportions élevées confèrent à ce flux migratoire un caractère familial net ; les travailleurs semblent se déplacer avec leur famille et non pas seuls, comme on peut l'observer dans d'autres flux migratoires, à l'image, par exemple, de la migration malienne en France (SIDIBE 2004).

L'hypothèse d'un caractère familial fort de cette migration peut également être renforcée à l'autre extrémité de la pyramide des âges : la participation des personnes de 65 ans et plus, c'est-à-dire d'une population qui est, selon la définition de l'INSEE, sortie de la vie professionnelle, représente, selon les recensements de 1968 et de 1975, 3,7% puis 2,7% de la population espagnole et 7,3% puis 10,6% de la population italienne ; un pourcentage qui peut être lié, de la même façon que pour la classe d'âge immédiatement plus jeune, à un réseau migratoire établi grâce aux anciennes vagues migratoires [cf. Chapitre II-B], mais aussi à la présence des enfants de ces personnes dans l'EMM, partis pour raisons économiques. Il traduirait ainsi une sorte de regroupement familial par filiation ascendante, qui se serait mis en place dès avant la crise économique de 1973 [cf. Annexe Tab. C-12, C-15, C-18].

---

<sup>127</sup> La migration des années 1960/1970 a été encadrée par des accords bilatéraux concernant le recrutement de main-d'œuvre. La migration de la population ayant plus de 15 ans et moins de 60 ans est donc en grande partie liée au recrutement de travailleurs.

Au contraire de la population espagnole et italienne, la population portugaise, selon le recensement de 1968, ne voit pas les personnes de plus de 65 ans participer à la migration, ce qui semble s'expliquer – comme nous l'avons constaté pour les personnes de 55 à 64 ans - par l'absence de réseau migratoire. La population portugaise âgée de 65 ans et plus ne bénéficie du regroupement familial<sup>128</sup> qu'après 1973 : ce groupe d'âge apparaît alors dans le recensement de 1975, même s'il ne représente que 1,3% de la population portugaise arrivée depuis le dernier recensement en provenance du Portugal.

Les participations des différentes classes d'âge à la migration des années 1960/1970 vers l'EMM, montrent ainsi deux éléments essentiels : l'influence de l'âge sur la mobilité – entraînant finalement une arrivée de population jeune – et le caractère familial de cette migration marquée par le facteur travail.

---

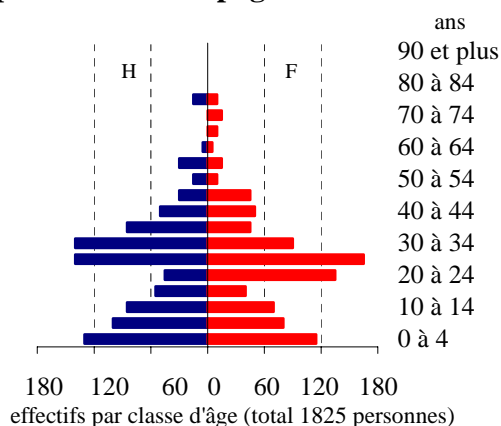
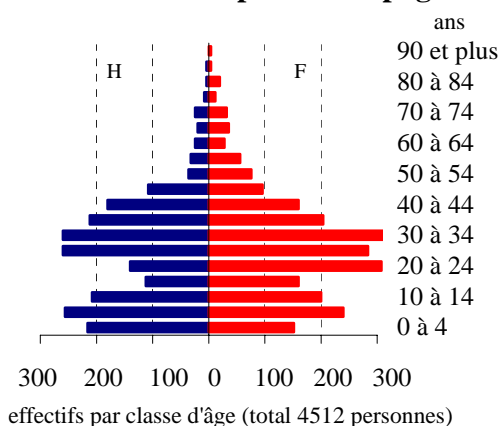
<sup>128</sup> Le regroupement familial inclut l'ascendant isolé et matériellement dépendant de ses enfants résidant régulièrement en France si ces derniers disposent des ressources et d'un logement permettant sa prise en charge [cf. <http://extranet.senat.fr>]

**Fig. III-6 La population espagnole, italienne et portugaise dont la résidence antérieure est le pays d'origine selon l'âge et le sexe (1968, 1975)**

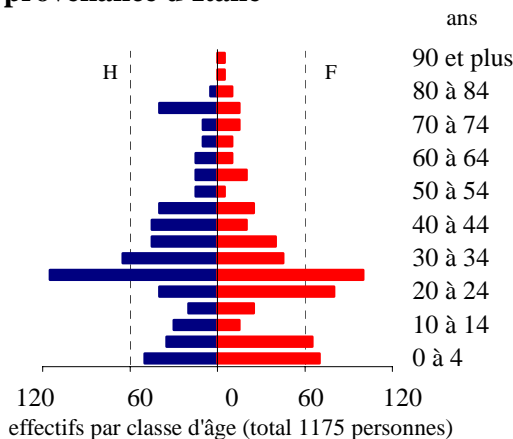
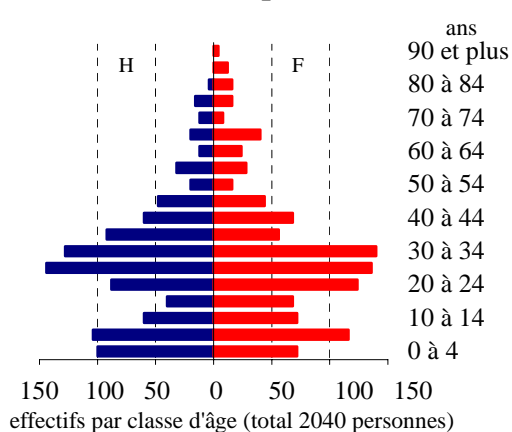
**1968**

**1975**

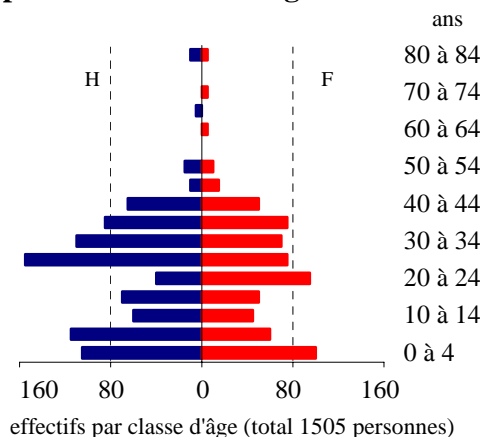
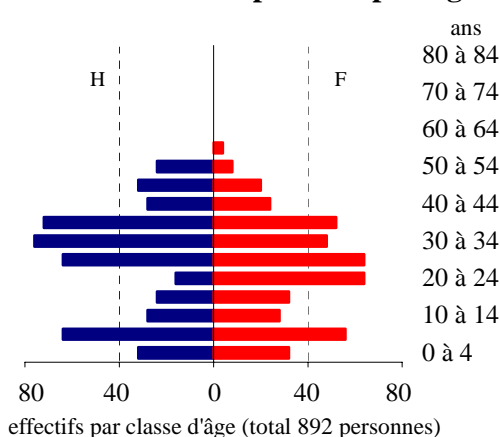
**Population espagnole en provenance d'Espagne**



**Population italienne en provenance d'Italie**



**Population portugaise en provenance du Portugal**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975)

### A.1.4.b Une participation importante des femmes, indépendamment du travail

Les pyramides que nous avons présentées ci-dessus [cf. A.1.4.a] mettent en évidence une participation analogue, en terme d'effectifs et de structure par âge, des hommes et des femmes. Il est intéressant de noter que ce fait semble être en soi un indice supplémentaire du caractère familial de la migration puisque, pour la population algérienne ou marocaine, les femmes ne représentent, en 1975, que 24,1% et 35,8% des personnes déclarant leur résidence antérieure à l'étranger [cf. Tab. III-1] : les hommes espagnols, italiens ou portugais ne se déplacent donc pas seuls.

**Tab. III-1 La part des femmes dans la population non française à la naissance de l'EMM en 1968 et 1975 dont la résidence antérieure est à l'étranger<sup>129</sup> selon la nationalité (en %)**

| Année | Nationalité (1) |           |           |            |            |           |
|-------|-----------------|-----------|-----------|------------|------------|-----------|
|       | étrangère       | espagnole | italienne | portugaise | algérienne | marocaine |
| 1968  | 44,5            | 53,4      | 51,9      | 48,4       | 28,5       | 48,2      |
| 1975  | 36,4            | 49,3      | 49,4      | 43,9       | 24,1       | 35,8      |

(1) nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition

Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975)

Les femmes sont de plus majoritaires parmi la population de 65 ans et plus ; outre l'écart des espérances de vie (en 1968, elles représentent 80,7% des personnes de 80 à 84 ans et 100% des personnes ayant plus de 85 ans parmi la population italienne [cf. Annexe Tab. C-12, C-15, C-18]), cela peut également relever d'un lien familial entre migrants et personnes installées dans l'EMM : soit les époux installés pour le travail au cours de la vie professionnelle, soit les enfants, dont on peut supposer que ces femmes les rejoignent quand elles ont perdu leur mari [cf. A.1.4.c où nous montrons la proportion importante des veuves dans cette classe d'âge].

Le pourcentage important des personnes non actives parmi les femmes est un dernier point qui montre que la présence de la population féminine n'est très souvent pas directement liée à l'attractivité économique de l'EMM [cf. Tab. III-2] ; leur migration s'inscrit alors dans celle des membres de familles accompagnant les travailleurs recrutés. En effet, contrairement aux hommes, pour lesquels le pourcentage des personnes non actives résulte principalement de la population non active de moins de 17 ans, celui des femmes trouve bien son origine dans l'effectif élevé de la classe d'âge de 17 à 64 ans qui représente plus de 50% de l'ensemble des femmes non actives [cf. Annexe Tab. C-40 à C-51].

<sup>129</sup> Nous rappelons que les données sur la population espagnole, italienne et portugaise de la section A.1 concernent uniquement les personnes arrivées en provenance du pays d'origine, défini en fonction de la nationalité.

**Tab. III-2 La part des femmes non actives en 1968 et 1975 dans la population féminine de l'EMM dont la résidence antérieure est en Espagne, Italie ou Portugal selon la nationalité (en %)**

| <b>Nationalité (1)</b> | <b>1968</b> | <b>1975</b> |
|------------------------|-------------|-------------|
| espagnole              | 71,4        | 78,3        |
| italienne              | 88,3        | 83,6        |
| portugaise             | 48,4        | 80,3        |

(1) nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition

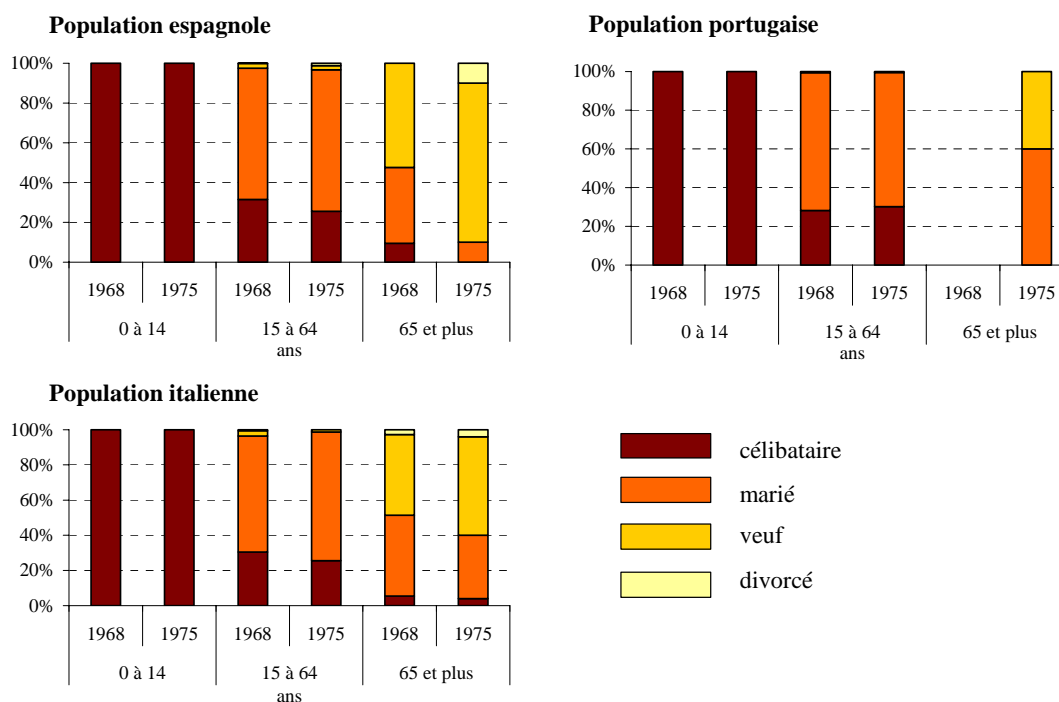
Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975)

#### **A.1.4.c Une migration dominée par les personnes mariées**

Une première analyse de l'état matrimonial surestime l'importance des célibataires dans la migration, en 1968 comme en 1975 : ils représentent 50,5%, puis 48,5% de la population espagnole ayant déclaré sa résidence antérieure dans le pays d'origine (Espagne), 46,5% puis 40,0% de la population italienne et enfin 47,5% puis 32,2% de la population portugaise. Une analyse fine, selon l'âge, montre en effet que le pourcentage de personnes célibataires est influencé par le nombre de personnes de moins de 15 ans, toutes célibataires [cf. Fig. III-7].

Les personnes ayant entre 15 et 64 ans, qui dominent la migration [cf. A.1.4.a], présentent par contre une image différente : entre 66% et 74% (selon la nationalité) des personnes sont mariées [cf. Fig. III-7, Annexe Tab. C-21 à C-38]. Ces données constituent donc un dernier indice de l'importance du caractère familial de la migration de la population espagnole, italienne et portugaise des années 1960/1970 : bien qu'on ne sache pas de façon certaine si les personnes mariées sont arrivées avec leurs familles, la participation importante des femmes non actives au mouvement de population et la forte présence d'enfants [cf. A.1.4.a] viennent appuyer l'hypothèse que confirme cette étude de l'état matrimonial : bien que la cause de départ soit essentiellement liée au facteur travail, on est en présence d'une forte migration des familles et non de travailleurs recrutés et mobiles seuls.

**Fig. III-7 La population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM en 1968 et 1975 dont la résidence antérieure est en Espagne, Italie ou Portugal, selon l'âge et l'état matrimonial**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975)

## A.2 Le flux migratoire en provenance des pays du Maghreb dès 1962

La question posée sur le lieu de résidence antérieur lors des recensements 1968 et 1975 met en évidence que, parallèlement au flux migratoire de travailleurs et de leurs familles en provenance d'Espagne, d'Italie et du Portugal, un flux de population de l'UE vers l'EMM en provenance des pays maghrébins s'établit dans les années 1960. Contrairement à la migration de main-d'œuvre en provenance du pays d'origine, la raison principale de départ n'est pas économique mais politique (A.2.1). Toutefois, bien que l'attractivité économique de l'EMM ne joue pas de rôle dans l'origine de cette migration, il semble qu'elle motive l'installation des migrants : une analyse de la catégorie socioprofessionnelle et du niveau d'étude de cette population montre une adéquation entre la qualification des migrants et le besoin de main-d'œuvre (A.2.2). Le choix de l'installation permanente est sans doute de plus favorisé par le caractère familial de cette migration, que mettent en avant les caractéristiques démographiques des migrants (A.2.3).



### A.2.1 Une raison politique à l'origine du départ

La migration en provenance des trois pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie) est à l'origine de la présence de 48,3% de la population de l'UE recensée en 1968 dans l'EMM, arrivée depuis le dernier recensement [cf. Tab. III-3] ; c'est pratiquement le seul flux migratoire extra-communautaire (au sens UE25), puisqu'il représente 93,2% des arrivées en provenance d'un pays hors UE.

Parmi les personnes de l'UE, la population espagnole, italienne et portugaise domine encore une fois largement cette migration : elle représente 85,8% de la population de l'UE ayant déclaré en 1968 une résidence antérieure dans un des trois pays du Maghreb (83,1% pour l'Algérie, 92,4% pour le Maroc, 89,8% pour la Tunisie). Bien que d'autres personnes de l'UE y participent, et que ce flux représente une part importante des arrivées totales pour certaines nationalités (en 1968, 47,4% des personnes allemandes et 52,1% britanniques ont situé leur dernière résidence au Maghreb), elles jouent seulement un rôle minoritaire, en termes d'effectif, dans l'ensemble de la migration de population de l'UE des années 1960/1970 [cf. Annexe Tab. C-6].

La cause principale du déclenchement de ce flux en provenance des pays maghrébins vers la France est l'indépendance de ces pays, dont celle de l'Algérie<sup>130</sup>, en 1962, qui est la plus visible dans le recensement de 1968 ; la guerre en Algérie est d'ailleurs un évènement qui justifie le rôle majoritaire de ce pays en tant que pays de départ de la population de l'UE vers l'EMM<sup>131</sup>. La fin de cette guerre déclenche une émigration massive et un pic d'arrivées dans l'EMM, bien observable pour la population espagnole, arrivée majoritairement d'Algérie : le nombre des personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger diminue de 87,9% entre 1968 et 1975 [cf. Tab. III-3].

Les causes des départs de Tunisie et du Maroc semblent plus diffuses : il ne nous paraît pas évident de les relier à un évènement précis. Ainsi, le flux migratoire en provenance de Tunisie est peut-être en partie une conséquence de l'exode des juifs qui a commencé dès les années 1950, c'est-à-dire avant la décolonisation et le retrait des Français (JORDI *et al.* 1991). Il est pour l'essentiel composé de personnes italiennes : ce sont donc sans doute la proximité géographique entre l'Italie et la Tunisie d'une part, qui justifierait un stock de cette population plus important que les autres nationalité UE, les opportunités de travail en France d'autre part,

---

<sup>130</sup> La Tunisie et le Maroc accèdent à l'indépendance en 1956.

<sup>131</sup> En 1968, 64,7% des personnes de l'UE en provenance des pays maghrébins, arrivent d'Algérie.

et enfin une conséquence indirecte de la guerre d'Algérie<sup>132</sup> qui, ensemble, constitueraient une explication à l'origine de ce mouvement migratoire [cf. Tab. III-3].

Le flux migratoire en provenance du Maroc concerne essentiellement la migration entre 1968 et 1975 ; à cette date, il semble être lié pour l'essentiel au recrutement de travailleurs espagnols, italiens et portugais qui y sont installés.

**Tab. III-3 La population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger selon la nationalité et le pays de dernière résidence (1968, 1975)**

| Nationalité (1) | antérieure  | 1968  | %    | 1975  | %    |
|-----------------|-------------|-------|------|-------|------|
| espagnole       | Espagne     | 4 512 | 53,7 | 1 825 | 79,5 |
|                 | Algérie     | 3 092 | 36,8 | 50    | 2,2  |
|                 | Maroc       | 620   | 7,4  | 300   | 13,1 |
|                 | Tunisie     | 36    | 0,4  | 5     | 0,2  |
|                 | Autres pays | 136   | 1,6  | 115   | 5,0  |
|                 | Total       | 8 396 | 100  | 2 295 | 100  |
| italienne       | Italie      | 2 040 | 34,4 | 1 175 | 49,5 |
|                 | Algérie     | 1 560 | 26,3 | 55    | 2,3  |
|                 | Maroc       | 368   | 6,2  | 375   | 15,8 |
|                 | Tunisie     | 1 684 | 28,4 | 595   | 25,1 |
|                 | Autres pays | 272   | 4,6  | 175   | 7,4  |
|                 | Total       | 5 924 | 100  | 2 375 | 100  |
| portugaise      | Portugal    | 892   | 84,2 | 1 505 | 89,6 |
|                 | Algérie     | 28    | 2,6  | 0     | 0,0  |
|                 | Maroc       | 84    | 7,9  | 105   | 6,3  |
|                 | Autres pays | 56    | 5,3  | 70    | 4,2  |
|                 | Total       | 1 060 | 100  | 1 680 | 100  |

(1) nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition

Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975)

La participation importante de la population de l'UE à l'ensemble du mouvement migratoire en provenance des pays maghrébins (8,1% des personnes arrivées entre 1962 et 1968 dans l'EMM) est essentiellement le fait des personnes espagnoles et italiennes<sup>133</sup>. Leur présence dans ces trois pays est une conséquence de l'histoire migratoire de leur pays d'origine depuis le XIXe siècle : avant 1830, et donc avant les grandes vagues d'émigration vers l'Amérique Latine et vers l'Europe, un mouvement de population s'installe entre l'Espagne, l'Italie et l'Afrique du Nord, en particulier avec l'Algérie ; en 1845, l'Algérie compte déjà 25 000 Espagnols et près de 8 000 Italiens (JORDI 2002, p.17). Ce flux se poursuit jusqu'à l'indépendance algérienne en 1962 (VILAR 2002) et peut donc être considéré, en grande partie, comme l'explication de l'orientation future des Espagnols et des Italiens vers l'Europe.

<sup>132</sup> Le nombre d'arrivées de personnes italiennes en provenance de Tunisie a diminué de près d'un tiers en 1975 par rapport à 1968, [cf. Tab. III-3].

<sup>133</sup> La population portugaise ne participe que peu à cette migration : en 1968, seulement 10,5% de personnes portugaises installées dans l'EMM depuis le recensement précédent et 6,0% en 1975 sont arrivées en provenance de ces trois pays.

Le choix de la France comme pays de destination, au lieu d'un retour vers le pays d'origine : l'Espagne ou l'Italie, s'explique par le fait que ces personnes, installées dans ces pays, sont devenues en un peu plus d'un siècle « par un cheminement assez complexe, des Français de la IIIe République, puis des Français d'Algérie ». (JORDI 2002, p.15) Elles font alors partie, dès 1962, du mouvement des Pieds Noirs vers la France.

L'EMM est particulièrement concerné par cette migration. En effet, plus de deux millions de personnes sont arrivées en France en quelques années, par le port de Marseille : une grande partie d'entre elles n'a fait que transiter par le port marseillais, mais environ 150 000 s'y sont installées (MARTIN-MUNOZ 2002). Le recensement de 1968 illustre l'importance de cette migration dans l'EMM pour la population espagnole et italienne : 44,6% de la population espagnole arrivée depuis 1962 a déclaré la résidence antérieure dans un des pays du Maghreb, et ce pourcentage s'élève même à 60,9% pour la population italienne [cf. Tab. III-3] : si l'histoire de Marseille en tant que port colonial et sa position géographique jouent un rôle indéniable pour le choix de l'EMM comme lieu d'arrivée en France, le fait que les migrants s'y installent, s'il en relève vraisemblablement pour une part, doit trouver une explication dans l'attractivité de l'espace en soi. Ainsi, l'arrivée quasi-simultanée de travailleurs en provenance des pays d'origine, ou bien leur présence, favorise la création de réseaux migratoires ; toutefois, les migrants arrivant du Maghreb montrent des caractéristiques sociodémographiques qui laissent penser que le choix d'installation est également propre aux relations qu'ils peuvent établir à l'EMM, indépendamment des autres mouvements migratoires.

### **A.2.2 Le profil socioéconomique des migrants correspond au besoin de main-d'œuvre**

Si les événements politiques dans les pays maghrébins ont causé le départ de la population espagnole, italienne et portugaise vers l'EMM, il semble que ce soit l'attractivité économique qui ait favorisé l'installation permanente des migrants. En effet, leur profil socioéconomique correspond aux secteurs fortement marqués par un manque de main-d'œuvre (secteur secondaire : bâtiments, industrie [cf. A.1.3]) : la part des ouvriers pour les hommes est très importante (57,5% de la population active espagnole, 60,2% italienne et 56,2% portugaise<sup>134</sup> [cf. Fig. III-8, Annexe Tab. C-41 à C-51]), bien qu'elle reste légèrement inférieure aux migrants venus d'Espagne, d'Italie et du Portugal [cf. A.1.3].

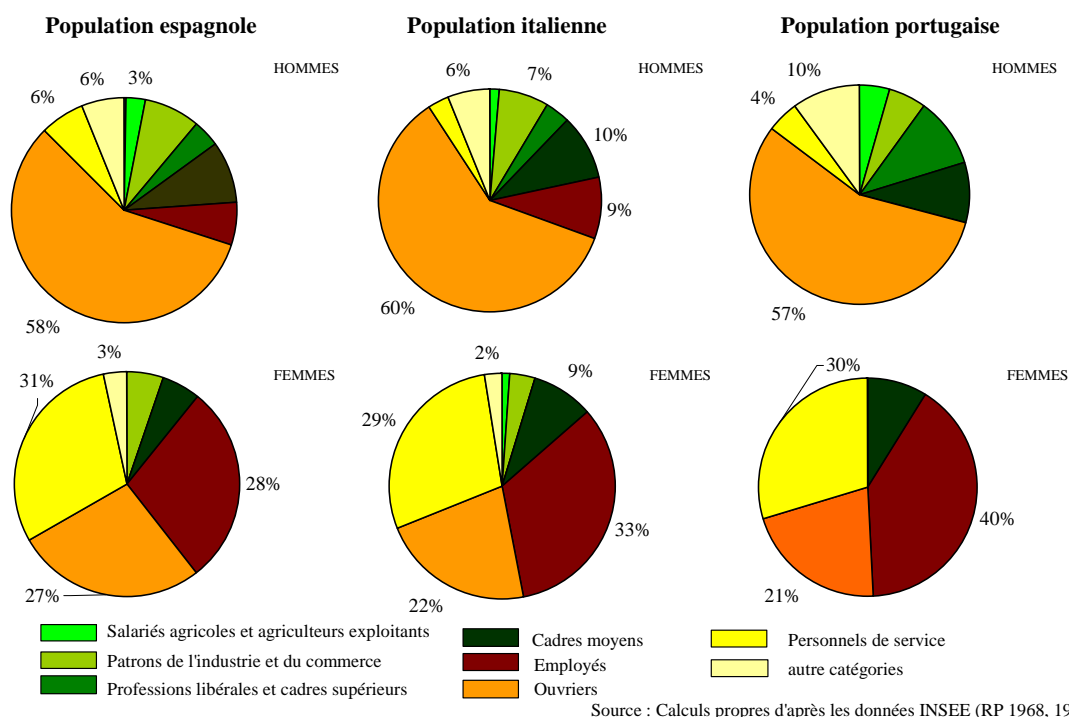
Les femmes montrent également des catégories socioprofessionnelles semblables à celles qui participent à la migration de travail, avec quelques différences mineures : les femmes

---

<sup>134</sup> Toutes les données censitaires dans la section A.2 concernent les personnes ayant déclaré leur résidence antérieure dans un autre pays que le pays d'origine, c'est-à-dire les personnes espagnoles, italiennes et portugaises en provenance d'un autre pays que l'Espagne, l'Italie et le Portugal, sauf mention contraire.

espagnoles ne travaillent pas majoritairement en tant que personnel de service, mais également comme ouvrières et employées ; la répartition des femmes italiennes entre personnel de service, employées et ouvrières est également plus équilibrée. Le stock de départ, dans les pays du Maghreb, peut-être plus défavorisé, reproduisait vraisemblablement cette tendance. La population féminine portugaise, moins nombreuse que les deux autres, est également caractérisée par un équilibre entre personnel de service, employées et ouvrières [cf. Fig. III-2, Fig. III-8].

**Fig. III-8 La population active espagnole, italienne et portugaise dont la résidence antérieure lors des recensements 1968 et 1975 n'est pas en Espagne, Italie ou au Portugal, selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle**



Le niveau de qualification des migrants en provenance des pays maghrébins est, corrélativement, faible : plus de la moitié des personnes espagnoles, italiennes et portugaises recensées en 1968 dans l'EMM dont la résidence antérieure n'est pas le pays d'origine n'a pas déclaré de diplôme : à l'exception de la population portugaise, dont le pourcentage est moins élevé pour les personnes arrivées d'un autre pays (35,7%) que pour celles arrivées en provenance du Portugal (63,2%), la proportion sans diplôme pour les personnes espagnoles et italiennes est comparable pour les deux flux : 69,7% de la population espagnole (contre 63,3% des personnes arrivées en provenance d'Espagne) et 57,9% de la population italienne (contre 53,5% des personnes arrivées en provenance d'Italie) [cf. Annexe Tab. C-52 à C-63]. Le profil socioéconomique des migrants participant à ces deux mouvements de population est ainsi tout à fait similaire ; les raisons qui ont amené les personnes quittant le Maghreb à s'installer dans l'EMM sont donc vraisemblablement les mêmes que pour les travailleurs.

Il est par ailleurs important d'ajouter que, si ces personnes arrivant en provenance du Maghreb ont le même niveau de qualification que les travailleurs recrutés dans le cadre des accords bilatéraux, un grand nombre d'entre elles ne peuvent pas bénéficier de ces conditions au titre de leur nationalité, puisqu'elles sont, dans une proportion non négligeable, françaises par acquisition (63,2 % pour les personnes espagnoles ayant déclaré en 1968 les résidence antérieure à l'étranger, 55,3 % pour les personnes italiennes et 35,7 % pour les portugaises ; en 1975, la proportion reste élevée : 46,5 %, 29,8 % et 23,8 %, [cf Tab. III- 4]). Il existe donc, en ce sens, un décalage entre le profil socioéconomique de ces Français par acquisition et la moyenne nationale.

**Tab. III- 4 La population espagnole, italienne et portugaise dont la résidence antérieure, lors du recensement en 1968 et 1975, est dans les pays du Maghreb, selon la nationalité, le pays de dernière résidence et l'indicateur de nationalité**

| Nationalité (1) | Pays de résidence antérieure | Indicateur de nationalité |          |       |                          |          |       |
|-----------------|------------------------------|---------------------------|----------|-------|--------------------------|----------|-------|
|                 |                              | 1968                      |          |       | 1975                     |          |       |
|                 |                              | Français par acquisition  | Etranger | Total | Français par acquisition | Etranger | Total |
| espagnole       | Algérie                      | 2 032                     | 1 060    | 3 092 | 20                       | 30       | 50    |
|                 | Maroc                        | 320                       | 300      | 620   | 145                      | 155      | 300   |
|                 | Tunisie                      | 16                        | 20       | 36    | 0                        | 5        | 5     |
|                 | Total                        | 2 368                     | 1 380    | 3 748 | 165                      | 190      | 355   |
| italienne       | Algérie                      | 1 136                     | 424      | 1 560 | 25                       | 30       | 55    |
|                 | Maroc                        | 148                       | 220      | 368   | 80                       | 295      | 375   |
|                 | Tunisie                      | 712                       | 972      | 1 684 | 200                      | 395      | 595   |
|                 | Total                        | 1 996                     | 1 616    | 3 612 | 305                      | 720      | 1 025 |
| portugaise      | Algérie                      | 20                        | 8        | 28    | 0                        | 0        | 0     |
|                 | Maroc                        | 20                        | 64       | 84    | 25                       | 80       | 105   |
|                 | Total                        | 40                        | 72       | 112   | 25                       | 80       | 105   |

(1) nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition

Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975)

### A.2.3 Une migration familiale

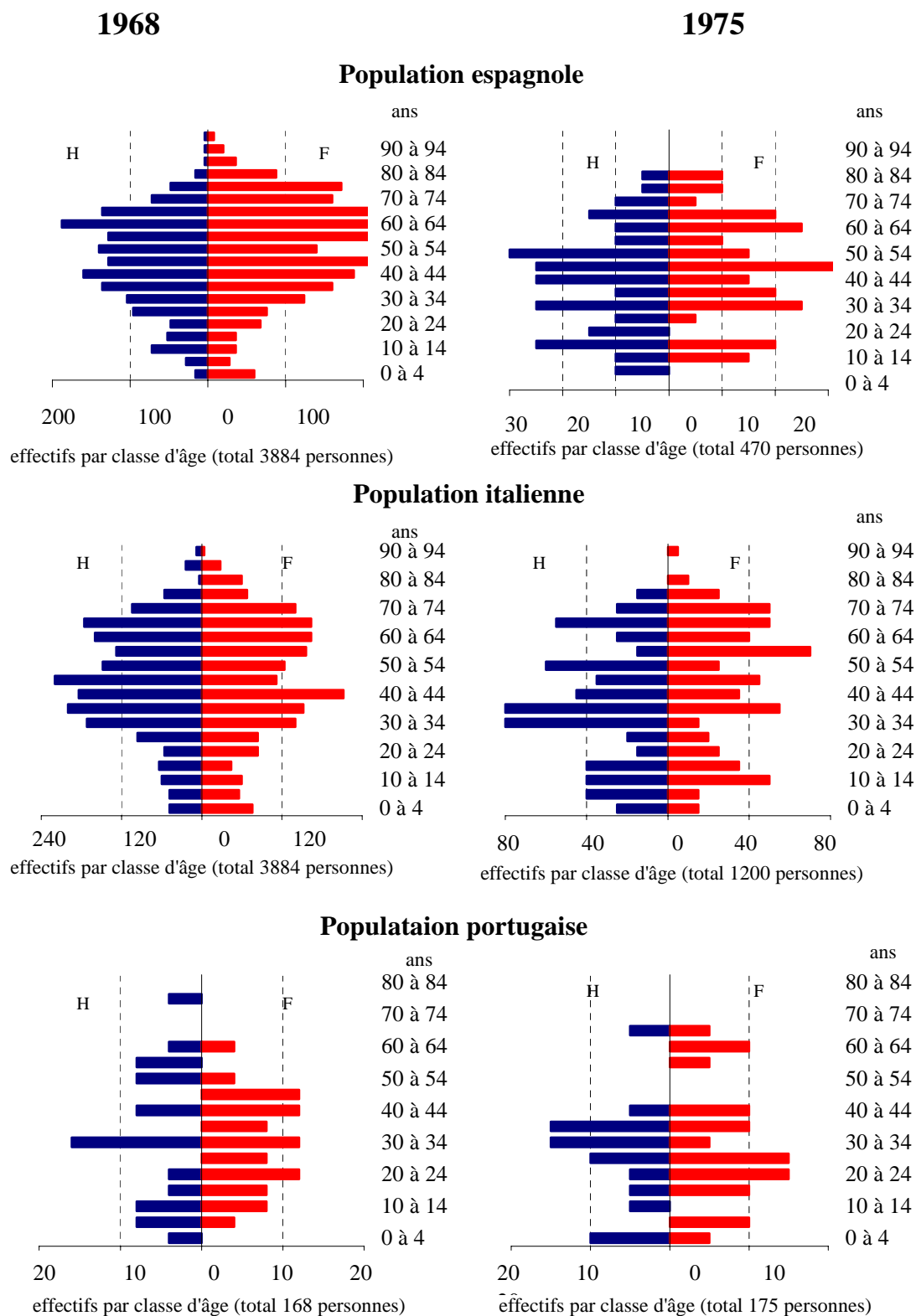
Les conditions du départ des migrants en provenance des pays du Maghreb : guerre d'Algérie et indépendance, rendent l'éventualité d'un retour peu probable ; il s'agit, en ce sens, d'une migration définitive. Elle concerne les familles entières, qui ont été contraintes, au vu des évènements, de quitter ces pays pour s'installer ailleurs ; contrairement à certaines migrations de travail, où les hommes partent en premier, tous les membres des familles participent ici simultanément au mouvement, lui conférant de fait un caractère familial qui, avec la quasi-impossibilité de retour, réunit des conditions favorables à une l'installation permanente de cette population dans l'EMM.

Les pyramides d'âge de la Fig. III-8 prouvent la dimension familiale de cette migration, notamment pour la population espagnole et italienne arrivée, en 1968, depuis le recensement de

1962, période directement liée aux événements politiques. En effet, bien que la population ayant entre 15 et 64 ans représente la majorité des personnes espagnoles (67,8%) ou italiennes (69,5%), les enfants participent également à ce mouvement migratoire (6,2% de la population espagnole et 9,0% italienne). Mais le pourcentage des personnes de plus de 65 ans (26% de la population espagnole et 21,5% italienne), et principalement celui de la population de 80 ans et plus (3,9%, respectivement 3,3%) en est l'indicateur le plus évident : la participation à la migration des personnes âgées, qui sont souvent les moins mobiles, illustre parfaitement l'étendue de ce phénomène migratoire sur l'ensemble des générations [cf. Annexe Tab. C-12 à C-20].

Entre 1968 et 1975 par contre, la migration n'est plus directement liée aux événements politiques des pays maghrébins : il est probable qu'elle trouve principalement son origine, parallèlement à un retour tardif des pieds noirs, dans le cadre du besoin de main-d'œuvre en France : elle est en effet légèrement dominée par la population masculine (51,1% pour la population espagnole, 51,3% pour la population italienne) [cf. Fig. III-9] ; toutefois, elle conserve, comme pour la période intercensitaire précédente, les caractéristiques d'un mouvement en famille : les enfants et les personnes de plus de 64 ans participent de façon non négligable au mouvement de population (les enfants représentent 7,4% de la population espagnole, 15,4% de la population italienne et 17,1% de la population portugaise arrivée dans l'EMM en provenance d'un autre pays que le pays d'origine ; pour les personnes de plus de 64 ans, ces proportions sont respectivement de 17,0%, 19,6% et 5,7% ; [cf. Tab. III-3]).

**Fig. III-9 La population espagnole, italienne et portugaise dont la résidence antérieure n'est pas l'Espagne, l'Italie et le Portugal, selon l'âge et le sexe (1968, 1975)**

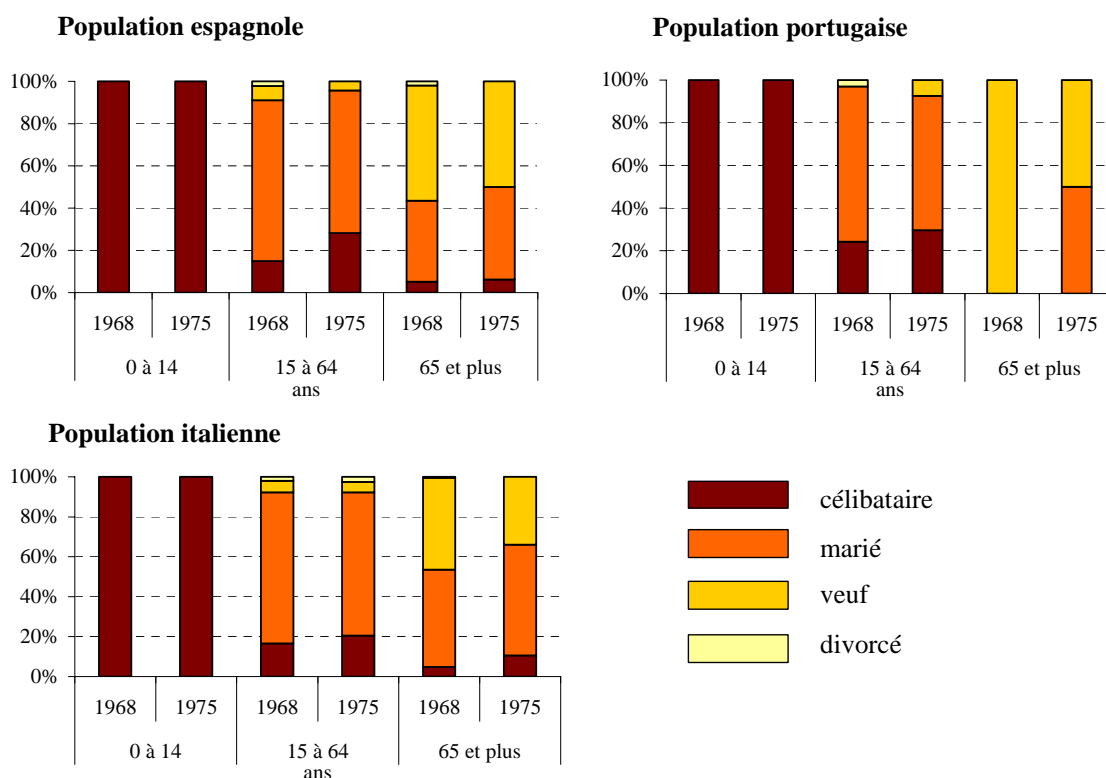


Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975)

Il est intéressant de noter que, outre la dimension familiale, la structure par âge [cf. Fig. III-9] montre des singularités liées probablement à l'histoire du pays d'origine : en effet, la proportion importante de femmes dans la migration de la population espagnole entre 1962 et 1968 (59,3%), notamment dans la tranche d'âge de 55 ans et plus (66,2%), peut être reliée à la guerre civile en Espagne (1936-1939). Parmi celles qui sont arrivées dans l'EMM entre 1962 et 1968 et qui ont 65 ans et plus, 68,7%, sont veuves (entre 1968 et 1975, la proportion est de 66,7% ; [cf. Fig. III-10, Annexe Tab. C-21 à C-38]) : cela peut en être un indice supplémentaire, bien que, vraisemblablement du fait de l'espérance de vie supérieure des femmes, une proportion importante de veuves dans la population ayant 65 ans et plus soit observable pour les trois nationalités.

Enfin, la Fig. III-10 montre également un pourcentage élevé de personnes mariées, qui, couplé à la présence importante des femmes dans les arrivées, confirme le caractère familial de la migration.

**Fig. III-10 La population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM en 1968 et 1975 dont la résidence antérieure n'est pas en Espagne, Italie ou Portugal, selon l'âge et l'état matrimonial**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975)



L'origine de l'arrivée vers l'EMM de la population de l'UE dans les années 1960/1970, largement dominée par la population espagnole, italienne et portugaise, résulte ainsi de deux mouvements migratoires distincts par leur provenance et par leurs causes. En effet, si le facteur travail joue un rôle essentiel pour les personnes venues de leur pays d'origine et encadrées par les accords bilatéraux de recrutement de main-d'œuvre avec l'Espagne, l'Italie et le Portugal, c'est la décolonisation : la guerre d'Algérie et l'indépendance des pays du Maghreb, qui provoque un départ massif vers la France métropolitaine, et l'EMM en particulier, de la population espagnole, italienne et portugaise installée sur place.

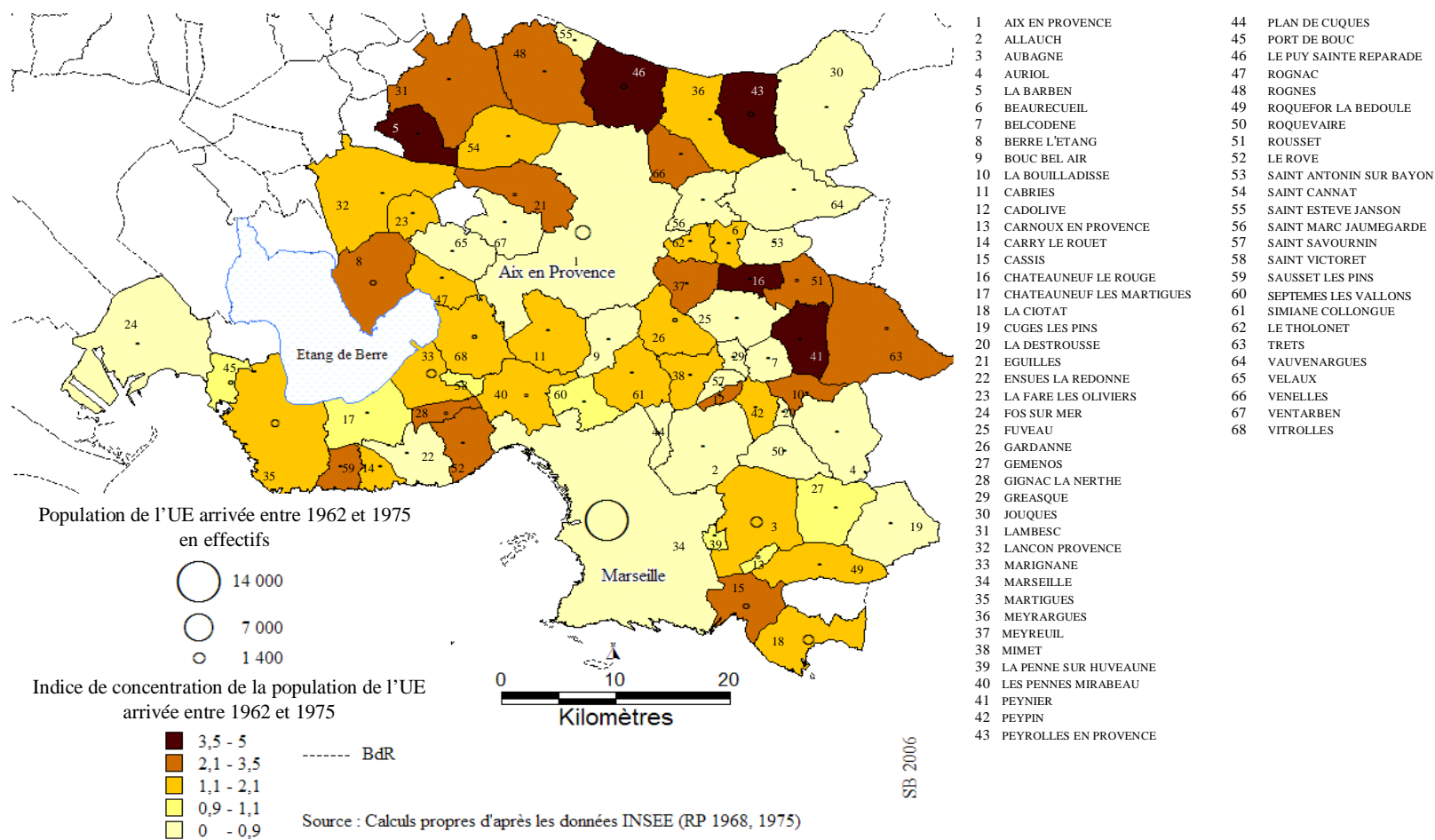
Toutefois, bien que le flux en provenance des pays maghrébins soit d'abord une migration de raison politique, la proportion importante de population active et la faible qualification des migrants correspondent au besoin de main-d'œuvre dans l'EMM et semblent avoir favorisé, comme le caractère familial des deux mouvements migratoire, leur installation.

Il s'agit, dans un deuxième temps de ce chapitre, d'étudier l'importance de l'attractivité économique de l'EMM sur les personnes de l'UE arrivées dans les années 1960/1970 non plus pour leur installation dans l'EMM même, mais bien pour leur stratégie résidentielle à l'échelle de ses sous-territoires : l'analyse spatiale menée dans la prochaine section vise à rechercher une éventuelle corrélation entre les zones de forte activité industrielle et la présence des migrants.

## **B Une stratégie résidentielle fonction du travail**

Les caractéristiques sociodémographiques des personnes arrivant dans l'EMM dans les années 1960/1970 et le contexte de leur migration montrent le rôle essentiel d'une attractivité de type économique de cet espace [cf. A]. L'hétérogénéité de l'EMM, pour les secteurs d'activités recrutant la main-d'œuvre de l'UE, peut expliquer en partie les modalités de leur installation, au sens de la répartition spatiale du stock de population ou de la direction des flux. Un phénomène double apparaît à l'examen de la stratégie résidentielle des migrants [cf. Carte III-1] : les zones de la périphérie concentrent les personnes de l'UE (et donc, en particulier, celles nées espagnoles, italiennes et portugaises) (B.1) pendant que ces dernières sont sous-représentées dans la ville de Marseille (B.2).

**Carte III-1 La population de l'UE dans l'EMM dont la résidence antérieure en 1968 et 1975 est à l'étranger : effectifs et indice de concentration<sup>135</sup>**



<sup>135</sup> Nous rappelons ici à la définition de l'indice de concentration (voir Chapitre II B.2.2) : l'indice de concentration d'une variable donnée pour une unité spatiale donnée (ici, par rapport à l'EMM) se calcule par le quotient du ratio de sa valeur prise dans l'unité spatiale considérée à son effectif total dans l'EMM et du ratio de la population totale de la même unité spatiale à la population totale de l'EMM

## **B.1 L'activité économique de la périphérie et la concentration des migrants de l'UE**

Trois événements ont accéléré le développement économique de la périphérie de l'EMM. La délocalisation du port vers Fos Sur Mer et le développement des industries liés au pétrole autour de l'Etang de Berre (B.1.1), ainsi que les créations de nouvelles zones d'activités dans les communes autour de Marseille (B.1.2) sont des facteurs d'attraction pour la population active en provenance de l'étranger. D'autres chantiers, comme par exemple la construction du Centre d'Etudes Nucléaire à Cadarache en 1959 et l'aménagement de la vallée de la Durance par EDF sont également des zones dynamiques et susceptibles de recruter cette main-d'oeuvre (B.1.3).

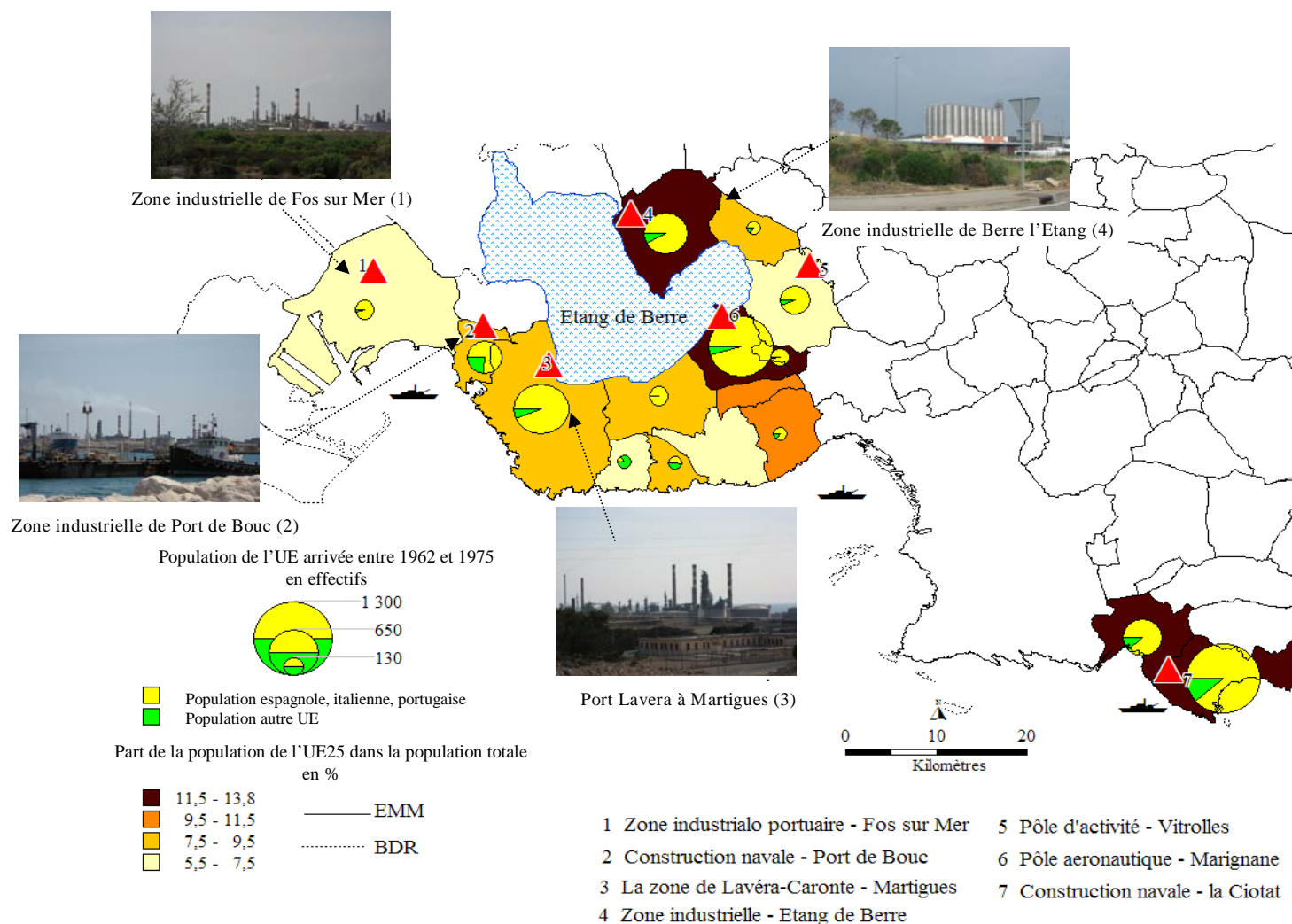
### **B.1.1 Une attractivité liée aux activités portuaires**

Dans une région longtemps sous-industrialisée, le port et les secteurs d'activité annexes constituent, jusqu'aux années 1970, le centre économique de l'EMM, réparti en deux principales zones géographiques : l'activité industrialo portuaire autour de l'Etang de Berre et la construction et la réparation navale à Port de Bouc ; le chantier naval à La Ciotat (MOREL 1999).

Le déplacement de l'activité portuaire vers Fos sur Mer a détérioré la situation économique de Marseille, qui souffrait déjà d'un déclin de l'industrie traditionnelle (MOREL 1999) ; en revanche, cette nouvelle zone industrialo portuaire, implantée non loin des raffineries déjà présentes, entraîne, jusqu'en 1975, un développement économique rapide dans les communes autour de l'Etang de Berre.

Selon l'INSEE, entre 1962 et 1975, l'emploi y a augmenté de plus de 100% (d'environ 40 000 postes à 90 000 postes pour les communes limitrophes) pendant que le nombre d'habitants progressait de 106 396 à 150 910 habitants (+50% environ). Les personnes de l'UE participent fortement à la croissance de l'effectif de la population active (98%) et profitent des nouveaux emplois (INSEE 2003b) : ces communes constituent visiblement une direction privilégiée du flux de personnes espagnoles, italiennes et portugaises [cf. Carte III-2].

**Carte III-2 La population de l'UE dont la résidence antérieure est à l'étranger lors des recensements de 1968 et 1975, en effectifs et la part résultante relativement au stock de population totale de 1975, autour de l'Etang de Berre et à La Ciotat : attraction vers les zones industrielles en 1968 et 1975**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP1968, 1975)

SB 2006

Les activités multiples du port n'ont pas été touchées profondément par la crise du capitalisme local (MOREL 1999), contrairement aux industries traditionnelles, si bien que, en 1977, le port de Marseille - Fos est le premier en France et le second d'Europe. La croissance de l'activité est continue depuis 1945 et semble directement liée à la mesure de spécialisation de Marseille en port pétrolier<sup>136</sup> : le trafic des hydrocarbures représente 90% du trafic dans les années 1970. D'autres activités, par exemple les produits industriels à Fos, le trafic passagers à Marseille qui, dans les années 1960, a connu un fort dynamisme, lié au retour massif des rapatriés d'Algérie (GUERINI *et al.* 2003) et, enfin, les marchandises diverses<sup>137</sup>, jouent un rôle important et contribueront, malgré le choc pétrolier, à maintenir jusqu'aux années 1980, le port Marseille - Fos à la première place en Méditerranée dans ce secteur.

Enfin, le secteur aéronautique, implanté à Marignane dès les années 1930, constitue une attractivité supplémentaire de cette zone pour la population de l'UE. La décision gouvernementale en 1959 de spécialiser Marignane dans la fabrication des hélicoptères a eu une importance considérable pour le développement économique de la périphérie de l'EMM. La SNIAS a été l'entreprise qui a connu la progression la plus rapide : le nombre de salariés a été multiplié par quatre (de 2000 personnes à la fin des années 1950 à 8000 à la fin des années 1970 (BECKOUCHE 1994)). Le dynamisme de l'aéronautique contribue ainsi probablement pour une part à l'augmentation de la population de Marignane (de 19 968 à 26 480 habitants entre 1968 et 1975) et à celle de la population de l'UE (de 3 036 à 3 215 personnes dans la même période).

Pour l'ensemble de ces communes, l'impact de l'arrivée de main-d'œuvre de l'UE sur la composition par nationalité est important : les flux migratoires dirigés vers les communes qui bénéficient de ce dynamisme sont suivis d'une installation pérenne des migrants et trouvent une traduction dans le stock de population. En 1975, parmi les 150 910 habitants que comptent les communes autour de l'Etang de Berre [cf. Carte III-2], 14 575 ont une nationalité de l'UE (soit 9,7% de la population totale et 54,1% de la population non française à la naissance [cf. Annexe Tab. E-3]). Leur présence est à relier, pour environ un quart d'entre eux, au recrutement de main-d'œuvre encadré par les accords bilatéraux avec l'Italie, l'Espagne puis le Portugal : les recensements 1968 et 1975 dénombrent pour ces communes 3 556 personnes de l'UE dont la résidence au recensement antérieur était à l'étranger [cf. Annexe Tab. C-10, C-11]. La contribution de ces trois pays aux arrivées de travailleurs renforce la domination de la population espagnole, italienne et portugaise ; à Marignane, par exemple, elle représente en 1968, 95,8% de la population de l'UE (94,5% en 1975) [cf. Annexe Tab. E-1, E-2, E-3].

---

<sup>136</sup> Le commerce du pétrole et des hydrocarbures a été de plus en plus important entre 1938 (30% des importations et 3% des exportations) et 1974 (90% des importations et 68% des exportations).

<sup>137</sup> Les marchandises diverses du trafic sont des fruits et légumes à l'import, des produits de la sidérurgie à l'export et des conteneurs.

Pour des raisons similaires, la construction et la réparation navale sont un secteur qui attire les migrants économiques dans les années 1960/1970, bien que ces activités soient historiques dans l'EMM : le chantier naval à La Ciotat a vu le jour en 1836, celui de Port de Bouc a été créé en 1900 [cf. Carte III-2]. La croissance de la production s'accompagne d'une hausse des effectifs des chantiers : au point culminant de l'activité, en 1976, ceux de La Ciotat comptaient 6 000 salariés (DIAS et TIXIDOR 2000) ; une part certainement non négligeable habite sur place, puisque La Ciotat a gagné 8 516 habitants entre 1968 et 1975 (de 24 024 à 32 540), et Port de Bouc 7 016 au cours de la même période (de 14 264 à 21 280) [cf. Annexe Tab. E-1, E-2, E-3].

La population de l'UE participe à la croissance démographique de La Ciotat : son effectif passe, entre 1968 et 1975, de 3 432 à 3 750 personnes, qui répondent vraisemblablement pour une partie d'entre elles à ce besoin de main-d'œuvre : à cette époque, la situation d'éloignement des centres urbains de l'EMM, son activité économique est entièrement dépendante des chantiers navals et favorise l'installation dans la ville de leurs travailleurs (DIAS et TIXIDOR 2000). A Port de Bouc, la situation est différente : entre 1968 et 1975, l'effectif de population de l'UE diminue (de 2 092 à 1 635 personnes [cf. Annexe Tab. E-1, E-2, E-3]), mais cette diminution semble plutôt liée au fait que la main-d'œuvre puisse se répartir dans les communes alentour qu'à la diminution de la participation de la population de l'UE à cette main-d'œuvre.

### **B.1.2 Une concentration autour de Gardanne et autour de nouvelles zones d'activité**

Le renouvellement économique de l'EMM ne se joue pas seulement par la création de la zone industrialo portuaire de Fos-sur-Mer, mais aussi par la création de nouvelles zones d'activité (B.1.2.a) et la reconversion des houillères à Rousset et à Gardanne (B.1.2.b).

#### **B.1.2.a De nouvelles zones d'activité commerciales, industrielles et tertiaires**

Plusieurs zones d'activité voient le jour dans l'EMM pendant les années 1960/ 1970 : la Capelette et le Capitaine Gèze à Marseille et la zone des Estroublans à Vitrolles, la zone commerciale de Plan de Campagne, la zone des Milles à Aix en Provence, la zone des Paluds à Aubagne. Le succès du lotissement industriel les Paluds I, créé en 1970, et la zone commerciale autour de l'hypermarché Auchan a encouragé à poursuivre l'aménagement industriel vers l'est, dans la plaine de Gémenos [cf. Carte III-3]. Alors qu'Aubagne devient une zone privilégiée de localisation des PME/PMI,<sup>138</sup> Aix en Provence devient une zone d'activités tertiaires supérieures.

---

<sup>138</sup> Petites et Moyennes Entreprises, Petites et Moyennes Industries.

Cette nouvelle attractivité économique se traduit également par une croissance démographique : la population totale augmente entre 1968 et 1975 de 28 284 habitants à 33 690 habitants à Aubagne et de 90 672 habitants à 109 200 habitants à Aix en Provence. Bien que l'effectif de la population de l'UE croisse également (de 3 468 à 3 530 personnes à Aubagne et de 6 508 à 6 815 personnes à Aix en Provence), son taux d'augmentation reste inférieur à celui de la population totale et a pour conséquence une perte d'importance dans la population totale (de 12,3% à 10,5% en Aubagne et de 7,2% à 6,2% à Aix en Provence [cf. Annexe Tab. E-1, E-2, E-3]) vraisemblablement liée au niveau de qualification moyen des migrants [cf. A.1.3, A.2.2] qui ne correspond pas parfaitement à ces activités tertiaires ou en PME/PMI.

#### **B.1.2.b La reconversion du bassin minier de Gardanne dans les années 1960/1970**

L'attractivité économique autour de Gardanne est fondée sur l'aluminium et sur les mines de charbon, exploitées, depuis leur nationalisation en 1946, dans le cadre des Houillères du Bassin de Provence au sein de Charbonnages de France. Le site mineur de Gardanne et Aluminium Péchiney, fondé en 1893, offrent un grand nombre de postes, notamment pour les ouvriers, dont une grande partie est immigrée (RYCHEN et ZIMMERMANN 2000). Les difficultés de ces secteurs entre 1946 et 1970<sup>139</sup>, liées à la faible compétitivité du charbon de Gardanne par rapport au charbon importé, ont en particulier des conséquences sur cette population : le nombre de personnes de l'UE arrivant de l'étranger est divisée par six (de 204 personnes dans la période intercensitaire précédant 1968 à seulement 35 personnes en 1975).

La surreprésentation de la population de l'UE à Gardanne résulte ainsi principalement d'une migration antérieure aux années 1960, notamment celle des travailleurs italiens. Alors que la population totale augmente entre 1968 et 1975, de 12 568 habitants à 14 024 habitants, la population de l'UE diminue de 2 476 personnes à 1 985 personnes, dont plus de 90% sont espagnoles, italiennes ou portugaises [cf. Carte III-3, Annexe Tab. E-1, E-2, E-3]. Ces départs trouvent leur explication, de la même façon que la diminution des arrivées, dans les difficultés du secteur, le stock résultant, toujours non négligeable (14,1 % de la population totale), étant vraisemblablement maintenu par le fait que l'usine Péchiney reste l'employeur principal de Gardanne et que 80% du personnel réside sur place ou dans les communes voisines (AMM 2006).

L'augmentation du nombre total d'habitants traduit malgré tout un dynamisme de ce sous-territoire de l'EMM : dès années 1960, des outils financiers de reconversion ont été mis en place pour la création de nouveaux emplois pour les anciens mineurs. Avec ces aides, au niveau départemental, régional, national et européen, le bassin de Gardanne retrouve, par

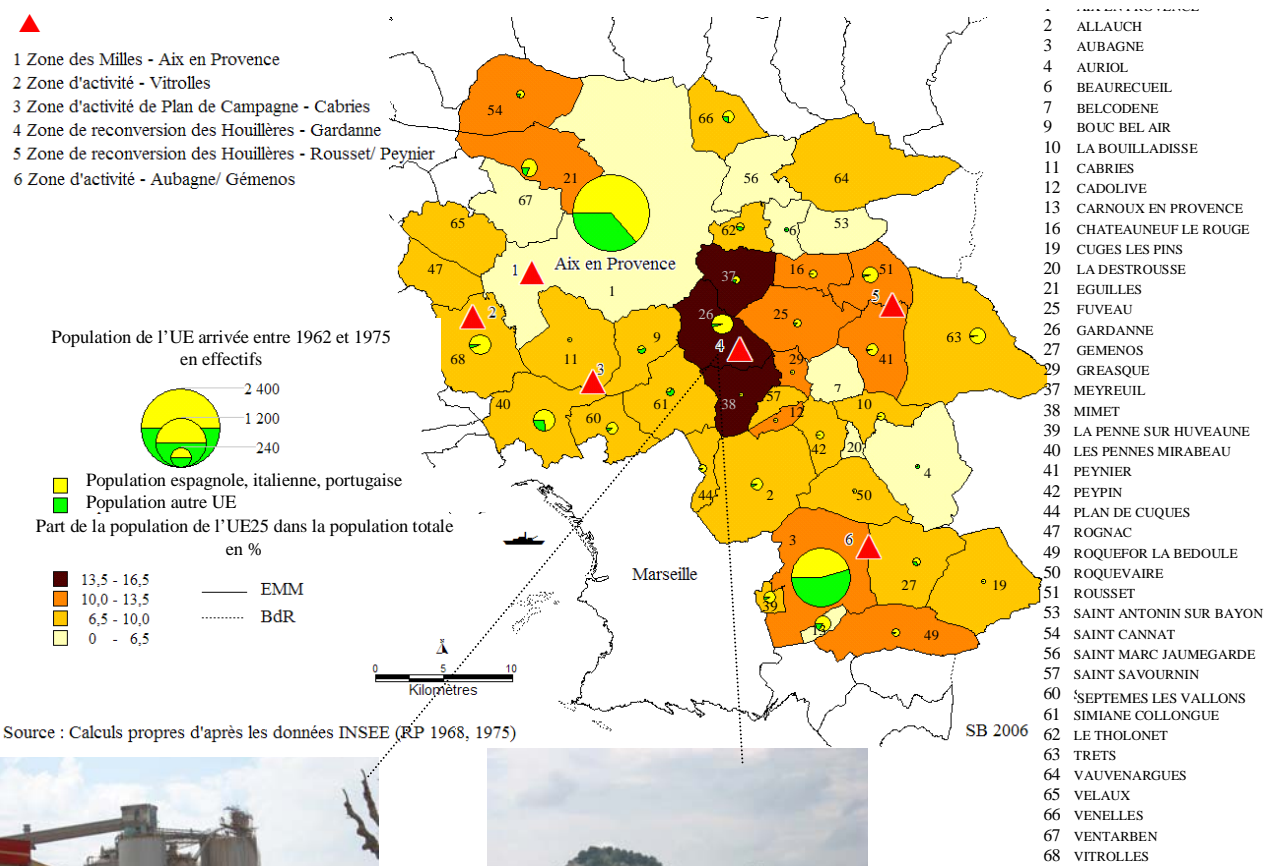
---

<sup>139</sup> Le nombre de mineurs diminue de plus de 60% dans cette période (6182 mineurs en 1946, 3000 en 1963 et 2400 en 1970)



l'implantation des nouvelles entreprises, une attractivité, notamment par la microélectronique à Rousset-Peynir, qui concerne pour une part une main-d'œuvre d'un niveau de qualification plus élevé. La baisse de l'importance relative de la population de l'UE dans la population totale semble ainsi être une traduction de l'écart à la moyenne nationale du profil socioéconomique des migrants de l'UE des années 1960.

**Carte III-3 La population de l'UE dont la résidence antérieure est à l'étranger lors des recensements de 1968 et 1975, en effectifs et la part résultante relativement au stock de population totale de 1975, dans les zones d'activités au nord et à l'est de Marseille (1975)**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975)



Aluminium Pechiney, Gardanne



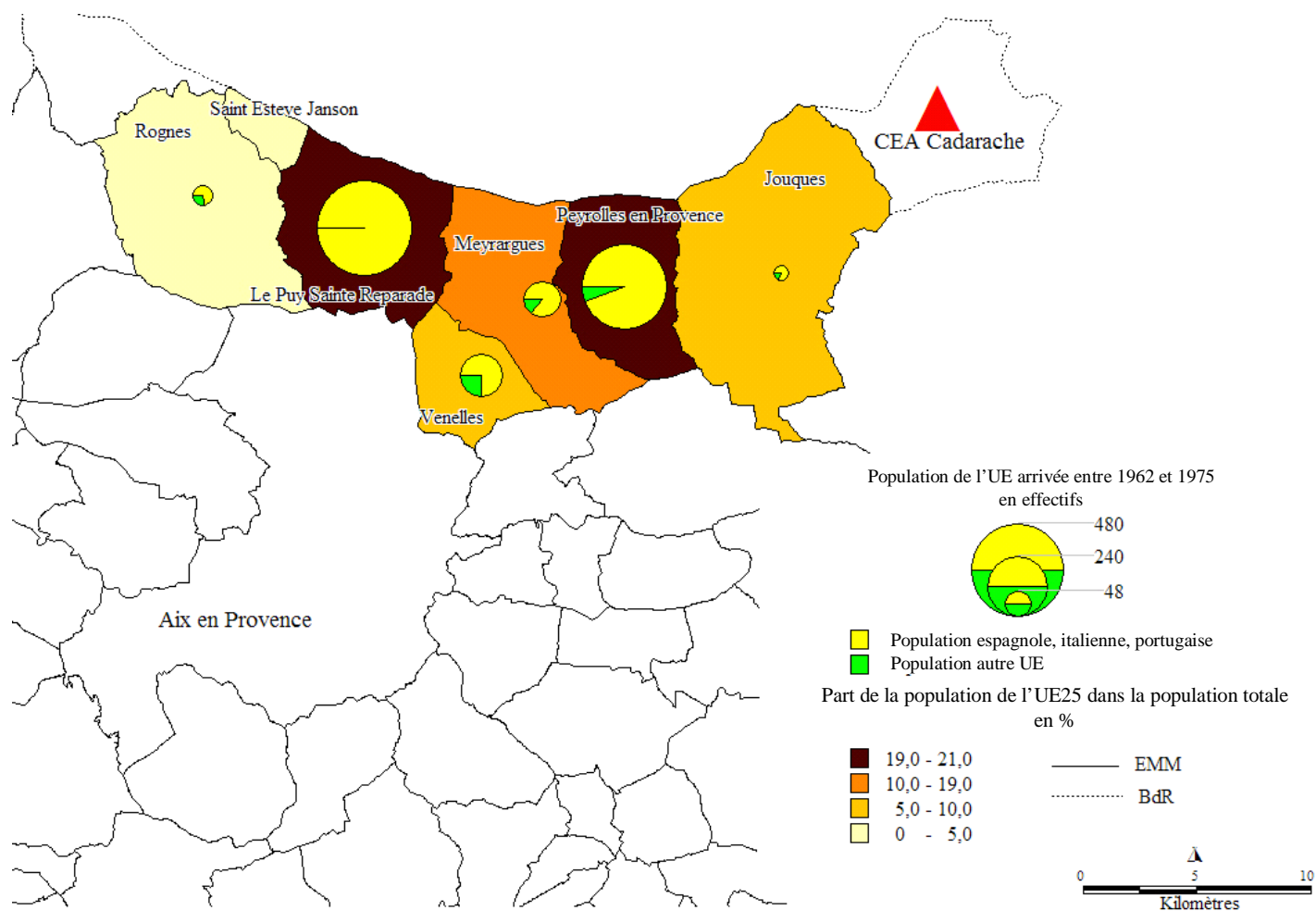
Les anciens crassiers de la mine à Gardanne

### **B.1.3 Une concentration dans les communes au nord de l'EMM**

L'aménagement de la vallée de la Durance par l'EDF et le Centre d'Etudes Nucléaires (CEN) de Cadarache (CEA), implanté en 1959 à quarante kilomètres au nord d'Aix en Provence dans la commune de Saint Paul lez Durance créent une autre zone de dynamisme économique dans l'EMM [cf. Carte III-4]. Même si la localisation du CEN n'est pas à l'intérieur des frontières de l'espace d'étude, il semble concerné par le choix du lieu de résidence des travailleurs, puisque, si, en 1975, parmi la population qualifiée travaillant à Cadarache, 45% des actifs habitaient Aix ou le pays aixois (MOREL 1999, p. 100), une partie de la population de plus faible niveau de qualification pouvait avoir une stratégie résidentielle similaire.

L'indice de concentration des personnes de l'UE dont la résidence en 1968 et 1975 était à l'étranger montre que 5 des 7 communes au nord de l'EMM constituent une direction privilégiée pour les arrivées et souligne l'importance de ce pôle pour l'installation des migrants. Il prend même des valeurs très élevées : 5,0 pour la population de l'UE dans la commune de Peyrolles de Provence (5,7 pour la population espagnole, italienne, portugaise) et 3,6 pour la commune du Puy Sainte Réparate (4,3 pour la population espagnole, italienne, portugaise). Une conséquence est finalement que la population de l'UE représente jusqu'à 21% de la population totale [cf. Carte III-4] ; elle est, comme dans les autres pôles économiques de l'EMM, largement dominée par la population espagnole, italienne et portugaise dont le profil socioéconomique [cf. A] peut correspondre au besoin de main-d'oeuvre du secteur du bâtiment.

**Carte III-4 La population de l'UE dont la résidence antérieure est à l'étranger lors des recensements de 1968 et 1975, en effectifs et la part résultante relativement au stock de population totale de 1975, à proximité de la vallée de la Durance**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975)

SB 2006

## **B.2 La situation économique de Marseille : un facteur limitant l'impact de la population de l'UE ?**

Alors que les communes autour de Marseille profitent d'une croissance économique, la ville de Marseille même connaît une situation économique difficile (B.2.1) : entre la transformation portuaire et la nouvelle organisation du travail, Marseille ne parvient pas à s'adapter aux nouveaux modes de production. La bourgeoisie marseillaise continue de dominer l'activité locale pendant que le tissu économique, surtout celui de l'industrie traditionnelle, se déstructure profondément. La situation économique peut ainsi être à l'origine de la sous-représentation de la population de l'UE dans Marseille, bien qu'elle accueille l'effectif de migrants le plus important de l'EMM (B.2.2).

### **B.2.1 La crise des années 1960 dans une période de croissance économique**

Les crédits Marshall après la seconde guerre mondiale et l'ouverture des frontières européennes dans les années 1950 ont favorisé la croissance industrielle de la France. Les pays de la CEE deviennent de plus en plus importants pour le commerce français : la moitié se fait avec eux. Entre 1950 et 1970, l'économie française se transforme profondément. La croissance économique de la France, alors fortement rurale, a été plus forte et plus régulière que dans tous les autres pays industrialisés (VELTZ 1996). Les investissements, les gains de productivité massifs et le développement de la consommation provoquent « une extraordinaire évolution de la géographie industrielle [...] à travers la décentralisation des activités » (MOREL 1999, p.89). Mais la croissance rapide de l'industrie est marquée par un déséquilibre nord-sud : si elle est marquée à l'ouest et au centre de la France, le sud reste à l'écart jusqu'à la fin des années 1960.

A partir de cette date, les communes de l'EMM profitent de ce dynamisme tandis que Marseille connaît une déstructuration profonde des tissus économiques, processus qui dure jusqu'à 1970. Un des problèmes principaux pour l'économie marseillaise est la mise en place et l'application d'une politique de développement industriel. La nouvelle organisation du travail favorise une augmentation de la productivité par la mécanisation et la taylorisation. Marseille reste « à l'écart du grand mouvement d'industrialisation, en reproduisant presque à l'identique et en adaptant à la période son système de production » (MOREL 1999, p.71). La crise à Marseille est marquée surtout par une crise des industries traditionnelles (B.2.1.a) et par un déplacement du port (B.2.1.b). Toutefois, le processus de tertiarisation de l'économie permet malgré tout de créer de nouveaux emplois (B.2.1.c).

### **B.2.1.a La crise de l'industrie traditionnelle marseillaise**

Les secteurs de l'industrie agro-alimentaire sont essentiellement touchés par la transformation économique : en particulier l'industrie des corps gras, des céréales et les raffineries de sucre (MOREL 1999). Marseille a des difficultés à s'adapter aux nouvelles règles de l'industrie et ne réagit pas assez vite face à la déconcentration pour profiter des coûts fixes plus bas, comme le fait sa concurrence du Nord de la France. La délocalisation de la production n'est pas le seul phénomène ignoré par l'industrie marseillaise ; elle ne sait pas non plus réagir à l'évolution technologique des produits. L'industrie des corps gras, réputée dans le monde entier pour le savon entre en concurrence directe avec les Etats-Unis, qui ont développé le produit sous forme de poudre ; une simple modification comme adaptation à un nouveau mode de vie et une adaptation qui n'était pas faite à Marseille.

Le nouveau mode de gestion du capitalisme moderne, à partir de 1950, pose également des problèmes pour l'industrie marseillaise. Les entreprises ne prennent pas de risques financiers sous forme de crédits, et les profits ne suffisent pas à adapter l'économie marseillaise aux conditions de la production mondiale. Le manque d'investissement dans la recherche et en machines a pour conséquence que l'industrie des corps gras a perdu son rôle important dans l'économie marseillaise, affectant également les emplois indirects dans les entreprises d'emballage carton ou l'imprimerie (MOREL 1999).

### **B.2.1.b Le déplacement du port en 1965**

Parallèlement aux difficultés d'adaptation aux nouvelles règles et à l'évolution du trafic due à l'indépendance des anciennes colonies<sup>140</sup>, le transport pétrolier oblige Marseille à déplacer son port. Le développement du trafic pétrolier entre les deux guerres a poussé les responsables économiques marseillais à quitter la ville pour installer sur l'Etang de Berre une plateforme pétrolière en 1965. Le pétrole devient en effet la nouvelle matière brute<sup>141</sup> à Marseille, qu'on transforme avant réexpédition. L'installation de la plateforme pétrolière est une opération d'aménagement du territoire de grande envergure : à Fos, elle s'inscrit dans une politique au niveau national, dont l'objectif est de faire de Marseille-Fos un pôle de développement industriel (BORRUEY et FABRE 1993).

---

<sup>140</sup> En plus des transformations économiques plus générales, le port même se trouve dans une période de mutation. En forte diminution après la seconde guerre mondiale, l'activité internationale du port marseillais se concentre vers les anciennes colonies françaises. A la fin des années 1950, les colonies, dont, pour la plus grande part l'Afrique du Nord, représentent 60% du trafic portuaire. Par contre, vingt ans plus tard, en 1970, le trafic avec les anciennes colonies représente seulement 25% du trafic ; cette diminution relative peut être expliquée par l'indépendance des pays du Maghreb

<sup>141</sup> La vocation de port pétrolier de Marseille se révèle après les découvertes dans le Sahara algérien. C'est dans cette perspective que les pipe-lines Méditerranée Rhône jusqu'à Genève, sud européenne jusqu'à Karlsruhe en Allemagne se construisent.

La délocalisation du port de la ville vers l'extérieur de Marseille modifie également la relation entre Marseille et son hinterland. Les aménageurs de l'OREAM<sup>142</sup> ne parlent plus de la ville mais d'une *aire métropolitaine*. Le port de Marseille n'est plus seulement le port de la ville : ses limites sont finalement les bassins de la Joliette à l'Estaque et les bassins ouest (Fos, Lavéra, Caronte, Port de bouc, Port Saint Louis).

### **B.2.1.c Le processus de la tertiarisation**

Pendant le processus de déstructuration économique, un autre processus s'est mis en place – la tertiarisation. En effet, lors du développement de l'activité économique dans la périphérie de Marseille, le processus de déstructuration du tissu industriel traditionnel marseillais continue, mais l'effondrement du capitalisme marseillais et la transformation de la structure de l'économie stimulent le processus de tertiarisation. C'est le secteur tertiaire qui crée de nouveaux emplois, alors que l'importance des emplois ouvriers pour la population active diminue (de 42,0% en 1954 à 35,1% en 1975 (MOREL 1999)). 70 000 emplois ont été créés à Marseille entre 1954 et 1975, notamment dans le secteur tertiaire, malgré une forte désindustrialisation : seulement 8 000 emplois ouvriers ont été créés entre 1954 et 1975, pendant que le nombre d'emploi des employés (+27 352), des cadres moyens (+32 883) puis des emplois des professions libérales et des cadres supérieurs (+18 344) augmente de façon importante (MOREL 1999). Cette évolution s'inscrit exactement à l'inverse du profil de qualification que nous avons décrit pour les migrants de l'UE et, par elle-même ou bien du fait qu'elle accentue par contraste l'attractivité des communes de la périphérie de l'EMM, elle fournit une hypothèse permettant d'expliquer leur faible concentration dans la migration vers Marseille.

### **B.2.2 Une sous-représentation de la population de l'UE dans la ville de Marseille**

Malgré les difficultés économiques de l'industrie marseillaise, en 1975, la majorité des personnes de l'UE de l'EMM (59,2%) y est installée, bien que, contrairement aux zones industrielles, par exemple autour de l'Etang de Berre, elle y soit, avec un indice de concentration dans le stock de population totale de 0,9, sous-représentée.

Les effectifs importants de la population de l'UE à Marseille ne sont pas seulement le résultat d'anciennes vagues migratoires, mais aussi celui de la migration économique des années 1960/1970. En effet, la ville attire en 1968 et 1975 52,9% des personnes de l'UE ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger lors du recensement précédent ; ce pourcentage

---

<sup>142</sup> Organisation pour les études d'aménagement de l'Aire métropolitaine Marseillaise, fondée par la Délégation à l'aménagement et à l'action régionale (DATAR), en 1967

atteint 54,7% pour la population espagnole, italienne et portugaise [cf. Annexe Tab. C-10, C-11].

Toutefois, l'effectif du stock de population de l'UE régresse entre 1968 et 1975 (-18,1%, de 78 264 à 64 065 personnes), à l'inverse de la population de Marseille (+ 2,5%, de 889 464 habitants à 912 130 habitants) ; elle ne compte alors plus que 59,2% de la population de l'UE résidant dans l'EMM contre 68,8% en 1968 [cf. Annexe Tab. E-1, E-2, E-3]. Cette diminution des effectifs est portée par la population espagnole, italienne et portugaise (90,2% de la population de l'UE en 1968) et liée à la crise économique de 1973, qui a non seulement entraîné l'arrêt du recrutement de la main-d'œuvre mais qui a probablement également provoqué des retours.

Le nombre d'arrivées à Marseille, depuis le recensement antérieur et durables jusqu'au recensement courant, a en effet fortement diminué avec la crise (10 100 personnes de l'UE en 1968 et 3 900 en 1975). Cette baisse marquée souligne *a posteriori* l'importance du facteur travail dans cette migration, motivée par les emplois de la ville, ou bien, plus probablement, étant donné le profil socioéconomique des migrants [cf. A.1.3] et l'évolution des activités économiques à Marseille même [cf. B.2.1.c], par ceux des communes adjacentes. Elles sont, relativement au nombre de leurs habitants, en effet plus concernées par ce mouvement migratoire, tandis qu'à Marseille, l'indice de concentration des personnes de l'UE ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger lors des recensements 1968 et 1975 n'est que de 0,8.

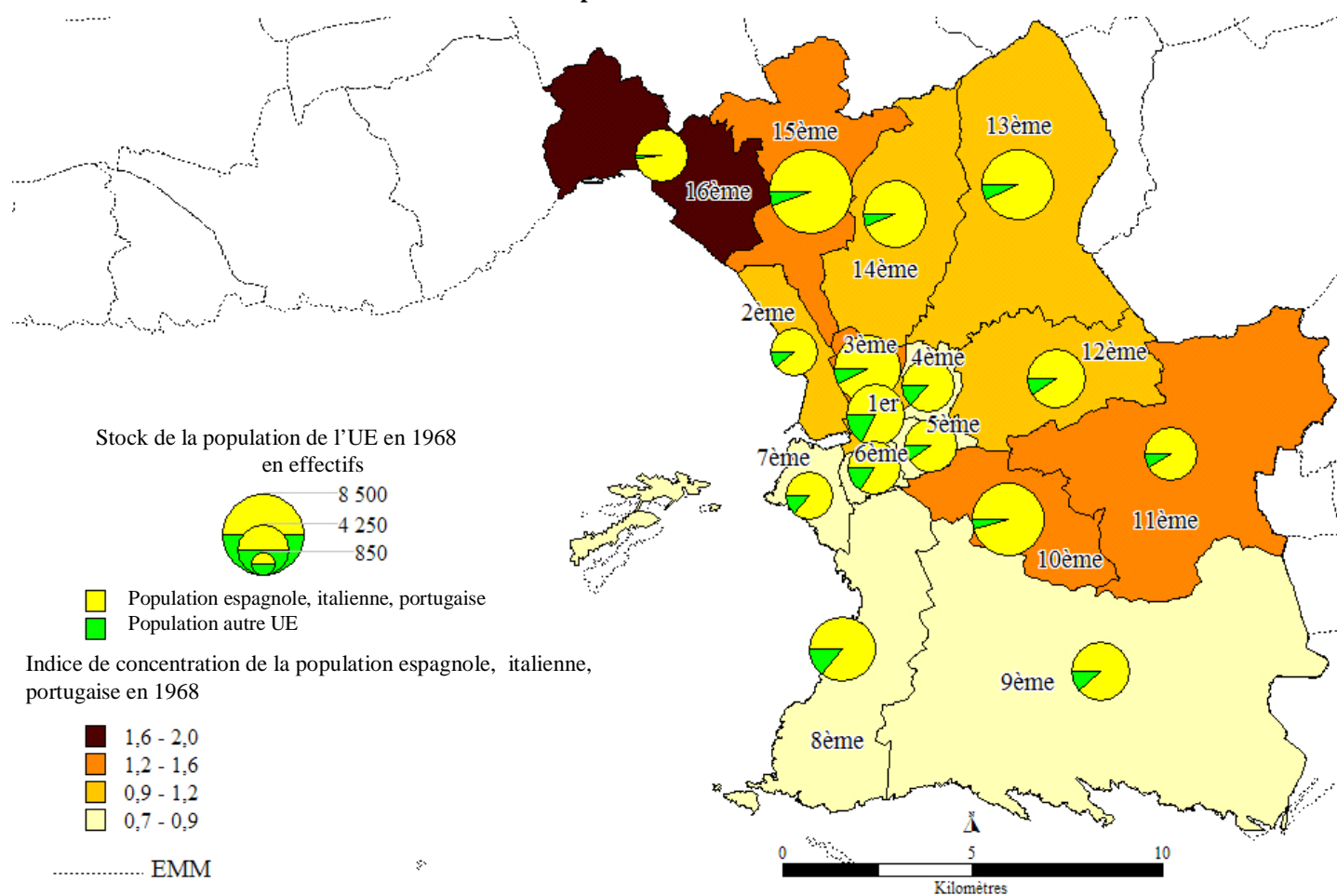
Marseille n'est ainsi pas attractive en elle-même pour les migrants de l'UE, sous-représentés dans le stock et dans les arrivées depuis le recensement précédent [cf. Annexe Tab. C-10, C-11]. Le fait qu'elle ne soit pas une direction privilégiée du flux est lié à l'évolution de sa situation économique, d'une crise de l'industrie traditionnelle à la tertiarisation, qui ne correspond pas aux emplois pour lesquels la qualification des migrants serait adéquate ; la présence malgré tout d'un effectif important de population de l'UE est probablement liée pour une grande part au dynamisme des communes alentour : c'est ce qu'indique la forte baisse des arrivées après la crise.

La répartition spatiale de la population de l'UE dans la ville, qui présente, de façon générale, un fort déséquilibre nord/sud, semble confirmer ce dernier point [cf. Carte III-1] : pour la population espagnole, italienne et portugaise résidant en 1968 à Marseille, mais aussi pour les personnes arrivées entre 1962 et 1975, des arrondissements comme le 10<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup>, à proximité d'Aubagne et Gémenos et donc des nouvelles zones d'activité [cf. B.1.2], ou le 15<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup>, situés au nord, d'un accès facilité aux zones industrielles autour de l'Etang de Berre, présentent un indice de concentration élevé [cf. Carte III-5, Carte III-6, Annexe Tab. C-8]. Ce



sont aussi les lieux où, en 1968, l'ensemble de la population non française à la naissance (UE et hors UE) est surreprésentée.

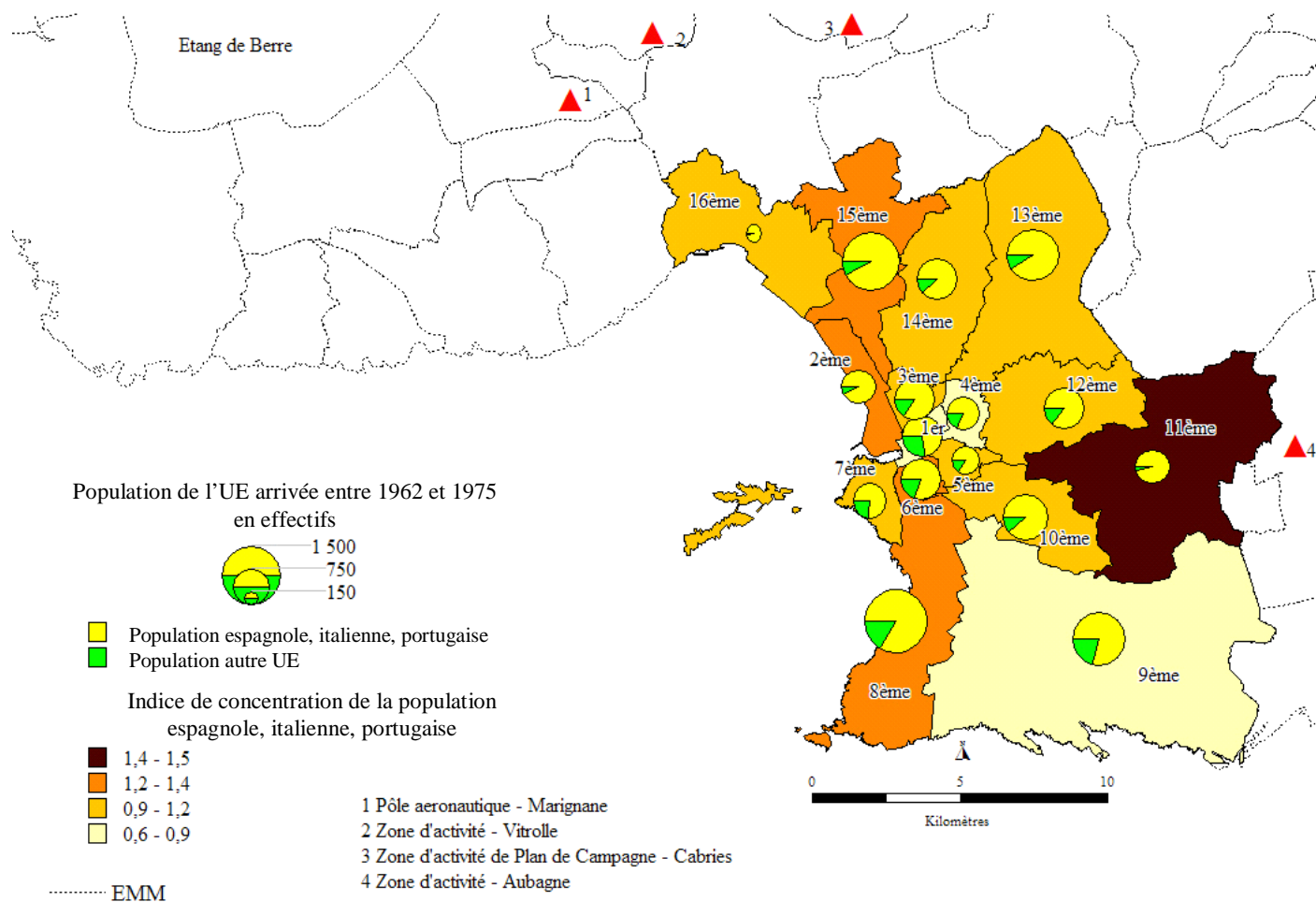
**Carte III-5 La population de l'UE en 1968 à Marseille : composition selon la nationalité à la naissance et indice de concentration dans la population totale par arrondissement**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975)

SB 2006

**Carte III-6 La population de l'UE à Marseille dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement en 1968 et en 1975 : composition selon la nationalité à la naissance et indice de concentration dans la population non française à la naissance ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger, par arrondissement**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975)

SB 2006

### ***Conclusion du Chapitre III***

Les modalités d'installation de la population de l'UE dans l'EMM pendant les années 1960/1970 trouvent principalement leur origine dans l'attractivité économique de l'EMM. L'étude de la population espagnole, italienne et portugaise, qui domine largement cette migration, a en effet montré, par l'analyse des caractéristiques sociodémographiques et de la stratégie résidentielle des migrants, une corrélation entre l'activité économique des sous-territoires de l'EMM et la présence de cette population.

#### **Le niveau de qualification des migrants correspond à la demande de main-d'œuvre, quelle que soit leur provenance**

La migration de la population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM résulte de deux flux de nature différente. Le premier trouve son origine dans les accords bilatéraux que la France a signé à propos du recrutement de main-d'œuvre avec les trois pays : l'Espagne (1961), l'Italie (1946) et le Portugal (1963). La situation économique en France de forte demande de main-d'œuvre peut être ainsi considérée comme la raison essentielle de départ de leur pays d'origine de travailleurs dont la mobilité est supportée et, pour une grande partie, organisée par l'Etat. L'installation, précisément dans l'EMM, de ces migrants a les mêmes motivations économiques ; elle est rendue possible par la présence, à l'intérieur de cet espace, d'activités susceptibles de recruter ces nouveaux travailleurs.

Le deuxième flux de population espagnole, italienne et portugaise pendant les années 1960/1970 est provoqué par les bouleversements politiques dans les pays maghrébins. La guerre d'Algérie puis son indépendance en 1962 constitue ainsi l'origine d'un mouvement massif de population européenne très bien marqué dans les statistiques migratoires. Pour les flux en provenance de Tunisie et du Maroc, les motivations pour le départ sont plus diverses : déclaration d'indépendance, inscription du mouvement de population dans l'exode des juifs commencé dès les années 1950, ou encore recrutement de main-d'œuvre. Si l'installation dans l'EMM de la population résultant de ce flux est bien sûr due en partie au fait que la migration n'est vraisemblablement pas volontaire et sans possibilité de retour, l'attractivité de l'EMM peut également avoir favorisé son installation durable.

Quel que soit le pays de départ, les personnes espagnoles, italiennes et portugaises montrent des caractéristiques sociodémographiques qui correspondent à un recrutement de travailleurs : la population active (15 à 64 ans) représente une grande majorité du flux ; la faible qualification est en adéquation avec le besoin de main-d'œuvre dans l'EMM, surtout concentré dans le secteur secondaire. Les hommes sont nombreux à travailler comme ouvriers dans les industries

de l'EMM, les femmes comme personnel de service, comme employées ou également comme ouvrières.

La vacance, dans le territoire de l'EMM, de postes susceptibles d'être occupés par la population de l'UE de l'un ou l'autre de ces flux constitue donc en soi une véritable attractivité économique. Toutefois, il semble qu'il faille également chercher les éléments favorisant l'installation des travailleurs dans les caractéristiques sociodémographiques des migrants, et non uniquement dans les propriétés de l'EMM elles-mêmes.

En effet, l'installation paraît facilitée par la dimension familiale du mouvement de population ; dans le cadre de la migration en provenance des pays maghrébins, elle est liée aux circonstances politiques qui rendent le retour peu probable : la famille entière a quitté le pays pour s'installer ailleurs. Mais la migration de travail, en provenance des pays d'origine, dans le cadre du recrutement de main-d'œuvre en Espagne, Italie et Portugal, présente elle aussi un caractère familial : la population active est accompagnée par les enfants et par les personnes de 65 ans et plus. Nous verrons de plus dans le prochain chapitre que la présence des familles dans la migration va jouer un rôle déterminant pour la durée de séjour.

#### **Une concentration spatiale dans les zones industrielles : effet d'une stratégie résidentielle fonction du travail**

La stratégie résidentielle des migrants décline sur le plan spatial, et à l'échelle des communes, l'attractivité économique de l'EMM pour la migration des années 1960/1970. En effet, l'analyse de leur répartition spatiale a montré une surreprésentation des migrants dans les communes autour de Marseille profitant d'une croissance économique. Les communes autour de l'Etang de Berre, marqués par un fort dynamisme des secteurs liés à l'activité portuaire et de la pétrochimie, sont ainsi celles où la concentration de la population espagnole, italienne et portugaise est la plus élevée. De la même façon, mais dans une moindre mesure, nous observons une concentration des migrants autour d'Aubagne et Geménos où de nouvelles zones d'activités ont vu le jour dans les années 1960, autour de Gardanne, où l'exploitation des mines de charbon soutient l'industrie, puis dans les communes au nord de l'EMM, où la création du site du CEA et l'aménagement de la vallée de Durance créent une forte demande dans le bâtiment et le génie civil.

A l'inverse, bien que la ville de Marseille compte, en effectifs, la majorité des personnes de l'UE, celles-ci y sont sous-représentées en proportion. La délocalisation du port vers Fos sur Mer, la crise des industries traditionnelles et les problèmes d'adaptation aux nouvelles règles de l'industrie, conjugués à la tertiarisation de l'activité, contribuent à un décalage entre les emplois, moins nombreux dans les secteurs préférentiellement occupés par les migrants, et leur niveau moyen de qualification, et peuvent expliquer une attractivité économique plutôt faible de

la ville pour la population de l'UE. Le rôle de la périphérie de l'EMM pour l'économie de cet espace dans son ensemble, et, à l'inverse, celui, plus restreint, de la ville de Marseille même, se retrouve donc dans les importances relatives de ces sous-territoires pour cette migration.

Malgré cela, la distribution spatiale des migrants de l'UE à l'intérieur de la ville souligne que leur stratégie résidentielle est souvent fonction du travail : les plus fortes concentrations sont situées dans les arrondissements au nord de la ville, où l'industrie chimique est implantée et qui sont à proximité des zones industrielles de l'Etang de Berre, ainsi que dans les arrondissements à l'est de Marseille, proches des zones d'activités d'Aubagne et de Geménos.

La primauté des raisons économiques dans les causes de départ et le choix du lieu d'installation confère au facteur travail une importance essentielle dans la migration massive de population de l'UE dans les années 1960/1970. L'attractivité de l'EMM repose ainsi, au cours de cette période, presque uniquement sur un critère économique. Dans ce contexte, comment la population de l'UE a-t-elle réagi après la crise économique en 1973, qui a supprimé la raison principale de son séjour dans l'EMM ? Quels facteurs ont pu jouer sur le projet migratoire des travailleurs pour les amener, en proportion non négligeable, nous le verrons au chapitre suivant, à s'installer durablement ?



## CHAPITRE IV

### La mutation du flux migratoire après la crise économique de 1973 : affirmation et vieillissement des anciennes zones d'installation

Si la situation économique a favorisé l'établissement d'un flux massif de travailleurs vers l'EMM, c'est encore une fois l'économie qui va profondément le modifier après 1973. La crise économique résultant des chocs pétroliers change radicalement la migration autant que la situation des migrants dans l'EMM ; étant à l'origine de la fermeture des frontières et de l'arrêt de recrutement, elle marque une rupture dans l'histoire de l'immigration.

Cette crise a en effet des conséquences pour la population espagnole, italienne et portugaise qui se trouve confrontée à un taux de chômage élevé et qui, dans ces conditions, doit choisir entre le fait de rester en France et le retour dans le pays d'origine. L'impact de la crise porte donc sur le projet migratoire des personnes installées dans l'EMM, dans la mesure où il semble favoriser les retours ; il se traduit aussi par une interruption brutale du nombre d'arrivées (A).

Toutefois, la répartition spatiale actuelle de la population de l'UE montre que les anciennes zones d'installation des travailleurs dans les années 1960/1970 sont toujours marquées par une forte concentration de la population espagnole, italienne et portugaise : cette migration massive, que l'on peut analyser rétrospectivement, selon l'année d'arrivée de la population résidant en 1999 dans l'EMM, joue donc un rôle essentiel dans le stock actuel de la population de l'UE ; sa structure par âge le confirme d'un autre point de vue. Ce n'est pourtant pas d'elle seule que résulte la présence de la population espagnole, italienne et portugaise dans les zones industrielles : le flux migratoire des années 1990, fonction d'une attractivité économique qui a évolué et d'un réseau migratoire construit au cours du passé migratoire de l'EMM, y contribue (B).



## **A Les conséquences de la crise économique de 1973 sur le comportement migratoire des personnes de l'UE**

Le choc pétrolier de 1973 entraîne une transformation économique profonde. Dans l'EMM, il a en particulier des conséquences sur le séjour de la population espagnole, italienne et portugaise, puisque la raison principale de son installation est économique [cf. chapitre III]. La motivation essentielle de sa migration n'étant plus actuelle, le flux migratoire, puis bientôt le stock, diminuent fortement (A.1). En effet, la nouvelle situation économique peut motiver une réflexion des personnes installées dans l'EMM sur leur projet migratoire (A.2).

### **A.1 La fin d'une migration massive**

Les conséquences de la crise de 1973 portent sur un grand nombre de secteurs d'activités essentiels pour l'économie de l'EMM (A.1.1). La mutation de la situation économique entraîne deux évolutions principales, pour le flux de population de l'UE d'une part, puisque l'arrêt du recrutement de la main-d'œuvre est suivi d'une diminution radicale du nombre des personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger, mais aussi pour le stock, car, d'autre part, la répartition entre le nombre de retours et celui des installations permanentes va marquer sa composition de façon durable (A.1.2).

#### **A.1.1 La transformation économique de l'EMM**

La crise pétrolière de 1973 touche la plupart des pays européens, mais en France, ses conséquences sont parfois spécifiques (A.1.1.a); pour mieux comprendre la mutation de l'économie de l'EMM (A.1.1.b), l'évolution de l'économie française, dans le cadre européen, avec la crise de la régulation fordiste<sup>143</sup>, ou au niveau national, peut apporter un éclairage intéressant.

##### **A.1.1.a Les transformations économiques dans le cadre français**

La croissance économique de 1945 à 1973 a été alimentée par la croissance de la consommation et induite par l'augmentation constante des gains de productivité. Ils s'appuient

---

<sup>143</sup> Le fordisme : théorie d'organisation industrielle qui vise à accroître la productivité par la standardisation des produits et par une nouvelle organisation du travail (travail à la chaîne).

sur une organisation du travail taylorienne<sup>144</sup>, avec une concentration industrielle de plus en plus grande, et sur une augmentation du salaire réel.

Or, déjà avant la crise en 1973, on constate un ralentissement des gains de productivité, résultant d'une inadaptation des technologies. Puisque la régulation fordiste peine à créer ces gains, l'industrie va rechercher de nouvelles technologies et de nouveaux marchés mais la crise pétrolière remet en question la stratégie de la modernisation technologique. Une inflation de plus en plus forte, alimentée par l'utilisation des profits pour payer la rente pétrolière aux pays producteurs de pétrole, pose des difficultés à la restructuration de l'appareil industriel. Les entreprises voient baisser leurs profits, entraînant une réaction en chaîne : les industriels produisent moins, liquident leur stock et investissent moins (MOREL 1999).

Face à cette situation, les entreprises cherchent à s'installer sur les territoires où elles peuvent rattraper la rente pétrolière sur le prix de la main-d'œuvre. En effet, on délocalise la production dans les pays peu industrialisés : l'industrie sort de « l'espace géographique du fordisme » (MOREL 1999, p.121). Toutefois, ce processus de délocalisation ne peut pas restaurer les taux de profit et une véritable restructuration des appareils industriels commence : les investissements diminuent, le pouvoir d'achat diminue et le chômage monte.

Ce processus de délocalisation, typique de toute l'Europe, a été accompagné par un processus propre à la France : la remise en cause du mode de gestion public, qui avait soutenu les politiques industrielles et d'aménagement du territoire. A la gestion centralisée de l'Etat et à l'idée fondatrice qui affirme que l'économie est au service d'un intérêt général dont l'Etat est le garant va se substituer une vision de « l'intérêt commun et du contrat dans la logique libérale anglo-saxonne » (MOREL 1999, p.122). L'arrivée à la présidence de la République de Valéry Giscard d'Estaing en 1974 change donc complètement l'ancien raisonnement ; un changement qui se traduit par l'ouverture des frontières et par un développement du commerce international.

#### **A.1.1.b La crise à l'échelle de l'EMM**

L'EMM ne dispose pas du personnel adéquat pour s'adapter à l'évolution technologique. L'augmentation de l'embauche dans les années 1960/1970 a caché la faiblesse de l'industrie,

---

<sup>144</sup> Le Taylorisme est un système d'organisation du travail mis au point par l'ingénieur américain Frédéric Winslow Taylor (1856-1915). Cette méthode repose sur l'organisation scientifique du travail (OST) dont l'objectif premier est d'accroître la productivité dans les usines. Pour Taylor, une double division du travail est nécessaire : tout d'abord une séparation entre la conception et l'exécution (la direction se charge de tous les éléments de la connaissance et les ouvriers se contentent d'appliquer ses consignes), et dans un deuxième temps une parcellisation des activités et la spécialisation des ouvriers attachés à leur poste fixe et à une opération élémentaire. Taylor ne le concevait que dans un contexte très particulier, celui des Etats-Unis du début du siècle, pays dans lequel la main d'œuvre est alors très peu qualifiée (car issue de la deuxième grande vague d'immigration qu'a connue le pays).

qui est révélée dès 1973 : « place essentielle accordée à la construction, créatrice d'emplois temporaires, développement d'un ensemble industriel à haute qualification, qui ne s'adresse plus à la main-d'œuvre immigrée traditionnelle » (JORDI *et al.* 1991, p.101).

L'EMM n'a pas encore réussi vraiment à réagir à la fragilité du tissu industriel quand la crise de 1973 la frappe. L'industrie marseillaise, toujours marquée par une crise récente, a des problèmes de reconstruction. Elle est essentiellement constituée de petites entreprises, qui ont des difficultés d'adaptation liées au manque de compétitivité et à l'absence de débouchés. Mais l'industrie traditionnelle n'est pas la seule concernée : les nouveaux secteurs sont également touchés, en particulier la plateforme de FOS.

La crise du secteur de la sidérurgie affecte l'ensemble des pays industrialisés ; pour le cas particulier de l'EMM, c'est à FOS, où la sidérurgie et la pétrochimie constituent l'ensemble du projet, que la crise pétrolière est très ressentie. Le processus de division internationale du travail et la délocalisation progressive des complexes sidérurgiques dans certains pays du tiers monde ont mis en cause la crédibilité du projet FOS. Cet échec a des conséquences sur l'espace marseillais, alors même que ses responsables le présentent comme instrument de reconquête de l'industrie et de création d'emplois : on parlait de 150 000 emplois au début des années 1970, 17 000 emplois ont été créés en 1972 et seuls 9 000 emplois sont restés en 1977 (MOREL 1999). Le projet représentait au niveau local un espoir d'une transformation profonde qui aurait dû encourager des investissements dans certains secteurs comme la réparation navale, et ne semble pas tenir ses promesses.

Tous les secteurs n'ont pas été touchés simultanément par la crise. La réparation navale maintient d'abord la tradition portuaire à Marseille, avec une croissance régulière, en créant des emplois directs et indirects, puis en entretenant le rapport entre le port et la municipalité. Elle a été dynamisée par la croissance du trafic portuaire : la transformation du port de Marseille en port pétrolier d'importance européenne favorise entre 1960 et 1975 la réparation navale marseillaise, qui représente en 1976 70% de la réparation navale française. Mais la concurrence internationale et la crise du transport pétrolier touchent ensuite ce secteur : la crise des navires de grandes dimensions suffit à déséquilibrer l'ensemble. En 1978, la réparation navale (qui représente une grande partie de l'activité portuaire) commence également à décliner ; peu de temps après, au milieu des années 1980, la construction navale à La Ciotat connaît à son tour une crise. Jusqu'à cette date, le secteur était en expansion, du fait de sa spécialisation dans les constructions requérant de la haute technologie : elle ne protège pas La Ciotat de la concurrence des pays en développement et des nouveaux pays industrialisés. Ni la qualité reconnue des chantiers, ni le niveau élevé de productivité, ne permettent de rester stable dans un secteur de

plus en plus internationalisé. Le secteur naval à La Ciotat s'effondre en 1987 et, une fois de plus, de nombreux emplois sont supprimés.

A la fin des années 1970, ce n'est donc pas seulement l'industrie traditionnelle à Marseille qui est en difficulté : la crise s'étend à l'ensemble de l'espace marseillais ; les pôles du nouveau développement sont également frappés par la crise pétrolière. Une de ses conséquences est un chômage structurel, qui est souvent de longue durée. L'EMM entre donc dans une période de chômage massif, duquel il était protégé pendant longtemps. L'attractivité du travail, qui a attiré pendant 30 ans la population de l'UE semble disparaître.

### **A.1.2 La diminution abrupte du flux et du stock**

Le nombre de personnes déclarant lors du recensement leur résidence antérieure à l'étranger diminue radicalement suite à la crise pétrolière et à l'arrêt du recrutement de la main-d'œuvre en 1973. Du fait de la composition par nationalité de ce mouvement migratoire [cf. chapitre III], c'est pour la population espagnole, italienne et portugaise qu'on observe les mutations les plus importantes [cf. Fig. IV-1, Annexe Tab. C-7, C-64, C-71] : le nombre de ces arrivées, pour les personnes espagnoles, diminue de 72,7% (8 396 personnes en 1968 ; 2 295 personnes en 1975) en conséquence immédiate de la crise. Cette tendance se poursuit, et, on n'en compte plus que 415 en 1999, soit un vingtième, environ, des personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1968. L'évolution pour la population italienne est analogue : un arrêt net des arrivées (-59,9 % : le recensement en 1968 dénombre 5 924 personnes arrivées depuis 1962 dans l'EMM, pour 2 375 personnes entre 1968 et 1975) suivi d'une diminution continue, qui se stabilise de 1982 à 1999 (804 personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger en 1990 et 717 personnes 1999).

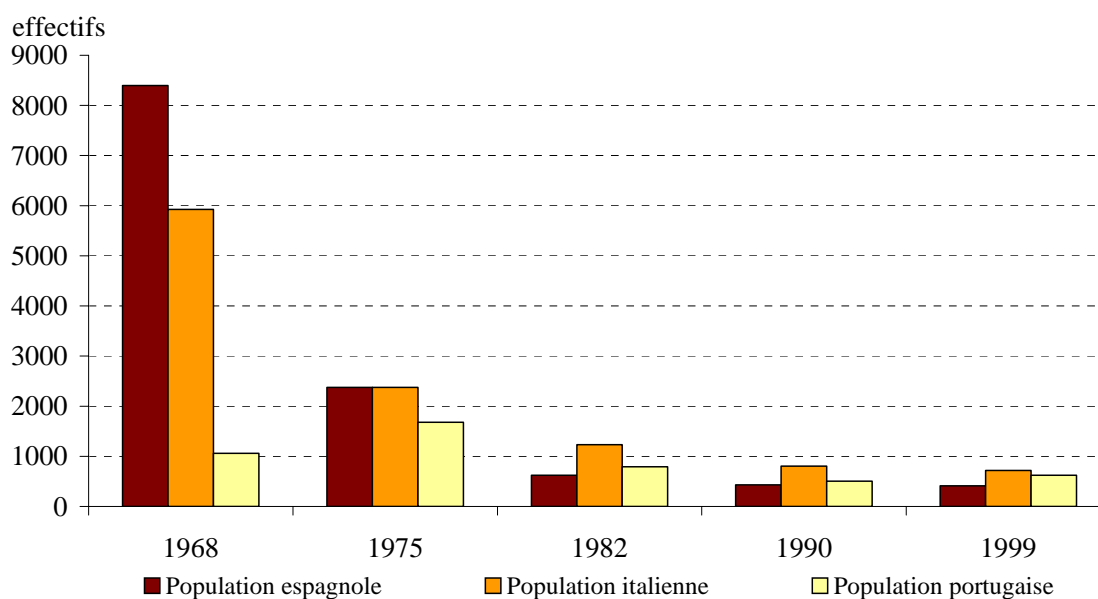
Ces deux populations sont donc concernées au premier plan par le choc pétrolier et la forte diminution d'intensité de ce qui, pour eux, constituait l'attractivité de l'EMM. Il est toutefois important de souligner que l'impact de la crise sur l'effectif des personnes ayant déclaré, en 1975, leur résidence antérieure à l'étranger est en partie exagéré par le pic de migration qui suit la guerre d'Algérie, auquel elles participent de façon importante [cf. chapitre III A.2] ; puisque la date de la crise est proche de la fin de la période intercensitaire, cet impact est de plus réparti entre les recensements 1975 et 1982 (recul de 72,8% du nombre personnes espagnoles ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger, et de 48,1% pour les personnes italiennes).

Pour la population portugaise qui, elle, ne participe que dans une faible mesure au mouvement de population en provenance du Maghreb, le recul du nombre de personnes déclarant une résidence antérieure à l'étranger commence plus tardivement, après 1975. En

effet, l'effectif de ces personnes augmente dans un premier temps de 58,5% (1 060 personnes en 1968 à 1 680 personnes en 1975 [cf. chapitre III A.1.2]) et diminue ensuite dans la même proportion (792 personnes en 1982). L'effet de la crise n'est ainsi pas immédiatement visible dans le recensement de 1975 : la population portugaise semble confirmer l'hypothèse que nous avons émise dans le paragraphe précédent, mettant en cause l'impact du pic de migration suivant l'indépendance de l'Algérie plus que la crise pour expliquer les fortes baisses du nombre de personnes espagnoles et italiennes déclarant leur résidence antérieure à l'étranger.

Enfin, contrairement à la population espagnole et italienne, l'effectif de personnes portugaises ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger recommence à augmenter de près de 25% dès 1990 ; on compte 624 personnes arrivées entre 1990 et 1999 [cf. Fig. IV-1, Annexe Tab. C-7, C-64, C-71]. Il semble que cette augmentation soit due à une nouvelle attractivité de l'EMM, au centre de la troisième partie de ce travail.

**Fig. IV-1 La population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM dont la résidence antérieure est à l'étranger (1968 et 1999)**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999)

Pour l'ensemble de la population de l'UE, l'évolution est similaire, puisque la population espagnole, italienne et portugaise domine la migration, dont l'effectif diminue fortement entre 1968 et 1990 : l'effectif des personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger en 1990 représente environ un cinquième de celle en 1968 [cf. Tab. IV-1]. Son augmentation, de 15,2% environ, à partir de 1990, est principalement portée par la population autre UE15 [cf. troisième partie].

**Tab. IV-1 La population de l'UE dans l'EMM ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger selon l'année du recensement (1968 – 1999)**

| <b>Année du recensement</b> | <b>Effectifs</b> |
|-----------------------------|------------------|
| 1968                        | 18 028           |
| 1975                        | 8 440            |
| 1982                        | 4 892            |
| 1990                        | 3 824            |
| 1999                        | 4 407            |

Source : Calculs propres d'après les données INSEE

La diminution des personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger, résultant vraisemblablement pour une grande part de la baisse du nombre d'arrivées, mais aussi d'une possible augmentation des séjours dont la durée est inférieure à la durée écoulée entre deux recensements – arrivée dans l'EMM, puis retour ou poursuite de la migration - s'accompagne également d'une diminution du stock de population de l'UE, qui s'explique sans doute par un retour<sup>145</sup> massif après la crise des années 1970. Les effectifs de population de l'UE diminuent en effet de 51,6% entre 1968 et 1999 [cf. Tab. IV-2] ; ce phénomène est porté essentiellement par la population espagnole et italienne.

**Tab. IV-2 La population de l'UE dans l'EMM entre 1968 et 1999 selon la nationalité**

| <b>Nationalité (1)</b> | <b>1968</b>    | <b>1975</b>    | <b>1982</b>   | <b>1990</b>   | <b>1999</b>   |
|------------------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|
| italienne              | 76 664         | 63 530         | 47 060        | 40 585        | 29 402        |
| espagnole              | 32 232         | 29 105         | 21 960        | 18 160        | 13 530        |
| portugaise             | 1 896          | 4 135          | 5 248         | 5 241         | 5 417         |
| autre UE               | 11 892         | 11 430         | 11 080        | 10 445        | 11 013        |
| <b>UE</b>              | <b>122 684</b> | <b>108 200</b> | <b>85 348</b> | <b>74 431</b> | <b>59 362</b> |

(1) nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition

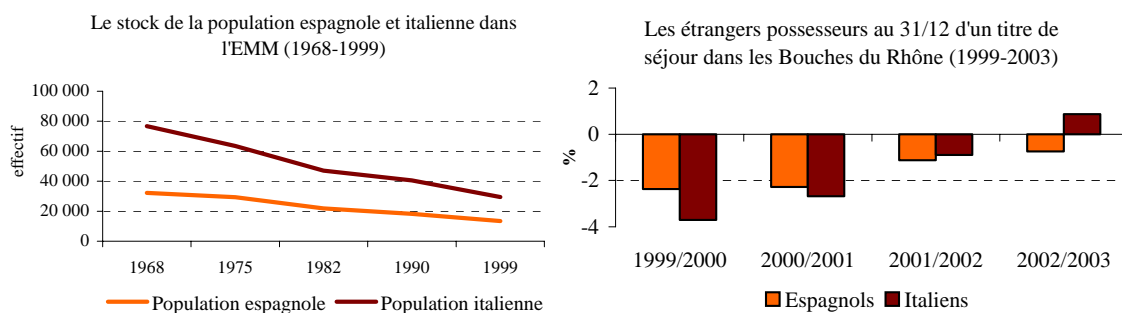
Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP1968, 1975, 1982, 1990, 1999)

Le nombre de personnes espagnoles et italiennes recule ainsi de 60,6% entre 1968 et 1999 (répartis entre 61,6% pour la population italienne et 58,0% pour la population espagnole [cf. Fig. IV-2 ci-après]). Il semble que cette diminution des effectifs, si elle trouve son origine probablement pour une part dans le retour des travailleurs après la crise économique, le solde naturel négatif y contribue également : les personnes ayant plus de 64 ans en 1975 (22,5% de la population espagnole et 34,2% de la population italienne - une conséquence de l'ancienneté de cette migration dans l'EMM [cf. Annexe Tab. D-12]) sont, d'une part, en parties décédées, et, d'autre part, les enfants des migrants nés en France obtiennent la nationalité française à la naissance et disparaissent donc de la statistique de population espagnole et italienne.

<sup>145</sup> Le nombre de retours n'est pas mesurable par la méthode de statistique migratoire française [cf chapitre I]. Nous en proposons une estimation à la section A.2.2.b.

Les données de la préfecture sur les étrangers possesseurs d'un titre de séjour dans les Bouches du Rhône [cf. Fig. IV-2] confirment, après 1999, l'évolution des effectifs observée dans les recensements [cf. Tab. IV-2] : à l'exception d'une faible augmentation du nombre d'Italiens entre 2002 et 2003, la diminution du nombre des Espagnols et Italiens entre 1999 et 2003 est constante.

**Fig. IV-2 La population espagnole et italienne dans l'EMM et dans les Bouches du Rhône entre 1968 et 2003**



| Année | Nationalité (1) |           |
|-------|-----------------|-----------|
|       | espagnole       | italienne |
| 1968  | 32 232          | 76 664    |
| 1975  | 29 235          | 63 545    |
| 1982  | 21 960          | 47 060    |
| 1990  | 18 160          | 40 585    |
| 1999  | 13 530          | 29 402    |

| Nationalité (2) | Etrangers possesseurs au 31/12 d'un titre de séjour |       |       |       |       |
|-----------------|---|-------|-------|-------|-------|
|                 | 1999  | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  |
| espagnole       | 5 155   | 5 033 | 4 918 | 4 863 | 4 827 |
| italienne       | 6 543   | 6 301 | 6 132 | 6 077 | 6 130 |

(1) nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition

(2) sans compter les Français par acquisition

Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999),

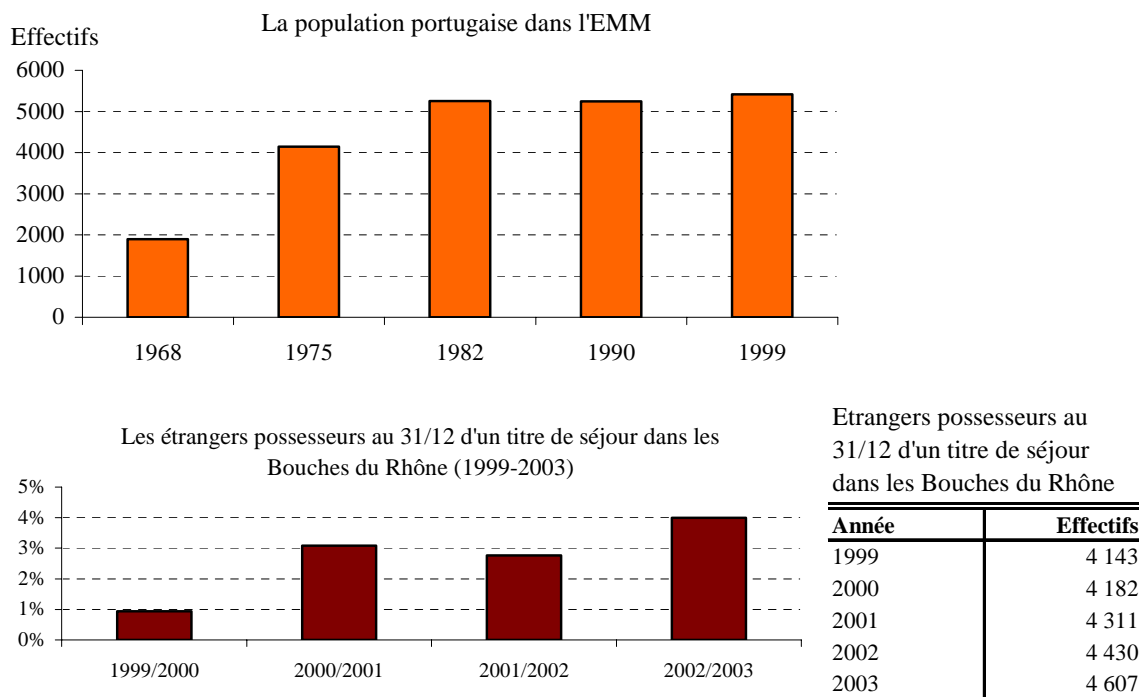
Compilation SB, d'après les données de la Préfecture des Bouches du Rhône

Par contre, bien que le nombre de personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger diminue dans un premier temps (recul de 36,8% entre 1982 et 1990 [cf. Annexe Tab. C-64]), le stock de population portugaise augmente : d'abord fortement entre 1968 et 1975 (118,1%) et plus lentement ensuite, pour se stabiliser à environ 5 400 personnes en 1999 [cf. Tab. IV-2]. Cette augmentation semble être une conséquence du solde naturel positif qui s'explique, à l'inverse de la population espagnole et italienne, par une population très jeune et une faible part de la population ayant plus de 64 ans (4,3% en 1975) [cf. Annexe Tab. D-12] – conséquence d'une migration tardive – et de l'impact relativement faible du phénomène de retour après la crise économique qui ne paraît pas avoir la même dimension que pour la population espagnole et italienne (voir dans la section suivante).

De plus, nous l'avons montré qu'à partir de 1990 [cf. Fig. IV-1], l'effectif des personnes dont la résidence antérieure était à l'étranger augmente ; cette évolution est confirmée par l'effectif des étrangers possesseurs d'un titre de séjour dans les Bouches du Rhône entre 1999 et 2003 [cf. Fig. IV-3] et souligne que les arrivées de population portugaise ne reculent pas, contrairement à celles des personnes issues de traditions migratoires vers l'EMM plus anciennes. Toutefois, malgré ces tendances inverses, le stock de la population portugaise reste

faible par rapport à la population espagnole et italienne, qui continuent à dominer le stock en 1999 (72,3% du stock de la population de l'UE).

**Fig. IV-3 La population portugaise dans l'EMM et dans les Bouches du Rhône entre 1968 et 2003**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999) et d'après les données de la Préfecture des Bouches du Rhône

Finalement, suivant l'évolution des populations espagnoles, italiennes, le stock de l'ensemble de la population de l'UE diminue de 39,3% entre 1968 et 1990 [cf. Tab. IV-2] ; ce pourcentage reste toutefois inférieur à celui de la variation de population espagnole (-43,6% entre 1968 et 1990) et de population italienne (-47,1% entre 1968 et 1990). Entre 1990 et 1999, le stock de la population de l'UE continue à diminuer (-20,2%), toujours plus lentement que la population espagnole (-25,5%) ou que la population italienne (-27,6%) : l'augmentation de l'effectif d'autres nationalités de l'UE ralentit la diminution du stock de la population de l'UE [cf. troisième partie].

Toutefois, l'EMM compte, en 1999, parmi les 59 362 personnes de l'UE, 81,4% de nationalité espagnole, italienne ou portugaise ; cette proportion, couplée à l'importance de la vague migratoire de travail des années 1960/1970 pour la constitution du stock de population espagnole, italienne et portugaise important, soulève la question de leur installation après la crise, c'est-à-dire sur la modification de leur projet migratoire.



## A.2 La question de la durée de séjour après la crise de 1973

La crise économique en 1973 a provoqué une rupture radicale du flux de travailleurs, en particulier espagnols, italiens et portugais, sans toutefois modifier les grandes lignes de la composition par nationalité de la population de l'UE de l'EMM<sup>146</sup> en 1999, qui compte toujours 13 530 personnes espagnoles, 29 402 personnes italiennes et 5 417 personnes portugaises. Finalement, une conséquence très visible sur le stock de population est son taux de chômage, élevé (A.2.1), qui peut provoquer pour chacun une réflexion sur son projet migratoire (A.2.2) : malgré la crise économique, un certain nombre de migrants va s'installer de façon définitive - l'évolution des effectifs de propriétaires d'un bien immobilier dans l'EMM est un indice de ce phénomène (A.2.3).

### A.2.1 Un taux de chômage élevé comme conséquence de la crise économique

L'EMM est confrontée après le choc pétrolier de 1973 à une transformation de l'économie, dont une des conséquences est un important taux de chômage. La montée du sous-emploi crée alors un phénomène nouveau : les personnes non françaises à la naissance et les Français de naissance, qui n'ont pas souvent eu vocation, jusque là, à occuper les mêmes emplois, sont entrés en concurrence sur le marché du travail. Les immigrés sont les premières victimes de la crise : leur taux de chômage est supérieur à celui des travailleurs nationaux. Entre 1975 et 1990, le taux de chômage des français est multiplié par 2,5 ; celui des étrangers par 4 (JORDI *et al.* 1991) : ils sont souvent moins bien formés et sont surtout présents dans les secteurs particulièrement touchés par la crise comme le bâtiment [cf. chapitre III].

La diminution des emplois à faible qualification dans l'industrie et la création des emplois dans le secteur tertiaire, dès les années 1960, sont défavorables aux travailleurs immigrés : recrutés dans l'EMM pour l'industrie traditionnelle et pour le secteur du bâtiment, certains, parmi eux, ont été contraint de chercher une place nouvelle sur le marché du travail, mais le tertiaire n'est pas facilement accessible à la première génération étant donné le faible niveau de qualification des migrants (JORDI *et al.* 1991).

Marseille est particulièrement concernée par le sous-emploi : 44,5% des demandeurs d'emploi sont alors de longue durée ; ils sont 41,9% au niveau départemental (LANGEVIN et

---

<sup>146</sup> On rappelle ici que les chiffres en 1999 de l'EMM ne concernent pas le même nombre de communes que pour les années 1968, 1975, 1982 et 1990. Les communes de moins de 5000 habitants sont exclues.

CHOURAQUI 2000). La crise économique n'est pas ponctuelle à Marseille : elle se présente plutôt de façon chronique et entraîne un sous-emploi entre 1975 et 1990. Selon l'INSEE, il concerne 13% de la population active de l'agglomération de Marseille en 1982 et atteint 19% en 1987 pour la seule ville de Marseille (JORDI *et al.* 1991). Les communes autour de Marseille sont également touchées par un fort taux de chômage : en 1982, selon le recensement de l'INSEE, il s'élève à 16% pour Aubagne, 15% pour La Ciotat et 14% pour la commune de Marseille. Dans les années 1990, le taux de chômage est de 22% à Marseille, et atteint 34% dans le 2ème et 3ème arrondissement et 29% dans les quartiers nord. Ces zones, pour lesquelles nous avons constaté un indice de concentration supérieur à 1 [cf. Chapitre III-B-1] sont donc particulièrement concernées par les difficultés économiques suivant la crise.

Travaillant, conformément à son niveau moyen de qualification, dans des secteurs fortement affectés par le choc pétrolier de 1973, la population de l'UE est ainsi particulièrement touchée par le chômage – une cartographie sommaire montre une corrélation du taux de chômage et de l'indice de concentration de la population de l'UE dans le stock de population totale. Toutefois, malgré ces conditions défavorables, une part importante des travailleurs immigrés a décidé de s'installer définitivement dans l'EMM.

### **A.2.2 La modification du projet migratoire**

Le recrutement de main-d'œuvre encadré par les accords bilatéraux génère un mouvement de personnes dont le projet migratoire était souvent un projet temporaire (A.2.2.a), qui, pourtant, a évolué et marque toujours le stock de population de l'UE en 1999 : un nombre important d'entre elles s'est installé dans l'EMM de façon permanente (A.2.2.b).

#### **A.2.2.a D'un travail à l'étranger comme projet temporaire ...**

Au début du recrutement, dans les années 1960, la France tendait à maintenir les immigrés dans un statut temporaire (BLANC-CHALÉARD 2001) bien que cette démarche ne fût pas aussi structurée qu'en Allemagne, où le concept de *Gastarbeiter* (travailleur invité) semble exclure une installation durable des travailleurs. La politique française d'immigration après la seconde guerre mondiale repose en effet en premier lieu sur un objectif économique à court terme, puis, dans un deuxième temps, sur une ambition démographique à long terme (BLANC-CHALÉARD 2003). La France cherche à couvrir le besoin de main-d'œuvre et, en même temps, à relancer la natalité. Les dispositifs juridiques après la seconde guerre mondiale, qui concernent la nationalité française [cf. Chapitre III A.1.1] peuvent donc être considérés comme des mesures qui soutiennent une immigration à long terme.

Pour les pays d'origine, le départ de citoyens pour motif économique est une perte de population active et surtout jeune. Selon PEREIRA (2002), le Portugal, qui a perdu entre 1960 et 1973 1,4 millions de ses ressortissants, essaye de réagir contre ce phénomène. Il n'a pas seulement compliqué la procédure d'émigration, il a également signé des accords avec la France concernant la sécurité sociale. La première convention franco-portugaise, signée en 1957, permet aux travailleurs Portugais d'avoir les mêmes droits sociaux que les Français et conserve en même temps des avantages à leur retour au Portugal, comme par exemple, les fonds de retraite. Le Portugal signe cette convention donc pour prévenir une « dénaturalisation de ses émigrés » (PEREIRA 2002, p.16) et en espérant un retour important.

Le gouvernement italien favorise également une migration temporaire en visant à une émigration de travailleurs célibataires pour limiter au maximum le départ des familles (BLANC-CHALÉARD 2002). Il semble que le gouvernement estime que le départ d'un célibataire ou bien d'un travailleur qui part sans famille souligne le caractère temporaire de l'émigration de main-d'œuvre. Si la famille reste dans le pays d'origine, le gouvernement espère le retour de ces citoyens en cas d'amélioration de la conjoncture économique – nous avons pourtant souligné une proportion importante de personnes mariées dans le flux migratoire [cf. chapitre III A.1.4.c].

Enfin, lorsque les Espagnols quittent leur pays pour trouver un travail en France, la durée de leur séjour n'est pas prévisible : le projet migratoire le plus courant consiste en « un bref séjour de quelques années, pendant lequel on économise la plus grande quantité d'argent possible dans l'idée de rentrer en Espagne et d'investir ces économies dans une maison ou un petit commerce de type familial, tel un bar ou un taxi » (BABIANO 2002, p.80).

Il s'agit donc, du point de vue des trois principaux pays de départ, plutôt d'une migration temporaire que d'une émigration définitive : il semble que la plupart des travailleurs recrutés dans les années 1960/1970 par la France sont arrivés avec l'idée de retourner dans leur pays si la situation économique s'y améliorerait. Mais le projet migratoire individuel ou collectif s'est modifié au cours du temps, d'une part parce que l'épargne des immigrants était plus faible que prévu, et, d'autre part parce que l'économie dans le pays d'origine comme en France entraînait en crise.

#### **A.2.2.b ... vers une installation permanente**

En 1974, le gouvernement français décide de suspendre l'immigration des travailleurs hors UE non qualifiés ; une décision qui touche les travailleurs espagnols et portugais dont le pays ne faisait pas encore partie de l'UE [cf. chapitre I-A.2]. Cette décision, prise aussi dans d'autres pays européens, semble plutôt le résultat de préoccupations devant les conséquences sociales et politiques qu'une réponse à la crise économique (RICHARD et TRIPLIER 2005). Toutefois, la

fermeture des frontières et le contrôle des flux d'entrée mettent fin au système des migrations de main-d'œuvre.

Combien de travailleurs européens sont restés et combien ont choisi de retourner dans leur pays ? Les retours effectués après la crise 1973 sont difficiles à mesurer puisque les étrangers possédant une carte de séjour ne sont pas obligés de signaler leur départ définitif

La confrontation des données sur les personnes ayant déclaré une résidence antérieure à l'étranger et sur les personnes résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône (selon l'année d'arrivée) présente des différences remarquables : le recensement en 1968 fait état de 8 396 personnes espagnoles dont la résidence en 1962 était hors de France, tandis que 3 819 personnes espagnoles ont déclaré, en 1999, leur arrivée entre 1962 et 1968. Il y a donc 4 577 personnes qui ne sont plus installées dans les Bouches du Rhône, et on ne peut pas savoir si elles ont quitté la France ou seulement le département. En raison de l'âge au moment d'arrivée, il faut également tenir compte du fait que certains migrants sont décédés avant 1999. Toutefois, le Tab. IV-3 montre qu'environ une personne espagnole ou italienne sur deux (53,0% et 52,7%), arrivée entre 1962 et 1982 ne réside plus dans les Bouches du Rhône. Par contre, la majorité (82,1%) des personnes portugaises arrivées entre 1962 et 1982, réside toujours dans les Bouches du Rhône.

**Tab. IV-3 La population espagnole, italienne et portugaise dans les Bouches du Rhône, arrivée en provenance de l'étranger, selon la période intercensitaire d'arrivée, la nationalité et le moment de déclaration de l'arrivée (RP 1968, 1975, 1982 ou 1999)**

| Période intercensitaire | Nationalité (1)              |                      |                              |                      |                              |                      |
|-------------------------|------------------------------|----------------------|------------------------------|----------------------|------------------------------|----------------------|
|                         | espagnole                    |                      | italienne                    |                      | portugaise                   |                      |
|                         | recensée au moment du RP (2) | recensée en 1999 (3) | recensée au moment du RP (2) | recensée en 1999 (3) | recensée au moment du RP (2) | recensée en 1999 (3) |
| 1962 - 1968             | 8 396                        | 3 819                | 5 924                        | 2 514                | 1 060                        | 926                  |
| 1968 - 1975             | 2 375                        | 1 211                | 2 375                        | 1 241                | 1 680                        | 1 464                |
| 1975 - 1982             | 624                          | 331                  | 1 232                        | 757                  | 792                          | 511                  |

(1) nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition

(2) population ayant déclaré, au moment du recensement, la résidence antérieure à l'étranger

(3) population résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône ayant déclaré l'année d'arrivée au cours de la période intercensitaire de la ligne correspondante

Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1982)

La migration de retour est peu étudiée : seulement quelques travaux<sup>147</sup> portent sur ce thème. La mesure des retraités, ayant travaillé en France, paraît être la plus réalisable parmi les retours. Le nombre de pensions de vieillesse de droit direct versées à des non résidents en France peut en effet servir à quantifier l'importance des retours au début de la retraite : le nombre de pensions versées par le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale montre une augmentation de 464 060 pensions en 1991 à 887 850 pensions versées en 2001,

<sup>147</sup> Par exemple : DORAÏ *et al.* 1998; KING 2000; MICHALON 2004; RICHARD 2004; SCHÄFER 2001; VERQUIN 2000

pour l'ensemble des pays ayant un accord international de sécurité sociale (RICHARD 2004, p.29). Le groupe statistique du Haut Conseil à l'intégration (2001) confirme l'importance des retours au début de la retraite et identifie, lors d'une exploitation des données de la protection sociale sur le lieu de versement, un flux annuel de 8 100 personnes pour l'Espagne, 1 300 pour l'Italie et 3 800 pour le Portugal.

Diverses institutions ont essayé de comprendre l'impact des retours rétrospectivement : un travail de l'INSEE, mené à partir d'un échantillon démographique permanent, conclut qu'un immigré sur quatre arrivé avant 1975 quitte la France dans les dix ans suivant son arrivée (INSEE 1999). Ce phénomène est observé pour toutes les nationalités. THIERRY (2001) a exploité le non renouvellement des premiers titres de séjour, tenu par le Ministère de l'Intérieur : il estime à 54% la fréquence des départs des ressortissants de l'EEE au cours de la première année ; ce pourcentage s'explique pour une grande partie par le retour des étudiants.

La décision de partir ou de rester dépend *in fine* toujours des personnes et surtout de leur situation familiale. Le chiffre des retours est moins important pour les familles dont les enfants sont nés en France (RICHARD 2004) : la naissance d'enfants, qui, de fait, ont droit à la nationalité française semble favoriser une installation durable des familles. Ce sont peut-être ainsi le caractère familial marqué de la migration de travail, ainsi que, dans le cas des arrivées en provenance du Maghreb, l'impossibilité de retour, abordés dans le chapitre précédent, qui expliquent la proportion relativement importante de personnes ayant décidé de s'installer définitivement dans l'EMM. Ce raisonnement reste une hypothèse, puisque les retours ne sont pas mesurés ; toutefois, il semble confirmer le fait que l'attractivité de l'EMM, d'ordre purement économique dans les années 1960/1970, n'a pas suffi à maintenir durablement l'installation des migrants, mais que c'est bien plutôt la nature familiale du flux qui y a contribué – bien que la décision d'une installation définitive soit personnelle et peut-être liée à des attractivités d'un autre ordre de l'EMM, comme, pour les personnes italiennes et espagnoles par exemple, la présence de réseaux migratoires.

### **A.2.3 L'augmentation du nombre de propriétaires immobiliers comme indice d'une installation durable des migrants**

Si on considère l'achat d'un logement comme indice d'une installation à long terme, l'augmentation du nombre de propriétaires dans la population espagnole, italienne et portugaise peut être interprétée par le fait que la population arrivée dans les années 1960/1970 s'est installée dans l'EMM de façon durable, bien qu'il soit impossible de savoir si cette population restera définitivement dans l'EMM ou si cette population retournera, à la retraite, dans le pays d'origine.

Il semble en effet que, malgré la crise économique en 1973 et le taux de chômage élevé, le statut d'occupation du logement ait évolué dans le sens de la création d'un patrimoine immobilier pour les personnes de l'UE encore installées en 1999 dans l'EMM : parmi la population espagnole, italienne et portugaise, la part des propriétaires a augmenté de 37,7% en 1975 à 56,0% en 1999. Parallèlement, la proportion de locataires ou sous-locataires a diminué de 49,3% en 1975 à 36,9% en 1999 (de 56,7% à 39,4% pour la population espagnole, de 44,9% à 32,7% pour la population italienne et de 65,1% à 53,8% pour la population portugaise) [cf. Annexe Tab. E-36, E-38].

La migration des années 1960/1970 et surtout l'installation durable des personnes après la crise économique en 1973 explique pour une grande partie la domination en 1999 (81,4%) de la population espagnole, italienne et portugaise dans le stock de population de l'UE de l'EMM. La stratégie résidentielle d'alors et les directions privilégiées des flux de migration de travail sont-elles aussi responsables de la distribution spatiale de 1999 ? Comment est-ce que le stock, principalement constitué de travailleurs dont l'effectif est en forte diminution, a-t-il pu contribuer à une affirmation des anciennes zones d'installation, dont l'attractivité a été fortement réduite par le choc pétrolier ? Le rôle de cette vague migratoire massive, mais aussi celui de la continuité du flux semblent importants pour expliquer l'hétérogénéité spatiale de l'installation des personnes de l'UE dans l'EMM en 1999.

## **B L'affirmation des anciennes zones d'installation en 1999**

En 1999, la population espagnole, italienne et portugaise est répartie dans l'EMM de façon semblable aux années 1960/1970. Malgré les difficultés économiques et l'arrêt de recrutement de main-d'œuvre après la crise en 1973, l'indice de concentration des zones d'installation privilégiées lors de l'arrivée massive de travailleurs varie toujours, en 1999, entre 1,1 et 2,1 : ainsi, cette population est toujours surreprésentée dans les zones industrielles autour de l'Etang de Berre et dans les communes autour des zones d'activités au nord-est de la ville de Marseille [cf. Annexe Tab. E-4] ; à Berre l'Etang et à Fos sur Mer, de même, la population espagnole, italienne et portugaise représente toujours 6,7% et 3,8% de la population totale.

L'affirmation en 1999 de ces anciennes zones d'installation comme zones de concentration de population de l'UE peut s'expliquer d'une part par une installation finalement devenue permanente des anciens migrants, avec pour conséquence un vieillissement sensible de la population (B.1), et d'autre part par un flux récent restant dirigé vers ces zones, indépendamment de leur attractivité économique réduite (B.2).

### **B.1 L'installation durable des anciens migrants**

Après la crise des années 1970, toutes les personnes ayant un passé migratoire n'ont pas pris la décision de quitter l'EMM. Au contraire, nous avons montré qu'un nombre important d'entre elles s'est installé de façon permanente [cf. Tab. IV-3] et est toujours présent en 1999 : 34,1% de la population de l'UE résidant en 1999 dans le département des Bouches du Rhône est arrivée entre 1960 et 1975 ; ce pourcentage monte à 37,5% pour la population espagnole, italienne et portugaise. Plus d'un tiers de la population de l'UE est donc le résultat de cette migration [cf. Annexe Tab. B-12, B-13].

L'analyse du stock selon la variable d'année d'arrivée (B.1.1) et l'indicateur de nationalité (B.1.2) montre que l'origine de la concentration de la population de l'UE dans les anciennes zones d'installation est liée à la présence d'anciens migrants. Leur vieillissement dans ces zones induit, du fait de leur domination dans le stock, un vieillissement de la population de l'UE dans son ensemble (B.1.3).

### B.1.1 Une population installée depuis au moins 30 ans

Une analyse rétrospective du passé migratoire des personnes installées dans le département des Bouches du Rhône selon l'année d'arrivée permet de mettre en évidence une longue durée de séjour des personnes de l'UE<sup>148</sup> : 77,0% des personnes de l'UE nées à l'étranger résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône sont arrivées avant 1974, et parmi elles, 77,6% entre 1946 (accord bilatéral avec l'Italie) et 1973 (crise pétrolière et arrêt du recrutement des travailleurs) - cela souligne encore une fois, d'un autre point de vue, l'importance de la migration économique dans la constitution du stock actuel de cette population.

La population espagnole, italienne et portugaise représente 89,1% des personnes de l'UE arrivées avant 1974 et 78,1% des personnes arrivées entre 1946 et 1974 [cf. Annexe Tab. B-12, B-13], ce qui illustre que la présence des anciens migrants de l'UE résulte essentiellement de leur migration : c'est une conséquence qui était très probable de leur domination dans le nombre d'arrivées dans les années 1960/1970 – ceux qui ont majoritairement pris part à la migration de travail sont aussi ceux qui, en plus grand nombre, sont restés, et ce, il faut le souligner, malgré le changement de situation économique.

L'ordre de grandeur se vérifie pour chacune de ces trois nationalités ; pour la population espagnole née à l'étranger, 74,9% des personnes résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône, sont arrivées dans les Trente Glorieuses, d'une part pour des raisons économiques : ce sont ces personnes qui expliquent le renflement de la pyramide décrivant la structure par année d'arrivée du stock de 1999 [cf. Fig. IV-4 ci-après], et du fait de la guerre d'Algérie d'autre part, qui y apparaît très nettement comme une singularité. La migration suivant la guerre civile de 1936-1939 et la fuite du régime de Franco, au pouvoir depuis 1938, provoque un pic isolé et moins intense dans cette structure mais n'explique finalement la présence que de 635 personnes, soit 5,0% du stock en 1999.

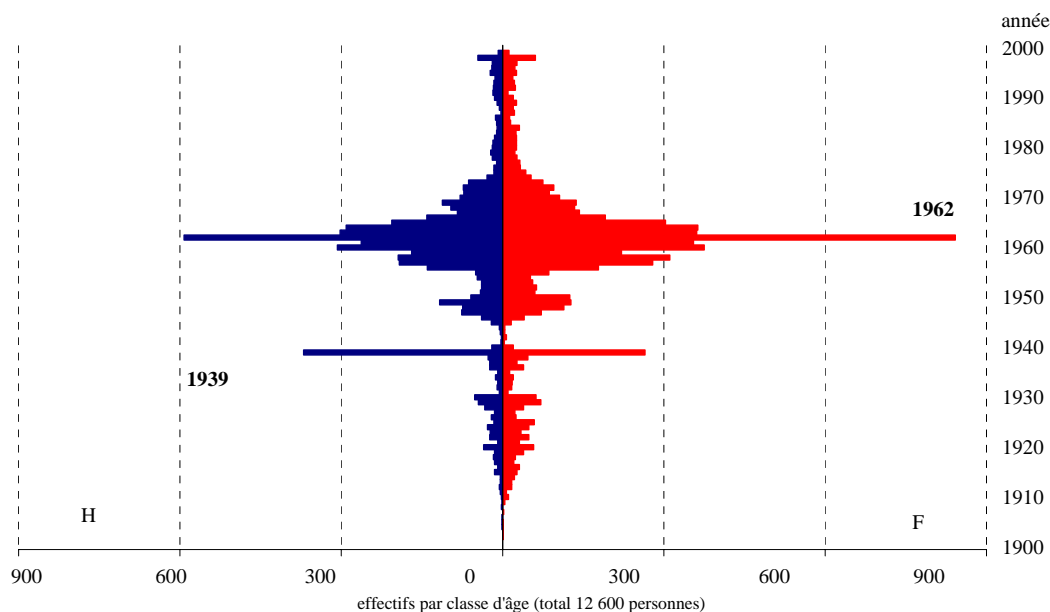
Finalement les événements historiques qui ont marqué les pays du parcours migratoire expliquent le fait que la majorité des personnes espagnoles installées dans l'EMM en 1999 y réside depuis plus de trente ans : seulement 7,7% d'entre elles sont arrivées après 1975 [cf. Annexe Tab. B-18, B-19] – les principales raisons de départ ou d'installation ont évolué.

---

<sup>148</sup> Nous rappelons ici que cette analyse ne comporte que les personnes installées en 1999 dans les Bouches du Rhône ; toutes les personnes parties ou décédées n'apparaissent pas dans cette statistique.



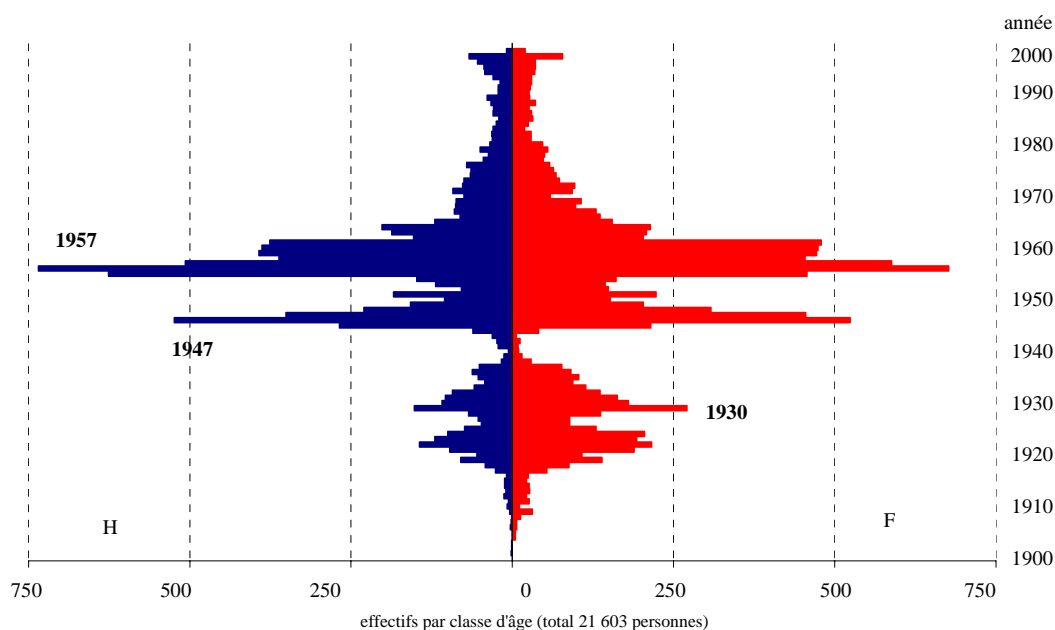
**Fig. IV-4 La population espagnole née à l'étranger en 1999 en Bouches du Rhône selon le sexe et l'année d'arrivée**



L'histoire migratoire de la population italienne étant plus ancienne encore, le stock en 1999 est pour 91,8% le résultat des mouvements migratoires antérieurs à 1975, au rythme, ici également, d'évènements politiques et de la situation économique particulière des Trente Glorieuses. La migration d'entre deux guerres, marquée en Italie par la prise de pouvoir de Mussolini en 1922, et, à l'échelle mondiale, par la crise économique de 1929, explique la présence de 4 419 personnes italiennes, soit 20,5% du stock en 1999. Toutefois, une grande majorité (68,6%) de ce stock des Bouches du Rhône est arrivée entre 1945 et 1975, et donc très probablement pour raison économique, du fait de l'attractivité industrielle de l'EMM : le pic de 1947 semble être lié directement à la signature de l'accord bilatéral de main-d'œuvre en 1946, celui de 1957 à la signature du traité instituant la CEE (traité de Rome) où la liberté de circulation et de séjour est définie pour la première fois [cf. Fig. IV-5 ci-après, Chapitre I B.1.1].

De la même façon que pour la population espagnole, les personnes italiennes sont elles aussi installées dans l'EMM depuis au moins 30 ans : seules 1 776 personnes ont déclaré l'année de leur arrivée après 1975, soit 8,2% du stock des personnes nées hors de France en 1999 [cf. Annexe Tab. B-18, B-19].

**Fig. IV-5 La population italienne née à l'étranger en 1999 en Bouches du Rhône selon le sexe et l'année d'arrivée**

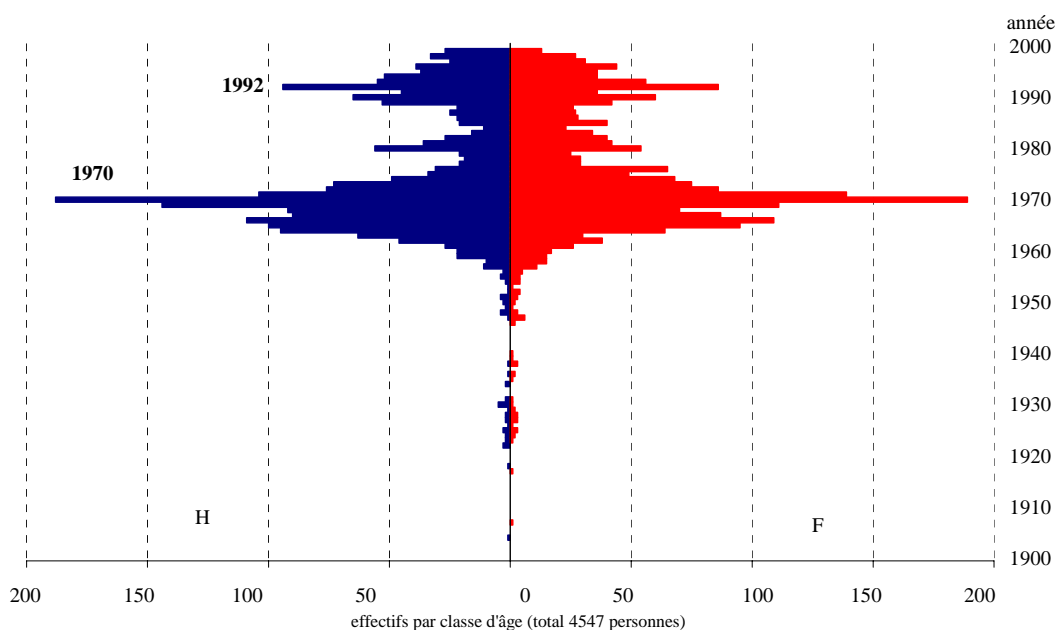


Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

Une proportion importante de la population portugaise résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône (59,6%) est arrivée entre 1945 et 1975 ; elle met encore une fois en évidence l'attractivité économique de l'EMM par l'importance de la migration économique des Trente Glorieuses, particulièrement dans les années 1970 [cf. Fig. IV-6]. L'ensemble de ces remarques termine ainsi la démonstration du fait que le stock de 1999 est effectivement marqué par l'histoire commune de ces trois origines et de l'EMM : il était en effet probable, mais pas nécessaire puisque les raisons qui motivaient le départ ont disparu, que ce soient bien les personnes les plus nombreuses à être arrivées qui soient également les plus nombreuses à être restées.

A ce stade de l'analyse apparaît par contre une différence entre les trois pays : contrairement à la population espagnole et italienne, la migration de la population portugaise se poursuit de façon notable jusqu'aux années 2000 [cf. Fig. IV-6 et notre remarque sur les titres de séjour] et soulève la question de son adaptation aux nouvelles attractivités de l'EMM postérieures à la crise économique de 1973 [cf. troisième partie] : 39,2% de la population portugaise a déclaré, en 1999, une année d'arrivée postérieure à 1975 et parmi elle, 48,1% est arrivée depuis 1990 [cf. Annexe Tab. B-18, B-19].

**Fig. IV-6 La population portugaise née à l'étranger en 1999 en Bouches du Rhône selon le sexe et l'année d'arrivée**



### **B.1.2 L'acquisition de la nationalité française comme indice d'une installation permanente**

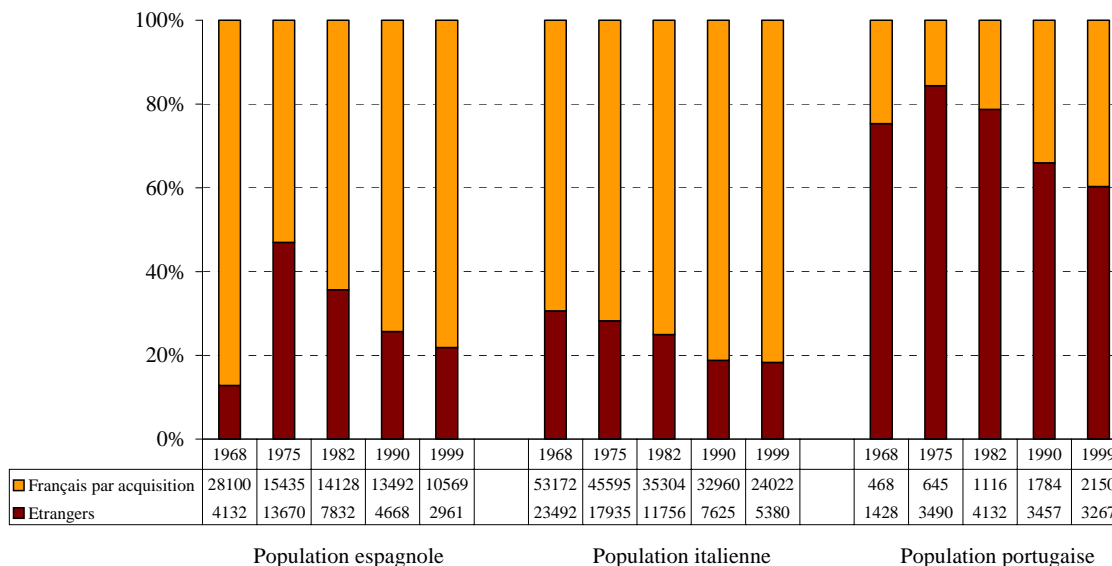
L'acquisition de la nationalité française peut également être l'indicateur d'une installation durable des anciens migrants. Le croisement de la variable *indicateur de nationalité* avec la variable *nationalité* permet d'identifier les personnes qui ont acquis la nationalité française et ainsi de retrouver les traces d'une ancienne migration.

Dans la population espagnole, la part des Français par acquisition diminue d'abord entre 1968 et 1975 (de 87,2% à 53,0%), vraisemblablement à cause de la migration en provenance des pays maghrébins au cours des années 1960, à laquelle participent des personnes ayant acquis la nationalité française en Algérie, en Maroc et en Tunisie avant leur départ et qui sont donc arrivées dans l'EMM en tant que Français par acquisition [cf. chapitre III Tab. III- 4].

En 1975, par contre, cette migration joue seulement un rôle minoritaire par rapport à la migration de travailleurs qui arrivent avec une nationalité étrangère. A partir de cette date, la part des Français par acquisition croît continûment [cf. Fig. IV-7] : elle augmente de 47,4% entre 1975 et 1999 (de 53,0% à 78,1%), à cause, d'une part, de l'acquisition progressive de la nationalité française par les anciens migrants qui s'installent durablement dans l'EMM, et, d'autre part de la diminution d'intensité après 1975 du flux migratoire, source de personnes de nationalité étrangère [cf. Chapitre III]. La proportion importante (78,1%) des Français par acquisition en 1999 constitue ainsi un autre indicateur de l'ancienneté de l'histoire de la

migration de population espagnole et de l'impact de cette histoire sur le stock actuel [cf. Fig. IV-7].

**Fig. IV-7 La population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM selon l'indicateur de nationalité (1968-1999)**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999)

La part des Français par acquisition dans le stock de population italienne augmente également (+17,7% : de 69,4% en 1968 à 81,7% en 1999 [cf. Fig. IV-7]), mais dans une proportion moindre : contrairement à la population espagnole, la migration de main-d'œuvre des années 1960/1970 n'entraîne pas une augmentation du nombre d'étrangers, puisque le mouvement a déjà commencé dans les années 1940 et n'est plus visible plus dans le recensement de 1968. Nous avons de plus montré précédemment que la migration des années 1960 est caractérisée par les Français par acquisition, arrivés en provenance des pays du Maghreb. Cette analyse comparée pour les deux populations confirme toutefois le fait que l'indicateur de nationalité constitue un quantificateur intéressant de l'ancienneté de l'histoire migratoire d'une population donnée.

Pour l'étude du stock actuel, elle apporte également un résultat important : le pourcentage des étrangers en 1999 de 18,3% illustre le rôle minoritaire des nouveaux migrants pour le stock actuel de population italienne : le stock de 1999 est caractérisé par une population installée majoritairement au moins depuis les années 1970 ; il a donc principalement été sensible à une attractivité de l'espace qui n'existe plus en tant que telle, et a perdu en vieillissant sa mobilité [cf. B.1.2].

Enfin, une nouvelle fois, nous observons un comportement singulier pour la population portugaise installée en 1999 dans l'EMM : contrairement à la population espagnole et italienne,

elle est majoritairement composée d'étrangers (60,3%), bien que le pourcentage de Français par acquisition augmente depuis 1975 [cf. Fig. IV-7]. Ils ne représentent que 24,7% du stock en 1968, à cause du fait que cette migration est alors nouvelle (la vague est récente et ne vient pas vers un territoire où le stock est déjà bien constitué), pour atteindre, en 1999, une proportion de 39,7% - cette évolution est ici aussi caractéristique du *vieillissement* progressif de la migration, ainsi que, dans une mesure probablement égale, du fait qu'elle ne se renouvelle pas : le nombre de personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger diminue (de 1 680 personnes (1968-1975) à 502 personnes (1982-1990)) Le stock de population portugaise se trouve finalement, malgré des proportions différentes, dans le même processus (augmentation du pourcentage des Français par acquisition et, nous le verrons dans la prochaine section, vieillissement du stock) que la population espagnole et portugaise, mais avec un décalage dans le temps qui correspond à celui des vagues migratoires.

### **B.1.3 Une population vieillissante : les traces d'une ancienne migration**

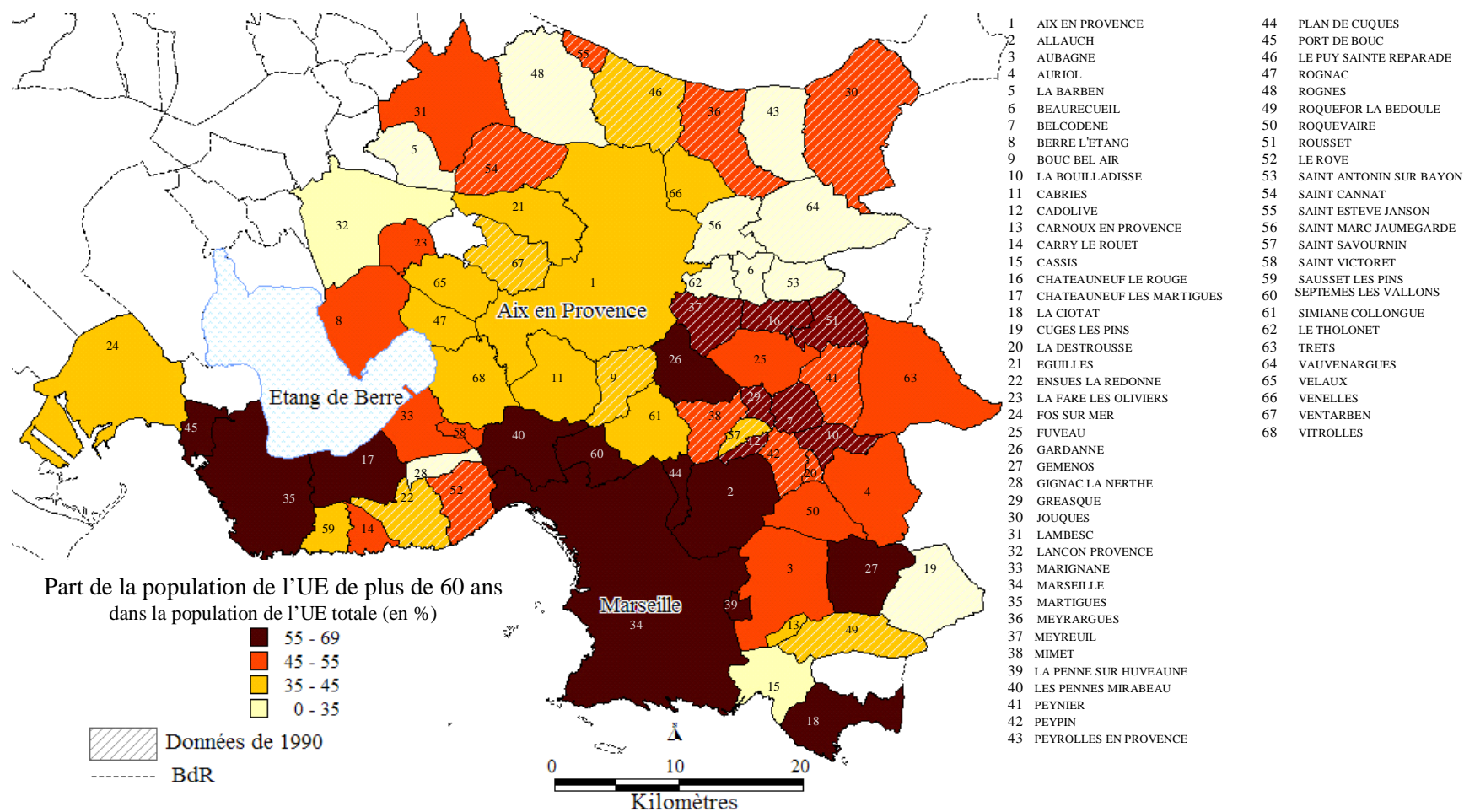
La structure par âge du stock de la population de l'UE, et en particulier celui de la population espagnole, italienne et portugaise, peut être également un indice d'installation permanente des personnes arrivées dans les années 1960/1970, pendant lesquelles le mouvement migratoire a été caractérisé par une participation importante des personnes ayant entre 20 et 40 ans [cf. Chapitre III A.1.4] ; celles-ci ont entre 50 et 70 ans en 1999. La proportion de population de plus de 60 ans dans le stock de la population de l'UE (53,3% [cf. Annexe Tab. D-26]) correspond ainsi effectivement à la trace d'une migration de travail dans l'EMM et à la structure démographique de sa population immigrée.

De plus, bien qu'une part élevée de personnes de plus de 60 ans soit observée dans toutes les communes de l'EMM, l'impact sur la population totale varie d'une commune à l'autre [cf. Carte IV-1] : les pourcentages dans la population totale les plus élevés se retrouvent dans les zones d'installation préférentielles des migrants des années 1960/1970 (par exemple 61,3% à Gardanne et 60% à Port de Bouc) et les moins importants dans les communes d'indice de concentration dans la population totale inférieur à 1 (36,7% à Aix en Provence) [cf. Annexe Tab. E-5, E-6].

A Marseille également, bien que la ville n'ait pas été une zone d'installation privilégiée (l'indice de concentration y est inférieur à 1 en 1975), le nombre des personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger a été important et la part de personnes de plus de 60 ans est élevée (58,6%). Nous montrerons dans la prochaine section (B.2) que les flux migratoires récents, composés d'une population de l'UE plus jeune, sont sous-représentés dans la ville, dont l'attractivité relative dans l'EMM ne semble ainsi pas avoir augmenté significativement.

Le pourcentage élevé de personnes de plus de 60 ans, comme leur distribution spatiale et leur impact sur la population totale, sont logiquement dus pour l'essentiel à la population espagnole, italienne et portugaise, dominant la migration des années 1960/1970 et le stock de population de l'UE de l'EMM en 1999. Bien que ces personnes soient à l'origine du vieillissement d'ensemble de la population de l'UE (la population ayant plus de 60 ans représente 34,5% du stock UE en 1968 et 53,3% du stock en 1999), elles ne présentent pas le même processus de vieillissement. Ce dernier varie en fonction de l'histoire migratoire antérieure aux années 1960/1970 : la population italienne est ainsi la plus ancienne et la plus vieille (B.1.3.a) ; le processus de vieillissement de la population espagnole est continu depuis les années 1968, pic de sa migration (B.1.3.b) ; l'histoire migratoire plus récente de la population portugaise se traduit sur la structure par âge du stock (B.1.3.c).

Carte IV-1 Part de la population de l'UE de plus de 60 ans dans la population de l'UE totale de l'EMM en 1999



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990, 1999)

SB 2006

### **B.1.3.a La population italienne : une ancienne communauté vieillissante**

Le poids des personnes de plus de 60 ans dans le stock de population italienne en 1968 (39,6% [cf. Annexe Tab. D-7]) souligne que sa migration est antérieure aux années 1960/1970 – c’est une conséquence de l’accord de main-d’œuvre en 1946, mais aussi d’anciennes vagues migratoires de raisons politiques et économiques [cf. Chapitre II]<sup>149</sup>. Ce passé migratoire ancien à l’échelle d’une ou deux générations est favorable au vieillissement de population que l’on observe clairement. En effet, bien que le flux rajeunisse légèrement : les personnes ayant entre 15 et 60 ans sont plus nombreuses parmi les personnes ayant déclaré leur résidence à l’étranger en 1990 (69,2%) qu’en 1968 (62,6%) [cf. Annexe Tab. C-17, C-66], l’importance relative de ces classes d’âge dans le stock diminue de 54,2% en 1968 à 37,9% en 1999 [cf. Annexe Tab. D-7, D-26], soulignant ainsi que la structure par âge du stock en 1999 est principalement due aux personnes issues des flux migratoires anciens.

Les flux migratoires à partir de 1968 ne limitent pas le processus de vieillissement du stock, bien que les personnes de moins de 60 ans jouent un rôle important parmi les personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l’étranger (de 77,3% en 1968 à 78,6% en 1990 [cf. Annexe Tab. C-17, C-66, Fig. IV-8]). En effet, le stock continue à vieillir : la part de population ayant plus de 60 ans augmente de 39,6% en 1968 à 61,2% en 1999 [cf. Annexe Tab. D-7, D-26], puisque les effectifs de ces flux sont trop faibles<sup>150</sup> pour que leur influence sur le stock soit sensible par rapport à celle des migrants déjà installés.

Le processus de vieillissement, qui n’est pas freiné par les arrivées, semble d’autant plus durable que, parallèlement à l’augmentation du pourcentage des personnes de plus de 60 ans, le pourcentage de population jeune diminue : les 6,4% d’enfants de moins de 15 ans, recensés en 1968, perdent de leur importance relative (2,4% en 1982 et 0,9% en 1999<sup>151</sup>) [cf. Annexe Tab. D-7, D-26]. Ce phénomène est migratoire, d’une part : les effectifs de cette population ayant déclaré la résidence antérieure à l’étranger reculent (de 872 personnes en 1968 à 72 personnes en 1999), mais aussi juridique d’autre part, en le sens qu’une grande partie des enfants nés en France sont nés Français.

Selon un autre point de vue, nous constatons de plus que le stock des étrangers vieillit plus tardivement et moins vite que celui des Français par acquisition : le pourcentage des personnes

<sup>149</sup> Ces personnes ne sont en effet pas issues de la migration des années 1960/1970, puisqu’elle est dominée la classe d’âge de 15 à 64 ans [cf. Chapitre III A.1.4, A.2.3].

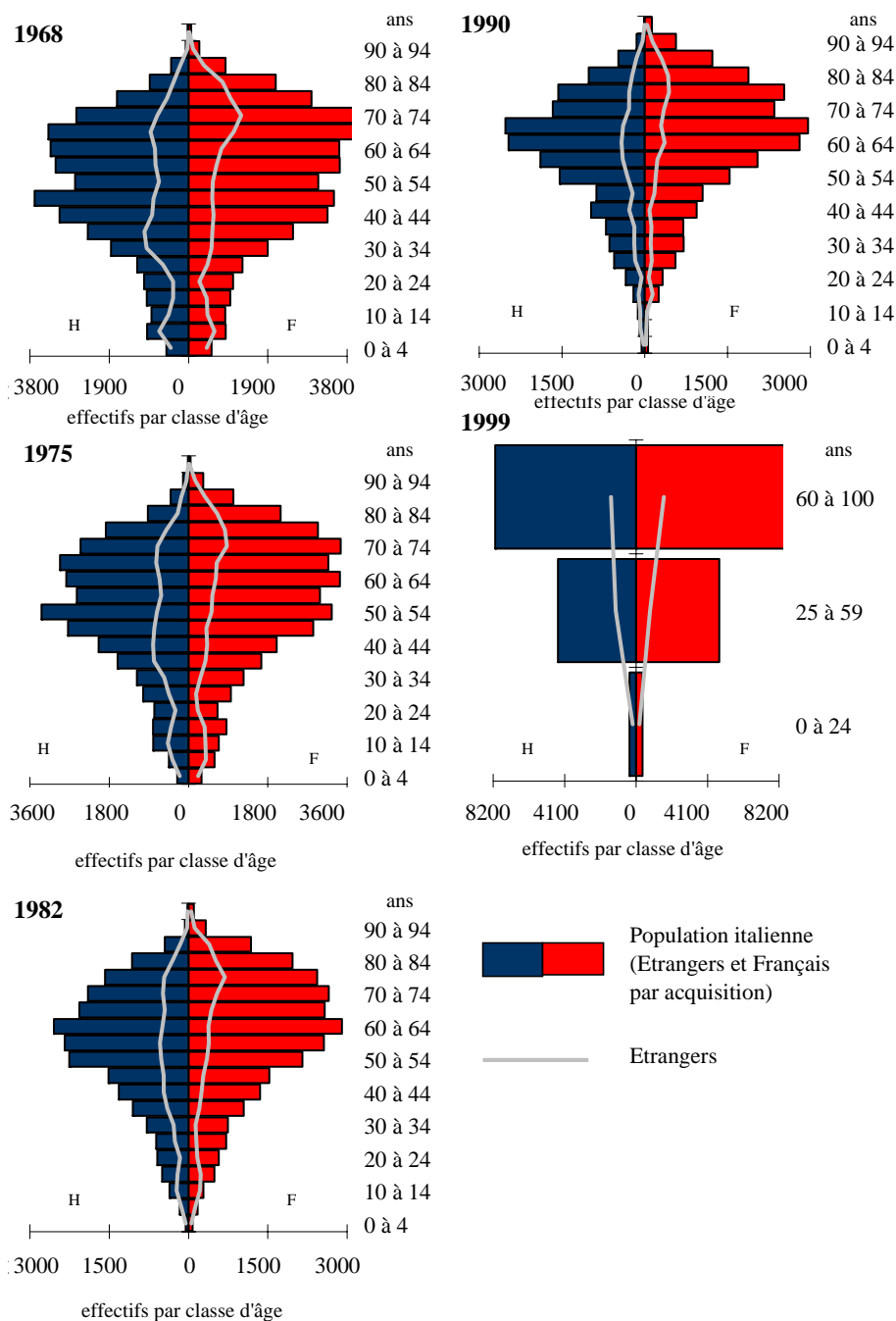
<sup>150</sup> Le nombre de personnes arrivées entre deux recensements diminue de 5 924 personnes en 1968 à 717 personnes en 1999, soit une division par sept.

<sup>151</sup> On constate seulement une augmentation des pourcentage du nombre d’enfants de moins de 15 ans entre 1982 (2,4%) et 1990 (3,7%).



de plus de 60 ans augmente, entre 1968 et 1999, de 46,8% pour les étrangers et de 69,8% pour les Français par acquisition. L'indicateur de nationalité peut, à notre sens, être interprété comme une estimation de la proximité temporelle d'une migration : ainsi, par exemple, la part des personnes ayant plus de 60 ans dans le stock de population en 1968 (39,6%) se répartit en deux contributions distinctes : 40,1% des Français par acquisition ont plus de 60 ans, contre seulement 30,3% pour les étrangers. Il semble ainsi que, dans le stock de 1968, marqué par des migrations antérieures, le processus de vieillissement ait déjà commencé ; il se poursuit alors jusqu'aux années 1990 : en 1999, la population de plus de 60 ans représente 68,1% des Français par acquisition et 56,5% des étrangers. La présence d'étrangers, qui peut en partie indiquer une proportion d'arrivées récentes importante, ne suffit toutefois pas à empêcher le vieillissement du stock de la population italienne [cf. Annexe Tab. D-33 à D-37].

**Fig. IV-8 La population italienne dans l'EMM selon le sexe, l'âge et l'indicateur de nationalité (1968-1999)<sup>152</sup>**



Source : Claculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999)

<sup>152</sup> Nous ne disposons pas de données plus détaillées pour 1999.

### B.1.3.b Le vieillissement de la population espagnole se poursuit

Le stock de la population espagnole connaît également un processus de vieillissement [cf. Fig. IV-9], qui commence avec un retard sur la population italienne correspondant au décalage entre les deux vagues migratoires [cf. Fig. IV-9]. Le pourcentage des personnes de plus de 60 ans s'élève à 26,0% du stock en 1968 ; il est inférieur à celui de la population italienne (39,6%) et montre une influence moins forte des anciens migrants installés dans l'EMM [cf. Annexe Tab. D-38].

Cette proportion passe à 55,7% en 1999 : bien que ce pourcentage soit inférieur à celui de la population italienne, l'augmentation de la part relative de la population ayant plus de 60 ans dans le stock depuis 1968 (+114,2%) est beaucoup plus importante [cf. Annexe Tab. D-38 à D-42] à cause de l'intensité de la migration : entre 1968 et 1999, l'effectif des personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger diminue plus fortement pour la population espagnole (-95,1%) que pour la population italienne (-87,9%) [cf. A.1.2] ; les anciens migrants voient donc leur influence sur le stock grandir plus vite.

Les flux migratoires de la population espagnole ne peuvent ainsi pas ralentir le vieillissement du stock [cf. Fig. IV-9], qui est remarquable dès la période intercensitaire 1968 – 1975 : en 1975, la population ayant plus de 60 ans représente 32,1% bien que 75% des personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1975 aient eu moins de 40 ans. Ce processus se poursuit continûment : le pourcentage de personnes de plus de 60 ans passe de 39,3% en 1982 à 47,8% en 1990 puis à 55,7% en 1999 [cf. Annexe Tab. D-38 à D-42].

La structure par âge selon l'indicateur de nationalité souligne, dans le cas des Espagnols également, que le vieillissement est le résultat d'une longue histoire migratoire<sup>153</sup>. Les étrangers ne représentent que 18,3% du stock de population espagnole en 1999, dont la composition par classe d'âge est finalement portée par celle des Français par acquisition c'est à dire très probablement des anciens migrants dont le vieillissement est très marqué (80,2% ont plus de 60 ans en 1999).

Il est toutefois important d'apporter une nuance, puisque certaines personnes choisissent de conserver leur nationalité. Ainsi, le stock des étrangers espagnols est également entré dans un processus de vieillissement : en 1968, seuls 4,7% d'entre eux a plus de 60 ans ; le poids de cette

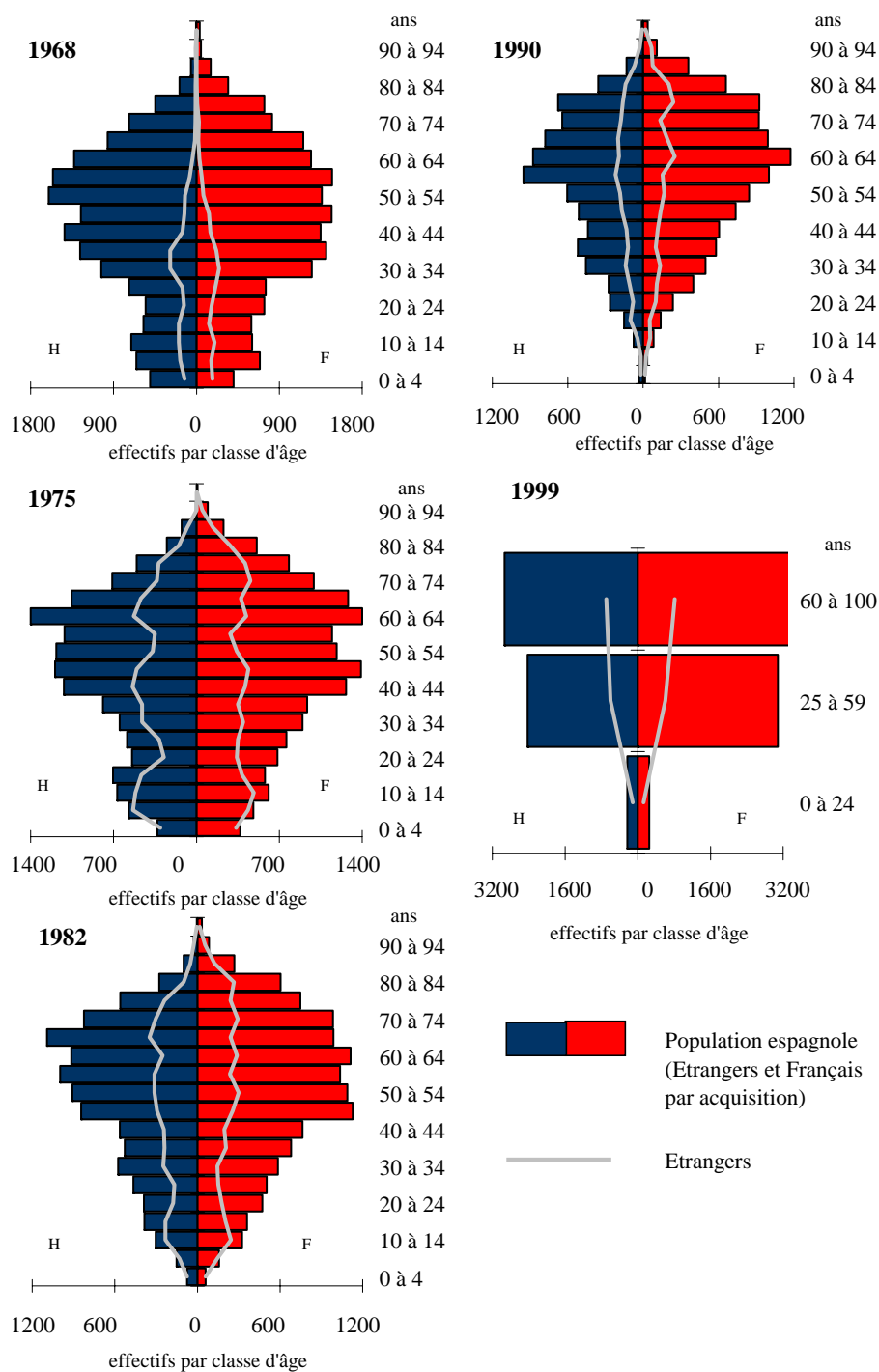
---

<sup>153</sup> Les nouveaux arrivants en provenance d'Espagne recensés en 1968 sont des actifs jeunes ; ils n'ont, pour une grande part d'entre eux, pas encore acquis la nationalité française : la Fig. IV-9 confirme l'hypothèse que nous avons formulée plus haut [cf. B.1.3.a] sur l'interprétation de l'indicateur de nationalité.

classe d'âge augmente rapidement à 29,4% en 1975 et à 36,4% en 1982 pour atteindre 46,3% en 1990. En 1999, une personne espagnole sur deux a plus de 60 ans (50,9%) [cf. Fig. IV-9]. Or les personnes espagnoles de plus de 60 ans jouent seulement un rôle minoritaire parmi les personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger : leur poids relatif diminue même de 19,6% en 1968 à 6,6% en 1999 [Annexe Tab. D-38 à D-42]. Le vieillissement des étrangers n'est donc pas lié à une migration récente de personnes de plus de 60 ans et résulte bien d'une ancienne migration de personnes ayant conservé leur nationalité.

Le processus de vieillissement de la population espagnole, comme celui de la population italienne, est donc la conséquence d'une équation simple : une migration ancienne de personnes ayant décidé de s'installer définitivement dans l'EMM, et qui ne sont pas renouvelées par un flux migratoire plus récent et plus jeune. Ce flux comprend même, au contraire, une part assez importante de personnes de plus de 60 ans puisque, parmi les personnes dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement de 1990, 21,4% de celles qui sont italiennes et 23,2% de celles qui sont espagnoles ont plus de 60 ans – il s'agit vraisemblablement, au moins pour une part, d'ascendants de travailleurs installés dans l'EMM depuis les années 1960/1970.

**Fig. IV-9 La population espagnole dans l'EMM selon le sexe, l'âge et l'indicateur de nationalité (1968-1999)<sup>154</sup>**



Source : Claculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999)

<sup>154</sup> Nous ne disposons pas de données plus détaillées pour 1999  
 196

### B.1.3.c Le cas particulier de la population portugaise

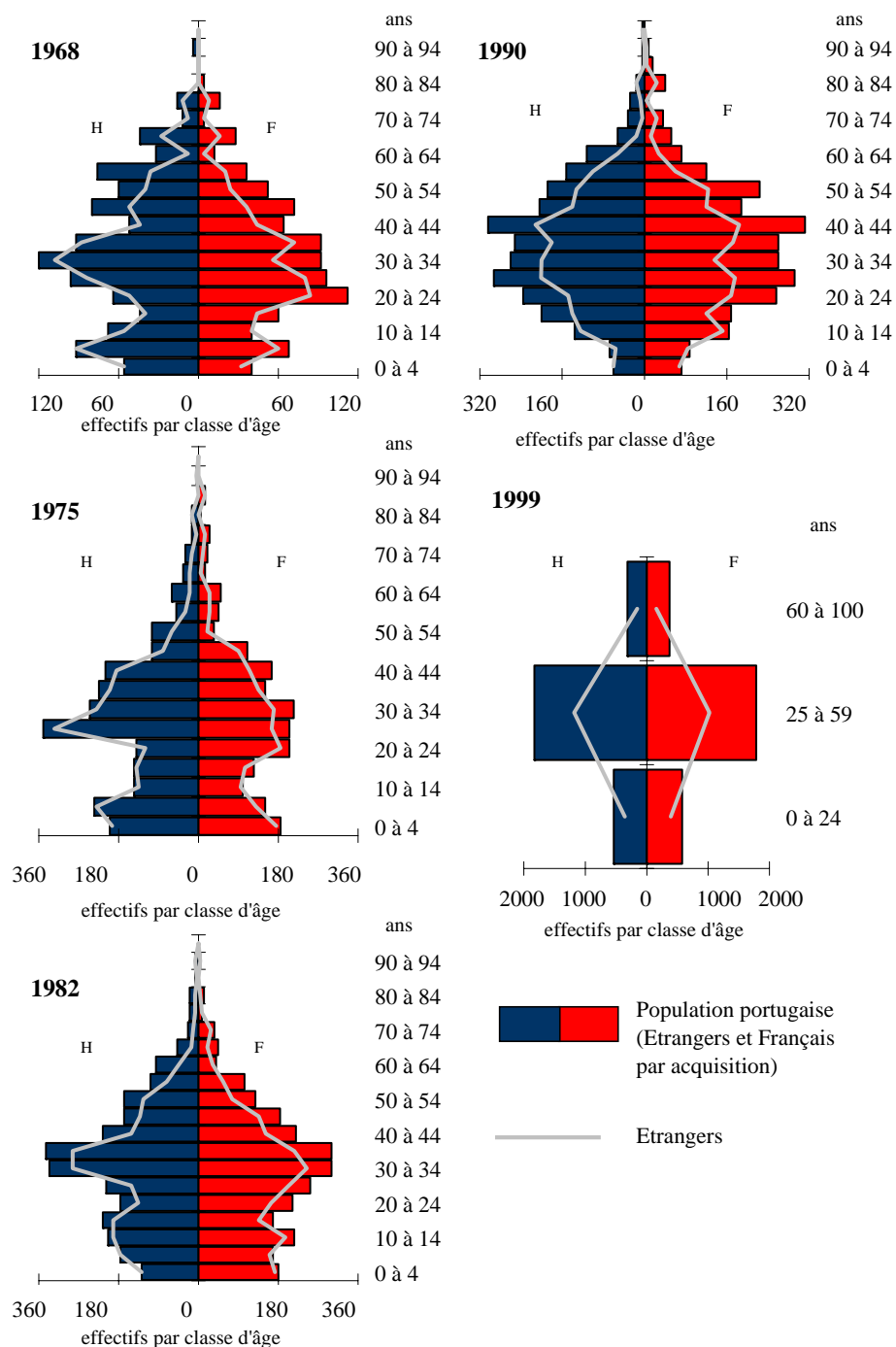
Les personnes portugaises de l'EMM sont le résultat d'une migration plus récente que les populations espagnoles et italiennes. La population qui s'installe dans l'EMM est plutôt jeune (41,1 % de moins de 25 ans dans les personnes déclarant leur résidence antérieure à l'étranger en 1968), puis elle vieillit, si bien que la proportion de population ayant entre 25 et 59 ans augmente dans le stock (de 56,8% en 1968 à 66,7% en 1999), malgré une diminution de son poids parmi les personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger (de 57,7% à 53,6% en 1990).

Parallèlement, le poids relatif des personnes de moins de 25 ans diminue : elles représentent 33,4% du stock de la population portugaise en 1968 et seulement 20,6% en 1999 [cf. Annexe Tab. D-43 à D-47]. Toutefois, leur effectif reste stable (644 personnes en 1968 et 627 personnes en 1999), grâce à leur importance dans les arrivées de personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger, dont le nombre augmente légèrement (41,1 % des arrivées en 1968 et 42,4% des arrivées en 1990 [cf. Annexe Tab. C-5, C-66]).

Pour la population de plus de 60 ans, minoritaire dans le stock, l'évolution est analogue : elle gagne en importance relative (de 9,1% en 1968 à 12,6% en 1999). Le stock, mais aussi le flux migratoire, vieillissent donc légèrement (la part des plus de 60 ans dans les arrivées de personnes déclarant leur résidence antérieure à l'étranger passe de 1,1% en 1968 à 4,0% en 1990 [cf. Annexe Tab. D-43 à D-47]) et, comme pour les cas italiens et espagnols, l'importance du poids de la population de plus de 60 ans, en 1999, parmi les Français par acquisition (17,3%) par rapport aux étrangers (9,6%) semble indiquer que c'est la migration des années 1960/1970 et non un flux récent qui en est la cause [cf. Annexe Tab D-47].

Le point marquant est finalement que la population portugaise résidant dans l'EMM est plus jeune que la population espagnole et italienne [cf. Fig. IV-10]. Le flux migratoire est plus tardif et il n'y a pas de communauté installée importante installée antérieurement aux années 1960/1970, comme c'est le cas des deux autres populations : la pyramide d'âge en 1968 est donc celle d'une population d'une première vague migratoire constituée principalement d'une population jeune [cf. Chapitre III A.1.4]. Ce flux continue de plus d'alimenter le stock d'une population jeune, entraînant un renouvellement de la base de la pyramide, et une augmentation des effectifs dans l'EMM de 186,7% entre 1968 et 1999 (de 1 896 à 5 417 personnes).

**Fig. IV-10 La population portugaise dans l'EMM selon le sexe, l'âge et l'indicateur de nationalité (1968-1999)<sup>155</sup>**



Source : Claculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999)

<sup>155</sup> Nous ne disposons pas de données plus détaillées pour 1999  
198

## **B.2 Un flux récent, toujours dirigé vers les anciennes zones d'installation**

La présence, en 1999, de la population de l'UE dans les zones industrielles résulte pour l'essentiel du choix des migrants de rester dans l'EMM même si la raison principale de leur venue, le recrutement de main-d'œuvre des années 1960/ 1970, n'a plus de véritable fondement après la crise de 1973. Pourtant, nous observons un flux récent dirigé vers ces mêmes zones : après les évolutions brutales et durables de la situation économique de l'EMM, quelle peut être leur attractivité à partir des années 1980 ? (B.2.1). Nous avons poursuivi dans ce travail l'hypothèse selon laquelle les caractéristiques sociodémographiques des personnes participant au mouvement migratoire en sont une indication. Ainsi, la structure par âge (B.2.2), le niveau de qualification (B.2.3) et la catégorie socioprofessionnelle (B.2.4) sont susceptibles de mettre en évidence un glissement de l'attractivité de ces sous-territoires telle qu'elle est perçue par cette population d'un ordre purement économique vers une importance plus forte de facteurs microsociaux.

### **B.2.1 La continuité du flux migratoire : attractivité économique ou influence des réseaux migratoires ?**

Lors de l'arrêt du recrutement de main-d'œuvre, la diminution du nombre d'arrivées est très marquée ; elle est, nous l'avons montré, encore exagérée par le pic observé à la fin de la guerre d'Algérie. Après cette période de fortes variations, le flux migratoire des populations qui constituent l'essentiel de l'apport de travailleurs vers l'EMM, dans son ensemble, retrouve une tendance à la hausse entre 1982 et 1999, principalement portée par la population portugaise (le nombre de personnes portugaises ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger croît de 500 personnes en 1990 à 897 en 1999, soit de 79,4%, tandis que le nombre de personnes italiennes passe de 804 personnes en 1990 à 695 en 1999 et que le flux de personnes espagnoles est stable : 432 personnes, puis 440).

L'indice de concentration de la population espagnole, italienne et portugaise, dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement de 1990 et 1999, montre que son flux est toujours préférentiellement dirigé vers les anciennes zones d'installation [cf. Carte IV-2, Annexe Tab. E-7, E-8, E-9] : malgré les difficultés liées au choc pétrolier, l'activité industrielle, par exemple autour de l'Etang de Berre, joue toujours un rôle économique important dans l'EMM. L'implantation spatiale des nouveaux arrivants est ainsi, pour une part, encore fonction des attractivités économiques mais aussi probablement de la population installée sur place. Toutefois, si les anciennes vagues migratoires et l'installation permanente favorisent bien sûr la

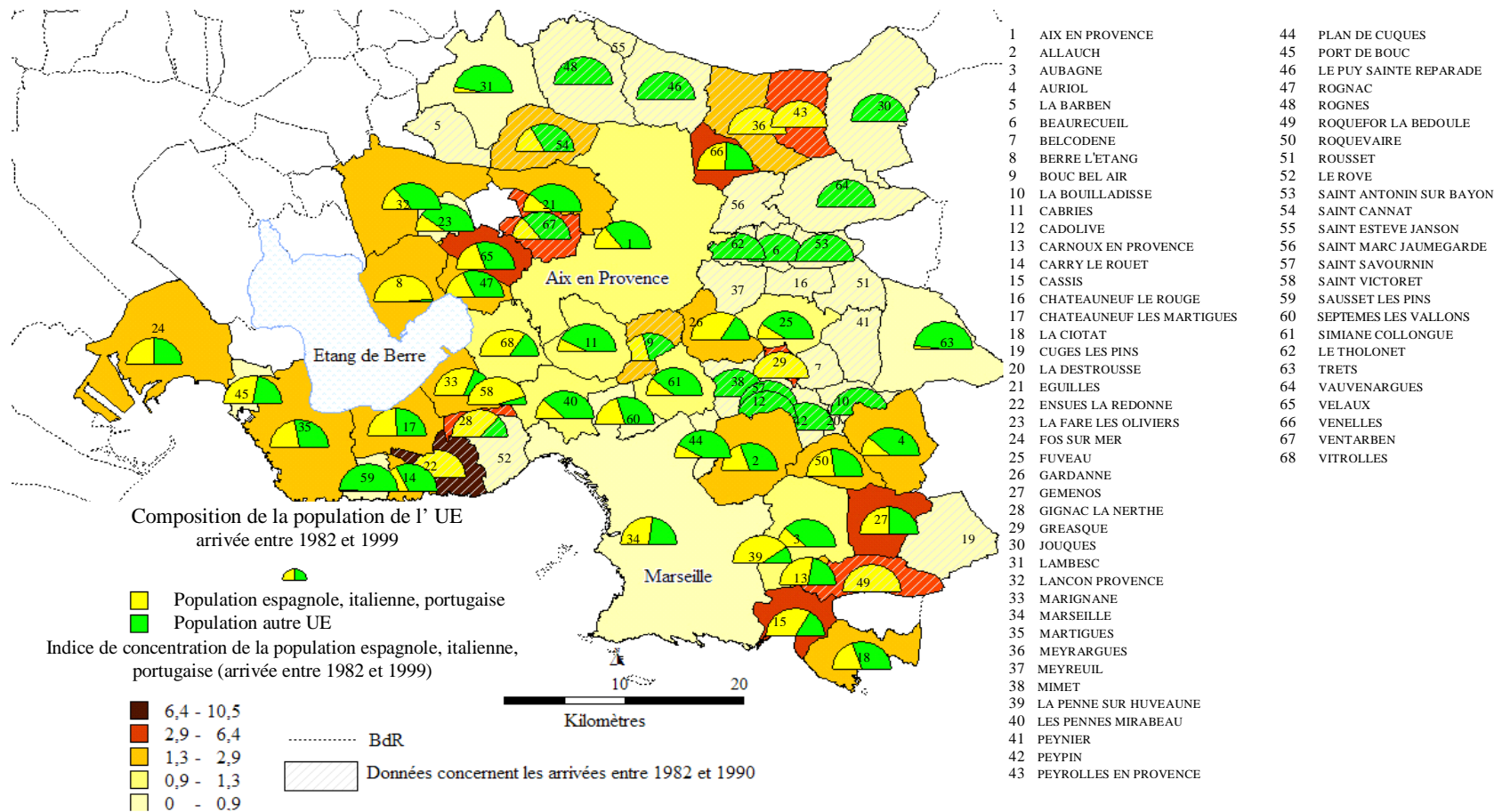


constitution d'un réseau migratoire, il est difficile de quantifier ce qui, du facteur travail ou des réseaux, explique la direction privilégiée des nouveaux migrants espagnols, italiens et portugais vers les zones d'installation des années 1960/1970.

Les similitudes entre le flux récent et la vague migratoire massive des années 1960/1970, en termes d'intensités de flux par sous-territoire, sont importantes. En effet, environ 50,8% du flux de la population espagnole, italienne et portugaise entre 1982 et 1999 s'installe dans la ville de Marseille et 17,1% dans la ville d'Aix en Provence, qui accueillent donc toujours la majorité de cette population ; de même, les communes dont nous avons montré l'attractivité économique pour les travailleurs des années 1960/1970 attirent encore les nouveaux arrivants. 16,1% du flux entre 1982 et 1999 est ainsi dirigé vers les communes autour de l'Etang de Berre ; les deux communes littorales à l'est de Marseille, Cassis et La Ciotat, en attirent 5,6% ; enfin, 5,5% s'installent dans les communes autour de la zone d'activité d'Aubagne/ Gémenos. L'ensemble des sous-territoires remarquables pour leur rôle dans la migration de travail des années 1960/1970 est représenté dans la migration récente.

La Carte IV-2 illustre ce constat ; nous retrouvons les mêmes trois zones d'indice de concentration élevé entre 1982 et 1999 et dans les années 1960/1970 : les communes autour de l'Etang de Berre (Berre l'Etang (2,6), Châteauneuf les Martigues (2,1), Marignane (1,3), Rognac (1,4)), les communes dans le nord de l'EMM (Peyrolles en Provence (4,2), Meyrargues (2,1), Venelles (3,7)) et les communes à l'est de Marseille (Gardanne (2,2), Gémenos (3,5), Cassis (4,8)).

**Carte IV-2 La population de l'UE dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement en 1990 et 1999 dans l'EMM : composition et indice de concentration de la population espagnole, italienne et portugaise (par rapport à la population non française à la naissance ayant déclaré sa résidence antérieure à l'étranger)**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990, 1999)

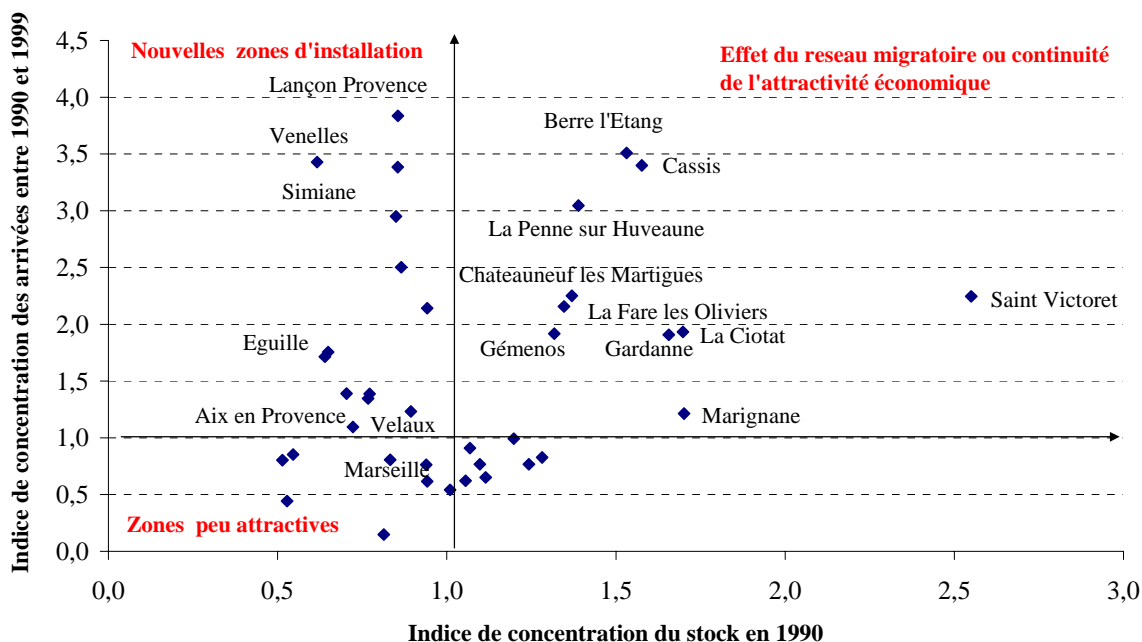
SB 2006

Deux zones n'attirent toutefois plus la population espagnole, italienne et portugaise dans la même mesure que dans les années 1960/1970. Ainsi, parmi les communes du nord de l'EMM, seules Meyrargues et Peyrolles en Provence présentent toujours une concentration des arrivants de ces nationalités, alors que dans les autres communes, le flux n'est plus dominé par la population espagnole, italienne et portugaise, mais par la population autre UE. Cette mutation de l'origine du flux peut renvoyer à un changement qualitatif de l'attractivité économique : alors que le secteur du bâtiment (construction du CEA et aménagement de la vallée de la Durance) proposait des emplois peu qualifiés, les nouvelles activités correspondent à des niveaux de qualification plus élevés (recherche scientifique au CEA, entreprises sous traitantes dans des secteurs technologiques) ou bien nécessitent moins de main-d'œuvre (exploitation des installations hydro-électriques de la Durance).

De même, les communes autour de Gardanne ont perdu de leur attractivité pour les nouveaux arrivants. Toujours surreprésenté dans la commune de Gardanne, vraisemblablement du fait de l'activité autour de l'aluminium, en particulier de l'usine Péchiney, leur flux n'est plus dirigé vers le bassin de Rousset et Peynier, où la conversion en pôle de microélectronique demande une main-d'œuvre hautement qualifiée [cf. Carte IV-2].

Les sous-territoires de l'EMM vers lesquels les arrivées de population espagnole, italienne et portugaise ne sont plus préférentiellement dirigées sont aussi des zones dans lesquelles la nature ou l'intensité du besoin de main-d'œuvre a changé. Nous montrerons que le niveau de qualification des nouveaux migrants espagnols, italiens et portugais peut être à l'origine de la baisse relative de leur attractivité pour cette migration : s'il est plus élevé que celui des anciens migrants, il reste en moyenne inférieur à celui des migrants autre UE, souvent majoritaires dans les arrivées vers ces zones [cf. Carte IV-2, cf. aussi section B.2.3 et chapitre VI]. Le niveau de qualification plus élevé des nouveaux migrants, dans des zones où l'emploi n'a pas véritablement changé de nature, parle également en faveur de l'importance du réseau migratoire, qui semble en effet jouer un rôle important dans certaines communes de l'EMM. Dans plusieurs cas, nous observons un indice de concentration des arrivées entre 1990 et 1999 supérieur à 1 dans des communes où celui du stock en 1999 est aussi supérieur à 1. Par exemple, dans les anciennes zones d'installation où la population espagnole, italienne et portugaise est surreprésentée, comme Berre l'Étang (3,5), Cassis (3,4), Rognac (3,0), La Ciotat (1,9) ou Gardanne (1,9), cette population est également surreprésentée dans les arrivées de 1990 à 1999 [cf. Fig. IV-11, Annexe Tab. E-7, E-8, E-9]].

**Fig. IV-11 L'indice de concentration dans la population totale de l'EMM de la population espagnole, italienne et portugaise en 1990 et l'indice de concentration dans la population non française à la naissance dont la résidence antérieure est à l'étranger de la population espagnole, italienne et portugaise ayant déclaré sa résidence antérieure à l'étranger lors du recensement en 1999**



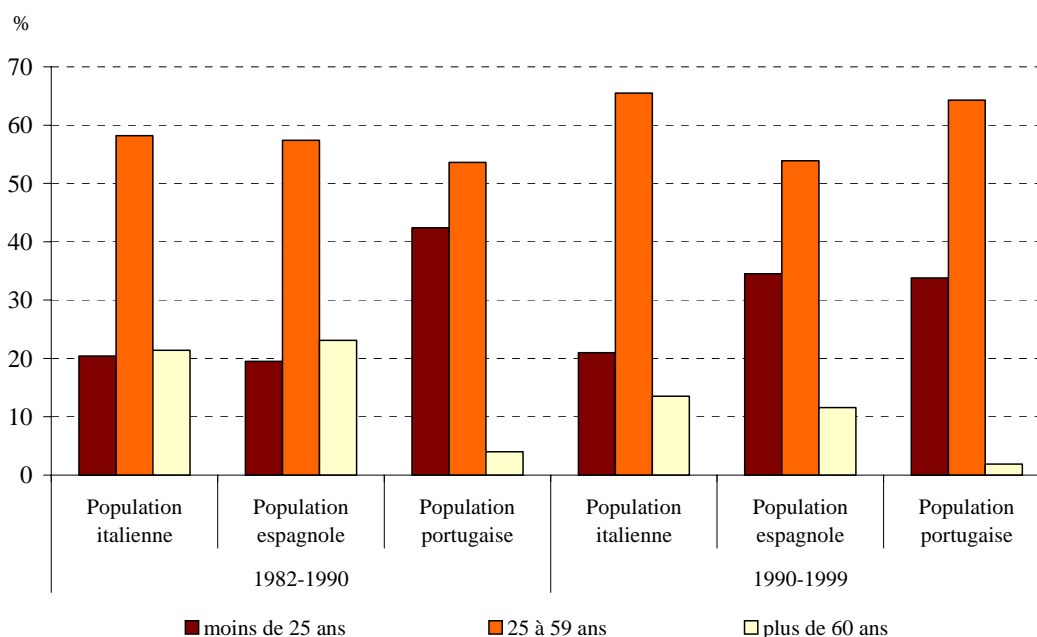
Source : Calculs propre d'après les données INSEE (RP 1999)

La Fig. IV-11 met également en évidence une nouvelle zone d'implantation spatiale : les communes autour d'Aix en Provence, comme par exemple Lançon de Provence (3,8), Venelles (3,4) ou Eguille (1,8). Il semble que les personnes espagnoles, italiennes et portugaises faisant partie du nouveau flux migratoire sont ainsi sensibles à d'autres facteurs que l'attractivité industrielle ou le réseau migratoire. Nous montrerons dans la troisième partie que la mutation de l'attractivité de certains sous-territoires de l'EMM peut être rapprochée du développement de nouveaux secteurs économiques ; l'étude sociodémographique qui suit peut aussi révéler le reflet d'une nouvelle attractivité dans le profil des migrants.

### B.2.2 La participation de la population jeune à la migration

La population arrivant entre 1982 et 1990<sup>156</sup> et entre 1990 et 1999<sup>157</sup> est jeune, et va même en se rajeunissant, comme le montre le fait que, entre ces deux périodes intercensitaires, le poids de la population ayant entre 25 et 59 ans augmente et celui de la population de plus de 60 ans diminue [cf. Fig. IV-12, Annexe Tab. C-66, C-76].

**Fig. IV-12 La population espagnole, italienne et portugaise ayant déclaré sa résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1990 (pour l'EMM) et celle résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône ayant déclaré l'année d'arrivée entre 1990 et 1999 selon l'âge**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990, 1999)

SB 2006

La population entre 25 et 59 ans représente ainsi 56,7% des effectifs des personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger en 1990 et 62,5% en 1999 ; le rajeunissement est porté par la population italienne (de 58,2% à 65,5%) et la population portugaise (de 53,6% à 64,3%), les 25-59 ans espagnols restant stables (de 57,4% à 53,9%). L'importance de ce groupe d'âge parmi les nouveaux migrants souligne que, dans le cadre de cette migration, la mobilité est plus grande chez les jeunes ; cela signifie que le facteur travail doit continuer de jouer un rôle pour l'attractivité de l'EMM, puisque la population entre 25 et 59 ans correspond approximativement à la classe d'âge définissant de façon officielle, selon l'INSEE, la population active (15 à 64 ans).

<sup>156</sup> Les personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger

<sup>157</sup> Nous ne disposons pas de données sur les personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger en 1999 selon l'âge ; les données concernent donc les personnes résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône ayant déclaré l'année d'arrivée depuis 1990.

La proportion assez faible de personnes de plus de 60 ans semble confirmer ce dernier point. Leur poids parmi les nouveaux migrants (ayant déclaré sa résidence antérieure à l'étranger) (6,8% 1990 et 7,9% 1999) montre la relative faible mobilité de cette classe d'âge, observée pour les trois nationalités<sup>158</sup>. Elle joue ainsi un rôle beaucoup moins important que dans les migrations massives de travail [cf. Chapitre III A.1.4, A.2.3]. Il semble donc que, contrairement aux années 1960/1970, la migration en famille concerne essentiellement la génération active sans ses ascendants : une hypothèse pour expliquer ce phénomène est que les durées de séjour inconnues, éventuellement raccourcies dans le contexte de la levée des obstacles à la mobilité entre la France et le pays d'origine due à la libre circulation des personnes, peuvent favoriser l'immobilité de leurs parents (donc des personnes de plus de 60 ans).

### **B.2.3 L'augmentation du niveau de qualification**

Alors que les zones d'implantation de la population espagnole, italienne, portugaise n'ont pas profondément changé, et bien que le facteur travail semble garder de son importance dans le flux migratoire, le niveau de qualification des personnes change : faible pour la population immigrée des années 1960/1970, le niveau d'étude s'élève avec les nouveaux arrivants.

Nous constatons ainsi une augmentation du niveau de qualification en fonction de l'âge depuis les années 1960/1970<sup>159</sup>. La population de plus de 60 ans est en moyenne moins qualifiée que les 25-59 ans : en 1999, 70,7% de la population de plus de 60 ans et 26,4% de la population entre 25 et 59 ans a un niveau d'étude primaire [cf. Tab. IV-4<sup>160</sup>]. Par contre, seulement 2,9% des personnes de plus de 60 ans ont un niveau d'étude supérieure contre 15,1% des personnes entre 25 et 59 ans. Cette augmentation vaut également pour le niveau d'étude technique ou commercial (21,2% pour les personnes de plus de 60 ans et 43,9% pour les personnes entre 25 et 59 ans) et pour le niveau d'étude secondaire (5,2% pour les personnes de plus de 60 ans et 13,7% pour les personnes entre 25 et 59 ans). Les nouveaux migrants, apparaissant dans le groupe d'âge de 25 à 59 ans montrent alors un niveau d'étude plus élevé que les anciens migrants des années 1960/1970 formant l'essentiel du groupe d'âge de plus de 60 ans.

---

<sup>158</sup> De 13,5% à 21,4% pour les personnes italiennes, de 23,1% à 11,6% pour les personnes espagnoles et de 4% à 1,9% pour les personnes portugaises.

<sup>159</sup> Nous ne disposons pas de données sur la population espagnole, italienne et portugaise, arrivée depuis 1982 selon le niveau d'étude. Nous faisons alors notre analyse à partir du stock en 1999 selon l'âge, en faisant l'hypothèse que les nouveaux migrants se trouvent essentiellement dans le groupe d'âge de 25 à 59 ans et les anciens migrants dans le groupe d'âge de plus de 60 ans.

<sup>160</sup> Le calcul de pourcentage a été fait à partir de ce tableau. La totalité d'un groupe d'âge est ainsi 100%.

Ce sont d'ailleurs eux qui marquent la moyenne de la population espagnole, italienne et portugaise en 1999 : 79,9% des personnes ayant un niveau d'étude primaire ont plus de 60 ans, tandis que 70,5% des personnes ayant un niveau d'étude supérieure ont entre 25 et 59 ans [cf. Tab. IV-4].

**Tab. IV-4 La population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM en 1999 selon le niveau d'étude et l'âge**

| Niveau d'étude          | Age          |               |                | Total         |
|-------------------------|--------------|---------------|----------------|---------------|
|                         | 0 à 24 ans   | 25 à 59 ans   | 60 ans et plus |               |
| primaire                | 50           | 4 857         | 19 549         | 24 456        |
| technique ou commercial | 558          | 8 078         | 5 863          | 14 499        |
| secondaire              | 313          | 2 517         | 1 428          | 4 258         |
| supérieur               | 432          | 2 922         | 793            | 4 147         |
| <b>Total</b>            | <b>1 353</b> | <b>18 374</b> | <b>27 633</b>  | <b>47 360</b> |

Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

Le niveau d'étude de la population espagnole, italienne, portugaise varie selon la commune et correspond souvent à l'activité économique qui y est implantée. Dans les zones industrielles, on constate ainsi toujours un nombre élevé de travailleurs peu qualifiés, par exemple dans la commune de Berre l'Etang (raffineries et industrie chimique) où 36,3% des personnes entre 25 et 59 ans ont un niveau d'étude primaire et seulement 6,2% un niveau d'étude supérieur (en 1999) ou bien dans la commune de Gardanne (Aluminium Pechiney) où le pourcentage des personnes de 25 à 59 ans ayant un niveau d'étude primaire est également important (31,7% ; le pourcentage de personnes ayant un niveau d'étude supérieur atteint seulement 8,5% [cf. Annexe Tab. E-18]).

D'autres zones d'installation montrent une qualification plus haute des migrants ; elles correspondent, nous le verrons dans la troisième partie, aux nouvelles activités de l'EMM. Le niveau d'étude plus élevé des personnes espagnoles, italiennes et portugaises à Marignane (50,2% entre 25 et 59 ans ayant un niveau d'étude technique ou commercial et 9,3% un niveau d'étude supérieur) peut être ainsi rapproché de l'installation de la société Eurocopter. De façon similaire, la commune d'Aix en Provence attire, par le développement du secteur tertiaire, notamment dans l'informatique, une population plus qualifiée : le pourcentage de personnes ayant un niveau d'étude supérieur atteint 27,9% et seulement 23,6% des personnes espagnoles, italiennes, portugaises entre 25 et 59 ans ont un niveau d'étude primaire [cf. Annexe Tab E-18].

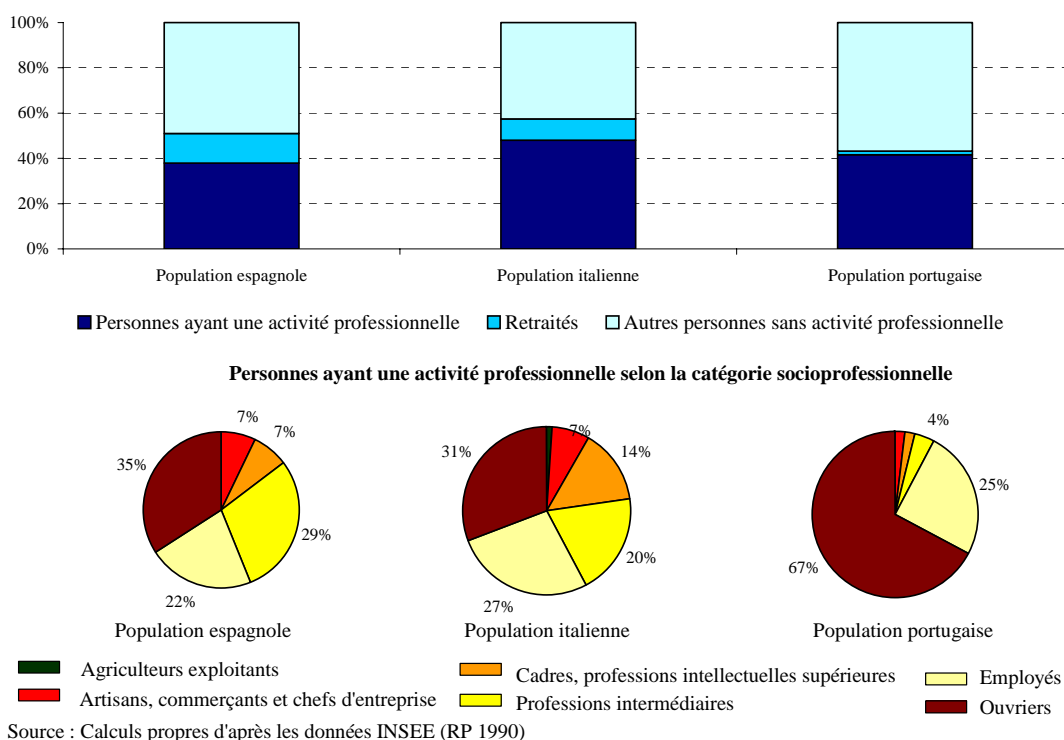
#### **B.2.4 Des catégories socioprofessionnelles plus variées**

L'augmentation du niveau d'étude se traduit sur la catégorie socioprofessionnelle des nouveaux migrants espagnols, italiens et portugais, qui, pour la population active se diversifie :

alors que ce sont majoritairement des ouvriers qui participent à la migration de la population active dans les années 1960/1970 (48,9% des Espagnols, 60,9% des Italiens, 70,1% des Portugais ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger lors des recensement 1968 et 1975), les arrivées entre 1982 et 1990, si elles comportent toujours un nombre important d'ouvriers, voient apparaître un contingent non négligeable d'employés et de professions intermédiaires [cf. Fig. IV-13, Annexe Tab. C-68].

La composition de la population selon la profession dépend de la nationalité : le flux de population portugaise reste pour l'essentiel ouvrier, alors que, pour la population italienne, le poids des cadres et professions intellectuelles double (7,2% pour 1968-1975 et 14,6% pour 1982-1990 [cf. Annexe Tab. C-47, C-68]). Une étude menée sur les jeunes italiens souligne que les nouveaux arrivants entrent en effet dans le cadre des nouvelles populations qualifiées concernées par la mobilité en Europe (NEGRI 2001) ; cette proportion est finalement la seule différence avec la population espagnole – si bien que la migration des personnes portugaises se démarque une fois encore des deux autres origines de la migration de travail.

**Fig. IV-13 La population espagnole, italienne, portugaise dont la résidence antérieure lors du recensement en 1990 est à l'étranger, selon la catégorie socioprofessionnelle**



Un autre fait marquant est mis en évidence par les données de catégorie socioprofessionnelle : la part de population active par rapport aux années 1960/1970 diminue sensiblement : alors que 62,4% des personnes italiennes, ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger, déclarent une activité professionnelle, elles ne représentent que 48% des migrants arrivés entre 1982 et 1990 [cf. Fig. IV-13, Annexe Tab. C-68]. L'évolution est identique pour



les personnes espagnoles (59,2% pour 1968-1975 à 37,9% pour 1982-1990) et portugaises (de 58,7% à 41,6%) : la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'UE, qui ne concerne plus seulement les personnes ayant un travail [cf. Chapitre I], semble ainsi favoriser la mobilité des personnes non actives.

## ***Conclusion du Chapitre IV***

Le comportement face à la crise de 1973 des migrants espagnols, italiens et portugais de l'EMM est à l'origine de leur surreprésentation dans les anciennes zones d'installation jusqu'en 1999. L'intensité du flux migratoire des années 1960/1970 et l'installation devenue permanente des migrants, ainsi que la conservation de certaines directions privilégiées du flux migratoire récent de cette population, même très réduit, sont les deux phénomènes migratoires qui ont permis le maintien du rôle de ces sous-territoires dans l'EMM pour la migration de la population de l'UE dans son ensemble.

### **Un choix d'installation permanente malgré la crise économique**

La crise économique de 1973 touche l'ensemble de l'EMM et réduit fortement l'intensité du flux migratoire. Les conséquences de l'arrêt du recrutement de main-d'œuvre et de la fermeture des frontières et celles du pic migratoire de la fin de la guerre d'Algérie sont cumulées : l'effectif de population espagnole, italienne et portugaise dont la résidence antérieure est à l'étranger s'effondre entre 1968/1975 et 1982 (-88%). Les travailleurs se trouvent confrontés au chômage et devant la décision de retourner dans leur pays d'origine ou de rester dans l'EMM, malgré la situation économique. Le nombre de retours, non mesuré, est certainement élevé, puisque le stock de la population espagnole, italienne et portugaise a diminué de 33% entre 1968 et 1975.

Toutefois, en 1982, l'EMM compte toujours 74 268 personnes espagnoles, italiennes et portugaises. Un grand nombre de migrants est donc resté dans l'EMM après la crise : la dimension familiale de la migration des années 1960/1970, ainsi que, pour ceux d'entre les migrants qui arrivent du Maghreb, l'impossibilité du retour [cf. Chapitre III], ont, semble-t-il, favorisé leur installation permanente.

### **Une présence forte des anciens migrants dans les anciennes zones d'installation**

La présence en 1999 de personnes de l'UE dans les anciennes zones d'installation résulte pour l'essentiel de la migration de travail : 80% des personnes de l'UE résidant en 1999 dans le département des Bouches du Rhône sont en effet arrivées avant 1975. De plus, environ 80% de la population espagnole et italienne résidant en 1999 dans l'EMM a acquis la nationalité française, fait également révélateur d'une ancienne migration.

Une conséquence naturelle de l'ancienneté de la migration, conjuguée au faible renouvellement du stock, est le vieillissement de la population : une proportion importante de personnes de plus de 60 ans (61% de la population italienne, 50% de la population espagnole)

est un indicateur de la présence des anciens migrants des années 1960/1970 ; les personnes arrivées dans les années 1960/1970 avaient majoritairement entre 20 et 50 ans : elles ont en 1999 entre 50 et 80 ans. C'est finalement leur présence, nombreuse, qui contribue à mettre en avant, encore en 1999, l'importance des sous-territoires de l'EMM qui constituaient des zones d'arrivée privilégiées avant 1973.

### **Une migration récente vers les anciennes zones d'installation**

La structure par âge trace une frontière entre les trois populations ayant participé à la migration massive des Trente Glorieuses : la population portugaise est plus jeune et ne semble pas être entrée aussi nettement dans un processus de vieillissement que les populations espagnoles et italiennes ; elle voit son flux augmenter entre 1982 et 1999, pendant que ceux des deux autres sont stables ou diminuent.

Ces flux récents sont toujours dirigés vers les zones où les migrants des années 1960/1970 sont installés : la corrélation de l'indice de concentration de la population espagnole, italienne et portugaise dans le flux récent des personnes non françaises à la naissance, avec celui du stock de la même population dans la population totale, le montre. Ainsi, l'attractivité économique qui s'est développée autant qu'un réseau migratoire peuvent attirer les nouveaux migrants espagnols, italiens et portugais.

Les personnes arrivées entre 1990 et 1999 sont ont effet majoritairement jeunes (63% a entre 25 et 59 ans) ; la population active joue donc toujours un rôle essentiel dans la migration mais la qualification des migrants a changé. L'augmentation du niveau d'étude s'accompagne également d'une diversification des catégories socioprofessionnelles : bien que les ouvriers représentent toujours une part importante des personnes arrivées entre 1982 et 1990 (entre 31% et 67% en fonction de la nationalité : le flux de personnes portugaises est celui qui a le moins changé), la migration d'employés et de professions intermédiaires gagne en importance.

L'attractivité des sous-territoires de l'EMM mis en avant dans la migration de travail ne semble donc plus être portée uniquement par les secteurs économiques demandeurs de main-d'œuvre peu qualifiée : pour le flux récent, leur passé migratoire, favorisant l'établissement de réseaux, est certainement important. Sa mutation de structure socioéconomique, caractérisée par une hausse du niveau de qualification et, corrélativement, par une diversification des catégories socioprofessionnelles, soulève la question du changement de nature ou d'intensité de l'attractivité économique.

## CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

L'impact spatial de la population de l'UE a été déterminé en grande partie dans les années 1960/1970

La distribution spatiale de la population espagnole, italienne et portugaise, qui domine toujours le stock de la population de l'UE en 1999, s'est construite lors de la migration dans les années 1960/1970 et à cause de la réaction des migrants après la crise économique en 1973. L'installation permanente des travailleurs et la continuité des flux jusqu'en 1999 contribuent ainsi à maintenir l'importance du rôle des anciennes zones d'installation dans l'EMM, tout en le faisant changer de nature : il passe en effet d'un pôle d'attractivité économique à un pôle de réseau migratoire, dont le stock vieillit ; son importance quantitative au sein d'une migration récente aux nationalités plus diverses est toujours assurée par l'intensité de la vague de migration des Trente Glorieuses.

### **La domination de la population espagnole, italienne et portugaise issus d'un flux de nature économique durable et d'un flux de raison politique ponctuel**

Deux événements sont à l'origine de la forte domination de la population espagnole, italienne et portugaise dans le stock en 1999 : la France a en effet signé des accords bilatéraux concernant le recrutement de main-d'oeuvre avec trois pays seulement, parmi les pays européens : en 1946 avec l'Italie, en 1961 avec l'Espagne et en 1963 avec le Portugal. Leur ressortissant bénéficient donc d'un accès facilité au marché du travail, en particulier dans l'EMM, et favorise donc leur migration, lié au facteur travail, par rapport à celle d'autres populations.

Pendant cette vague migratoire durable, l'indépendance des pays maghrébins, et notamment celle de l'Algérie en 1962, provoque un flux migratoire massif, dont l'impact démographique dans l'EMM est également très fort, de personnes de l'UE installées dans ces pays depuis le XIXe siècle qui sont majoritairement espagnoles, italiennes ou portugaises. Le stock de ces populations dans l'EMM résulte donc de deux mouvements migratoires dont les raisons de départ sont différentes, mais dont les raisons d'installation semblent communes.

**La stratégie résidentielle des migrants arrivés dans les années 1960/1970 est liée directement au travail : la concentration dans les zones industrielles**

Bien que la migration en provenance des pays maghrébins ait essentiellement des causes politiques, qui constituent pour les migrants la motivation de leur départ, leur installation dans l'EMM est, elle, favorisée par l'attractivité économique, elle-même à l'origine de la migration en provenance d'Espagne, d'Italie et du Portugal. En effet, le profil sociodémographique des migrants (des deux flux migratoires) correspond aux emplois pour lesquels un besoin fort de travailleurs immigrés était exprimé, notamment dans le secteur industriel et dans le bâtiment. La population active peu qualifiée est ainsi majoritaire dans la migration des années 1960/1970 : presque 80% des personnes n'ont pas de diplôme ; les hommes travaillent principalement comme ouvriers et les femmes comme personnel de service.

La répartition spatiale des migrants dans les années 1960/1970 souligne l'importance de l'activité économique pour cette migration : leur stratégie résidentielle semble être presque exclusivement fonction du facteur travail. En effet, les zones d'installation des migrants correspondent aux zones d'activité économique de l'EMM : la population espagnole, italienne et portugaise est concentrée dans les communes où les industries lourdes, qui ont dominé l'activité économique des années 1960/1970, sont implantées. Ainsi, nous relevons trois zones principales où les migrants sont surreprésentés : les communes autour de l'Etang de Berre, où le secteur industriel lié au pétrole joue un rôle important, les communes Port de Bouc et La Ciotat, où la réparation navale est implantée, et la commune de Gardanne où Aluminium Pechiney embauche un nombre important de migrants. Au contraire, ils sont sous-représentés dans les communes qui ne présentent pas d'activité industrielle, comme Aix en Provence, par exemple. Enfin, la ville de Marseille, qui accueille pourtant l'effectif le plus important de migrants, n'est ni une zone de surreprésentation des migrants, ni une direction privilégiée du flux ; les zones de la ville où les migrants sont concentrés sont situées au nord, proches des centres industriels.

**L'affirmation des anciennes zones d'installation par l'installation permanente et la continuité du flux**

La migration a été soudainement interrompue lors de la crise économique en 1973 : les autorités françaises ont arrêté le recrutement de travailleurs et ont fermé les frontières nationales. Si la situation économique de la France est responsable d'une migration massive dans les années 1960/1970, c'est donc également elle qui est à l'origine de la diminution radicale de l'effectif des personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger, (-88% entre 1962 et 1975 et 1975 et 1982) – bien que ce phénomène soit en fait également renforcé par le pic migratoire à la fin de la guerre d'Algérie.

Malgré la crise économique et un taux de chômage élevé, un grand nombre de migrants n'a pas quitté l'EMM : la décision d'une installation définitive semble être favorisée par le caractère familial de cette migration. La population espagnole, italienne et portugaise arrivée dans cette période joue ainsi toujours un rôle important dans l'EMM : seulement 16% des personnes espagnoles, résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône, et 22% des personnes italiennes sont arrivées après 1974. La majorité des personnes installées résulte donc d'une migration antérieure à la crise de 1973 ; seule la population portugaise présente une tendance différente, puisque son flux, bien qu'il n'ait jamais présenté une intensité comparable avec celle des deux autres pays, n'a pas diminué après la crise.

Bien que le choc pétrolier ait très fortement affaibli la raison essentielle du départ des migrants (le recrutement), le flux migratoire ne s'est jamais complètement arrêté : il se poursuit après la crise, jusqu'aux années 1990. Les nouveaux arrivants espagnols, italiens et portugais montrent des caractéristiques sociodémographiques différentes, tout en continuant de s'installer dans les zones où les anciens migrants sont surreprésentés : le réseau migratoire et le développement économique constituent deux facteurs favorisant l'arrivée des migrants, qui peuvent coexister. En particulier, la population active, toujours majoritaire parmi les personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger, montre un niveau de qualification plus haut, qui se traduit sur la catégorie socioprofessionnelle : les ouvriers participent toujours à la migration dans une proportion importante, mais le flux compte également des employés et des professions intermédiaires, ce qui était très rare dans la migration des années 1960/1970. L'augmentation de la qualification des migrants met en évidence une différence dans les emplois occupés, qui peut être le signe d'une évolution de l'attractivité économique, générée par de nouvelles activités de l'EMM [cf. chapitre VI].

### **Le vieillissement du stock d'une population qui résulte d'un ancien flux de personnes jeunes**

La structure par âge du stock de la population espagnole, italienne et portugaise en 1999 souligne l'importance des anciens migrants dans le stock actuel. Plus d'une personne espagnole ou italienne sur deux a plus de 60 ans en 1999 : cette proportion importante est principalement due aux anciens migrants des années 1960/1970, puisque ce groupe d'âge joue seulement un rôle minoritaire dans les nouveaux flux migratoires.

Le vieillissement de cette population est continu depuis les années 1960/1970 : en 1968 déjà, la population italienne de plus de 60 ans représente 40% du stock ; ce pourcentage atteint 61% en 1999. Si la tendance est identique pour la population espagnole, avec un décalage temporel correspondant au fait que son histoire migratoire vers l'EMM est plus récente que dans le cas italien, seule une personne portugaise sur huit a plus de 60 ans en 1999 : ce stock est presque renouvelé par un flux récent de population jeune.

Toutefois, la position dominante des deux flux les plus anciens (personnes italiennes, puis espagnoles) a pour effet que le flux migratoire des années 1960/1970, majoritairement jeune, se transforme en 1999 en un stock dominé par la population de plus de 60 ans.

Le résultat principal des analyses menées dans cette deuxième partie est l'établissement de la migration des années 1960/1970, en provenance des pays d'origine ou du Maghreb, comme origine de la concentration de la population de l'UE dans les zones industrielles. En particulier, l'installation spatiale au cours de ces années, alors principalement fonction du travail, explique la concentration actuelle encore forte dans les zones où le secteur industriel, pour lequel on recherchait de la main-d'œuvre, est implanté. En effet, c'est le fait que ces migrants soient restés dans ces zones de l'EMM et y aient permis le développement d'un réseau migratoire qui rend les conséquences de cette vague massive et leur hétérogénéité spatiale encore visibles aujourd'hui.

La domination de la population espagnole, italienne et portugaise dans le flux migratoire des années 1960/1970 et dans le stock de population actuel fait que cette population dicte les tendances de la répartition spatiale de la population de l'UE. Mais est-ce que la population d'une autre nationalité suit réellement cette logique résidentielle ? Une analyse plus détaillée des personnes autre UE, proposée dans la suite de cette recherche, met en évidence d'autres raisons de migration, entraînant un impact spatial différent, à imputer à des attractivités de nature nouvelle.

## **Troisième Partie**

La logique résidentielle dans les nouveaux flux migratoires : des attractivités multiples de l'espace





A la suite du premier choc pétrolier, l'économie de l'EMM doit profondément se restructurer. Dans les années 1980, les communes de l'EMM se trouvent par conséquent dans une nouvelle dynamique économique très diversifiée et la ville de Marseille, marquée par son passé industriel comme ville portuaire, commence, plus tardivement (depuis les années 1990), à développer ses activités économiques, culturelles, mais aussi touristiques.

Parallèlement à cette mutation économique, qui modifie la nature de l'attractivité de l'EMM, le contexte de la migration européenne a changé depuis les années 1960/1970 : alors que la migration de la population espagnole, italienne et portugaise est principalement soutenue par les accords bilatéraux avec la France ou contrainte par l'indépendance des pays maghrébins [cf. Chapitre III-A], le droit de libre circulation, étendu à toutes les personnes ayant une nationalité de l'UE – il n'est plus réservé aux travailleurs –, élargit le champ des raisons possibles d'une migration [cf. Chapitre I-B], puisque chacun a la liberté de décider de modifier son projet migratoire à n'importe quel moment de sa vie. Depuis l'application de ce droit et la suppression, en France en 2003, de l'obligation de posséder une carte de séjour, les personnes ayant une nationalité de l'UE peuvent donc se déplacer sans aucun empêchement et sans exigence de papiers ou de visa. Seuls les dix nouveaux pays membres, qui ont adhéré à l'UE en mai 2004, se trouvent toujours dans une période de transition et n'en bénéficient pas complètement<sup>161</sup>, ce qui motive le traitement séparé, dans cette partie, de la population de l'UE15 et de l'UE10.

Dans ce contexte, le mouvement récent de la population de l'UE vers l'EMM fait apparaître des sous-territoires prenant une importance nouvelle dans cette migration de population [cf. Chapitre II-B]. La facilitation des déplacements de personnes à l'intérieur de l'UE et le changement de nature de l'économie de l'EMM ont-ils pu contribuer à l'apparition d'une attractivité de l'espace dont la nature et les lieux auraient évolué ? Le flux dont ces derniers sont les directions privilégiées montre deux évolutions essentielles par rapport à la migration historique : la répartition par nationalité des migrants s'élargit et, dans le même temps, le rôle de la population active y semble différent.

En effet, alors que la population espagnole, italienne et portugaise dominait les arrivées dans les années 1960/1970, à hauteur de plus de 80%, elle en représente moins de la moitié depuis les années 1980. Des migrants d'autres nationalités ont donc pris le relais : l'analyse de la migration récente vers l'EMM selon la nationalité, mais aussi selon les caractéristiques démographiques nous permettra de dégager les nouvelles tendances de sa composition (chapitre V). Le changement de la répartition spatiale et de la nature des activités économiques

---

<sup>161</sup> On rappelle ici, que les actes d'adhésion ont prévu un régime transitoire applicable à la libre circulation de travailleurs [cf. Chapitre I].

dans l'EMM semble contemporain de la diversification des nationalités des migrants et peut ainsi être le signe d'une évolution de l'espace remarquable pour les migrants dans la mesure où elle semble pouvoir être traduite en une attractivité nouvelle pour cette migration.

La catégorie socioprofessionnelle et le niveau d'étude, mis en relation avec le parcours migratoire, paraissent précisément souligner un nouveau comportement migratoire, que l'on peut interpréter comme l'inscription de l'EMM dans un contexte de mobilité internationale des professionnels qualifiés (chapitre VI). L'analyse spatiale de leur stratégie résidentielle permet d'établir une corrélation entre la situation géographique de nouvelles activités économiques et l'implantation spatiale des migrants, et ainsi d'illustrer le rôle que joue le travail dans leur logique résidentielle.

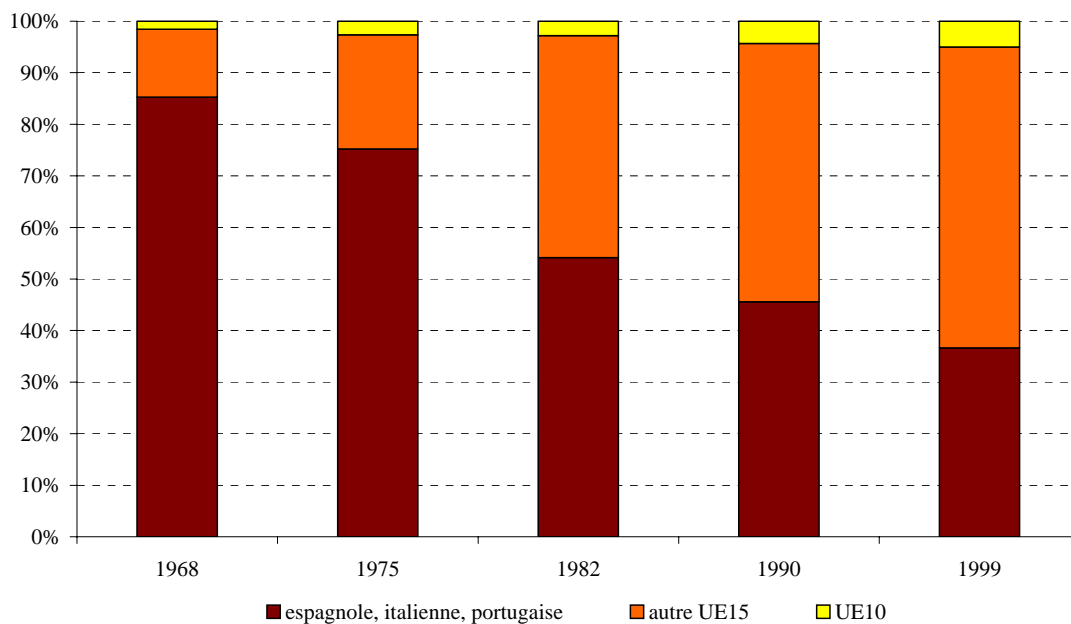
Ce rôle n'apparaît plus aussi prépondérant que lors de la migration de travail des années 1960/1970 : l'influence que semble avoir le cadre de vie sur la distribution spatiale des migrants pose la question de l'importance de l'héliotropisme dans la migration (Chapitre VII). Pour la quantifier, nous nous appuyerons sur l'exemple de la migration à la fin de la vie professionnelle, qui prend de l'importance, en part relative et en effectifs depuis les années 1980, et qui ne devrait être que relativement peu influencée par le facteur économique. Nous resituerons au préalable, toujours dans cet objectif, l'EMM dans l'espace migratoire français, avant de traiter de cette attractivité d'un genre nouveau pour l'EMM au travers de la stratégie résidentielle des plus de 60 ans, des caractéristiques sociodémographiques et du parcours migratoire qui mettent de plus en évidence un nouveau comportement de mobilité.

## CHAPITRE V

### L'apparition de nouvelles zones d'installation pour les migrants autre UE

La présence d'une population de l'UE autre qu'espagnole, italienne ou portugaise, est une conséquence de la mutation du flux migratoire et, indirectement, de l'évolution de la situation économique de l'EMM après 1973. Suite à la crise économique, la part relative de la population espagnole, italienne et portugaise ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger diminue de 85% en 1968/1975 à 39% en 1999 [cf. Fig. V-1] : si la demande de main-d'œuvre réduite explique la baisse de ses effectifs, le fait que la part relative diminue également est à imputer à l'augmentation, depuis les années 1980, du flux migratoire d'une population d'une autre nationalité de l'UE.

**Fig. V-1 La population de l'UE ayant déclaré sa résidence antérieure à l'étranger lors des recensements 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999, selon la nationalité**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999)

La mutation du flux, que nous analysons dans ce chapitre, semble correspondre également à une nouvelle perception de l'espace par les migrants, puisque leur distribution spatiale est spécifique. Depuis les années 1980, l'effectif de la population autre UE15 ayant déclaré sa résidence antérieure à l'étranger dépasse celui de la population espagnole, italienne et

portugaise : des migrants en provenance d'autres pays, ayant des caractéristiques démographiques différentes des anciens migrants s'installent dans l'EMM. Leur logique résidentielle, mise en relief par la cartographie de l'indice de concentration de la population autre UE dans la population totale, montre que l'espace migratoire a évolué : l'impact des flux s'y répartit différemment.

Le fait que les dix pays ayant adhéré à l'UE en 2004 soient toujours soumis à des restrictions dans la libre circulation justifie le fait que nous traitons les populations autre UE15 (A) et de l'UE10 (B) séparément ; de plus, la présence historique de la population polonaise doit être prise en compte dans une analyse dédiée.

## **A La population de l'UE15 installée récemment : vers un nouveau comportement migratoire**

Alors que la population espagnole, italienne et portugaise, dont la migration au cours des années 1960/1970 était principalement motivée par l'attractivité économique, est concentrée dans les zones industrielles de l'EMM, les nouvelles zones d'installation de la population de l'UE15 dans son ensemble sont le résultat d'une stratégie résidentielle différente, qui est pour l'essentiel le fait des personnes autre UE15, majoritaires dans la migration récente de population de l'UE vers l'EMM [cf. Chapitre II-B.2].

Cette nouvelle distribution spatiale est un indice de la mutation du mouvement de population de l'UE vers l'EMM depuis les années 1980 : les migrants de nationalités plus diverses qui s'installent dans cet espace présentent une nouvelle structure démographique (A.1), probablement corrélée à une logique d'installation différente de celle de la migration historique (A.2).

### **A.1 La nouvelle structure démographique d'un flux en augmentation**

La composition par nationalité des nouveaux flux migratoires se diversifie à partir des années 1980 (A.1.1), notamment, pour la population de l'UE15, à cause de l'évolution du contexte de migration dans l'UE. Toutefois, puisque les caractéristiques démographiques des nouveaux migrants, notamment l'âge, l'indicateur de nationalité et l'état matrimonial, sont différentes de celles des anciens migrants (A.1.2), il semble que la mutation du flux migratoire soit également portée, au niveau de l'EMM, par de nouvelles attractivités.

#### **A.1.1 L'augmentation des effectifs de la population autre UE15 dans la migration**

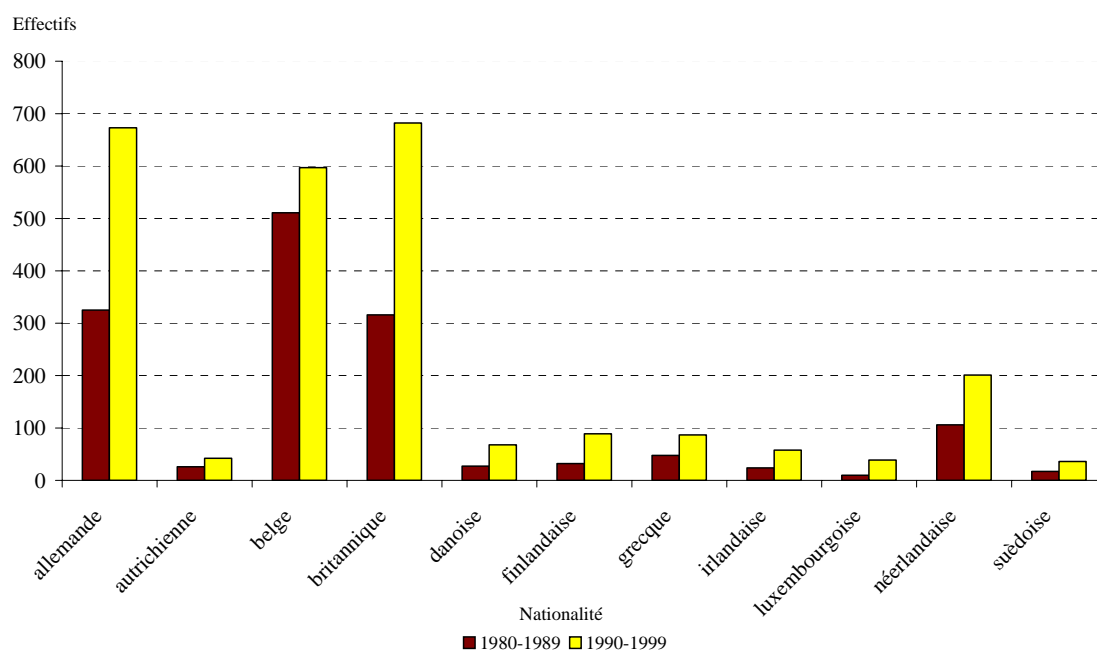
Dans le stock de la population de l'UE en 1999 dans le département des Bouches du Rhône, l'année 1984 est la première à compter plus d'arrivants d'une nationalité autre que la nationalité espagnole, italienne ou portugaise (124 personnes espagnoles, italiennes et portugaises pour 133 personnes autre UE15 [cf. Annexe Tab. B-12, B-13]).

Depuis, le nombre de personnes autre UE15 augmente continuellement et la différence entre les deux effectifs devient de plus en plus importante. En 1999, 779 personnes autre UE15

arrivent en 1998, contre seulement 312 personnes espagnoles, italiennes et portugaises : d'une situation de forte domination des migrants des années 1960/1970, on passe ainsi progressivement à une situation pratiquement inversée – le rapport des effectifs est équilibré en 1984, puis, après avoir franchi ce seuil, la relation en 1998 est d'une arrivée d'une personne espagnole, italienne ou portugaise pour 2,5 personnes autre UE15 [cf. Fig. V-2].

Parmi les nouveaux arrivants, bien qu'il y ait des différences selon nationalités, toutes contribuent à cette tendance : les effectifs de chacune d'entre elles augmentent significativement entre les deux périodes : 1980 à 1989 et 1990 à 1999 [cf. Fig. V-2, Annexe Tab. B-20, B-21]<sup>162</sup>.

**Fig. V-2 La population autre UE15, résidant en 1999 dans le département des Bouches du Rhône selon l'année d'arrivée et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition)**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

La population ayant une nationalité d'un des pays du groupe formé par les pays du Benelux<sup>163</sup>, l'Allemagne et le Royaume-Uni, domine la population autre UE15 dans les Bouches du Rhône [cf. Fig. V-2]. Ce groupe représente 87,9% des personnes ayant daté leur année d'arrivée entre 1980 et 1989 et 85,2% entre 1990 et 1999 : cette nouvelle migration est dominée par les personnes dont le pays d'origine, pour l'Allemagne et le Royaume Uni, est un des plus peuplés de l'UE, et, à l'exception des Pays Bas, directement frontalier de la France. La proximité géographique et les relations historiques qu'elle suppose entre les deux pays joue

<sup>162</sup> Ainsi, par exemple, la population grecque et néerlandaise présente une augmentation de 45% et 47% ; l'effectif de la population luxembourgeoise et suédoise augmente même de 74% et de 64%.

<sup>163</sup> Belgique, Luxembourg, Pays-Bas

donc un rôle important dans cette migration (80,6% des personnes ayant daté leur année d'arrivée entre 1980 et 1989, et 77,4% entre 1990 et 1999 résidaient dans un pays frontalier).

L'évolution de la répartition des poids relatifs dans les arrivées<sup>164</sup> dans les Bouches du Rhône de la population dominante va dans le sens d'une réduction de la diversité des origines : le poids relatif des personnes d'une nationalité des pays du Benelux dans ce groupe diminue de 22,4% entre les deux périodes (de 49,4% (1980 – 1989) à 38,2% (1990 - 1999), la part de la population allemande augmente de 19,9% (de 25,6% à 30,7%) et celui de la population britannique de 24,9% (de 24,9% à 31,1%). Par contre, la participation des autres nationalités augmente de 118,2% entre les deux périodes (12,1% entre 1980 et 1989 et 26,4% entre 1990 et 1999) : le phénomène est donc limité en partie grâce aux autres pays de l'UE, qui ont adhéré à l'UE en 1995 (Autriche, Finlande, Suède).

L'étude de la population de l'UE15 selon la résidence antérieure présente les mêmes tendances pour l'EMM que l'analyse retrospective de l'année d'arrivée (en 1999) au niveau départemental. En comparant les effectifs de population espagnole, italienne et portugaise ayant déclaré une résidence antérieure à l'étranger avec ceux de la population autre UE15, nous constatons que, contrairement aux années 1960/1970, la migration est, depuis les années 1980, majoritairement le fait de la population autre UE15 (les personnes espagnoles, italiennes ou portugaises représentent, en 1982, 55,6% de la population de l'UE15, dont la résidence antérieure en 1982 est à l'étranger, et 47,6% en 1990 puis 44,7% en 1999 [cf. Annexe Tab. C-64, C-71]).

Toutefois, une étude selon la nationalité, plus détaillée, modère ce résultat, puisque l'effectif de la population de l'UE ayant déclaré en 1999 sa résidence antérieure à l'étranger dans l'EMM<sup>165</sup> est toujours conduit par la population italienne (717 personnes), avant la population allemande (626 personnes), la population portugaise (624 personnes) et la population britannique (588 personnes) : les migrants italiens, participants de la migration de personnes de l'UE la plus ancienne pour l'EMM, continuent de jouer un rôle essentiel.

Les personnes d'une nationalité des pays Benelux, d'Allemagne ou du Royaume-Uni, légèrement majoritaires dans la migration de la population de l'UE15 vers l'EMM [cf. Fig. V-3], dominent par contre très nettement les arrivées de personnes autre UE15 dont la

---

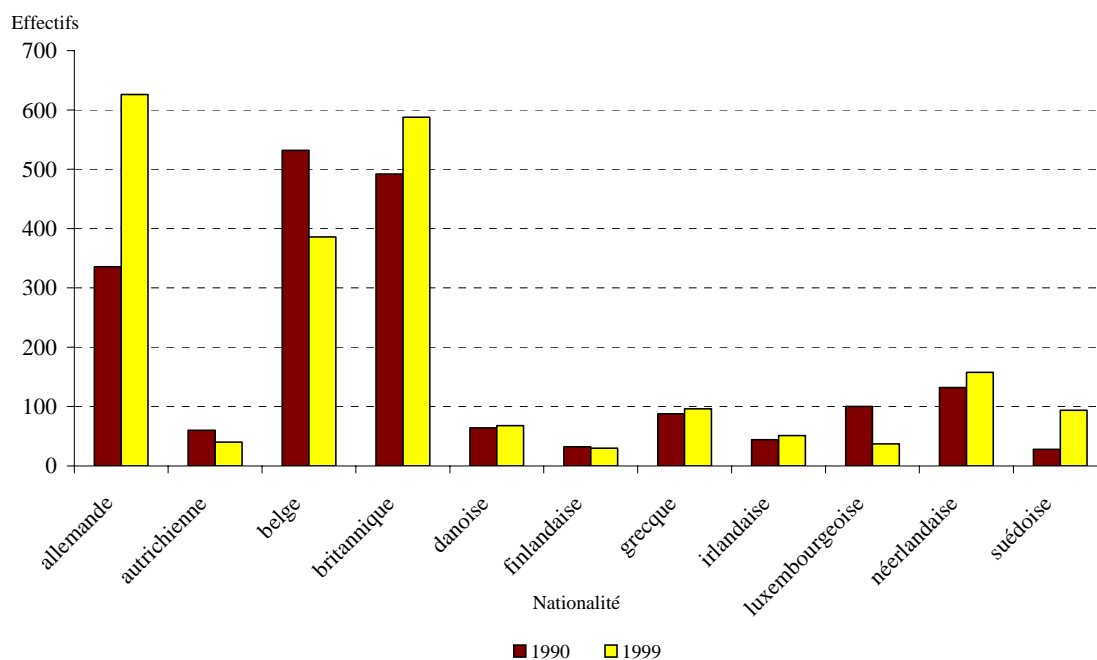
<sup>164</sup> Les arrivées sont calculées retrospectivement selon l'année d'arrivée des personnes nées hors France résidant en 1999 dans le département des Bouches du Rhône.

<sup>165</sup> Nous rappelons ici, que les données de 1999 ne comportent pas la même unité spatiale que dans les recensements antérieurs [cf. Chapitre II]. Toutefois, elles permettent de présenter une tendance, mais les effectifs ne peuvent pas être comparés à ceux de 1990.



résidence antérieure était à l'étranger (83,4% 1990 ; 82,6% 1999). Etant donnée la part de la population de ces pays dans l'ensemble des habitants de l'autre UE15 (80% de l'UE15 sans l'Espagne, l'Italie ou le Portugal), nous pouvons considérer qu'elles sont légèrement surreprésentées dans le flux.

**Fig. V-3 La population autre UE15 dans l'EMM dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement en 1990 et en 1999, selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition)**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990, 1999)

### A.1.2 L'absence de caractère familial

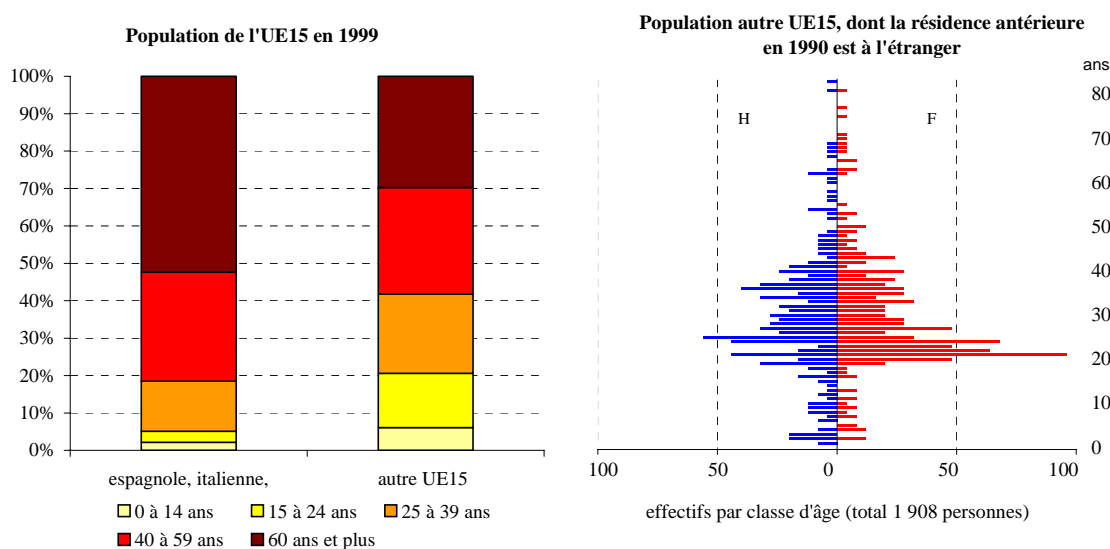
La mutation de l'origine de la migration de la population de l'UE en termes de nationalité est suivie d'une mutation du profil démographique des migrants : la population faisant partie du flux depuis les années 1980 est plus jeune [cf. Fig. V-4, Annexe Tab. C-66] : 56,4% des personnes autre UE15 dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement de 1990 ont moins de 30 ans ; plus des trois-quarts (75,7%) a entre 20 et 49 ans, et 94,8% moins de 59 ans. La population de plus de 60 ans ne représente finalement que 5,2% du flux et joue donc un rôle bien moins important que dans la migration des personnes espagnoles et italiennes dans les années 1960/1970, ou même dans leur migration plus récente [cf. chapitre IV B.1.3.b].

La structure par âge de la nouvelle population autre UE15 a un impact sur le stock de la population de l'UE15 en 1999 : elle contribue à le rajeunir, ou plus exactement, à ralentir son vieillissement [cf. Fig. V-4]. En effet, alors que 52,4% de la population espagnole, italienne et

portugaise a plus de 60 ans<sup>166</sup>, ce pourcentage atteint seulement 29,8% pour la population autre UE15. La nouvelle migration de la population autre UE15 depuis les années 1980 fait donc diminuer la part des personnes de plus de 60 ans dans le stock de la population de l'UE15 de 7,1% (de 52,4% sans la population autre UE15 à 48,7% avec elle). De plus, grâce à cette nouvelle population, le poids des personnes entre 15 et 24 ans augmente de 63,3% (de 3,0% sans la population autre UE15 à 4,9% avec elle) et celui de personnes entre 25 et 39 ans de 9,7% (de 13,3% sans la population autre UE15 à 14,6% avec elle).

La pyramide des âges des migrants du flux récent semble également montrer que son caractère principal est de ne pas être le résultat d'une forte migration des familles. La faible part de personnes de plus de 60 ans semble en effet indiquer que les parents n'accompagnent ou ne rejoignent que rarement leurs enfants ; il même semble plutôt que ce pourcentage résulte d'une migration de retraités qui n'est pas liée à la migration de leurs enfants [cf. chapitre VII]. Le faible pourcentage de moins de 15 ans (10,3%) paraît souligner, autrement encore, que la migration des années 1980, si elle est très jeune et équilibrée entre les femmes et les hommes, ne concerne pas des familles entières [cf. Annexe Tab. C-66]. C'est une des différences essentielles par rapport à la migration de la population italienne, espagnole et portugaise des années 1960/1970.

**Fig. V-4 La population de l'UE15 résidant en 1999 dans l'EMM et la population ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1990<sup>167</sup> selon l'âge, le sexe et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition)**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990, 1999)

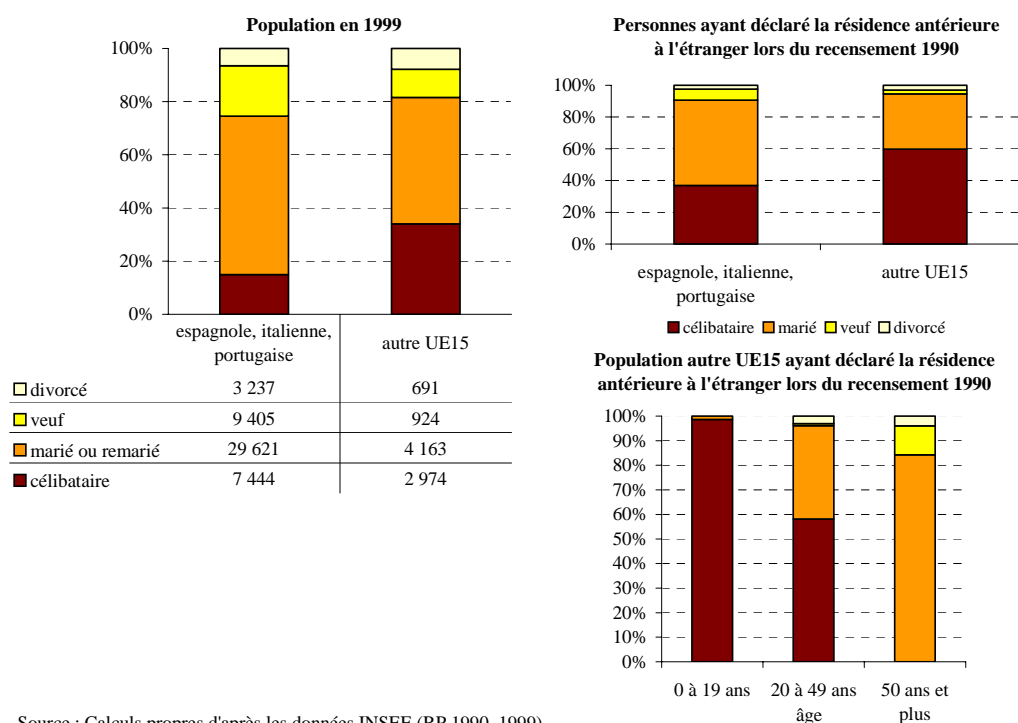
<sup>166</sup> Nous avons expliqué ce vieillissement principalement par une ancienne migration qui se ne renouvelle pas depuis les années 1960/1970 [cf. Chapitre IV).

<sup>167</sup> Nous ne disposons pas des données du flux entre 1990 et 1999 détaillé par âge.

L'état matrimonial des nouveaux migrants autre UE15 souligne, d'un point de vue encore différent, le caractère familial peu marqué de cette migration [cf. Fig. V-5] : contrairement à la migration des années 1960/1970, où environ 80% de la population espagnole, italienne et portugaise entre 20 et 49 ans était mariée, presque 60% de la population autre UE15, ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1990 est célibataire. On retrouve cette répartition dans le cas du stock de population : 47,6% de la population autre UE15 résidant en 1999 dans l'EMM est mariée contre 59,6% de la population espagnole, italienne et portugaise [cf. Fig. V-5].

La quasi absence de caractère familial peut avoir des conséquences sur la durée d'installation (nous avons montré que la dimension familiale a favorisé l'installation durable des migrants espagnols, italiens et portugais [cf. Chapitre IV]). Cela va dans le sens de notre hypothèse, effectuée dans la première partie, selon laquelle les effectifs élevés de personnes autre UE15 résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône, arrivées depuis 1998, indiquent une courte durée de séjour<sup>168</sup>. Il semble ainsi que, dans le contexte d'une migration rendue plus aisée, non encadrée politiquement et juridiquement, la mobilité des personnes au sein des flux migratoires récents vers l'EMM se traduise par des séjours brefs et pour lesquels, finalement, une famille complète représenterait un frein à la mobilité.

**Fig. V-5 La population de l'UE15 résidant en 1990 et 1999 dans l'EMM selon l'état matrimonial, l'âge et la nationalité**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990, 1999)

<sup>168</sup> L'étude de la durée de séjour sera menée dans le Chapitre VI pour la population active.

## A.2 Un changement de logique résidentielle

La distribution spatiale des nouveaux migrants dans l'EMM, et dans la ville de Marseille en particulier, fait apparaître des différences dans leur implantation spatiale par rapport à la population espagnole, italienne et portugaise (A.2.1). Celles-ci semblent traduire d'autres critères de choix d'installation pour les migrants installés récemment, qui peuvent trouver leur origine dans le changement de nature démographique du flux. En particulier, une étude de corrélation entre le prix de l'immobilier et la concentration des nouveaux arrivants, notamment pour la ville de Marseille, soulève la question de l'existence d'éventuels points communs entre une attractivité pour une partie de la population totale ayant le moyen de choisir sa résidence selon le cadre de vie et pour la population autre UE15, c'est-à-dire de l'introduction sensible d'un paramètre subjectif dans la valorisation de l'espace par les migrants (A.2.2).

### A.2.1 De nouvelles zones d'installation

En 1999, la population autre UE15 se répartit très différemment dans l'EMM par rapport aux migrants des années 1960/1970 [cf. Carte V-1]. Les anciens pôles de l'attractivité industrielle de l'EMM ne jouent ainsi plus de rôle essentiel pour la migration récente (A.2.1.a), et, dans le même temps, de nouvelles zones d'installations privilégiées apparaissent, au contraire, dans des communes où la population espagnole, italienne ou portugaise n'est pas concentrée (A.2.1.b). La mutation de la distribution spatiale des migrants, observée au niveau des communes de l'EMM, vaut également pour la ville de Marseille (A.2.1.c).

#### A.2.1.a Une sous-représentation dans les anciennes zones d'installation

Au contraire de la population espagnole, italienne et portugaise, la population autre UE15 n'est pas concentrée dans les zones autour de l'Etang de Berre [cf. Carte V-1], où elle présente, dans la majorité des communes, un indice de concentration inférieur à 1. A Berre l'Etang (0,5) et à Fos sur Mer (0,9), par exemple, la population autre UE15 est sous-représentée ; son importance relative est peu élevée dans la population totale (0,3% à Berre l'Etang, 0,5% à Fos sur Mer) comme dans la population de l'UE (3,8% à Berre l'Etang, 11,5% à Fos sur Mer) [cf. Annexe Tab. E-4]. L'attractivité économique autour du pétrole dans les communes autour de l'Etang de Berre ne semble donc plus jouer le même rôle pour l'installation des migrants que dans les années 1960/1970. Deux hypothèses peuvent être avancées : les nouveaux migrants ne travaillent pas dans les mêmes secteurs que les anciens migrants ou bien ils ne s'installent pas en fonction du travail – seule une étude sur la population active, menée dans le prochain chapitre, peut permettre de trouver l'origine de l'affaiblissement du rôle de l'Etang de Berre

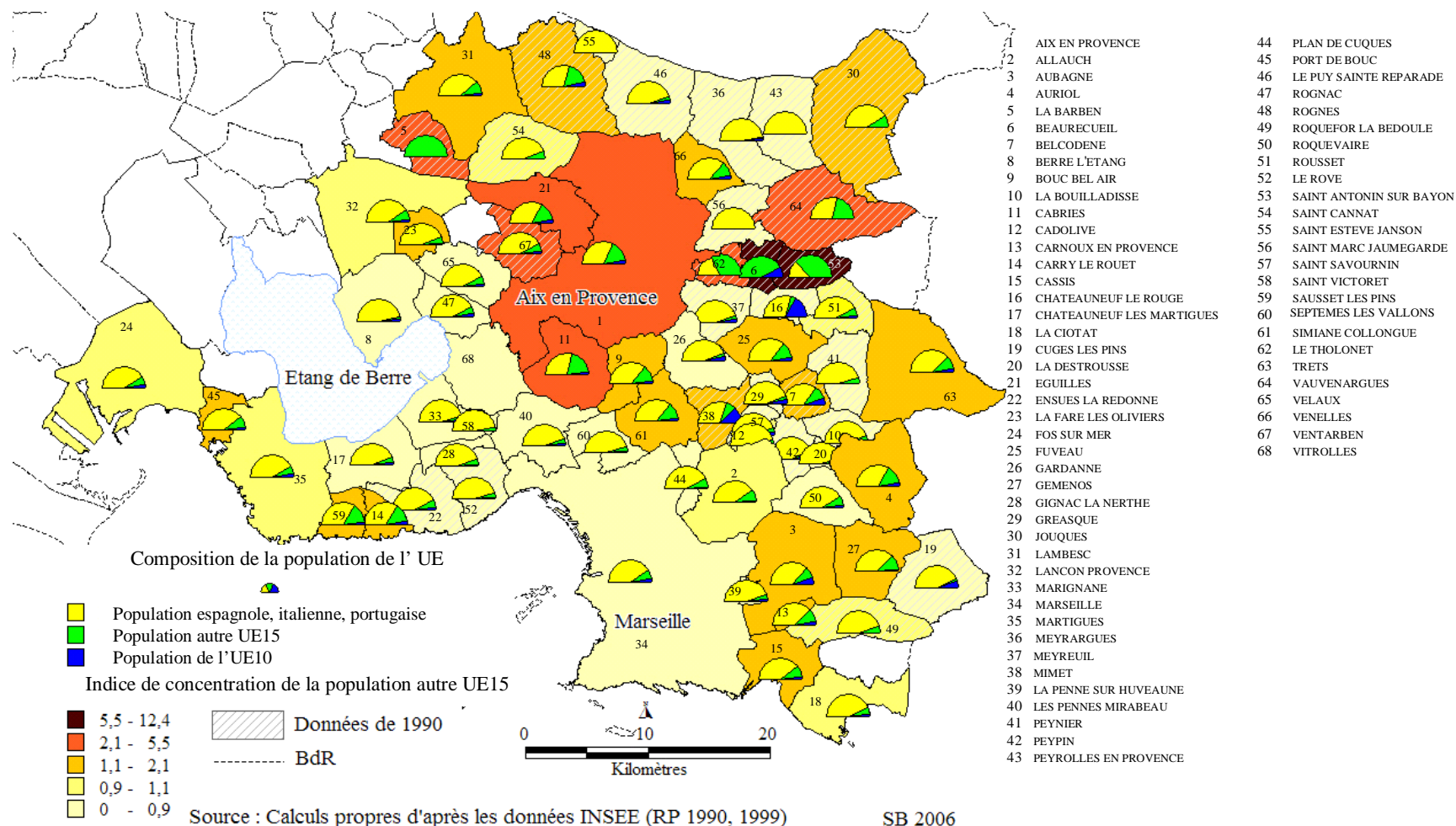
dans la migration récente de la population de l'UE, en analysant les secteurs économiques susceptibles d'être attractifs pour les nouveaux migrants comme leur logique résidentielle.

De la même façon, les communes autour de Gardanne ne jouent plus un rôle équivalent pour la population espagnole, italienne et portugaise, surreprésentée dans les communes de Gardanne, de Meyreuil et de Peynier<sup>169</sup>, ou pour la population autre UE15 (son indice de concentration est de 0,6 à Gardanne en 1999 et de 0,8 à Meyreuil). Sa faible importance dans le stock de la population totale de Gardanne (0,4%) et de l'ensemble de la population de l'UE (5,5%) souligne que, dans ce secteur de l'EMM, les anciennes zones d'installation ont également perdu de leur attractivité pour les nouveaux migrants [cf. Carte V-1, Annexe Tab. E-4].

---

<sup>169</sup> En 1999, l'indice de concentration est de 1,7 à Gardanne, de 1,9 à Meyreuil et de 1,1 à Peynier ; cela s'explique, d'une part, par la migration dans les années 1960/1970, et, d'autre part par une migration récente de cette population dans ces communes, favorisée par un réseau migratoire.

Carte V-1 La population de l'UE dans l'EMM en 1999 : composition et indice de concentration de la population autre UE15 dans la population totale



### **A.2.1.b Une concentration autour d'Aix en Provence et dans les communes littorales**

Si les anciennes directions privilégiées de la migration de travail ne sont plus valables pour les personnes autre UE15, il en apparaît bien de nouvelles : la population autre UE15 est concentrée à Aix en Provence et dans les communes alentour [cf. Carte V-1], qui n'étaient pas touchées de façon importante par la migration des années 1960/1970 (en 1999, elle présente un indice de concentration de 2,2 à Aix en Provence, de 2,4 à Cabriès et de 2,1 à Eguilles). Selon les données de 1990, elle est également surreprésentée dans les communes à l'est d'Aix en Provence (12,7 à Saint Antonin sur Bayon, 8,3 à Beaurecueil, 5,0 à Vauvenargues, 4,3 au Tholonet) et dans les communes au nord d'Aix en Provence (2,9 à la Barben, 2,0 à Rognes, 1,3 à Lambesc). Ces communes de la périphérie d'Aix en Provence ont une attractivité pour cette migration, alors qu'elles n'en avaient pas pour celle des années 1960/1970. Il est enfin intéressant de remarquer que la population autre UE15 semble s'installer préférentiellement dans les petites villes de la campagne : la majorité des communes où elle est surreprésentée a en effet moins de 5000 habitants<sup>170</sup> [cf. Annexe Tab. E-4].

Les communes littorales présentent également une nouvelle attractivité pour les personnes autre UE15 [cf. Carte V-1] : ainsi, outre l'attractivité économique, il semble que le cadre de vie, par la proximité de la mer joue un rôle important (l'indice de concentration est de 2,0 à Cassis, 1,7 à Port de Bouc, 1,6 à Sausset les Pins et 1,4 à Carry le Rouet).

Dans les communes où la population autre UE15 est concentrée par rapport à la population totale de l'EMM, sa part relative dans la population de l'UE15 est également importante, bien qu'elle ne soit généralement pas majoritaire. A Aix en Provence, par exemple, la population autre UE15 représente 29,8% de la population de l'UE (1,3% de la population totale) ; à Cabriès, ce pourcentage s'élève à 37,7% (1,5% de la population totale). Le fait que le pourcentage reste relativement faible s'explique par l'histoire de la migration : alors que la population espagnole, italienne et portugaise est installée depuis les années 1960/1970 ou même avant, la migration de la population autre UE15 n'est pas nouvelle, mais a seulement commencé à augmenter dans les années 1980 et montre pour la première fois dans le flux des années 1990 des effectifs comparables à ceux de la population espagnole, italienne et portugaise.

---

<sup>170</sup> Saint Antonin sur Bayon (165 habitants en 1999), Beaurecueil (568 habitants en 1999), Vauvenargues (729 habitants en 1999), Tholonet (2 267 habitants en 1999), la Barben (555 habitants en 1999), Rognes (4 194 habitants en 1999)

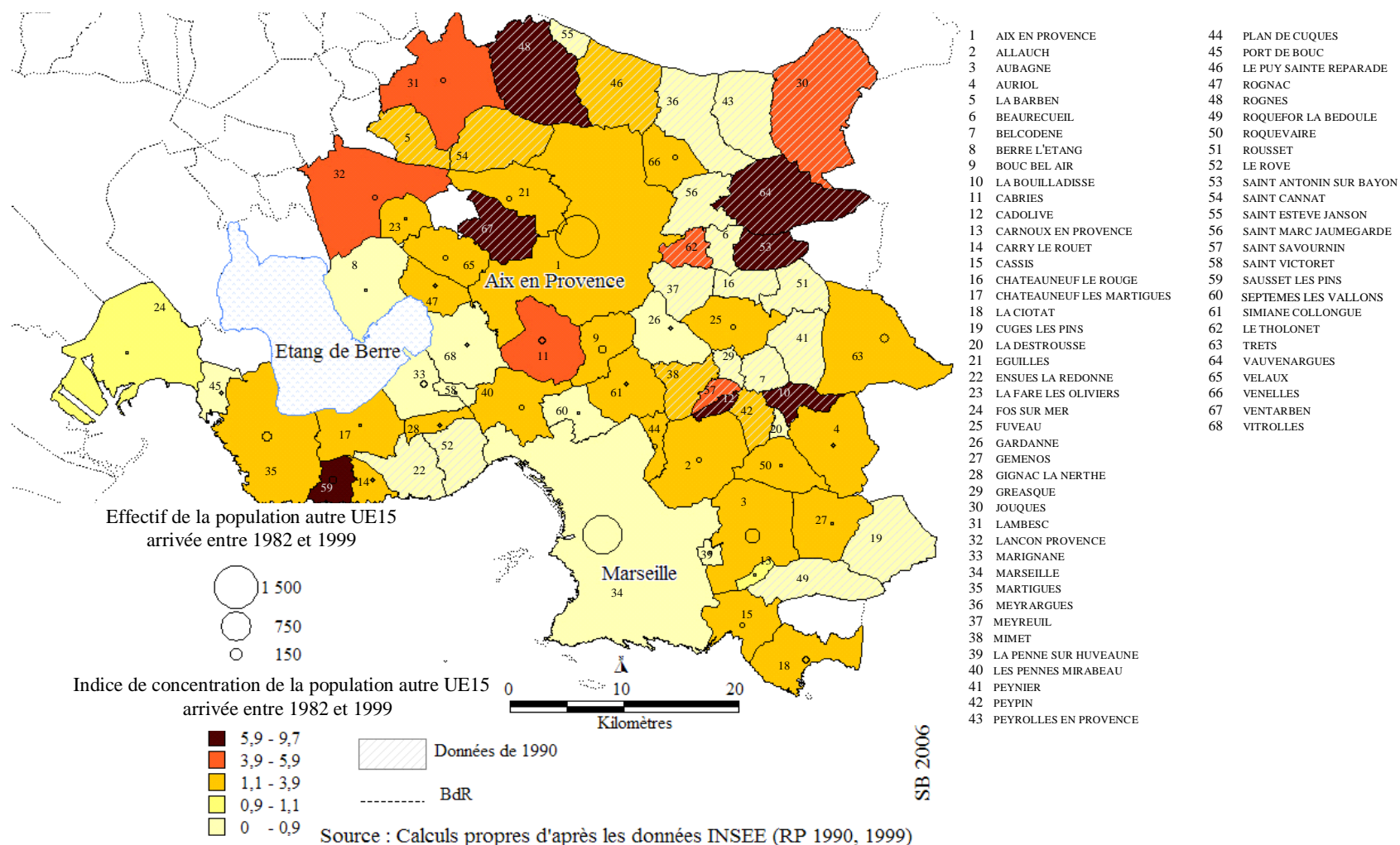
La concentration de la population de l'UE15 dans les zones autour d'Aix en Provence et dans les communes littorales s'explique pour une grande partie par la migration à partir des années 1980 : 51,1% de la population autre UE15 résidant en 1999 dans le département des Bouches du Rhône est arrivée depuis 1984 ; 25,3% de la population autre UE15 résidant en 1999 dans l'EMM habitait en 1990 hors de France – une personne sur quatre est donc arrivée depuis 1990 [cf. Annexe Tab. B-20, B-21]. De plus, la migration des années 1980/1990 est dirigée vers les zones qui montrent en 1999 un indice de concentration de la population autre UE15 supérieur à 1, ce qui indique que le stock actuel de cette population est bien le résultat de ce flux migratoire [cf. Carte V-2, Annexe Tab. E-7, E-8, E-9].

La Carte V-2 illustre également un changement essentiel de la répartition spatiale de la population autre UE15 : contrairement à la migration des années 1960/1970, la ville de Marseille (29,7%) n'accueille plus la majorité des personnes ; en moyenne 35,6% de la population autre UE15 dont la résidence antérieure est à l'étranger pour les recensements de 1990 (28,1%) et de 1999 (42,6%) s'installe à Aix en Provence, ce qui donne à cette ville un nouveau rôle dans la migration de la population de l'UE vers l'EMM – qui devient, de cette façon, bipolaire. De plus, par rapport à l'ensemble de la population non française à la naissance dont la résidence antérieure est à l'étranger (en 1990 et en 1999), la population autre UE15 est sous-représentée dans la ville de Marseille : alors que 10,3% de la population non française à la naissance arrivée entre 1982 et 1999 dans l'EMM est autre UE15, elle représente seulement 4,9% de la population non française à la naissance arrivée dans la même période à Marseille – au contraire d'Aix en Provence, où, avec 23,1%, elle est surreprésentée.

La répartition spatiale de la population de l'UE dans l'EMM change avec la nouvelle migration de la population autre UE15. Ainsi, la sous-représentation de la population autre UE15 dans les anciennes zones d'installation, ainsi que le fait qu'elle soit concentrée dans de nouvelles communes, différentes de celles où l'on trouve la population espagnole, italienne et portugaise (en particulier Aix en Provence), soulignent que ce sont de nouvelles attractivités qui motivent la migration des nouveaux arrivants.



**Carte V-2 La population autre UE15, ayant déclaré en 1990 ou 1999 sa résidence antérieure à l'étranger : indice de concentration (dans la population non française à la naissance, arrivée entre 1982 et 1999) et effectifs dans l'EMM**



SB 2006

### A.2.1.c De nouvelles zones d'installation dans la ville de Marseille

La stratégie résidentielle des migrants autre UE15 dans la ville de Marseille, comme dans l'EMM, est telle qu'ils s'installent dans les zones où la population espagnole, italienne et portugaise n'est pas concentrée [cf. Carte V-3], avec en particulier un indice de concentration supérieur à 1 dans les arrondissements au sud de la ville, contrairement à la population espagnole, italienne et portugaise, surreprésentée principalement dans ceux du nord de la ville<sup>171</sup>.

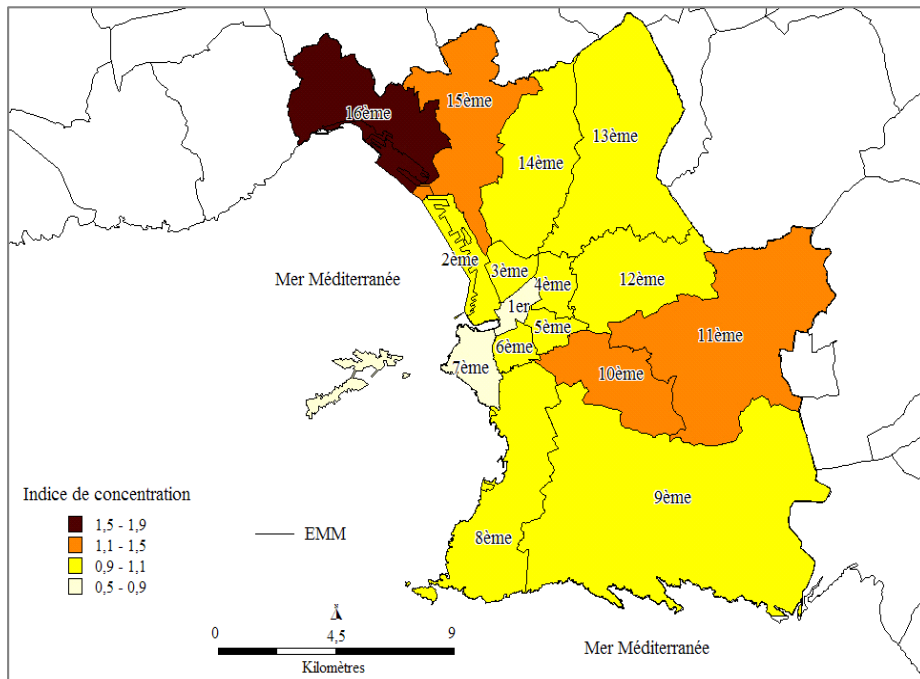
Il semble donc que l'attractivité dans la ville de Marseille ne soit pas la même pour les différents groupes de nationalités. Alors que l'installation de la population espagnole, italienne et portugaise dans les années 1960/1970 est essentiellement fonction du travail et, par la suite, explicable par un réseau migratoire [cf. Partie II], la population autre UE15 semble chercher à s'installer dans d'autres lieux. Afin de chercher l'origine de la direction des flux vers ces zones, nous allons examiner l'hypothèse selon laquelle elles ne seraient pas attractives uniquement pour la population autre UE15, mais pour la population totale. Les variations du prix de l'immobilier peuvent être un indicateur d'une telle attractivité : son étude, en relation avec l'indice de concentration, est l'objet de la section suivante.

---

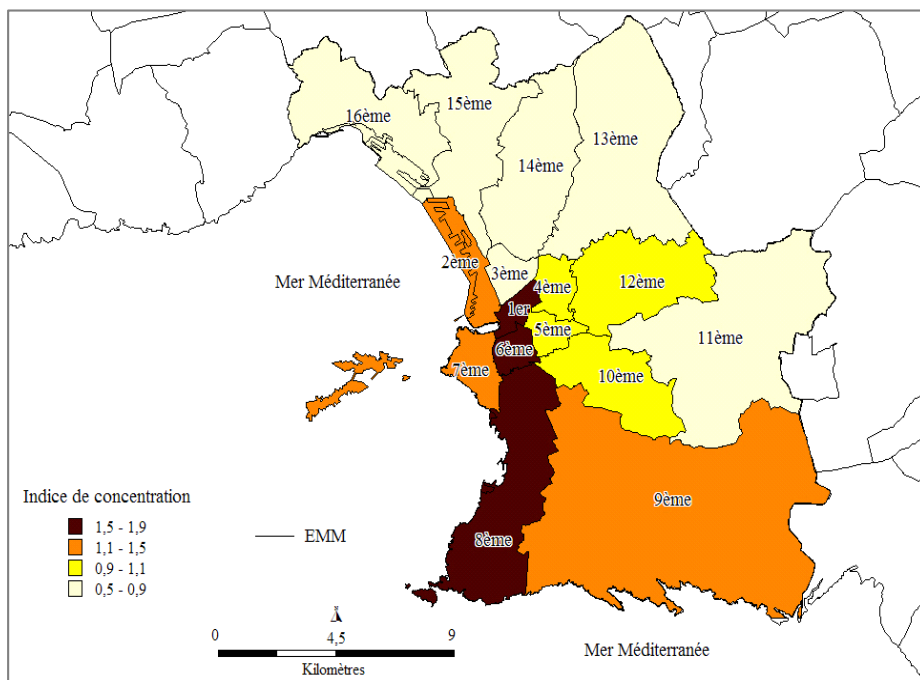
<sup>171</sup> La population autre UE15 est sur représentée dans les arrondissements au centre et au sud de la ville : dans le 1er (1,5), 2ème (1,4), 6ème (1,5), 7ème (1,4) et dans le 8ème arrondissement (1,5) où la population espagnole, italienne et portugaise est, dans la même année, sous représentée [cf. Carte V-3]. Nous observons les mêmes divergences pour les arrondissements au nord de la ville : la population autre UE15 est clairement sous représentée (0,6) dans le 15ème et 16ème arrondissement, tandis que la population espagnole, italienne et portugaise montre un indice de concentration de 1,2 (15ème) et de 1,9 (16ème) [cf. Annexe Tab. E-17].

**Carte V-3 La population de l'UE15 dans la ville de Marseille en 1999 : Indice de concentration dans la population totale par arrondissement**

Population espagnole, italienne, portugaise



Population autre UE15



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

### **A.2.2 Le prix de l'immobilier comme indicateur d'attractivité**

Le prix de l'immobilier peut être un indice de forte attraction de certaines zones : de façon générale, le prix augmente quand la demande de logement est plus élevée que l'offre. Ainsi, les zones où l'immobilier est le plus cher sont celles où les logements sont rares et où la demande est forte, c'est-à-dire des zones ayant une forte attractivité pour l'ensemble de la population susceptible d'acheter.

L'augmentation du prix de l'immobilier est plus marquée dans les Bouches du Rhône que dans le reste de la France (hors Ile de France). Au 31 mars 2003, le prix des maisons enregistre une augmentation de 9,1% sur un an pour la France hors Ile de France et 14,9% pour le département des Bouches du Rhône (CONSEIL RÉGIONAL DES NOTAIRES DES BOUCHES DU RHÔNE 2003). Le prix moyen des maisons du 1<sup>er</sup> juin 2002 au 31 mai 2003 se situe entre 150 000 et 300 000 Euros : le département des Bouches du Rhône est donc un des départements les plus chers de France, ce qui indique une attractivité de l'EMM au niveau national.

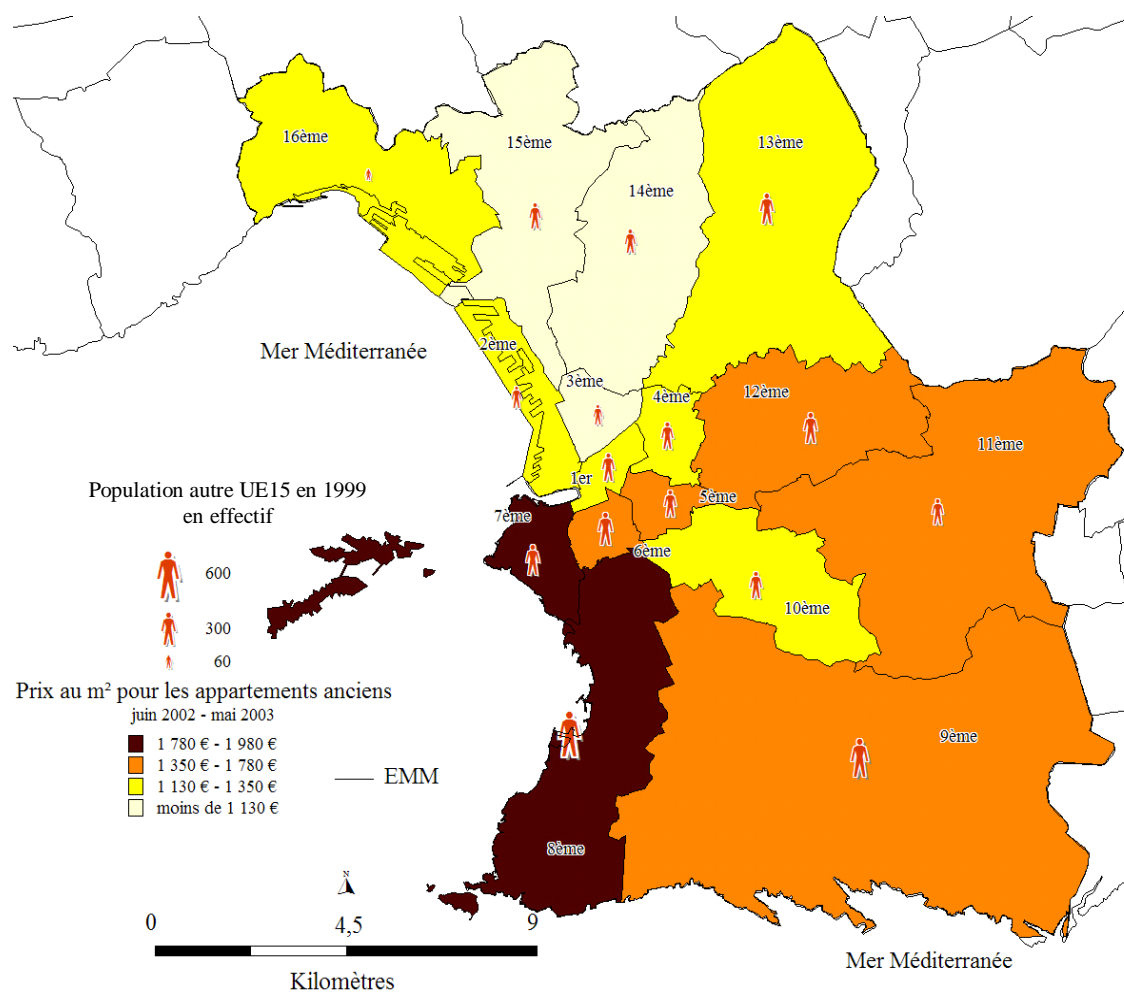
L'augmentation du prix de l'immobilier vaut pour l'ensemble de l'EMM, mais il existe des différences de prix selon les communes. Les deux communes littorales, Cassis et La Ciotat, montrent le prix au m<sup>2</sup> le plus élevé pour les appartements anciens. Il atteint, selon le conseil régional des notaires, 2 936 Euro à Cassis et 2 032 Euro à La Ciotat entre juin 2002 et mai 2003. Avec 1 998 Euro au m<sup>2</sup>, la commune d'Aix en Provence est la deuxième zone la plus chère de l'EMM. En ajoutant le bassin d'Aubagne (1 610 Euro au m<sup>2</sup>), nous remarquons que les trois zones les plus chères de l'EMM sont également les trois zones où la population autre UE15 est concentrée [cf. Carte V-1]. En revanche, la ville de Marseille (1 414 Euro au m<sup>2</sup>) et le bassin de Berre (1 215 Euro au m<sup>2</sup>), où la population autre UE15 est sous-représentée, sont les zones les moins chères (CONSEIL RÉGIONAL DES NOTAIRES DES BOUCHES DU RHÔNE 2003).

Il semble donc que la population autre UE15 soit sensible à une attractivité de ces zones analogue à celle que ressentent les habitants de l'EMM ou bien les Français provenant d'autres régions de la France ayant le moyen de choisir le lieu de résidence selon le cadre de vie. L'attractivité peut en effet provoquer une hausse de la demande de logement, qui se traduit par une augmentation du prix.

Ainsi, le prix de l'immobilier dans les quartiers sud de Marseille souligne son attractivité : s'il augmente dans la ville de Marseille de 14,4% entre 2002 et 2003, il y a de fortes différences entre les arrondissements, en particulier entre le nord et le sud de la ville [cf. Carte

V-4]. Le prix des appartements anciens entre juin 2002 et mai 2003 se situe, selon le conseil régional des notaires, entre 817 Euro au m<sup>2</sup> et 1 978 Euro au m<sup>2</sup>. Les prix de l'immobilier les plus élevés se trouvent dans le 8<sup>ème</sup> (1 978 Euro) et dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement (1 785 Euro) - deux arrondissements situés dans le sud de la ville côté mer – pour lesquels nous avons également observé un indice de concentration supérieur à 1 pour la population autre UE15 [cf. Carte V-3]. Cette dernière est donc installée dans les arrondissements de Marseille les plus chers, soulignant, à cette échelle spatiale également, une sensibilité à l'attractivité de l'espace commune avec la population totale, qui ne semble pas essentiellement liée au facteur travail, mais plutôt au cadre de vie.

**Carte V-4 La population autre UE15 en 1999 dans la ville de Marseille et le prix immobilier par arrondissement**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999), Conseil Régional des Notaires des Bouches du Rhône (2003) SB 2006

## B Une faible migration de personnes de l'UE10 dans l'EMM

La population de l'UE10 est un cas particulier de la population de l'UE dans l'EMM. La migration en provenance des 10 nouveaux pays membres n'est pas nouvelle, mais elle se situe dans un contexte différent : malgré l'adhésion à l'UE en mai 2004, la population de l'UE10 ne bénéficie pas encore de la libre circulation en France et le libre accès au marché du travail est encore réservé à un nombre restreint de secteurs [cf. Chapitre I].

Les effectifs de la population de l'UE10 contribuent à seulement 4% du stock de population de l'UE en 1999 (2 409 personnes). Elle est pourtant dominée par la population polonaise, dont l'histoire migratoire vers la France est longue. Une grande partie de ces personnes se trouvent ainsi dans une situation analogue à la population espagnole, italienne et portugaise, puisqu'elles sont arrivées dans un contexte très favorable à une migration de travail, et qu'elles doivent réagir aux changements économiques. Leur flux migratoire voit son importance relative augmenter de façon sensible entre 1968 et 1999 : leur poids dans la population de l'UE ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger augmente de 1,5% (1968) à 10,8% (1999) [cf. Annexe Tab. C-7, C-71]. Cette évolution semble elle aussi être portée par un changement de nature de l'attractivité de l'EMM pour cette migration, que nous analysons au travers de sa structure démographique (B.1) et de la distribution spatiale (B.2) de la population de l'UE15 qui en résulte.<sup>172</sup>

### B.1 Entre un stock vieillissant et un flux jeune

Une étude des caractéristiques démographiques de la population de l'UE10 dans l'EMM, particulièrement du stock en 1999 et du flux depuis les années 1982, permet de situer la population de l'UE10 dans la migration de la population de l'UE : nous trouverons ainsi des similitudes à celle des anciens migrants espagnols, italiens et portugais, mais aussi à celle des nouveaux migrants autre UE15. Cette ressemblance semble liée à la fois aux anciennes vagues migratoires, notamment celles de la population polonaise qui domine largement la migration de la population de l'UE10 (B.1.1) mais aussi à un nouveau flux migratoire, depuis les années 1980, qui modifie la structure par âge du stock en 1999 (B.1.2). Enfin, une analyse de l'état

---

<sup>172</sup> Nous rappelons ici que les données détaillées au niveau de la nationalité les plus actuelles datent de 1999 : nous ne disposons pas de données depuis 2004 où les dix nouveaux pays membres ont adhéré à l'UE.

matrimonial de cette population (B.1.3) permet de caractériser sa migration par rapport à sa dimension familiale, qui a, comme nous l'avons souligné pour la population espagnole, italienne et portugaise, une influence importante sur la durée de séjour et donc sur l'impact de la population de l'UE10 dans l'EMM à long terme.

### **B.1.1 Une domination de la population polonaise**

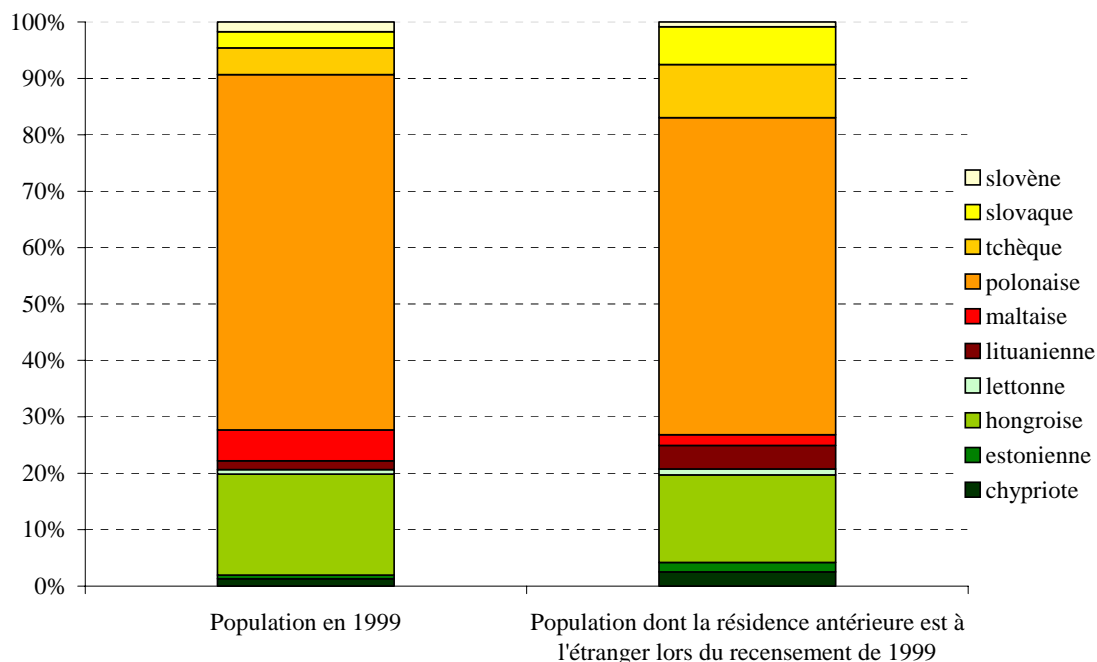
La domination de la population polonaise est nette dans le stock en 1999, mais également dans le flux entre 1990 et 1999. L'importance des personnes polonaises s'explique par le poids démographique de la Pologne dans les dix nouveaux pays membres (la population de la Pologne représente 52,2% de l'UE10), mais aussi par le fait que c'est le pays qui, parmi ces derniers, est le plus lié à la France par son histoire migratoire.

La présence actuelle de cette population dans l'EMM, comme son importance relative dans le stock de la population de l'UE10 en 1999 (62,9%, soit 1 517 personnes), est le résultat de trois vagues migratoires [cf. Fig. V-6]. La Pologne a d'abord été, à côté de l'Italie, jusqu'à la seconde guerre mondiale, la principale réserve de main-d'œuvre immigrée (GEORGE 1986). Cette première vague migratoire de travailleurs a été suivie par l'exode des juifs après la seconde guerre mondiale. Selon GEORGE (1986), les juifs en provenance des pays d'Europe centrale ayant la volonté de s'installer en France étaient rares ; pourtant, parmi la population polonaise résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône, l'année 1945 est le point maximum de la migration polonaise [cf. Chapitre II-B]. C'est enfin un autre évènement de l'Histoire de l'Europe qui contribue à la migration des personnes polonaises vers l'EMM : la chute du mur de Berlin et les bouleversements géopolitiques en 1989 dans les pays communistes ont provoqué une troisième vague migratoire.

Après cette histoire migratoire, le flux récent de population de l'UE10 est toujours dominé par la population polonaise : 56,2% des personnes de l'UE10 ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger (en 1999) sont en effet polonaises. La population hongroise (17,9% du stock de population de l'UE10 en 1999) et la population tchèque (4,7%) sont les deux autres groupes les plus importants : elles représentent 24,9% des personnes de l'UE10 dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement de 1999 [cf. Fig. V-6]. Les autres nationalités représentent ensemble seulement 14,4% du stock en 1999 et 18,9% des personnes résidant en 1999 dans l'EMM arrivant depuis 1990 [cf. Annexe Tab. C-71, D-24].



**Fig. V-6 La population de l'UE10 résidant en 1999 dans l'EMM et la population de l'UE10 dont la résidence antérieure est à l'étranger, selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition)**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

### B.1.2 Un ralentissement du vieillissement du stock par un flux récent

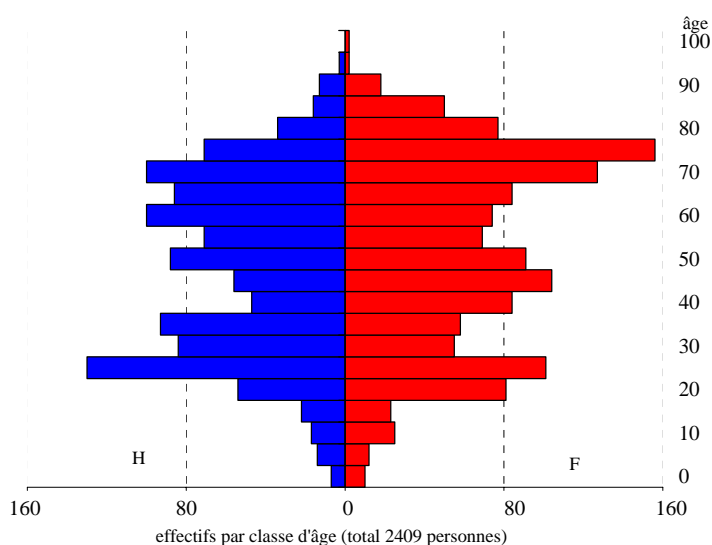
L'ancienneté de la migration de la population de l'UE10, notamment celle de la population polonaise, laisse une trace dans le stock de cette population en 1999 [cf. Fig. V-7 ci-après] : la proportion très importante de population de plus de 60 ans (42,1%) résulte principalement de ces anciennes vagues migratoires : 50,7% de la population née hors de France résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône est arrivée avant 1975, principalement dans les années 1920/1930 et pendant la période d'après guerre, entre 1945 et 1950 [cf. Annexe Tab. B-12, B-13].

De plus, parmi les personnes ayant déclaré, en 1990, leur résidence antérieure à l'étranger, seulement 4,4% ont plus de 60 ans [cf. Fig. V-8, Annexe Tab. C-66] : la migration récente de la population de l'UE10, jeune, est, à l'inverse, la principale responsable de la présence de la population ayant entre 20 et 59 ans (46,9%) dans le stock en 1999. En effet, les personnes de l'UE10 dont la résidence antérieure, en 1990, est à l'étranger ont majoritairement (71,1%) entre 20 et 59 ans, soit un pourcentage légèrement supérieur à celui de la population espagnole, italienne, portugaise de cet âge (68,2%) et un pourcentage moins élevé que dans la migration de la population autre UE15 (78,9%).

Cette migration marque la structure du stock de façon sensible, puisque 39,1% des personnes de l'UE10 résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône ont daté leur année d'arrivée après 1982. Elle s'intègre donc à un stock dont la structure par âge montre un vieillissement résultant de migrations historiques, qu'elle peut en partie freiner du fait de la participation importante des personnes de 20 à 59 ans [cf. Annexe Tab. B-12, B-13, C-66, D-26].

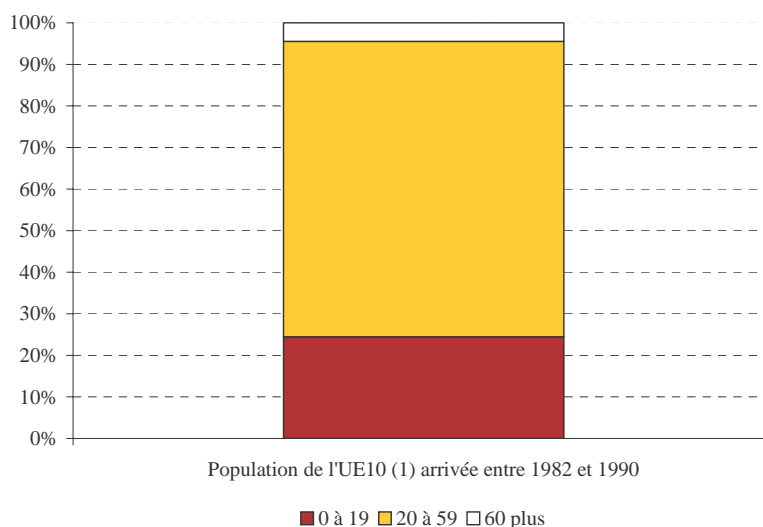
Enfin, la participation de la population de moins de 25 ans dans la migration récente (33,3% de la population ayant déclaré, en 1990, sa résidence antérieure à l'étranger [cf. Annexe Tab. C-66]) ralentit également le vieillissement du stock, bien que ce groupe d'âge ne représente que 11,0% du stock de population en 1999 [cf. Fig. V-7].

**Fig. V-7 La population de l'UE10 dans l'EMM en 1999, selon l'âge et le sexe**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

**Fig. V-8 La population de l'UE10 dans l'EMM en 1990 dont la résidence antérieure est à l'étranger, selon l'âge**



(1) Chypre, Hongrie, Malte, Pologne, Tchécoslovaquie

Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990)

La Fig. V-7 ne souligne pas seulement l'importance de la population de plus de 60 ans, elle montre également que le stock des femmes est plus âgé que celui des hommes. En effet, 55,1% des hommes ont moins de 50 ans contre seulement 42,3% des femmes. De plus, les hommes représentent seulement 31,1% des personnes de plus de 75 ans, ce qui s'explique d'une part par l'espérance de vie moins élevée puis, nous verrons dans la prochaine section, vraisemblablement par une migration des femmes veuves vers l'EMM, qui semble être favorisée par un réseau migratoire établi au cours d'anciennes vagues migratoires.

### **B.1.3 Des personnes en majorité mariées**

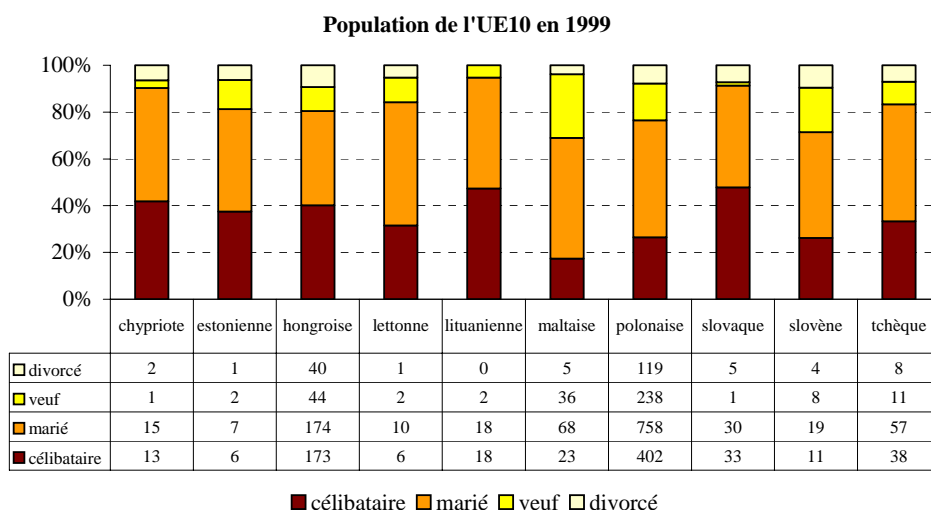
Parmi la population de l'UE10 résidant en 1999 dans l'EMM, les personnes célibataires sont minoritaires [cf. Fig. V-9] ; un nombre élevé de personnes est donc marié, ce qui n'est pas propre à la population de l'UE10. Au contraire, nous avons également montré que, parmi la population résidant en 1999 dans l'EMM, une part importante de la population de l'UE15 est mariée (60% de la population espagnole, italienne et portugaise ; 47% de la population autre UE15).

Par contre, nous constatons de grandes différences pour la migration récente. Parmi les personnes dont la résidence antérieure, en 1990, est à l'étranger, il apparaît en premier lieu que la proportion de personnes mariées est élevée parmi la population de l'UE10 (53,8% et 64,3% des personnes de plus de 20 ans), alors qu'elle est, avec 39,4% (46,2% des personnes de plus de 20 ans), plus faible pour la population autre UE15 [cf. Fig. V-9, Annexe Tab. C-69, C-70]. Cette différence est encore plus marquée pour la population ayant entre 20 et 49 ans. 69,3% de la population de l'UE10 de cet âge est mariée contre seulement 37,9% des personnes autre UE15, pour lesquelles nous avons montré que la majorité (58,2%) est célibataire. Pour cette population, la migration en famille joue donc un rôle plus important que pour la population autre UE15, où les célibataires sont plus nombreux parmi les personnes mobiles. En poursuivant l'hypothèse selon laquelle la dimension familiale favorise une installation durable des migrants, une longue durée de séjour serait donc plus probable pour la population de l'UE10 que pour la population autre UE15.

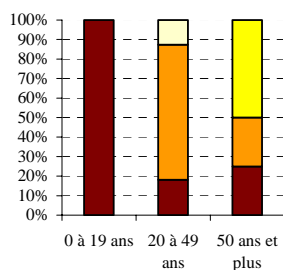
Enfin, une part importante (25,0%) de personnes de l'UE10 de plus de 50 ans, au contraire, est célibataire : cette statistique est propre à cette population [cf. Fig. V-9] : aucun célibataire de plus de 50 ans ne participe à la migration de personnes autre UE15 entre 1982 et 1990. Les personnes de l'UE10 de plus de 50 ans sont donc particulièrement touchées par une migration solitaire, également soulignée par l'importance dans le flux du nombre de personnes veuves (50,0% des personnes de l'UE10 de plus de 50 ans arrivées dans l'EMM entre 1982 et 1990). Ce fait est aussi unique dans les migrations que nous étudions : 30,5% des personnes

espagnoles, italiennes et portugaises de plus de 50 ans, dont la résidence antérieure est, en 1975, à l'étranger, sont veuves, et seulement 11,8% de la population autre UE15 de même âge, arrivée entre 1982 et 1990, est veuve. Cela peut, à notre sens, signifier l'existence et l'influence d'un réseau migratoire, favorisant la mobilité de personnes relativement âgées et seules [cf. Annexe Tab. C-24, C-32, C-36, C-69, C-70].

**Fig. V-9 La population de l'UE10 résidant en 1999 dans l'EMM et la population de l'UE10 dont la résidence en 1990 est à l'étranger, selon l'âge, l'état matrimonial et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition)**



**Population de l'UE10 en 1990 arrivée depuis le recensement antérieur**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990, 1999)

Bien que la majorité des personnes soit mariée, la migration de la population de l'UE10 ne montre pas une dimension familiale comparable à celle que nous avons observée pour la population espagnole, italienne et portugaise : les enfants et les parents ne participent que rarement à la migration récente de cette population. Par contre, contrairement à la population autre UE15, qui ne paraît pas, parce qu'elle est récente, liée à un réseau migratoire, la part importante de personnes célibataires et veuves dans la tranche d'âge de plus de 50 ans semble indiquer que la migration de la population de l'UE10 vers l'EMM trouve son origine en partie dans l'existence d'un tel réseau. La prochaine section propose ainsi une analyse de la distribution spatiale du stock de population de l'UE10 en 1999 et de la migration récente afin de rechercher une logique résidentielle des migrants de l'UE10 pouvant, pour les autres classes d'âge en particulier, indiquer le type d'attractivité de l'EMM pour cette population.

## B.2 Des particularités de la répartition spatiale

En 1999, l'EMM compte 2 409 personnes d'une des nationalités des dix nouveaux pays membres, qui représentent seulement 0,2% de la population totale, 1,4% de la population non française à la naissance et 4,1% de la population de l'UE. Son impact sur la population totale est donc faible.

Par contre, la population de l'UE10 est, en 1999, concentrée dans seulement quelques communes, dans lesquelles les personnes espagnoles, italiennes et portugaises, mais aussi des personnes autre UE15 sont surreprésentées. La population de l'UE10 a donc une stratégie résidentielle qui présente des similitudes avec celle des deux autres groupes de population de l'UE ; malgré un faible effectif, elle a un impact spatial sensible dans certaines zones de l'EMM (B.2.1) où le réseau migratoire paraît influencer leur installation (B.2.2).

### B.2.1 La distribution spatiale du stock en 1999 : répartition entre les anciennes et les nouvelles zones d'installation

La population de l'UE10 est celle qui, en 1999, présente les indices de concentration les plus élevés de l'EMM : l'indice dans la population totale atteint en effet 10,8 à Châteauneuf le Rouge en 1999 [cf. Annexe Tab. E-4]. Par contre, bien que 47,0% de la population de l'UE10 résidant dans l'EMM habite la ville de Marseille, elle y est sous-représentée (0,8), comme l'est la population de l'UE15 (0,9 pour la population espagnole, italienne et portugaise, 0,8 pour la population autre UE15).

La cartographie de l'indice de concentration met en évidence quatre zones d'installation pour la population de l'UE10 : les communes autour de l'Etang de Berre (1,4 à Fos sur Mer, 1,2 à Port du Bouc, 1,5 à Martigues, 1,1 à Berre l'Etang), les communes à l'est de Marseille, notamment Aubagne (2,9), Cassis (1,4) et La Ciotat (1,4), le bassin de Gardanne<sup>173</sup> (10,8 à Châteauneuf le Rouge, 10,3 à Mimet) où la part de la population de l'UE10 dans la population de l'UE est également la plus élevée<sup>174</sup> et, enfin, la commune d'Aix en Provence (1,2) et les communes alentour (Rognes (1,5), Le Puy Sainte Reparade (2,4)) [cf. Carte V-5]. La concentration de cette population ne présente ainsi pas de ressemblance particulière avec la population espagnole, italienne et portugaise ou autre UE15 : elle s'installe dans les communes

---

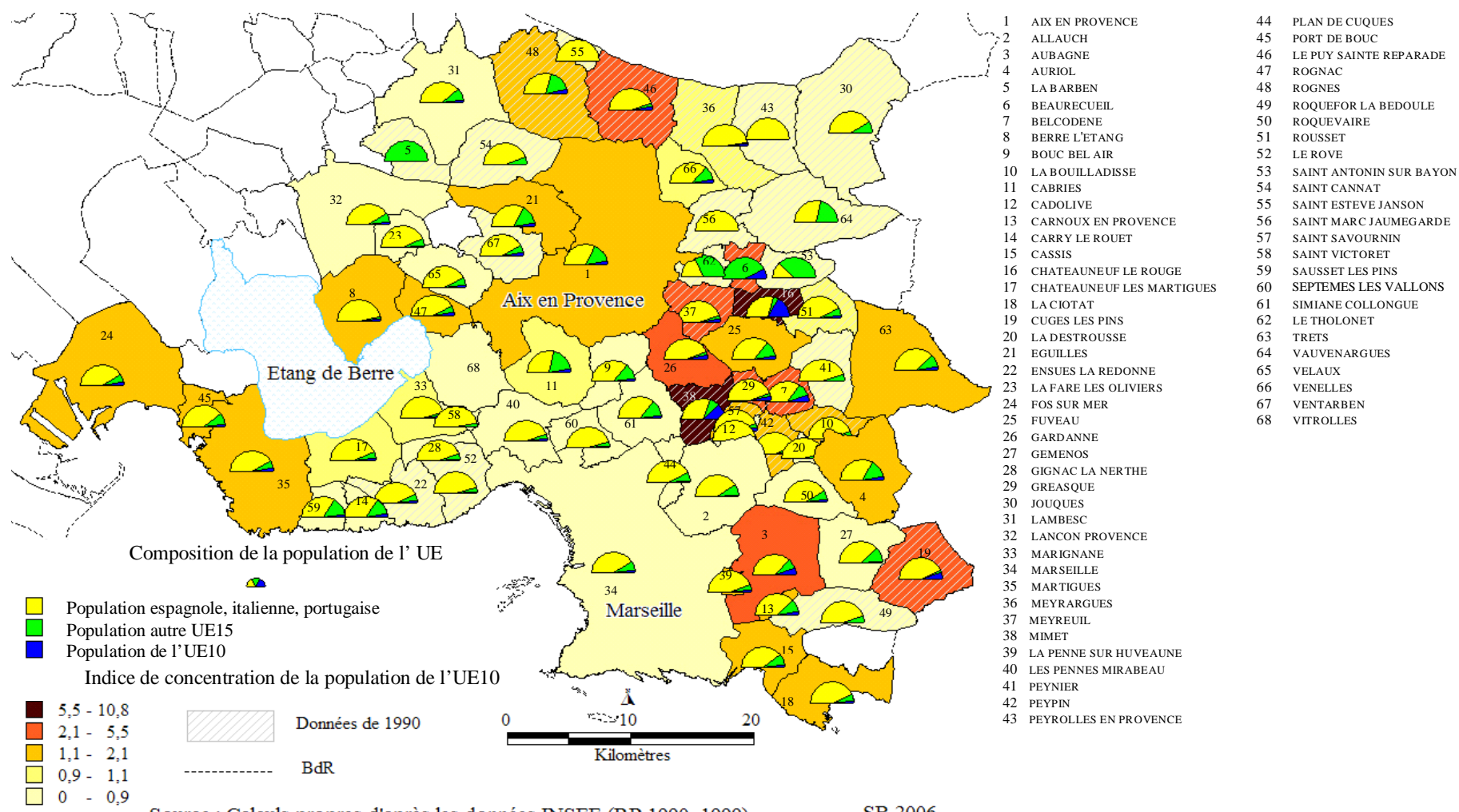
<sup>173</sup> Il y a 13 communes où la population de l'UE10 est surreprésentée dans cette zone qui s'étend jusqu'à Auriol au sud et à Beaucueil au nord ; c'est donc la zone de concentration de population de l'UE10 continue la plus étendue de l'EMM.

<sup>174</sup> 33,3% à Châteauneuf le Rouge et 24,1% à Mimet

où l'une ou l'autre de ces populations est surreprésentée (la population espagnole, italienne et portugaise, par exemple, autour de l'Etang de Berre ou la population autre UE15, par exemple à Aix en Provence).

La distribution spatiale de la population de l'UE10 peut alors indiquer que son installation est à la fois motivée par les mêmes attractivités que celle qui avaient fait venir les anciens migrants, comme l'attractivité économique du secteur secondaire autour de l'Etang de Berre, mais aussi par celles qui influencent la migration de la population autre UE15, telles que les activités tertiaires dans la ville d'Aix en Provence, ou bien par un réseau migratoire établi lors des anciennes vagues migratoires.

Carte V-5 La population de l'UE10 dans l'EMM en 1999 selon l'indice de concentration dans la population totale et la part dans la population de l'UE



### **B.2.2 La distribution spatiale des nouveaux migrants : le rôle important du réseau migratoire**

Parmi les personnes de l'UE10 dont la résidence antérieure, en 1990 et en 1999, est à l'étranger, 82,6% se dirigent vers seulement 3 communes : la ville de Marseille, qui accueille 52,2% des nouveaux arrivants [cf. Carte V-6], Aubagne (19,0%) et Aix en Provence (11,4% [cf. Annexe Tab. E-7, E-8, E-9]). Parmi ces trois villes, seule Aubagne présente un indice de concentration supérieur à 1 – c'est une des huit communes dans lesquelles les nouveaux arrivants sont surreprésentés. Ces huit communes forment quatre zones, qui correspondent à peu près aux zones d'installation que nous avons constatées pour le stock en 1999 [cf. Carte V-5]<sup>175</sup>.

La distribution spatiale des nouveaux migrants montre la complexité de leur stratégie résidentielle : d'une part, une migration se dirige vers les communes dont l'attractivité économique, soit dans l'industrie autour de l'Étang de Berre, soit dans le commerce dans les zones d'activité d'Aubagne/ Gémenos, ou encore dans les activités du secteur tertiaire autour d'Aix en Provence a montré son influence pour d'autres mouvements migratoires. Pourtant, il semble d'autre part que le réseau migratoire joue un rôle important dans la logique résidentielle des nouveaux migrants : les quatre zones d'installation montrent également un indice de concentration supérieur à 1 pour le stock de cette population en 1999, principalement marqué par les anciens migrants : 657 personnes ont déclaré leur résidence antérieure à l'étranger lors du recensement en 1990 ou en 1999 (180 et 477 personnes), ce qui représente 27,3% du stock en 1999 (2 409 personnes) ; 72,7% du stock de la population de l'UE10 résulte donc de vagues migratoires antérieures, ou bien est né en France.

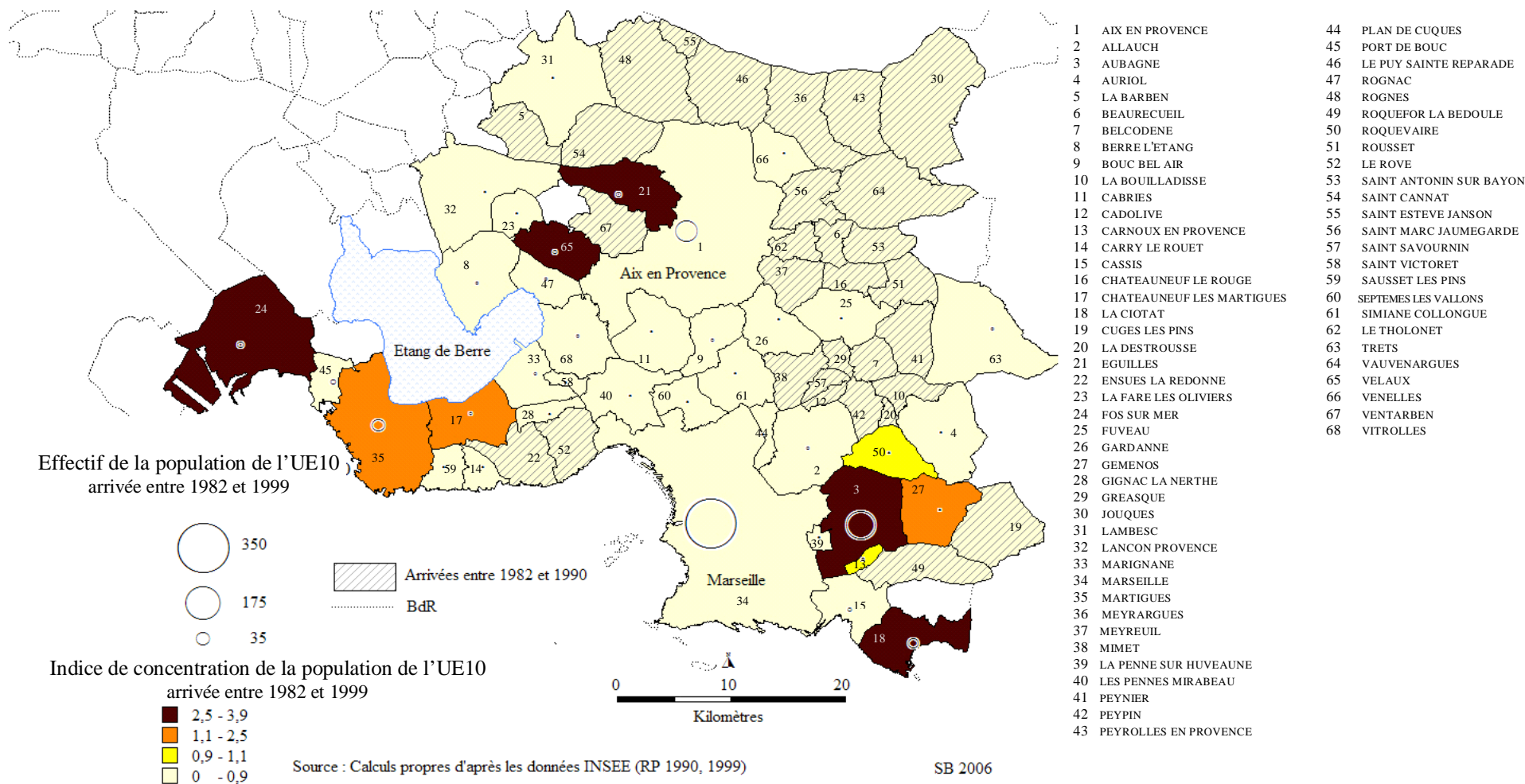
Toutefois, nous ne pouvons pas conclure sur une mutation de l'attractivité de l'EMM depuis les années 1960/1970 particulière à la migration de la population de l'UE10, puisqu'elle s'inscrit dans un contexte migratoire particulier (libre circulation des personnes à l'intérieur de l'UE), où l'accessibilité de l'EMM est limitée à quelques personnes ; l'attractivité de l'EMM en tant qu'espace, indépendamment du stock de population (c'est-à-dire hormis l'influence du réseau migratoire), ne semble pas être ici le facteur principal des modalités d'arrivée, contrairement à la population autre UE15.

---

<sup>175</sup> La population de l'UE10 dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement en 1990 et 1999 est ainsi sur représentée dans trois communes autour de l'Étang de Berre (Fos sur Mer (2,7), Martigues (1,8), Chateaufort les Martigues (1,7)), à Aubagne (3,9) et à Gémenos (1,8), à La Ciotat (2,7) et dans deux communes à l'ouest d'Aix en Provence (Eguilles (2,6) et Velaux (2,6)) [cf. Carte V-6].



Carte V-6 La population de l'UE10 dans l'EMM dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement en 1990 et 1999



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990, 1999)

SB 2006

## *Conclusion du Chapitre V*

La migration de la population de l'UE s'est profondément transformée depuis les années 1960/1970, dans sa composition et dans la logique résidentielle des migrants. En effet, si la population espagnole, italienne et portugaise dominait la migration des années 1960/1970, la migration des autres nationalités de l'UE augmente depuis les années 1980, bien qu'elle ne dépasse pas la migration des années 1960/1970 (en effectifs). La mutation de la structure par nationalité s'accompagne de nouvelles caractéristiques démographiques des migrants et d'une nouvelle stratégie résidentielle. Ainsi, les zones industrielles ne sont plus une direction privilégiée du flux : d'autres zones apparaissent où la population de l'UE n'était pas concentrée et sont l'indice, à notre sens, d'une interprétation par les migrants des récents changements de l'espace comme une attractivité, nouvelle et de formes variées, de l'EMM.

### **Une migration récente de personnes de l'UE d'origines plus variées, plus jeune et moins familiale**

La population espagnole, italienne et portugaise ne domine plus la migration de la population de l'UE vers l'EMM : le poids de la population autre UE15 représente 50% des personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger en 1999 et la population de l'UE10, minoritaire, 11%. Les personnes d'une nationalité des pays du Benelux, allemandes et britanniques sont largement majoritaires dans la migration de la population autre UE15.

Ce flux migratoire est très jeune : plus d'une personne sur deux, arrivée entre 1982 et 1990, a moins de 30 ans. Il présente de plus une dimension familiale peu marquée – en 1990, 60% des personnes autre UE15 ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger sont célibataires. Les personnes seules y prennent donc une part plus importante, ce qui peut avoir des conséquences sur la durée de séjour, selon l'hypothèse que la participation des familles favorise l'installation durable des migrants dans l'EMM.

Le stock de la population autre UE15 en 1999 se distingue par conséquent du stock de la population espagnole, italienne et portugaise par sa structure par âge – les personnes de moins de 60 ans y ont plus de poids (82% contre 50%) : c'est l'effet du tarissement du flux migratoire de la population espagnole, italienne et portugaise depuis les années 1960/1970, contrairement au flux migratoire de la population autre UE15. Finalement, bien que les arrivées de la population autre UE15 dans l'EMM soient moins nombreuses que celles de la population espagnole, italienne et portugaise dans les années 1960/1970, elles contribuent à ralentir le vieillissement du stock de l'ensemble de la population de l'UE.

Dans un contexte migratoire différent, la population polonaise domine largement le stock de population de l'UE10 et les arrivées en provenance de l'étranger. Cela traduit d'une part le poids démographique de la Pologne (en termes d'habitants) parmi les dix pays, et, d'autre part son histoire migratoire en France : les anciennes vagues migratoires vers l'EMM contribuent ainsi à la part importante (42%) de population de plus de 60 ans dans le stock - la population de l'UE10 de l'EMM en 1999 est une des plus vieilles parmi la population de l'UE.

Les flux migratoires à partir de 1980, sont pourtant dominés par une population jeune, comme pour la population autre UE15, mais montrent à l'inverse une dimension familiale plus élevée, avec une part importante de personnes mariées.

La présence caractéristique et unique dans le cadre de notre étude de personnes veuves (une personne sur 2 de plus de 50 ans, ayant déclaré sa résidence antérieure à l'étranger en 1990) peut être un signe des effets d'un réseau migratoire, également relevés par la corrélation entre la surreprésentation dans le stock de population totale et celle dans les arrivées de personnes non françaises à la naissance. L'importance de ce réseau ne permet pas, à notre sens, de relever dans cette migration les indices d'une mutation de l'attractivité de l'EMM pour cette population ; de plus, le rôle essentiel de l'effondrement des régimes communistes dans les mouvements migratoires récents peut gommer l'influence de l'espace d'arrivée lui-même.

#### **La mutation de l'implantation spatiale des migrants : les nouvelles zones d'installation sont distinctes de celles des années 1960/1970**

La logique résidentielle des migrants de l'UE10 n'est, de plus, pas aussi tranchée que celle des migrants espagnols, italiens et portugais ou celle des personnes autre UE15, qui, par les différences de choix de lieu d'installation, modifient l'importance relative de chacun des sous-territoires dans l'EMM.

Ainsi, la population autre UE15 est sous-représentée dans la majorité des communes dans lesquelles les migrants espagnols, italiens et portugais, sont concentrés, comme par exemple les communes autour de l'Etang de Berre. Les directions privilégiées du flux se déplacent même, au contraire, vers les communes où cette population est sous-représentée, en particulier vers la ville d'Aix en Provence et les communes alentour, créant ainsi, par l'importance de son effectif, un deuxième pôle d'arrivées dans l'EMM, après Marseille (pour cette migration, il se situe même à la première place), mais aussi dans les communes littorales, comme par exemple Cassis.

Les différences de lieu d'installation sont également visibles à l'échelle de la ville de Marseille, dans laquelle elle est, comme la population espagnole, italienne et portugaise, sous-

représentée : alors que les anciens migrants s'installent principalement dans les quartiers au nord et dans le centre, la population autre UE15 est principalement surreprésentée dans les quartiers sud de la ville.

La distribution spatiale des personnes de l'UE15 montre que les nouveaux migrants ont une stratégie résidentielle qui peut être l'indice, en supposant que les migrants s'installent toujours en fonction du travail, d'une nouvelle attractivité économique de l'EMM, ou, au contraire, d'une attractivité qui n'est pas directement liée aux activités économiques de l'EMM, en particulier parce qu'elle semble aussi concerner la population totale, et porter en elle un valorisation du cadre de vie. Qu'elle relève de l'une ou l'autre de ces hypothèses, la stratégie résidentielle des nouveaux migrants semble finalement correspondre à des mutations de l'attractivité de l'EMM.

La mutation de l'économie de l'EMM peut trouver une traduction sur le flux de la population active, notamment sur ses caractéristiques sociodémographiques et sa répartition spatiale : dans un contexte d'apparition de nouvelles activités, l'importance, maintenue ou non, du facteur travail dans cette migration sera l'objet du chapitre suivant.



## CHAPITRE VI

### Les nouveaux profils et choix résidentiels de la population active

Dans les années 1980, l'EMM, qui a connu au cours des années 1970 de grands changements économiques, ne s'est pas encore remis de la crise de l'industrie : les nouveaux pôles ont toujours des difficultés sérieuses d'adaptation, pendant que, dans le même temps, le sud de la France connaît une montée d'activités nouvelles. Les entreprises qui y contribuent suivent une logique d'installation qui n'est plus celle des années 1960/1970. On constate que « les localisations de cette période se sont faites en priorité là où il n'y avait pas de passé industriel ; plus la région avait été industrielle, moins elle semblait une terre d'accueil pour les nouvelles activités » (MOREL 1999, p.129). L'EMM, dont plusieurs communes sont marquées par la crise portuaire et le déclin industriel, ne paraît donc pas être un territoire attractif pour ces dernières mais pourtant, grâce au développement universitaire et technologique, une dynamique d'installation d'entreprises s'enclenche autour et dans les grandes villes, où elles profitent d'une variété de main-d'œuvre et de services dont elles ont besoin, et surtout d'un réseau de transports et de communication rapide, pour lesquels les villes du sud se trouvent dans une situation privilégiée.

La vague migratoire historique répondait à un besoin de main-d'œuvre, essentiellement pour le secteur secondaire, qui est beaucoup moins exprimé par les nouvelles activités implantées dans l'EMM. Ainsi, la mutation de l'économie de cet espace se traduit finalement sur la migration de la population active de l'UE (A) : les caractéristiques socioéconomiques des migrants comme le niveau de qualification évoluent, et, dans le cadre de la mobilité internationale des professionnels qualifiés (voir ainsi NEDELUCU 2004a), le parcours migratoire se complexifie.

La nature de la migration changeant, l'implantation spatiale des nouveaux migrants ne trouve plus les mêmes motivations (B) : le développement économique des communes de l'EMM, mais aussi de la ville de Marseille contribue à les orienter différemment. Puisque les emplois requièrent une qualification différente, une corrélation entre la qualification des

migrants autre UE15 et leur stratégie résidentielle peut illustrer le rôle de ces nouvelles activités pour l'implantation spatiale de la population active.

## A L'inscription de l'EMM dans un mouvement de population qualifiée

Pendant les vagues migratoires de travailleurs peu qualifiés des Trente Glorieuses, l'EMM joue un rôle important en tant qu'espace d'arrivée. Dans un contexte de tertiarisation de l'économie et, corrélativement, d'une mobilité accrue des professionnels qualifiés (NEDELUCU 2004a), c'est-à-dire finalement une augmentation sensible du niveau de qualification de la population active mobile (A.1), ce rôle semble, au vu du passé très industriel des anciennes zones d'installation, devoir évoluer. L'inscription de l'EMM dans cette nouvelle migration est sensible par la proportion importante de cadres, particulièrement dans la population autre UE15 ou de l'UE10 ; l'étude du parcours migratoire des migrants et de la question de la durée d'installation dans l'EMM permet de préciser la place relative qu'il occupe dans cette migration internationale (A.2).

### A.1 La population active de l'UE hautement qualifiée

Le flux migratoire des personnes qualifiées a changé : les transformations de la structure économique, l'émergence des marchés globaux exigeant une main-d'œuvre flexible et très qualifiée<sup>176</sup>, ainsi que les effets des nouvelles technologies pour l'information et la communication, remettent en question la notion de distance et entraînent des comportements et des stratégies de mobilités très variées (NEDELUCU 2004b) ; le flux de professionnels qualifiés est devenu hétérogène et très diversifié.

---

<sup>176</sup> Une étude sur la mobilité des européens entre 1988 et 1997 montre que la population active n'est pas sensible aux hauts et aux bas économiques à l'intérieur de l'UE (TANI 2003), contrairement aux années 1960/1970. Malgré la libre circulation des personnes au sein de l'UE et diverses initiatives communautaires en faveur de la mobilité des chercheurs et des personnes qualifiées [cf. Chapitre I], la mobilité de ses citoyens est très faible par rapport aux Etats-Unis. Une étude de DOCQUIER et MARFOUK montre ainsi que la population qualifiée est sous représentée dans la migration vers un autre pays de l'UE15, et, au contraire, surreprésentée vers l'Amérique du Nord (en 2000, seulement 29,9% des émigrés européens se sont installés dans autre pays de l'UE15, soit 21,7% des migrants qualifiés (DOCQUIER et MARFOUK 2005), à l'inverse des proportions vers l'Amérique du Nord (47,3% de l'ensemble et 49% des qualifiés).

La France reste sous la proportion de l'ensemble de l'UE15 : elle accueille, en 2000, 188 606 personnes qualifiées soit 14,3% de leur migration vers l'UE15. Toutefois, cette étude révèle également, pour l'année 2000, et contrairement à la plupart des autres pays de l'UE15, un solde migratoire positif de main d'œuvre qualifiée en France par rapport à l'UE15 : 123 800 personnes qualifiées ont quitté la France pour s'installer dans un autre pays de l'UE, 188 600 personnes sont entrées en France en provenance d'un autre pays de l'UE15.



La mesure de cette migration est rendue difficile par le manque de données fiables et harmonisées sur le stock et sur la structure des migrations internationales<sup>177</sup>. Dans le cadre de notre thèse, la quantification du niveau de qualification de la population s'appuie sur les variables : niveau d'étude et catégorie socioprofessionnelle, qui montrent une participation accrue des cadres dans les arrivées récentes de population de l'UE (A.1.1). L'évolution du niveau d'étude des migrants souligne de plus la mutation de la population active de l'UE participant à la migration par rapport aux années 1960/1970 (A.1.2), et, ainsi, semble illustrer l'impact des nouvelles activités économiques, que nous détaillerons plus bas.

### **A.1.1 Une part importante de cadres dans l'EMM**

En 1999, la proportion de personnes ayant déclaré une profession<sup>178</sup> dans la population de l'UE est inférieure à celle de la population née française et de la population d'une nationalité hors UE : 41,9% de la population née française et 42,1% de la population d'une nationalité hors UE a déclaré une profession, alors que seulement 31,7% de la population de l'UE travaille ou a déjà travaillé et que 39,5% est à la retraite et 28,8% n'a jamais travaillé<sup>179</sup> [cf. Annexe Tab. D-29].

Les différences à l'intérieur de la population de l'UE sont notables [cf. Fig. VI-1] : pour la population espagnole, italienne et portugaise, marquée par la migration ancienne de travail et donc vieillissante, seuls 30,0% déclarent avoir un emploi ou être au chômage après avoir travaillé, la part restante s'expliquant par l'importance des retraités. Ce pourcentage atteint 42,1% de la population de l'UE10 et 38,6% de la population autre UE15, pour laquelle il reste donc, malgré des arrivées récentes de population jeune, inférieur à celui de la population totale (41,5%) et de la population française (41,9%) : l'attractivité économique par le facteur travail ne suffit probablement pas à elle seule à expliquer la présence de ces nouveaux migrants (voir Chapitre VII).

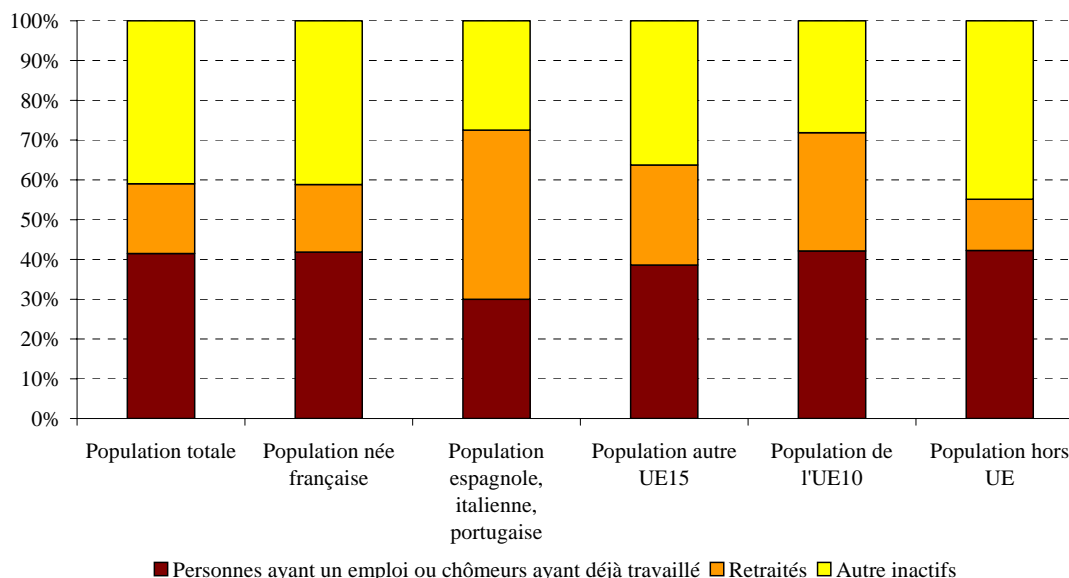
---

<sup>177</sup> Une première base de données sur la qualification des immigrés a été développée dans les années 1990, à partir des données de l'OCDE (CARRINGTON et DETRAGIACHE 1999). Cette base a été approfondie en récoltant des données de recensement, de registre et d'enquêtes et couvre aujourd'hui tous les pays du monde (DOCQUIER et MARFOUK 2004).

<sup>178</sup> Les catégories socioprofessionnelles autre que retraites et non actifs incluent les personnes ayant un emploi comme les chômeurs ayant déjà travaillé.

<sup>179</sup> Le poste « autre inactifs » regroupe les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les élèves et étudiants ainsi que toutes les personnes sans activité professionnelle de moins de 60 ans.

**Fig. VI-1 La population de l'EMM en 1999 selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et la catégorie socioprofessionnelle**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

Dans la région PACA, le département des Bouches du Rhône présente le plus haut niveau de qualification de la région (GUERINI *et al.* 2003). Une étude de l'INSEE sur les migrations interrégionales en PACA a montré, d'une part, que les migrations ont pour effet de diminuer la part des personnes sans diplôme à PACA, et, d'autre part, que les cadres supérieurs constituent la catégorie la plus mobile (CAPPELLUTI 2003). La région PACA et le département des Bouches du Rhône montrent ainsi des caractéristiques semblables aux autres régions du sud : une faiblesse de l'emploi ouvrier et une part importante de cadres supérieurs.

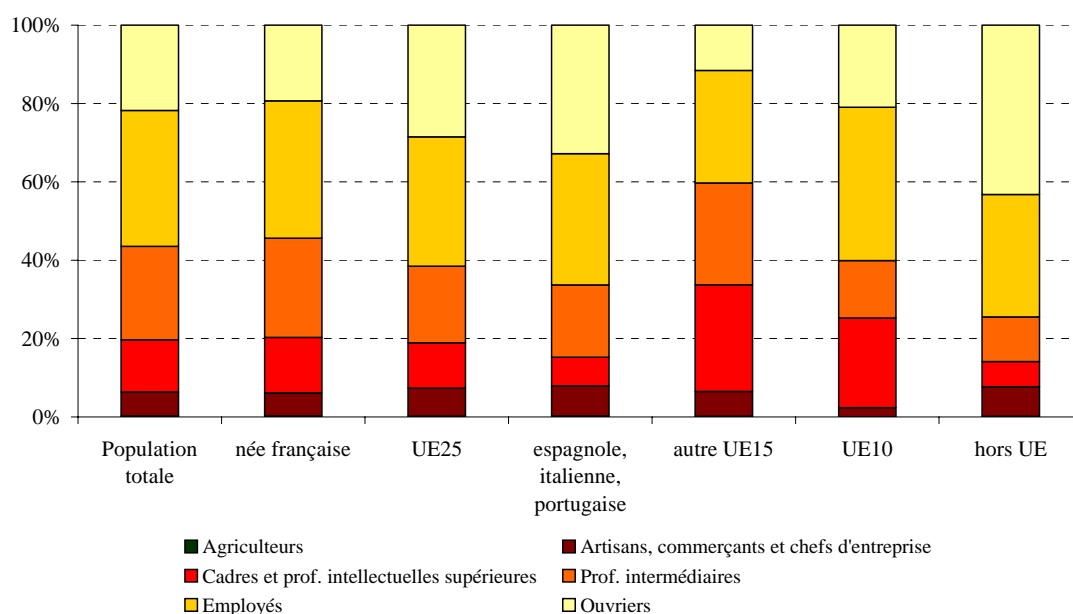
Cette répartition se retrouve dans la population de l'UE arrivée depuis les années 1980, de façon plus marquée que pour d'autres nationalités (A.1.1.a) ; au sein même de cette population, ce sont surtout les nouveaux mouvements migratoires de population autre UE15 vers l'EMM qui y contribuent (A.1.1.b).

#### **A.1.1.a Le niveau de qualification des migrants de l'UE est supérieur à celui d'autres nationalités.**

En 1999, parmi la population ayant une profession, 11,6% des personnes de l'UE ont déclaré être cadre ou avoir une profession intellectuelle supérieure [cf. Fig. VI-2, Annexe Tab. D-29]. Ce pourcentage est inférieur à celui de la population née française (14,1%) mais largement supérieur à celui de la population d'une nationalité hors UE (6,5%). Ces positions relatives sont identiques pour la part de professions intermédiaires (19,5%, respectivement 25,3% et 11,4%).

Par contre, les ouvriers sont plus représentés dans la population de l'UE (28,5%) que dans la population née française (19,3%) : les migrants arrivés lors du recrutement massif de main-d'œuvre dans les années 1960/1970 continuent de marquer un stock qui est toutefois renouvelé par une population plus qualifiée – ce renouvellement expliquant en partie le fait que cette proportion est deux fois moins importante que pour la population d'une nationalité hors UE (43,2%).

**Fig. VI-2 La population de l'EMM ayant déclaré une profession en 1999 selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et la catégorie socioprofessionnelle<sup>180</sup>**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

La proportion de cadres et de professions intermédiaires augmente pour toutes les nationalités entre 1990 et 1999, mais de façon bien plus marquée pour la population non française à la naissance que pour la population née française : le poids des cadres et des professions intermédiaires dans la population active croît de 9,7% pour la population née française, de 24,9% pour la population de l'UE et de 33,8% pour la population d'une nationalité hors UE (soit, entre 1990 et 1999, respectivement : de 36,0% à 39,4%, de 24,9% à 31,1% et de 13,3% à 17,8%). Le poids de cadres et de professions intermédiaires reste malgré tout plus faible dans la population d'une nationalité hors UE, contrairement à la population de l'UE, dont le profil socioéconomique se rapproche de celui de la population née française ; elle

<sup>180</sup> Les données incluent les communes suivantes : Aix en Provence, Allauch, Aubagne, Berre l'Etang, Châteauneuf les Martigues, La Ciotat, Fos sur Mer, Gardanne, Marignane, Martigues, Les Pennes Mirabeau, Port de Bouc, Vitrolles et Marseille. Nous ne disposons pas des données sur les autres communes.

semble donc occuper les mêmes emplois, indépendamment de sa nationalité [cf. Annexe Tab. D-21, D-29].

Le taux de chômage souligne le même phénomène : celui de la population de l'UE<sup>181</sup> est proche de celui des Français, et même, probablement du fait d'un changement de nature du flux migratoire, inférieur en 2001 et 2002 (7,1% et 7,4% contre 8,1% et 8,3%) tandis que celui de la population d'un pays hors UE est supérieur à 25% [cf. Tab. V- 1]. La population de l'UE semble ainsi mieux réussir à s'intégrer sur le marché du travail.

**Tab. V- 1 Taux de chômage (au sens du BIT) en France selon la nationalité (2000-2002)**

| Année | Ensemble des actifs | Français | Etranger | Etrangers UE | Etrangers hors UE |
|-------|---------------------|----------|----------|--------------|-------------------|
| 2000  | 10,0                | 9,4      | 20,8     | 9,5          | 27,7              |
| 2001  | 8,8                 | 8,1      | 18,6     | 7,1          | 25,5              |
| 2002  | 8,9                 | 8,3      | 18,4     | 7,4          | 25,1              |

Source : Lebon (2003), p.50

#### **A.1.1.b La population autre UE15 est la plus qualifiée parmi la population de l'UE**

Dans le stock de la population de l'UE ayant déclaré une profession en 1999, la proportion de cadre varie sensiblement entre les trois sous groupes de notre population d'étude [cf. Fig. VI-2, Annexe Tab. D-29] : si elle s'élève à 27,5% de la population autre UE15 et 22,9% de la population de l'UE10, elle n'atteint, à cause de l'influence des migrants des années 1960/1970 que 7,3% de la population espagnole, italienne et portugaise [cf. Chapitre III]. Le pourcentage des professions intermédiaires est également plus élevé pour la population autre UE15 (26,1%) que pour la population espagnole, italienne et portugaise (18,4%). Pour les mêmes raisons, seuls 11,6% de la population autre UE15 sont déclarés comme ouvriers, contre 32,8% de la population espagnole, italienne et portugaise [cf. Annexe Tab. D-29].

La composition du stock en 1999 selon la catégorie socioprofessionnelle s'explique par la mutation du flux migratoire entre les années 1960/1970 et 1999, dans lequel le pourcentage d'ouvriers, fort lors du recrutement massif de main-d'œuvre encadré par les accords bilatéraux [cf. chapitre III], diminue et, corrélativement, celui des cadres augmente. Ils représentent en effet, parmi les nouveaux migrants arrivés depuis le recensement en 1990 et ayant déclaré une profession, 25,5% des personnes autre UE15, 18,2% des personnes de l'UE10 et 9,5% pour la population espagnole, italienne et portugaise, qui semble ainsi conserver un profil socioéconomique plus proche de la migration historique [cf. Annexe Tab. C-68]. Le poids important des personnes qualifiées dans la migration récente de la population de l'UE entraîne ainsi un décalage du stock vers les catégories socioprofessionnelles supérieures : entre 1990 et

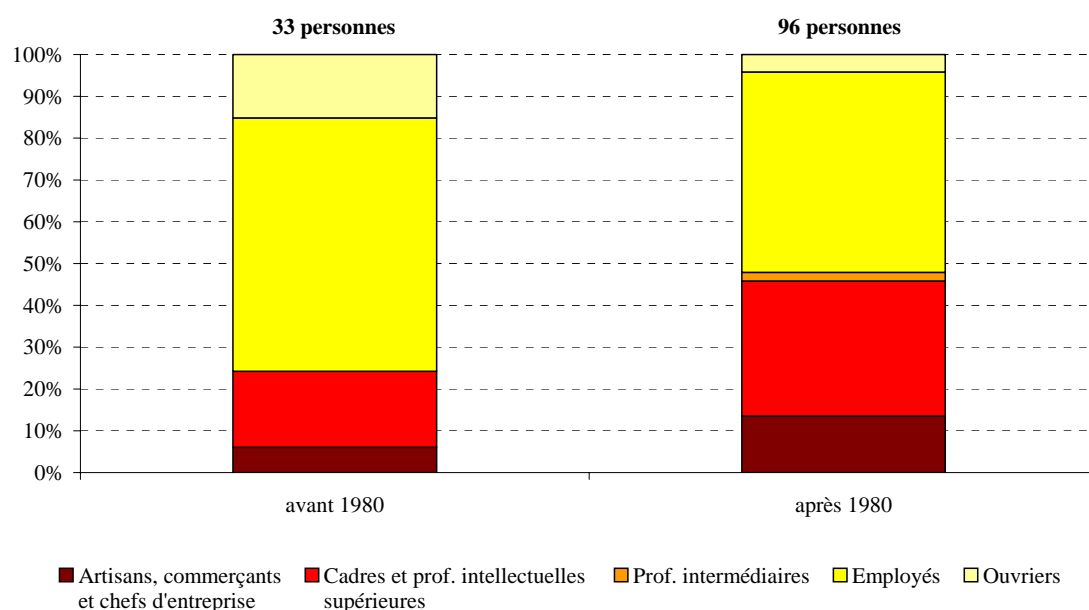
<sup>181</sup> Ces données concernent seulement les 15 pays faisant partie de l'UE en 1999 : les dix nouveaux membres n'y apparaissent pas.

1999, le pourcentage de cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population de l'UE ayant un profession augmente (+21,6% pour la population espagnole, italienne et portugaise, +28,3% pour la population autre UE15 et +23,1% pour la population de l'UE10, soit, respectivement, de 6,0% à 7,3%, de 21,2% à 27,2% et de 18,6% à 22,9%) [cf. Annexe Tab. D-21, D-29].

Le fait que la population autre UE15, qui commence à dominer le flux seulement à partir des années 1980, montre un pourcentage élevé de cadres et de professions intellectuelles supérieures, ressort également de notre enquête. 32,3% des personnes interrogées arrivées entre 1980 et 2005 ont déclaré être cadre ou avoir une profession intellectuelle supérieure [cf. Fig. VI-3] : 93,5% d'entre elles font partie de la population autre UE15. Parmi les cadres arrivés depuis 1980, 62,6% travaillaient au moment de l'enquête, 18,7% ont déclaré être à la retraite ou en préretraite et 12,5% sont encore à l'université. Les chômeurs et les personnes sans activité représentent chacun 3,1%.

La Fig. VI-3 illustre également que les cadres pèsent plus dans la population arrivée depuis 1980 (32,3%) que dans la population arrivée avant 1980 (18,2%). Cette tendance se traduit également sur les autres catégories socioprofessionnelles : bien que les personnes ayant déclaré être employées dominent la population arrivée avant 1980 (60,6%), autant que celui des personnes arrivées depuis 1980 (47,9%), la part des ouvriers diminue, de 15,2% avant 1980, à 4,2% pour les personnes arrivées depuis 1980.

**Fig. VI-3 La population interrogée lors de l'enquête EPUEM selon l'année d'arrivée et la catégorie socioprofessionnelle**



Source : EPUEM 2005

SB 2006

Le déplacement vers le haut de la répartition par catégorie socioprofessionnelle de la population de l'UE traduit le fait que la qualification des migrants a augmenté ; il peut être, à notre sens, un indice d'une nouvelle attractivité économique de l'EMM.

### **A.1.2 La hausse du niveau d'étude**

Le niveau d'étude est un deuxième élément d'analyse de la mutation de la qualification des migrants depuis les années 1960/1970. Celui de la population totale de l'ensemble de l'EMM a augmenté dans l'intervalle de temps couvert par notre étude : en 1975, 4,7% de la population totale a déclaré un niveau d'étude supérieur au baccalauréat, 6,5% de la population totale a obtenu un diplôme universitaire du 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle en 1990 ; en 1999, le pourcentage des personnes ayant un niveau d'étude supérieur atteint 25,2% de la population totale [cf. Annexe Tab. D-15, D-20, D-27].

Le niveau d'étude de la population autre UE15 est plus élevé que celui de la population née française ou de la population totale : en 1999, 26,7% de la population née française a un niveau d'étude supérieur contre 40,8% pour la population autre UE15 ; celui de la population de l'UE10, par contre, est, avec 27,1%, plus proche de celui la population française [cf. Annexe Tab. D-27]. Ces proportions élevées tendent à montrer que c'est une main-d'œuvre autre UE15 qualifiée qui est mobile vers l'EMM ; la simultanéité de la mutation de la structure des arrivées de personnes de l'UE par niveau de qualification et des transformations de l'économie de l'EMM laisse de plus penser que les migrants autre UE15 arrivés récemment y sont sensibles. Elles constitueraient donc un nouvel indice, avec le décalage vers le haut de la répartition par catégorie socioprofessionnelle, d'une évolution de l'attractivité économique pour l'EMM.

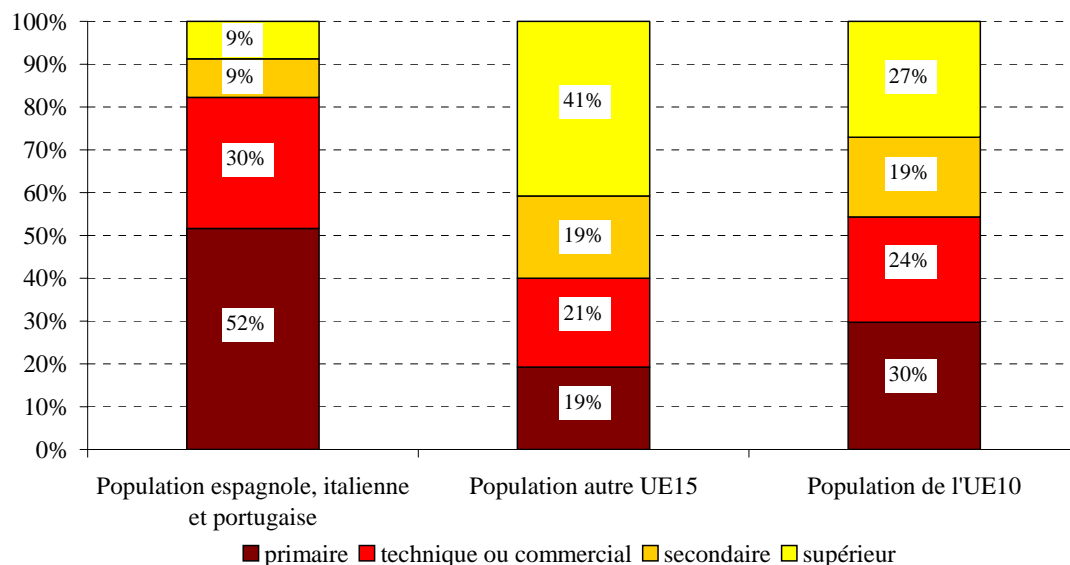
Le niveau d'étude de la population autre UE15 est également plus élevé, dans une proportion de un à cinq, que celui de la population espagnole, italienne et portugaise [cf. Fig. VI-4]<sup>182</sup>. Ces différences sont principalement à imputer au fait que la migration des années 1960/1970 concerne des travailleurs, installés aujourd'hui dans l'EMM, ayant répondu à un besoin de main-d'œuvre peu qualifiée, les nouvelles activités économiques, comme par exemple la microélectronique, attirant au contraire une population plus qualifiée.

Enfin, il est intéressant de noter que la tendance à l'augmentation du poids des personnes qualifiées dans le mouvement migratoire se confirme, puisque le niveau d'étude de la population autre UE15 augmente encore entre 1990 et 1999, date à laquelle 40,8% déclare un diplôme supérieur (pour 19% en 1990).

---

<sup>182</sup> 51,6% de la population espagnole, italienne et portugaise déclare un niveau d'étude primaire contre 19,2% de la population autre UE15 ; pour le niveau d'étude supérieur, par contre, les proportions sont, respectivement de 8,8% et 40,8% [cf. Annexe Tab. D-27]

**Fig. VI-4 La population de l'UE dans l'EMM en 1999 selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et le niveau d'étude**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

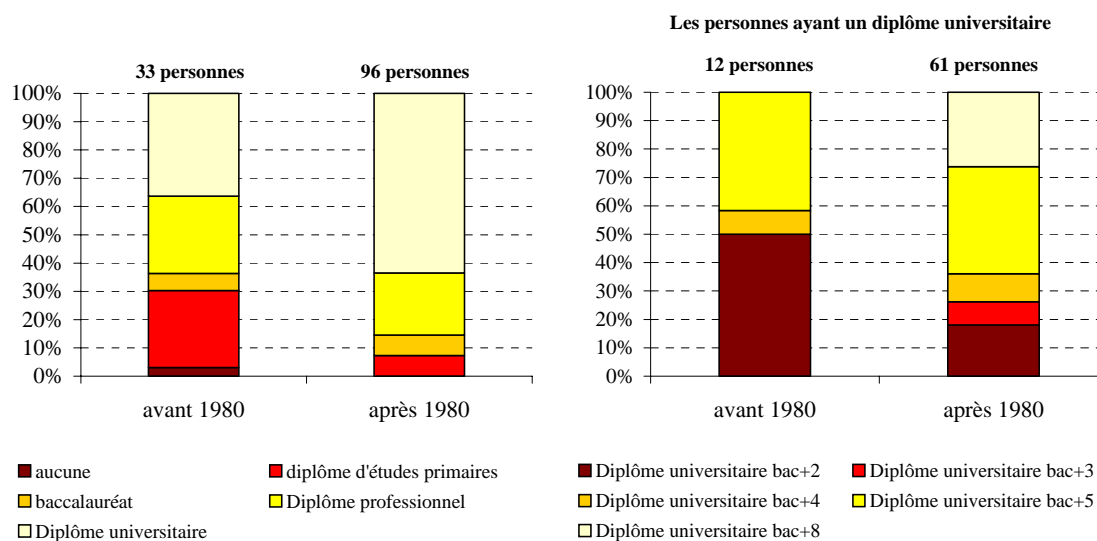
SB 2006

La répartition par niveau d'étude de la population de l'UE10 se situe entre celle de la population espagnole, italienne et portugaise et celle de la population autre UE15. Elle est relativement équilibrée [cf. Fig. VI-4], puisqu'elle résulte d'une migration antérieure à la deuxième guerre mondiale, marquée par la population polonaise peu qualifiée et de l'augmentation des effectifs des personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1990 et 1999, dont une part importante montre un niveau d'étude élevé.

Notre enquête EPUEM présente des résultats cohérents avec les données censitaires et tend à prolonger ces tendances jusqu'à 2005. Une part importante de personnes a un niveau d'étude supérieur [cf. Fig. VI-5] : 63,5% des personnes arrivées depuis 1980 ont obtenu un diplôme universitaire (dont 82% sont des personnes autre UE15) contre seulement 36,4% des personnes arrivées avant 1980, et, corrélativement, seulement 7,3% de celles qui sont arrivées depuis 1980 ont obtenu un diplôme d'étude primaire contre 27,3% avant 1980. L'enquête souligne donc également une augmentation du niveau d'étude des migrants depuis les années 1960/1970 [cf. Annexe Tab. F-5].

Ce phénomène se traduit par l'allongement de la durée moyenne d'études après le bac [cf. Fig. VI-5] : elle passe de 3,4 ans (sur 12 personnes) à 5,0 ans (sur 61 personnes), traduisant le fait que la majorité des personnes arrivées avant 1980 a un diplôme universitaire de niveau bac+2 (50,0%) tandis que la majorité des personnes arrivées après 1980 a un diplôme universitaire de niveau bac+5 ou bac+8 (60,3%).

**Fig. VI-5 La population interrogée lors de l'enquête EPUEM selon le dernier diplôme obtenu et l'année d'arrivée**



Source : EPUEM 2005

SB 2006

La majorité des personnes a obtenu son diplôme dans le pays de naissance (62,5% des personnes arrivées avant 1980 et 77,1% des personnes arrivées depuis 1980 ; seulement 16,7% des personnes arrivées après 1980 ont obtenu leur diplôme en France et 6,3% dans un autre pays). La mobilité des personnes commence finalement réellement avec l'entrée sur le marché du travail ; en particulier, le fait d'avoir fait ses études en France ne favorise pas nécessairement l'installation dans l'EMM – son attractivité trouve donc ses raisons dans une valorisation de ses caractéristiques par les migrants en tant que travailleurs, et non en tant qu'étudiants (en particulier, les universités elles-mêmes ne sont pas, de ce point de vue, un facteur directement influant sur la migration de personnes de l'UE).

La qualification élevée des nouveaux migrants de l'UE indique ainsi que, dans une certaine mesure, cette migration s'inscrit dans un contexte de mobilité des professionnels hautement qualifiés, observé au niveau international, avec un impact sur l'EMM à déterminer. Dans cette perspective, l'étude du parcours migratoire des migrants permet de resituer le rôle de l'EMM en tant qu'espace d'arrivée ou en tant qu'espace intermédiaire.



## **A.2 Le nouveau rôle de l'EMM en tant qu'espace migratoire**

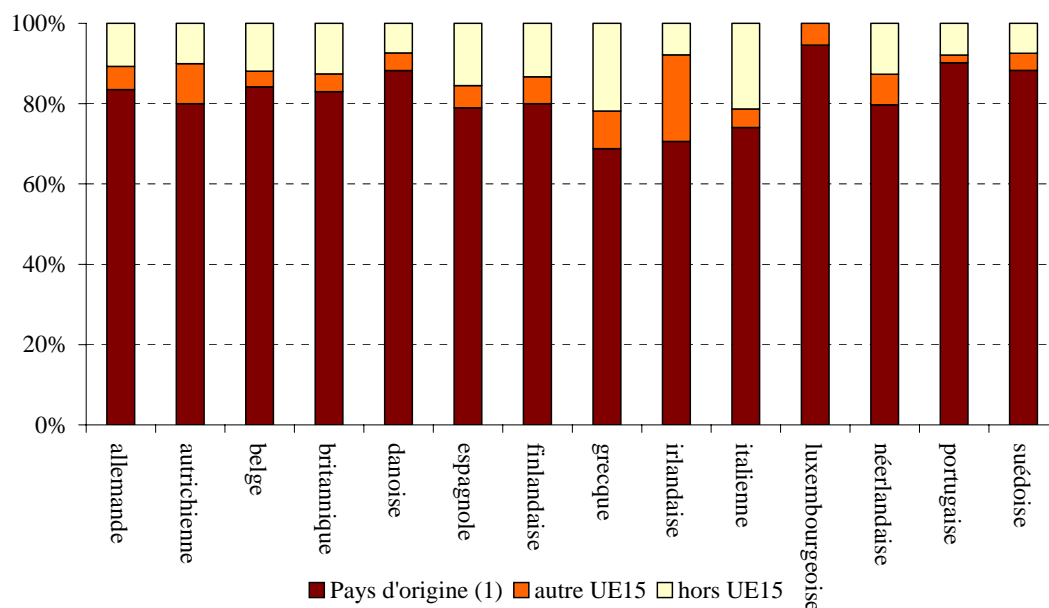
Le phénomène de la migration des travailleurs qualifiés attire depuis quelques années l'intérêt de chercheurs, dont le travail porte par exemple, sur la mobilité des professionnels et leur stratégie résidentielle (TARRIUS 1992) ou bien sur les conséquences pour le pays de départ et pour le pays d'accueil (FINDLAY *et al.* 1994). Ces travaux soulignent une grande mobilité des professionnels qualifiés au niveau international, qui peut être effectuée à partir d'une résidence de base, c'est-à-dire en conservant une résidence dans un autre pays, mais qui peut également provoquer un changement de résidence.

Dans le cadre de notre étude, nous nous intéressons au changement de résidence provoqué par une migration, selon un parcours migratoire dans un contexte de libre circulation (pour la population autre UE15 (A.2.1)) ou un contexte plus général (population de l'UE10 (A.2.2)). La complexité de ce parcours migratoire, en extrapolant sa suite, soulève la question de la durée de l'installation de cette population dans l'EMM (A.2.3) – c'est finalement ce critère qui détermine le rôle de l'EMM dans l'histoire migratoire des personnes.

### **A.2.1 Les parcours migratoires complexes de la population de l'UE15**

Une simple analyse de la population de l'UE15 dans l'EMM, arrivée entre 1990 et 1999, selon la variable résidence antérieure, montre qu'entre 5% et 31% des personnes arrivent d'un autre pays que le pays d'origine, défini en fonction de la nationalité [cf. Fig. VI-6 ci-après]. La variabilité selon la nationalité est assez importante : 94,6% de la population luxembourgeoise arrive du pays d'origine (c'est-à-dire le Luxembourg), 68,8% de la population grecque de Grèce ; les personnes irlandaises, italiennes et espagnoles sont celles pour lesquelles la migration en provenance d'un pays différent du pays d'origine est la plus fréquente [cf. Annexe Tab. C-74].

**Fig. VI-6 La population de l'UE15 dans l'EMM, ayant déclaré, en 1999, sa résidence antérieure à l'étranger, selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et la résidence antérieure**



(1) Le pays d'origine est défini en fonction de la nationalité.

Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

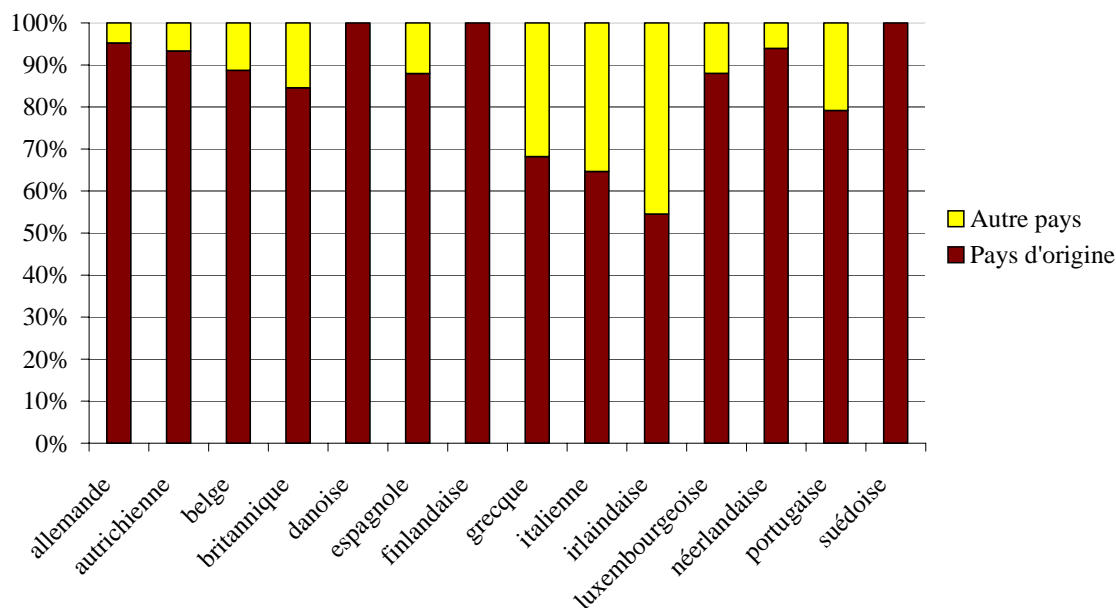
Afin de savoir si ces personnes ont effectué leur première migration lors de la migration vers l'EMM ou bien si elles se trouvent dans une migration répétée, nous nous proposons d'effectuer une analyse croisée des variables de résidence antérieure<sup>183</sup> et du pays de naissance, pour les migrants arrivés dans l'EMM entre 1982 et 1990<sup>184</sup>.

Nous constatons pour la variable pays de naissance de la même façon que pour la résidence antérieure, de fortes différences entre les nationalités : par exemple, 90,5% de la population allemande est née en Allemagne, pour seulement 54,5% de la population irlandaise née en Irlande ; la proportion de personnes grecques qui ne sont pas nées en Grèce est également importante, au contraire des trois pays nordiques (Danemark, Finlande, Suède), où toutes sont nées dans le pays d'origine [cf. Fig. VI-7, Annexe Tab. C-67]. Le passé migratoire des ascendants des migrants est ainsi visible dans les arrivées dans l'EMM ; la répartition par nationalité est un reflet de l'importance traditionnelle de l'émigration dans le pays d'origine, en effet forte en Irlande, en Italie et en Grèce (UGHETTO 2003, BRUNEAU 2000).

<sup>183</sup> Une analyse simple de la migration selon le pays de dernière résidence inclut, par exemple, pour la Belgique, la migration de personnes belges, mais aussi la migration des personnes d'une autre nationalité qui arrivent en provenance de Belgique. Le croisement avec la nationalité permet ainsi de différencier par nationalité et de s'assurer que l'on étudie uniquement la population de l'UE.

<sup>184</sup> Nous ne disposons pas de données censitaires en 1999 qui permettent un croisement des deux variables.

**Fig. VI-7 La population de l'UE15, ayant déclaré en 1990<sup>185</sup> sa résidence antérieure à l'étranger, dans l'EMM, selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et le pays de naissance**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990)

SB 2006

Toutefois, c'est finalement le croisement du pays de naissance avec le pays de résidence antérieure qui permet de mieux connaître la migration de la population autre UE15 dans l'EMM, en permettant un dénombrement des personnes qui effectuent au moins leur deuxième migration. Nous proposons à cette fin une analyse croisée plus détaillée pour trois exemples significatifs du flux entre 1982 et 1990, c'est-à-dire les personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1990 : la population italienne, qui représente le cas d'un flux consécutif à une ancienne migration massive, et qui montre un pourcentage important de personnes nées hors d'Italie (35,3%) comme de personnes arrivant en provenance d'un autre pays que l'Italie (59,2%) ; la population irlandaise, caractérisée par un pourcentage élevé de personnes nées hors d'Irlande (45,5%) mais, dans le même temps, par un pourcentage moins important de personnes arrivant d'un autre pays que l'Irlande (18,1%) ; enfin, la population danoise, représentative des pays nordiques, qui est un cas intéressant dans la mesure où tous les migrants sont nés au Danemark mais où 81,3% seulement arrivent en provenance du pays d'origine [cf. Fig. VI-7, Annexe Tab. C-67].

<sup>185</sup> Le croisement du pays de naissance avec le pays de dernière résidence n'est pas possible sur les données de 1999 à notre disposition. Pour cette raison, nous présentons cette analyse pour le flux entre 1982 et 1990 à partir de données du recensement de 1990.

Sur 804 personnes italiennes, ayant déclaré, en 1990, la résidence antérieure à l'étranger, 520 sont nées en Italie (64,7%). Parmi elles, 408 personnes (78,5%) arrivent en provenance d'Italie et 112 (21,5%) en provenance d'un autre pays. Ces 112 personnes effectuent donc au moins leur deuxième migration et se trouvent dans une migration répétée. 32,1% d'entre elles arrivent d'un autre pays de l'UE et 67,8% d'un pays hors UE, dont 21,1% de Tunisie, dont nous avons montré le rôle déjà essentiel dans la migration des années 1960/1970, et de Turquie (21,1%).

En effectuant l'analyse à partir de la résidence antérieure, nous observons que, sur 476 personnes italiennes arrivées en provenance d'Italie, seulement 408 personnes (85,7%) sont nées en Italie. Parmi les 68 personnes arrivées en provenance d'Italie nées hors d'Italie, 41,2% sont nées en France, 5,9% sont nées dans un autre pays membre de l'UE et 52,9% sont nées dans un pays hors UE, dont 66,7% en Tunisie : ces 68 personnes ont également effectué au moins leur deuxième migration, puisqu'elles n'arrivent pas directement de leur pays de naissance.

Finalement, au moins 22,4% des personnes italiennes, ayant déclaré, en 1990, la résidence antérieure à l'étranger, viennent d'un autre pays que leur pays de naissance et effectuent donc au moins leur deuxième migration. Cette proportion importante de migrations répétées dans la migration vers l'EMM, si elle montre bien une mobilité élevée, n'exclut pas une installation durable des migrants puisqu'un des facteurs d'attractivité de l'EMM pour cette population repose en partie sur un réseau migratoire [cf. Chapitre IV B.2].

Dans le cas de la population irlandaise, 24 personnes sur 44 (54,5%), ayant déclaré, en 1990, la résidence antérieure à l'étranger, sont nées en Irlande, et toutes sont arrivées en provenance d'Irlande. 45,5% des personnes irlandaises sont donc nées dans un autre pays ; elles sont, pour respectivement 20%, nées en Allemagne, au Pays Bas, au Canada, au Chili et au Maroc. Les 60,0% qui sont nés en Allemagne, au Pays Bas et au Chili sont arrivés en provenance d'Irlande et effectuent donc au moins leur deuxième migration. Les 20,0% nés au Canada arrivent directement du Canada (mais nous ne savons pas s'ils quittent le Canada pour la première fois). Par contre les 20,0% nés au Maroc effectuent également au moins leur deuxième migration : ils ont déclaré leur résidence antérieure au Royaume Uni. Ainsi, une personne irlandaise sur 3 (36%) arrivée entre 1982 et 1990 dans l'EMM effectue donc au moins sa deuxième migration.

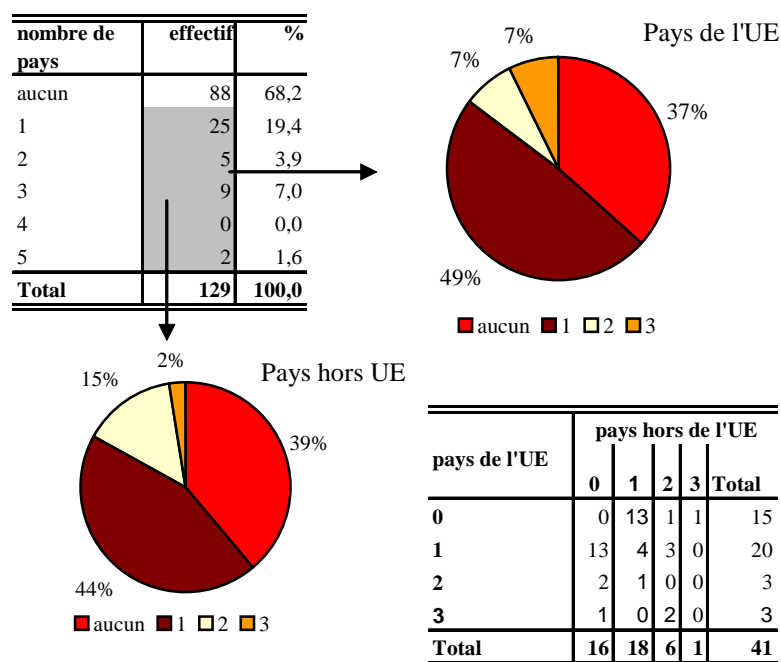
Pour l'exemple du Danemark, sur les 64 personnes arrivées entre 1982 et 1990, toutes sont nées au Danemark mais seulement 52 (81,3%) y ont déclaré leur résidence antérieure lors du recensement de 1990 ; 6,2% l'ont déclarée en Allemagne et 12,5% en Iran, c'est-à-dire que 18,7% effectuent donc au moins leur deuxième migration.

Lors de l'enquête EPUEM, nous avons également constaté une complexité des parcours migratoires et une mobilité élevée des nouveaux migrants : 36,9% des personnes de l'UE (31 personnes sur 84) sont arrivées dans l'EMM après avoir déjà résidé dans un autre pays que le pays de naissance [cf. Fig. VI-8, Annexe Tab. F-17 à F-21]. Parmi ces 31 personnes, 59% ont déjà résidé dans au moins un pays membre de l'UE et 58% ont déclaré avoir résidé dans un ou plusieurs pays hors de l'UE. Les variations selon la nationalité sont semblables à celles observées sur les données censitaires : 45,5% des personnes britanniques et 38,5% des personnes néerlandaises ont déjà résidé dans un autre pays que le pays de naissance avant d'arriver dans l'EMM tandis que 7 personnes espagnoles sur 8, et 16 personnes portugaises sur 20 n'ont jamais résidé dans un autre pays que le pays de naissance.

Il apparaît ainsi que le stock de personnes autre UE15 est celui qui présente la plus haute part de personnes s'inscrivant dans une migration répétée, pour laquelle la part de mouvement extracommunautaire est assez importante.

La Fig. VI-8 montre de plus que la majorité des personnes interrogées ayant résidé dans un autre pays que le pays de naissance a séjourné dans un pays de l'UE *et* dans un pays hors UE : seulement 38,7% des personnes ayant déjà résidé dans au moins un pays hors de l'UE n'ont jamais résidé dans un pays de l'UE (sauf le pays de naissance) et, de la même façon, seulement 35,5% des personnes ayant résidé dans un pays de l'UE (autre que le pays de naissance) n'a jamais migré dans un pays hors UE. Leur mobilité ne se limite donc pas à l'espace intracommunautaire.

**Fig. VI-8 La population autre UE15 interrogée lors de l'enquête EPUEM selon le nombre de pays, autres que le pays de naissance, où elles ont résidé au moins un an**



Source : EPUEM, 2005

Pour les personnes ayant déjà résidé dans un pays de l'UE, le Royaume Uni apparaît en première position des pays de dernière résidence (42,3%). L'Allemagne, la Belgique et l'Italie suivent avec respectivement 11,6%, puis l'Autriche (7,7%), la Grèce (3,8%), les Pays Bas (7,7%) et la Suède (3,8%). Pour les pays de dernière résidence hors de l'UE, les Etats-Unis (30,8%) et le Canada (15,4%) sont majoritaires (rejoignant en cela, à l'échelle de l'EMM, les résultats de l'étude de DOCQUIER et MARFOUK (2005)), suivis par le Brésil, l'Australie, le Maroc ou la Suisse.

Les données du recensement (croisement du pays de naissance avec le pays de dernière résidence) et les résultats de l'enquête EPUEM illustrent la complexité de la migration de la population de l'UE et les difficultés de qualifier les parcours migratoires grâce aux seules données statistiques. Ainsi, le pays de naissance et la résidence antérieure de la population italienne montrent que ses parcours reposent toujours sur un lien historique, tandis que la population autre UE15 suit des logiques différentes : la majorité de la population de l'UE arrive dans l'EMM en provenance du pays de naissance, mais les arrivées en provenance d'un autre pays de l'UE ou d'un pays hors UE ne sont pas négligeables. La population autre UE15 en particulier, qui montre un nombre de migrations par personne comparativement plus grand

(migration répétée), semble bien s'inscrire dans une mobilité internationale de personnes qualifiées.

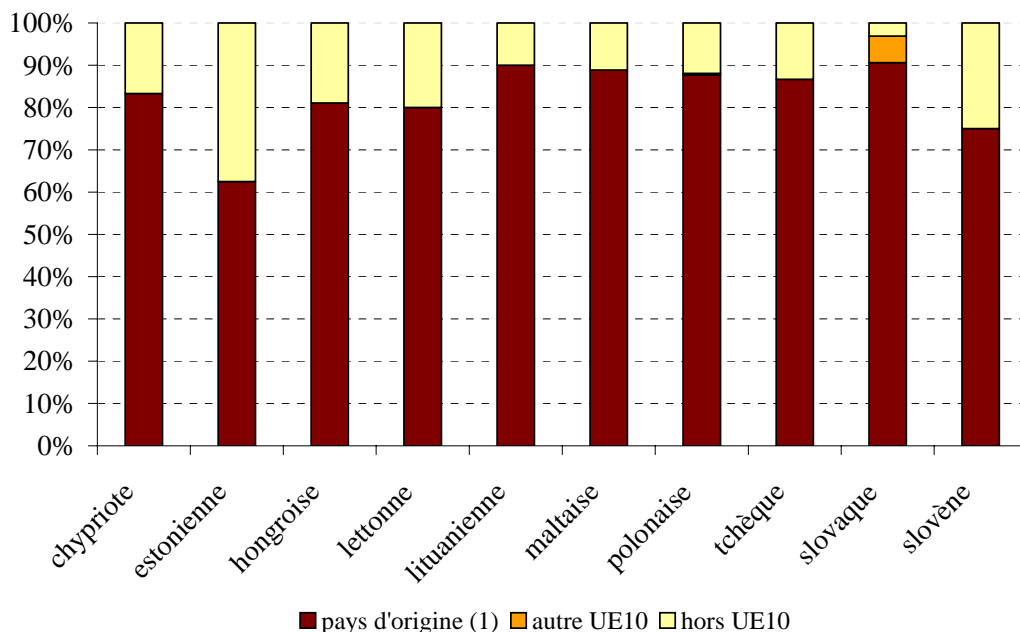
### **A.2.2 Les parcours migratoires de la population de l'UE10 : conséquences de l'effondrement des régimes socialistes**

La chute du mur à Berlin en 1989 et l'effondrement du Bloc de l'Est ont déterminé en grande partie l'établissement du parcours migratoire de la population de l'UE10 (hormis la population chypriote et maltaise) car la mobilité était limitée dans la période communiste : son étude nécessite donc une distinction entre l'avant et l'après 1990.

Avant 1990, la population de l'UE10 présente des parcours moins complexes que la population de l'UE15. Pour la migration entre 1982 et 1990, la population chypriote, maltaise et tchécoslovaque a le parcours migratoire le plus simple : toutes les personnes sont nées dans le pays d'origine et toutes déclarent leur résidence antérieure dans le pays d'origine. Les parcours migratoires des migrants d'autres nationalités sont toutefois légèrement plus complexes : sur 132 personnes polonaises, par exemple, 96,7% sont nées en Pologne et 3,3% sont nées en France, et, sur les 128 personnes nées en Pologne, 93,7% arrivent en provenance de Pologne, les autres personnes arrivant en provenance d'Allemagne et d'Algérie. De même, pour la population hongroise, l'ensemble est né en Hongrie, mais 25,0% y déclare sa résidence antérieure, pour 50,0% en Côte d'Ivoire et 25,0% en Guinée.

Pour estimer l'évolution du comportement migratoire de ces personnes pour le nombre de migrations passées au moment de la déclaration de résidence antérieure du recensement de 1999, ne disposant pas de données nous permettant des croisements aussi détaillés, nous comparons la part de personnes ayant déclaré le pays d'origine comme pays de dernière résidence : de près de 100% pour certains pays en 1990, elle passe à 90% au maximum [cf. Fig. VI-9, Annexe Tab. C-73]. De plus, après l'effondrement du système communiste dans huit des dix nouveaux pays membres, le nombre de personnes de l'UE10 déclarant une résidence antérieure à l'étranger a augmenté : (180 en 1990 et 477 en 1999). Ces deux évolutions peuvent être interprétées comme le signe d'une augmentation de la mobilité de cette population.

**Fig. VI-9 La population de l'UE10, ayant déclaré en 1999 sa résidence antérieure à l'étranger, dans l'EMM, selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et le pays de dernière résidence**



(1) Le pays d'origine est défini en fonction de la nationalité

Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

La mobilité des personnes de l'UE10 du flux récent semble donc, comme pour la population autre UE15, accrue ; si elle resitue l'EMM dans un espace migratoire aux provenances plus diverses, elle peut aussi redonner une importance à son statut d'espace intermédiaire (alors que, pour la migration de travailleurs des années 1960/1970, et malgré un nombre de retours important, celui d'espace d'arrivée prévalait), et, finalement, poser la question de la durée d'installation des migrants, c'est-à-dire du rôle de l'EMM dans leur parcours migratoire.

### A.2.3 Installation définitive ou passage ?

Une partie importante de la population espagnole, italienne et portugaise arrivée dans les années 1960/1970 s'est installée de façon permanente dans l'EMM [cf. Chapitre IV] : la dimension familiale de cette migration semble avoir favorisé ce choix. L'absence d'un caractère familial marqué dans le flux migratoire récent de la population de l'UE, notamment de la population autre UE15 [cf. Chapitre V A.1.2], à l'inverse, puisque nous l'observons simultanément à l'augmentation de la mobilité de certains migrants, renforce la nécessité de reconsidérer le choix d'installation des migrants dans l'EMM : est-elle définitive ? L'EMM n'est-il qu'un espace de passage pour ces migrants ?



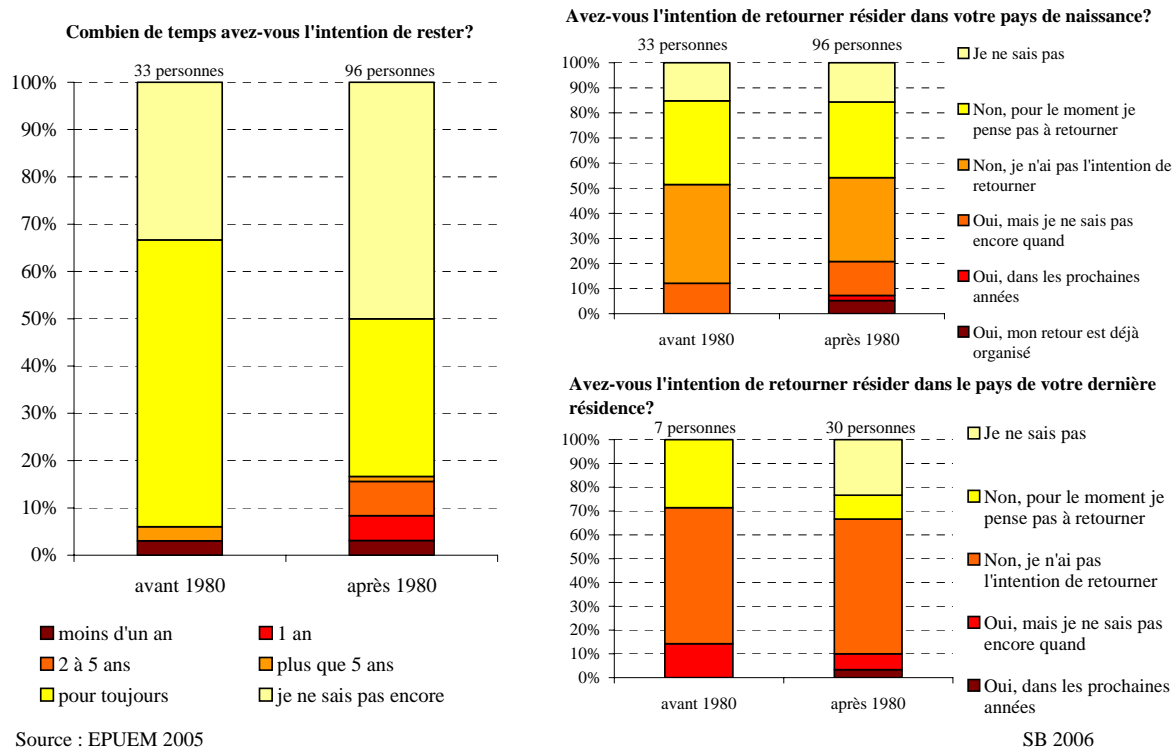
Aucune variable du recensement de l'INSEE ne permet de répondre directement à ces questions - une projection dans le temps n'est pas possible. Nous proposons donc une analyse de notre enquête selon l'intention de la durée de séjour des personnes interrogées [cf. Annexe Tab. F-23, F-24], bien que cette donnée, subjective, ne soit par essence pas figée. De plus, la question, lorsqu'elle est posée explicitement, est difficile : 45,7% des personnes ne savent pas encore si elles veulent s'installer de façon définitive ou non ; les personnes arrivées après 1980 (50,0%) étant logiquement plus indécises que les personnes arrivées avant 1980 (33,3%) [cf. Fig. VI-10 ci-après]. Un grand nombre des personnes vit dans l'EMM sans se poser la question de leur mobilité<sup>186</sup>, soit sous forme de retour, soit sous forme de départ vers un autre pays que le pays de naissance.

Toutefois, une part importante ne pense ni à retourner dans le pays de naissance, ni à partir dans un autre pays : 40,3% ont répondu avoir l'intention de rester pour toujours dans l'EMM, ce pourcentage augmentant avec la durée écoulée depuis l'arrivée (60,6% pour les personnes arrivées avant 1980 et 33,3% pour les personnes arrivées après 1980) : le fait d'envisager une installation permanente est plus fréquent pour de longues durées de séjour dans l'EMM (la décision est *presque* prise, tacitement). Soutenu par les analyses précédentes sur le parcours migratoire, sur le niveau de qualification et sur l'analyse rétrospective de l'année d'arrivée en 1999, le résultat de l'enquête peut également être interprété comme l'indice d'une plus grande mobilité des nouveaux migrants. Cette interprétation devra pourtant être nuancée par la lecture de la Fig. VI-10, qui souligne que seulement 6,1% des personnes arrivées avant 1980 ont l'intention de rester pour un temps limité et que 16,7% des personnes arrivées après 1980 n'ont pas l'intention de rester (parmi lesquelles 18,7% ont l'intention de rester moins d'un an, 31,3% ont l'intention de partir après un an, 43,8% ont l'intention de rester entre 2 et 5 ans et 6,2% ont l'intention de rester plus de 5 ans, mais pas pour toujours).

---

<sup>186</sup> Béatrice Verquin a montré, dans la situation inversée, que les Français vivant à l'étranger affirment vivre un instant présent sans se poser de question. Elle parle même d'une « douloureuse question de retour en France ». (VERQUIN 2000)

**Fig. VI-10 La population interrogée lors de l'enquête EPUEM selon l'intention de rester dans l'EMM, l'intention de retourner dans le pays de naissance ou dans le pays de dernière résidence, et selon l'année d'arrivée**



Il est difficile de trouver une logique gouvernant la mobilité des personnes enquêtées. Sur cinq personnes ayant l'intention de rester moins d'un an, trois sont mariées avec un(e) français(e), ont entre 25 et 37 ans, ont un diplôme supérieur (Bac+5) et ont déclaré travailler comme cadre. Deux personnes sont célibataires entre 21 et 31 ans, ont obtenu le bac et travaillent dans l'EMM. Toutes les cinq sont arrivées entre 2001 et 2004. Parmi les personnes ayant l'intention de rester entre deux et cinq ans, cinq personnes sur sept sont mariées (dont 4 avec un(e) français(e)). Les deux personnes célibataires ont un diplôme supérieur (bac+5 et bac+8) et travaillent comme cadre. Toutes les sept sont arrivées entre 1983 et 2004. Nous constatons donc, pour ces deux exemples, que les personnes célibataires ne sont pas forcément plus mobiles que les personnes mariées et qu'un mariage avec un(e) français(e) ne réduit pas la mobilité.

La mobilité d'une partie des personnes interrogées se manifeste par l'intention de partir pour un autre pays que le pays de naissance : si 65,9% n'ont pas l'intention d'y retourner (63,5% pour les personnes arrivées après 1980, 72,7% pour les personnes arrivées avant 1980), seules 40,3% des personnes ont l'intention de rester dans l'EMM [cf. Fig. VI-10]. Nous pouvons en déduire que les personnes dans cette différence ne veulent ni rester dans l'EMM ni retourner dans le pays de naissance, et ont soit l'intention de retourner dans le pays de résidence antérieure soit de s'installer ailleurs.

Les personnes ayant l'intention de retourner dans le pays de naissance sont donc minoritaires : elles représentent seulement 18,6% des personnes interrogées (12,1% pour les personnes arrivées avant 1980 et 20,8% pour les personnes arrivées après 1980). Parmi elles, 20,8% ont, au moment de l'enquête, organisé leur retour, 8,4% ont l'intention de retourner dans les prochaines années et 70,8% ne connaissent pas encore la date de leur retour.

10,8% des personnes qui ont résidé dans un autre pays que le pays de naissance ont l'intention de retourner résider dans le pays de dernière résidence [cf. Fig. VI-10], toutefois, la majorité (70,3%) déclare de ne pas avoir l'intention d'y retourner et 18,9% n'a pas encore d'intention définie. Les réponses ne semblent pas avoir de lien direct avec la durée de séjour dans un autre pays que le pays de naissance, qui se situe entre 1 et 40 ans (37,5% ont séjourné moins de 2 ans ; 31,3% entre 2 et 5 ans et 31,2% entre 5 et 40 ans dans un autre pays que le pays de naissance - en partie parce que les parents ont déménagé alors que la personne était très jeune).

Parmi les 59,7% des personnes interrogées qui déclarent ne pas avoir l'intention de rester dans l'EMM, il n'apparaît pas de trait commun pour les caractéristiques sociodémographiques ou le passé migratoire – seule l'année d'arrivée semble jouer un rôle important, soulignant la mobilité élevé des nouveaux migrants et une prise de décision d'installation finalement implicite.

## **B Une installation spatiale liée à de nouvelles activités**

Le champ des activités économiques de l'EMM s'est élargi depuis les années 1960/1970 : à côté du secteur industriel, qui est toujours présent dans l'EMM, de nouvelles activités apparaissent ; pendant que les communes autour de l'Etang de Berre se concentrent sur un renouveau du secteur industriel, la ville de Marseille cherche à sortir de sa crise en profitant du projet Euroméditerranée, développant une nouvelle économie, et les communes autour d'Aix en Provence voient l'émergence de nouveaux secteurs, dans le tertiaire ou la microélectronique, par exemple. L'attractivité économique pour les migrants actifs est donc potentiellement plus diversifiée.

Cette variété récente de l'économie dans l'EMM a-t-elle des conséquences sur la stratégie résidentielle de la population de l'UE, dont une part importante est active ? L'EMM dans son ensemble (B.1) et la ville de Marseille (B.2) constituent deux échelles spatiales dont le développement économique diffère et au niveau desquelles la corrélation entre la présence de la population de l'UE et ces activités nouvelles peut être mise en question.

### **B.1 L'EMM : une mosaïque économique**

Dans les années 1960/1970, l'économie de l'EMM est dominée par le secteur industriel autour de l'Etang de Berre [cf. Chapitre III]. Puis, à la suite du choc pétrolier, elle se diversifie, aboutissant à la création de différents pôles économiques ; les zones industrielles jouant un rôle essentiel pour l'installation spatiale de la population de l'UE lors du recrutement massif de main-d'œuvre, la continuité de leur importance, si elle semble avérée pour la migration récente de population espagnole, italienne et portugaise [cf. chapitre IV], n'est pas évidente dans la stratégie résidentielle des nouveaux arrivants (B.1.1). De plus, les zones d'installation que nous avons identifiées pour ces derniers, [cf. Chapitre V] peuvent, du point de vue selon lequel leur répartition spatiale trouve un moteur dans le facteur travail, être analysées selon les activités économiques qui y sont implantées : en particulier les deux grandes villes de l'EMM, qui concentrent une majorité des emplois (B.1.2) mais aussi une activité universitaire et de recherche (B.1.3). De même, l'implantation spatiale dans l'EMM des nouveaux centres de son économie : l'évolution du pôle microélectronique de dimension mondiale et le développement de zones d'activités (B.1.4), semble parfois favoriser l'installation de la population de l'UE ; ces secteurs sont en effet demandeurs d'une main-d'œuvre fortement qualifiée, caractéristique du flux de population active autre UE15 (B.1.5).

### **B.1.1 L'influence des zones d'activités économiques traditionnelles**

Les anciennes zones d'installation sont toujours marquées par une concentration de la population espagnole, italienne et portugaise, installée de façon permanente après la crise en 1975 [cf. Chapitre IV]. Nous avons de plus montré qu'elles constituent toujours une direction privilégiée de la migration de ces personnes, sans pourtant pouvoir véritablement discerner l'influence d'un réseau migratoire de celle de l'activité économique toujours présente. En effet, la continuité des activités de l'industrie lourde (B.1.1.a) et le développement du secteur aéronautique (B.1.1.b) peuvent constituer des éléments d'attractivité pour la population active – ces éléments suffisent-ils pour la population autre UE15, qui ne profite pas d'un réseau migratoire antérieur ?

#### **B.1.1.a L'industrie lourde : un facteur peu influant pour la population autre UE15**

Le pôle d'industrie lourde de l'EMM reste l'Etang de Berre : ce sous-territoire, qui a attiré une part importante des travailleurs de la migration massive des années 1960/1970, est donc toujours un lieu où l'attractivité économique pour la migration vers l'EMM peut se concentrer. En effet, après la création de la zone industrielle de Fos sur Mer en 1965, les communes autour de l'Etang connaissent un fort développement dans les années 1970/1980, malgré la crise en 1973. Trois secteurs y dominent aujourd'hui l'activité économique : le raffinage pétrolier, la pétrochimie et la sidérurgie (GARNIER 2001).

Le secteur du raffinage pétrolier et de la pétrochimie représente, en 2000, environ 5 600 emplois directs (GARNIER 2001, p.72). Trois raffineries pétrolières parmi les 13 raffineries françaises sont installées dans l'EMM, autour de l'Etang de Berre : Shell à Berre (depuis 1931), British Petroleum à Lavéra (depuis 1932), et Esso à Fos sur Mer (depuis 1963).

Le triangle Fos, Martigues (Lavéra) et Berre est également le premier pôle pétrochimique de l'Europe du Sud et du bassin méditerranéen. En 2000, 7 000 emplois environ y sont localisés (GARNIER 2001) : la zone industrialo-portuaire de Fos est un des complexes les plus anciens dans l'EMM et compte près de 1 300 emplois directs et indirects<sup>187</sup> ; la plate-forme de Lavéra, qui comporte un port pétrolier et chimique, représente 3 400 emplois en 2000<sup>188</sup> ;

---

<sup>187</sup> Plusieurs établissements sont installés sur le site de Fos, par exemple Air liquide (35 emplois), Atofina (380 emplois), Basell, Bayer<sup>187</sup>, Exxon Mobil, Gaz de France (100 emplois), Lyondell (370 emplois) et Merex (GARNIER 2001).

<sup>188</sup> Ainsi, par exemples, des sites du groupe BP, Atofina-BP, BP Chemicals, Naphtchimie et de Total Fina Elf.

enfin, le site de Berre où Shell Chimie est le premier employeur, avec 1 700 emplois sur un total de 2 300<sup>189</sup>.

A Fos sur Mer se trouvent également les deux établissements de sidérurgie créés dans les années 1970 : celui de Solmer, qui est devenue Sollac, et celui d'Ascométal. Le site est aujourd'hui le premier pôle français de production d'aciers ; les deux établissements totalisent environ 4 000 postes (3 500 salariés pour la Sollac 537 pour Ascométal, en 2000, GARNIER 2001, p. 52).

A côté du trafic des hydrocarbures, des produits industriels à Fos<sup>190</sup> et du trafic passagers à Marseille, les marchandises diverses jouent aussi un rôle important dans l'activité du port : jusqu'aux années 1980, le port Marseille Fos occupe la première place en Méditerranée dans ce secteur<sup>191</sup>. Après des difficultés au début des années 1990 : le secteur souffre de l'adaptation des professions de la manutention aux mutations des transports maritimes et aux exigences nouvelles des chargeurs, le trafic connaît une progression régulière depuis 1994.

Au début des années 2000, le port et les activités maritimes jouent un rôle important dans l'économie de l'EMM. Marseille reste le premier port de France et se trouve en troisième position des ports d'Europe après Rotterdam et Anvers. En 2003, il génère environ 30 000 emplois directs et indirects dans les bassins de Marseille et de Fos (GUERINI *et al.* 2003). Cette activité permet également aux petites et moyennes entreprises autant qu'aux grands groupes liés au commerce international de développer leurs activités.

Enfin, malgré la crise de la réparation navale dans les années 1970/1980<sup>192</sup>, il existe toujours une activité dans ce secteur, notamment sur le site de La Ciotat / La Seyne sur Mer. La société CNIM (Constructions Industrielles de la Méditerranée) développe son activité, depuis 1982, dans les domaines de l'énergie et de la mécanique. 140 entreprises sont implantées sur la zone d'activité Athélia à La Ciotat et sur le site naval à la Seyne sur Mer. Le site, en partie

---

<sup>189</sup> D'autres entreprises installées sur le site de Berre sont Basell, Dow, Nova, Atonfina-Solvin et Infineum (Shell-Exxonmobil) dont les salariés sont employés par Shell Chimie.

<sup>190</sup> Les zones industrielles de Fos sur Mer, Lavera et Berre rassemblent aujourd'hui aussi tous les services techniques nécessaires à l'industrie lourde, comme par exemple le stockage d'hydrocarbures mais aussi le tissu de sous-traitants (mesure, contrôle, études, etc.).

<sup>191</sup> Les marchandises diverses du trafic sont des fruits et légumes à l'import, des produits de la sidérurgie à l'export et des conteneurs.

<sup>192</sup> Lors de la crise navale, NORMED<sup>192</sup> est créé par fusion entre La Ciotat, La Seyne et Dunkerque. Mais le nouveau gouvernement, élu en 1986, décide de mettre fin aux aides à la construction navale (GARNIER 2004). Ainsi, NORMED dépose le bilan et les chantiers cessent toute activité en 1987.

reconverti, reste principalement secondaire : 62% des 3100 salariés sont employés dans l'industrie et seulement 10% dans le secteur tertiaire.

Ces trois pôles industriels des années 1960/1970 constituent toujours des centres essentiels de l'activité économique de l'EMM ; toutefois, la pérennité de leur importance après la crise de 1973 ne repose pas sur une mutation profonde de leur économie, qui reste fondée sur des activités du secteur secondaire. Ainsi, le niveau de qualification des migrants, qui justifiait une forte concentration de la population espagnole, italienne et portugaise dans les années 1960/1970 puisqu'il répondait au besoin de main-d'œuvre, peut au contraire, dans le cas de la migration récente, expliquer la sous-représentation des personnes autre UE15 dans ces communes [cf. Carte V-1] – la structure par niveau de qualification des emplois de ces pôles ayant *a priori* peu évolué (au rythme de l'évolution des activités), il ne correspond plus au besoin de main-d'œuvre. Toutefois, puisque l'activité économique de ces trois sous-territoires est forte, nous pouvons également supposer que les faibles niveaux de concentration de population autre UE15 que nous y observons [cf. chapitre V-A.2] peuvent aussi renvoyer à une évolution dans la hiérarchisation des critères dans le choix du lieu d'installation, la proximité du travail n'étant plus prioritaire.

#### **B.1.1.b Le secteur de l'aéronautique : stimulant pour l'économie locale**

Le secteur de l'aéronautique joue un rôle déterminant dans la dynamique économique de l'EMM, en particulier à travers la sous-traitance. L'industrie aéronautique dans la région PACA est au troisième rang français et regroupe à proximité de l'aéroport Marseille-Provence la société Eurocopter et les sites d'Istres et de Cannes (Dassault Aviation et Alcatel Space). Les activités aéronautiques présentes dans l'EMM se trouvent toutes concentrées autour de l'Etang de Berre : le site de Marignane est devenu le principal centre de fabrication d'hélicoptères et le siège de la nouvelle société hélicoptériste franco-allemande Eurocopter, qui compte, en 2000, 5 050 employés et entraîne environ 20 000 emplois indirects (GARNIER 2001).

La fabrication d'hélicoptères nécessite une forte densité de compétences technologiques, par exemple dans le secteur des matériaux composites : l'établissement de Marignane s'appuie sur une longue tradition d'innovation ; Eurocopter a un important potentiel de Recherche et Développement qui emploie 650 ingénieurs (MOREL 1999, p.172). De plus, la société a ouvert, en 2002, un centre de formation au pilotage sur simulation HELISIM qui accueille près de 1 000 pilotes par an. Elle a également impulsé la création d'entreprises de haute technologie sous-traitantes.

Parmi celles-ci, une part importante se trouve dans l'EMM, dans le domaine de la mécanique, de l'électricité ou des matériaux composites par exemple. On considère que l'entreprise embauche près de 2 000 personnes dans les entreprises sous-traitantes autour de l'Etang de Berre (GARNIER 2001) ; le secteur du matériel de transport compte 8 000 emplois, c'est-à-dire 10% des emplois industriels du département des Bouches du Rhône (MOREL 1999). Ainsi, le secteur aéronautique n'offre pas seulement des emplois au sein de l'entreprise Eurocopter, il stimule aussi l'économie locale.

Toutefois la population autre UE15 ne s'installe pas préférentiellement dans la commune de Marignane (l'indice de concentration de la population autre UE15 y est de 0,6 [cf. Carte V-1, Annexe Tab. E-4]) : l'implantation d'une activité soutenant fortement le marché de l'emploi, favorisant des technologies à savoir-faire élevé, et présentant une activité de recherche importante ne suffit pas à attirer la population autre UE15. De la même façon que pour les pôles d'industrie lourde de l'EMM, cela peut être interprété comme la conséquence du glissement vers le haut du niveau de qualification moyen des migrants, mais aussi, surtout dans ce cas où la part des emplois qualifiés semble importante, comme le fait que la proximité du travail ne joue plus le premier rôle dans le choix d'installation. L'hypothèse d'un rôle accru d'autres critères, tel le cadre de vie, est difficile à mesurer pour la population active – ce dernier critère pouvant même conduire au fait que ces zones sont peu attractives précisément du fait de leur passé industriel.

### **B.1.2 Une forte attraction des pôles d'emploi**

Plus d'une personne autre UE sur 2 est installée dans une des deux grandes villes de l'EMM, Marseille ou Aix en Provence, où sont localisés la majorité des emplois : en 1999, 297 830 emplois sur les 553 563 de l'EMM (soit 53,8%) se trouvent dans la ville de Marseille qui est donc le pôle d'activité principal (GUERINI *et al.* 2003). La ville d'Aix en Provence vient après avec 65 263 emplois, (soit 11,8%) : ensemble, les deux villes rassemblent donc près des deux tiers des emplois de l'EMM (65,6%).

Plus de la moitié (56,1%) de la population totale de plus de 15 ans habite Marseille en 1999 [cf. Annexe Tab. E-10], avec une répartition par nationalité très dispersée : 70,8% pour la population d'une nationalité hors UE, 55,0% pour la population née française ; les différences au sein de la population de l'UE sont plus fines : 49,2% des personnes espagnoles, italiennes et portugaises, 48,8% des personnes de l'UE10 et, enfin, 44,1% de la population autre UE15.

A Aix en Provence, le classement est inversé : la ville compte 9,7% de la population totale de plus de 15 ans pour 20,6% de la population autre UE15 de plus de 15 ans – c'est le



pourcentage le plus élevé de tous les groupes de nationalités à la naissance, de façon très nette : 7,8% pour la population d'une nationalité hors UE, 7,9% pour la population espagnole, italienne et portugaise, 9,9% pour la population née française et 9,9% pour la population de l'UE10 [cf. Annexe Tab. E-10].

Le comportement des nouveaux migrants autre UE15, en terme de choix du lieu d'installation, illustre le rôle essentiel de la ville d'Aix en Provence pour cette migration : nous verrons plus bas que l'attractivité économique des communes autour d'Aix en Provence paraît de plus corrélée avec les caractéristiques des nouveaux migrants, notamment leur qualification. Toutefois, il reste cohérent avec la tendance générale, qui est que les deux principaux pôles d'emploi que sont les deux grandes villes de l'EMM attirent la majorité de la population de l'UE en âge d'exercer une activité professionnelle ; la sous-représentation de ces personnes dans la ville de Marseille [cf. Carte V-1], par rapport à la population totale comme aux autres groupes de nationalité, que nous avons observée pour la totalité du groupe quel que soit l'âge, perdure, malgré le nombre d'emplois qu'abrite la ville.

### **B.1.3 Une activité universitaire et un potentiel de recherche**

Les deux grandes villes présentent une forte activité universitaire et un potentiel de recherche diversifié : les nombreux laboratoires et les trois universités attirent également la population autre UE15, à deux titres : en effet, parmi les personnes interrogées, certaines font leurs études dans l'EMM ou travaillent dans un centre de recherche ; d'autre se sont installées dans l'EMM après un séjour au cours de leurs études.

L'académie d'Aix-Marseille fait partie des principaux pôles d'enseignement supérieur en France (avec Paris, Lyon et Lille). Près de 80 000 étudiants en enseignement supérieur se répartissent entre trois universités et une vingtaine d'écoles supérieures réparties, pour l'essentiel, entre Marseille et Aix en Provence<sup>193</sup>. La création de certaines de ses écoles accompagne la mutation de l'économie de l'EMM. Ainsi, en 2001, une nouvelle école d'ingénieur de l'Internet ouvre ses portes pour former des spécialistes dans l'utilisation d'Internet et ses développements ; en raison du besoin de compétences dans le secteur de microélectronique (implanté dans les zones d'activité de Peynier/Rousset), l'école de Mines de Saint Etienne met en place un Centre de microélectronique de Provence où 70 enseignants/chercheurs forment des ingénieurs spécialisés depuis 2003 (GUERINI *et al.* 2003).

---

<sup>193</sup> Depuis 1973, l'académie compte trois universités : l'université de Provence (Aix-Marseille I) (1 000 enseignants), l'université de la Méditerranée (Aix-Marseille II) (1 300 enseignants) et l'université Paul Cézanne (Aix-Marseille III) (760 enseignants) (GUERINI *et al.* 2003).

Les établissements d'études supérieures et la présence de troisièmes cycles contribuent au potentiel de recherche de l'EMM dans une grande diversité de disciplines. Le département des Bouches du Rhône compte 2 500 ingénieurs R&D dans les entreprises et 4 000 chercheurs qui travaillent dans 300 laboratoires de recherches dépendant d'organismes publics.<sup>194</sup> Ces centres sont en pleine mutation : 50% de départs en retraite sont attendus dans les prochaines années (GUERINI *et al.* 2003). Le renouvellement de personnel attendu et le nombre de postes libérés devraient contribuer à renforcer une attractivité de l'EMM pour la population active, et en particulier pour la population autre UE15. Marseille apparaît en effet au 6<sup>ème</sup> rang national au niveau publications scientifiques après l'Ile de France, Toulouse, Lyon, Montpellier et Grenoble ; la recherche médicale, à la première position nationale, joue le rôle le plus important. Mais l'implantation de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix en Provence soutient également les sciences humaines et sociales, qui apparaissent au 3<sup>ème</sup> rang national, après Paris et Lyon, en ce qui concerne les thèses soutenues et les allocations de recherche.

La recherche qui concerne l'innovation, le développement et la technologie est également présente dans l'EMM, supportée par des unités universitaires comme le technopôle de Château Gombert, depuis 1985<sup>195</sup>, et le campus de Luminy, mais aussi par les zones industrielles comme Aix les Milles ou Rousset : l'impact en termes d'attractivité économique pour la migration de professionnels qualifiés est donc autant direct qu'indirect, puisque, en 2006, non seulement des écoles supérieures et 6 laboratoires de recherche, mais aussi 130 entreprises y sont implantés. Le site représente ainsi 3 300 emplois privés et publics, dont 900 enseignants chercheurs (TESTARD-VAILLANT 2005). De même, à Luminy, au sud-est de la ville de Marseille, plusieurs entreprises de biotechnologie se sont développées, soutenues par les activités de recherche voisines. Le premier technopôle français de l'environnement, implanté entre Marseille et Vitrolles sur le plateau de l'Arbois, est un autre exemple : l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois accueille des unités de recherche (CEREG), une quarantaine d'entreprises, bureaux d'études ou entreprises innovantes dans le domaine de l'environnement, cinq organismes de formation dans le secteur de l'environnement, des associations professionnelles et le Centre Européen d'entreprises et d'innovation.

---

<sup>194</sup> Les centres de recherches les plus importants sont le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique), le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), le CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Emploi et les Qualifications), l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), le CETE (Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement), le CEMA-GREF (Institut de Recherche de l'Agriculture et de l'Environnement), le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et l'INRETS (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité)

<sup>195</sup> Le technopôle est le 1<sup>er</sup> pôle de compétences français en mécanique énergétique. Il est également un pôle d'excellence en optique. [www.technopole-marseille.com](http://www.technopole-marseille.com)

Enfin, le développement de la recherche et des universités et le développement du réseau de communication grâce au tourisme ont motivé la création d'un milieu « incubateurs de développement technologique » (MOREL 1999, p.130) : depuis les années 1990, l'EMM connaît une redynamisation économique qui se traduit par l'implantation de nouvelles entreprises.

Finalement, l'ensemble des activités de recherche peut, pour une partie, favoriser l'installation de la population autre UE15 dans l'EMM dont une majorité est hautement qualifiée [cf. A.1]. De plus, des nombreuses entreprises, qui elles aussi offrent des postes pour une main-d'œuvre qualifiée, s'installent dans l'EMM afin de profiter de cet environnement universitaire.

#### **B.1.4 L'attraction de nouvelles activités économiques**

Les nouvelles activités économiques de l'EMM, que nous analysons dans cette section, ont une influence sur l'attractivité de l'espace : elles expliquent ainsi la répartition spatiale des personnes autre UE15, distincte de celle de la population espagnole, italienne et portugaise [cf. Chapitre V]. Ainsi, nous nous intéressons en particulier au développement d'un pôle microélectronique (B.1.4.a) et à l'apparition de zones d'activités (B.1.4.b) qui concentrent des emplois, notamment dans le secteur tertiaire.

##### **B.1.4.a Le pôle microélectronique de dimension mondiale**

Le sud de la France est le premier pôle de microélectronique de France et d'Europe du sud. Il se divise entre le technopôle de Sophia-Antipolis et des établissements dans l'EMM, autour d'Aix en Provence, près de Gardanne sur la haute vallée de l'Arc et autour de La Ciotat à Gémenos.

Pendant des années 1980/1990, plusieurs entreprises se sont installées dans l'EMM pour créer un véritable *milieu* microélectronique<sup>196</sup>. Trois grands établissements, autour desquels plusieurs entreprises se sont installées, dominent aujourd'hui ce pôle (GUERINI *et al.* 2003). ST Microelectronics est le troisième producteur mondial et premier producteur européen de semi-conducteurs. Elle est implantée à Rousset et emploie environ 2 750 personnes. Atmel est spécialisé dans la fabrication de tranches de silicium. Cette société est leader mondial en

---

<sup>196</sup> Depuis les années 1970/1980, la politique de reconversion favorise, dans la partie nord du bassin de Gardanne, le développement d'un pôle microélectronique. Ainsi, l'entreprise Eurotechnique a vu le jour en 1979 à Rousset, comme opération conjointe de Saint-Gobain et National SemiConductors. C'était le début de mise en place d'un pôle microélectronique dans la zone industrielle de Gardanne-Rousset. Eurotechnique bénéficie également des aides publiques en tant que zone classée comme bassin de reconversion industrielle par la Communauté Européenne (RYCHEN et ZIMMERMANN 2000).

mémoires non volatiles et leader européen ; elle emploie 1 350 salariés. Enfin, la société de Gemplus est à l'origine d'un nouvel axe d'activités : leader mondial de la carte à puce, elle s'est d'abord installée à Aix en Provence puis à Gémenos (1989) et à La Ciotat (1991). Avec l'implantation de Gemplus, un pôle industriel innovant se construit autour de cette société : de petites entreprises vont se positionner sur ce marché et un réseau d'équipementiers se développe, avec, par exemple, Cybernetix ou Testinnovation.

Ce secteur se décrit en trois pôles de métiers dans l'EMM : la filière silicium sur la zone industrielle de Rousset-Peynier, la filière de la carte à puce (Gemplus) à l'est de Marseille, à Gémenos et à La Ciotat puis le pôle des équipementiers à Rousset (Testinnovation), à Marseille (Cybernetix) et à Aubagne (EISM). Leurs implantations géographiques constituent un facteur d'attractivité économique pour les nouveaux migrants de l'UE, sensible sur leur concentration spatiale [cf Carte V-1].

La corrélation entre la présence de la population autre U15, et, pour certains des sous-territoires concernés, de la population de l'UE10, et l'implantation d'entreprises du secteur de la microélectronique semble montrer que le facteur travail, en accord avec le profil de qualification des migrants, joue toujours un rôle dans la migration. Toutefois, comme le souligne une des motivations du choix géographique de l'implantation d'Eurotechnique, l'exemple de ce secteur, où a été mis en avant le fait que la qualité de vie est considérée comme un facteur positif permettant l'attraction des ressources humaines (RYCHEN et ZIMMERMANN 2000), tend à montrer la complexité de l'attractivité d'un territoire pour la population active – nous avons également observé, au vu du profil socioéconomique des migrants, que le rôle du réseau migratoire n'est pas négligeable pour les arrivées de population de l'UE10 vers ces zones [cf. Chapitre V B.2].

#### **B.1.4.b L'attractivité des zones d'activité**

Les zones d'activités concentrent une partie croissante du tissu économique. De plus en plus entreprises choisissent de s'y implanter : la ville de Marseille compte 28 sites qui en accueillent près de 1 200. Toutefois, une grande partie des emplois est concentrée dans les communes autour de Marseille, comme par exemple les zones d'Aubagne, Gémenos, Vitrolles et La Ciotat (GUERINI *et al.* 2003).

Suite à la fermeture des chantiers navals de La Ciotat (NORMED) en 1986, l'Etat veut créer un nouveau bassin d'emploi industriel. Ainsi, trois sites d'entreprises ont été créés dans le bassin d'emploi Aubagne-Gémenos-La Ciotat en 1987 (76 ha à Aubagne, 86 ha à Gémenos, 49 ha à La Ciotat). Une grande poussée industrielle a lieu dans les années 1990 : plus de 100

entreprises s'installent dans la zone de Gémenos et plus de 400 entreprises s'implantent dans celle d'Aubagne.

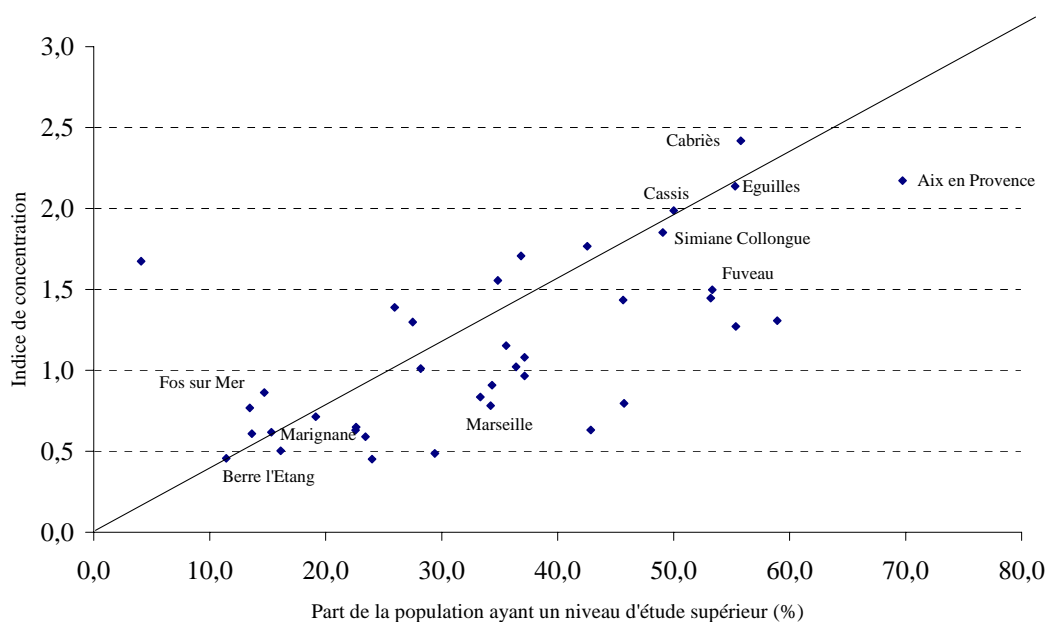
La zone d'activité d'Aubagne-Gémenos est devenue un parc d'activités parmi les plus dynamiques de la région. Elle accueille plus de 500 entreprises et compte près de 8 000 emplois industriels et tertiaires (TIRONE 2005). La zone est constituée de deux secteurs : le parc d'activités de la plaine de Jouques (3 000 emplois sur 80 ha), situé dans la commune de Gémenos et la zone industrielle de PALUDS (5 000 emplois sur 120 ha) situé dans la commune d'Aubagne.

L'apparition de ces zones d'activités, parfois consécutives à la fermeture d'un site de l'industrie traditionnelle, entraîne une mutation de la composition du mouvement migratoire par nationalité à la naissance : les personnes autre UE15 et de l'UE10, qui sont plus qualifiées, dominant ainsi la migration récente. Ainsi, pour la commune d'Aubagne, où, dès les années 1960/1970, la population de l'UE ne joue pas un rôle secondaire (en 1968, elle représente 75,2% de la population non française à la naissance ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger), les rapports entre les différents groupes de nationalité se sont inversés (79,6% de population espagnole, italienne et portugaise dans les années 1960/1970 ; 51,5% et 25,9% de population autre UE15 ou UE10 en 1999) ; à Gémenos et à La Ciotat, la population autre UE15 représente même 60,0% et 48,7% des personnes de l'UE arrivées depuis 1990 [cf. Annexe Tab. E-1, E-9].

### **B.1.5 La corrélation entre la concentration spatiale et la qualification de la population autre UE15**

Nous proposons une analyse de la qualification des migrants autre UE15 selon leurs zones d'installation afin de mettre en évidence une corrélation entre les zones de concentration, la qualification des migrants et les nouvelles activités économiques de l'EMM. La Fig. VI-11 illustre ainsi que l'indice de concentration de la population autre UE15 augmente avec le niveau d'étude : les communes où la population autre UE15 est surreprésentée montrent donc également une part importante de personnes ayant un niveau d'étude supérieur ; inversement, la proportion des personnes ayant un niveau d'étude supérieur est faible dans les communes où la population autre UE15 est sous-représentée (voir aussi Carte VI-1). La ville de Marseille et la ville d'Aix en Provence sont ainsi deux exemples qui permettent d'illustrer dans quelle mesure la population autre UE15 s'installe vraiment en fonction de ces nouvelles attractivités, dont les emplois correspondent à la qualification des nouveaux migrants.

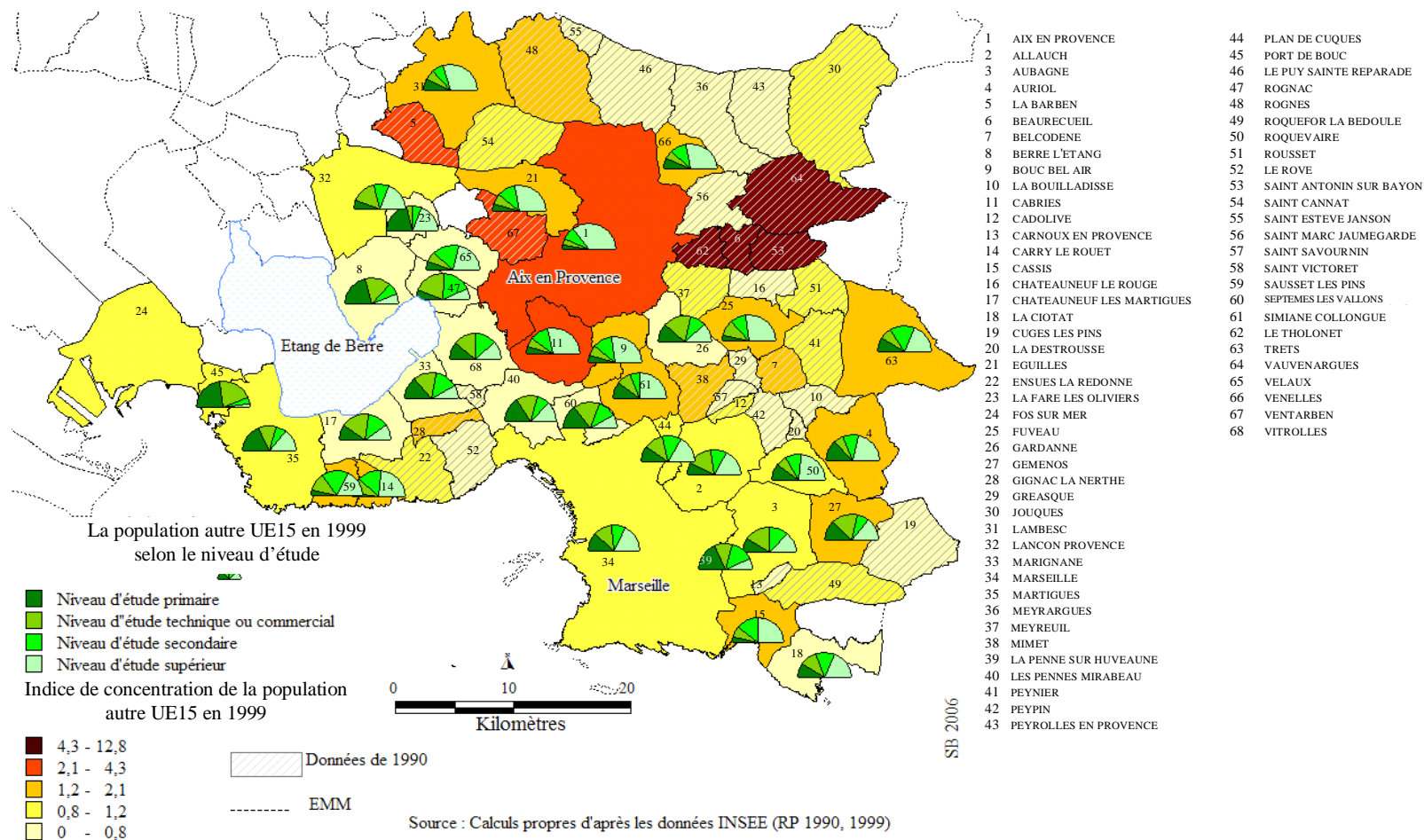
**Fig. VI-11 La population autre UE15 en 1999 dans l'EMM selon l'indice de concentration et le niveau d'étude**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

La population autre UE15 est sous-représentée à Marseille (0,8) ; si la population ayant un niveau d'étude supérieur ne représente que 34,2% de la population autre UE15, ce niveau est supérieur à celui de la population née française (14,6%) – il est moins important à Marseille que dans l'ensemble de l'EMM (40,8%), bien que la part de personnes travaillant comme cadre ou exerçant une profession intellectuelle supérieure (26,1%) y corresponde au niveau de l'EMM (27,2%). De plus, la ville n'accueille pas, contrairement à la population totale autre UE15, la majorité des personnes ayant un niveau d'étude supérieur (37,0% [cf. Annexe Tab. E-14 à E-17]). La ville accueille ainsi, en proportion, une population autre UE15 moins qualifiée que l'ensemble de la population autre UE15 ; nous avons de plus observé qu'elle n'était plus la direction principale, en termes de nombre de personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger en 1990 et 1999 [cf. Carte V-2], de leur migration. Le développement et la diversification économiques, vers la tertiarisation ou l'industrie de haute technologie, qui s'est principalement effectuée dans la périphérie de l'EMM (ou de la ville, dans l'exemple de Château Gombert ou de Luminy), ne lui ont pas profité du point de vue de son attractivité économique pour la population active de l'UE.

**Carte VI-1 La population autre UE15 dans l'EMM en 1999 : indice de concentration dans la population totale et niveau d'étude<sup>197</sup>**



<sup>197</sup> La carte présente seulement la composition de la population autre UE15 selon le niveau d'étude pour l'année 1999, parce que les catégories du niveau d'étude en 1990 ne correspondent pas à celles de 1999.

Dans la ville d'Aix en Provence, la population autre UE15 est, au contraire de Marseille, surreprésentée (2,2) et dominée (69,9% en 1999) par la population ayant un niveau d'étude supérieur [cf. Carte VI-1] : seulement 5,1% ont déclaré un niveau d'étude primaire, 8,5% ont obtenu un diplôme d'étude technique ou commercial et 16,5% ont un niveau d'étude secondaire. De plus, la ville accueille 35,3% de la population résidant dans l'EMM ayant un niveau d'étude supérieur (1 170 personnes), soit presque le même effectif que la ville de Marseille (1 229 personnes) pour un nombre d'habitants six fois plus petit.

Les professions de la population autre UE15 soulignent l'importance de la population qualifiée à Aix en Provence : 38,8% des personnes sont cadres ou ont une profession intellectuelle supérieure et 24,3% ont une profession intermédiaire. La part des cadres dans la population autre UE15 est donc plus élevée que dans la population totale (22,3% ; 23,1% de la population née française) ; à l'inverse, seulement 5,6% de la population autre UE15 travaille comme ouvrier, contre 14,2% de la population totale (12,1% de la population née française) [cf. Annexe Tab. E-14 à E-17].

La population autre UE15 est ainsi en partie attirée par des activités économiques, notamment dans le secteur tertiaire, bien représenté dans les environs d'Aix en Provence : le développement des nouvelles activités (microélectronique ou informatique [cf. B.1.4]) explique la concentration des personnes hautement qualifiées dans les zones où elles sont implantées<sup>198</sup>.

Par contre, les anciennes zones d'installation, notamment autour de l'Etang de Berre, sont non seulement marquées par une sous-représentation de la population autre UE15, mais aussi par leur faible qualification [cf. Carte VI-1]. Dans la ville de Fos sur Mer et la ville de Berre l'Etang [cf. Fig. VI-11], parmi la population autre UE15, la majorité a soit un diplôme d'étude technique et commercial (36,8% à Fos sur Mer et 31,4% à Berre l'Etang) soit un niveau d'étude primaire (42,8% à Berre l'Etang mais seulement 0,3% à Fos sur Mer) ; les personnes ayant un niveau d'étude supérieur représentent 11,1% de la population autre UE15 à Berre l'Etang et 14,7% des personnes à Fos sur Mer. Ce pourcentage de la population ayant un niveau d'étude supérieur correspond à celui de la population née française (11,5% à Berre l'Etang et 14,8% à Fos sur Mer) mais est plus élevé que celui de la population espagnole,

---

<sup>198</sup> Pour l'exemple de la microélectronique, la commune de Fuveau, située près de la zone d'activité de Rousset et de Peynier [cf. Carte VI-1 et Fig. VI-11] illustre l'attractivité pour la population qualifiée - nous ne disposons pas de données de 1999 pour les deux communes concernées, c'est pourquoi nous présentons les données pour Fuveau - : la majorité des personnes autre UE15 a un niveau d'étude supérieur (53,3%) et les personnes ayant un niveau d'étude primaire représentent seulement 6,6% de la population autre UE15.



italienne et portugaise (4,3% à Berre l'Etang et 6,3% à Fos sur Mer) [cf. Annexe Tab. E-14 à E-17].

La qualification des nouveaux migrants est donc en adéquation avec leur stratégie résidentielle, influencée par l'apparition dans l'EMM d'activités économiques pour lesquelles les niveaux de qualifications des emplois sont plus élevés que dans celles bénéficiant du recrutement de main-d'œuvre en 1960/1970. Les migrants installés dans les zones où les nouvelles activités sont implantées sont ainsi plus qualifiés que les anciens migrants des zones industrielles qui ont attiré la migration des années 1960/1970.

Finalement, le rôle des nouvelles activités économiques de l'EMM pour l'implantation spatiale de la population autre UE15 illustre l'attractivité du pôle microélectronique à caractère international, implanté à l'est d'Aix en Provence et de Marseille, et l'attractivité des nouvelles zones d'activité, notamment à Aubagne/Gémenos et explique donc l'apparition des nouvelles zones d'installation par rapport aux années 1960/1970.

## **B.2 La redynamisation de la ville de Marseille et l'influence sur le mouvement migratoire de la population autre UE15**

Alors que l'activité économique de la périphérie de l'EMM se développe fortement, la ville de Marseille traverse depuis 1960 une crise économique. De plus, bien que, depuis les années 1990, elle se trouve dans un processus de redynamisation, sa situation économique ne contribue pas à augmenter son attractivité pour la migration de la population autre UE.

En effet, en 1999, la ville de Marseille compte, selon l'INSEE, 54,0% des emplois de l'EMM, seulement 43,8% de la population autre UE15 et 47,0% de la population de l'UE10 résidant en 1999 dans l'EMM [cf. Annexe Tab. E-4] : bien que les effectifs du stock soient les plus importants, la population autre UE15 et la population de l'UE 10 y est sous-représentée. La population autre UE15 installée dans la ville ne représente que 14,5% de la population de l'UE dans son ensemble (4,9% pour la population de l'UE10 [cf. Annexe Tab. E-9]).

Ainsi, si les projets urbains ont pour vocation de redynamiser la ville (B.2.1), d'autres éléments pourraient devenir des points clés pour le développement d'une attractivité au regard de la migration récente de la population de l'UE, d'un profil socioéconomique spécifique, qui ne trouve pas, en 1999, sa traduction dans les directions privilégiées des arrivées (mesurées par

l'indice de concentration dans la population non française à la naissance [cf. Carte V-2]) : il s'agit du développement des activités culturelles par la reconversion de friche de Belle de Mai (B.2.2), du développement du secteur tertiaire dans les terrains portuaires (B.2.3) et de l'effet de la mise en place de la ligne de TGV sur l'accessibilité de l'EMM en Europe (B.2.4).

### **B.2.1 Marseille cherche à sortir de la crise**

Les causes de la crise de Marseille sont doubles. La décomposition du système industriel portuaire sur lequel Marseille avait fondé sa richesse, d'une part, et l'émergence sur l'aire métropolitaine d'une dynamique économique d'autre part, expliquent les difficultés de la ville de Marseille (DAUMALIN *et al.* 2003). À partir des années 1990 seulement, la ville de Marseille commence à améliorer son attractivité.

Pendant les années 1980/90, différents projets urbains démarrent. Au début des années 1980, l'opération Bourse a été lancée pour redynamiser la zone de la Canebière. En 1994, le Grand Projet de la ville dans les quartiers du nord de Marseille est né, puis en 1995 « le projet centre ville ». D'autres projets en cours sont « Marseille, Métropole Technopolitaine », avec le parc scientifique et technologique de Marseille - Luminy et « Marseille, port global » qui vise à créer un nouvel élan sur les bassins de Marseille.

Le projet qui a principalement nourri la nouvelle dynamique de Marseille est le projet Euroméditerranée (MOREL 2005), au sein duquel les acteurs de disciplines différentes travaillent selon quatre axes d'intervention : le développement économique et la création d'emploi, l'aménagement urbain, le rayonnement métropolitain, c'est-à-dire accueil, culture et formation et dynamisme des quartiers. L'opération Euroméditerranée a commencé en 1995 dans le contexte de la crise marseillaise. Elle se développe sur 310 ha entre le port et le centre ville sur quatre quartiers de Marseille : Joliette, Saint Charles/ Porte d'Aix, Belle de Mai et Saint Jean [cf. Carte VI-2]. Le point de départ de l'opération Euroméditerranée est le lancement en juin 1994 d'une mission de préfiguration par le comité interministériel d'aménagement du territoire. Cette mission a deux objectifs essentiels : redonner d'une part à Marseille une place au niveau international, et préserver d'autre part la spécificité de la métropole marseillaise, par exemple son activité liée au secteur maritime. La cité d'Euroméditerranée doit donc être un pôle de métropolisation, un pôle maritime et un pôle international. Marseille doit retrouver sa place prépondérante dans le bassin méditerranéen (DIOUF 2003).

Carte VI-2 Plan des quartiers du projet Euroméditerranée



Source : VILLE DE MARSEILLE 2004

### B.2.2 La reconversion de la friche de la Belle de Mai en pôle culturel

La friche de la Belle-de-Mai se trouve à l'est du périmètre d'Euroméditerranée, à proximité de la gare Saint-Charles sur un espace de 120 000 m<sup>2</sup> [cf. Carte VI-2] autrefois occupé par les manufactures de tabacs. Elle est devenue un lieu essentiel de la création et de la vie culturelle marseillaise regroupant plusieurs secteurs qui sont rassemblés en trois pôles : un pôle de patrimoine, un pôle de culture vivante et un pôle d'entreprises culturelles et de la communication (DIOUF 2003). Un des objectifs du projet Euroméditerranée est de faire un pôle culturel de plus de 1 400 personnes qui forment ainsi l'un des principaux sites européens de l'audiovisuel et du multimédia.

Le pôle de la Belle-de-Mai est un lieu d'échanges, de commerce et de transfert de savoir-faire sur le multimédia. Il est aussi une plate-forme de communication pour les entreprises audiovisuelles et le multimédia. Ainsi, les studios de production cinématographique (15% des tournages réalisés en France) et les archives municipales sur l'ancienne friche font de Marseille un « technopôle culturel » (MOREL 2005, p.5). Le centre de ressources national des programmes multimédias éducatifs est également implanté sur ce site. Enfin, l'ouverture des locaux de 4 000 m<sup>2</sup> a permis d'accueillir plusieurs entreprises.

La dynamique culturelle donne une nouvelle attractivité et fait de Marseille une ville « à la mode » (MOREL 2005, p.5). Outre les entreprises implantées et l'activité qu'elles génèrent directement, plusieurs manifestations culturelles nationales et internationales s'organisent dans la ville, comme par exemple la Fiesta des Suds dans les anciens entrepôts industriels ou le festival du film documentaire. Toutes ces activités culturelles donnent à Marseille une place qu'elle n'avait pas jusqu'à la fin des années 1980 et témoignent de l'explosion culturelle de la ville (MOREL 1999).

### **B.2.3 La redynamisation de terrains portuaires**

L'opération d'intérêt national Euroméditerranée comporte un volet sur la redynamisation de la zone arrière portuaire, déstructurée et à l'abandon. Les objectifs du réaménagement du front portuaire à Marseille sont la relance de l'activité marseillaise et la recherche de solutions aux difficultés actuelles de valorisation de cet espace par des actions d'urbanisme devant tenir compte d'aspects économiques et sociaux. Ainsi, le projet « Cité de la Méditerranée » (CIMED) porte sur la zone au nord du vieux port. Il constitue la façade de l'opération Euroméditerranée et tend à la reconquête de la zone de front de mer pour y ouvrir cette partie de la ville (SOUM 2003).

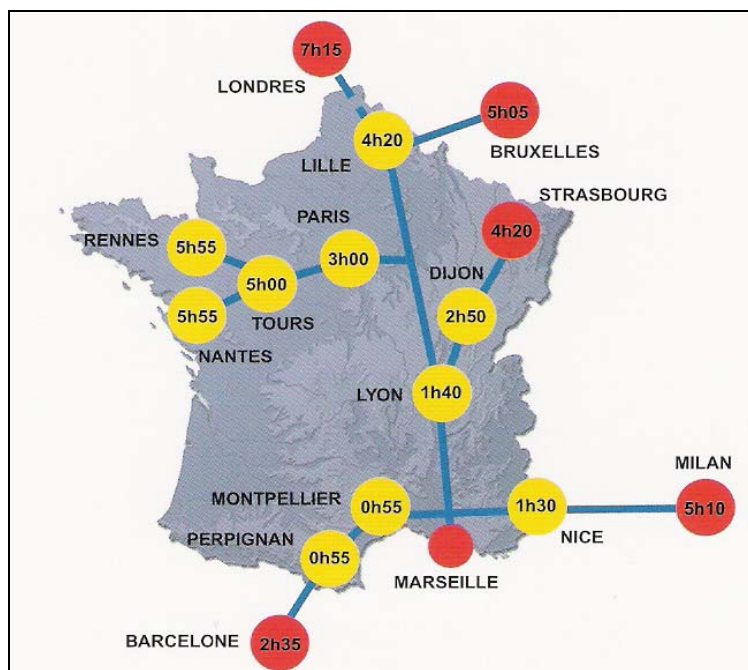
Un objectif économique du projet Euroméditerranée est de structurer et de définir la nouvelle économie de Marseille et de créer de nouveaux emplois. Le tissu économique existant doit être renforcé en développant des fonctions tertiaires dans le secteur lié aux activités maritimes, mais aussi dans d'autres secteurs industriels déjà présents. Quatre domaines principaux sont définis : les services liés à la technologie de l'information, les fonctions tertiaires d'appui et de services aux entreprises, les services du secteur maritime, de la logistique et du commerce international, et le secteur des loisirs urbains, du tourisme et de la croisière (SOUM 2003, p.40). Ainsi, l'aménagement des anciens docks de la Joliette en bureaux a initié la dynamique. De plus, l'implantation de CMA-CGM sur le site d'Euroméditerranée en 2000 est un autre événement qui a poussé la dynamique économique en créant près de 800 emplois entre 2000 et 2004 (EUROMÉDITERRANÉE 2005).

### **B.2.4 L'arrivée du TGV et l'accessibilité de l'EMM**

L'arrivée du TGV en gare Saint Charles en 2001 constitue un autre élément clé pour le développement de la nouvelle économie de Marseille. Ainsi, le programme d'aménagement du quartier Saint Charles poursuit trois objectifs. Il doit faire face à l'accroissement du trafic ferroviaire qui résulte à la fois de l'arrivée du TGV Méditerranée, du développement des transports régionaux et du programme Euroméditerranée (GUERINI *et al.* 2003). Créer un pôle

multimodal de transports qui lie Marseille à grande vitesse aux principales villes européennes [cf. Carte VI-3], qui est une tête de réseau des transports régionaux ferroviaires et qui est également nœud central du métro marseillais est un deuxième objectif. Enfin, la réalisation de l'interface entre la gare et la ville a été définie comme troisième objectif.

**Carte VI-3 Réseau TGV à partir de Marseille**



Source : [www.euromediterranee.org](http://www.euromediterranee.org)

Les distances réduites (Marseille à 3 heures de Paris et à 1h40 de Lyon [cf. Carte VI-3]) ont donné à Marseille une nouvelle attractivité par la commodité d'accès, ce qui a supporté le développement touristique. Malgré la faiblesse de l'infrastructure hôtelière, Marseille a commencé à investir dans le secteur touristique urbain. Ainsi, les programmes d'hôtels, de logements et de bureaux dans le quartier de St. Charles/ Porte d'Aix s'organisent autour de la création d'un espace urbain paysagé, pensé pour le piéton en reliant la gare et la ville<sup>199</sup>. Entre 2000 et 2001, le nombre de voyageurs qui passent à la gare Saint Charles augmente de 6 517 942 personnes à 7 003 292 personnes, soit une augmentation de 7,4% en seulement un an<sup>200</sup>. Il semble que le développement du secteur touristique et le développement d'une nouvelle économie culturelle se complètent.

<sup>199</sup> [www.euromediterranee.org](http://www.euromediterranee.org)

<sup>200</sup> Source de données : SNCF Marseille

La sortie de la crise économique à Marseille se construit autour de projets urbains, aux portées économiques, sociales et culturelles. Ils ont également pour objet de redonner à la ville une place importante dans l'espace géographique ou culturel : toutes ses nouvelles activités sont complémentaires les unes des autres (LANGEVIN 2002). Dans l'industrie et le tertiaire, mais aussi dans le tourisme, elles ont été revivifiées par la nouvelle image de Marseille à laquelle de nouvelles pratiques culturelles ont largement contribué (MOREL 2005) : ces deux aspects peuvent, à notre sens, contribuer à l'intensification de l'attractivité de la ville relativement à l'ensemble de l'EMM pour des migrants, principalement autre UE15, encore sous-représentés en 1999. Toutefois, d'autres communes, et en particulier la constitution d'Aix en Provence comme pôle d'attraction pour cette migration, constituent des directions *concurrentes* pour les arrivées, vraisemblablement durables puisqu'elles semblent en partie reposer sur les mêmes éléments.



## *Conclusion du Chapitre VI*

Avec les nouvelles activités économiques de l'EMM, la nature de la migration et l'implantation spatiale de la population active de l'UE a changé. Alors que la migration des années 1960/1970 constituait une réponse au besoin de main-d'œuvre, principalement dans le secteur industriel, et qu'elle était dominée par des personnes peu qualifiées, la migration depuis les années 1980 est caractérisée par une population hautement qualifiée dont l'installation est rendue possible, voire motivée, par l'implantation de nouvelles entreprises.

### **L'attractivité économique change d'objet : vers une population hautement qualifiée**

La nouvelle migration, dominée par la population autre UE15 [cf. Chapitre V], porte de nouveaux profils socioéconomiques : sa structure par catégorie socioprofessionnelle ou par niveau d'étude est l'indice d'une qualification plus élevée pour la population autre UE15 que pour la population espagnole, italienne et portugaise arrivée dans les années 1960/1970. Le glissement vers le haut de la répartition selon ces variables des migrants correspond à l'apparition de nouvelles activités économiques dans l'EMM et, finalement, à une nouvelle perception de l'EMM par les migrants : pour cette migration, le rôle des sous-territoires dont l'activité économique historique est moins valorisable par cette population qualifiée s'amointrit.

### **L'apparition de zones d'installation privilégiées à proximité des zones d'implantation des activités nouvelles**

Les deux grandes villes, Marseille et Aix en Provence, où sont localisés 65,6% des emplois de l'EMM, attirent la majorité de la population autre UE15. Pourtant, la répartition spatiale des migrants entre les deux villes évolue : les personnes autre UE15 sont surreprésentées dans la ville d'Aix en Provence, contrairement aux anciens migrants, et, bien que 30% d'entre elles s'y installent, elles montrent un indice de concentration inférieur à 1 à Marseille. Les difficultés économiques de la ville peuvent expliquer le fait qu'elle ne soit pas une direction privilégiée par rapport à d'autres communes de l'EMM : longtemps exclue du développement économique de l'EMM, Marseille se construit de nouvelles activités qui redynamisent la ville à partir des années 1990 seulement et dont les effets, s'ils ne sont pas visibles dans le recensement de 1999, pourraient être une augmentation de son attractivité, au vu du profil sociodémographique des personnes autre UE15 récemment installées dans l'EMM.



Le facteur travail semble continuer d'avoir une influence sur l'installation des migrants ; comme la répartition spatiale de l'activité économique de l'EMM, et en particulier de celle proposant des emplois qualifiés, évolue, les zones d'installation ont changé. Les zones industrielles, qui ont attiré la population de l'UE dans les années 1960/1970 (par exemple, les communes autour de l'Etang de Berre) attirent toujours la population de l'UE10 mais ne sont pas attractives pour les personnes autre UE15, concentrées dans les communes où l'activité économique est demandeuse d'emplois hautement qualifiés. Ainsi, le secteur de la microélectronique, autour d'Aix en Provence ou bien les zones d'activités tertiaires, par exemple, dans le bassin d'Aubagne/Gémenos, contribuent à réorienter en partie la migration de population de l'UE. A ce titre, l'activité universitaire entre Marseille et Aix en Provence et le potentiel de recherche ne constituent pas seulement des possibilités d'emploi pour la population autre UE15 dans les nombreux centres de recherches, mais ils stimulent également l'installation d'entreprises hautement technologiques : leur effet sur l'attractivité économique est à la fois direct et indirect.

Ces nouvelles activités économiques marquent la migration de population qualifiée : nous avons constaté une corrélation entre la concentration spatiale de la population dans les zones où sont installées les entreprises de ces nouveaux secteurs et son niveau de qualification. La différence entre les anciens et les nouveaux migrants est nette : le pourcentage de personnes ayant un niveau d'étude supérieur dans la population autre UE15 est, par exemple, cinq fois plus élevé en 1999 que celui de la population espagnole, italienne et portugaise. La qualification semble correspondre aux secteurs dominant l'économie des différentes communes : 43% de la population autre UE15 installée à Berre l'Etang a un niveau d'étude primaire et seulement 11% un niveau d'étude supérieur ; 70% de la population autre UE15 installée à Aix en Provence a un niveau d'étude supérieur.

La proximité des entreprises de microélectronique et le développement du tertiaire correspondent au profil socioéconomique des migrants et offrent une explication à leur concentration dans la ville – l'implantation des acteurs de cette nouvelle économie a de plus, dans certains cas, été pensée en fonction du cadre de vie, dont l'influence, si elle est difficile à mesurer pour la population active, peut renforcer l'attractivité économique.

La situation est inverse dans les communes autour de l'Etang de Berre, où l'industrie lourde domine toujours l'économie : si les emplois ne correspondent majoritairement pas à la qualification des migrants, la présence de ces industries peut, selon l'hypothèse d'une influence sensible du cadre de vie, en elle-même constituer un facteur de baisse d'attractivité. Les nouvelles activités économiques de l'EMM ont donc des conséquences sur la qualification des migrants et sur leur répartition spatiale ; toutefois, l'influence d'un facteur unique, ou au moins

très prépondérant, sur la migration comme lors du recrutement massif de main-d'œuvre pendant les Trente Glorieuses, n'est plus évidente - la stratégie résidentielle de la population de l'UE10, qui semble être plus liée à un réseau migratoire qu'à des éléments d'ordre économique, en est un autre exemple.

### **La durée de séjour difficilement prévisible**

La durée de séjour dans l'EMM est difficilement prévisible pour les nouveaux migrants. Le parcours migratoire de la population autre UE15 met en avant leur mobilité élevée : la majorité d'entre eux arrive en provenance de leur pays de naissance, mais les cas de migration répétée, soit en provenance d'un autre pays membre, soit d'un pays hors UE, deviennent plus fréquents. Notre enquête montre ainsi que 40% des personnes autre UE15 ont déjà résidé dans un autre pays que leur pays de naissance. Le parcours migratoire et donc la mobilité des personnes actives hautement qualifiées pose la question de l'installation durable des personnes dans l'EMM : seulement 40% des personnes interrogées ont l'intention d'y rester ; 60% ont l'intention de retourner dans leur pays de naissance ou dans un autre pays, ou bien vivent dans l'EMM sans se poser la question du départ. Il est donc difficile de connaître la durée de séjour des migrants de l'UE ; pendant la vie professionnelle, le travail est souvent un facteur important de mobilité : s'il contribue pour une part à la continuité de la migration de la population de l'UE, les nouveaux profils des migrants – leur qualification comme leur passé migratoire – pourraient favoriser des durées de séjour plus courtes, facilitées par un contexte migratoire plus souple, et un impact sur la structure sociodémographique du stock de population de l'UE moins durable que celui de la migration de travail des années 1960/1970.

Malgré la corrélation entre les nouvelles zones d'installation de la population autre UE15 et les zones où les nouvelles activités sont implantées, l'émergence des nouvelles entreprises ne semble pas pouvoir expliquer à elle seule la stratégie résidentielle des nouveaux migrants. Leur niveau de qualification plus élevé se traduit également au niveau des revenus, plus élevés, qui permet donc aux migrants de construire leur choix de lieu d'installation, en plus de l'attractivité économique, selon un cadre de vie agréable, sans connaître les mêmes limites budgétaires qu'une population moins qualifiée. Les nouvelles zones d'installation des migrants autre UE15 sont en effet souvent caractérisées par le prix élevé de l'immobilier [cf. Chapitre V A.2.2]. La migration récente ne semble pas gouvernée par un seul facteur essentiel : peut-on alors encore parler d'une attractivité de l'espace ? Ses caractéristiques, plus variées et complexes, sont, à la seule étude du comportement migratoire de la population active, difficiles

à analyser. Si elles ne sont pas toutes liées au facteur travail, est-ce l'indice d'une attractivité de l'EMM en soi, qui serait d'un autre ordre ?

## CHAPITRE VII

### La migration à la fin de la vie professionnelle vers l'EMM : une migration Nord - Sud

Les mutations économiques dans l'EMM font changer son attractivité pour la migration de population de l'UE, et entraînent ainsi une évolution de la structure sociodémographique du flux ; cette transformation, en retour, fait ressortir des attractivités de nature différente, traduisant une perception nouvelle de cet espace d'arrivée par les migrants. Dans la migration récente, la population autre UE15, majoritaire, ne s'installe en effet pas uniquement en fonction du travail : l'influence du cadre de vie sur sa stratégie résidentielle semble importante ; la domination de la population allemande, britannique ou d'une nationalité des pays du Benelux soulève en particulier la question de l'importance de la situation géographique de l'EMM dans le sud de l'Europe sur son attractivité pour ces personnes.

L'hypothèse selon laquelle cette situation joue vraiment un nouveau rôle dans la migration de population de l'UE peut être vérifiée sur les mouvements migratoires en fin de vie professionnelle : nous travaillons en particulier sur la population ayant plus de 60 ans lors du recensement, même si l'âge de la retraite est, dans la majorité des pays européens, plus élevé. Nous faisons ainsi l'hypothèse que, pour une grande partie des personnes à ces âges, la motivation de la migration n'est plus essentiellement professionnelle, et qu'elle n'est que rarement directement liée à l'attractivité économique de l'espace.

La position géographique de l'EMM est un élément clé de ce chapitre : la proximité de la mer Méditerranée peut être un facteur d'attractivité pour cette migration, inscrite dans un mouvement migratoire du nord vers le sud. Il ne semble toutefois tangible dans l'EMM que pour la population autre UE15 de plus de 60 ans, qui représente 8,3% des personnes résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône arrivées depuis 1990 (INSEE RP1999). En effet, même si la part des personnes de plus de 60 ans dans la population espagnole, italienne et portugaise entre 1990 et 1999 est importante (7,9%), la migration de ce groupe d'âge semble être plutôt favorisée par un réseau migratoire [cf. Chapitre IV] ; la situation géographique plus méridionale des pays d'origine de ces migrants renforce de plus cette supposition. En outre, les personnes de plus de 60 ans ne participent pas fréquemment à la migration de la population de l'UE10, au contraire : seulement 0,4% des personnes arrivées depuis 1990 ont plus de 60 ans

(INSEE RP1999). Les restrictions de la libre circulation en France laissent penser que la migration de ces personnes dans l'EMM est également plutôt liée à un réseau migratoire ou au regroupement familial qu'à l'attraction de l'EMM en soi. Pour ces raisons, nous restreindrons finalement les analyses de ce chapitre, pour l'essentiel, à la population autre UE15 de plus de 60 ans, à partir du comportement migratoire de laquelle nous poserons la question de l'héliotropisme et de son influence dans le flux vers l'EMM.

La sensibilité à cette attractivité, si elle peut expliquer pour une part l'importance, accrue depuis les années 1980, de la migration vers l'EMM des personnes choisissant de changer complètement de cadre de vie à la fin ou après leur vie professionnelle peut également être favorisée par un profil sociodémographique ou un passé migratoire (A).

Finalement, la définition de la logique résidentielle des personnes de plus de 60 ans dans l'EMM se rapproche alors de celle d'une attractivité de l'EMM pour des personnes qui ne travaillent plus et qui viennent principalement du nord d'Europe. Dans cette perspective, l'étude de leur répartition spatiale au niveau national, et en particulier de l'inscription de l'EMM dans l'espace migratoire de cette population en France, peut effectivement mettre en évidence un phénomène d'héliotropisme, la distribution spatiale de cette population à l'échelle de l'EMM en étant une traduction locale (B).

## A Les nouveaux migrants de plus de 60 ans

La migration internationale après la vie professionnelle est un phénomène démographique dont l'importance est croissante en Europe depuis la fin du XXe siècle. Les effectifs augmentent depuis les années 1980, mais le sujet reste mineur dans la recherche sur la migration. Un grand nombre de travaux européens réalisés portent sur la migration intra nationale de retraités. Une étude comparative entre Londres et Paris s'interroge par exemple sur les retraités ayant quitté un environnement pour vivre à la campagne alentour, plus favorable à leurs yeux<sup>201</sup> (CRIBIER et KYCH 1993, CRIBIER 1989). Toutefois, les travaux sur la migration de retraités au niveau européen sont de plus en plus nombreux ; cette migration est principalement dirigée de l'Europe du Nord vers l'Europe du Sud, et notamment vers les régions méditerranéennes (WILLIAMS *et al.* 1997).

Dans le cadre de la migration récente de la population de l'UE vers l'EMM, dont la structure sociodémographique se diversifie, les attractivités de l'espace évoluent ; les lieux d'installation ont changé par rapport aux vagues migratoires historiques et, en particulier, certains sous-territoires semblent devenir des directions privilégiées des personnes de plus de 60 ans. Leur migration, pour celles qui sont des personnes autre UE15, prend de l'importance depuis les années 1980 (A.1). Pour ce flux croissant, les caractéristiques sociodémographiques et le parcours migratoire sont parfois spécifiques et peuvent mettre en évidence des facteurs, indépendants de l'espace d'arrivée, favorisant cette mobilité au cours de la retraite (A.2).

### A.1 La croissance du mouvement migratoire des personnes autre UE15 de plus de 60 ans

Le mouvement migratoire des personnes de plus de 60 ans augmente en effectifs et contribue également au vieillissement relatif de l'ensemble de la migration. L'étude de l'évolution des arrivées des personnes de plus de 60 ans en France permet de montrer leur importance jusqu'en 2003, mais n'est pas possible à l'échelle de l'EMM en raison du manque de données. Toutefois, la tendance au niveau national (A.1.1) devrait être celle de l'EMM, car les régions du sud sont les principales concernées par cette migration. L'augmentation du nombre de personnes autre UE15 de plus de 60 ans déclarant dans l'EMM leur résidence

---

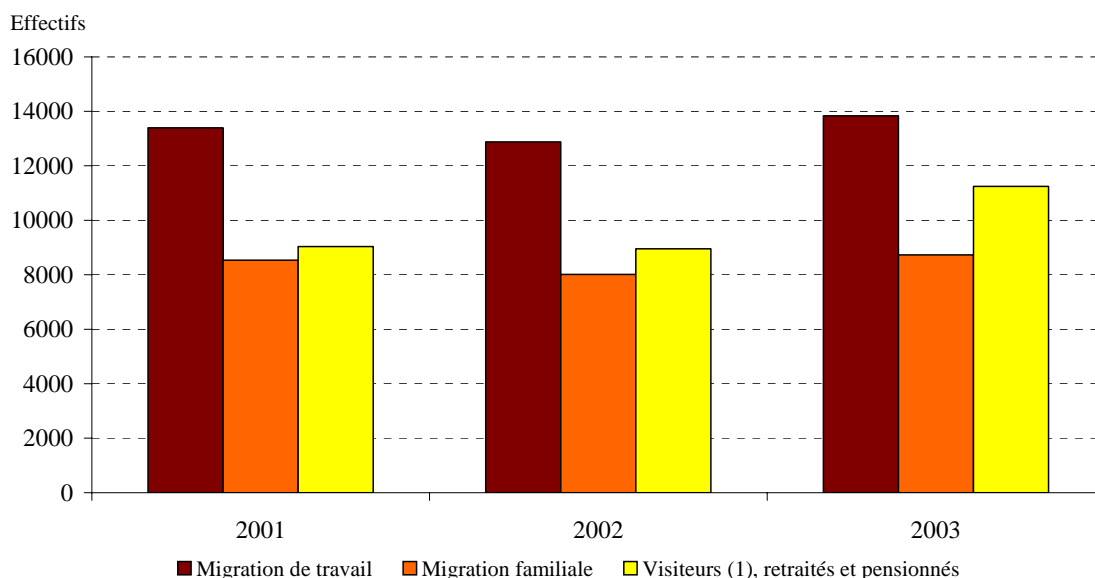
<sup>201</sup> Voir aussi OBERG *et al.* 1993

antérieure à l'étranger entre les recensements 1990 et 1999 montre une importance relative accrue des migrants en provenance du nord de l'Europe (A.1.2).

### A.1.1 Une migration croissante en France

La migration de retraités de l'EEE<sup>202</sup> devient de plus en plus importante [cf. Fig. VII-1, Annexe Tab. B-2, B-3, B-4], mais le travail reste le motif le plus fréquent de la migration en France. L'effectif des personnes le citant pour cause de leur migration augmente de 3,3% entre 2001 et 2003, mais il perd en poids relatif dans le nombre d'entrées (43,2% en 2001 et 40,9% en 2003) ; au contraire, la migration de visiteurs, retraités et pensionnés augmente, en effectifs, de 24,4% dans la même période, mais aussi en part relative, pour atteindre presque un tiers des personnes entrées en France en 2003 (33,2% en 2003 contre 29,1% en 2001).

**Fig. VII-1 Entrées à caractère permanent<sup>203</sup> des ressortissants EEE en France entre 2001 et 2003, selon le motif de migration**



(1) Le terme de visiteurs désigne des inactifs autres que retraités et pensionnés

Source de données : Régnaud, C. (2005): Immigration et présence étrangère en France en 2003. Paris, La Documentation française, 165 pp.

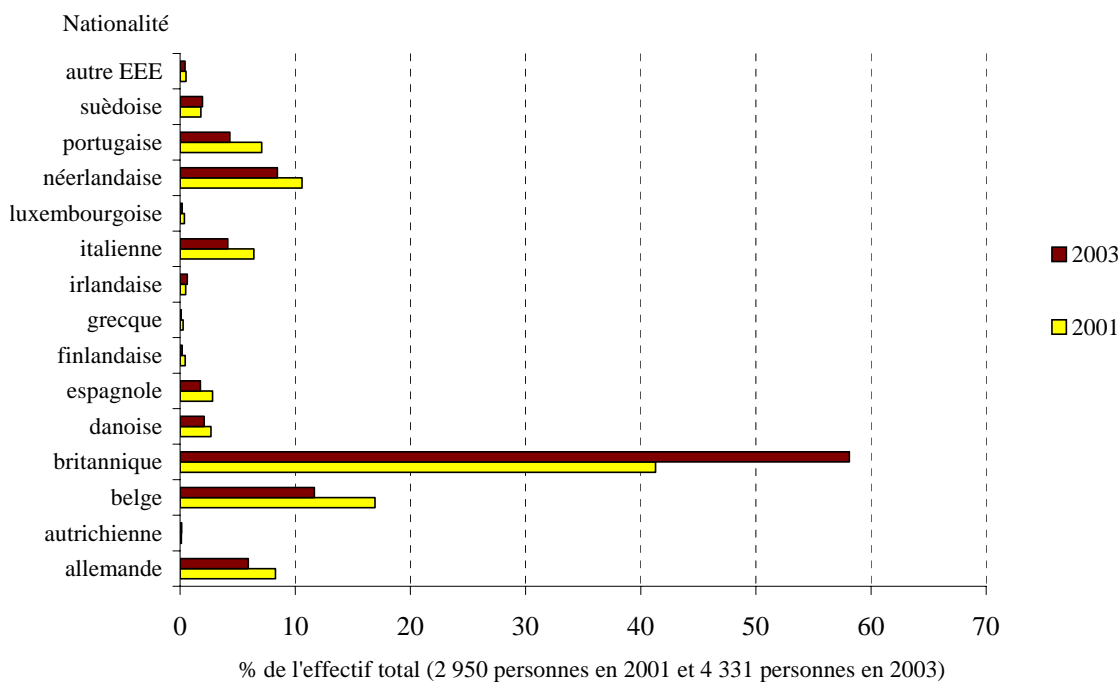
Parmi les personnes entrées en tant que « visiteurs, retraités et pensionnés », le poids des retraités et des pensionnés augmente de 32,6% en 2001 à 38,5% en 2003 [cf. Annexe Tab. B-3, B-6] ; leur effectif croît de 46,8% dans la même période, alors que l'effectif des entrées totales (EEE) augmente de seulement 9,1%. Le poids de retraités et pensionnés dans le flux passe donc de 9,5% en 2001 à 12,8% en 2003.

<sup>202</sup> Les données du Ministère de l'Intérieur distinguent les pays EEE d'autres pays mais elles ne permettent pas de distinguer la population UE. L'EEE regroupe les pays de l'UE15 et Islande, Liechtenstein et Norvège.

<sup>203</sup> La migration permanente concerne les personnes qui se rendent dans un pays autre que celui de leur résidence habituelle pour une période d'au moins un an (12 mois).

La migration de retraités, pensionnés en France est nettement dominée par la population britannique, qui voit son effectif doubler entre 2001 (1 218 personnes) et 2003 (2517 personnes) [cf. Fig. VII-2 et Annexe Tab. B-3]. Elle représente 41,3% des entrées en 2001 et 58,1% en 2003, soit plus d'un retraité sur deux. La concentration de la structure de la migration par nationalité se traduit sur les autres groupes : l'effectif de la population belge augmente de seulement 1,2% entre 2001 et 2003 et perd en poids dans les entrées totales : (16,9% en 2001 et 11,6% en 2003) ; la population néerlandaise augmente en effectif (17,3%) et perd également en importance relative (10,6% en 2001, 8,5% en 2003) ; enfin la population allemande montre la même tendance – augmentation des effectifs de 4,9%, mais diminution de la part relative, de 8,3% (2001) à 5,9% (2003). Cette analyse de la structure selon la nationalité montre finalement que la population qui domine la migration de population active [cf. Chapitre VI] domine également le flux de retraités.

**Fig. VII-2 Entrées à caractère permanent de retraités et pensionnés de l'EEE en 2001 et 2003 selon la nationalité**



Source de données : Régnard, C. (2005): Immigration et présence étrangère en France en 2003. Paris, La Documentation française, 165 pp.

Ainsi, la population d'une nationalité de l'UE autre que la nationalité espagnole, italienne et portugaise prend une part majoritaire à la migration de retraités, pensionnés (UE15<sup>204</sup>) : elle représente 83,6% des entrées en 2001 contre 16,4% pour la population espagnole, italienne et portugaise ; la tendance est confirmée en 2003 (89,8% des entrées). La migration des retraités

<sup>204</sup> Les dix nouveaux pays membres ont adhéré à l'UE seulement en mai 2004. Ils sont exclus de cette statistique.

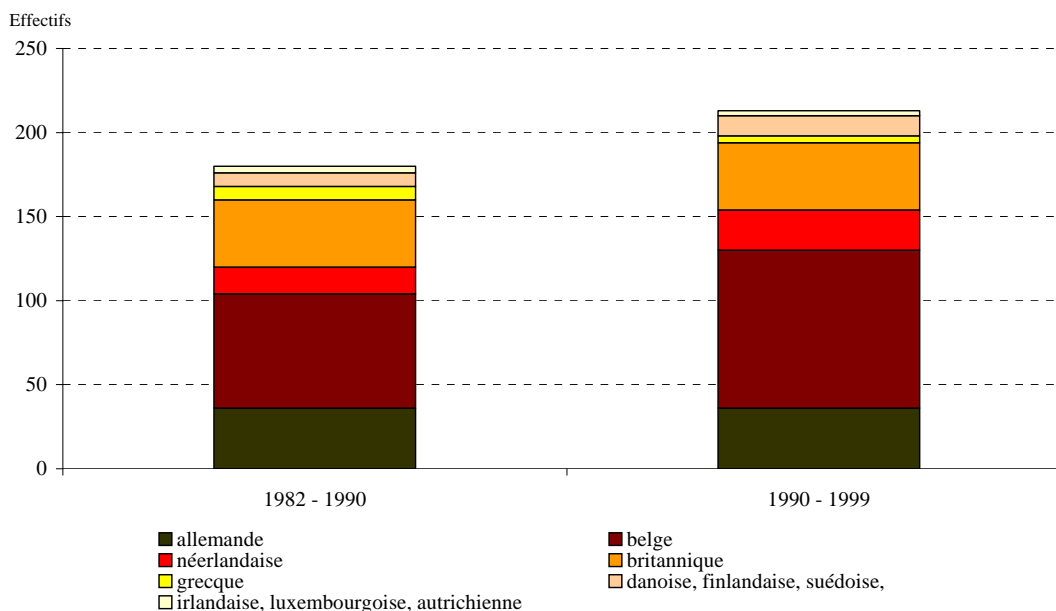


est en particulier dominée par des personnes du nord de l'Europe ; ce phénomène, observé au niveau national, se décline à l'échelle de l'EMM.

### A.1.2 L'augmentation de la migration de personnes de plus de 60 ans vers les Bouches du Rhône depuis les années 1980

La migration des personnes autre UE15 de plus de 60 ans dans le département des Bouches du Rhône<sup>205</sup> gagne en importance entre la période de 1982 et 1990 et celle de 1990 et 1999 : 213 personnes de plus de 60 ans résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône déclarent être arrivées depuis 1990, contre 180 personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1990 [cf. Fig. VII-3]. Cette croissance, de 18,3% entre les deux périodes, est plus rapide que celle de l'ensemble de la population autre UE15, qui passe de 2 356 personnes (1982-1990) à 2 572 personnes (1990-1999), soit une hausse de 9,2%, si bien que la part de la population de plus de 60 ans dans les arrivées de la population autre UE15 augmente légèrement (de 7,6% entre 1982 et 1990 à 8,3% entre 1990 et 1999) [cf. Annexe B-23.a, B-23.b].

**Fig. VII-3 La population autre UE15 de plus de 60 ans dans les Bouches du Rhône ayant déclaré sa résidence antérieure à l'étranger lors du recensement en 1990 et les personnes résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône ayant daté leur année d'arrivée après 1990, selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition)**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990, 1999)

<sup>205</sup> Nous ne disposons pas de données portant sur les personnes de plus de 60 ans dans l'EMM ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1999. Nous proposons donc une analyse à partir de données du recensement de 1990 (personnes résidant en 1990 dans les Bouches du Rhône ayant déclaré la résidence antérieure (après 1982) à l'étranger) et de données du recensement de 1999 (personnes résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône ayant daté leur année d'arrivée après 1990).

La population allemande, belge, britannique et néerlandaise représente 88,9% des personnes autre UE15 de plus de 60 ans ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1990 et 91,1% des personnes installées en 1999 dans les Bouches du Rhône, arrivées depuis 1990 [cf. Fig. VII-3]. Ce sont donc les mêmes nationalités que pour la population active qui dominent la migration [cf. Chapitre VI]. La population belge est au premier rang : 37,8% des personnes ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger en 1990 et 44,1% des personnes résidant, en 1999, dans les Bouches du Rhône arrivées depuis 1990 sont belges ; l'effectif de ce groupe augmente de 38,2% entre les deux périodes. L'effectif des personnes britanniques et allemandes reste stable (40 et 36 personnes) entre 1982-1990 et 1990-1999, mais leur poids dans les arrivées totales de la population de plus de 60 ans diminue légèrement (de 22,2% pour la population britannique et 20,0% pour la population allemande pour 1982-1990 à 18,7% et 16,9% pour 1990-1999). L'augmentation la plus forte est celle de la population néerlandaise : son effectif augmente de 50% et son poids dans les arrivées passe de 8,9% (1982-1990) à 11,3% (1990-1999) [cf. Annexe Tab. B-23.b, B-24].

Depuis les années 1980, un nouveau mouvement migratoire de personnes proches de la fin de leur vie professionnelle s'installe, à côté de la migration des personnes espagnoles, italiennes et portugaises de la même classe d'âge, qui semble plus liée au réseau migratoire. Dirigé du nord vers le sud de l'Europe, il est dominé par la population allemande, belge, britannique et néerlandaise. Les départs au sein de ce mouvement, si leur raison est sans doute liée aux propriétés de l'espace que les migrants jugent favorables à une installation, peuvent également être favorisés par les caractéristiques sociodémographiques et leur parcours migratoire antérieur, influant sur la mobilité à l'approche de la retraite.

## **A.2 Les personnes autre UE15 de plus de 60 ans dans l'EMM : contexte de la mobilité**

Généralement, les retraités, qui constituent une part des migrants auxquels nous nous intéressons, sont moins mobiles que d'autres groupes d'âge. La relation avec la région d'origine, développée au cours de la vie, la peur des efforts financiers mais également mentaux d'un déménagement ou bien le souci de la santé sont seulement quelques unes des raisons qui expliquent la faible mobilité des personnes âgées par rapport à une population plus jeune ; pourtant, leur mobilité augmente (ANDERSON 2002).

Certains profils de personnes âgées peuvent-ils favoriser cette mobilité ? L'étendue de cette migration, du point de vue de sa structure sociodémographique, peut en être un indice (A.2.1). Suivant les remarques sur les freins à la mobilité citées plus haut, un passé migratoire intense, dans la mesure où il pourrait, par exemple, limiter l'influence des réseaux dans la région d'origine, constitue une hypothèse que nous nous proposons d'analyser par une étude de corrélation entre les migrations au cours de la vie professionnelle et la migration à l'approche de la retraite (A.2.2). La place de l'EMM dans l'histoire migratoire de ces personnes est alors particulière ; la question de l'intention de la durée de séjour valorise, dans certains cas, l'EMM comme espace d'arrivée de la dernière migration (A.2.3).

### **A.2.1 Les caractéristiques sociodémographiques des personnes mobiles de plus de 60 ans**

La situation temporelle des départs dans la vie des personnes, dans le cadre d'une migration d'une population de plus de 60 ans, (A.2.1.a), ainsi que la dimension familiale, au sens restreint du couple (A.2.1.b), sont deux éléments qui peuvent, à notre sens, favoriser la mobilité. La structure par niveau d'étude permet ensuite de refléter la participation de chaque classe sociale à cette migration (A.2.1.c).

#### **A.2.1.a Une migration proche de la retraite**

La majorité (72,0%) des personnes de plus de 60 ans de l'EMM ayant déclaré en 1990 la résidence antérieure à l'étranger a moins de 70 ans, ce qui indique que la migration est effectuée à l'approche immédiate de l'arrêt de la vie professionnelle : pour celles d'entre elles qui étaient encore actives au moment de la migration, et dont le départ a encore pu être motivé par l'attractivité économique, la durabilité de l'installation, pour une part d'entre elles, au-delà de l'âge de la retraite, semble renvoyer à une attractivité de l'espace d'un autre ordre. Pour les autres, déjà retraitées lors de leur migration, et vraisemblablement sensibles à cette dernière, la structure par âge souligne la concentration de la mobilité peu après le départ en retraite. En effet, une personne sur 6 seulement a entre 70 et 79 ans (16,0%) et une sur 8 a plus de 80 ans (12,0%) [cf. Annexe Tab. C-79] : la mobilité au cours de la retraite diminue avec l'âge.

#### **A.2.1.b Une migration majoritairement en couple**

La structure par âge des migrants est équilibrée entre les femmes et les hommes (52,0% des personnes autre UE15 de plus de 60 ans dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement de 1990 sont des femmes [cf. Annexe Tab. C-79]) : c'est le premier indice de l'importance de la dimension familiale, au sens restreint du couple – et non du rapprochement d'enfants installés dans l'EMM, par exemple. La majorité (68,0%) des personnes autre UE15

de plus de 60 ans dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement de 1990 est en effet mariée et s'installe en couple dans l'EMM [cf. Annexe Tab. C-80].

La part des personnes non mariées, minoritaire mais non négligeable, est portée uniquement par les personnes veuves, dont nous ne pouvons pas savoir si elles rejoignent des personnes installées dans l'EMM (par exemple leurs enfants), ou bien si elles migrent effectivement seules. Ce sont principalement des femmes : (91,6% des hommes sont mariés et 46,1% des femmes sont veuves), du fait de la différence d'espérance de vie. Au cours de notre enquête, 25% des personnes interrogées arrivées depuis 1982 à plus de 60 ans ont déclaré avoir quitté leur pays de naissance seules dans l'objectif de s'installer dans l'EMM ; l'enquête du terrain illustre toutefois clairement que la majorité des personnes se sont installées en couple (17 personnes sur 27, soit 62,9%) ou avec toute leur famille (3 personnes sur 27, soit 11,1 %).

### **A.2.1.c Une migration de toutes les classes sociales**

Le niveau d'étude des migrants est un facteur intéressant pour comprendre le rôle de la qualification dans la migration de retraités. Ainsi une étude sur les retraités britanniques a montré des différences en fonction de la destination<sup>206</sup> (KING *et al.* 1998). Parmi les personnes autre UE15 de plus de 60 ans et déclarant leur résidence antérieure à l'étranger en 1990, 40,0% ont au moins leur bac, parmi elles 40,0% ont obtenu un diplôme universitaire ; 32,0% n'ont déclaré aucun diplôme, 8,0% ont fait des études primaires, 12,0% ont terminé le collège et 8,0% ont fait des études professionnelles [cf. Annexe Tab. C-81]. Cette répartition semble indiquer que la migration vers l'EMM à l'approche de la retraite peut être effectuée quel que soit le niveau d'étude avec la même probabilité ; cela peut signifier une participation égale de toutes les classes sociales. Aucun indice n'apparaît, qui permettrait d'établir une différence de mobilité en fonction de la qualification, qui n'est donc pas un facteur sélectif de la migration de ces classes d'âge vers l'EMM.

### **A.2.2 Le parcours migratoire : un facteur important pour la mobilité de personnes âgées**

40,0% des personnes autre UE15 de plus de 60 ans dans l'EMM dont la résidence antérieure est à l'étranger lors de recensement en 1990 arrivent en provenance d'un autre pays que le pays de naissance ; si toutes les personnes autrichiennes et danoises arrivent dans l'EMM de leur pays d'origine<sup>207</sup>, les personnes allemandes, belges et britanniques, qui

---

<sup>206</sup> Alors que, par exemple, en Toscane 35% des personnes interviewées ont terminé leurs études après avoir 22 ans, ce pourcentage atteint seulement 6% pour les retraités britanniques à Malte.

<sup>207</sup> Nous avons vu au chapitre V que, dans ce cas, il n'est pas possible de savoir si la migration dans l'EMM est la première migration où si elle fait partie d'un parcours migratoire dont le pays de dernière résidence est le pays de

dominant ce mouvement migratoire, sont fréquemment<sup>208</sup> dans une situation de migration répétée. La mobilité des personnes pendant la vie professionnelle pourrait donc motiver et faciliter le choix de migrer à l'approche de la retraite.

Notre enquête sur les personnes de l'UE dans l'EMM souligne effectivement l'influence d'anciennes migrations sur la mobilité pendant la retraite elle-même [cf. Annexe Tab. F-17 à F-21]. Seulement 3 retraités autre UE15 sur 9 sont arrivés directement dans l'EMM (2 personnes en 2001 et 1 personne en 2003). Les autres personnes ont résidé dans au moins deux autres pays que leur pays de naissance. 5 d'entre elles ont résidé plusieurs années hors de leur pays de naissance. Une personne néerlandaise, par exemple, a quitté son pays de naissance quand elle avait 34 ans. Depuis, elle a habité, chronologiquement, 3 ans en Italie, 5 ans en Autriche et 7 ans en Syrie. Ensuite, elle est retournée dans son pays de naissance, aux Pays Bas, où elle a résidé 13 ans avant de partir au Canada pour 4 ans. Enfin, en 2003, elle a pris sa retraite, a quitté le Canada et s'est installée dans l'EMM, en couple. Une autre personne, néerlandaise, a quitté les Pays Bas à l'âge de 26 ans. Elle a résidé 8 ans au Pérou, 10 ans au Royaume Uni et 13 ans aux Etats-Unis avant d'arriver en 1999, dans l'EMM. Les personnes ayant déjà résidé dans un autre pays que leur pays de naissance ont toutes effectué un parcours migratoire lié à leur vie professionnelle : la migration a été toujours motivée par ce facteur. Seule la dernière migration dans l'EMM est de raison personnelle.

L'étude de la résidence antérieure en 1990 des personnes autre UE15 de plus de 60 ans arrivées dans l'EMM ainsi que celle des retraités enquêtés souligne que les personnes qui ont été mobiles pendant leur vie professionnelle et qui ont changé plusieurs fois de résidence, sont généralement plus mobiles que les personnes ayant résidé toute leur vie professionnelle au même endroit (HUBER 1999). Elles ne s'inscrivent en effet pas dans l'image sédentaire et peu mobile de cette génération : l'attachement à la région d'origine et la peur du changement ou des efforts financiers et d'adaptation, évoqués par ANDERSON (2002) ne sont bien sûr pas valables au vu de leur passé migratoire.

L'impact à long terme de ces arrivées sur la structure par âge de la population de l'EMM dépend de l'augmentation de leur nombre, possiblement portée par le contexte migratoire nord sud que nous avons souligné au niveau national, des actions de redynamisation de la ville de

---

naissance : toutes les personnes qui arrivent en provenance de leur pays d'origine, mais qui ont déjà résidé, auparavant, dans un autre pays, apparaissent ainsi comme des personnes qui effectuent leur première migration.

<sup>208</sup> Par exemple, 4 personnes allemandes sur 8 arrivent d'un autre pays que le pays de naissance ; ce rapport s'élève à 25% (8 personnes sur 32) pour la population belge, 50% (12 de 24 personnes) pour la population britannique et à 100% (8 personnes de 8) pour la population néerlandaise.

Marseille qui améliorent l'accessibilité et l'offre culturelle, mais aussi de la durée d'installation : si cette migration n'est pas la dernière, il sera en partie réduit.

### A.2.3 La dernière migration ?

La migration en fin de vie professionnelle n'est pas forcément la dernière migration dans le parcours migratoire. Si ses raisons étaient encore professionnelles, la probabilité d'un retour n'est pas à exclure ; dans les autres cas, des problèmes de santé ou le besoin de se rapprocher de la famille peuvent aussi entraîner un départ, bien que, dans un autre contexte spatial, des travaux sur les retraités britanniques et sur la migration des retraités aux Etats-Unis ont montré que le taux de retour est très faible (WARNERS et FORD 1995)<sup>209</sup>.

Les 9 personnes autre UE15 de plus de 60 ans de notre enquête, arrivées dans l'EMM après avoir pris leur retraite, ont l'intention de rester dans l'EMM [cf. Annexe Tab. F-23, F-24]. Elles ne veulent pas retourner dans leur pays de naissance, ni dans leur pays de dernière résidence. Elles ont toutes l'intention de passer le reste de leur vie dans le sud : les raisons qu'elles citent comme essentielles sont un meilleur climat, une culture intéressante et le paysage. Une d'entre elles a déclaré avoir migré dans le sud à cause de la santé.

Ces migrants s'installent donc de façon permanente dans l'EMM, mais ils gardent contact avec le pays de naissance, où la plupart d'entre eux ont toujours de la famille. 6 personnes sur 9 y retournent plusieurs fois par an ; elles passent jusqu'à deux mois par an chez leur famille, le plus souvent chez leurs enfants. Seules deux personnes ne vont qu'exceptionnellement dans leur pays de naissance : l'une passe trois semaines dans les deux pays de dernière résidence où ses enfants sont installés. C'est ainsi la famille, installée soit dans le pays de naissance, soit dans le pays de dernière résidence, qui motive les séjours à l'étranger et qui constitue le contact essentiel avec le pays de naissance.

En effet, 7 personnes sur 9 ne sont plus propriétaires ou locataires dans leur pays de naissance, ni dans un autre pays : la quasi absence de propriétaires de biens immobiliers à l'étranger souligne encore le fait que le lien ne s'y établit qu'au travers de la famille. Deux personnes seulement sont toujours propriétaires d'un logement dans leur pays de naissance ou leur pays de dernière résidence : l'une loue son bien, l'autre y passe deux mois environ chaque année.

---

<sup>209</sup> Aux Etats-Unis, par exemple, le pourcentage de retraités qui sont retournés s'élève à seulement 17,5% en 1990 (LONGINO 1996).

A l'inverse, 4 personnes sur 9 sont propriétaires de leur maison dans l'EMM. Il est intéressant de noter que deux d'entre elles ont acheté leur maison deux ans avant leur arrivée dans l'EMM ce qui signifie que les personnes connaissent déjà la région et que le choix de la nouvelle résidence résulte donc d'un vécu dans l'EMM, comme les séjours de vacances (voir ainsi HUBER 1999). Les deux autres personnes ont acheté leur logement l'année de leur arrivée. Pour ces personnes, le fait de posséder un bien immobilier, couplé à la déclaration de l'intention de rester, souligne le caractère définitif de la migration, motivée par le cadre de vie.

Dans le mouvement migratoire des personnes à la fin de leur vie professionnelle, la composition par nationalité et l'importance des couples chez les migrants rendent peu vraisemblable une influence forte d'un réseau migratoire. De plus, l'intention, déclarée ou manifestée par l'achat d'un bien immobilier et par la dimension presque exclusivement familiale du lien avec l'étranger contribue à renforcer l'hypothèse d'une attractivité de l'EMM qui n'est pas liée au travail. Les raisons de la migration évoquées par les personnes interrogées au cours de l'enquête motivent l'analyse que nous en ferons dans les prochaines sections, tenant compte de la situation géographique de l'EMM au niveau national et des stratégies résidentielles de cette population dans l'EMM.

## **B Les logiques résidentielles des personnes de plus de 60 ans : l'attractivité du soleil ?**

35% des personnes autre UE15 résidant en 1999 dans l'EMM ont plus de 60 ans [cf. Annexe Tab. D-26]. La majorité d'entre elles a vieilli dans l'EMM, mais le nombre de personnes résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône<sup>210</sup> ayant déclaré l'année d'arrivée depuis 1990 contribuant à cette classe d'âge au recensement de 1999 est assez important (8,3% [cf. Annexe Tab. C-76]). Ainsi, si la migration ancienne a été motivée par l'attractivité économique et a contribué à l'établissement d'un réseau migratoire pour les personnes des nationalités qui y étaient représentées, l'apparition d'un flux récent de personnes autre UE15 de plus de 60, majoritairement en provenance du nord de l'Europe, semble être l'indice d'une attractivité d'une autre nature et significative pour elles seules. Le rôle de l'EMM dans cette migration au niveau national permet de quantifier l'importance, pour cette migration même et pour la stratégie résidentielle des migrants, de la situation géographique de l'EMM, c'est-à-dire finalement du phénomène d'héliotropisme (B.1). La distribution spatiale de la population de plus de 60 ans dans l'EMM éclaire de plus la logique résidentielle des migrants et permet de qualifier cette nouvelle attractivité, indépendante du facteur travail (B.2).

### **B.1 La part liée à l'héliotropisme dans la migration de personnes autre UE15 de plus de 60 ans vers la France**

L'étude de la migration de la population autre UE15 de plus de 60 ans vers l'EMM au regard du contexte national permet d'amener les premiers éléments de quantification de l'importance de la situation de l'EMM dans le sud de la France et au bord de la Méditerranée pour son rôle en tant qu'espace d'arrivée. Les principaux résultats de travaux internationaux qui ont été effectués sur la migration internationale de retraités du nord vers le sud situent le contexte de notre étude (B.1.1) ; la cartographie de la répartition spatiale des personnes autre UE15 de plus de 60 ans en France montre l'inscription de la région PACA et du département des Bouches du Rhône dans cette migration (B.1.2).

---

<sup>210</sup> Nous ne disposons pas de données censitaires de la population de l'UE de plus de 60 ans selon la résidence antérieure ; le département des Bouches du Rhône permet toutefois d'illustrer la tendance de la migration entre 1990 et 1999 de cette population, car 82,5% de sa population réside dans l'EMM.



### B.1.1 La migration Nord – Sud : à la recherche du soleil

La plupart des travaux sur la migration vers le soleil ont été effectués en Amérique du Nord où 3 millions de personnes environ migrent chaque hiver dans les régions du *sunbelt* (KING *et al.* 1998). La migration des Canadiens vers les régions du sud des Etats-Unis et la migration de retraités des Etats-Unis vers les îles caribéennes sont également au centre de ces travaux. A. ROGERS (1990) a estimé pour la première fois le flux interrégional des personnes âgées aux Etats-Unis et a évalué son impact sur la structure par âge de la population régionale.

Plusieurs travaux européens soulignent également l'existence de la migration de retraités en Europe : c'est un phénomène observé depuis les années 1980. Ainsi, WARNER (1994) a montré l'importance de l'Europe du Sud comme destination résidentielle pour les retraités du Nord ; d'autres études portent par exemple sur les retraités britanniques (KING *et al.* 1998, HARDILL *et al.* 2004), les retraités des pays scandinaves (ANDERSON 2002) ou bien encore les retraités suisses en Espagne (HUBER 1999).

A côté de raisons fréquentes dans la migration de retraités, comme par exemple le rapprochement vers la famille ou vers la région d'origine, la recherche des conditions de vie supérieures est un facteur important pour celle qui est dirigée du nord vers le sud (WILLIAMS *et al.* 1997) – le climat étant dans ce cas un des facteurs clés.

Les régions du sud, comme la côte méditerranéenne, sont bien sûr concernées ; toutefois, chaque migrant a sa propre logique de choix de son nouvel environnement. Lors d'une enquête sur la migration des retraités suisses vers la côte méditerranéenne en Espagne, HUBER (1999) a pu identifier trois types de causes d'installation dans un autre pays. Il note, d'abord, les circonstances extérieures comme par exemple, le climat, la nature, les possibilités d'acheter une maison, mais aussi la commodité de l'infrastructure de transport vers le pays d'origine (aéroport, train, etc.). A ce titre, le développement du transport, notamment les lignes de train à grande vitesse et l'installation des compagnies *low cost* rapproche le sud du nord et facilite aux migrants le contact avec leur pays d'origine (JAILLET 2005). Parmi les raisons personnelles, la santé (par exemple, les personnes qui souffrent de rhumatismes cherchent un climat chaud et sec) ou le réseau migratoire jouent un rôle important. Enfin, HUBER (1999) a observé que les retraités ont fréquemment déjà passé des vacances dans leur nouvelle région : ils ont fait des expériences positives qui favorisent une installation permanente.

Dans le contexte européen, de plus, une particularité de la libre circulation à l'intérieur de l'UE, essentielle selon nous pour cette migration, est qu'elle ne concerne pas seulement le droit

de libre séjour dans un autre pays membre : les migrants bénéficient également du système social et médical dans leur nouveau pays de résidence et peuvent recevoir leur retraite en résidant hors de leur pays d'origine.

L'EMM possède donc un ensemble de caractéristiques (situation littorale dans le sud de l'Europe, bonne accessibilité par le TGV et la présence d'un aéroport) citées dans la littérature comme favorisant la migration des retraités. Son rôle dans l'espace migratoire français pour cette migration est-il confirmé par la répartition spatiale des personnes autre UE15 de plus de 60 ans à l'échelle nationale ?

### **B.1.2 Le rôle majeur de la région PACA en France**

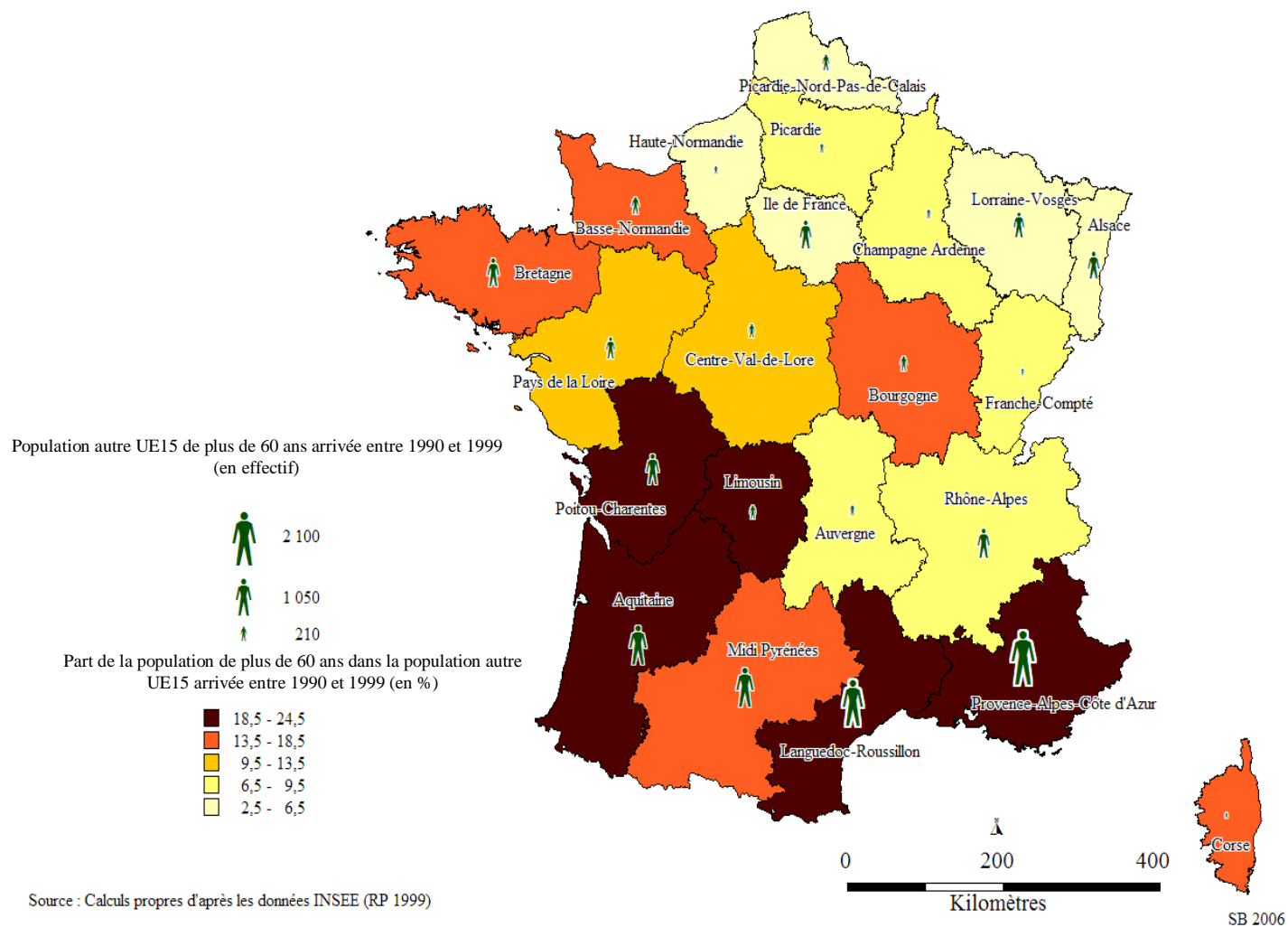
La migration des retraités, qui représentent 12,8% des entrées en 2003, joue un rôle important dans la migration vers la France [cf. Annexe Tab. B-3]. 90% d'entre eux ont une nationalité autre qu'espagnole, italienne et portugaise : la migration en provenance du nord est donc très fortement majoritaire. Elle concerne en particulier les régions du sud de la France : 40% des personnes autre UE15 ayant plus de 60 ans en 1999 et arrivées depuis 1990 y sont installées<sup>211</sup> : l'attractivité du sud pour ces personnes est donc nette [cf. Carte VII-1].

La région PACA en compte l'effectif le plus important de France : 2 036 personnes sur un ensemble de 11 758 personnes, soit 17,7% des arrivées depuis 1990 de personnes ayant plus de 60 ans en 1999, et pérennes jusqu'à cette date [cf. Carte VII-1, Annexe Tab. B-11]. Elle est à la première position au niveau national, devant le Languedoc-Roussillon (13,7%) et Midi Pyrénées (10,4%). A l'inverse, l'Ile de France, où s'installent, à partir de 1990, et sans retour en 1999, 26,4% de la population autre UE15 de moins de 60 ans, reçoit seulement 5,3% de la population autre UE15 de plus de 60 ans. C'est donc bien pour cette population précisément pour laquelle la région PACA est particulièrement attractive ; cette analyse appuie par la statistique migratoire l'observation qu'une des destinations préférées d'Europe pour cette population est la côte méditerranéenne (WILLIAMS *et al.* 1997).

---

<sup>211</sup> Les régions à l'ouest de la France sur la côte Atlantique attirent également un grand nombre de la population autre UE15. La part de population de plus de 60 ans dans la migration des personnes autre UE15 y est élevée: 23,1% en Poitou-Charentes, 16% dans la Bretagne, 14,8% dans la Basse Normandie et 12,3% dans les Pays de la Loire. L'attractivité de ces régions s'explique principalement par la proximité au Royaume Uni : la majorité des personnes autre UE15 de plus de 60 ans est britannique (83,3% dans la Basse Normandie, 77,6% en Poitou-Charentes, 73,6% en Bretagne et 71,3% dans les Pays de la Loire).

**Carte VII-1 La population autre UE15 de plus de 60 ans résidant en 1999 en France, ayant déclaré en 1999 sa résidence antérieure à l'étranger, selon la région**



La part de la population de plus de 60 ans dans l'effectif des personnes arrivées depuis 1990 (et toujours présentes en 1999) souligne autrement encore l'attractivité des régions du sud de la France pour les personnes autre UE15 de cette classe d'âge, et ainsi l'existence de l'héliotropisme pour cette migration [cf. Carte VII-1] ; presque une personne autre UE15 sur 5 arrivée entre 1990 et 1999 dans la région PACA a plus de 60 ans (18,9%), comme dans d'autres régions du sud<sup>212</sup>. A l'inverse, au nord, seulement 2,5% des personnes autre UE15 arrivées entre 1990 et 1999 dans la région d'île de France ont plus de 60 ans [cf. Annexe Tab. B-11].

Dans la région PACA, le département des Bouches du Rhône n'apparaît qu'au quatrième rang pour cette migration, avec 9,7% des personnes autre UE15 de plus de 60 ans qui datent, en 1999, leur année d'arrivée après 1990, derrière les Alpes Maritimes (37,2%), le Var (36,5%) et le Vaucluse (11,2% [cf. Annexe Tab. B-11]). Toutefois, cela représente 8,2% du niveau national, soit une part plus importante que d'autres régions ou départements dans le nord de la France [cf. Carte VII-1], mais moindre que celles des autres départements de la région PACA (30,1% pour les Alpes Maritimes, 22,5% pour le Vaucluse, 18,2% pour les Hautes Alpes et les Alpes d'Haute Provence, 17,6% pour le Var).

Il est intéressant de noter que, dans la région PACA, le département des Bouches du Rhône apparaît au troisième rang pour la migration de la population autre UE15 entre 1990 et 1999, après les Alpes Maritimes (40,2%) et juste après le Var (22,6%) : plus d'une personne sur 5 est installée dans les Bouches du Rhône (22,4%). Ce pourcentage, qui concerne l'ensemble des classes d'âge, est deux fois plus élevé que pour les personnes de plus de 60 ans : si l'héliotropisme existe en Bouches du Rhône, c'est toutefois l'attractivité économique qui semble prévaloir.

## B.2 L'EMM comme espace de vie recherché

L'analyse de la stratégie résidentielle des personnes autre UE15 de plus de 60 ans dans l'EMM, peut révéler des éléments qui, selon nous, démontrent qu'elles perçoivent une attractivité de l'espace par sa situation littorale au sud de la France. Cette analyse repose sur l'indice de concentration de la population étrangère autre UE15 de plus de 60 ans dans la population totale : nous ne disposons pas de données permettant de croiser l'âge et l'année

---

<sup>212</sup> Les autres régions du sud de la France, présentent également des pourcentages importants : 24,3% pour la région de Languedoc – Roussillon, 16,8% pour la région de Midi Pyrénées et 21,3% pour la région Aquitaine.

d'arrivée dans l'EMM et le choix de la population étrangère offre une bonne approximation des logiques résidentielles des personnes arrivées récemment<sup>213</sup> tout en excluant la majorité des personnes arrivées dans les années 1960/1970, qui ont vieilli dans l'EMM et qui ont pour la plupart acquis la nationalité française [cf. Chapitre IV].

Si l'héliotropisme peut définir en grande partie l'origine de la migration de la population autre UE15 de plus de 60 ans [cf. B.1], sa traduction à l'échelle de l'EMM est très diversifiée : certains sous-territoires sont très concernés par l'installation de ces migrants (B.2.1), dont la logique résidentielle se distingue nettement de celle des personnes espagnoles, italiennes et portugaises du même âge (B.2.2).

### **B.2.1 La distribution spatiale dans l'EMM : entre proximité de la mer et campagne**

La logique résidentielle de la population étrangère autre UE15 de plus de 60 ans montre une tendance à s'installer dans les communes littorales ou proches de la campagne [cf. Annexe Tab. E-25]. Les deux communes à l'ouest de Marseille, sur la Côte Bleue, Sausset les Pins (2,7) et Carry le Rouet (1,8) ont un indice de concentration supérieur à 1 [cf. Carte VII-2] ; la commune de Sausset les Pins présente de plus une attractivité plus élevée pour la population étrangère autre UE15 que pour la population totale de plus de 60 ans : 1,4% de la population étrangère autre UE15 de plus de 60 ans dans l'EMM y est installée, contre 0,5% pour la population totale de plus de 60 ans. De même, cet indice est de 4,3 à Cassis et 1,7 à La Ciotat [cf. Carte VII-2, Photo VII-1], deux communes qui sont, elles aussi, une zone d'installation plus préférentielle pour la population autre UE15 encore étrangère que pour la population totale de 60 ans et plus (2,4% et 3,6% contre 0,8% et 2,3%). L'indice de concentration est ainsi fort dans l'ensemble des communes littorales de l'EMM dont le passé industriel n'a pas fortement marqué le paysage, avec une nuance pour La Ciotat, pour laquelle, d'ailleurs, la différence d'attractivité entre les deux groupes est moins marquée.

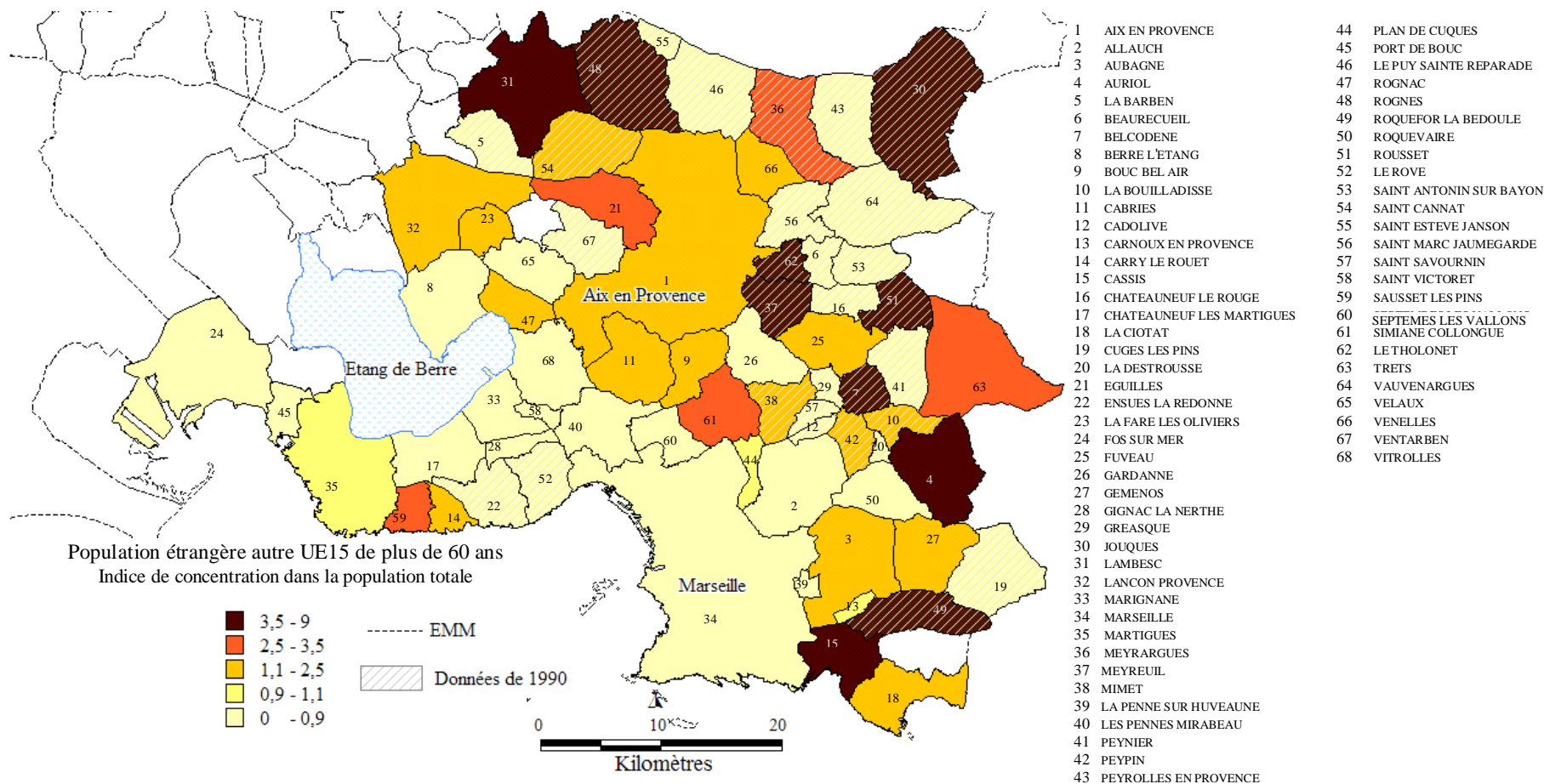
---

<sup>213</sup> On considère donc que ce stock est le résultat d'une migration récente ; il est toutefois bien analysé comme un stock et non comme un flux.

**Photo VII-1 La ville de Cassis**

Les alentours d'Aix en Provence et l'est de Marseille constituent un deuxième ensemble géographique où la population étrangère autre UE15 de plus de 60 ans est surreprésentée (4,0 à Auriol, 1,4 à Cabriès, 3,0 à Eguilles, 3,1 à Simiane Collongue et à Trets). Un trait commun de ces communes semble être la proximité d'espaces plus ruraux – qui est citée par les personnes interrogées comme un critère du choix d'installation.

Carte VII-2 La population étrangère autre UE15 de plus de 60 ans dans l'EMM en 1999 : Indice de concentration dans la population totale



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990, 1999)

SB 2006

A l'échelle de la ville de Marseille, la population étrangère autre UE15 de plus de 60 ans est globalement sous-représentée (0,7) [cf. Carte VII-2] bien que 40,8% de l'ensemble de ce groupe dans l'EMM y soit installé. Ce pourcentage est moins élevé que pour les autres personnes étrangères âgées de 60 ans et plus (51,2% de la population espagnole, italienne, portugaise) ou que pour celles de la population totale de plus de 60 ans (60,2%). Les étrangers de plus de 60 ans d'une nationalité autre UE15 sont donc ceux qui sont le moins attirés par la ville - parmi les étrangers de plus de 60 ans, seuls ceux d'une nationalité hors UE sont légèrement surreprésentés dans la ville de Marseille (1,1) [cf. Annexe Tab. E-25].

La sous-représentation dans les quartiers nord observée pour la totalité de la population autre UE15 l'est également pour celle de plus de 60 et encore de nationalité étrangère bien qu'il y ait des TRIRIS où cette population est surreprésentée dans les 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements [cf. Carte VII-3]. Les TRIRIS d'installation préférentielle se situent pour certains à l'est de la ville : ils sont d'habitat plus résidentiel ; pour d'autres dans les arrondissements du sud, également résidentiels et situés en bord de mer [cf. Photo VII-2], dont la proximité semble être un facteur d'attractivité pour ces migrants : la part de ces personnes habitant le front de mer (21,3% <sup>214</sup>) est plus élevée que pour la population totale (15,1%) et la population totale de plus de 60 ans (16,2%). Enfin, la surreprésentation dans les TRIRIS qui sont proches du centre de Marseille peut correspondre à l'attractivité de la mer, des commerces et des infrastructures culturelles [cf. Annexe Tab. E-28, E-29].

L'analyse des effectifs apporte des conclusions similaires : 22,6% des personnes sont installées, en 1999, dans le nord de la ville<sup>215</sup> ; 41,2% dans le sud<sup>216</sup> et 36,2% dans les quartiers du centre<sup>217</sup> ou dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Les étrangers autre UE15 de plus de 60 ans présentent donc, à l'échelle de la ville de Marseille la même stratégie résidentielle que les personnes autre UE15 [cf. Chapitre V].

---

<sup>214</sup> Les données concernent les unités de l'INSEE (TRIRIS) qui bordent directement à la mer [cf. Annexe Tab. E-28, Tab. E-29].

<sup>215</sup> 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissement

<sup>216</sup> 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> arrondissement

<sup>217</sup> 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> arrondissement

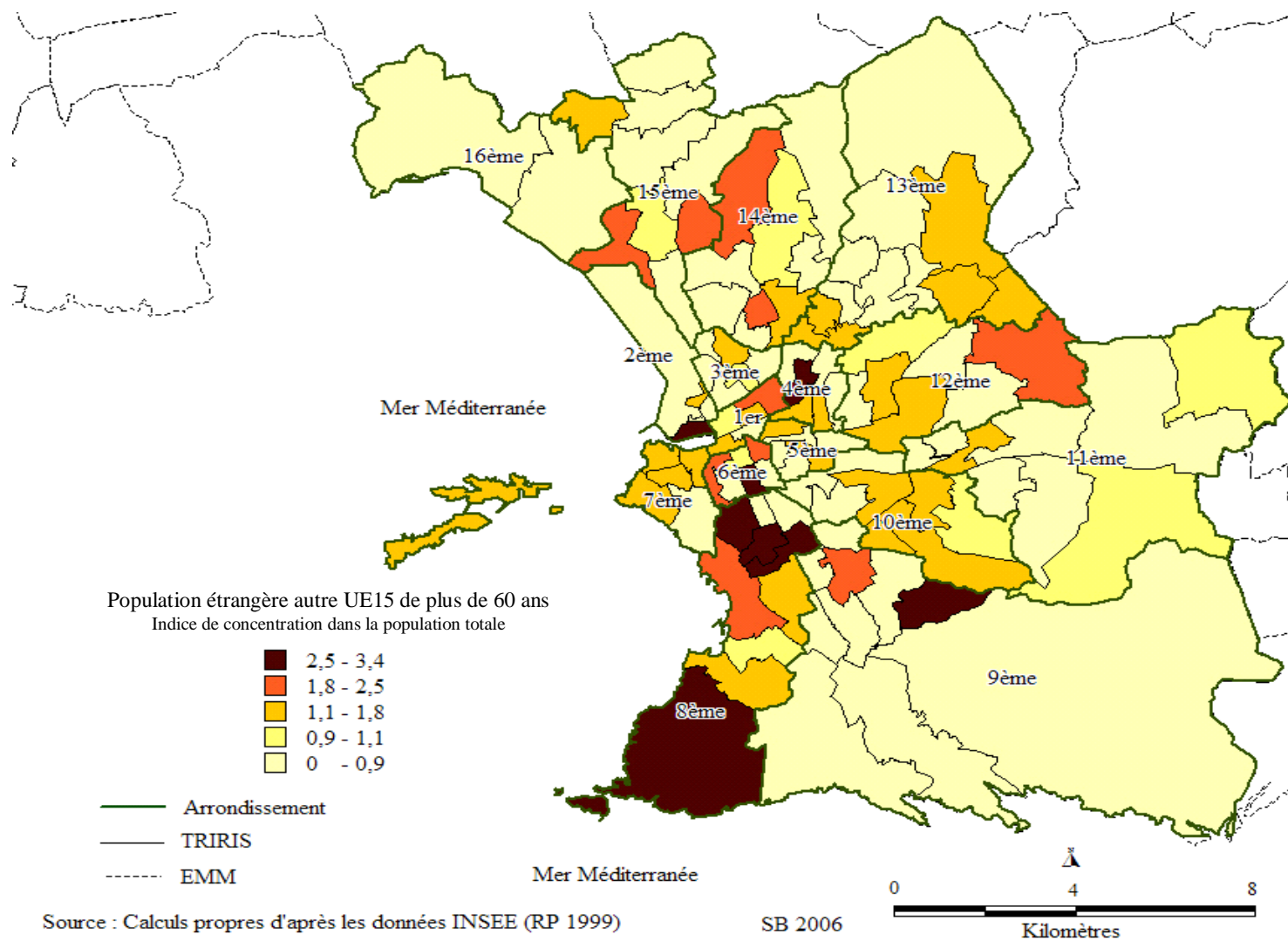


Photo VII-2 Un quartier dans le sud de Marseille (8<sup>ème</sup> arrondissement)

La logique résidentielle des étrangers autre UE15 de plus de 60 ans dans l'EMM est analogue à celle qu'ont identifiée des recherches menées sur les retraités qui ont quitté la ville pour s'installer dans la campagne autour de Paris, par exemple (CRIBIER 1989). Le climat, qui joue le rôle principal (KING *et al.* 1998), est constant à l'échelle de l'EMM ; les facteurs qui expliquent l'hétérogénéité à cette échelle sont donc, d'après les résultats qualitatifs de l'enquête, qui reflètent les tendances de la spatialisation des statistiques du stock, le calme de la campagne et la proximité immédiate de la mer Méditerranée, très importante pour les retraités du nord de l'Europe (WILLIAMS *et al.* 1997).

La population étrangère autre UE15 de plus de 60 ans s'installe donc dans des zones de l'EMM dont le rôle dans la migration de population de l'UE est nouveau, de la même façon que la population active autre UE15, ce qui semble prouver que les raisons de départ ou la logique résidentielle de cette dernière n'est pas uniquement motivée par l'attractivité économique.

Carte VII-3 La population étrangère autre UE15 de plus de 60 ans dans la ville de Marseille en 1999 : Indice de concentration dans la population totale



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1999)

SB 2006

### **B.2.2 La migration des personnes autre UE15 de plus de 60 ans ne repose pas sur un réseau migratoire**

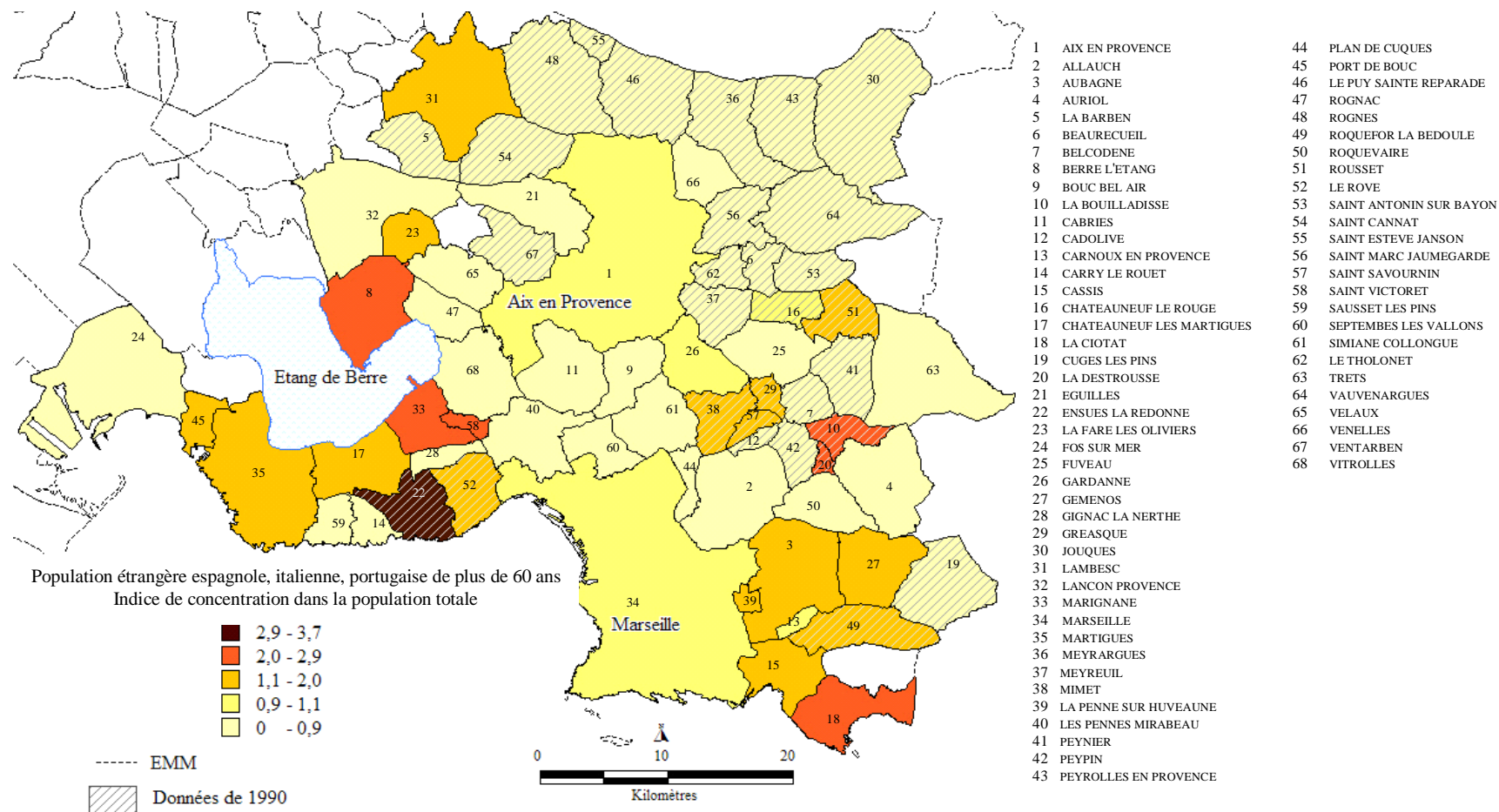
A côté de la migration de personnes étrangères autre UE15 de plus de 60 ans, l'EMM accueille également des personnes espagnoles, italiennes et portugaises encore étrangères et de plus de 60 ans, dont la raison de migration ne peut pas être attribuée à la situation géographique, puisque leur pays d'origine est plus méridional que l'espace d'arrivée.

Leur migration dans l'EMM paraît en effet plutôt influencée par un réseau migratoire : les étrangers espagnols, italiens et portugais de plus de 60 ans sont installés dans les mêmes zones où cette population est concentrée depuis les années 1960/1970 [cf. Carte VII-4 et Chapitre III], en particulier dans les communes autour de l'Etang de Berre [cf. Photo VII-3], où la population étrangère autre UE15 de plus de 60 ans est sous-représentée [cf. Carte VII-2], malgré la proximité de la mer : la plupart des communes montre un indice de concentration inférieur à 1 (contrairement à la population étrangère espagnole, italienne et portugaise), 0,5 à Berre l'Etang (2,0), 0,7 à Port de Bouc (1,7), 0,9 à Martigues (1,5), 0,6 à Marignane (2,1) ou bien 0,3 à Châteauneuf les Martigues (1,3) [cf. Annexe Tab. E-25].

**Photo VII-3 Bord de la mer à Port de Bouc**



**Carte VII-4 La population étrangère espagnole, italienne, portugaise de plus de 60 ans dans l'EMM en 1999 : indice de concentration dans la population totale**



Source : Calculs propres d'après les données INSEE (RP 1990, 1999)

SB 2006

La migration de personnes de l'UE à l'approche de la fin de la vie professionnelle vers l'EMM peut être divisée en deux mouvements distincts : les personnes des nationalités majoritaires dans la migration massive suivent une logique résidentielle qui semble prioritairement liée au réseau migratoire. L'absence de ce dernier pour les nationalités de l'autre UE15, ainsi que l'apparition de nouvelles zones d'installation pour ces migrants souligne la nouvelle perception de caractéristiques de l'EMM en tant que facteurs pouvant causer la migration, nouveaux par rapport à celle des années 1960/1970. Ceux-ci, s'ils sont essentiels pour les personnes proches de la retraite, semblent impliquer pour le reste de la population une motivation de la migration et du choix d'installation reposant sur un ensemble de critères difficiles à hiérarchiser : ils mettent en évidence une attractivité devenue multiple de l'EMM.

## ***Conclusion du Chapitre VII***

L'étude de la population autre UE15 de plus de 60 ans met en évidence que l'héliotropisme est, à côté des nouvelles activités économiques, un facteur d'attractivité qui gagne en importance pour la migration récente de la population de l'UE vers l'EMM. La migration de ces personnes dans les Bouches du Rhône, dominée par celles qui sont allemandes, belges, britanniques et néerlandaises, augmente de 18% entre les deux périodes intercensitaires 1982 - 1990 et 1990 - 1999. Leur stratégie résidentielle, qui se distingue de celle de la population active, mais aussi celle de la population espagnole, italienne et portugaise de plus de 60 ans, souligne l'importance de ce phénomène, dont l'impact sur l'EMM reste toutefois hétérogène et fonction de caractéristiques géographiques et démographiques des sous-territoires ; il paraît devoir être durable, puisque, pour un grand nombre de migrants, le choix d'installation à l'approche de la retraite est vécu comme définitif.

### **La logique résidentielle des migrants : entre campagne et littoral**

L'étude de la répartition spatiale des personnes autre UE15 de plus de 60 ans en France montre une attractivité marquée des régions du sud : la région PACA compte les effectifs les plus élevés de personnes autre UE15 arrivées entre 1990 et 1999 ; les Bouches du Rhône, et par extrapolation l'EMM, jouent un rôle important dans cette migration, même s'il est moindre que les autres départements de la région.

La distribution spatiale des retraités renvoie à une nouvelle attractivité de l'espace : contrairement à la population espagnole, italienne et portugaise, qui profite d'un réseau migratoire, les personnes de l'UE15 de plus de 60 ans évitent les zones marquées par un environnement industriel, comme par exemple autour de l'Etang de Berre. Elles cherchent au contraire à s'installer dans les zones proches de la mer et dans la campagne. Cette logique d'installation est visible dans l'ensemble de l'EMM, mais aussi à l'échelle de la ville de Marseille même, où 21% des personnes se sont installées dans les quartiers sud de la ville, qui bordent directement la mer.

L'attractivité du climat, de la vie culturelle ou des paysages, que les retraités interrogés au cours de notre enquête citent comme motivation de leur migration, a parfois été découverte lors de séjours précédents : la connaissance préalable de l'espace est un facteur de mobilité vers l'EMM. Parmi eux, en l'absence de réseau migratoire établi, en particulier par la famille, un

contact régulier s'établit avec le pays d'origine : l'accessibilité de leur lieu d'installation est ainsi un critère supplémentaire favorisant leur migration.

### **Le parcours migratoire : un facteur sélectif**

Alors que le sexe et le niveau d'étude des personnes ne montrent pas d'influence particulière sur la migration au cours de la retraite, le parcours migratoire et l'âge semblent être un facteur sélectif de la migration, qui s'effectue à l'approche immédiate de la retraite ou peu de temps après.

De plus, beaucoup de ces migrants ont déjà résidé dans un ou plusieurs autres pays pendant leur vie professionnelle : la crainte du changement, souvent citée comme frein à la mobilité de ces classes d'âge, n'existe de fait pas pour eux. Ces personnes sont alors plus mobiles dans cette période de la vie que des personnes qui migreraient pour la première fois.

Toutefois, la majorité des personnes s'installe dans l'EMM avec l'intention déclarée d'y rester définitivement ; contrairement à la population active, pour laquelle il est difficile de prévoir la durée de séjour. Cette migration provoque donc une augmentation du nombre de personnes âgées dans l'EMM et peut à terme avoir un impact sur la structure par âge des communes où les retraités autre UE15 sont concentrés.

Ce flux est de plus le reflet d'une évolution de l'attractivité de l'EMM, devenue multiple : ses directions privilégiées, parce qu'elles correspondent pour une part à celles de la population active arrivée récemment dans l'EMM, sont en effet l'indice de l'importance accrue des critères liés au cadre de vie pour le choix d'installation des personnes, comme l'ont par ailleurs reflété les décisions d'implantations de certaines activités nouvelles.

## **CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE**

### **Une mutation de la distribution spatiale causée par une migration diversifiée**

La stratégie résidentielle des migrants a changé à partir des années 1980. Les nouveaux arrivants ne s'installent pas dans les mêmes communes que les anciens migrants : l'espace a développé une attractivité différente. La migration n'est plus principalement marquée par le facteur travail. En effet, le contexte politique n'est plus le même : alors que les anciens flux s'inscrivent dans le cadre d'accords bilatéraux, les nouveaux sont facilités par la libre circulation à l'intérieur de l'UE, si bien que les raisons de migrer sont laissées libres. Les départs des personnes de l'UE ne sont plus uniquement motivés par l'activité économique, comme c'était le cas dans les années 1960/1970. En effet, depuis cette période de forte croissance, les secteurs d'activités dans l'EMM ont changé et l'attractivité qui en découle concerne donc une population active qui se distingue des anciens migrants, notamment par son niveau de qualification ; elle paraît de plus sensible à d'autres caractéristiques de l'EMM, également mises en valeur par le comportement migratoire à la fin de la vie professionnelle : le rôle de l'EMM dans la migration des retraités vers la France souligne en particulier l'importance accrue de sa situation dans le sud de la France et au bord de la mer Méditerranée.

Au gré des mutations de l'espace et des facilitations de la migration à l'intérieur de l'UE, l'attractivité de l'EMM évolue, devient plus complexe et intègre des critères de nature distincte : économiques, mais aussi microsociaux ou personnels. Ce phénomène apparaît au travers des changements de la structure sociodémographique des migrants de l'UE et de leurs logiques résidentielles, maintenant plus diversifiées. Cette nouvelle attractivité est finalement à l'origine de l'évolution de sa distribution spatiale dans l'EMM depuis la fin de la crise économique de 1973 ; elle est le signe de la continuité, malgré une intensité plus faible, de ce flux à la suite d'une migration massive.



### **L'augmentation des effectifs de la migration de la population autre UE et l'apparition de nouvelles zones d'installation contemporaines de fortes évolutions de l'EMM**

La structure par nationalité de la migration de population de l'UE a beaucoup évolué après la fin de la vague massive de migration des années 1960/1970. La population espagnole, italienne et portugaise ne domine plus le flux migratoire depuis les années 1980 : une personne sur 2, arrivée entre 1990 et 1999, a une autre nationalité de l'UE15. La migration des personnes autre UE15 est, à la fin des années 1990, finalement dominée par les personnes d'une nationalité d'un des pays du Benelux, allemandes et britanniques, dont les pays d'origine sont frontaliers de la France (sauf les Pays-Bas), et dont la population est la plus nombreuse de l'UE15 hors Espagne, Italie et Portugal. Seule la migration des personnes de l'UE10 reste minoritaire, probablement parce qu'elles ne bénéficient pas encore de la libre circulation, mais aussi par le fait que la France n'est pas un pays marqué historiquement par la migration en provenance des dix nouveaux pays membres, à l'exception de la Pologne.

Les nouveaux migrants, hormis ceux qui sont espagnols, italiens et portugais, se répartissent différemment dans l'EMM : ils sont sous-représentés dans la majorité des communes où la population espagnole, italienne et portugaise est surreprésentée, notamment autour de l'Etang de Berre et, à l'inverse, sont surreprésentés dans les communes où les anciens migrants sont sous-représentés, par exemple à Aix en Provence et les communes alentour, formant un sous-territoire qui se constitue en pôle de l'EMM important pour cette migration.

La ville de Marseille est, de ce point de vue, un cas isolé : elle compte un effectif important de population autre UE15, mais l'indice de concentration des arrivées comme du stock indique une sous-représentation, comme c'est le cas pour la population espagnole, italienne et portugaise. Dans la ville même, il existe toutefois de grandes différences dans l'implantation spatiale des deux groupes : la population autre UE15 est principalement concentrée dans les quartiers sud de la ville, dont le prix de l'immobilier élevé semble également indiquer une attractivité pour l'ensemble de la population, tandis que la population espagnole, italienne et portugaise est essentiellement concentrée au nord et au centre de la ville.

Le choix d'installation des nouveaux migrants de l'UE10 est spécifique à ce groupe, mêlant les caractéristiques de celui des anciens migrants et à celles des nouveaux migrants autre UE15. Il apparaît en premier lieu que la population de l'UE10 montre dans l'EMM des indices de concentration plus élevés, et pour un nombre plus restreint de communes que les autres nationalités. Sa logique résidentielle renvoie à l'attractivité historique de certaines zones aussi bien qu'aux nouveaux facteurs, d'ordre économique, qui motivent la migration de la

population autre UE15 ou encore qu'à l'existence d'un réseau migratoire, en particulier pour la population polonaise, qui domine le flux et dont l'histoire migratoire est liée à l'EMM.

### **Une population hautement qualifiée attirée par les nouvelles activités économiques**

La nouvelle migration est très jeune : une personne autre UE15 sur 2, ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1990, a moins de 30 ans ; les hommes et les femmes participent de façon équilibrée au flux des années 1990. Toutefois, contrairement à la population de l'UE des années 1960/1970, un grand nombre de migrants est célibataire : la dimension familiale est ainsi moins marquée pour ce flux, où la population active prend une part importante.

L'influence des nouvelles activités économiques de l'EMM marque nettement les caractéristiques sociodémographiques et la stratégie résidentielle de la population autre UE15, qui est plus qualifiée que les anciens migrants espagnols, italiens et portugais des années 1960/1970 ; le poids des cadres et des professions intellectuelles supérieures souligne également cette hausse, telle que, en 1999, elle est sensiblement plus qualifiée que la population née française. L'ensemble de l'EMM se trouve en effet, depuis les années 1980, dans un mouvement de redynamisation économique. Parallèlement au développement des industries lourdes autour de l'Etang de Berre, de nouvelles entreprises s'installent. L'EMM est devenu une véritable mosaïque économique dont le spectre d'activités est large : aéronautique à Marignane, microélectronique autour de Rousset/Peynier, zones d'activités tertiaires à Aubagne/Gémenos. L'activité universitaire entre Marseille et Aix en Provence et les nombreux laboratoires de recherche, mais aussi le Commissariat à l'Energie Atomique créent un tissu scientifique qui favorise l'installation d'entreprises de hautes technologies.

La logique résidentielle de la population active autre UE15 est toujours en partie fonction du travail, mais les zones d'installation ne sont plus les mêmes : les nouvelles entreprises s'installent en priorité dans les zones sans passé industriel, dans lesquelles les nouveaux migrants sont maintenant surreprésentés. L'impact sur l'espace n'est de plus pas le même que pour les anciens migrants, dans la mesure où les zones où la population de l'UE est surreprésentée sont plus nombreuses ; celles-ci semblent également présenter, pour certaines d'entre elles, une attractivité pour l'ensemble de la population, que paraît indiquer un prix immobilier élevé. La corrélation de cette variable avec la concentration de la population autre UE15 met en évidence l'importance accrue du cadre de vie par rapport au travail dans le choix d'installation des migrants.

Enfin, l'impact sur l'espace et sur la structure démographique est fonction de la durée de séjour. La libre circulation des personnes change les comportements de mobilité des nouveaux

migrants. La migration de travail n'est plus liée aux accords bilatéraux entre les pays européens et la France ; le libre accès au marché du travail permet aux nouveaux migrants un accès direct aux emplois disponibles dans l'EMM à tout moment. D'après notre enquête et l'analyse des statistiques, une proportion importante d'entre eux se trouve dans une migration répétée : le rôle de l'EMM dans le parcours des migrants est plus fréquemment celui d'un espace intermédiaire. De plus, la faible dimension familiale de la migration tend à confirmer la probabilité assez importante d'installations qui ne seraient pas définitives : l'analyse du comportement migratoire des personnes autre UE15 semble ainsi finalement confirmer l'interprétation que nous avons proposée en première partie de la forte augmentation des effectifs du stock en 1999 selon l'année d'arrivée à partir de 1998.

### **Le facteur géographique dans la migration récente de population de l'UE15**

L'installation des entreprises des nouveaux secteurs de l'économie de l'EMM a été, pour certaines d'entre elles, en partie motivée par la possible attractivité du cadre, devant faciliter la venue de la main-d'œuvre dont elles ont besoin. Si l'influence de ce facteur sur la migration de personnes au début de leur vie professionnelle semble difficile à mesurer, il est nettement mis en évidence, au travers de la situation méridionale de l'EMM, pour celle des personnes proches de la retraite : l'EMM est effectivement intégré à un espace de migration des personnes autre UE15 vers le sud de l'Europe. L'héliotropisme a ainsi un impact sensible pour ces migrants, contrairement à ceux qui sont espagnols, italiens et portugais, pour lesquels l'influence des réseaux migratoires est forte. Pour eux, un âge proche de celui de la retraite et un passé migratoire intense sont des facteurs discriminants de mobilité ; par contre, la répartition par classe sociale, que nous proposons d'estimer selon le niveau de qualification, est égale.

Leur logique résidentielle, privilégiant des zones littorales ou proches de la campagne, et évitant les zones au passé industriel marqué, ne se distingue que légèrement de celle de la population active autre UE15, qui s'installe en partie en fonction du travail. Elle met ainsi en évidence, précisément par la similitude finale des distributions spatiales des plus de 60 ans et de la population active autre UE15, que l'attractivité induite par les nouvelles activités économiques n'est pas exclusive et qu'elle est liée pour une part, devenue significative à celle du cadre de vie.

## Conclusion générale

Les propriétés du stock actuel de la population de l'Union Européenne non française à la naissance dans l'espace migratoire marseillais résultent de la direction et de la composition des vagues migratoires au cours de la deuxième moitié du XXème siècle. Pendant cette période, des évènements politiques et économiques extérieurs à cet espace influencent fortement la nature de ces flux migratoires. Parallèlement, ces évènements ont une incidence locale et entraînent une mutation de l'espace, puis de son attractivité pour la migration qui, à son tour, contribue à modifier les comportements migratoires.

Ainsi, pendant les Trente Glorieuses, l'économie dans l'espace migratoire marseillais est caractérisée par une activité industrielle importante qui est le moteur d'une migration économique. Les conséquences du premier choc pétrolier et la transformation de l'économie qui suivra, vers une industrie de haute technologie et la tertiarisation, favorisent un changement qualitatif de l'attractivité liée au facteur travail. Les mouvements de population qualifiée que cette dernière induit changent de structure socioéconomique : d'autres critères de perception de l'espace, comme le cadre de vie, peuvent alors voir grandir leur rôle dans la stratégie résidentielle des migrants et, ainsi, donner une importance nouvelle au facteur géographique, lié au climat et à la proximité de la mer, dans une attractivité dont les caractéristiques se diversifient. De plus, ce phénomène est soutenu par un contexte migratoire à l'intérieur de l'Union Européenne qui facilite les mouvements de population et qui, par conséquent, ne limite plus les raisons de départ.

Depuis 1968 dans l'espace migratoire marseillais, quatre attractivités de nature différente (industrielle, de réseau migratoire – qui suit la première –, de haute technologie ou tertiaire, et héliotropique), soutiennent ainsi la migration d'une population ayant un comportement migratoire propre à l'attractivité à laquelle elle répond. Les flux migratoires successifs, d'intensité et de structure sociodémographique différentes, ont une répartition spatiale inégale et contribuent à changer la physionomie du stock de population de l'Union Européenne non française à la naissance dans les sous-territoires de l'espace migratoire marseillais.

En outre, l'évolution du comportement migratoire paraît aussi influencer la portée temporelle de l'attractivité de l'espace et contribue à faire évoluer sa place dans le projet migratoire des personnes, c'est-à-dire à limiter son rôle essentiel d'espace d'arrivée et à renforcer sa position d'espace intermédiaire.

### **L'attractivité industrielle : un facteur historique pour la structure du stock de population actuel**

L'activité économique, dynamique dans le secteur industriel, a attiré, dans les années 1960/1970, une migration massive de population de l'Union Européenne non française à la naissance vers l'espace migratoire marseillais. Elle est la conséquence du manque de main-d'œuvre de cette période, essentiellement pour l'industrie lourde liée au pétrole ou pour l'industrie navale. La migration est alors soutenue par le gouvernement français, qui signe, en 1946, 1961 et 1963, des accords bilatéraux avec l'Italie, l'Espagne puis le Portugal, pour faire entrer sur le territoire des personnes répondant à ce besoin. Parmi les migrants de l'Union Européenne, la population espagnole, italienne et portugaise est, en partie de ce fait, fortement majoritaire (82% des personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1968 et de 1975).

L'autre évènement à l'origine de cette structure par nationalité est l'indépendance des pays du Maghreb, en particulier de l'Algérie en 1962, qui provoque une émigration massive vers la France métropolitaine. La population de l'Union Européenne non française à la naissance installée antérieurement dans ces pays est, elle aussi, majoritairement espagnole, italienne ou portugaise : ce mouvement de population contribue ainsi à renforcer la part relative de ces nationalités dans le stock de population de l'Union Européenne non française à la naissance et constitue une sous-population dont le stock résulte, à part égales, de deux mouvements migratoires de raison distincte, économique et politique.

Pourtant, l'ensemble de ces migrants a une logique résidentielle liée au travail. Dans les années 1960/1970, c'est surtout la périphérie de l'espace migratoire marseillais qui connaît une croissance économique, et qui les accueille. Leur distribution spatiale lors du recensement de 1975 le montre : les communes autour de l'Etang de Berre, dont l'économie est marquée par la forte présence de l'industrie lourde, sont une zone d'installation importante : les migrants y sont surreprésentés par rapport à la population totale. De même, les communes où sont implantés les chantiers navals, comme par exemple Port de Bouc ou La Ciotat, sont attractives pour la population de l'Union Européenne non française à la naissance.

Contrairement à la périphérie, la ville de Marseille connaît une situation difficile : elle ne profite pas du développement économique. Au contraire, la délocalisation du port vers Fos sur Mer et la crise des industries traditionnelles semblent y expliquer la sous-représentation de la population de l'Union Européenne non française à la naissance, bien que la ville accueille les effectifs les plus importants (59,2% du stock en 1975). L'installation préférentielle de travailleurs dans la périphérie de l'espace migratoire marseillais plutôt qu'à Marseille elle-même va durablement marquer ce territoire.

Comme leur logique résidentielle, les caractéristiques sociodémographiques des migrants espagnols, italiens et portugais reflètent le caractère économique de la migration au cours des années 1960/1970, à laquelle participent surtout des personnes jeunes et peu qualifiées qui sont ensuite recrutées afin de combler le manque de main-d'œuvre : la majorité des personnes a moins de 40 ans (55,4% des personnes dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement de 1968) et un niveau d'étude primaire ; les hommes travaillent en tant qu'ouvriers, les femmes comme personnel de service.

La répartition par sexe de cette migration de travail est équilibrée et lui confère un caractère familial, qui semble avoir favorisé l'installation permanente des travailleurs après la crise économique en 1973. Celle-ci provoque l'arrêt du recrutement de main-d'œuvre et une diminution abrupte, quoique exagérée par le pic migratoire de 1962, des personnes de l'Union Européenne non françaises à la naissance ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger. Mais, malgré un taux de chômage élevé, signifiant la fin de cette attractivité industrielle, un nombre important de migrants s'installe de façon permanente et un flux migratoire d'intensité réduite persiste jusqu'aux années 1980/1990.

En 1999, le stock de la population de l'Union Européenne non française à la naissance est en effet toujours dominé (81,4%) par la population espagnole, italienne et portugaise ; il conserve donc une caractéristique essentielle de la migration des années 1960/1970. Sa structure par année d'arrivée, au niveau des Bouches du Rhône, souligne l'importance des anciens migrants dans le stock actuel : la majorité des personnes de l'Union Européenne non françaises à la naissance est arrivée avant 1975 (79,6%). La variable *indicateur de nationalité* de ces personnes met à jour une caractéristique typique d'une population résultant d'une ancienne vague migratoire, et installée durablement dans le pays d'arrivée : la majorité de la population espagnole et italienne (75,9%), a acquis la nationalité française.

L'importance, en effectifs, de cette vague migratoire économique, et sa pérennité, marquent donc la population de l'Union Européenne non française à la naissance dans son ensemble. La forte participation à ce mouvement des personnes espagnoles, italiennes ou portugaises donne à leur stratégie résidentielle d'alors un rôle prépondérant qui explique pour une grande part la distribution spatiale actuelle de cette population : ces migrants sont toujours installés dans les zones qui étaient attractives pendant les années 1960/1970. Ils y dominent le stock de la population de l'Union Européenne non française à la naissance, et y influencent donc fortement la structure par âge, par nationalité, mais aussi le niveau de qualification, plus faible que dans d'autres communes de l'espace d'étude.

L'installation durable, dans des zones bien définies, des anciens migrants, a contribué à la constitution d'un réseau migratoire. Nous avons montré une forte corrélation entre l'indice de

concentration du stock de la population espagnole, italienne et portugaise, en 1990, et l'indice de concentration des personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1990. Les nouveaux migrants espagnols, italiens et portugais arrivent majoritairement dans les communes où cette population est déjà installée. Le réseau migratoire explique donc, à côté de l'attractivité économique, qui persiste dans ces zones, une grande partie de leur stratégie résidentielle. Par contre, malgré les similitudes entre les logiques résidentielles des anciens et des nouveaux migrants, ces derniers se distinguent par leurs caractéristiques sociodémographiques : ils sont en général plus jeunes, plus qualifiés et appartiennent à des catégories socioprofessionnelles plus variées.

L'attractivité industrielle de l'espace migratoire marseillais pendant cette période explique donc pour une grande part la structure sociodémographique et spatiale actuelle de la population de l'Union Européenne non française à la naissance : elle est à l'origine de la concentration de cette population dans les zones industrielles, du fait de la migration massive et durable des années 1960/1970, liée au facteur travail, et elle confère à ces sous-territoires une attractivité pour la migration actuelle, favorisée par la dynamique de réseau migratoire.

Du fait de l'ancienneté de ces arrivées, la part de la population de plus de 60 ans dans le stock des personnes espagnoles, italiennes ou portugaises, comme dans celui de la population de l'Union Européenne non française à la naissance, est très élevée (57,1%). Le processus de vieillissement du stock est accéléré par le fait que l'intensité de la migration des années 1960/1970 n'a plus été atteinte : le flux récent d'une population jeune ne suffit pas à renouveler le stock de la population de l'Union Européenne non française à la naissance.

### **La nouvelle attractivité économique des activités de haute technologie et du secteur tertiaire**

A partir des années 1980, les migrants d'une autre nationalité de l'Union Européenne semblent adopter une nouvelle stratégie résidentielle ; ils ont d'autres caractéristiques sociodémographiques. Cette évolution du comportement migratoire est liée à l'apparition d'une nouvelle attractivité économique de l'espace.

Les secteurs d'activité, marqués dans les années 1960/1970 par un tissu économique dominé par l'industrie lourde, se diversifient : parallèlement au développement des anciennes industries, par exemple dans le secteur pétrolier, de nouvelles activités de haute technologie ou de services apparaissent, comme par exemple la microélectronique. Cette mutation économique n'est pas propre à l'espace migratoire marseillais ; elle est observée au niveau européen et s'inscrit dans une transition d'une société industrielle vers une société de services.

Les nouvelles entreprises recherchent surtout des professionnels hautement qualifiés. La population de l'Union Européenne non française à la naissance qui participe à la migration favorisée par cette nouvelle situation montre effectivement un niveau de qualification plus élevé que les migrants arrivés dans les années 1960/1970 dans le cadre d'une migration de travail pour le secteur industriel : ils ont plus souvent un niveau d'étude supérieur et relèvent également de catégories socioprofessionnelles plus diversifiées.

L'origine des migrants a également changé avec la nouvelle attractivité économique : il semble ainsi que la migration historique, portée par le secteur secondaire, n'a pas évolué avec la tertiarisation de l'économie, si bien que l'importance relative de la population espagnole, italienne et portugaise dans le flux diminue depuis les années 1960/1970 : d'autres nationalités y participent en proportions de plus en plus importantes. La population allemande, belge, britannique et néerlandaise présente ainsi les effectifs les plus nombreux et, pour la première fois lors du recensement de 1990, la population espagnole, italienne et portugaise n'est plus majoritaire parmi les personnes de l'Union Européenne non françaises à la naissance ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger. Les effectifs de population d'une nationalité des dix nouveaux membres de l'Union Européenne, qui ont adhéré en 2004, restent peu élevés : le fait que les données les plus actuelles de l'INSEE datent de 1999, quand ces pays ne faisaient pas encore partie de l'Union Européenne, et qu'ils ne bénéficient pas encore de la libre circulation des personnes, peut expliquer la faible présence de leurs ressortissants.

La logique résidentielle des nouveaux migrants est toujours conforme avec le facteur travail, mais les zones d'installation ne sont plus les mêmes : la répartition spatiale des entreprises a changé. En effet, les nouvelles entreprises technologiques, par exemple dans la microélectronique, ne s'installent généralement pas dans les zones qui sont marquées par un passé industriel et cherchent pour certaines à faciliter leur recrutement par l'argument du cadre de vie ; de nouvelles zones d'activité économique apparaissent dans le bassin de Rousset et autour d'Aix en Provence. Dans les communes de ces territoires, la population d'une autre nationalité que la nationalité espagnole, italienne et portugaise est surreprésentée – en particulier à Aix en Provence, dont le rôle en tant que pôle d'attraction dans l'espace migratoire marseillais est en forte croissance : la ville accueille l'effectif le plus important de ces personnes déclarant leur résidence antérieure à l'étranger en 1999 (42,6%).

La structure par âge des nouveaux migrants arrivés depuis 1980 correspond à celle de personnes majoritairement actives : la migration des années 1980/1990 des personnes d'une autre nationalité que la nationalité espagnole, italienne et portugaise est caractérisée par une population jeune, où la majorité des personnes a moins de 30 ans. Les hommes et les femmes participent à part égale à la migration récente, mais la population célibataire joue un rôle plus



important que dans les années 1960/1970, au contraire des moins de 15 ans. Cette migration semble donc avoir un caractère familial moins marqué que la vague précédente, ce qui peut poser des questions de durabilité de son impact spatial.

De plus, une partie de la migration des nouveaux migrants, notamment des personnes d'une autre nationalité que la nationalité espagnole, italienne ou portugaise s'inscrit dans un cadre général de mobilité des professionnels qualifiés, observée au niveau mondial. Le parcours migratoire de ces personnes illustre ce phénomène. Bien que la majorité des personnes arrive directement du pays de naissance (sans avoir la possibilité de savoir si la personne a quitté ce pays pour la première fois), certaines proviennent d'un autre pays que le pays de naissance avec lequel elles ne sont pas liées historiquement. Ainsi, le Royaume Uni, l'Allemagne et la Belgique apparaissent au premier rang pour les pays de l'Union Européenne et les Etats-Unis et le Canada pour les pays hors de l'Union Européenne. Cette mobilité professionnelle a, de la même façon que la nature familiale moins marquée de cette migration, des conséquences sur l'intention de s'installer de façon permanente dans l'espace migratoire marseillais qui semble apparaître sur la structure du stock par année d'arrivée en 1999.

L'émergence d'une nouvelle attractivité économique explique donc les nouvelles zones d'installation des personnes de l'Union Européenne non françaises à la naissance, mais aussi des nouvelles caractéristiques sociodémographiques du stock de population. Bien que la population espagnole, italienne et portugaise soit toujours majoritaire dans le stock de la population de l'Union Européenne non française à la naissance, la nouvelle migration économique le modifie légèrement. En effet, la participation de la population jeune ralentit son vieillissement : elle contribue à réduire la part des personnes de plus de 60 ans et à augmenter la part des personnes de moins de 40 ans. De plus, la part des Français par acquisition diminue également du fait que la majorité des nouveaux migrants a conservé sa nationalité étrangère. Enfin, le niveau de qualification du stock augmente grâce à cette nouvelle migration.

Cette dernière n'a pas seulement des conséquences sur le stock de population dans l'ensemble de l'espace migratoire marseillais ; elle influence également la structure sociodémographique de la population de l'Union Européenne non française à la naissance à des échelles spatiales plus fines. La corrélation entre le niveau de qualification des migrants, les zones d'installation montrant un indice de concentration supérieur à 1 et la composition du stock selon la nationalité illustre ainsi les conséquences de la mutation du mouvement migratoire. En effet, les communes où la population espagnole, italienne et portugaise est concentrée montrent une forte domination de cette population dans le stock de la population de l'Union Européenne non française à la naissance et un faible niveau de qualification. Par

contre, dans les communes où la population d'une autre nationalité que la nationalité espagnole, italienne ou portugaise, résultant principalement de la migration récente, est concentrée, la part de la population espagnole, italienne et portugaise dans la population de l'Union Européenne non française à la naissance totale est plus faible, et le niveau de qualification des personnes y est plus élevé. L'activité économique et son évolution marquent donc sensiblement les caractéristiques de la population active, et montrent ainsi indirectement l'importance toujours actuelle du facteur travail dans la migration.

Toutefois, bien que le travail reste un facteur essentiel dans la stratégie résidentielle des migrants arrivés récemment, la corrélation entre les nouvelles zones d'installation et le prix de l'immobilier indique également une attractivité qui ne lui est plus uniquement liée. Les nouveaux migrants s'installent souvent dans les zones où le prix de l'immobilier élevé semble être révélateur d'une attractivité de ces zones pour l'ensemble de la population. La stratégie résidentielle de la population de l'Union Européenne non française à la naissance semble donc subir deux mutations : une première mutation liée au facteur travail, par l'apparition des nouvelles activités économiques implantées dans de nouvelles zones, qui décale la structure socioéconomique des migrants vers les catégories socioprofessionnelles supérieures ; cette évolution favorise par suite une deuxième mutation, qui est l'apparition d'une nouvelle logique résidentielle indépendante du travail, dont l'influence n'est pas facilement quantifiable directement.

### **L'attractivité héliotropique**

L'espace migratoire marseillais, perçu différemment par les migrants du flux récent, connaît une nouvelle attractivité qui n'est pas liée à son économie : l'héliotropisme. Nous avons mis en évidence cette nouvelle attractivité pour les personnes de plus de 60 ans, car cette population, proche de la fin de sa vie professionnelle, est *a priori* moins souvent concernée par une migration de travail. Nous avons en outre choisi la population de l'Union Européenne à 15 pays (hormis la France) d'une autre nationalité que la nationalité espagnole, italienne ou portugaise, parce que c'est sur elle seulement que le phénomène d'héliotropisme peut avoir une influence, contrairement à la population espagnole, italienne et portugaise dont la migration à l'approche ou au cours de la retraite est souvent liée à un réseau migratoire. La migration de ces personnes est maintenant facilement possible grâce à la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Union Européenne, qui ne s'applique, depuis les années 1990, plus seulement aux travailleurs, mais aussi aux inactifs, dont les retraités. A ce titre, la population d'une nationalité des dix nouveaux membres de l'Union Européenne, qui ont adhéré en 2004, pour laquelle les conditions de son application sont encore restreintes, ne semble pas devoir être véritablement concernée.

Depuis les années 1980, les effectifs de la population de l'Union Européenne à 15 pays (hormis la France) d'une autre nationalité que la nationalité espagnole, italienne ou portugaise de plus de 60 ans augmentent ; cette migration reste faible en effectifs et n'influence pas sensiblement, dans les caractéristiques sociodémographiques, le stock actuel de population de l'Union Européenne non française à la naissance. Par contre, la logique résidentielle de ces personnes a des conséquences spatiales : elle met en évidence de nouvelles zones vers lesquelles se dirigent les personnes arrivées depuis le recensement antérieur. La logique résidentielle des personnes de plus de 60 ans dans l'espace migratoire marseillais, attirées par la douceur du climat, se distingue de celle des autres migrants. Elle ne correspond ni à un réseau migratoire, ni à une activité économique. Nous avons montré que ces personnes cherchent à s'installer à la campagne ou dans les zones littorales : elles évitent donc les zones traditionnelles qui dans leur passé industriel ont attiré les migrants. La distribution spatiale de cette population semble bien renvoyer à un facteur héliotropique dans les causes de la migration ; l'espace migratoire marseillais, marqué, on l'a vu, par une forte attractivité industrielle historique, voit donc se développer, pour certaines zones, une image de territoire ensoleillé où le cadre de vie agréable peut attirer des retraités, ou motiver la migration d'actifs. Cela a un deuxième effet indirect sur l'attractivité de l'espace, d'ordre économique cette fois, puisque certaines entreprises semblent prêter attention à ce phénomène pour pouvoir attirer leur main-d'œuvre.

Sur une échelle géographique plus large, cette nouvelle attractivité, qui est observée pour les pays du sud de l'Europe depuis les années 1980, donne à l'espace migratoire marseillais une place importante par rapport à l'ensemble du territoire français, mais inférieure à celle de la région Provence Alpes Côte d'Azur, qui accueille en 1999 le plus grand nombre de personnes ayant déclaré leur résidence antérieure à l'étranger. Le cadre européen souligne encore la direction nord sud très marquée de ce mouvement migratoire, en progression depuis les années 1980 et dominé par la population allemande, belge, britannique et néerlandaise.

Deux facteurs favorisent cette migration : le changement de résidence est souvent réalisé à proximité immédiate de la retraite ; il semble donc que la mobilité des personnes âgées diminue avec l'âge. Le parcours migratoire influence également le choix d'une migration à la retraite : nous avons montré au cours d'une enquête que les personnes ayant effectué plusieurs déménagements pendant leur vie professionnelle, particulièrement à l'étranger, sont, plus tard, plus mobiles que d'autres.

Ce passé migratoire personnel pose à nouveau la question de la durabilité de l'impact de cette population sur l'espace. Toutefois, la majorité des personnes interrogées de plus de 60 ans

s'installe avec l'intention de rester pour le reste de leur vie ; un retour dans le pays d'origine ou dans le pays de dernière résidence est très rarement envisagé.

En mettant en regard la mutation de l'attractivité de l'espace et le résultat des vagues migratoires, l'analyse des propriétés du stock actuel de la population de l'Union Européenne non française à la naissance installée dans l'espace migratoire marseillais souligne l'importance de conséquences locales de processus globaux : le passage d'une société industrielle à une société de service, et d'un emploi peu qualifié à une mobilité de professionnels hautement qualifiés semble en particulier changer le comportement migratoire des personnes ayant quitté leur pays pour travailler. L'évolution de l'attractivité d'ordre économique de l'espace modifie sensiblement la structure sociodémographique et spatiale de la population étrangère dans son ensemble, mais aussi des différents groupes de nationalités. Elle s'inscrit dans un contexte de globalisation de l'économie favorisant les mouvements de population active à l'échelle européenne, dans un contexte où ils sont soutenus par la généralisation de la libre circulation des personnes dans les années 1990. La réaction des migrants à cette dernière mesure, si elle semble visible par la diversification de l'attractivité de l'espace et la répartition par nationalité des migrants, n'est pas encore très sensible en termes d'intensité de flux ; à l'échelle de l'espace migratoire marseillais, la question de son impact potentiel sur la population des dix nouveaux membres ayant adhéré en 2004 au terme de la période de transition reste en particulier ouverte.

La mondialisation de l'économie comme les mesures politiques encadrant les mouvements de population pour les ressortissants de l'Union Européenne influencent également les parcours migratoires, qui tendent à se complexifier. L'inscription de la migration vers l'espace migratoire marseillais dans le cadre d'une migration définitive ou dans celui d'une circulation migratoire a une incidence sur l'impact du stock de cette population au travers des modalités de son installation, puisque le raccourcissement de la durée de séjour ou l'existence de résidences secondaires peut être une conséquence directe de son nouveau rôle dans les projets migratoires.

La mutation de l'attractivité de l'espace migratoire marseillais n'a pas seulement des conséquences sur la population de l'Union Européenne non française à la naissance, elle met également en question la place de cet espace dans la migration au niveau français et européen. Les projets urbains, comme par exemple Euroméditerranée, poursuivent non seulement des objectifs d'aménagement, mais aussi de redynamisation de la ville de Marseille, et d'amélioration d'image au niveau international. Dans un contexte où les migrants récents semblent pouvoir laisser une grande place au cadre de vie dans le choix de leur installation, un

élément important pourrait être l'impact de ces mesures sur la place de Marseille dans l'espace migratoire marseillais en tant que pôle migratoire et sur le développement de son attractivité. Les critères dictant la logique résidentielle de ces personnes semblent en mesure de conférer à la valorisation de la ville et de son centre (RUFFIN 2007) un rôle important pour leur répartition spatiale dans l'espace migratoire marseillais. Ces projets d'aménagement s'inscrivent ainsi indirectement dans une perspective migratoire marquée par l'importance nouvelle, et concurrente du point de vue de cette migration, de la ville d'Aix en Provence.

## Bibliographie citée

- Ackers, L.** (2004) "Managing relationships in peripatetic careers : Scientific mobility in the european union", *Woman's Studies International Forum*, N°27, pp. 189-201.
- Ackers, L. et Stalford, H.** (1999) "Children, Migration and Citizenship in the European Union : Intra-Community Mobility and the Status of Children in EC Law", *Children and Youth Services Review*, N°21 Nos. 11/12, pp. 987-1010.
- AMM** (2006) A propos des composantes industrielles du territoire, disponible sur <http://www.marseille-innov.org/AMM/er270697.html>.
- Anderson, J.** (2002) "*Retirement migration : motives for migration to warmer climate and housing needs. A study of scandinavians in Costa Blanca*", Göteborg, Chalmers University of Technology, Departement of Building Economics and Management, Master Thesis, 61 p.
- Babiano, J.** (2002) "Les émigrants espagnols en France : associationnisme et identité culturelle", *Migrance - Espagne, pays des migrations*, N°23, pp. 80-91.
- Bailly, F., Mouchoud E.M. et Oudinet, J.** (2003) "Les nouvelles dynamiques migratoires : relance et complexification", *Chronique Internationale de l'IRES*, N° 84, pp. 30-47.
- Barou, J.** (2001) *Europe, terre d'immigration - flux migratoire et intégration*, Grenoble, Presse universitaire de Grenoble, 175 p.
- Beckouche, P.** (1994) *Objectif terre. Géographie de l'industrie aéronautique européenne*, Rapport de Géomédia-DATAR, 52 p.
- Blanc-Chaléard, M.C.** (2001) *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 121 p.
- Blanc-Chaléard, M.C.** (2002) Les travailleurs italiens en France (1850-1970). in : Héran, F. *Immigration, marché du travail, intégration*, Paris, La Documentation Française, pp. 157-166.
- Blanc-Chaléard, M.C.** (2003) *Les Italiens en France depuis 1945*, Rennes, Presses Universitaires Rennes, 277 p.
- Boegner, J.M.** (1974) *Le Marché commun de six à neuf*, Paris, Colin, 256 p.
- Borruet, R. et Fabre, M.** (1993) "Marseille et les nouvelles échelles de la ville portuaire", *Annales de la recherche urbaine*, N°55-56, pp. 1-11.
- Bruneau, M.** (2000) "Politiques de l'Etat-nation grec vis-à-vis de la diaspora", *REMI, VoL. 17*, N°3.
- Cappelluti, C., Lopez, J.** (2003) "Les migrations interrégionales n'ont qu'un impact limité sur la structure de la population", *SUD INSEE l'essentiel*, N° 61, pp. 1-4.
- Carrington, W.J. et Detragiache, E.** (1999) "How extensive is the brain drain?" *Finance and development*, pp. 46-49.
- Centre d'information et de documentation jeunesse** (2004) *Travailler en France : ressortissants de l'Union Européenne*, Actuel CIDJ, 7 p.
- Charbit, Y., Hily, M.A. et Poinard, M.** (1997) *Le va-et-vient identitaire. Migrants portugais et villages d'origine*, Paris, INED – Presses Universitaires de France, coll. Travaux et documents, 144 p.
- Commission des Communautés Européennes** (2006) *Rapport de suivi sur le degré de préparation à l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie*, Bruxelles, Commission Européenne, 52 p.

- Commission Européenne** (2003) *Le guide des programmes et actions*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 137 p.
- Commission Européenne** (2004) *Panorama de l'Union Européenne - Régions : Annuaire statistique 2004*, Luxembourg, EUROSTAT, 118 p.
- Conseil Régional des Notaires des Bouches du Rhône** (2003) "Le marché des maisons", *L'Immobilier des Bouches du Rhône, September 2003*, pp. 1-6.
- Courgeau, D.** (1975) *Le concept de migration*, Ouagadougou, Migrations, état civil, recensements administratifs, Actes du IVème colloque de démographie africaine, 27-33 p.
- Courgeau, D.** (1980) *Analyse quantitative des migrations humaines*, Paris, Masson, 226 p.
- Cribier, F.** (1989) Change in the life course and retirement : the exemple of two cohorts of Parisians. in : Johnson, P., Conrad, C. et Thomson, D. *Workers versus Pensioners*, Manchester, Manchester University Press, pp. 181-201.
- Cribier, F. et Kych, A.** (1993) "A comparison of retirement migration from Paris and London", *Environment and Planning, A 25*, pp. 399-420.
- Daugareilh, I. et Vennat, F. dir.** (2004) *Migrations internationales et marché du travail*, Lyon, Chronique Sociale, 206 p.
- Daumalin, X., Girard, N. et Raveux, O.** (2003) *Du savon à la puce, l'industrie marseillaise au XVIIe siècle à nos jours*, Marseille, Jeanne Lafitte, 379 p.
- De Lary, H.** (1992) *La libre circulation des personnes dans la CEE*, Paris, PUF, Que sais-je?, 127 p.
- Desplanques, G.** (2000) *Réunion de travail commune CEE Eurostat CESAO sur les statistiques des migrations - Thème 4 : La connaissance des migrations entre la France et l'étranger*, Genève, Office statistiques des communautés européennes, Conférence des statisticiens européens, 6 p.
- Dias, R.M. et Tixidor, M.** (2000) "Les difficultés de la reconversion à La Ciotat et à La Seyne sur Mer", *Rives nord-méditerranéennes, 2ème série, N°4*.
- Diouf, D.** (2003) Euroméditerranée : Facteur de développement pour Marseille?, disponible sur <http://www.chez.com/mazerolle/rapports%20aes%202003/Euromed.htm>.
- Docquier, F. et Marfouk, A.** (2004) *Measuring the international mobility of skilled workers (1990-2000) : Release 1.0, Policy Report DP*, World Bank, n.3382.
- Docquier, F. et Marfouk, A.** (2005) *The international migration by educational attainment (1990-2000)*, Policy Report DP, World Bank, 31 p.
- Domenach, H. et Picouet, M.** (1987) "Le caractère de réversibilité dans l'étude de la migration", *Population, N°3*, pp. 469-483.
- Domenach, H. et Picouet, M.** (1995) *Les migrations*, Paris, PUF, Que sais-je?, 127 p.
- Doraï, K., Hily, M.A., Loyer, F. et Ma Mung, E.** (1998) "La circulation migratoire." *Migrations Etudes, N° 84*, pp. 1-12.
- Dufoix, S.** (2002) *Politiques d'exil : Hongrois, Polonais et Tchécoslovaques en France après 1945*, Paris, PUF.
- Durousset, M.** (2002) *L'Union européenne au XXIe siècle - Institutions et économie*, Paris, Ellipses, 270 p.
- Euroméditerranée** (2005) "Point sur la création d'emplois sur Euroméditerranée", *Communiqué de Presse, janvier 2005*.

- Eurostat** (2003a) Erste Ergebnisse der Erhebung von Bevölkerungsdaten in Europa für 2002. *Statistik kurz gefasst*, pp. 1-7.
- Eurostat** (2003b) *Statistiques démographiques : Définitions et méthodes de collecte dans 31 pays européens*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 131 p.
- Findlay, A., Lelièvre, E., Paddison, R. et Boyle, M.** (1994) "Skilled labour migration in the European context : Franco-British capital and skill transfers", *Espace, Populations, Sociétés*, N°1, pp. 85-94.
- Garnier, J.** (2001) *L'évolution du complexe industriel de Fos/Lavéra/étang de Berre. Re-compositions et re-territorisations industrielles en Provence*, Rapport pour le Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur. Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail Unité Mixte de Recherche 6123, 296 p.
- Garnier, J.** (2004) "La crise de la construction navale dans l'économie et la société provençales", *La lettre électronique "Industrie en Provence" de MIP Provence*, N°5, avril 2004, pp. 1-7.
- Gauthier, A.** (1996) *La construction européenne - Etapes et enjeux*, Rosny, Bréal, 315 p.
- George, P.** (1986) *L'immigration en France*, Paris, Armand Colin, 167 p.
- Gerbert, P.** (1999) *La construction de l'Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 617 p.
- Grafmeyer, Y.** (1994) *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, 128 p.
- Guerini, J.N., Cardella, C. et Audibert, P.** (2003) *Bouches du Rhône - Panorama socio-économiques*, Marseille, Chambre Interconsulaire Départementale, INSEE, Conseil Général Bouches du Rhône, 98 p.
- Hardill, I., Spradbery, J., Arnold-Boakes, J. et Marrugat, M.L.** (2004) *Retirement migration : the other story. Issues facing English speaking migrants who retire to Spain*, University of Angers, RSA Conference, Europe at the Margins : EU Regional Policy, Peripherality and Rurality, 16 avril 2004, 17 p.
- Hermet, G.** (1967) *Les Espagnols en France*, Paris, Ouvrières, 328 p.
- Hollifield, J.H.** (1990) "Migrants au citoyens : la politique de l'immigration en France et aux Etats Unis", *REMI*, Vol. 6, N°1, pp. 159-181.
- Huber, A.** (1999) *Heimat in der Postmoderne. Ferne Heimat - zweites Glueck? Sechs Porträts von Schweizer Rentnerinnen und Rentnern and der Costa Blanca*, Zürich, Seismo Verlag, 157 p.
- INSEE** (1999) "Regards sur l'immigration depuis 1945", *Revue de l'INSEE*, N°30, pp. 61-64.
- INSEE** (2001) "Le vocabulaire du recensement de 1999", *SUD INSEE informe*, N°12, mars 2001, 8 p.
- INSEE** (2003a) "Le recensement en 2004", *INSEE Actualités Magazine*, N°29, 20 p.
- INSEE** (2003b) "Pourtour de l'étang de Berre : difficile transition d'une dynamique économique à une dynamique démographique", *SUD INSEE l'essentiel*, N°59, 4 p.
- INSEE** (2004a) "Bilan démographique 2003 : stabilité des naissances, augmentation des décès", *INSEE Première*, N°948, 4 p.
- INSEE** (2004b) *Recensement de la population - La détermination de la population légale des communes*, 11 mai 2004, 13 p.
- Jaillet, M.C.** (2005) "Les contraintes s'accroissent et peuvent grever cette qualité de vie qui a souvent justifié la migration vers le sud", *Journal l'Humanité*, septembre 2005.



- Jordi, J.J.** (2002) "Les pieds-noirs : constructions identitaires et réinvention des origines", *Hommes et Migrations*, N°1236.
- Jordi, J.J., Sayad, A. et Temine, E.** (1991) *Migrance - Histoire de migrations à Marseille - Tome 4 - Le choc de la Décolonisation 1945-1990*, Aix en Provence, Edisud, 224 p.
- King, R.** (2000) Generalizations from the History of Return Migration. in: Ghosh, B. *Return Migration. Journey of hope or Despair?*, Genève, Office International des Migrations, pp. 7-55.
- King, R., Warners, A.M. et Williams, A.M.** (1998) "International Retirement Migration in Europe", *International journal of population geography*, Vol.4, N°2, pp. 91-111.
- La Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union Européenne** (1998) *Les traités de Rome, Maastricht et Amsterdam - Textes comparés*, Paris, La Documentation française, 320 p.
- Langevin, P. et Chouraqui, E.** (2000) *Aire métropolitaine marseillaise, encore un effort*, La Tour d'Aigues, Edition de l'Aube, 223 p.
- Langevin, P., Morel, B.** (2002) *L'économie. Dynamique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, La Tour d'Aigues, L'Aube Sud.
- Longino, C.F.** (1996) Migration. in: Birren, J.E. *Encyclopedia of Gerontology*, San Diego CA, pp. 145-150.
- Maestripiéri, C.** (1970) *La libre circulation des personnes et des services dans la CEE*, Note de conférences, Centre International d'études et de recherches européennes, 207 p.
- Martin-Munoz, C.** (2002) "L'importance des migrations dans l'histoire de l'Espagne contemporaine", *Migrance - Espagne, pays des migrations*, N°21, pp. 5-9.
- Math, A. et Rodier, C.** (2003) "Union Européenne - Communautarisation de politiques migratoires entre fermeture des frontières et besoins de main-d'oeuvre", *Chronique Internationale de l'IREs*, N°84, pp. 166-184.
- Mathieu, J.L.** (1994) *L'Union Européenne*, Paris, PUF, Que sais-je?, 128 p.
- Michalon, B.** (2004) Les retours : diversité de la littérature, complexification des formes migratoires. in: Petit, V. *Migrations internationales de retour dans la perspective des pays du Sud*, Actes de l'atelier du C.E.P.E.D. d'avril 2004, Paris, Actes de l'atelier du C.E.P.E.D. d'avril 2004, Paris, Editions du C.E.P.E.D.
- Milza, P. dir.** (1994) *Exils et migrations : Italiens et Espagnols en France, 1938-1946*, Paris, L'Harmattan.
- Ministère des Affaires sociales du Travail et de la Solidarité** (2004) *L'Europe s'élargit : Comment la France accueillera les ressortissants des nouveaux Etats membres?*, Paris, 27 p.
- Mopin, P.** (1987) "Le marché commun de l'emploi", *Problèmes Politiques et Sociaux*, N°570, pp. 1-32.
- Morel, B.** (1999) *Marseille - Naissance d'une métropole*, Paris, L'Harmattan, 221 p.
- Morel, B.** (2005) "Marseille, d'une économie à l'autre", *Faire Savoirs*, N°5.
- Moulier-Boutang, Y., Garson, J.P. et Silbermann, R.** (1986) *Economie Politique des migrations clandestines de main d'oeuvre. Comparaison internationale et exemple français*, Paris, Publisud, 276 p.
- Mytzeck, R.** (2004) "Mobilität von Deutschen in Europa - Der Einfluss von Alter und Bildung auf Migration", *WZB Mitteilungen*, N°103, pp. 37-41.

- Nedelcu, M. dir.** (2004a) *La mobilité internationale des compétences. Situations récentes, approches nouvelles*, Neuchâtel, L'Harmattan, 271 p.
- Nedelcu, M.** (2004b) Le saut paradigmatique : de la fuite à la circulation. *in* : Nedelcu, M. *La mobilité internationale des compétences : situations récentes, approches nouvelles*, Paris, L'Harmattan, pp. 9-18.
- Negri, M.** (2001) "Représentations de l'Europe communautaires et image(s) de la citoyenneté européenne chez les jeunes Italiens en France", *Cahiers de l'Urmis N°7 Débat : la nation, l'Europe, la démocratie*, pp. 1-14.
- Nies, S.** (2004) "Schengen" et le 5e élargissement de l'Union Européenne : mythes et réalité", *Regard sur l'Est, N°37*.
- Noïn, D.** (2001) *Géographie de la population*, Paris, Armand Colin, 280 p.
- Oberg, S., Scheele, S. et Sundström, G.** (1993) "Migration among the Elderly : The Stockholm Case", *Espace, Populations, Sociétés, N°3*, pp. 503-514.
- OCDE** (2005) *Tendances des migrations internationales*, Paris, SOPEMI, 409 p.
- Organisation des Nations Unies** (1998) "Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat. Première révision", New York, *Etudes statistiques, Série M, N°67/Prev.1*.
- Pereira, V.** (2002) "L'Etat portugais et les Portugais en France de 1958 à 1974", *Lusotopie, 2002*, pp. 9-27.
- Poulain, M.** (1991) "Un projet d'harmonisation des statistiques de migration international au sein de la Communauté Européenne", *REMI, Vol.7, N°2*, pp. 115-138.
- Poulain, M.** (1993) "Confrontation des Statistiques de Migrations Intra-Européennes : Vers plus d'Harmonisation?" *Revue Européenne de Démographie, N°9*, pp. 353-381.
- Régnard, C.** (2005) *Immigration et présence étrangère en France en 2003*, Paris, La Documentation française, 165 p.
- Richard, J.L.** (2004) *Partir ou rester? Destinées des jeunes issus de l'immigration*, Paris, PUF, 258 p.
- Richard, J.L. et Triplier, M.** (2005) "Le tournant de 1974", *Les immigrés dans la société française, N°916*, pp. 18-20.
- Rieder, M.** (2005) "50 Jahre Anwerbung zwischen Deutschland und Italien - Italienische "Gastarbeiter" und Unternehmer in Bayern und München", *M-Statistik, Jahrgang 2005, Heft 3*, pp. 1-14.
- Ruffin, F.** (2007) "Penser la ville pour que les riches y vivent heureux", *Le Monde diplomatique, Janvier 2007*, pp. 14-15.
- Rychen, F. et Zimmermann, J.B.** (2000) "Du bassin houiller de Gardanne au pôle micro-électronique provençal : reconversion ou mutation", *Rives nord-méditerranéennes, 2ème série N°4*.
- Sayad, A.** (1991) *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, 331 p.
- Schäfer, F.** (2001) "Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France ou au Maroc?" *REMI, Vol. 17, N°1*, pp. 165-176.
- Sidibe, O.O.** (2004) Les migrations facteur de progrès? Le cas des migrations maliennes en France. *in* : Daugareilh, I., Vennat, F. *Migrations internationales et marché du travail*, Lyon, Chronique Sociale, pp. 123 - 134.

- Simon, G.** (1978) "*L'espace des travailleurs tunisiens en France, structures et fonctionnement d'un champ migratoire international*", Université de Poitiers, Thèse d'Etat de géographie, 657 p.
- Simon, G.** (1991) "Une Europe Communautaire de moins en moins mobile?" *REMI*, Vol. 7, N°2, pp. 41-59.
- Soum, A.** (2003) "*Le réaménagement du littoral portuaire entre Arenc et le Fort St. Jean à Marseille : Enjeux et stratégie, Etude du projet Cité de la Méditerranée développé et réalisé par l'Etablissement Public Euroméditerranée*", Paris, Université Paris VIII - St Denis, Institut Français d'Urbanisme, Mémoire DESS, 107 p.
- Tani, M.** (2003) "Have Europeans become more mobile ? A note on regional evolutions in the EU : 1988-1997", *Economics Letters*, N°80, pp. 23-30.
- Tarrius, A.** (1992) "Circulation des élites professionnelles et intégration européenne", *REMI*, Vol. 8, N°2, pp. 27-55.
- Tarrius, A.** (1996) Territoires circulatoires des migrants et espaces européens. in : Haumont, N. *La ville : agrégation et ségrégation sociales*, Paris, L'Harmattan, pp. 189-194.
- Temime, E.** (1995) "Marseille XXe : de la dominante italienne à la diversité maghrébine", *REMI*, Vol.1, N°11, pp. 9-20.
- Testard-Vaillant, P.** (2005) "Château-Gombert, un grand cru pour l'ingénieur", *Le journal de CNRS*, N°184, mais 2005, le travail, pp. 1-3.
- Thave, S.** (1996) "Les sources statistiques d'études sur les immigrés en France", *Espace, Populations, Sociétés*, N°2, pp. 197-214.
- Tirone, L.** (2005) Regards sur le territoire industriel de Gémenos Aubagne, Rives nord-méditerranéennes, Industrie-Ville-Territoire en Provence, disponible sur <http://rives.revues.org/document78.html>.
- Torregrosa, P.M.** (1994) "L'émigration maghrébine dans l'agriculture espagnole : un effet indirect des politiques d'ajustement structurel?" *Options Méditerranéennes, Sér./B N°8*, pp. 135-140.
- Tribalat, M.** (2005) "L'INSEE fâché avec les chiffres", *Le Figaro Magazine*, 12 février 2005, pp. 22-24.
- Tribalat, M., Garson, J.P., Moulier-Boutang, Y. et Silberman, R.** (1991) *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, français d'aujourd'hui*, Paris, PUF, 301 p.
- Ughetto, P.** (2003) "Irlande, de l'émigration à l'immigration", *Chronique Internationale de l'IRES*, N° 84 – septembre 2003.
- Veltz, P.** (1996) *Mondialisation, Villes et Territoires. L'économie d'archipel*, Paris, PUF, 262 p.
- Verquin, B.** (2000) "*Du modèle migratoire colonial à la circulation mondiale des élites professionnelles. Le cas des français à l'étranger*", Poitiers, Université Poitiers, Département de Géographie, Thèse de doctorat, 593 p.
- Vilar, J.B.** (2002) "Immigration et présence espagnoles en Afrique du Nord (XIXe et XXe siècles)", *Migrance - Espagne, pays des migrations*, N°21, pp. 10-27.
- Ville de Marseille** (2004) *Le guide de la Réhabilitation dans les quartiers d'Euroméditerranée*, Marseille, 23 p.
- Warners, A.M. et Ford, R.** (1995) "Housing aspirations and migration late in life : developments during the 1980s", *Papers in Regional Science*, N°74, pp. 361-381.
- Wihtol de Wenden, C.** (2001) "Un essai de typologie des nouvelles mobilités", *Hommes et Migrations*, N°1233, pp. 5-13.

**Williams, A.M., King, R. et Warners, T.** (1997) "A place in the sun : International Retirement Migration from northern to southern Europe", *European Urban and Regional Studies*, Vol.4, N°2, pp. 115-134



## Bibliographie consultée par thème

---

### DONNEES STATISTIQUES

---

- Balev, I.** (1996) Sources et données démographiques en Bulgarie. *in* : Association internationale des démographes de langue française, *Cinquante ans d'évolution démographique dans les Balkans*, Thessalonique.
- Begeot, F.** (1996) *Les unités de base de la collecte statistique, l'exemple des recensements en Europe*, Bordeaux, Démographie et aménagement du territoire : actes du Xème colloque national de démographie, 6 p.
- Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale** (2002) *Rapport statistique*, 215 p.
- Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale** (2005) *Liste des accords internationaux de sécurité sociale auxquels la France est partie*, Service des Etudes et de la Documentation, Juin 2005, 75 p.
- De Saint Pol, T.** (2003) La question des origines dans les recensements généraux de la population en France, disponible sur <http://www.melissa.ens-cachan.fr>.
- Delaunay, D.** (1998) Le cas français. *in* : *La mesure de la migration clandestine en Europe*, EUROSTAT, pp. 2-23.
- Eurostat** (1999) "Population, migration and census in Eurostat - A guide to existing data and publications", *Eurostat Working Papers*, 3/1999/E/n°17.
- Eurostat** (2001) *Task Force de haut niveau sur les compétences et la mobilité*, Rapport Final, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 14 décembre 2001, 30 p.
- Eurostat** (2001) "Was veranlasst Menschen zum Auswandern?" *Statistik kurz gefasst, Thema 3 - 1/2001*, pp. 1-7.
- Eurostat** (2002) *Statistiques sociales européennes Migration*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 73 p.
- Eurostat** (2002) "Wanderung lässt EU-Bevölkerung weiter wachsen", *Statistik kurz gefasst, Thema 3 - 7/2002*, pp. 1-3.
- Eurostat** (2004) "Le chômage dans les régions de l'Union Européenne et des pays candidats en 2003", *Statistiques en bref, N°3/2004*, pp. 1-8.
- Eurostat** (2004) *Les Européens*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 114 p.
- Eurostat** (2004) *Portrait of the European Union*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 32 p.
- Eurostat** (2004) *Statistiques de population*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 171 p.
- Eurostat** (2005) "Le chômage dans la zone euro et l'UE25 stable à 8,9%", *Euro-Indicateurs communiqué de presse, N°71/2005*.
- Hardarson, O.S. et Romans, F.** (2005) "Dernières tendances du marché du travail - Les chiffres du 3ème trimestre 2004", *Statistiques en bref, N°3*, pp. 1-11.
- INSEE** (1996) "La population immigrée - le résultat d'une longue histoire", *INSEE Première N°458*, 4 p.

- INSEE** (1996) "Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale", *Economie et Statistique* N°299, 4 p.
- INSEE** (1998) "L'urbanisation se poursuit dans les années 90", *INSEE Première* N°603, 4 p.
- INSEE** (1999) "Au-delà l'urbanisation, l'étalement urbain caractérise la région", *SUD INSEE l'Essentiel* N°23, 4 p.
- INSEE** (1999) *Données sociales - la société française*, Paris, INSEE, 512 p.
- INSEE** (2000) "La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans", *INSEE Première*, N°748, 4 p.
- INSEE** (2000) "L'emploi des immigrés en 1999", *INSEE Première*, N°717, 4 p.
- INSEE** (2001) "Les déplacements urbains dans les métropoles de Marseille, Toulon et Nice", *SUD INSEE dossier*, N°17, 4 p.
- INSEE** (2001) "Les études supérieures : un motif de migration", *INSEE Première*, N°813, 4 p.
- INSEE** (2001) "Les femmes immigrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur", *SUD INSEE Stats*, N°117, 4 p.
- INSEE** (2001) "Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest", *Economie et Statistiques*, N°344, pp. 39-79.
- INSEE** (2002) *Données sociales - la société française*, Paris, INSEE, 654 p.
- INSEE** (2003) "Les migrations interrégionales n'ont qu'un impact limité sur la structure de la population", *SUD INSEE l'essentiel*, N°61, 4 p.
- INSEE** (2004) "Le chômage augmente légèrement malgré la reprise de l'emploi", *INSEE Première*, N°1009, 4 p.
- INSEE** (2005) "Des dynamiques de développement variées autour de Cadarache", *SUD INSEE l'essentiel*, N°86, 6 p.
- INSEE** (2005) "Le sous-emploi concerne 1,2 million de personnes", *INSEE Première*, N°1046, 4 p.
- INSEE et FASILD** (2004) *Les populations immigrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Marseille, 20 p.
- Kelly, J., Herm, A. et Poulain, M.** (2004) *Les recommandations des Nations Unies en matière de collecte des statistiques de migration internationale sont-elles réellement recommandables pour l'Europe*, Colloque international de Budapest, Les Migrations Internationales, 15 p.
- Lebon, A.** (2000) *Immigration et présence étrangère en France en 1999. Premiers enseignements du recensement*, Paris, La Documentation française, 136 p.
- Lebon, A.** (2003) *Migrations et nationalité en France en 2001*, Paris, La Documentation française, 118 p.
- Lederer, H.** (2004) *Indikatoren der Migration - Zur Messung des Umfangs und Arten von Migration in Deutschland unter besonderer Berücksichtigung des Ehegatten und Familiennachzugs sowie der illegalen Migration*, Bamberg, EFMS, 291 p.
- Lennert, M. et Decroly, J.M.** (2002) Comment mesurer les migrations : une histoire de données et d'indicateurs. in : Bribosia, E. et Rea, A. *Les nouvelles migrations : un enjeu européen*, Bruxelles, Complexe, pp. 37-50.
- Ministère de l'Aménagement du territoire de la ville et de l'Intégration Direction de la population et des migrations** (1997) *Projections démographiques régionales de la*

- France 1990-2020*, Ministère de l'Aménagement du territoire, de la ville et de l'Intégration.
- OCDE** (2002) *Tendances des migrations internationales*, Paris, SOPEMI, 410 p.
- OCDE** (2003) "Etude économique de la France, 2003", *OCDE L'Observateur*, juillet 2003, pp. 1-7.
- OCDE** (2004) *Tendances des migrations internationales*, Paris, SOPEMI, 412 p.
- Office de migration internationale** (2002) *Annuaire des migrations 2002*, Paris, Office des Migrations Internationales, 341 p.
- Perrin, N.** (1998) "L'utilisation et l'utilité des registres de population pour le suivi des migrations internationales et le dénombrement de la présence étrangère", Paris, Institut de Démographie, Mémoire, 71 p.
- Perrin, N.** (1999) "Registres de population, migrations internationales et population étrangère", *Migration Etudes*, N°87, pp. 1-8.
- Pillet, C.** (2001) "La proportion d'immigrés décroît régulièrement en PACA", *SUD INSEE l'essentiel*, N°39, 4 p.
- Pillet, C.** (2003) "La région pourrait compter 5 millions d'habitants dès 2020", *SUD INSEE l'essentiel*, N°57, 4 p.
- Pillet, C. et Trousson, B.** (2001) "Migrations interrégionales - Provence-Alpes-Côte d'Azur attire moins", *SUD INSEE l'essentiel*, N°44, 4 p.
- Poulain, M.** (1993) "L'Europe de la migration : La croisée des chemins", *Revue suisse d'Economie Politique et Statistique*, Vol. 129 N°3, pp. 257-281.
- Poulain, M.** (1994) "La mobilité interne en Europe : Quelles données statistiques ?" *Espace, Populations, Sociétés*, N°1, pp. 13-30.
- Poulain, M.** (1995) *Migration internationale : vers plus de comparabilité pour les données européennes ?*, Milan, Congrès européen de démographie, 14 p.
- Poulain, M.** (1997) "La mesure des courants de migration internationale entre la Belgique, d'une part, le Danemark et la Suède, d'autre part", *Eurostat Working Papers*, E4/1997-2.
- Poulain, M.** (1999) Confrontation des statistiques de migrations intra-européennes : vers une matrice complète? *Eurostat Working Papers*, 37 p.
- Poulain, M.** (2001) *Quelle comparabilité européenne pour les statistiques de mobilité spatiale ?*, Paris, Les lundis de l'INED : Séminaire "Comparaisons européennes", 28 p.
- Poulain, M., Eggerickx, T.** (1996) *Le quartier comme cadre d'analyse des interactions entre démographie et aménagement du territoire*, Bordeaux, Démographie et aménagement du territoire : actes du Xe colloque national de démographie, 107-117 p.
- Poulain, M. et Krekels, B.** (1994) "La Belgique dans le concert des migrations européennes", *Migrations et Espace*, N°6, pp. 1-35.
- Poulain, M., Krekels, B.,** (1996) "Population d'origine étrangère : La comparabilité internationale des concepts", *Espace, Populations, Sociétés*, N°2, pp. 257-270.
- Poulain, M., Riandey, B., Firdion, J.M.** (1991) "Enquête biographique et registre belge de population : une confrontation des données", *Population*, N°1, pp. 65-85.
- Poulain, M. et Wattelar, C.** (1983) "Les migrations intra-européennes : à la recherche d'un fil d'Ariane au travers des 21 pays du Conseil de l'Europe", *Espace, Populations, Sociétés*, N°2, pp. 11-26.



- Région Provence Alpes Côte d'Azur** (2004) *Atlas économique régional Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Chambre régionale de commerce et d'industrie, INSEE, 72 p.
- Reynié, D.** (2004) *Les Européens en 2004*, Paris, Odile Jacob, 273 p.
- Sekulic, L.** (1996) Sources et données démographiques en République Fédérale de Yougoslavie. in : Association internationale des démographes de langue française, *Cinquante ans d'évolution démographique dans les Balkans*, Thessalonique, pp. 87-110.
- Stefanou, V., Zikou, H., Zarkostathi, O. et Kotsyfakis, G.** (1996) Sources et données démographiques en Grèce. in : Association internationale des démographes de langue française, *Cinquante ans d'évolution démographique dans les Balkans*, Thessalonique, pp. 39-61.
- Thave, S. et Ronault, D.** (1997) "L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés", *INSEE Méthodes*, N°66.
- United-Nations** (1997) *Demographic and Social Statistics : Demographic, social and migration statistics*, Report of the Secretary-General, Statistical Commission/ 10-14 February 1997, 10-14 February 1997.

---

L'UNION EUROPEENNE

---

- Bitsch, M.T.** (1996) *Histoire de la Construction européenne*, Paris, Complexe, Publications de la Sorbonne, 331 p.
- Cao-Huy, T.** (2002) *Etudes sur l'élargissement d l'Union Européenne*, Amiens, Presses Universitaires de France, 238 p.
- Comission Européenne** (2003) *Elargissement de l'Union Européenne - une chance historique*, Bruxelles, Commission européenne. Direction générale Elargissement, 49 p.
- Commission au Conseil** (2001) *De nouveaux marchés européens du travail ouverts et accessibles à tous*, Commission des Communautés Européennes, 20 p.
- Commission des Communautés Européennes** (2004) *Premier rapport annuel sur la migration et l'intégration*, Communication de la commission au conseil, au parlement européen, au comité économique et social européen et au comité des régions, COM(2004) 508 final.
- Commission Européenne** (2001) *Les compétences et la mobilité*, Task Force de haut niveau, 30 p.
- Commission Européenne** (2002) *Résider dans un autre pays de l'Union Européenne*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 17 p.
- Commission Européenne** (2003) *La situation sociale dans l'Union Européenne*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 210 p.
- Commission Européenne** (2004) *Bulletin de l'Union Européenne*, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 3/2004, 198 p.
- Communauté Européenne** (2000) *Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes.
- Communauté Européenne** (2003) *L'Europe est à vous - vivre, se former et travailler dans le pays de son choix*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 23 p.

- Communauté Européenne** (2004) *Liberté, sécurité et justice pour tous - la justice et les affaires intérieures dans l'Union Européenne*, Office des publications officielles des Communautés Européennes.
- Eurostat** (2004) *Portrait of the European Union*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 32 p.
- Gauthier, A. et Dorel, G.** (1993) *La CEE - de Rome à Maastricht*, Rosny, Bréal, 351 p.
- Giuliani, J.D.** (2003) *Quinze + Dix*, Paris, Albin Michel, Fondation Robert Schumann, 273 p.
- Giuliani, J.D.** (2004) *L'élargissement de l'europe*, Paris, PUF, Que sais-je?, 128 p.
- Guillaume, J.** (2003) *La France dans l'Union Européenne*, Paris, Belin, 190 p.
- Lequesne, C. et Rupnik, J.** (2004) *L'Europe de Vingt-Cinq - 25 cartes pour un jeu complexe*, Paris, CERI/ Autrement, 84 p.
- Malterre, J.F. et Pradeau, C.** (2003) *L'Union Européenne en fiches*, Rosny, Bréal, 224 p.
- Mathieu, J.L.** (1990) *La Communauté Européenne : Marché ou Etat*, Paris, Nathan, 223 p.
- Mazier, J., Oudinet, J. et Saglio, S.** (2002) "La flexibilité des prix relatifs et la mobilité du travail en Union Monétaire - une comparaison Europe/ Etats Unis", *Revue de l'OFCE*, N°83, pp. 325-388.
- Negri, M.** (2001) "Représentations de l'Europe communautaires et image(s) de la citoyenneté européenne chez les jeunes Italiens en France", *Cahiers de l'Urmis N°7 Débat : la nation, l'Europe, la démocratie*, pp. 1-14.
- Pedinielli, A.G.** (1997) "L'élargissement de l'Union Européenne aux pays d'Europe centrale et orientale", Aix en Provence, Université de droit, d'économie et de sciences d'Aix Marseille, Faculté de droit et de sciences politique d'Aix Marseille, Mémoire de DEA, 159 p.
- Smits, F.** (2003) *La France, un territoire de l'Union Européenne*, Paris, Hatier, 255 p.

---

MIGRATION EUROPEENNE

---

- Académie Universelle des Cultures** (2000) *Migrations et errances*, Paris, Grasset.
- Ackers, L.** (1998) *Shifting Spaces : woman, citizenship and migration within the European Union*, Bristol, Policy Press, 343 p.
- Adams, R.** (2003) *International migration, remittances and the brain drain : a study of 24 labor exporting countries*, Policy Research Working Paper 3069, World Bank, 36 p.
- Agopian, M., Lambelet, A., Maytain, S. et Meyer, L.** (2004) L'intégration de cadres internationaux dans la ville de Neuchâtel. Le cas de l'entreprise Philip Morris et de ses expatriés. in : Nedelcu, M. *Actes du colloque : La mobilité internationale des compétences. Fuite ou circulation?*, Neuchâtel, L'Harmattan, pp. 115-130.
- Attias-Donfut, C.** (2004) *New patterns of migration and transmigration. A life course perspective*, Oslo, European regional meeting. Migrants and social protection, 21-23 avril 2004, 17 p.
- Aubry, B.** (2004) *Les immigrés : une perspective historique France 1962-1999*, Colloque international de Budapest, Les Migrations Internationales, 16 p.
- Bailly, F., Mouchoud E.M. et Oudinet, J.** (2004) "Les pays de l'Union Européenne face aux nouvelles dynamiques des migrations internationales : Ampleur des migrations et caractéristiques des migrants", *RFAS*, N°2, pp. 33-60.

- Barou, J.** (2002) "Les immigrations africaines en France au tournant du siècle", *Hommes et Migrations*, N°1239, pp. 6-18.
- Barrios, S. et Strobl, E.** (2004) "Industry mobility and geographic concentration in the European Union", *Economics Letters*, N°82, pp. 71-75.
- Belaïd, L.** (1996) "Bagatelle, une cité toulousaine au quotidien", *Hommes et Migrations*, N°1195, pp. 6-14.
- Belbah, M. et Veglia, P.** (2003) "Pour une histoire de Marocaines en France", *Hommes et Migrations*, N°1242, pp. 18-31.
- Bonvalet, C.** (1996) Lieux d'ancrage et lieux de passage - itinéraires résidentiels et région parisienne. in : Haumont, N. *La ville : agrégation et ségrégation sociales*, Paris, L'Harmattan, pp. 173-187.
- Bonvalet, C. et Brun, J.** (2002) Etat des lieux des recherches sur la mobilité résidentielle en France. in : Lévy, J.P. et Dureau, F. *L'accès à la ville - les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 15-64.
- Borjas, G.** (1989) "Economic theory and international migration", *International Migration Review*, N°3, pp. 457-485.
- Bribosia, E. et Rea, A.** dir. (2002) *Les nouvelles migrations : un enjeu européen*, Bruxelles, Complexe, 285 p.
- Bru, H.** (2002) "Migrants d'hier, migrants d'aujourd'hui", Aix en Provence, Université Aix Marseille III, Institut d'Aménagement Régional, Mémoire DEA.
- Buechtemann, C.F.** (1998) *Compétitivité, Qualification et Mobilité dans l'espace européen : Enseignements des pratiques des entreprises transnationales*, Center for Research on Innovation & Society, Tr518(1457-98).doc, 10 p.
- Carraro, C. et Soubeyran, A.** (2005) "Labour demand with heterogeneous workers : Migrations and unemployment", *Research in Economics*, N°59, pp. 119-136.
- Carrington, W.J. et Detragiache, E.** (1998) "How big is the brain drain?" *IMF Working paper*, WP/98/102.
- Carrington, W.J. et Detragiache, E.** (1999) "How extensive is the brain drain?" *Finance and development*, pp. 46-49.
- Charbit, C.** (1988) "L'intégration des jeunes d'origine immigrée en Europe", *REMI*, Vol. 4, N°3, pp. 147-151.
- Cholewinski, R.** (2003) *Temporary Migration in Europe in the Past and Present : General Features and Protection Afforded*, Geneva, ILO Workshop on Temporary Migration - Assessment and practical proposals for overcoming protection gaps, 10 p.
- Chrissantaki, P. et Kuiper, E.** (1994) "Les africains en Europe : un portrait en chiffres", *REMI*, Vol. 10, N°3, pp. 189-199.
- Commission Européenne** (2001) *Les compétences et la mobilité*, Task Force de haut niveau, 30 p.
- Conseil de l'Europe** (2000) *Migration clandestine de sud de la Méditerranée vers l'Europe*, Recommandation 1449.
- Costa-Lascoux, J.** (1989) "L'Europe des politiques migratoires", *REMI*, Vol. 5, N°2, pp. 161-177.
- Costa-Lascoux, J.** (2001) "L'éthnicisation du lieu social dans les banlieues françaises", *REMI*, Vol.17, N°2, pp. 123-138.

- Courgeau, D.** (1970) *Les champs migratoires en France*, Paris, PUF, 158 p.
- Courgeau, D.** (1988) Les migrations internes en France. *in* : Bonvalet, C. et Fribourg, A.M. *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, pp. 37-49.
- De Saint Pol, T.** (2003) La question des origines dans les recensements généraux de la population en France, disponible sur <http://www.melissa.ens-cachan.fr>.
- Docquier, F., Lohest, O. et Marfouk, A.** (2005) "Union européenne et migrations internationales : l'UE15 contribue-t-elle à l'exode des travailleurs qualifiés?" *Revue Economique*, N°6, Vol. 56, pp. 1301-1330.
- Dwyer, P.** (2000) "Movements to some purpose? An exploration of international retirement migration in the European Union", *Education and Ageing*, Vol.15, N°3, pp. 353-375.
- European Commission** (2001) *High level task force on Skills and Mobility*, Final Report, 28 p.
- Eurostat** (2001) *Task Force de haut niveau sur les compétences et la mobilité*, Rapport Final, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 14 décembre 2001, 30 p.
- Fernandez Vicente, M.J.** (2005) *Emigrer sous Franco. Politiques publiques et stratégies individuelles dans l'émigration espagnole vers la France (1945-1965)*, Histoire sociale de l'immigration.
- Foucher, M.** (1999) *La République européenne - entre histoires et géographies*, Paris, Belin, 147 p.
- Foucher, M. et Potel, J.Y.** (1993) *Le continent retrouvé*, Marseille, Editions de l'Aube, 182 p.
- Guigou, J.L.** (2002) *Le polycentrisme en Europe : une vision de l'aménagement du territoire européen*, La Tour d'Aigues, l'Aube, 267 p.
- Guillaume, J.** (2003) *La France dans l'Union Européenne*, Paris, Belin, 190 p.
- Guillon, M.** (1988) Français et étrangers en ile-de-France. *in* : Bonvalet, C. et Fribourg, A.-M. *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, pp. 419-440.
- Guillon, M.** (1996) "Etrangers et Français par acquisition, une lente diversification sociale (1982-1990)", *REMI*, Vol. 12, N°1, pp. 123-148.
- Guillon, M. et Leonetti, I.T.** (1986) *Le triangle de choisy - un quartier chinois à Paris*, Paris, L'Harmattan, 206 p.
- Harfi, M.** (2005) *Etudiants et chercheurs à l'horizon 2020 : Enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité de la France*, Paris, Commissariat général du Plan, 249 p.
- Hily, M.A. et Oriol, M.** (1993) "Deuxième génération portugaise : la gestion des ressources identitaires", *REMI*, Vol.9, N°3, pp. 81-93.
- Hoste, M.** (2005) *Les migrations résidentielles en Basse-Normandie et leurs enjeux*, CESR de Basse-Normandie, Janvier 2005, 109 p.
- Huber, A.** (1999) "Ruhestand unter spanischer Sonne", *Unimagazin - Die Zeitschrift der Universität Zürich*, N°1, pp. 1-4.
- INSEE** (1996) "La population immigrée - le résultat d'une longue histoire", *INSEE Première* N°458, 4 p.
- INSEE** (1996) "Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale", *Economie et Statistique* N°299, 4 p.

- Insel, A., Gürsel, S. et Levent, H.** (2003) "Les déterminants économiques et sociaux de la migration des travailleurs turcs vers l'Union Européenne", *Migration Etudes*, N°115, 12 p.
- Jamin, J.** (2003) "Débattre de l'intégration en France et en Belgique", *Hommes et Migrations*, N°1244, pp. 103-109.
- Kastoryano, R.** (1994) "Mobilisations des migrants en Europe : du national au transnational", *REMI*, Vol. 10, N°1, pp. 169-180.
- Koerner, H.** (1997) Wanderungsbewegung aus Nordafrika. in: Angenendt, A. *Migration und Flucht. Aufgaben und Strategien für Deutschland, Europa und die internationale Gemeinschaft*, München, Bundeszentrale fuer politische Bildung, pp. 76-83.
- Koivukangas, O.** (1999) "Finlande, de pays d'émigration à pays d'immigration", *Migrations Société*, Vol.11, N°64-65, pp. 81-95.
- Krieger, H.** (2004) *Migration trends in an enlarged Europe*, Dublin, Office for Official Publications of the European Communities, 83 p.
- Laine, F., Okba, M. et Pospabe, S.** (2003) "La situation locale des étrangers sur le marché du travail : Une typologie dans quatre régions", *Données urbaines*, N°4.
- Lassieur, P.** (2000) *L'Immigration de Jules César à nos jours*, Paris, Godefroy de Bouillon, 303 p.
- Le Moigne, G. et Lebon, A.** (1999) *L'immigration en France*, Paris, PUF, Que sais-je?, 128 p.
- Le Picier, D. et Sencébé, Y.** (2005) *Migrations résidentielles de l'urbain vers le rural : différenciation sociale des profils et ségrégation spatiale*, Lyon, Colloque : Mobilité, différenciations et inégalités, 22 p.
- Léger, J.F.** (2001) "Le renouvellement de la population active étrangère en France de 1990 à 1998", *REMI*, Vol.17, N°2, pp. 101-122.
- Léger, J.F.** (2003) "Les entrées d'étrangers sur le marché de l'emploi français de 1999 à 2001", *Migrations Etudes*, N°118.
- Lequesne, C. et Rupnik, J.** (2004) *L'Europe de Vingt-Cinq - 25 cartes pour un jeu complexe*, Paris, CERI/ Autrement, 84 p.
- Lochak, D.** (2002) La politique d'immigration en France et l'évolution de la législation. in : Bribosia, E. et Rea, A. *Les nouvelles migrations : un enjeu européen*, Bruxelles, Complexe, pp. 207-231.
- Maestripieri, C.** (1970) *La libre circulation des personnes et des services dans la CEE*, Note de conférences, Centre International d'études et de recherches européennes, 207 p.
- Mghari, M.** (2001) La migration maghrébine vers l'Europe, disponible sur [www.antiracisme.be/fr/colloques/010323/23-3d\\_maroc.pdf](http://www.antiracisme.be/fr/colloques/010323/23-3d_maroc.pdf).
- Moreau, A.** (1999) "Migrants et sociétés urbaines en Europe - l'Exemple de Marseille et de Francfort-sur-le Main", *Migration Etudes*, N°90.
- Mouhoud, E.M. et Oudinet, J.** (2004) *Dynamiques et déterminants des migrations dans l'espace Européen - Effets de réseaux versus marché du travail*, Madrid, 4 et 5 juin 2004, CEPN-CNRS, Colloque EMMA : Europe Méditerrané : relations économiques internationales et recomposition des espaces, 34 p.
- Mouhoud, E.M. et Oudinet, J.** (2005) *Migrations et mobilités dans l'espace européen : les nouvelles dynamiques des migrations Sud-Nord*, Caire, CEPN-CNRS, Colloque international - Le partenariat euro-méditerranéen ... Dix ans après Barcelone, 36 p.

- Nakache, D.** (2003) La migration : une priorité stratégique pour l'Union Européenne dans le partenariat Nord/Sud, disponible sur <http://www.unites.uqam.ca/gric/pdf/DelphineNakacheCIMADE.pdf>.
- Noiriel, G.** (1988) *Le creuset français : histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 350 p.
- Pelloquin, C.** (1999) "Un bref aperçu de la situation migratoire", *Migrations Société, Vol. 11*, N° 64-65, pp. 57-61.
- Perrin, N.** (2004) *Les déterminants individuels du retour ou de la pérennisation de l'immigration : une analyse du cheminement des immigrants dans les années 1990 en Belgique*, Colloque international de Budapest, Les Migrations Internationales, 15 p.
- Poulain, M.** (1993) "L'Europe de la migration : La croisée des chemins", *Revue suisse d'Economie Politique et Statistique, Vol. 129 N°3*, pp. 257-281.
- Poulain, M. et Krekels, B.** (1994) "La Belgique dans le concert des migrations européennes", *Migrations et Espace, N°6*, pp. 1-35.
- Poulain, M. et Wattelar, C.** (1983) "Les migrations intra-européennées : à la recherche d'un fil d'Ariane au travers des 21 pays du Conseil de l'Europe", *Espace, Populations, Sociétés, N°2*, pp. 11-26.
- Régnard, C.** (2005) *Immigration et présence étrangère en France en 2003*, Paris, La Documentation française, 165 p.
- Reynié, D.** (2004) *Les Européens en 2004*, Paris, Odile Jacob, 273 p.
- Richard, J.L.** (2005) "Les immigrés dans la société française", *Problèmes Politiques et Sociaux, N° 916*, 120 p.
- Royer, J.F.** (2002) "Redistribution de la population et des emplois sur le territoire français", *Territoires 2020, N° 6/2*, pp. 13-19.
- Salt** (1983) "Carrières et échanges de cerveaux : un cadre explicatif pour les migrations internationales de travail au sein de l'Europe du nord-ouest", *Espace, Populations, Sociétés, N°2*, pp. 27-37.
- Simon, G.** (1996) "La France, le système migratoire européen et la mondialisation", *REMI, Vol. 12, N°2*, pp. 261-273.
- Smits, F.** (2003) *La France, un territoire de l'Union Européenne*, Paris, Hatier, 255 p.
- Spill, C.** (2002) "Majorque, une île de l'archipel métropolitain européen", *Rives Nord Méditerranéennes, N°12*, pp. 1-10.
- Sprecher, M.** (1991) "Heimat ist, wo man sich mehr leisten kann", *Weltwoche, N°49 (5. Dezember)*, pp. 73-75.
- Tarrius, A.** (1992) *Les Fourmis d'Europe*, Paris, L'Harmattan, 207 p.
- Thorogood, D. et Winqvist, K.** (2003) "Europäische Union : Zu- und Abwanderung von Frauen und Männern", *Statistik kurz gefasst, Thema 3 - 2/2003*, pp. 1-7.
- Thumerelle, J.** (1992) "Migrations internationales et changement géopolitique en Europe", *Annales de géographie, N°565*, pp. 289-331.
- Warners, A.M.** (1993) "The development of retirement migration in Great Britain", *Espace, Populations, Sociétés, N°3*, pp. 115-134.
- Werner, H.** (2001) "Wirtschaftliche Integration und Arbeitskräftewanderungen in der EU", *Aus Politik und Zeitgeschichte, B8/2001*, pp. 11-19.

- Wihtol de Wenden, C.** (1999) "La question migratoire dans les traités européens", *Migrations Société*, Vol. 11 N° 64-65, pp. 5-14.
- Wihtol de Wenden, C.** (2002) *L'Europe migratoire*, FASILD, 31 p.
- Wihtol de Wenden, C.** (2004) "L'Union européenne face aux migrations", *Migrations Société*, Vol.16 N°91, pp. 57-91.

---

 ESPACE MIGRATOIRE MARSEILLAIS
 

---

- Affandi, E.** (1993) "Mobilités des habitants d'un village périurbaine marseillais", *Les Annales de la recherche urbaine*, N°59-60.
- Anselme, M. et Péraldi, M.** (1987) *Marseille et ses soeurs - notes sur la dynamique urbaine de quelques métropoles méditerranéens*, Paris, CERFISE.
- Arrif, A. et Hayot, A.** (1992) "Les territoires dans la ville macro et micro frontières à Marseille", *Rives Nord Méditerranée*, Vol.1, N°7.
- Ascaride, G. et Condor, S.** (2001) *La ville précaire - les "isolés" du centre ville de Marseille*, Paris, L'Harmattan, 288 p.
- Attard-Maraninchi, M.F. et Aubry, B.** (1997) *Le Panier, village corse à Marseille*, Paris, Autrement, 137 p.
- Attard-Maraninchi, M.F. et Temime, E.** (1990) *Migrance - Histoire des migrations à Marseille*, Aix en Provence, Edisud, 189 p.
- Aurran, B., Oswald, P. et Teule, M.** (1995) *Le grand projet urbain de Marseille - multipolarité et mobilité, comme enjeux de l'aménagement des arrondissements nord*, Marseille, CERFISE.
- Baille, B.** (1995) "Chinois de Marseille", *REMI*, Vol. 11, N°1, pp. 115-124.
- Bava, S.** (2000) "Reconversions et nouveaux modes commerciaux des morides à Marseille", *Hommes et Migrations*, N°1224, pp. 46-55.
- Bertoncello, B.** (2000) "Les marins africains de Marseille", *Hommes et Migrations*, N°1224, pp. 22-28.
- Bertoncello, B. et Bredeloup, S.** (2000) "Commerce africain, réseaux transnationaux et société locale", *Hommes et Migrations*, N°1224, pp. 5-22.
- Borruey, R.** (1994) *Histoire du commerce et d'industrie de Marseille XIXe - XXe siècles*, Marseille, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, 444 p.
- Camau, E.** (1905) *Marseille aux XXe siècle*, Marseille, Editeurs du journal de Economistes, 1006 p.
- Carreno, J.** (1977) *Immigration et ségrégation urbaine - le cas de Marseille*, Aix en Provence, Université d'Aix Marseille III, Thèse de doctorat, 354 p.
- Centi, C.** (1996) *Le laboratoire marseillaise - chemins d'intégration métropolitaine et segmentation sociale*, Paris, L'Harmattan, 320 p.
- Cesari, J., Moreau, A. et Schleyer Lindenmann, A.** (2001) *Plus marseillaise que moi, tu meurs!*, Paris, L'Harmattan, 192 p.
- Chambre Regional de Commerce et d'Industrie** (2004) *Atlas économique régional - Provence Alpes Côte d'Azur*, Marseille, INSEE PACA, CRCI PACA Corse, DRAF PACA, 72 p.

- Chastagnaret, G. et Mioche, P.** dir. (1998) *Histoire industrielle de la Provence*, Aix en Provence, UMR Telemme, 254 p.
- Clanché, F.** dir. (2005) *Portrait du territoire à moins de vingt minutes de Cadarache*, Marseille, INSEE, Préfecture de Région, DRTEFP Provence Alpes Côte d'Azur, 28 p.
- Comité Régional de Tourisme** (2002) *Provence-Alpes-Côte d'Azur : Les chiffres du tourisme*, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 12 p.
- Dell'Umbria, A.** (2006) *Histoire universelle de Marseille*, Marseille, Agone, 756 p.
- Derrien, X.** (2001) "*L'enquête publique sur les Plans de Déplacements Urbains : le cas de Marseille*", Aix en Provence, Université Aix Marseille III, Institut d'Aménagement Régional, Mémoire DESS.
- Donzel, A.** (1983) "*Marseille : politique urbaine et société locale*", Aix en Provence, Université Marseille - Aix en Provence, Thèse de doctorat.
- Donzel, A.** (1988) Comportement politiques et immigration : le cas de Marseille. *in* : Meyer, M. *Des migrants et des villes*, Aix en Provence, IREMAM, pp. 61-76.
- Donzel, A.** (1998) *Marseille l'expérience de la cité*, Paris, Anthropos.
- Donzel, A.** dir. (2001) *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, Paris, Maison Neuve et Larose, 495 p.
- Echinard, P.** (2000) *Marseille en mouvement*, Marseille, Editions européennes de Marseille-Provence, 128 p.
- Echinard, P. et Temime, E.** (1989) *Migrance - Histoire de Migration à Marseille*, Aix en Provence, Edisud, 181 p.
- Fluchaire, D.** (2000) "*Intégration sociale et évolution du bâti, le quartier de Sous la Rose*", Aix en Provence, Université Aix Marseille III, Institut d'Aménagement Régional, Mémoire DEA.
- Fourest, A.** (1987) *Gérer Marseille aujourd'hui : mission impossible?*, Marseille, C.E.R.F.I.S.E., Actes du Colloque de Marseille : Gérer les crises urbaines? - Le cas de quelques métropoles de la Méditerranée Occidentale, pp. 319-332.
- Garnier, J.C.** (1988) Vie et mort d'une "cité populaire". *in* : Meyer, M. *Des migrants et des villes*, Aix en Provence, IREMAM, pp. 11-36.
- Girard, N.** (1991) "La périphérie contre Marseille?" *Géographie sociale*, N°11, pp. 181-190.
- Gothe, K., Weeber, H. et Weeber, R.** (2003) Migration, Integration Stadtentwicklung - Marseille. *in* : Deutsche Akademie für Städtebau und Landesplanung *Stadtentwicklung durch Zuwanderer-Integration von Migranten*, Berlin, Müller+Busmann, pp. 255-267.
- Hayot, A.** (1996) "Marginalisation et cohabitation interethnique à Marseille", *Société française*, N°15.
- Houssein Meran Mahmoud, A. et Guilan, T.** (2000) "Les Comoriens de Marseille, entre coutume et commerce", *Hommes et Migrations*, N°1224, pp. 62-70.
- INSEE** (2001) "Les déplacements urbains dans les métropoles de Marseille, Toulon et Nice", *SUD INSEE dossier*, N°17, 4 p.
- INSEE** (2001) "Les femmes immigrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur", *SUD INSEE Stats*, N°117, 4 p.
- INSEE** (2005) "Des dynamiques de développement variées autour de Cadarache", *SUD INSEE l'essentiel*, N°86, 6 p.



- INSEE et FASILD** (2004) *Les populations immigrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Marseille, 20 p.
- Lopez, R. et Temime, E.** (1989) *Migrance - Histoire de migration à Marseille*, Aix en Provence, Edisud, 207 p.
- Martinelli, D.** (2003) "Aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence - un regain d'attractivité mais des disparités sociales marquées", *SUD INSEE l'essentiel*, N°62.
- Moreau, A.** (1999) "Migrants et sociétés urbaines en Europe - l'Exemple de Marseille et de Francfort-sur-le Main", *Migration Etudes*, N°90.
- Morel, B. et Sanmarco** (1985) *Marseille - l'endroit du décor*, Aix en Provence, Edisud, 191 p.
- Noir, T.** (2003) "Marseille, la fin de l'effet TGV", *Le Point*, N°1626, pp. I-VIII.
- Pillet, C.** (1999) "Marseille, du Moyen-Âge à l'an 2000 - un essor démographique parfois interrompu mais toujours renouvelé", *SUD INSEE l'essentiel*, N°21.
- Pillet, C.** (2001) "La proportion d'immigrés décroît régulièrement en PACA", *SUD INSEE l'essentiel*, N°39.
- Pillet, C. et Trousson, B.** (2001) "Migrations interrégionales - Provence-Alpes-Côte d'Azur attire moins", *SUD INSEE l'essentiel*, N°44.
- Pons, D.** (1997) "Marseille ou le mythe vacillant de l'intégration", *Le Monde diplomatique*, Juillet 1997.
- Ratier, Y.** (1989) *Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille XIXe - XXe siècles*, Marseille, Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, 270 p.
- Région Provence Alpes Côte d'Azur** (2004) *Atlas économique régional Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Chambre régionale de commerce et d'industrie, INSEE, 72 p.
- Ruffin, F.** (2007) "Penser la ville pour que les riches y vivent heureux", *Le Monde diplomatique*, Janvier 2007, pp. 14-15.
- Sow, A.** (2001) "Africains et Asiatiques dans l'économie informelle à Marseille", *Hommes et Migrations*, N°1233, pp. 59-71.
- Tarrius, A.** (1995) "Naissance d'une colonie : un comptoir commercial à Marseille", *REMI*, Vol. 11, N°1, pp. 21-52.
- Viard, J.** (1995) *Marseille, une ville impossible*, Paris, Payot, 312 p.
- Volle, J.P.** (2002) "Entre Montpellier et Marseille, aires urbaines et espaces métropolitains", *REMI*, Vol. 50 N°199, pp. 275-288.

---

 AUTRES ÉTUDES RÉGIONALES
 

---

- Adams, R.** (2003) *International migration, remittances and the brain drain : a study of 24 labor exporting countries*, Policy Research Working Paper 3069, World Bank, 36 p.
- Benit, C.** (1996) "*La ville fragmentée - étude d'un quartier d'immigration de Los Angeles*", Aix en Provence, Université Aix Marseille III, Mémoire DEA, 106 p.
- Benit, C.** (2000) Johannesburg : déségrégation raciale, ségrégation sociale? in : Dureau, F., Dupont, V., Lelièvre, E., Lévy, J.P. et Lulle, T. *Métropoles en mouvement*, Paris, IRD, pp. 269-281.
- Bertraud, M.** (2000) Mouvement résidentiel à Bamako - mobilité structurée, circulation fragmentée dans l'espace urbaine. in: Dureau, F., Dupont, V., Lelièvre, E., Lévy, J.P. et

- Lulle, T. *Métropoles en mouvement - une comparaison internationale*, Paris, L'Harmattan, pp. 155-165.
- Cosío-Zavala, M.E.** (1998) *Changements démographiques en Amérique latine*, Paris, Estem, coll. Universités francophones, 122 p.
- Delauney, D. et Santibañez** (1998) De l'usage des observatoires : la mesure des migrations entre le Mexique et les Etats-Unis. *in* : Paris, Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (Orstom), coll. Colloques et séminaires, pp. 261-280.
- Dubresson, A.** (1995) *Travail, migration, insertion : vers une nouvelle donnée spatiale en Côte d'Ivoire ?* ", *La ville à guichets fermés ? Itinéraires, réseaux et insertion urbaine*, Institut Fondamental d'Afrique Noire – Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (Orstom), pp. 217-238.
- Faret, L.** (1998) "*Les territoires de la mobilité. Champs migratoires et espaces transnationaux entre le Mexique et les Etats-Unis*", Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, Institut de géographie, Thèse de doctorat, 394 p.
- Foucher, M.** (1977) "Argentine : les migrations des travailleurs des pays limitrophes", *Revue Tiers-Monde*, Vol. 18, N°69, pp. 139-150.
- Franqueville, A.** (1974) "Zone d'attraction urbaine et région migratoire : l'exemple de Yaoundé", *Différenciation régionale et régionalisation en Afrique francophone et à Madagascar, Travaux et documents de l'Orstom – n° 39, Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer*, pp. 39-51.
- Globerman, S.** (1999) "Perspectives sur le libre échange nord américain - Libéralisation des échanges et migration de travailleurs qualifiés", *Programme des publications de recherche d'Industrie Canada, Document N° 3 Avril 1999*, 35 p.
- Le Pape, M.** (1993) "L'attraction urbaine : soixante-cinq ans d'observations sur Abidjan", *Cahiers des Sciences Humaines, Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (Orstom), Vol. 29, N° 2-3*, pp. 333-348.
- Martin, C.** (2005) "*Complexe migratoire et distribution spatiale de population dans le Sud bolivien*", Paris, Université Paris V, Thèse de doctorat, 703 p.
- Naim, M.** (1996) "*La migration internationale de travail et les transformations socio-spatiales dans les oasis présahariennes du Maroc : le cas de la vallée du Todrha*", Nice, Université de Nice Sophia Antipolis, U.F.R. Espaces et cultures, Département de géographie, Thèse de doctorat, 505 p.
- Paternoster** (2004) "Mindestlöhne EU Mitgliedstaaten, Kandidatenländer, USA 2004", *Statistik kurz gefasst - Bevölkerung und soziale Bedingungen, 10/2004*, pp. 1-8.

---

THEORIES ET CONCEPTS/ APROCHES GENERALES

---

- Académie Universelle des Cultures** (2000) *Migrations et errances*, Paris, Grasset.
- Agier, M.** (1999) *L'Invention de la ville - Banlieues, township, invasion*, Paris, Edition des Archives Contemporaines, 176 p.
- Antoine, P., Bocquier, P., Fall, A.S. et Guisse, Y.** (1993) Etude de l'insertion urbaine des migrants : présentation de la méthodologie de l'enquête menée à Dakar. *in* : Lelièvre, E. et Levy-Vroelant, C. *La ville en mouvement : habitat et habitants*, Paris, L'Harmattan, pp. 247-257.

- Attias-Donfut, C.** (2004) *New patterns of migration and transmigration. A life course perspective*, Oslo, European regional meeting. Migrants and social protection, 21-23 avril 2004, 17 p.
- Aubry, B.** (1998) Le Rôle des migrations dans la croissance urbaine. *in* : Pumain, D., Mattei, M.F. *Données urbaines 2*, Paris, Anthropos.
- Authier, J.Y. et Lévy, J.P.** (2002) L'étude des rapports résidentiels des citadins - une approche comprehensive des mobilités en milieu urbain. *in* : Lévy, J.P. et Dureau, F. *L'accès à la ville - les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 329-354.
- Avenel, C.** (1995) "Quartiers défavorisés et ségrégation", *Hommes et Migrations*, N°1195, pp. 34-40.
- Bailly, A.** (1999) Pour un développement social urbain durable. *in* : Bailly, A. et Huriot, J.M. *Villes et croissance - Théories, modèles, perspectives*, Paris, Anthropos, pp. 259-273.
- Bailly, A. et Huriot, J.M.** dir. (1999) *Villes et croissance - Théories, modèles, perspectives*, Paris, Anthropos, 273 p.
- Bailly, F., Mouchoud E.M. et Oudinet, J.** (2003) "Les nouvelles dynamiques migratoires : relance et complexification", *Chronique Internationale de l'IREM*, N° 84, pp. 30-47.
- Barou, J.** (1990) "Des chiffres et des hommes", *Hommes et Migrations*, N°1131, pp. 5-8.
- Barou, J.** (1992) *Le place du pauvre - Histoire et géographie sociale de l'Habitat HLM*, Paris, L'Harmattan, 135 p.
- Barrère, P. et Casson-Monnat, M.** (1980) *Les villes françaises*, Paris, Masson, 255 p.
- Barthon, C.** (1998) "La ségrégation comme processus dans l'école et dans la ville", *REMI*, Vol. 14, N°1, pp. 93-104.
- Baud, P., Bourgeat, S. et Bras, C.** (2003) *Dictionnaire de géographie*, Paris, Hatier, 544 p.
- Beckouche, P.** (1994) *Objectif terre. Géographie de l'industrie aéronautique européenne*, Rapport de Géomédia-DATAR, 52 p.
- Begag, A.** (1988) Espace-temps, présence-absence - des immigrés dans le champ urbain. *in*: Meyer, M. *Des migrants et des villes - Mobilité et insertion*, Aix en Provence, IREMAM, pp. 109-120.
- Belbah, M. et Chattou, Z.** (2001) "Sujet et Citoyen", *Migrations Etudes*, N°103, pp. 1-12.
- Bermils, B. et Bouinot, J.** (1995) *La gestion stratégique des villes*, Paris, Armand Collin, 208 p.
- Body Gendrot, S.** (1992) "Essai de définition en matière de comparaisons internationales", *REMI*, Vol. 8, N°1, pp. 9-15.
- Body Gendrot, S. et de Rudder, V.** (1998) "Les relations interculturelles dans la ville - entre fictions et mutation", *REMI*, Vol. 14, N°1, pp. 7-24.
- Bonvalet, C. et Brun, J.** (2002) Etat des lieux des recherches sur la mobilité résidentielle en France. *in* : Lévy, J.P. et Dureau, F. *L'accès à la ville - les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 15-64.
- Bonvalet, C. et Fribourg, A.M.** dir. (1988) *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, 459 p.
- Bonvalet, C., Lelièvre, E. et Vivier, G.** (2002) L'approche de la mobilité à partir des données de l'enquête "biographies et entourage". *in* : Lévy, J.P. et Dureau, F. *L'accès à la ville - les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 383-398.

- Borjas, G.** (1989) "Economic theory and international migration", *International Migration Review*, N°3, pp. 457-485.
- Bottin, M.** (1996) "La frontière de l'état - Approche historique et juridique", *Sciences de la Société*, N°37, pp. 15-25.
- Brun, J.** (1994) Essai critique sur la nation de ségrégation et sur son usage en géographie urbaine. in : Roncayolo, M. *La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, pp. 21-59.
- Burdèse, J.C., Roussel, M., Spector, T. et Theys, J.** (1998) *De la ville à la mégapole - Essor ou déclin des villes au XXI siècle*, Paris, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, 54 p.
- Burgel, J.** (1993) *La ville aujourd'hui*, Paris, Hachette, 168 p.
- Calvino, I.** (1973) *Les villes invisibles*, Milan, Editions du Seuil, 189 p.
- Carraro, C. et Soubeyran, A.** (2005) "Labour demand with heterogeneous workers : Migrations and unemployment", *Research in Economics*, N°59, pp. 119-136.
- Carrington, W.J. et Detragiache, E.** (1998) "How big is the brain drain?" *IMF Working paper*, WP/98/102.
- Carrington, W.J. et Detragiache, E.** (1999) "How extensive is the brain drain?" *Finance and development*, pp. 46-49.
- Chaline, C.** (1996) *Les villes nouvelles dans le monde*, Paris, PUF, Que sais-je?, 128 p.
- Chasteland, J.C. et Chesnais, J.C.** dir. (2002) *La population du monde - géants démographiques et défis internationaux*, Paris, INED, 768 p.
- Cholewinski, R.** (2003) *Temporary Migration in Europe in the Past and Present : General Features and Protection Afforded*, Geneva, ILO Workshop on Temporary Migration - Assessment and practical proposals for overcoming protection gaps, 10 p.
- Commission Européenne** (2001) *Les compétences et la mobilité*, Task Force de haut niveau, 30 p.
- Condro, S.** (1988) L'insertion sociale des immigrés. in : Meyer, M. *Des migrants et des villes*, Aix en Provence, IREMAM.
- Coulon, A.** (1992) *L'école de Chicago*, Paris, PUF, Que sais-je?, 128 p.
- Courlet, C.** (1996) "Globalisation et frontière", *Sciences de la Société*, N°37, pp. 27 - 35.
- Daly, H.E.** (2004) "Population, Migration et Mondialisation", *L'Etat de la planète*, N°17 *Le délicat enjeu de la démographie - septembre/octobre 2004*, 12 p.
- De Castelbajac, P. et Monod, J.** (1997) *L'aménagement du territoire*, Paris, PUF, Que sais-je?, 127 p.
- De Gourcy, C.** (2002) "La migration urbaine volontaire entre itinéraires biographiques et inscription spatiale", Aix en Provence, Aix Marseille III, Institut d'Aménagement Régional, Thèse de doctorat.
- De Rudder, V.** (1988) Stratégies des immigrés en matière de logement. in : Bonvalet, C. et Fribourg, A.M. *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, pp. 441-459.
- De Rudder, V.** (2002) "De l'urbain au social : le "cycle des relations raciales"", *REMI*, Vol. 18, N°3, pp. 41-54.
- De Singly, F.** (1992) *L'enquête et ses méthodes : le Questionnaire*, Paris, Nathan, 128 p.

- Delville, P.L.** (1990) "Les projets de développement initiés par les migrants", *Hommes et Migrations*, N°1131, pp. 25-27.
- Derycke, P.H., Huriot, J.M. et Pumain, D.** (1996) *Penser la ville : Théories et modèles*, Paris, Economica, 335 p.
- Deutsche Akademie für Städtebau und Landesplanung** (2002) *Stadtentwicklung durch Zuwanderung - Integration von Migration*, Frankfurt, Müller + Busmann, Jahrestagung, 271 p.
- Dewitte, P.** (2000) "Migrants à l'heure de la mondialisation", *Hommes et Migrations*, N°1224, pp. 1-4.
- Di Méo, G.** (1991) *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Anthropos, 319 p.
- Docquiera, F. et Rapoport, H.** (2003) "Ethnic discrimination and the migration of skilled labor", *Journal of Development Economics*, N°70, pp. 159– 172.
- Domenach, H.** (1996) "De la migratologie", *REMI*, Vol. 12, N°2, pp. 73-86.
- Domenach, H.** (2001) Les migrations internationales. in : Léry, A. et Vimard, P. *Population et développement : les principaux cinq ans après la conférence du Caire*, Paris, Les Documents et Manuels du CEPED, N°12, pp. 51-58.
- Domenach, H. et Picouet, M.** (2000) *Population et environnement*, Paris, PUF, Que sais-je?, 127 p.
- Domenach, H., Picouet, M. dir.** (2004) *Environnement et populations : la durabilité en question*, Paris, L'Harmattan, coll. Populations, 225 p.
- Donzelot, J. et Jaillet, M.C.** (1999) "Fragmentation urbaine et zones défavorisées", *Hommes et Migrations*, N°1217, pp. 5-17.
- Dubresson, A.** (2000) Une mise en perspective des recompositions socio-spatiales urbaines. in : Dureau, F., Dupont, V., Lelièvre, E., Lévy, J.P. et Lulle, T. *Métropoles en mouvement - une comparaison internationale*, Paris, Economica, pp. 13-31.
- Dupaquier, M.** (2001) *Démographie*, Paris, PUF, 242 p.
- Dupont, V. et Guilmo, C.Z.** (1993) "Mobilités spatiales et urbanisation. Théories, pratiques et représentations", *Cahiers des Sciences Humaines, Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (Orstom)*, vol. 29, N° 2-3, pp. 279-294.
- Durance, P.** (2005) *Démographie et vieillissements des territoires - Compte rendu de la séance du 20 janvier 2005*, Paris, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, Séminaire Prospective Info, 18 p.
- Durand-Lasserre, A.** (1986) *L'exclusion des Pauvres dans les villes du tiers-monde*, Paris, L'Harmattan, 198 p.
- Dureau, F.** (2002) Les systèmes résidentiels - concepts et applications. in : Lévy, J.P. et Dureau, F. *L'accès à la ville - les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, pp. 355-382.
- Dureau, F., Dupont, V., Lelièvre, E., Lévy, J.P. et Lulle, T. dir.** (2000) *Métropoles en mouvement - une comparaison internationale*, Paris, Economica, 656 p.
- Epifani, P. et Gancia, A.G.** (2004) "Trade, migration and regional unemployment", *Regional Science and Urban Economics*, N°35, pp. 625-644.
- European Commission** (2001) *High level task force on Skills and Mobility, Final Report*, 28 p.

- Eurostat** (2001) *Task Force de haut niveau sur les compétences et la mobilité, Rapport Final*, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 14 décembre 2001, 30 p.
- Eurostat** (2001) "Was veranlasst Menschen zum Auswandern?" *Statistik kurz gefasst, Thema 3 - 1/2001*, pp. 1-7.
- Fayolle, J.** (2003) "Migrations anciennes et nouvelles - Les politiques et les acteurs à l'épreuve", *Chronique Internationale de l'IREs*, N°84, pp. 7-29.
- Fibbi, R.** (2004) L'approche transnationale dans l'étude des migrations. *in* : Nedelcu, M. *Actes du colloque : La mobilité internationale des compétences. Fuite ou circulation?*, Neuchâtel, L'Harmattan, pp. 61-76.
- Foucher, M. et Potel, J.Y.** (1993) *Le continent retrouvé*, Marseille, Editions de l'Aube, 182 p.
- Fourcaut, A.** (1996) *La ville divisée*, Grane, Créaphis, 465 p.
- Frickey, A., Murdoch, J. et Primon, J.L.** (2004) "Les jeunes issus de l'immigration - de l'enseignement supérieur au marché du travail", *CEREG*, 205, 4 p.
- Garnier, J.C.** (1990) "Migration, flux monétaires et économie villageoise", *Hommes et Migrations*, N°1131.
- Gasperini, E.** (1996) "Frontière(s) en débat", *Sciences de la Société*, N°37, pp. 3-10.
- George, P.** (1972) *Population et peuplement*, Paris, PUF, 207 p.
- Grammatikopoulou, A.** (1999) "L'immigration : un défi pour l'Etat et la Société", *Migrations Société*, Vol. 11, N° 64-65, pp. 105-124.
- Guentcheva, R., Kabakchieva, P. et Kolarski, P.** (2003) *Sharing Experience : Migration Trends in Selected Applicant Countries and Lessons Learned from the "New Countries of Immigration" in the EU and Austria - Volume 1 - Bulgaria*, Organisation Internationale pour les migrations, 106 p.
- Guerrassimoff, E.** dir. (2004) *Migrations internationales, mobilités et développement*, Paris, L'Harmattan, 318 p.
- Guigou, J.L.** (2002) *Le polycentrisme en Europe : une vision de l'aménagement du territoire européen*, La Tour d'Aigues, l'Aube, 267 p.
- Guilmoto, C.Z. et Sandron, F.** (2003) *Migration et développement*, Paris, La Documentation française, 142 p.
- Hammouche, A.** (1996) "Quartiers sans travail - Sociabilité au point mort", *Hommes et Migrations*, N°1195, pp. 15-21.
- Hammouche, A.** (1999) "Ville et Immigration, le débat publique en questions", *Hommes et Migrations*, N°1217, pp. 18-29.
- Hammouche, A. et Dewitte, P.** (1999) "L'immigration dans le cité", *Hommes et Migrations*, N°1217, pp. 1-5.
- Hayot, A.** (2002) "Pour une anthropologie de la ville et dans la ville", *REMI*, Vol. 18, N°3, pp. 93-106.
- Heckmann, F.** (1998) "Globale Wertintegration und soziale Netzwerke - Zur Erklärung weltweiter Migration", *Europäisches Forum für Migrationsstudie*, N°3, pp. 1-18.
- Heineberg, H.** (2000) *Allgemeine Geographie - Stadtgeographie*, Paderborn, Schöningh, 328 p.
- Héran, F.** dir. (2002) *Immigration, marché du travail, intégration*, Paris, La Documentation française, 410 p.

- Hily, M.A. et Ma Mung, E.** (2002) *Catégories et lieux des circulations migratoires*, Rapport final, Migrinter, 118 p.
- Hirtenlehner, M.** (1999) "Un pays sans lois contre les discriminations", *Migrations Société*, Vol. 11, N° 64-65, pp. 29-40.
- Horowitz, R.** (2002) "Inégalités, démocraties et travail de terrain - l'école de Chicago hier et aujourd'hui", *REMI*, Vol. 18, N°3, pp. 117-128.
- Husa, K., Panreiter, C. et Stacher, I.** (2000) *Internationale Migration - Die globale Herausforderung des 21. Jahrhunderts*, Frankfurt am Main, Brandes und Apsel, 311 p.
- INED** (1996) *Populations, l'état des connaissances - La France, L'Europe, le Monde*, Paris, La Découverte, 334 p.
- INSEE** (1996) "Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale", *Economie et Statistique* N°299, 4 p.
- INSEE** (1998) "L'urbanisation se poursuit dans les années 90", *INSEE Première* N°603, 4 p.
- Kroehnert, S.** (2003) *Theorien der Migration*, Berlin Institut für Weltbevölkerung und globale Entwicklung, disponible sur [www.berlin-institut.org/pages/buehne\\_migr\\_kroehnert\\_theorien.html](http://www.berlin-institut.org/pages/buehne_migr_kroehnert_theorien.html).
- Kuls, W. et Kemper, F.J.** (2000) *Bevoelkerungsgeographie*, Leipzig, Teubner, 304 p.
- Lacour, C. et Gervais-Aguer, M.M.** (1996) *Populations et territoires. La vraie vie d'un faux couple*, Bordeaux, Démographie et aménagement du territoire : actes du Xe colloque national de démographie, pp. 53-64.
- Lajoie, G.** (1998) La ségrégation des populations urbaines de 1982 à 1990. in : Pumain, D. et Mattei, M.F. *Données urbain 2*, Paris, Anthropos.
- Le Bras, H.** (1994) Echelle et ségrégation. in : Roncayolo, M. *La ségrégation dans la ville*, Paris, L'Harmattan, pp. 181-194.
- Leber, B.** (2001) "Stadtentwicklung und Migration", *Querlight*, N°22, pp. 1-9.
- Lederer, H.** (1998) "Illegal Migration : Why does it exist and what do we know about numbers and trends", *efms paper*, N°12.
- Lee, E.S.** (1966) "A Theory of Migration", *Demography*, N°3, pp. 47-57.
- Lelièvre, E.** (1988) Point des connaissances quantitatives en matière de mobilité résidentielle. in : Bonvalet, C. et Fribourg, A.M. *Stratégies résidentielles*, Paris, INED, pp. 73-85.
- Lévi-Strauss, C.** (1997) *Anthropologie structurale*, Paris, Pocket, 446 p.
- Lévy, J.P. et Dureau, F.** dir. (2002) *L'accès à la ville - les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, 411 p.
- Lévy, M.L.** (2002) Migrations et tensions migratoires. in : Université de tous les savoirs *La Géographie et la Démographie*, Paris, Odile Jacob, pp. 71-86.
- Lichtenberger, E.** (1998) *Stadtgeographie*, Leipzig, Teubner, 165 p.
- Ma Mung, E.** (2002) La complexité des migrations des populations d'origine chinoise. in: Héran, F. *Immigration, marché du travail, intégration*, Paris, La Documentation française, pp. 179-194.
- Mahnig, H.** (1996) "Faire du logement pour les immigrés", *Hommes et Migrations*, N°1195, pp. 46-50.
- Mandelbaum, J.** (2003) L'amère comédie de l'intégration en politique. *Le Monde*, 26/11/2003.
- Marmora, L.** (2002) *Les politiques de migrations internationales*, Paris, L'Harmattan, 269 p.

- Marotel, G., Tarrus, A. et Peraldi, M.** (1994) "Migration et citoyenneté - L'approche de la ville par la mobilité", *Les Annales de la recherche urbaine*, N°64.
- Martiniello, M.** (1992) *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, Paris, L'Harmattan, 317 p.
- Meillassoux, C.** (1990) "Chez eux et chez nous!" *Hommes et Migrations*, N°1131, pp. 29-32.
- Meyer, J.B. et Hernandez, V.** (2004) Les diasporas scientifiques et techniques : état des lieux. *in* : Nedelcu, M. *Actes du colloque : La mobilité internationale des compétences. Fuite ou circulation?*, Neuchâtel, L'Harmattan, pp. 19-58.
- Meyer, M. dir.** (1988) *Des migrants et des villes - Mobilité et Insertion*, Aix en Provence, IREMAM, 143 p.
- Missaoui, L.** (1995) "Généralisation du commerce transfrontalier", *REMI*, Vol.11, N°1, pp. 77-89.
- Monod, J.** (1971) *L'Aménagement du territoire*, Paris, PUF, Que sais-je?, 127 p.
- Noir, D. et Thumerelle, P.J.** (1993) *L'étude géographique des populations*, Paris, Masson, 124 p.
- Parant, A.** (1996) *Populations et territoires. Problèmes méthodologiques*, Bordeaux, Démographie et aménagement du territoire : actes du Xe colloque national de démographie, 9-16 p.
- Paulet, J.P.** (2000) *Géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 315 p.
- Pelloquin, C.** (1999) "Un bref aperçu de la situation migratoire", *Migrations Société*, Vol. 11, N° 64-65, pp. 57-61.
- Poulain, M., Eggerickx, T.** (1996) *Le quartier comme cadre d'analyse des interactions entre démographie et aménagement du territoire*, Bordeaux, Démographie et aménagement du territoire : actes du Xe colloque national de démographie, pp. 107-117.
- Pradeau, C.** (1994) *Jeux et Enjeux des frontières*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 362 p.
- Pressat, R.** (1981) *Les méthodes en démographie*, Paris, PUF, Que sais-je?, 127 p.
- Pumain, D. et Saint-Julien, T.** (1997) *L'analyse spatiale*, Paris, Armand Colin/ Masson, 53 p.
- Pumain, D. et Saint-Julien, T.** (1997) *L'analyse spatiale 1. Localisation dans l'espace*, Paris, Armand Collin, 167 p.
- Pumain, D. et Saint-Julien, T.** (2001) *L'analyse spatiale 2. Les interactions spatiales*, Paris, Armand Collin, 191 p.
- Quesnel, A. et Vimard, P.** (1991) *Migration, changements sociaux et développement*, Paris, Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (Orstom), coll. Colloques et séminaires, 388 p.
- Rappaport, J.** (2005) "How does labor mobility affect income convergence?" *Journal of Economic Dynamics & Control*, N°29, pp. 567 – 581.
- Ravenstein, E.G.** (1885) "The laws of migration", *Journal of the statistical society of London*, Vol. 48, N°2, pp. 167-235.
- Robson, P.** (1987) *The economics of international migration*, London, Allen&Unwin, 65 p.
- Roncayolo, M.** (1997) *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 285 p.
- Rousseau, D.** (1992) *L'Aménagement urbain*, Paris, PUF, Que sais-je?, 127 p.



- Sayad, A.** (1993) *Vieillir ... dans l'immigration, Vieillir et mourir en exil*, Lyon, P.U.F.
- Shimada, A.** (2005) "Foreign worker participation in labor markets and the economy's welfare", *Journal of Policy Modeling*, N°27, pp. 355-362.
- Simon, G.** (1995) *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, PUF, 429 p.
- Simon, G.** (2002) "Penser globalement les migrations", *Migrations et frontières*, N° 272.
- Sjaastad, L.A.** (1962) "The Costs and Returns of Human Migration", *Journal of Political Economy*, N°705.
- Stouffer, S.A.** (1940) "Intervening opportunities - A theory relating mobility and distance", *American Sociological Review*, N°5, pp. 845-867.
- Stouffer, S.A.** (1960) "Intervening opportunities and coming migrants", *Journal of Regional Science*, N°2, pp. 1-26.
- Tapinos, G. et Delaunay, D.** (1998) *Mondialisation et migrations internationales*, Paris, INED, Conférence internationale sur les migrations, le libre-échange et l'intégration régionale, 18 p.
- Tarrius, A.** (1993) "Territoires circulatoires et espaces urbains", *Les Annales de la recherche urbaine*, N°59-60, pp. 1-13.
- Tarrius, A.** (2001) "Au-delà des Etats-nations : des sociétés de migrants", *REMI*, Vol. 17, N° 2, pp. 37-61.
- Temime, E.** (2001) "Vieillir en immigration", *REMI*, Vol. 17, N°1.
- Thorogood, D. et Winqvist, K.** (2003) "Europäische Union : Zu- und Abwanderung von Frauen und Männern", *Statistik kurz gefasst, Thema 3 - 2/2003*, pp. 1-7.
- Thumerelle, J.** (1992) "Migrations internationales et changement géopolitique en Europe", *Annales de géographie*, N°565, pp. 289-331.
- Vennat, F.** (2004) Les migrations et le besoin de main-d'oeuvre. in : Daugareilh, V. *Migrations Internationales*, Lyon, Chronique Sociale, pp. 33-66.
- Vignerot, E.** (1997) *Géographie et statistiques*, Paris, PUF, Que sais-je?, 127 p.
- Wackermann, G.** dir. (2003) *Les frontières dans un monde en mouvement*, Paris, Ellipses, 159 p.
- Wickramasekara, P.** (2004) Les options politiques en réponse à la migration des compétences : retention, retour et circulation. in : Nedelcu, M. *Actes du colloque : La mobilité internationale des compétences. Fuite ou circulation?*, Neuchâtel, L'Harmattan, pp. 167-202.
- Wihtol de Wenden, C.** (2005) *Atlas des migrations dans le monde*, Paris, Autrement, 79 p.
- Williams, J.M.** (1999) "Le phénomène migratoire : un Etat de lieux", *Migrations Société*, Vol. 11, N°64-65, pp. 207-218.
- Wiseman, R.F. et Roseman, C.C.** (1979) "The topology of elderly migration based on the decision making process", *Economic Geography*, N°55, pp. 324-337.

## Tables des documents insérés

| CARTES   |     |
|--|-----|
| Carte II-1 Les communes de l'espace migratoire marseillais .....   | 74  |
| Carte II-2 Les communes de l'espace migratoire marseillais en 1999 selon leur effectif de population .....   | 77  |
| Carte II-3 Découpage de la commune de Marseille selon l'arrondissement et le TRIRIS (unité spatiale de l'INSEE) en 1999 .....  | 80  |
| Carte II-4 La population de l'UE dans l'EMM en 1999 : composition et indice de concentration dans la population totale.....  | 104 |
| Carte II-5 La population de l'UE dans l'EMM en 1975 : composition et indice de concentration dans la population totale.....  | 105 |
| <br>   |     |
| Carte III-1 La population de l'UE dans l'EMM dont la résidence antérieure en 1968 et 1975 est à l'étranger : effectifs et indice de concentration .....  | 146 |
| Carte III-2 La population de l'UE dont la résidence antérieure est à l'étranger lors des recensements de 1968 et 1975, en effectifs et la part résultante relativement au stock de population totale de 1975, autour de l'Etang de Berre et à La Ciotat : attraction vers les zones industrielles en 1968 et 1975 .....                        | 148 |
| Carte III-3 La population de l'UE dont la résidence antérieure est à l'étranger lors des recensements de 1968 et 1975, en effectifs et la part résultante relativement au stock de population totale de 1975, dans les zones d'activités au nord et à l'est de Marseille (1975).....   | 153 |
| Carte III-4 La population de l'UE dont la résidence antérieure est à l'étranger lors des recensements de 1968 et 1975, en effectifs et la part résultante relativement au stock de population totale de 1975, à proximité de la vallée de la Durance .....   | 155 |
| Carte III-5 La population de l'UE en 1968 à Marseille : composition selon la nationalité à la naissance et indice de concentration dans la population totale par arrondissement.....   | 161 |
| Carte III-6 La population de l'UE à Marseille dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement en 1968 et en 1975 : composition selon la nationalité à la naissance et indice de concentration dans la population non française à la naissance ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger, par arrondissement.....    | 162 |
| <br>   |     |
| Carte IV-1 Part de la population de l'UE de plus de 60 ans dans la population de l'UE totale de l'EMM en 1999 .....  | 190 |
| Carte IV-2 La population de l'UE dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement en 1990 et 1999 dans l'EMM : composition et indice de concentration de la population espagnole, italienne et portugaise (par rapport à la population non française à la naissance ayant déclaré sa résidence antérieure à l'étranger) ..... | 201 |
| <br>   |     |
| Carte V-1 La population de l'UE dans l'EMM en 1999 : composition et indice de concentration de la population autre UE15 dans la population totale.....   | 229 |
| Carte V-2 La population autre UE15, ayant déclaré en 1990 ou 1999 sa résidence antérieure à l'étranger : indice de concentration (dans la population non française à la naissance, arrivée entre 1982 et 1999) et effectifs dans l'EMM.....  | 232 |
| Carte V-3 La population de l'UE15 dans la ville de Marseille en 1999 : Indice de concentration dans la population totale par arrondissement .....  | 234 |

|   |     |
|---|-----|
| Carte V-4 La population autre UE15 en 1999 dans la ville de Marseille et le prix immobilier par arrondissement.....   | 237 |
| Carte V-5 La population de l'UE10 dans l'EMM en 1999 selon l'indice de concentration dans la population totale et la part dans la population de l'UE.....           | 246 |
| Carte V-6 La population de l'UE10 dans l'EMM dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement en 1990 et 1999.....                                 | 248 |
| Carte VI-1 La population autre UE15 dans l'EMM en 1999 : indice de concentration dans la population totale et niveau d'étude.....                                   | 286 |
| Carte VI-2 Plan des quartiers du projet Euroméditerranée.....   | 290 |
| Carte VI-3 Réseau TGV à partir de Marseille.....  | 292 |
| Carte VII-1 La population autre UE15 de plus de 60 ans résidant en 1999 en France, ayant déclaré en 1999 sa résidence antérieure à l'étranger, selon la région..... | 314 |
| Carte VII-2 La population étrangère autre UE15 de plus de 60 ans dans l'EMM en 1999 : Indice de concentration dans la population totale.....                        | 318 |
| Carte VII-3 La population étrangère autre UE15 de plus de 60 ans dans la ville de Marseille en 1999 : Indice de concentration dans la population totale.....        | 321 |
| Carte VII-4 La population étrangère espagnole, italienne, portugaise de plus de 60 ans dans l'EMM en 1999 : indice de concentration dans la population totale.....  | 323 |

---

 FIGURES
 

---

|  |    |
|--|----|
| Fig. I-1 Le critère de définition de la population d'étude reposant sur le pays de naissance.....  | 27 |
| Fig. I-2 Le critère de définition de la population d'étude reposant sur la nationalité.....  | 28 |
| Fig. I-3 Soldes migratoires en France réévalués par l'INSEE de 1999 à 2003 (chiffres arrondis).....  | 53 |
| Fig. I-4 Comparaison de données statistiques de l'immigration en France et de l'émigration vers la France des pays de l'UE en 1999.....  | 57 |
| Fig. I-5 Effectifs des Allemands entrés en 1999 en France selon le pays d'enregistrement.....  | 60 |
| Fig. I-6 La population interrogée lors de l'enquête EPUEM selon l'année et l'enregistrement de l'arrivée en France.....  | 63 |
| Fig. II-1 La population de l'UE dans l'EMM selon le pays de dernière résidence (hors de France).....   | 86 |
| Fig. II-2 La population née à l'étranger résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône, selon l'année d'arrivée et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition).....   | 89 |
| Fig. II-3 La population de l'EMM dont la résidence antérieure était à l'étranger selon l'année du recensement et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition).....  | 90 |
| Fig. II-4 La population de l'EMM selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et la part de la population de l'UE dans la population non française à la naissance et dans la population totale (1968 – 1999)..... | 93 |
| Fig. II-5 La population de l'UE née à l'étranger résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône, selon l'année d'arrivée et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition).....   | 96 |

|  |     |
|--|-----|
| Fig. II-6 La population de l'UE de l'EMM dont la résidence antérieure est à l'étranger selon l'année du recensement et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) .....       | 98  |
| Fig. III-1 La population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM dont la résidence antérieure est le pays d'origine en 1968 ou 1975 selon la nationalité .....   | 123 |
| Fig. III-2 La population active espagnole, italienne et portugaise dont la résidence antérieure en 1968 et 1975 est en Espagne, Italie ou Portugal, selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.....                              | 125 |
| Fig. III-3 Les travailleurs étrangers en France selon la nationalité et le secteur économique en 1975 (en %).....  | 126 |
| Fig. III-4 Immigration de travailleurs portugais et de familles (nombre de personnes) enregistrées à l'OMI et nombre de naissances de mère étrangère .....   | 128 |
| Fig. III-5 La population interrogée lors de l'enquête EPUEM arrivée entre 1946 et 1974 selon les personnes avec lesquelles elle a quitté son pays de naissance .....   | 129 |
| Fig. III-6 La population espagnole, italienne et portugaise dont la résidence antérieure est le pays d'origine selon l'âge et le sexe (1968, 1975).....  | 132 |
| Fig. III-7 La population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM en 1968 et 1975 dont la résidence antérieure est en Espagne, Italie ou Portugal, selon l'âge et l'état matrimonial.....   | 135 |
| Fig. III-8 La population active espagnole, italienne et portugaise dont la résidence antérieure lors des recensements 1968 et 1975 n'est pas en Espagne, Italie ou au Portugal, selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle ..... | 139 |
| Fig. III-9 La population espagnole, italienne et portugaise dont la résidence antérieure n'est pas l'Espagne, l'Italie et le Portugal, selon l'âge et le sexe (1968, 1975).....  | 142 |
| Fig. III-10 La population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM en 1968 et 1975 dont la résidence antérieure n'est pas en Espagne, Italie ou Portugal, selon l'âge et l'état matrimonial.....                                    | 143 |
| Fig. IV-1 La population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM dont la résidence antérieure est à l'étranger (1968 et 1999) .....   | 172 |
| Fig. IV-2 La population espagnole et italienne dans l'EMM et dans les Bouches du Rhône entre 1968 et 2003.....   | 174 |
| Fig. IV-3 La population portugaise dans l'EMM et dans les Bouches du Rhône entre 1968 et 2003 .....  | 175 |
| Fig. IV-4 La population espagnole en 1999 en Bouches du Rhône selon le sexe et l'année d'arrivée.....  | 184 |
| Fig. IV-5 La population italienne en 1999 en Bouches du Rhône selon le sexe et l'année d'arrivée .....   | 185 |
| Fig. IV-6 La population portugaise en 1999 en Bouches du Rhône selon le sexe et l'année d'arrivée .....  | 186 |
| Fig. IV-7 La population espagnole et italienne dans l'EMM selon l'indicateur de nationalité (1968-1999) .....  | 187 |
| Fig. IV-8 La population italienne dans l'EMM selon le sexe, l'âge et l'indicateur de nationalité (1968-1999).....  | 193 |
| Fig. IV-9 La population espagnole dans l'EMM selon le sexe, l'âge et l'indicateur de nationalité (1968-1999).....  | 196 |

|   |     |
|---|-----|
| Fig. IV-10 La population portugaise dans l'EMM selon le sexe, l'âge et l'indicateur de nationalité (1968-1999).....   | 198 |
| Fig. IV-11 L' dans la population totale de l'EMM de la population espagnole, italienne et portugaise en 1990 et l'indice de concentration dans la population non française à la naissance dont la résidence antérieure est à l'étranger de la population espagnole, italienne et portugaise ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger lors du recensement en 1999..... | 203 |
| Fig. IV-12 La population espagnole, italienne et portugaise ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1990 (pour l'EMM) et celle résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône ayant déclaré l'année d'arrivée entre 1990 et 1999 selon l'âge .....  | 204 |
| Fig. IV-13 La population espagnole, italienne, portugaise dont la résidence antérieure lors du recensement en 1990 est à l'étranger, selon la catégorie socioprofessionnelle .....  | 207 |
| Fig. V-1 La population de l'UE ayant déclaré sa résidence antérieure à l'étranger lors des recensements 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999, selon la nationalité .....  | 219 |
| Fig. V-2 La population autre UE15, résidant en 1999 dans le département des Bouches du Rhône selon l'année d'arrivée et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition).....  | 222 |
| Fig. V-3 La population autre UE15 dans l'EMM dont la résidence antérieure est à l'étranger lors du recensement en 1990 et en 1999, selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) .....  | 224 |
| Fig. V-4 La population de l'UE15 résidant en 1999 dans l'EMM et la population ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger lors du recensement de 1990 selon l'âge, le sexe et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition).....   | 225 |
| Fig. V-5 La population de l'UE15 résidant en 1990 et 1999 dans l'EMM selon l'état matrimonial, l'âge et la nationalité .....  | 226 |
| Fig. V-6 La population de l'UE10 résidant en 1999 dans l'EMM et la population de l'UE10 dont la résidence antérieure est à l'étranger, selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition).....   | 240 |
| Fig. V-7 La population de l'UE10 dans l'EMM en 1999, selon l'âge et le sexe .....   | 241 |
| Fig. V-8 La population de l'UE10 dans l'EMM en 1990 dont la résidence antérieure est à l'étranger, selon l'âge.....   | 241 |
| Fig. V-9 La population de l'UE10 résidant en 1999 dans l'EMM et la population de l'UE10 dont la résidence en 1990 est à l'étranger, selon l'âge, l'état matrimonial et la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition).....   | 243 |
| Fig. VI-1 La population de l'EMM en 1999 selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et la catégorie socioprofessionnelle.....  | 257 |
| Fig. VI-2 La population de l'EMM ayant déclaré une profession en 1999 selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et la catégorie socioprofessionnelle .....  | 258 |
| Fig. VI-3 La population interrogée lors de l'enquête EPUEM selon l'année d'arrivée et la catégorie socioprofessionnelle .....   | 260 |
| Fig. VI-4 La population de l'UE dans l'EMM en 1999 selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et le niveau d'étude .....   | 262 |

|  |     |
|--|-----|
| Fig. VI-5 La population interrogée lors de l'enquête EPUEM selon le dernier diplôme obtenu et l'année d'arrivée .....  | 263 |
| Fig. VI-6 La population de l'UE15 dans l'EMM, ayant déclaré, en 1999, sa résidence antérieure à l'étranger, selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et la résidence antérieure.....      | 265 |
| Fig. VI-7 La population de l'UE15, ayant déclaré en 1990 sa résidence antérieure à l'étranger, dans l'EMM, selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et le pays de naissance .....         | 266 |
| Fig. VI-8 La population autre UE15 interrogée lors de l'enquête EPUEM selon le nombre de pays, autres que le pays de naissance, où elles ont résidé au moins un an.....  | 269 |
| Fig. VI-9 La population de l'UE10, ayant déclaré en 1999 sa résidence antérieure à l'étranger, dans l'EMM, selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et le pays de dernière résidence..... | 271 |
| Fig. VI-10 La population interrogée lors de l'enquête EPUEM selon l'intention de rester dans l'EMM, l'intention de retourner dans le pays de naissance ou dans le pays de dernière résidence, et selon l'année d'arrivée .....                               | 273 |
| Fig. VI-11 La population autre UE15 en 1999 dans l'EMM selon l'indice de concentration et le niveau d'étude.....   | 285 |

|  |     |
|--|-----|
| Fig. VII-1 Entrées à caractère permanent des ressortissants EEE en France entre 2001 et 2003, selon le motif de migration .....  | 302 |
| Fig. VII-2 Entrées à caractère permanent de retraités et pensionnés de l'EEE en 2001 et 2003 selon la nationalité .....  | 303 |
| Fig. VII-3 La population autre UE15 de plus de 60 ans dans les Bouches du Rhône ayant déclaré sa résidence antérieure à l'étranger lors du recensement en 1990 et les personnes résidant en 1999 dans les Bouches du Rhône ayant daté leur année d'arrivée après 1990, selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) ..... | 304 |

---

PHOTOS

---

|   |     |
|---|-----|
| Photo VII-1 La ville de Cassis .....  | 317 |
| Photo VII-2 Un quartier dans le sud de Marseille (8 <sup>ème</sup> arrondissement)..... | 320 |
| Photo VII-3 Bord de la mer à Port de Bouc .....   | 322 |

---

TABLEAUX

---

|   |    |
|---|----|
| Tab. I-1 Les pays ayant adhéré à l'UE en 1973 selon la date du vote et les résultats .....  | 34 |
| Tab. I-2 Les pays ayant adhéré à l'UE en 1995 selon la date et le résultat du référendum.....   | 36 |
| Tab. I-3 Les dix pays membres, ayant adhéré à l'UE en 2004, selon la date et le résultat du référendum (2003) .....   | 38 |
| Tab. I-4 Les étrangers de l'UE15 résidant dans le département du Bouches du Rhône selon la nationalité et l'année et selon la source statistique (recensement, préfecture)..... | 54 |
| Tab. I-5 : Comparaison des systèmes d'enregistrement de la migration internationale dans les pays membres .....   | 58 |
| Tab. II-1 La population de l'UE résidant en 1990 dans l'EMM selon le pays de naissance et l'indicateur de nationalité .....   | 82 |

|  |     |
|--|-----|
| Tab. II-2 La population de l'EMM ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger selon la nationalité et l'année du recensement .....   | 90  |
| Tab. II-3 La population totale de l'EMM selon la nationalité (nationalité des étrangers et nationalité à la naissance des Français par acquisition) et l'année du recensement .....  | 93  |
| Tab. II-4 Critères démographiques et migratoires de définition de la population d'étude.....   | 110 |
| <br>   |     |
| Tab. III-1 La part des femmes dans la population non française à la naissance de l'EMM en 1968 et 1975 dont la résidence antérieure est à l'étranger selon la nationalité (en %) .....   | 133 |
| Tab. III-2 La part des femmes non actives en 1968 et 1975 dans la population féminine de l'EMM dont la résidence antérieure est en Espagne, Italie ou Portugal selon la nationalité (en %) .....   | 134 |
| Tab. III-3 La population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger selon la nationalité et le pays de dernière résidence (1968, 1975) .....   | 137 |
| Tab. III- 4 La population espagnole, italienne et portugaise dont la résidence antérieure, lors du recensement en 1968 et 1975, est dans les pays du Maghreb, selon la nationalité, le pays de dernière résidence et l'indicateur de nationalité .....             | 140 |
| <br>   |     |
| Tab. IV-1 La population de l'UE dans l'EMM ayant déclaré la résidence antérieure à l'étranger selon l'année du recensement (1968 – 1999) .....   | 173 |
| Tab. IV-2 La population de l'UE dans l'EMM entre 1968 et 1999 selon la nationalité .....   | 173 |
| Tab. IV-3 La population espagnole, italienne et portugaise dans les Bouches du Rhône, arrivée en provenance de l'étranger, selon la période intercensitaire d'arrivée, la nationalité et le moment de déclaration de l'arrivée (RP 1968, 1975, 1982 ou 1999)... .. | 179 |
| Tab. IV-4 La population espagnole, italienne et portugaise dans l'EMM en 1999 selon le niveau d'étude et l'âge .....   | 206 |
| <br>   |     |
| Tab. V- 1 Taux de chômage (au sens du BIT) en France selon la nationalité (2000-2002).....   | 259 |

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| Remerciements   | 3         |
| Organisation et conventions de la thèse   | 5         |
| Index des sigles et abréviations  | 7         |
| Glossaire   | 9         |
| Sommaire  | 11        |
| <br>  |           |
| <b>Introduction générale</b>  | <b>13</b> |
| <br>  |           |
| <b>PREMIERE PARTIE      LES MUTATIONS DU CONTEXTE MIGRATOIRE POUR LA POPULATION DE L'UE NON FRANÇAISE A LA NAISSANCE DANS L'ESPACE MIGRATOIRE MARSEILLAIS</b> | <b>19</b> |
| <br>  |           |
| <i>Chapitre I      La description statistique de la population d'étude confrontée à un contexte migratoire particulier à l'intérieur de l'UE</i>              | <b>23</b> |
| <br>  |           |
| <b>A La construction de l'UE : un espace de référence variable pour la définition de la population d'étude</b>  | <b>25</b> |
| A.1 Deux éléments de définition de la population d'étude  | 25        |
| A.1.1 La nationalité comme variable sélective   | 26        |
| A.1.2 L'UE en 2006 comme espace de référence  | 29        |
| A.2 Un rappel de l'extension des frontières géographiques de l'UE   | 30        |
| A.2.1 Les premières réflexions de coopération européenne  | 30        |
| A.2.2 Le premier élargissement vers le nord (1973)  | 33        |
| A.2.3 Trois élargissements vers une UE à 15 pays (1981-1996)  | 34        |
| A.2.4 Le cinquième élargissement vers l'est (2004) et les limites géographiques de l'UE   | 37        |
| <br>  |           |
| <b>B La libre circulation à l'intérieur de l'UE : une complexification de la statistique migratoire</b>   | <b>40</b> |
| B.1 L'élargissement du champ d'application du droit de libre circulation des personnes depuis 1957  | 40        |
| B.1.1 D'un libre échange de main-d'œuvre vers une liberté en soi  | 41        |
| B.1.2 Les nouvelles mesures de libre circulation des personnes depuis les années 1980   | 43        |
| B.1.3 Une période de transition pour les adhérents de 2004 : la distinction entre deux sous-populations   | 46        |
| B.2 Les outils administratifs d'enregistrement de la migration  | 48        |



|  |   |           |
|--|---|-----------|
| B.2.1  | Les sources officielles sur le flux migratoire : le Ministère de l'Intérieur et l'Office de la Migration Internationale _____ | 48        |
| B.2.2  | Le recensement de l'INSEE comme principale source de données sur le stock de population _____                                 | 50        |
| B.2.3  | Les sources auxiliaires de données en France _____  | 54        |
| B.2.4  | La question de la comparabilité des statistiques migratoires au niveau européen _____   | 56        |
| B.3  | L'enquête de terrain sur la population de l'UE (2005) _____   | 61        |
| B.3.1  | Les motivations de l'enquête _____  | 61        |
| B.3.2  | L'organisation du questionnaire en sept modules _____   | 63        |
| <b>Chapitre II Les frontières et l'histoire migratoire de l'espace d'étude _____</b>   |   | <b>71</b> |
| <b>A L'espace d'étude : un lieu de migration et un lieu de vie _____</b>   |   | <b>72</b> |
| A.1  | Les frontières administratives d'un territoire économique _____   | 72        |
| A.1.1  | La population active comme principal élément de définition de l'espace d'étude _____  | 72        |
| A.1.2  | La définition administrative et le problème de la comparabilité des données dans le temps _____                               | 75        |
| A.2  | Deux échelles d'analyse : un choix reposant sur la distribution spatiale de la population totale en 1999 _____                | 78        |
| A.2.1  | Marseille comme pôle démographique de l'espace d'étude _____  | 78        |
| A.2.2  | Deux échelles de spatialisation des données : l'arrondissement et la commune _____  | 79        |
| A.3  | L'espace d'étude en tant qu'espace migratoire _____   | 81        |
| A.3.1  | L'importance du passé migratoire du stock comme conséquence de la définition de la population _____                           | 81        |
| A.3.2  | L'espace migratoire marseillais : espace d'arrivée et espace intermédiaire _____  | 82        |
| A.3.3  | Le rôle de l'EMM dans le parcours migratoire des personnes de l'UE : une analyse reposant sur la résidence antérieure _____   | 84        |
| <b>B Les mutations de la migration de la population de l'UE vers l'EMM au cours du XXème siècle _____</b>  |   | <b>87</b> |
| B.1  | La population de l'UE dans la migration totale : une participation relative en baisse _____                                   | 87        |
| B.1.1  | Les années 1960 : un changement d'origine des arrivées de la population non française à la naissance _____                    | 87        |
| B.1.2  | La diminution des effectifs de la population de l'UE entre 1968 et 1999 _____   | 92        |
| B.2  | La diversification des origines dans la population de l'UE et ses conséquences sur la répartition spatiale (1968-1999) _____  | 94        |
| B.2.1  | La fin d'une domination de la population espagnole, italienne et portugaise _____   | 94        |
| B.2.2  | Le déplacement des pôles de migration de l'EMM _____  | 100       |
| Conclusion de la première partie - Vers une diversification de la migration : un élargissement des raisons possibles pour l'installation de la population de l'UE dans l'EMM _____ |   | 109       |

**DEUXIEME PARTIE L'ATTRACTIVITE INDUSTRIELLE DES ANNEES 1960/1970 :  
VERS UNE INSTALLATION DURABLE DES MIGRANTS \_\_\_\_\_ 113**

**Chapitre III *Le facteur travail comme raison essentielle de l'installation dans  
l'EMM \_\_\_\_\_ 117***

|   |            |
|---|------------|
| <b>A Deux flux migratoires de nature différente _____</b>   | <b>118</b> |
| A.1 Le flux migratoire des années 1960/1970 encadré par les accords bilatéraux _____                        | 118        |
| A.1.1 Le recrutement de main-d'œuvre dans les pays européens (1943-1963) _____                              | 119        |
| A.1.2 Des vagues migratoires successives au rythme du recrutement _____                                     | 121        |
| A.1.3 Une forte présence de travailleurs peu qualifiés _____  | 124        |
| A.1.4 La dimension familiale de la migration _____  | 128        |
| A.2 Le flux migratoire en provenance des pays du Maghreb dès 1962 _____                                     | 135        |
| A.2.1 Une raison politique à l'origine du départ _____  | 136        |
| A.2.2 Le profil socioéconomique des migrants correspond au besoin de main-d'œuvre _____                     | 138        |
| A.2.3 Une migration familiale _____   | 140        |
| <b>B Une stratégie résidentielle fonction du travail _____</b>  | <b>145</b> |
| B.1 L'activité économique de la périphérie et la concentration des migrants de l'UE _____                   | 147        |
| B.1.1 Une attractivité liée aux activités portuaires _____  | 147        |
| B.1.2 Une concentration autour de Gardanne et autour de nouvelles zones d'activité _____                    | 150        |
| B.1.3 Une concentration dans les communes au nord de l'EMM _____  | 154        |
| B.2 La situation économique de Marseille : un facteur limitant l'impact de la population de<br>l'UE ? _____ | 156        |
| B.2.1 La crise des années 1960 dans une période de croissance économique _____                              | 156        |
| B.2.2 Une sous-représentation de la population de l'UE dans la ville de Marseille _____                     | 158        |

**Chapitre IV *La mutation du flux migratoire après la crise économique de 1973 :  
affirmation et vieillissement des anciennes zones d'installation \_\_\_\_\_ 167***

|   |            |
|---|------------|
| <b>A Les conséquences de la crise économique de 1973 sur le comportement<br/>migratoire des personnes de l'UE _____</b>   | <b>168</b> |
| A.1 La fin d'une migration massive _____  | 168        |
| A.1.1 La transformation économique de l'EMM _____   | 168        |
| A.1.2 La diminution abrupte du flux et du stock _____   | 171        |
| A.2 La question de la durée de séjour après la crise de 1973 _____  | 176        |
| A.2.1 Un taux de chômage élevé comme conséquence de la crise économique _____   | 176        |
| A.2.2 La modification du projet migratoire _____  | 177        |
| A.2.3 L'augmentation du nombre de propriétaires immobiliers comme indice d'une<br>installation durable des migrants _____ | 180        |
| <b>B L'affirmation des anciennes zones d'installation en 1999 _____</b>   | <b>182</b> |
| B.1 L'installation durable des anciens migrants _____   | 182        |
| B.1.1 Une population installée depuis au moins 30 ans _____   | 183        |

|   |   |     |
|---|---|-----|
| B.1.2   | L'acquisition de la nationalité française comme indice d'une installation permanente _____              | 186 |
| B.1.3   | Une population vieillissante : les traces d'une ancienne migration _____                                | 188 |
| B.2   | Un flux récent, toujours dirigé vers les anciennes zones d'installation _____                           | 199 |
| B.2.1   | La continuité du flux migratoire : attractivité économique ou influence des réseaux migratoires ? _____ | 199 |
| B.2.2   | La participation de la population jeune à la migration _____  | 204 |
| B.2.3   | L'augmentation du niveau de qualification _____   | 205 |
| B.2.4   | Des catégories socioprofessionnelles plus variées _____   | 206 |
| Conclusion de la deuxième partie – L'impact spatial de la population de l'UE a été déterminé en grande partie dans les années 1960/1970 _____ |   | 211 |

**TROISIEME PARTIE LA LOGIQUE RESIDENTIELLE DANS LES NOUVEAUX FLUX  
MIGRATOIRES : DES ATTRACTIVITES MULTIPLES DE L'ESPACE\_\_215**

*Chapitre V L'apparition de nouvelles zones d'installation pour les migrants autre UE \_\_\_\_\_219*

|          |   |            |
|----------|---|------------|
| <b>A</b> | <b>La population de l'UE15 installée récemment : vers un nouveau comportement migratoire _____</b>                      | <b>221</b> |
| A.1      | La nouvelle structure démographique d'un flux en augmentation _____   | 221        |
| A.1.1    | L'augmentation des effectifs de la population autre UE15 dans la migration _____  | 221        |
| A.1.2    | L'absence de caractère familial _____   | 224        |
| A.2      | Un changement de logique résidentielle _____  | 227        |
| A.2.1    | De nouvelles zones d'installation _____   | 227        |
| A.2.2    | Le prix de l'immobilier comme indicateur d'attractivité _____   | 235        |
| <b>B</b> | <b>Une faible migration de personnes de l'UE10 dans l'EMM _____</b>   | <b>238</b> |
| B.1      | Entre un stock vieillissant et un flux jeune _____  | 238        |
| B.1.1    | Une domination de la population polonaise _____   | 239        |
| B.1.2    | Un ralentissement du vieillissement du stock par un flux récent _____   | 240        |
| B.1.3    | Des personnes en majorité mariées _____   | 242        |
| B.2      | Des particularités de la répartition spatiale _____   | 244        |
| B.2.1    | La distribution spatiale du stock en 1999 : répartition entre les anciennes et les nouvelles zones d'installation _____ | 244        |
| B.2.2    | La distribution spatiale des nouveaux migrants : le rôle important du réseau migratoire _____                           | 247        |

*Chapitre VI Les nouveaux profils et choix résidentiels de la population active \_\_\_\_\_253*

|          |   |            |
|----------|---|------------|
| <b>A</b> | <b>L'inscription de l'EMM dans un mouvement de population qualifiée _____</b> | <b>255</b> |
| A.1      | La population active de l'UE hautement qualifiée _____                        | 255        |
| A.1.1    | Une part importante de cadres dans l'EMM _____                                | 256        |
| A.1.2    | La hausse du niveau d'étude _____   | 261        |
| A.2      | Le nouveau rôle de l'EMM en tant qu'espace migratoire _____                   | 264        |

|   |   |            |
|---|---|------------|
| A.2.1   | Les parcours migratoires complexes de la population de l'UE15 _____   | 264        |
| A.2.2   | Les parcours migratoires de la population de l'UE10 : conséquences de l'effondrement des régimes socialistes _____      | 270        |
| A.2.3   | Installation définitive ou passage ? _____  | 271        |
| <b>B</b>  | <b>Une installation spatiale liée à de nouvelles activités _____</b>  | <b>275</b> |
| B.1   | L'EMM : une mosaïque économique _____   | 275        |
| B.1.1   | L'influence des zones d'activités économiques traditionnelles _____   | 276        |
| B.1.2   | Une forte attraction des pôles d'emploi _____   | 279        |
| B.1.3   | Une activité universitaire et un potentiel de recherche _____   | 280        |
| B.1.4   | L'attraction de nouvelles activités économiques _____   | 282        |
| B.1.5   | La corrélation entre la concentration spatiale et la qualification de la population autre UE15 _____                    | 284        |
| B.2   | La redynamisation de la ville de Marseille et l'influence sur le mouvement migratoire de la population autre UE15 _____ | 288        |
| B.2.1   | Marseille cherche à sortir de la crise _____  | 289        |
| B.2.2   | La reconversion de la friche de la Belle de Mai en pôle culturel _____  | 290        |
| B.2.3   | La redynamisation de terrains portuaires _____  | 291        |
| B.2.4   | L'arrivée du TGV et l'accessibilité de l'EMM _____  | 291        |
| <b>Chapitre VII</b>   | <b><i>La migration à la fin de la vie professionnelle vers l'EMM : une migration Nord - Sud _____</i></b>               | <b>299</b> |
| <b>A</b>  | <b>Les nouveaux migrants de plus de 60 ans _____</b>  | <b>301</b> |
| A.1   | La croissance du mouvement migratoire des personnes autre UE15 de plus de 60 ans _____                                  | 301        |
| A.1.1   | Une migration croissante en France _____  | 302        |
| A.1.2   | L'augmentation de la migration de personnes de plus de 60 ans vers les Bouches du Rhône depuis les années 1980 _____    | 304        |
| A.2   | Les personnes autre UE15 de plus de 60 ans dans l'EMM : contexte de la mobilité _____                                   | 305        |
| A.2.1   | Les caractéristiques sociodémographiques des personnes mobiles de plus de 60 ans _____                                  | 306        |
| A.2.2   | Le parcours migratoire : un facteur important pour la mobilité de personnes âgées _____                                 | 307        |
| A.2.3   | La dernière migration ? _____   | 309        |
| <b>B</b>  | <b>Les logiques résidentielles des personnes de plus de 60 ans : l'attractivité du soleil ? _____</b>                   | <b>311</b> |
| B.1   | La part liée à l'héliotropisme dans la migration de personnes autre UE15 de plus de 60 ans vers la France _____         | 311        |
| B.1.1   | La migration Nord – Sud : à la recherche du soleil _____  | 312        |
| B.1.2   | Le rôle majeur de la région PACA en France _____  | 313        |
| B.2   | L'EMM comme espace de vie recherché _____   | 315        |
| B.2.1   | La distribution spatiale dans l'EMM : entre proximité de la mer et campagne _____                                       | 316        |
| B.2.2   | La migration des personnes autre UE15 de plus de 60 ans ne repose pas sur un réseau migratoire _____                    | 322        |
| Conclusion de la troisième partie – Une mutation de la distribution spatiale causée par une migration diversifiée _____ |   | 327        |

|  |            |
|--|------------|
| <b>Conclusion générale</b>   | <b>331</b> |
| Bibliographie citée  | 341        |
| Bibliographie consultée  | 349        |
| Tables des documents insérés   | 369        |
| Annexes  | 381        |
| A    L'UE à 25 pays  | 385        |
| B    La population de l'UE en France et dans les Bouches du Rhône  | 423        |
| C    La population de l'UE dans l'EMM dont la résidence antérieure est à l'étranger lors des recensements 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 | 459        |
| D    Le stock de population de l'UE dans l'EMM entre 1968 et 1999  | 537        |
| E    La distribution spatiale et les caractéristiques du logement de la population de l'UE dans l'EMM                                  | 591        |
| F    L'enquête de terrain EPUEM (2005)   | 635        |